

Revue de presse de la relation entre Hydro-Québec et le BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement)

2010	p. 2.
2009	p.10.
2008	p. 26.
2007	p. 60.
2006	p. 85.
2005	p. 146.
2004	p. 162.
2003	p. 220.
2002	p. 239.
2001	p. 262.
2000	p. 293.
1999	p. 306.
1998	p. 316.

Le documentaire de Louise Leroux sur l'éolien en Gaspésie, présenté pour la deuxième fois à Zone doc le 13 août dernier, loin d'être le document "courageux et positif" salué par Jacques Godbout, n'est pas autre chose qu'un pamphlet de propagande en faveur des promoteurs qui ont fait main-basse sur le développement éolien du Québec et ne reculent devant rien pour discréditer tous ceux qui osent dénoncer l'arnaque qu'a constitué ce développement jusqu'à présent. En effet, ce document donne la parole sans contrepartie aux promoteurs, il occulte délibérément des questions majeures sur le modèle actuel de développement éolien industriel en milieu habité, il discrédite de façon malhonnête les personnes et les groupes nombreux qui ont soulevé avec raison les problèmes techniques, économiques, politiques et environnementaux que pose le modèle actuel d'appel d'offres au privé sans encadrement adéquat. Il est rare de voir Radio-Canada manquer de jugement et d'esprit critique à ce point dans une émission d'information. Prétendre sans gêne et sans nuances, comme le fait ce documentaire, que le développement éolien, tel qu'il se réalise présentement, est un choix des Gaspésiens qui profite aux Gaspésiens et aux Québécois, c'est ignorer délibérément qu'il n'y a jamais eu de consultation de la population à ce sujet (le seul référendum connu est celui de Sainte-Luce-sur-Mer), que les citoyens et les élus locaux ont été placés dans la plupart des cas sans défense devant le fait accompli, que les redevances octroyées aux communautés, après contestations répétées, ne dépassent guère 1 % des profits et que ces profits iront en grande majorité en dehors du Québec, que les retombées régionales dont fait grand état le film en multipliant les images de chantiers colossaux ne dureront guère au-delà de la phase de construction, que les usines installées au Québec se limitent aux composants extérieurs et nous laissent dépendants des grands turbiniéristes étrangers. Les retombées actuelles de ce développement selon le modèle libéral "tout au privé" ne sont guère qu'un écran de fumée pour des régions en quête d'emploi; elles n'ont surtout rien à voir avec ce qu'on aurait pu en tirer pour financer nos programmes sociaux et relancer un développement régional qui perdure au-delà de la construction des parcs, à condition qu'on le réalise nous-mêmes, par l'intermédiaire d'**Hydro-Québec**, en partenariat avec les communautés locales, au lieu de le privatiser, à la façon de Duplessis et de Taschereau. Et on nous annonce le même modèle pour l'exploitation irresponsable du gaz et du pétrole le long et dans le Saint-Laurent.

Sous silence

Le film passe sous silence plusieurs rapports du **BAPE** qui portent un jugement sévère sur le modèle d'appel d'offres tel qu'il s'applique présentement. L'image qui est donnée des opposants, par des procédés journalistiques bien connus, est malhonnête et blessante. Le traitement fait à M. Chaumel est tout simplement indigne, quand on sait qu'il a été celui qui a généreusement donné à tous le cours d'éolien 101 sur les éléments techniques, économiques, politiques et environnementaux de base à connaître dans un projet éolien, alors que nos politiciens avaient livré la population pieds et mains liés aux promoteurs et à leurs prospecteurs de vent, et pendant que d'autres universitaires tentaient d'endormir les citoyens avec l'argent d'**Hydro-Québec**. Silence également sur les travaux remarquables réalisés par plusieurs groupes, comme le conseil de l'environnement et la coopérative de développement de la région. J'ai moi-même publié avec plusieurs partenaires parfaitement crédibles un ouvrage de vulgarisation sur l'ensemble du dossier qui va bien au-delà du syndrome "pas dans ma cour" (L'éolien, pour qui souffle le vent?, Écosociété) : Mme Leroux ne nous a jamais même rencontrés. Elle n'en a que pour M. Lefrançois, qui est un grossier propagandiste des promoteurs et à qui elle laisse dire sans contrepartie que l'appel d'offres est un "chef-d'oeuvre", et pour un monsieur évangéliste du Centre éolien, qui est une créature des promoteurs. D'ailleurs, il y a eu tant de cupidité, d'hypocrisie, d'improvisation et d'empressement malsain dans ce développement que la plupart des projets acceptés dans le deuxième appel d'offres sont en panne, en raison soit des problèmes d'approvisionnement en turbines, soit de difficultés de financement, soit de problèmes d'acceptabilité sociale, tant et si bien qu'il devient impossible de les rentabiliser au prix soumissionné. Quant aux projets communautaires, ils ne verront sans doute jamais le jour, car le modèle

n'est pas fait pour eux. Les responsables de cette débandade, contrairement à ce que prétend le film, ne sont pas les citoyens, mais les politiciens irresponsables et les promoteurs cupides. En médiatisant ainsi ce documentaire malhonnête, Radio-Canada porte un coup dur à tous ceux qui ont tenté de faire la lumière sur ce qui se cache derrière ce développement pourtant souhaitable et prometteur au Québec.

* L'auteur est coordonnateur de l'ouvrage collectif L'éolien, pour qui souffle le vent? (Écosociété)

leSoleil

Le Soleil

Affaires, samedi, 24 avril 2010, p. 60

La Romaine : le BAPE commencera ses audiences le 3 mai

Lévesque, Fanny

Collaboration spéciale

SEPT-ÎLES - La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) amorcera le 3 mai à Sept-Îles la première partie de l'audience publique sur le projet de raccordement du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine. Grâce à la mise en place d'un projet-pilote, les citoyens de Havre-Saint-Pierre pourront également poser leurs questions à partir de la salle communautaire de la municipalité, où la rencontre sera rediffusée simultanément. L'audience sera également disponible en mode audio-vidéo, en direct, sur le site Internet du BAPE. La deuxième partie débutera le 31 mai. Le BAPE devra fournir un rapport au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à la lumière des opinions fournies par le public, au plus tard le 3 septembre 2010. Le projet d'Hydro-Québec TransÉnergie, évalué à 1,15 milliard \$, prévoit le raccordement de la production d'électricité des quatre centrales du complexe Romaine au réseau principal de la société d'État.

LE DEVOIR

Le Devoir

Idées, samedi, 27 mars 2010, p. C5

Petites centrales hydroélectriques - Un processus défaillant

Hydro-Québec vient de dévoiler une liste de 31 projets de construction de petites centrales hydroélectriques soumis par divers promoteurs et dont la réalisation entraînerait la destruction de sites naturels exceptionnels ainsi que d'importantes répercussions sur les communautés. Le gouvernement Charest a ordonné cet appel d'offres à la société d'État, en dépit des surplus énergétiques considérables dont dispose la province.

Ce nouveau programme permet le harnachement de toutes les chutes du Québec, soit des forces hydrauliques, en tout ou en partie, «du domaine de l'État». Nous sommes donc en droit de nous attendre à ce que ces projets soient réalisés dans l'intérêt public, puisqu'il s'agit d'un bien collectif. Or, plusieurs groupes de citoyens ont déjà signalé à Fondation Rivières des situations inacceptables. Il est clair que le processus mis en place ne répond pas aux enjeux de transparence, de démocratie, de rentabilité économique et de développement durable. En outre, il fait fi des recommandations de la commission Doyon (1995-1997), contrevient à la Politique nationale de l'eau du gouvernement Landry de 2002 et ne respecte pas la Loi sur le développement durable que le gouvernement Charest a lui-même promulguée. Droit à l'information : Selon l'appel d'offres, tous les projets conformes «sont automatiquement retenus» et «font l'objet d'un octroi immédiat» jusqu'à concurrence de 150 mégawatts. Aucune balise environnementale n'est donnée, peu importe que les chutes soient situées dans des parcs réputés, que les projets soient soumis sans consultation préalable, qu'il s'agisse de barrages existants, de promoteurs privés ou occultes, de sites en territoires autochtones ou susceptibles d'être protégés, ou de rivières à saumon.

De plus, lit-on dans le devis, «la soumission est confidentielle» et «tous les documents seront traités de façon confidentielle». Les citoyens sont ainsi privés de leur droit à l'information préalablement à l'octroi des contrats. Dans le cas de la rivière Franquelin par exemple, le BAPE n'a pas rendu publiques, ni interprété ou validé, toutes les informations portées à sa connaissance lors des audiences qu'il a tenues. Les citoyens de Franquelin n'ont pu, à ce jour, voir le contrat signé avec la firme privée partenaire, connaître le détail du coût et des profits anticipés, juger des mesures d'atténuation possibles des impacts

ou discuter des diverses clauses de mise en oeuvre du projet. Toujours dans ce dossier, le promoteur, lui, refuse de hausser le débit réservé de 0,9 m3/s jusqu'au débit réservé requis pour les besoins fauniques de 1,5 m3/s. Pourtant, la commission Doyon, qui avait notamment souligné le manque de planification gouvernementale, avait recommandé que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) fixe et vérifie le débit réservé pour la protection de la faune, le respect de l'apparence des lieux ou la participation aux activités aquatiques, et révisé les certificats d'autorisation si les conditions environnementales étaient insuffisantes.

Arbitrage nécessaire : Sont-ce donc les promoteurs qui dictent les exigences environnementales? Quelle instance fera l'arbitrage, en toute transparence, entre les besoins fauniques et sociaux et les demandes de promoteurs motivés par les profits? Le Québec connaît des surplus tels en électricité que la centrale privée de Bécancour, nouvellement construite, a dû cesser ses activités de production à la demande d'**Hydro-Québec**. Des groupes environnementaux avaient pourtant prévenu le gouvernement du non-sens écologique et économique de cette entreprise. Aujourd'hui, **Hydro-Québec** se trouve dans l'obligation de dédommager le propriétaire de la centrale à raison de 150 millions de dollars par année. Alors, pourquoi la société d'État s'engage-t-elle, avec le nouveau programme du gouvernement Charest, à acheter de l'électricité supplémentaire dont elle n'a pas besoin? Et pourquoi garantit-elle de payer un prix, indexé annuellement, de 7,5 cents par kilowattheure? Elle renonce ainsi à la concurrence et à la rentabilité, et devient un instrument de subventions pour des promoteurs aguerris qui ont flairé la bonne affaire. Cette façon de faire, utilisée dans les années 1990, a mené à une dérive qu'a décrite la commission Doyon.

Besoins réels

Le coût de la gestion de ce programme par **Hydro-Québec** a-t-il seulement été évalué? Combien de millions en coûtera-t-il au cours des 20 prochaines années? Quel montant versera-t-on à la firme Deloitte, appelée en renfort pour représenter la société d'État? Pourquoi **Hydro-Québec** ne gère-t-elle pas elle-même cet appel d'offres? Ce programme est le troisième à voir le jour depuis les années 1990. Le premier avait entraîné la création de la commission Doyon, qui avait recommandé qu'un bilan soit fait avant de lancer tout autre programme, un bilan qui se fait toujours attendre. Un deuxième programme, en 2002, établissait une liste de trente-six sites (chutes) rendus disponibles aux promoteurs. Le nombre avait par la suite été réduit à quatorze, puis à trois, soit les seuls sites où il y avait déjà un barrage. Le gouvernement Landry avait finalement décidé de protéger tous les sites naturels vierges, un changement de cap politiquement courageux. Nous demandons donc au gouvernement Charest qu'à l'instar de son prédécesseur et dans ce contexte de surplus énergétique et d'électricité à très bas prix, il présente toutes les informations relatives aux besoins réels en électricité et renonce à la multiplication des barrages sur les sites naturels vierges. **Hydro-Québec**, le **BAPE** et les ministères doivent, avant toute recommandation et avant tout engagement, respecter les principes de la Loi sur le développement durable. En outre, nous demandons que tous les citoyens aient accès à une information complète et que les décisions soient prises en utilisant le principe de précaution. Rappelons que l'eau, reconnue comme un bien collectif, n'est pas de juridiction exclusive du milieu immédiat. Bien qu'ils soient les premiers touchés par les projets, les intervenants régionaux ne détiennent pas l'exclusivité des droits ou privilèges. Au cours des prochaines semaines, Fondation Rivières poursuivra la promotion des solutions alternatives émergentes (voir www.avecenergie.com) et soutiendra les citoyens qui s'interrogent sur ces projets, s'inquiètent ou s'y opposent. Nous faisons appel à tous pour faire la lumière sur ce dossier.

Roy Dupuis Président de la Fondation Rivières

LE DEVOIR

Le Devoir

Actualités, jeudi, 18 mars 2010, p. A1

Retour en force des petites centrales

Une nouvelle mobilisation se prépare dans le milieu artistique

Louis-Gilles Francoeur

Les promoteurs de petites centrales reviennent en force pour la troisième fois au Québec avec 31 nouveaux projets d'une puissance installée totalisant 356 MW, tandis qu'Hydro-Québec** n'en veut que 150. Ce qui est déjà trop pour les écologistes.**

En présentant deux fois plus de projets que l'appel d'offres d'**Hydro-Québec**, les promoteurs donnent l'impression cette fois que cette filière est en perte de vitesse par rapport à l'éolien. En effet, les appels d'offres antérieurs ont démontré que les promoteurs avaient présenté quatre fois plus de puissance installée en éolien que n'en réclamait **Hydro-Québec**. Il faut dire cependant qu'**Hydro-Québec** a plafonné le prix que l'électricité des petites centrales à 7,5 cents du kilowatt, avec indexation de 2,5 % par année, ce qui a pu décourager plusieurs promoteurs. Des 31 projets présentés, 11 ont été soumis par des sociétés d'autochtones, tous concentrés sur les rivières de la Côte-Nord, ce qui pourrait y provoquer des remous devant la disparition de plusieurs des plus belles chutes de cette région.

L'appel d'offres d'**Hydro-Québec** a été lancé le 15 juillet 2009.

C'est le troisième programme de construction de petites centrales au Québec. Le premier avait été lancé sous le gouvernement de Robert Bourassa au début des années 1990. Il a donné lieu à plusieurs mobilisations citoyennes et surtout, à une commission d'enquête présidée par le juge François Doyon. Le deuxième programme a été stoppé net en cours de route par l'ancien premier ministre Bernard Landry au moment du lancement de la Politique nationale de l'eau, une suite de la mobilisation de dizaines d'artistes et de personnalités publiques, mobilisés par la fondation Rivières. C'est en mai qu'**Hydro-Québec** fera connaître les projets choisis, ce qui déclenchera une nouvelle mobilisation des artistes par la fondation Rivières, affirmait hier soir au Devoir le comédien Roy Dupuis, son porte-parole. En entrevue au Devoir, ce dernier a qualifié «d'odieux qu'à l'heure où on vend notre électricité à rabais aux Américains -- notamment au Vermont à 4,5 cents du kilowatt --, le gouvernement Charest se lance dans un programme de destruction massive de nos plus belles rivières et chutes». Il rappelle qu'à Trois-Pistoles, Québec a payé plus de 3 millions pour arrêter un projet de petite centrale privée, que la MRC ose relancer après avoir obtenu du gouvernement Charest les droits hydrauliques sur ce cours d'eau: «Un gaspillage de fonds publics, dit-il, pour lequel il faudra trouver une explication. Ça échappe à toute logique. Quelles sont les tractations qui ont permis cela? Est-ce que Jean d'Amour a eu un rôle à jouer dans cette affaire, car c'est BPR qui a absorbé la firme d'ingénierie qui avait préparé le premier projet. Voilà beaucoup de questions auxquelles il faudra trouver des réponses.»

De plus, Roy Dupuis s'interroge sur le fait que Québec n'ait pas encore protégé la moindre rivière au Québec, comme si tout ce patrimoine était à vendre ou à bétonner. Comme les promoteurs doivent avoir obtenu, au moins en principe, les droits hydrauliques sur les cours d'eau convoités pour se qualifier dans l'appel d'offres, le comédien en comprend que Québec a fait fi de la recommandation du **BAPE** d'épargner une rivière de la Côte-Nord pour chacune de celles qui ont déjà été bétonnées. Enfin, le comédien, qui entend mobiliser encore plus ses collègues que par le passé en raison du nombre décroissant de cours d'eau vierges, qualifie «d'inacceptable» le fait que Québec et **Hydro-Québec** n'aient pas inscrit la protection de l'environnement dans les critères de choix des projets. Certes, dit-il, les projets de plus de 5 MW devront passer par une audience publique. Mais rien ne dit que les projets présentés sont les meilleurs pour l'environnement: le fait que le **BAPE** les juge acceptables ne nous dit pas si les projets écartés auraient été meilleurs, par exemple, sous l'angle des débits réservés ou des impacts fauniques. Le fait, par exemple, que certaines firmes envisagent des projets dans des rivières à saumon, comme la Jacques-Cartier ou la Saint-Jean, indique à son avis que Québec a déjà consenti à l'artificialisation croissante de ces cours d'eau, un révélateur impitoyable, dit-il, de la philosophie environnementale du gouvernement Charest. Un biologiste de haut niveau au ministère des Ressources naturelles et de la Faune indiquait par ailleurs au Devoir hier sous le sceau de l'anonymat que les services fauniques ayant déjà été intégrés dans ce ministère à vocation économique, «ils sont bâillonnés alors que de l'extérieur, comme par le passé, ça ne se serait pas passé comme cela». On peut aussi constater la souplesse des critères quand on constate que les citoyens de Montauban, en Mauricie, ont réclamé par vote un référendum sur le projet local. Deux fois plus de citoyens ont signé le registre que le nombre exigé pour déclencher cet exercice, ce qui donne une idée de la force des opposants. Or, les projets présentés doivent avoir fait la preuve qu'ils sont l'objet d'un véritable consensus social.

LE DEVOIR

Le Devoir

Éditorial, jeudi, 8 juillet 2010, p. A6

Libre opinion - L'exploration gazière au vrai bénéfice des Québécois

Renaud Lapierre

Monsieur André Caillé, président de l'Association pétrolière et gazière du Québec, présentait le point de vue de ces derniers, dans une récente opinion publiée dans Le Devoir. Bien que je ne puisse prétendre avoir une aussi longue carrière que celui-ci dans le domaine énergétique, n'ayant été sous-ministre adjoint à l'Énergie que pendant quelques années, je partage son point de vue, car je le crois sincère: il est dans l'intérêt du Québec d'exploiter intelligemment et de façon respectueuse de l'environnement les ressources gazières du Québec.

Cependant, là où mon opinion diffère de la sienne, en ce qui concerne l'expérience du Québec en cette matière, c'est que l'État -- comme dans plusieurs pays du monde -- plutôt que le privé devrait contrôler majoritairement le développement et la propriété de cette richesse collective. Rappelons quelques faits. Monsieur Caillé se souviendra que, sans l'achat au début des années 1980 par l'État (par l'intermédiaire de la Caisse de dépôt et de SOQUIP) du contrôle de Gaz Métropolitain, auquel j'ai participé, il est peu probable que le gaz naturel serait offert sur une grande partie du territoire québécois et qu'il aurait vraisemblablement été lui-même président-directeur général de cette entreprise. Notons que les profits de Gaz Métropolitain quittaient à ce moment-là le Québec. Si le gaz naturel doit connaître une nouvelle expansion au Québec, plus que jamais, et monsieur Caillé est d'accord sur ces points, nous devons le faire non seulement comme il le mentionne, de façon sécuritaire, en accord avec l'environnement et les aspirations des communautés locales, mais surtout sans compromis au profit de tous les Québécois et non à celui d'entreprises privées (les droits d'explorer étant par surcroît majoritairement détenus par des entreprises étrangères). Malheureusement, la mésaventure de BP, dans le golfe du Mexique, et plus proche de nous, celle de Shell, devraient nous convaincre sans nuance que seule une participation majoritaire de l'État dans ces projets est susceptible d'atteindre tous les objectifs mentionnés plus haut et de permettre une vraie transparence à toutes les étapes d'un tel projet. L'indépendance énergétique du Québec pour des raisons urgentes et multiples, tant économiques (balance commerciale) qu'environnementales (diminution des émissions de GES), doit devenir un défi national prioritaire et nécessaire, à mon sens, que l'on explore nos ressources gazières et pétrolières. Mais le gouvernement libéral actuel, bien qu'il tente d'utiliser cet objectif à son avantage, agit sans ligne directrice et multiplie les actions contraires. Ainsi, il a incité ou obligé **Hydro-Québec**, d'une part, à vendre sa participation dans Gaz Métropolitain pour au bénéfice d'un dividende ponctuel annuel plus élevé et, d'autre part, à fermer sa filiale **Hydro-Québec**Exploration.

Enfin, comble d'ironie, il lui a permis de céder ses droits d'exploration, notamment à l'île d'Anticosti. Et, comme si cela n'était pas suffisant, depuis l'intégration de SOQUIP à la Société générale financement, il a limité au maximum son action en matière de participation à l'exploration, annulé les redevances payables pour cinq ans sur certains puits et limité le rôle du **BAPE** dans l'analyse des impacts environnementaux de ces projets. S'il fallait conclure, nous pourrions affirmer sans crainte que le gouvernement libéral a tout fait pour que le privé -- majoritairement étranger -- puisse engranger 100 % des bénéfices futurs dans ce domaine. Il est impératif qu'un gouvernement agisse dans le sens premier de l'intérêt collectif, car cet enjeu est capital. Aussi est-il significatif de constater que la proposition que la chef du Parti québécois, Pauline Marois, vient de déposer pour discussion au prochain congrès du PQ, en 2011, aille directement dans ce sens et favorise une prise en charge majoritaire de l'État québécois de ces projets. Voilà le gage que ces ressources québécoises à notre disposition seront exploitées avec une véritable approche de «développement durable».

Renaud Lapierre - Ex-sous-ministre à l'Énergie

leSoleil

Le Soleil

Affaires, samedi, 3 juillet 2010, p. 40

Opposition au Projet hydroélectrique de La Romaine

La MRC et la CRE s'unissent au conseil innu

Lévesque, Fanny; Paradis, Steeve
Collaboration spéciale

SEPT-ÎLES - La MRC des Sept-Rivières joint sa voix à celles de la Conférence régionale des élus (CRE) de la Côte-Nord et de la MRC de Minganie en demandant, elle aussi, le droit d'intervenir dans le processus judiciaire entamé par le conseil Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam (ITUM) l'an dernier pour freiner le mégaprojet hydroélectrique de la Romaine.

La CRE Côte-Nord et la MRC de Minganie ont déjà sollicité ce droit en juin 2009 au moment où ITUM avait déposé une requête en injonction permanente pour arrêter les travaux de construction du complexe. La décision de la MRC des Sept-Rivières de se rallier à la cause survient deux mois après que la bande eut déposé une seconde requête à la Cour supérieure du Québec pour s'opposer cette fois au projet de raccordement de la Romaine au réseau actuel d'**Hydro-Québec**.

Les trois instances souhaitent ainsi défendre les intérêts de la Côte-Nord lors du débat judiciaire en rappelant l'importance du projet pour les communautés. "L'arrêt du projet à ce stade entraînerait une onde de choc majeure dans la région et anéantirait tout le travail effectué depuis les dernières années", s'est inquiété le président de la CRE et préfet de la MRC de Minganie, Julien Boudreau.

Pour sa part, la préfète de la MRC des Sept-Rivières soulève qu'il est du devoir des élus de rassurer les citoyens. "Nous aurions souhaité ne pas avoir à poser ce geste, mais c'est les intérêts de toute une population qui sont mis en cause ici", a précisé Laurence Méthot.

Les deux intervenants ont du même souffle invité le chef d'ITUM, Georges Ernest Grégoire, à adopter une attitude "plus conciliante et ouverte" face aux projets de développement économique. "Ce sont toutes les collectivités qui vont subir les contrecoups de ces actions-là, il faut qu'il sache que ses démarches ne seront pas sans impacts sur ses voisins", a affirmé M. Boudreau.

La demande d'intervention sera entendue le 8 juillet 2010 à la Cour supérieure du district de Laval. Quant aux requêtes déposées par ITUM, elles le seront cet automne.

Évalué à 6,5 milliards \$, le projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Romaine en Minganie a été lancé l'an dernier. Le projet de raccordement, qui est présentement étudié par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), représente à lui seul des investissements de 1,15 milliard \$ et des retombées de près de 130 millions \$ pour les collectivités. Selon ITUM, **Hydro-Québec** ne respecte pas les droits de la communauté en exploitant ses terres ancestrales sans son consentement.

LE DEVOIR

Le Devoir

Actualités, samedi, 5 juin 2010, p. A6

Environnement - L'exploration plus importante que les risques

L'ouverture d'une mine demande une étude d'impact, mais pas l'exploitation de gaz et de pétrole
Louis-Gilles Francoeu

Au Québec comme aux États-Unis, l'importance de l'exploration et de l'exploitation de puits de pétrole ou de gaz naturel semble à plusieurs égards inversement proportionnelle à leurs impacts environnementaux potentiels.

Quand **Hydro-Québec** a voulu commencer à explorer les fonds du golfe Saint-Laurent, Québec s'est résigné à demander au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) de déterminer les enjeux environnementaux et les risques de transport maritime de cette activité. Depuis ce rapport, Québec a lancé quatre études majeures, décrété un moratoire, tiendra une audience générique et présentera un projet de loi l'automne prochain pour encadrer cette industrie. Reste à savoir si ce projet de loi suscitera un transfert des pouvoirs de l'Environnement vers le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MNR), soit le promoteur ministériel de cette industrie. Mais les 462 permis déjà accordés par Québec à 27 entreprises pour prospecter les schistes gazeux et le pétrole de la vallée du Saint-Laurent n'auront cependant fait l'objet d'aucune étude globale et préalable de leurs impacts écologiques et sociaux, et encore moins d'un moratoire d'ici à ce que les moyens de les atténuer aient été déterminés ou, mieux, débattus publiquement. Si Québec le faisait, il éluderait sans doute la question principale, comme dans le dossier de l'exploration maritime, à savoir: a-t-on besoin de ce pétrole et de ce gaz maintenant ou s'il ne prendrait pas davantage de valeur à rester dans le sous-sol au profit des générations futures?

Le cas étasunien

On dénombre un demi-million de puits gazeux aux États-Unis, répartis dans 32 États. Le seul État de New York en compte 6600 et 4400 dans son seul comté de Chataqua, où, la nuit, les torchères offrent un spectacle autrement plus dérangeant que les éoliennes qui en irritent quelques-uns au Québec. Il faut dire que l'administration Bush a fait la part belle à l'industrie du gaz quand l'extraction par fracturation des schistes gazeux a démarré sur une haute échelle, il y a dix ans environ. La Maison-Blanche a alors soustrait cette activité aux lois sur l'accès à l'information, sur la qualité de l'air et de l'eau et aux règles qui protègent les nappes d'approvisionnement en eau potable. Depuis, plusieurs sociétés ont été convaincues d'utilisation de produits aussi toxiques que le diesel pour fracturer des strates profondes de schistes gazeux. De plus, une enquête du groupe Propublica a recensé aux États-Unis plus de 1000 incidents et accidents liés à l'exploitation des puits. Quant à l'Environmental Protection Agency (EPA), elle a établi par une étude 12 cas de contamination d'eaux souterraines liés à l'exploitation des gaz de schistes. Et l'EPA a lancé ce printemps une vaste étude pour établir l'encadrement administratif qui s'impose. Pendant ce temps, le comité de la Chambre des représentants sur l'énergie et l'environnement a lancé sa propre enquête et le Congrès a été saisi d'une proposition de moratoire législatif sur les projets autorisés d'ici à ce qu'une réglementation complète soit élaborée.

Et au Québec?

Au Québec, la réglementation impose une étude d'impacts avant d'ouvrir une mine importante. Mais notre réglementation sur l'évaluation des impacts environnementaux n'exige aucune étude d'impacts, ni d'audiences publiques pour les «travaux assujettis au Règlement sur le pétrole, le gaz naturel, la saumure et les réservoirs souterrains». Les autorisations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sont délivrées sur la base d'échanges privés et confidentiels avec les ingénieurs des promoteurs. La population est informée quand la machinerie se présente sur le terrain même si plusieurs MRC, groupes écologistes et comités de citoyens réclament à répétition un moratoire sur les projets autorisés par le MRNF jusqu'à ce qu'on ait déterminé les moyens d'atténuer leurs impacts. Comme on le fait pour les baleines du golfe... L'industrie du gaz soutient qu'elle fracture le sous-sol terrestre depuis 60 ans sans qu'il y n'ait jamais eu un seul cas d'impacts démontré. En réalité, cela est vrai pour les puits de méthane forés à la verticale. Par contre, la technologie qui autorise désormais les forages latéraux est de plus en plus sophistiquée mais plus risquée, comme dans le golfe du Mexique. Les forages sont de plus en plus profonds et on pratique de plus en plus de fractures à partir du même site, comme on ouvre de nouvelles galeries dans les mines. Les forages et les fractures provoquées par d'énormes pressions s'étendent dans plusieurs directions et à différentes profondeurs à partir d'une même tête de puits. Une opération de fracturation exige l'injection d'environ deux millions de litres d'eau -- l'équivalent d'une piscine

olympique -- de sable et de produits chimiques divers pour éclater sous pression les schistes friables et ainsi collecter le gaz le plus loin possible autour de la veine. Le sable sert à écartier les schistes que la pression a soulevés. Les produits chimiques souvent toxiques sont utilisés pour tuer les bactéries et neutraliser la corrosion.

À l'énorme ponction dans les eaux de surface s'ajoute l'impact des eaux contaminées extraites durant le forage ou éjectées après la fracturation, soit de 20 à 40 %. Le forage à lui seul produit des tonnes de déchets minéraux, mêlés aux produits qui protègent les têtes de la foreuse. Les volumes sont d'autant plus importants que ces puits de 15 à 25 cm de largeur s'enfoncent jusqu'à 2,5, voire 3 km. Ces forages répétitifs génèrent quantité de boues, souvent riches en métaux lourds toxiques, qu'on entrepose dans des bassins de surface avec leurs eaux contaminées, dont les fuites peuvent contaminer les nappes souterraines ou les cours d'eau. Des études réalisées dans l'État de New York ont aussi démontré récemment que ces boues sont parfois d'une radioactivité faible mais suffisante pour poser des problèmes de sécurité. Au Québec, aucune étude connue n'a examiné cet aspect. Certaines sociétés d'exploration proposent aux municipalités de traiter leurs eaux usées même si aucun traitement de ce type ne peut capter les métaux lourds et les radionucléides, s'il y en a. Les risques de contamination des eaux souterraines sont en principe limités au Québec par une norme de distanciation des puits d'eau potable (200 mètres) alors que des États voisins, comme New York, ont décrété des moratoires sur toutes les zones d'approvisionnement en eau potable des villes. Émissions atmosphériques, impacts divers sur les cours d'eau, fuites de radon ou d'hydrogène sulfuré, accidents légers ou importants comme des incendies ou l'explosion de puits ou de gazoducs, perte de capacité agricole, absence de baux types pour l'utilisation des terres, absence de normes sur la restauration intégrale des lieux, examen des coûts directs et indirects pour les corps publics, rien de tout cela n'a encore fait l'objet d'une évaluation indépendante avant que les foreuses, beaucoup moins élégantes que les éoliennes, ne fassent partie du visage de la vallée du Saint-Laurent

leSoleil

Le Soleil

Affaires, mercredi, 2 juin 2010, p. 30

Rivière Romaine

Un accueil glacial au projet d'Hydro

Lévesque, Fanny; Paradis, Steeve

Collaboration spéciale

SEPT-ÎLES - Un peu moins d'une dizaine de mémoires ont été déposés lundi au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) qui amorçait à Sept-Îles la seconde partie des audiences publiques sur le projet de raccordement du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine. Parmi ces dépôts, on retrouvait celui attendu du conseil Innu TakuaiKAN Uashat Mak Mani-Utenam (ITUM), qui a déposé en mai une requête en injonction interlocutoire pour empêcher l'aménagement d'une ligne de transports de plus de 500 kilomètres sur leurs terres ancestrales. ITUM a profité de la tribune pour réitérer sa ferme opposition tant au projet de la ligne de transport qu'à celui du complexe hydroélectrique. "Notre position est la même depuis l'annonce de ce projet. Nous affirmons notre pleine souveraineté sur nos terres traditionnelles et nous nous opposons à tout développement engagé sans notre consentement", a fait savoir le chef Georges-Ernest Grégoire. Dans son mémoire, ITUM recommande littéralement que le projet "ne soit pas approuvé" par le gouvernement du Québec. La bande invite, du même coup, **Hydro-Québec** à revoir l'évaluation environnementale afin de tenir compte des droits et intérêts de sa communauté. Les Métis Côte-Nord, qui disent avoir été ignorés par la société d'État durant les consultations, revendiquent eux aussi l'arrêt du projet tant qu'ils n'auront pas "été adéquatement consultés et accommodés, s'il y a lieu". La communauté se réserve même le droit de poursuivre Québec si elle n'est pas reconnue. Le milieu des affaires de la région se dit de son côté en faveur du projet d'**Hydro-Québec**, à condition que le **BAPE** émette certaines recommandations. Développement économique Sept-Îles suggère de maximiser l'utilisation de la voie maritime, par exemple en empruntant le traversier-rail du port de Sept-Îles. La Fédération des chambres de commerce du Québec et l'Association de l'industrie électrique du Québec ont aussi

appuyé le raccordement du complexe au réseau actuel. Seuls une corporation de mise en valeur de la rivière Matamec et un citoyen de Lac-Daigle, deux étendues d'eau à proximité de la ligne électrique projetée, ont soulevé certaines craintes relatives aux impacts environnementaux. Le **BAPE** doit tenir une rencontre semblable à Havre-Saint-Pierre demain. Évalué à 1,15 milliard \$, le projet d'**Hydro-Québec** TransÉnergie prévoit le raccordement de la production d'électricité des quatre centrales du complexe Romaine au réseau principal de la société d'État.

2009

leSoleil

Le Soleil

Opinion, lundi, 21 décembre 2009, p. 31

Points de vue

Pas si protégée que ça!

Dans un récent article du Soleil, le journaliste Michel Corbeil faisait écho à des "sources" au sein du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), selon lesquelles la rivière Magpie serait complètement protégée contre les volontés de harnachement d'**Hydro-Québec**. Selon ces sources, la protection s'étendrait jusqu'à l'embouchure de la rivière et empêcherait tout harnachement, ainsi que toute activité forestière ou minière. La Société pour la nature et les parcs du Canada, section Québec (SNAP Québec) tient à rectifier ces informations qui sont totalement fausses. Le statut de réserve de biodiversité projeté accorde effectivement une protection totale mais ne s'étend pas au sud du lac Magpie. La portion de 50 km de la rivière Magpie, située entre le lac Magpie et le golfe du Saint-Laurent, ne fait pas partie de la réserve de biodiversité projetée et ne jouit d'aucune protection, quoiqu'en dise le MDDEP. D'ailleurs, lors des audiences publiques du **BAPE** en 2006, le porte-parole du MDDEP, Patrick Beauchesne, confirmait que le Ministère avait envisagé de protéger la portion de la rivière en aval du lac, mais qu'**Hydro-Québec** s'y était opposée. Une lettre envoyée au **BAPE** le 24 novembre 2006 par **Hydro-Québec** l'établit clairement : "**Hydro-Québec** confirme qu'elle s'oppose à l'agrandissement de la réserve de biodiversité projetée de la rivière Magpie actuelle, jusqu'à la troisième chute, compte tenu du potentiel de développement hydroélectrique intéressant à court et moyen terme dans cette partie de la rivière." La rivière Magpie, ce joyau de la Côte-Nord, est toujours dans la mire d'**Hydro-Québec**, comme le mentionne le Plan de développement stratégique 2009-2013. La seule façon d'assurer une protection véritable à la portion de rivière située en aval du lac est d'étendre la réserve de biodiversité projetée jusqu'à la troisième chute, comme le recommandait le **BAPE**.

LE DEVOIR

Le Devoir

PERSPECTIVES, samedi, 31 octobre 2009, p. c1

À quels coûts ?

L'achat par **Hydro-Québec** d'Énergie NB augmente la nécessité de transparence du monopole de l'électricité

Francoeur, Louis-Gilles

La possibilité qu'**Hydro-Québec** achète en 2010 Énergie Nouveau-Brunswick (Énergie NB) pour 4,75 milliards rend tout à coup plus cohérentes la planification des surplus de production en cours, dont on comprend soudain l'objectif, et la campagne toute récente des «Spin Doctors» en faveur d'un relèvement des tarifs, une aubaine quand on a besoin d'importantes liquidités. À l'évidence, il n'y a pas qu'au Nouveau-Brunswick que les besoins de transparence viennent d'augmenter. L'achat d'Énergie NB soulève d'énormes questions pour la gestion de l'électricité dans tout l'est de l'Amérique. La Federal Energy Regulatory Commission (FERC) des États-Unis pourrait se satisfaire de la division factice que représente le maintien d'Énergie NB comme société distincte d'**Hydro-Québec**. Mais les politiques étasuniens comme ceux des Maritimes auront inévitablement des choix importants devant un géant dont le socle est d'autant plus inébranlable qu'il a en réserve encore quelque 6000 MW d'hydroélectricité et plus de 300 000 MW d'énergie éolienne. Le premier problème soulevé par cet achat consiste à vérifier s'il est possible, voire à empêcher, que les consommateurs québécois fassent les frais, directement ou indirectement, de cette

transaction, majeure et fort intéressante à plusieurs aspects, surtout sur le plan de l'accès aux autres provinces maritimes et au nord de la Nouvelle-Angleterre. Depuis la loi 116, Québec a enlevé à la Régie de l'énergie le mandat de surveiller les coûts de production d'**Hydro-Québec**, comme si l'intérêt du gouvernement à obtenir des profits substantiels le rendait vigilant et intelligent à tous égards. Le bilan de la Caisse de dépôt démontre exactement le contraire. Or, plus l'actif et l'endettement d'Hydro grossissent, plus la nécessité d'un contrôle extérieur devient impérative, comme on l'exige aux États-Unis des monopoles énergétiques.

Connaître les vrais coûts

D'autre part - et c'est le point central qui va devenir incontournable - rien ne garantit que les consommateurs d'ici ne paieront pas une partie de la facture invisible de cette transaction. Si, comme il est prévu, Énergie NB doit fermer, sur la demande d'**Hydro-Québec**, deux ou trois centrales thermiques, la société d'État devra fournir alors de l'électricité d'ici. Or, pour l'instant, les nouveaux et récents projets mis en chantier seront payés avec l'argent des consommateurs d'ici, et cela, au prix marginal, c'est-à-dire au prix le plus élevé du parc de mégawatts d'Hydro. Les déclarations et assurances des politiciens ne constituent pas une garantie qu'il n'y aura pas de transferts invisibles de coûts, tout comme ce pourrait être le cas éventuellement pour une partie de l'électricité supplémentaire exportée. Énergie NB apporte 370 000 nouveaux clients, soit une augmentation d'environ 10 % de la clientèle d'Hydro. Or la moitié des équipements qui seront fermés ou qui le sont présentement, comme la centrale atomique de Point Lepreau, devront être remplacés par des électrons québécois. Quel sera l'impact de ces ventes sur les coûts de production d'Hydro? Poser ces questions, c'est invariablement remettre à l'ordre du jour la nécessité d'un mandat de la Régie sur les coûts de production d'Hydro. Le prix de l'électricité «patrimoniale» a été fixé à 2,9 ¢ le kWh. Or cette aubaine cache le fait que de plus en plus de barrages sont payés, ce qui augmente les bénéficiaires sans que les consommateurs en profitent. Le problème, explique une source hydro-québécoise, c'est que cette rentabilité cachée permet de masquer d'importantes erreurs de parcours, comme de mauvais investissements, des erreurs de stratégie, etc. Sans des examens réguliers et indépendants, c'est le public, le vrai bailleur à qui on a ravi le titre d'actionnaire, qui risque de faire les frais de volets méconnus de toutes ces grandes stratégies.

Un débat environnemental

Il est évident que fermer deux centrales thermiques au Nouveau-Brunswick et réserver à **Hydro-Québec** les crédits d'émission de ces fermetures constituent deux gains importants, l'un environnemental et l'autre économique. Mais certains ont peut-être applaudi un peu vite à cet aspect environnemental de la transaction. On peut se demander en effet si Hydro attendra la mise en place d'un système de plafonnement et d'échanges de crédits - vers 2016 selon les plans fédéraux - avant de fermer ces centrales plutôt que de risquer de perdre ces crédits par une fermeture rapide. Une chose est certaine: il n'y a pas d'endroit actuellement pour débattre ces enjeux d'intérêt public car, encore une fois, la production d'**Hydro-Québec** est soustraite à l'examen de la Régie de l'énergie. C'est d'ailleurs la même chose au niveau du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), qui doit se contenter d'examiner les projets à la pièce alors qu'il faudrait analyser régulièrement les impacts environnementaux du plan d'ensemble d'**Hydro-Québec** et de la politique énergétique du gouvernement. Sinon, où les Québécois pourront-ils débattre de la pertinence de sacrifier les derniers grands cours d'eau sauvages au profit de nos voisins et de l'appétit insatiable du ministre des Finances pour des taxes déguisées en tarifs d'électricité gonflés? Il est étonnant de constater que le débat sur la pertinence de hausser les tarifs d'électricité au Québec au niveau des énergies concurrentes et des tarifs de nos voisins a repris une fois de plus au moment où la société d'État négociait avec le Nouveau-Brunswick et voyait venir la nécessité de nouveaux capitaux.

Et les hausses de tarif?

Il est encore plus surprenant de constater que bien des écologistes, prompts à applaudir aux bons coups environnementaux d'**Hydro-Québec**, ont observé un silence gênant dans le débat sur l'augmentation des tarifs. Pourtant, la dimension environnementale de cette question est cruciale parce que c'est précisément à cause du recours massif à de l'hydroélectricité à bas prix que le Québec affiche un des meilleurs bilans d'émissions de gaz à effet de serre du Canada et des États-Unis. Mais la contre-partie de cette stratégie d'électricité à bon marché ne peut que profiter au gaz et au pétrole, d'autant plus que Québec a décidé dans le dernier budget de s'équiper littéralement d'une machine à imprimer des permis d'exploration de gaz. Au Québec, 80 % des résidences sont chauffées à l'électricité: tout relèvement des tarifs ira donc à

l'encontre de la lutte contre les changements climatiques. Pourtant, cet aspect n'a été soulevé jusqu'ici par personne, même si c'est l'argument massue de Québec pour expliquer son bon bilan énergétique. On peut aussi se demander pourquoi, si les besoins en argent d'**Hydro-Québec** et du gouvernement sont aussi importants, aucune mesure n'a encore été prise jusqu'ici pour mettre fin à l'hémorragie de fonds publics provoquée par l'arrêt de la centrale thermique de TransCanada Énergie à Bécancour. Pour mettre fin aux achats de gaz naturel aux prix actuels, **Hydro-Québec** a choisi de fermer cet équipement et de rembourser l'entreprise pour ces profits perdus. Cela pourrait coûter jusqu'à 2 milliards pour maintenir à l'arrêt cet équipement privé de 500 millions, ce qu'Hydro n'aurait pas à payer s'il lui appartenait. Enfin, certains indices portent à croire que le débat sur l'augmentation des tarifs était tellement fallacieux qu'il devait probablement servir d'autres fins que la vertueuse réduction de la consommation d'électricité, si souvent évoquée. Cette théorie, un calque du cours 101 d'économie sur les impacts des hausses de prix sur la demande, a été démentie par les faits à peu près partout en raison de l'élasticité de la demande. En somme, les consommateurs ne modifient pas massivement leurs habitudes, sauf en réaction à des augmentations de prix majeures. L'essence à 1,50 \$ il y a deux ans nous l'a démontré ici. Ce n'est pas en augmentant l'électricité de 7 à 9 ¢ le kWh que les acheteurs de maisons à 12 pièces pour deux personnes avec deux 4x4 dans les garages vont changer leurs habitudes énergivores. La Californie en a fait l'expérience avec des tarifs faramineux qui ont changé, mais marginalement, le volume de la demande il y a quelques années. C'est plutôt le rachat des kilowattheures gaspillés avec partage du coût de la transformation des appareils de chauffage ou de production qui est devenu la norme, un domaine où notre voisin, le Vermont, a fait école à l'échelle internationale. Ce qu'exposait Le Devoir en mars 2005 dans ses pages. Tous ces faits sont connus d'**Hydro-Québec** et des économistes. Qu'on ait continué malgré tout à justifier par les économies d'énergie des hausses de tarifs réputées peu efficaces oblige à penser que l'objectif poursuivi était tout autre. Peut-être un impératif besoin en capitaux en vue de gros achats. On peut multiplier les hypothèses et tenter de réinterpréter après coup les stratégies d'**Hydro-Québec**. Mais pour amorcer un vrai débat sur les vrais enjeux, c'est un examen indépendant de toute la production d'**Hydro-Québec** qui permettra un débat éclairé et de plus en plus nécessaire.

LE DEVOIR

Le Devoir

IDÉES, vendredi, 23 octobre 2009, p. a8

Libre opinion

Énergie éolienne: une ressource bien développée

Claude O'Neil; Gilles Lefrançois

À chaque appel d'offres lancé par **Hydro-Québec** renaît le discours des mouvements syndicaux pour demander qu'**Hydro-Québec** soit le maître d'oeuvre de l'implantation de l'énergie éolienne, comme on l'a vu dans le courrier des lecteurs du Devoir du 19 octobre. On oublie que la société d'État est d'ores et déjà le maître d'oeuvre du développement éolien. En effet, **Hydro-Québec** gère les appels d'offres et choisit les projets à réaliser et ainsi, le prix auquel l'électricité de source éolienne sera achetée. Tout cela sans avoir à assumer les risques techniques et financiers des projets. Cette façon de faire permet de procurer aux Québécois de l'électricité propre et renouvelable au meilleur prix. Les syndiqués d'**Hydro-Québec** établissent aussi un lien complètement factice entre nationalisation et acceptabilité sociale. Ce n'est pas parce qu'un projet est réalisé par **Hydro-Québec** qu'il ne suscite pas la controverse. On n'a qu'à se rappeler l'opposition farouche qui s'est manifestée contre la ligne de transport Hertel Des Cantons ou, plus récemment, la contestation qui dure toujours contre la réalisation du complexe La Romaine. Dans le contexte actuel, ce sont les entreprises privées qui réalisent les projets éoliens, qui doivent passer le test de l'acceptabilité sociale. Comme elles n'ont pas le pouvoir d'expropriation dont bénéficie **Hydro-Québec**, ces entreprises doivent s'entendre avec les communautés afin de réaliser de bons projets. Les projets éoliens sont soumis à la procédure d'évaluation environnementale du gouvernement du Québec. Lorsque le public le réclame, ces projets sont examinés en commission par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**).

Un élément essentiel à retenir est la contribution des projets éoliens au développement économique du Québec. En effet, 60 % de l'investissement requis pour les parcs éoliens doit être fait au Québec. On parle ici notamment des composantes d'éoliennes fabriquées en Gaspésie et des emplois permanents créés dans de nouvelles usines. Rappelons que les parcs éoliens issus du premier appel d'offres d'**Hydro-**

Québec, qui sont construits et qui sont en production actuellement, sont reconnus comme des modèles sur le plan de l'acceptabilité sociale. Il ne s'agit pas ici de projets en développement, mais de vraies éoliennes et des communautés d'accueil qui retirent aussi des bénéfices des projets. Le développement de l'énergie éolienne tel qu'il se fait satisfait sans contredire les critères environnementaux, sociaux et économiques du développement durable.

Claude O'Neil : Président de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable

Gilles Lefrançois : Président de la Coalition pour la promotion de l'énergie éolienne

LE DEVOIR

Le Devoir

ÉCONOMIE, mercredi, 7 octobre 2009, p. b1

Hausse des tarifs d'Hydro: aux politiciens de décider

Alexandre Robillard

Québec - Le président-directeur général d'**Hydro-Québec**, Thierry Vandal, laisse aux politiciens le soin de décider si les tarifs d'électricité de la société d'État doivent être augmentés. Contrairement à son prédécesseur, André Caillé, qui privilégiait une hausse des tarifs préférentiels dont les Québécois profitent pour des raisons historiques, M. Vandal n'a pas voulu se prononcer sur l'opportunité d'une telle mesure. Lors d'un point de presse en marge de l'étude du plan stratégique d'**Hydro-Québec**, hier à l'Assemblée nationale, M. Vandal a assuré que l'entreprise n'étudiait actuellement aucun scénario de hausse tarifaire et que ses prévisions sont établies à partir des cadres réglementaire et législatif actuels. M. Vandal a ajouté que la société d'État ne participait pas à la réflexion qui pourrait mener le gouvernement à augmenter les tarifs du bloc patrimonial. «**Hydro-Québec** n'est pas partie de ce débat-là, a-t-il dit. C'est un débat qui doit se faire notamment entre les parlementaires et, je crois, au niveau de la population. On soumet ici un plan stratégique qui est fondé sur le cadre législatif et réglementaire en place, qui prévoit un bloc patrimonial à un prix de 2,79 ¢.»

Équilibre budgétaire

Dans son édition d'hier, La Presse rapportait que le gouvernement et **Hydro-Québec** s'échangent actuellement des scénarios de hausses des tarifs du bloc patrimonial, qui sont actuellement gelés à 2,79 ¢ le kWh, soit moins que sur les marchés d'exportation. La semaine dernière, le premier ministre Jean Charest n'avait pas exclu cette possibilité, qui s'inscrirait dans le plan de rétablissement de l'équilibre budgétaire. Le plan stratégique d'**Hydro-Québec** pour 2009-13, étudié en commission parlementaire jusqu'à aujourd'hui, indique toutefois que le gouvernement devra compter sur des redevances moins importantes du géant de l'hydroélectricité. Selon le document, déposé en juillet dernier, son bénéfice net diminuera de 2,7 milliards, en 2009, à 2,4 milliards pour chacune des années suivantes jusqu'en 2013. Durant la même période, le dividende versé au gouvernement, qui cherche un moyen de rétablir l'équilibre des finances publiques, passera de 2,25 milliards à 1,65 milliard. De 2009 à 2013, le rendement de la société d'État diminuera en raison du ralentissement de l'économie au Québec, de la faiblesse du prix du gaz naturel et de la vigueur du dollar canadien. Malgré des coûts de production qui vont croissant pour tous ses nouveaux projets, tels que le complexe en construction sur la rivière Romaine, l'entreprise veut développer davantage ses exportations, grâce à des interconnexions avec l'Ontario et les États-Unis. Dès le début des travaux de la commission, hier, M. Vandal s'est retrouvé sur le grill de l'opposition, en raison des dons controversés d'**Hydro-Québec** à des écoles privées, une situation qui a incité la société d'État à revoir ses politiques en matière de philanthropie.

Le porte-parole péquiste en matière d'énergie, Sylvain Gaudreault, a dit au p.-d.g. qu'il aurait dû démissionner. «Cet été, les Québécois ont été indignés par l'aria dans lequel le p.-d.g. a plongé la société d'État dont les Québécois sont le plus fiers, a-t-il dit. On ne peut pas diriger une société d'État comme on dirige une entreprise privée. **Hydro-Québec**, ce n'est pas l'entreprise d'une personne, ce n'est pas l'entreprise de M. Vandal.» Évoquant la tendance à la baisse des prix du gaz naturel, qui influent sur les tarifs qu'**Hydro-Québec** peut obtenir sur les marchés extérieurs, M. Gaudreault a demandé en vain si l'entreprise avait appuyé sa stratégie d'exportation sur des études de marché. «Je voudrais savoir quelle étude de marché on a, chez **Hydro-Québec**, pour justifier les exportations, considérant que maintenant

Hydro-Québec construit à dessein pour l'exportation et considérant que le coût de production est en hausse, puis le prix du compétiteur est en baisse. Et ça semble être parti pour longtemps», a dit le député péquiste.

M. Vandal a reconnu que les coûts de production sont en hausse, mais il a soutenu qu'il ne fallait pas douter de la rentabilité des exportations, qu'il juge avoir démontrée devant le Bureau d'audiences publiques en environnement pour le projet de la Romaine. «Quand on regarde les perspectives et des projets comme Romaine, on a déposé un rapport d'impact, on a répondu à toutes les questions qui étaient soumises par le **BAPE** sur la question de la rentabilité de l'exportation, et on est absolument convaincus que cette rentabilité-là, elle est forte», a-t-il dit.

LE DEVOIR

Le Devoir

IDÉES, samedi, 1 août 2009, p. c5

Hydroélectricité

Jean Charest se moque du BAPE

Mathieu Bourdon

Sacré «grand bâtisseur» par son parti, Jean Charest s'arroge toutes les tribunes pour afficher l'image d'un chef soucieux de l'environnement. Mais force est de constater que le développement qu'il promeut présentement en Minganie se fait dans un mépris cynique de l'opinion des citoyens et de la protection de l'environnement. La Minganie est le dernier coin du Québec boréal qui ne soit encore défiguré par une empreinte industrielle lourde. Mais depuis l'arrivée au pouvoir de Jean Charest, un premier barrage hydroélectrique y a été érigé et pas moins de dix centrales additionnelles ont été mises en construction ou à l'étude sur ses rivières. Après avoir approuvé les quatre barrages sur la rivière Romaine et avoir fait accélérer les travaux sur la rivière Petit-Mécatina, il voudrait ajouter, apprend-on maintenant, un complexe hydroélectrique sur un des plus extraordinaires cours d'eau de l'Amérique, la rivière Magpie. Cela va directement à l'encontre de recommandations répétées et explicites du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec, le **BAPE**. [...]

Une protection jamais venue

En 2004, le **BAPE** se voyait confier le mandat d'examiner les impacts de la construction d'une minicentrale sur la rivière Magpie. Approuvé dans la controverse, le projet devait toutefois faire l'objet de mesures de compensation conséquentes. En effet, le **BAPE** recommandait au gouvernement de préserver intégralement la troisième chute de la rivière et de protéger légalement le cours supérieur de la Magpie. Sous Jean Charest, cette protection n'est encore jamais venue. Pourtant, ce n'est pas parce que le ministère de l'Environnement du Québec n'en voit pas le bien-fondé. Ce ministère reconnaît depuis longtemps la valeur écologique de cette vallée. Depuis 2003, il y propose même la création d'une aire protégée. Malheureusement, le ministère de l'Environnement a dû reconnaître publiquement qu'en dépit de ses efforts, le projet était bloqué parce que **Hydro-Québec** s'oppose à ce que la rivière Magpie soit incluse dans une réserve qui porterait ironiquement son nom. Devant le consensus dégagé une seconde fois à l'occasion des audiences publiques sur la création de cette aire protégée, le **BAPE** réitérait, au sujet de la rivière Magpie, un avis explicite, soit «qu'elle devrait être soustraite à tout nouveau projet hydroélectrique» et bénéficier d'un «statut de protection qui permette d'en préserver intégralement le caractère sauvage et son potentiel récréotouristique reconnu internationalement» (**BAPE**, rapport n° 236).

On attend toujours...

Il y a quelques mois, devant la disparition de la rivière Romaine, nombreux furent ceux qui exprimèrent au **BAPE** le souhait de voir un équilibre dans le développement de la Minganie. Ce souhait s'est matérialisé autour d'une idée: celle de préserver le cours exceptionnel de la Magpie en contrepartie pour la disparition de celui de la Romaine. Y voyant une idée porteuse, le **BAPE** émettait une fois de plus un avis clair. «Considérant que la rivière Romaine, par ses eaux vives, possède des qualités valorisées indéniables qui contribuent au patrimoine paysager et récréatif des rivières de la Côte-Nord, la commission d'enquête est d'avis que, si le projet se réalise, il faudrait protéger une rivière de la Côte-Nord d'un gabarit similaire et offrant des qualités esthétiques et récréatives semblables selon les critères reconnus en la matière» (**BAPE**, rapport n° 256). Le jour du lancement du complexe Romaine, le premier ministre a laissé entendre qu'il pourrait peut-être épargner la rivière Mingan. On peut vivement se réjouir de cette

perspective, mais on ne peut d'aucune façon suggérer que la Mingan puisse avoir un gabarit et un potentiel récréatif semblables à ceux de la Romaine. D'abord, elle est six fois plus petite! Puis, contrairement à la majestueuse Romaine, elle n'offre pas d'attrait pour la descente de rivière. Le **BAPE** concluait que le projet Romaine n'était acceptable qu'à condition que soient mises en oeuvre les mesures de compensation recommandées. D'après l'Association Eaux-Vives Minganie, la seule rivière qui puisse répondre aux critères énoncés par le **BAPE**, c'est la rivière Magpie. Dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, la Minganie est une des seules régions qui se voient privées des retombées économiques majeures qu'y apporterait la création d'un parc national du Québec. Or la création d'un parc dans la vallée de la Magpie était justement ce qu'avait proposé au **BAPE** la MRC de la Minganie.

Mathieu Bourdon : Porte-parole, Association Eaux-Vives Minganie

LE DEVOIR

Le Devoir

ÉDITORIAL, mardi, 14 juillet 2009, p. a6

Projet Malartic

Ruée vers l'or

Chouinard, Marie-Andrée

Québec n'a encore jamais accordé de permis, mais 60 résidences de Malartic ont été déplacées pour faire place à une mine d'or à ciel ouvert. Malgré toutes ses mises en garde, le dernier rapport du bienveillant **BAPE** ne comporte pas de quoi ébranler ce gouvernement, car il a déjà joué ses dés. Dans son rapport sur le projet minier Canadien Malartic, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) pose une question essentielle, sur laquelle il avoue son impuissance: le processus de déménagement d'un quartier entier du village abitibien de Malartic, avant même que la minière Osisko n'ait eu l'aval du gouvernement, était-il éthique et humain? Non, il ne l'était pas, on peut le réitérer sans crainte. Le fait que des transactions immobilières privées aient avalisé ce déplacement ne rend pas l'affaire moins insensée! Déménager un quartier entier alors qu'on ne sait pas encore si Québec acceptera que s'ouvre ce chantier relève presque de l'absurde. C'est pourtant bel et bien ce qui est arrivé. «En l'absence d'une forme d'encadrement par les autorités concernées, un mouvement irréversible a été entrepris avant même que le projet n'ait reçu les autorisations requises, ce qui soulève des questions sur le plan éthique et humain», est-il écrit dans le rapport du **BAPE**. «Cela a donné l'impression aux citoyens que le promoteur pouvait faire ce qu'il voulait avant d'obtenir les autorisations.»

Si crucial soit ce point dans le rapport dévoilé la semaine dernière, le **BAPE** n'a pas autorité pour juger de la manière avec laquelle on encadre ce type de déplacement massif. Il y a là une triste ironie: l'existence du **BAPE** consacre précisément le droit des citoyens à toute l'information et la consultation. Dans ce cas précis, clamant sa paralysie réglementaire, tout au plus peut-il proposer pour l'avenir que ces transplantations soient soumises à son examen. Outre cet aspect percutant, une série de conditions et de questions colorent le rapport du **BAPE**; cela ne l'a pas empêché d'autoriser le projet Canadien Malartic, en invitant à la prudence environnementale, en multipliant les appels à la vigilance et en suggérant l'octroi de plus généreuses garanties financières. C'est donc un feu vert inquiétant, car il ne brille d'aucun aplomb. Il conforte malheureusement une impression généralisée irrespirable, selon laquelle ce **BAPE** jadis si mordant ballotte désormais là où la volonté gouvernementale le porte. La consécration du projet Rabaska, dans le reniement quasi généralisé, est encore un cratère dans la crédibilité de l'organisme. Le bienveillant **BAPE** sème donc le conditionnel partout où il le peut, mais autorise Osisko à profiter de son occasion d'affaires. Sa bénédiction repose essentiellement sur les alléchantes retombées économiques qu'apporterait la reprise de l'activité minière, tant pour la Ville de Malartic que pour ses citoyens. Le marché de l'or, jugé en pleine croissance, est-il à l'abri d'un effondrement, pour qu'on imagine que ces sociétés gourmandes de profits sont prêtes à toute compensation advenant une chute?

Le **BAPE** insiste d'ailleurs sur l'aspect rachitique des garanties financières liées non seulement au déplacement des citoyens mais aussi à l'approvisionnement en eau potable, au rabattement éventuel de la nappe d'eau souterraine et à la gestion des stériles et résidus. Cet appel à un engagement financier plus solide de la part du promoteur n'est pas anodin, ni inutile d'ailleurs: le vérificateur général vient tout juste de savonner Québec pour l'immensité des risques financiers auxquels il consentait devant les géants miniers. D'autres importantes questions jalonnent le rapport: la surveillance des tassements des

formations argileuses dans le secteur avoisinant la mine à ciel ouvert. La possibilité qu'à long terme, la gestion des résidus génère des effluents acides, ce qui occasionnerait des problèmes de nature environnementale. Le potentiel de contamination de l'eau souterraine par la présence de cyanure dans les résidus miniers, qui n'est pas entièrement exclu. L'usage futur de cette fosse, dont l'avenir n'est pas éternel. Nul besoin d'être devin pour savoir que Québec autorisera ce projet, auquel d'ailleurs il a déjà donné son consentement moral, du seul fait qu'il ait laissé les intérêts marchands primer sur des questions d'ordre éthique, comme si la raison d'État ne pouvait jamais, aux côtés des lois contractuelles, être invoquée. On apprendait la semaine dernière que la Société générale de financement (SGF) prêtera 75 millions à Osisko pour ce projet d'un milliard. Quelqu'un croit-il encore au suspense? Cela rappelle platement les transactions d'**Hydro-Québec** conclues avec les collectivités touchées par le projet de barrage sur la rivière Romaine, et ce, avant même que les audiences publiques n'aient démarré. L'histoire de Canadian Malartic aura été, peu importe son dénouement, une illustration magnifique du mépris des corps publics pour les processus destinés à entendre les citoyens. Elle raconte aussi tristement l'indifférence, voire la dérision, d'un gouvernement qui joue impunément ses cartes en faisant fi de ce qu'en pense le petit, mais néanmoins vrai, monde.

LE DEVOIR

Le Devoir

ÉCONOMIE, vendredi, 26 juin 2009, p. a8

Libre opinion

À quoi sert le **BAPE**?

Michel Bélanger

On vient à peine de fêter les 30 ans d'existence des dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement ayant introduit la participation publique dans le processus de décision. Or, de nombreuses voix se sont élevées dernièrement pour remettre en question le rôle du **BAPE** et son fonctionnement. Sans nier qu'une réflexion sur ces aspects pourrait s'avérer utile, une crainte demeure: si on devait ouvrir cette loi dans l'état actuel des choses, on y perdrait au change. Le prétexte de la crise économique ne semble laisser aucune place à une vision d'ensemble des projets de développement, à l'intégration de modes de développement plus soutenables et à la participation citoyenne au processus de décision. Dans le secteur énergétique, en grands bâtisseurs que certains sont devenus, tout doit être construit et développé, des barrages aux ports méthaniers, en passant par le nucléaire! Le tout, en récupérant le discours vert pour les projets qui s'en rapprochent, mais en évitant de l'appliquer à l'ensemble de notre planification énergétique, si tant est qu'il en existe une, et en ignorant les conclusions du **BAPE** qui ne font pas notre affaire, telle l'obligation de réserver une rivière de la Côte-Nord en contrepartie du sacrifice de La Romaine (le ruban semble presque déjà coupé pour la première pelletée de terre sur la Petit-Mécatina). Outre les amendements apportés par le gouvernement fédéral à sa procédure d'évaluation environnementale pour accélérer les projets de développement municipaux - crise oblige -, l'attitude des corps publics québécois nous semble plus préoccupante, par le mépris qu'ils affichent envers le processus lui-même d'évaluation environnementale et d'audience publique.

Exemples récents de cette dérive? L'attitude des corps publics dans les dossiers de La Romaine et de la mine à ciel ouvert de Malartic, en Abitibi. Dans le premier cas, **Hydro-Québec** avait déjà «monnayé» confidentiellement l'approbation des collectivités locales avant que les audiences commencent. Dans le second cas, une partie des terrains de la ville a déjà été acquise avec la collaboration de la Ville - laquelle s'est donné les moyens d'aider financièrement au rachat des propriétés - et du gouvernement, qui a d'ailleurs adopté une loi à cet effet avant même que le **BAPE** dépose son rapport. Mépris des corps publics envers l'un des objectifs de la procédure du **BAPE**, qui est d'évaluer la justification d'un projet à la lumière de ses impacts environnementaux et sociaux. Quand l'ensemble des habitants ont été évacués, qu'il ne reste qu'à creuser l'immense trou, que diable reste-t-il à évaluer? Les impacts sur le milieu social ayant déjà été réalisés, il ne reste plus que les impacts des résidus miniers dont le gouvernement assume l'essentiel des risques financiers, comme l'a déploré récemment le vérificateur général. Dans ce contexte, pourquoi participer aux audiences publiques? Ne pourrions-nous pas espérer que le **BAPE** finisse par mettre ses culottes et qu'il se déclare inapte à évaluer un projet approuvé d'avance? Le plus surprenant est de constater l'importance qu'accordent les citoyens et groupes environnementaux à cette procédure, au point d'investir des milliers de dollars en poursuites judiciaires pour forcer le gouvernement à en

respecter les termes. Des citoyens investissent pour n'obtenir que le droit d'exprimer leur opinion sur un projet, qui sera ultimement décidé par un gouvernement qui, bien souvent, a déjà décidé du sort du projet avant que le **BAPE** ait été mandaté...

Si les citoyens perdent confiance en cet instrument, les débats se feront inévitablement, mais dans un cadre plus conflictuel. Nous empruntons en ce sens les mots d'André Beauchamp: «Sans lieu de débat, la contestation se voit refoulée dans la clandestinité où elle devient d'autant plus dangereuse qu'elle n'est pas reconnue socialement. Les gens allergiques à la consultation affirment que la consultation soulève des conflits. Je pense le contraire. La consultation constate les conflits, elle ne les crée pas. Plus encore, elle contribue à les solutionner.» (Introduction à l'éthique de l'environnement, Éditions Paulines, 1993.) Même les tribunaux ont rappelé, en ces termes, l'importance de cette procédure pour les citoyens: «Quelle que soit l'étendue du pouvoir discrétionnaire du ministre et du gouvernement, il semble manifeste que le législateur, par l'économie générale de la loi, par la solennité de certaines dispositions et par l'octroi de règles procédurales, a consacré la participation du public. Ces dispositions ont été conçues pour assurer la participation du public et des parties intéressées [par le fait même] aux décisions qui ont un effet sur le sort de la communauté dans laquelle elles vivent.» (Bellefleur contre le Procureur général du Québec, 1993, juge Proulx.) Sans doute n'avons-nous pas besoin de grands amendements à la loi. Un simple rappel à l'ordre à nos gouvernements et institutions afin qu'ils respectent la lettre et l'esprit de leurs propres lois devrait normalement suffire en démocratie.

Michel Bélanger : Président de Nature Québec

leSoleil

Le Soleil

Actualités, mercredi, 3 juin 2009, p. 14

Ligne électrique et poste d'Hydro à Saint-Augustin

Le BAPE dit non à une hausse des coûts pour des raisons esthétiques

Moreault, Éric

Le **BAPE** s'est rendu aux arguments d'**Hydro-Québec** et donne son aval à la construction d'une ligne électrique et d'un poste de transformation à Saint-Augustin-de-Desmaures. Toutefois, il n'est pas convaincu qu'Hydro doive préconiser des pylônes tubulaires plus coûteux pour des raisons esthétiques tel que le demandent les autorités municipales.

Il aurait été surprenant que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) soit contre ce projet largement accepté socialement. Il le juge d'ailleurs "nécessaire" en raison de la hausse croissante de la demande créée par l'étalement urbain, de même que pour développement du parc industriel de Saint-Augustin. Toutefois, le **BAPE** juge qu'une partie des mesures d'atténuation demandées par la municipalité et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) sont "injustifiées". Celles-ci favorisaient l'installation de pylônes tubulaires, arguant qu'ils traverseront la porte d'entrée ouest (l'autoroute 40) de la capitale nationale. Ces mesures allongent le tracé et sont plus coûteuses de 12 millions \$ (sur les 33 millions \$ du coût pour la ligne de 315 kilovolts). Ce supplément est "injustifié", dit le **BAPE**, dans la zone agricole de Saint-Augustin, et Hydro devrait plutôt opter pour des pylônes à treillis.

"On va analyser ces commentaires dans les prochains jours, explique Jean-Marc Darveau, conseiller en relation avec le milieu chez Hydro. C'était une demande du milieu, c'est pour ça qu'on avait choisi cette option plus coûteuse."

Le **BAPE** souligne d'ailleurs au gouvernement du Québec qu'il aurait "avantage à établir des lignes directrices à l'échelle du Québec" pour prévoir une intégration harmonieuse des différents types de pylônes en fonction du milieu.

Malgré son accord global pour le projet, le **BAPE** a tapé sur les doigts d'Hydro parce que les effets sur les milieux humides n'étaient pas documentés au moment des audiences publiques. Hydro installera 14 pylônes dans des tourbières et des marécages, mais n'est pas en mesure d'évaluer les pertes temporaires et permanentes sur ces milieux humides. Ce qui est clair, par contre, c'est que la ligne projetée entraînerait un déboisement de 57 hectares. Le **BAPE** recommande qu'Hydro contribue à un fonds d'aménagement forestier durable pour compenser ces pertes.

Par ailleurs, le **BAPE** ne s'oppose pas à l'établissement d'une piste cyclable sur l'emprise de la ligne. Celle-ci serait entièrement sous la responsabilité des autorités municipales et régionales. Chez Hydro, on se dit prêt à collaborer, mais on rappelle que le passage de la ligne est une servitude. Saint-Augustin et la CMQ devront obtenir l'accord des propriétaires des fonds de terrains. Sur le plan financier, 1 % des montants investis doivent retourner au milieu. "Le projet serait éligible à cet argent-là (730 000 \$)."

La ligne de 43 pylônes se raccordera à la ligne existante Jacques-Cartier-Laurentides à travers les montagnes entre Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, au nord, et le poste qui serait construit dans le parc industriel de Saint-Augustin. Le coût global du projet est estimé à 73,7 millions \$, soit 41,5 millions \$ pour le poste Anne-Hébert et 32,2 millions \$ pour la ligne d'alimentation. La mise en service de la ligne et du poste projetés est prévue pour l'automne 2010. À la suite de la divulgation publique de ce rapport, c'est maintenant au Conseil des ministres de donner son aval au projet.

LA PRESSE

La Presse

Actualités, samedi, 9 mai 2009, p. A8

Train de l'Est

Le BAPE rejette le tracé Mascouche-Repentigny

Bisson, Bruno

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) estime que la mise en service du train de l'Est entre Mascouche et Montréal va augmenter les gaz à effet de serre (GES) et les polluants atmosphériques, même si des centaines d'usagers abandonnent leur automobile pour l'utiliser. Dans un rapport rendu public hier, le **BAPE** conclut aussi que "le caractère optimal du tracé retenu par l'Agence métropolitaine de transport (AMT) n'a pas été démontré". Il critique sévèrement la méthode et les critères retenus par cette agence gouvernementale pour choisir le meilleur tracé entre Mascouche, Terrebonne, Charlemagne et Repentigny. Le train de l'Est, dont le coût est présentement estimé à 390 millions, permettra de relier la banlieue nord-est au centre-ville en seulement 62 minutes d'ici à la fin de 2010 ou au début de 2011. À l'origine, deux trains distincts devaient desservir ces villes de banlieue (voir carte). Le premier aurait desservi les villes de Mascouche, Terrebonne et Laval en empruntant un corridor ferroviaire du CP. Le second aurait traversé le nord et l'est de l'île de Montréal jusqu'à Repentigny et L'Assomption, en banlieue est. En s'appuyant principalement sur une "analyse multicritères", l'AMT a toutefois choisi de fondre ces deux projets en un seul tracé de 52km, en abandonnant le corridor du CP au profit de nouvelles voies ferrées à construire dans l'axe de l'autoroute 640. Selon l'agence, ce projet réduira de beaucoup les coûts d'exploitation de deux lignes distinctes, et permettra aussi de rejoindre, à long terme, les bassins de clientèle les plus importants de la couronne nord. Dans son rapport, le **BAPE** critique durement cette analyse multicritères qui "ne tient compte d'aucun indicateur pour évaluer l'apport du train de banlieue desservant la ville de Laval en matière de niveau de service, d'accès potentiel au train et d'achalandage à moyen et à long terme". En conséquence, le Bureau recommande à l'AMT de "réexaminer" ses options de desserte "en tenant compte d'une information actualisée sur les bassins potentiels d'utilisateurs à long terme, autour de la ville de L'Assomption, de même que dans les environs des gares éventuelles, à Laval". Ce faisant, la commission du **BAPE** qui a examiné le projet de l'AMT ne prend pas franchement partie en faveur du scénario de desserte par deux trains distincts et ne recommande pas l'abandon du tracé Mascouche-Repentigny, tel que proposé.

La commission recommande toutefois plusieurs corrections importantes au projet de l'AMT, et notamment, l'électrification complète du projet dès la mise en service afin de propulser le futur Train de l'Est à l'électricité, au lieu du diesel. Le bilan environnemental négatif du projet, sur le plan des émissions de GES et de polluants atmosphériques, tient essentiellement à la pollution engendrée par les locomotives, qui rouleront au diesel sur la majorité du tracé. "La commission du **BAPE** estime que l'effet bénéfique du projet train de l'Est, pour ce qui est de son bilan net d'émissions de gaz carboniques à l'échelle du Québec, n'a pas été démontré clairement par l'AMT. Toutefois, selon les informations disponibles, une électrification intégrale du projet assurerait, sur ce plan, un bilan positif."

L'AMT "prend acte"

Dans un communiqué publié hier, l'AMT, qui a déjà dépensé près de 2,5 millions de dollars en études diverses sur ce projet, "prend acte des conclusions du rapport du BAPE, qui endossent le consensus régional selon lequel l'introduction d'un service de train de banlieue est une nécessité". Le président de l'AMT, Joël Gauthier, a déclaré à La Presse hier que "le projet du train de l'Est vient de franchir une étape additionnelle". Malgré les conclusions de la commission du BAPE, M. Gauthier a assuré que l'agence reste "déterminée à réaliser le projet présenté". M. Gauthier s'est dit tout à fait en accord avec la proposition du BAPE d'électrifier les voies ferrées pour réduire les émissions polluantes d'oxyde d'azote, de particules et de gaz à effet de serre, responsables des changements climatiques.

Le président a fait valoir que l'AMT vient tout juste de s'entendre avec Hydro-Québec pour évaluer, justement, les coûts de cette électrification et pour programmer la conversion progressive de tout le réseau de trains de banlieue à l'électricité. En revanche, il estime que "la population du Nord-Est attend ce train depuis déjà assez longtemps" et que son électrification dès sa construction retarderait de beaucoup son entrée en service, toujours prévue pour la fin de 2010. M. Gauthier a par ailleurs mis en doute les conclusions du BAPE sur les émissions polluantes du train. Il affirme que celles-ci ont été calculées à partir des données sur les locomotives vieillissantes de l'AMT plutôt que sur les locomotives flambant neuves qui seront mises en service.

LE DEVOIR

Le Devoir

ÉDITORIAL, lundi, 9 mars 2009, p. a6

Libre opinion

La Romaine: un projet qui dépasse nos frontières

Françoise Bertrand

Quel plaisir d'entendre, au milieu du concert des mauvaises nouvelles touchant la crise économique, que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) donne le feu vert au projet hydroélectrique de La Romaine. Il est heureux que le BAPE ait retenu plusieurs des arguments de la grande majorité des intervenants dans le dossier, notamment ceux des chambres de commerce de la Côte-Nord. Et pour cause. Durant toute la durée de la construction (11 ans), il y aura en moyenne près de 1000 travailleurs par année sur les chantiers, sans compter les emplois indirects. Durant la construction en période de difficultés économiques, c'est un baume inestimable pour les travailleurs et les entreprises de la région et du Québec. Hydro-Québec n'a d'ailleurs pas tardé à lancer les appels d'offres. Voilà un nouveau souffle pour la Côte-Nord, une région qui accuse un taux de chômage beaucoup plus élevé que la moyenne québécoise. Mais voilà que de nouveaux oiseaux de malheur poursuivent maintenant leur opposition en transportant le débat chez le voisin et en choisissant de dénigrer aux États-Unis la plus grande richesse collective des Québécois, l'un des principaux instruments de développement et d'enrichissement de nos citoyens. On le sait, non seulement l'hydroélectricité est propre en soi, mais son exportation permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du continent, lorsque nos exportations déplacent une énergie produite ailleurs à l'aide de combustibles fossiles. Le complexe de la Romaine permettra d'éviter des émissions de GES de l'ordre de trois millions de tonnes annuellement!

L'énergie est nécessaire au développement et à la croissance de notre économie. Au Québec, nous disposons d'une énergie propre et renouvelable qui, en plus de contribuer au sauvetage de la planète, nous permet de nous offrir de nombreux services publics de qualité et surtout de contribuer au Fonds des générations qui sert à rembourser la dette du Québec. Et voilà que certains se demandent encore s'il faut aller de l'avant... Croyez-vous sincèrement que l'Arabie-Saoudite ou le Venezuela, qui disposent pourtant d'énergie fossile, se poseraient cette question? Ainsi, la lutte aux changements climatiques peut aussi passer par des projets lucratifs pour le Québec. C'est ce que j'appelle du «développement économique durable». On serait fou de s'en passer!

Vaincre le protectionnisme

Il importe maintenant de serrer les coudes au Québec et au Canada et de travailler pour que nos voisins américains reconnaissent que l'hydroélectricité est une énergie propre, au même titre que l'éolienne ou l'énergie solaire. La FCCQ a toujours activement milité en faveur du libre commerce, notamment en établissant des ententes avec les États américains limitrophes à travers ses corridors de commerce. Malgré les assurances qu'a données le président Obama sur son intention de garder notre frontière

ouverte au commerce, cette non-reconnaissance peut s'apparenter à une sorte de protectionnisme. Il faut contrer cette tendance. Les gouvernements du Canada et du Québec s'y emploient déjà. La Fédération des Chambres de commerce du Québec sera à leur côté pour cette bataille.

Françoise Bertrand : Présidente-directrice générale, Fédération des chambres de commerce du Québec

LA PRESSE

La Presse

Forum, dimanche, 8 mars 2009, p. A17

Répliques

Un traitement déplorable

Taschereau, François

Le traitement à la une et la publication d'articles sur un ton dramatique, "Les pylônes de la colère", dans La Presse de vendredi, au lendemain même de la publication d'un rapport favorable sur l'aménagement du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine, a de quoi surprendre. **Hydro-Québec** déplore un tel traitement rédactionnel. La Presse a habitué ses lecteurs à plus de rigueur. Rappelons l'importance de ce projet pour le Québec, la Minganie, la Côte-Nord et les communautés locales. Ce rapport favorable et la perspective que les gouvernements approuvent le plus grand projet d'infrastructure au Canada, avec un investissement de 6,5 milliards de dollars, constituent une nouvelle majeure. Ce même jour, cette nouvelle a été reléguée au second rang car La Presse a décidé d'amener ses lecteurs sur un autre terrain. L'étape franchie par le projet est significative. Son examen par le **BAPE** et la commission d'examen commun a été fait selon un processus public, rigoureux et transparent. Le **BAPE** et la commission ont convenu de la nécessité du projet du complexe de la Romaine tout en concluant que celui-ci n'est pas susceptible d'entraîner d'effets environnementaux négatifs importants compte tenu des mesures d'atténuation, de compensation et de suivi prévues ou proposées par **Hydro-Québec**.

Nous sommes déçus et espérons que La Presse aidera ses lecteurs à faire la part des choses.

L'auteur est directeur principal -Communications, chez Hydro-Québec.

Correction(s) :

Précision

Pratte, André

Dans un texte publié dans nos pages dimanche, texte signé par François Taschereau, directeur principal des communications chez **Hydro-Québec**, nous avons malencontreusement interverti des mots. La phrase: "Le **BAPE** et la commission ont convenu de la nécessité du projet du complexe de la Romaine tout en concluant que celui-ci n'est pas susceptible d'entraîner d'effets environnementaux négatifs importants compte-tenu des mesures d'atténuation, de compensation et de suivi prévues ou proposées par **Hydro-Québec**." aurait dû se lire: "Le **BAPE** et la commission ont convenu de la nécessité du projet du complexe de la Romaine tout en concluant que celui-ci n'est pas susceptible d'entraîner d'effets environnementaux négatifs importants compte-tenu des mesures d'atténuation, de compensation et de suivi prévues par **Hydro-Québec** ou proposées." Nos excuses.

Éditorialiste en chef

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, samedi, 7 mars 2009, p. a3

Feu vert au projet de la Romaine

Les écologistes fulminent contre le BAPE

Francoeur, Louis-Gilles

Nature-Québec et la Fondation Rivières estiment que Québec et le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) «font preuve de la même myopie» dans le dossier de la Romaine que dans celui de la Caisse de dépôt et placement (CDP). «Dans trois ou quatre ans, ils risquent de constater que les grands acheteurs américains ne veulent pas de notre hydroélectricité dans leurs portefeuilles verts, explique Anne-Marie Saint-Cerny de la Fondation Rivières. Mais le Québec devra quand même payer la facture. Au moment où les États-Unis investissent dans les énergies vertes, que la Colombie-Britannique, le Manitoba et l'Ontario prennent ce virage - sauf un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

aussi myope que servile -, il est inadmissible de voir le Québec se cantonner dans une logique de développement des années 60-70.» Christian Simard de Nature Québec qualifie le rapport du **BAPE** «de faible, conservateur et complaisant». Il adopte ainsi «sans validation» les affirmations d'**Hydro-Québec** qui prétend qu'après avoir vendu cette électricité aux États-Unis, elle servira dans 15 ou 20 ans aux besoins du Québec. «Or, dit-il, aucune prévision d'**Hydro-Québec** Distribution ou de la Régie de l'énergie ne porte sur un horizon aussi lointain. Les commissaires ont avalé ça, sans le moindre esprit critique. Par ailleurs, toutes les insuffisances scientifiques de l'étude d'**Hydro-Québec** vont être comblées après coup dans des "suivis" qui vont permettre de mesurer l'agonie de la Romaine, pas de la protéger.»

Oiseaux de malheur

On ne l'entendait pas ainsi hier sur la Côte-Nord où maires et préfets pavoisaient au sujet de leur «victoire» devant le **BAPE**. Du côté de la Fédération des chambres de commerce du Québec, la présidente, Françoise Girard, abondait dans le même sens en dénonçant par contre, sur fond nationaliste, les «oiseaux de malheur» du Québec qui vont participer mardi prochain dans l'État de New York à une rencontre organisée par le Sierra Club avec des membres du gouvernement Paterson pour débattre de l'hydroélectricité du Québec. Les deux groupes étasuniens ont essuyé un refus de participer de la part de la Fondation Rivières et de Nature-Québec. Mais des Innus vont y participer.

Priorité aux énergies vraiment vertes

Les écologistes d'ici ne veulent pas être accusés de torpiller le marché d'**Hydro-Québec**. Ils entendent par contre continuer de préconiser un recours prioritaire aux énergies vraiment vertes comme les économies d'énergie, l'éolien et la géothermie. Québec voudrait vendre son hydroélectricité aux États-Unis en tant qu'énergie verte. Mais là-bas, les grands projets hydroélectriques ne font pas partie de la liste parce que le nombre de rivières vierges est de plus en plus restreint. Pour le porte-parole de Nature-Québec, «il est révoltant de lire dans un rapport du **BAPE** que l'énergie éolienne n'est pas synchronisée avec les besoins du marché, ce qui n'est pas le cas quand on la couple à de l'hydroélectricité, ou que l'hydroélectricité est le seul moyen de remplacer du thermique aux États-Unis. Toutes les vertus attribuées à l'hydroélectricité, comme celles de remplacer l'énergie thermique, de contribuer au Fonds des générations ou de rembourser la dette du Québec, l'énergie éolienne les a, mais à meilleur prix, avec plus d'emplois permanents et moins d'impacts environnementaux. Tout le reste de la planète le sait. Sauf Québec, Hydro et le **BAPE**».

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, vendredi, 6 mars 2009, p. a1

Feu vert au projet de la Romaine

Le mandat du **BAPE** n'inclut pas l'examen d'options alternatives

Francoeur, Louis-Gilles

La commission d'examen conjoint du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) et du gouvernement fédéral donne le feu vert au projet de la Romaine malgré les nombreuses zones d'incertitude qui demeurent sur plusieurs questions, à son avis. Les quatre réservoirs et centrales du complexe de la Romaine devraient produire 1550 MW et ajouter annuellement 8 TWh à la réserve énergétique du Québec. Le projet de 6,5 milliards va créer des réservoirs d'une superficie totale de 279 km². La décision de rendre le rapport public a été prise hier matin par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp. Son attaché de presse, Dave Leclerc, précisait que le ministère étudiait le rapport du **BAPE** et que la ministre n'était pas prête à acheminer ses recommandations au gouvernement. La commission endosse d'ailleurs les points de vue d'**Hydro-Québec** et du gouvernement Charest en ce qui a trait à la justification du projet. Elle ne reproche ni au ministère de l'Environnement ni à **Hydro-Québec** de n'avoir pas examiné en profondeur la moindre solution de rechange à ce projet, une règle éthique de base en évaluation environnementale. Pour les trois commissaires, «quelques sujets abordés par des participants ne relevaient pas de son mandat, notamment la décision d'**Hydro-Québec** de retenir la filière hydroélectrique». Ce point de vue légaliste a permis aux commissaires d'écarter sur la foi des affirmations d'**Hydro-Québec** tout projet éolien visant à produire la même énergie et la même puissance, y compris celui élaboré par la Fondation Rivières avec un ancien spécialiste d'**Hydro-Québec**.

Les commissaires dérogent toutefois à leur approche légaliste quand ils affirment que Québec devrait revoir son règlement sur l'évaluation des impacts environnementaux parce qu'il n'inclut pas dans l'examen environnemental du complexe hydroélectrique les incontournables lignes à haute tension. Pour les commissaires comme pour **Hydro-Québec**, le projet correspond aux objectifs de la stratégie énergétique du Québec, soit le renforcement de la sécurité des approvisionnements et l'utilisation de ces projets comme leviers économiques et moyens d'accorder une «plus grande place aux collectivités locales et aux nations autochtones dans le développement énergétique». La commission avalise aussi l'idée qu'une accélération du développement hydroélectrique permettra d'accroître les exportations mieux que tout autre moyen. Elle estime, à l'instar d'**Hydro-Québec** - mais sans affirmer qu'on ne pourrait pas y arriver autrement -, «que le projet vise à produire de l'électricité pour répondre avec flexibilité à des fluctuations quotidiennes ou saisonnières de la demande des marchés visés, la solution de rechange réalisable [étant] un autre projet hydroélectrique».

Impacts sur l'estuaire

Globalement, estiment les commissaires, le mégaprojet «n'est pas susceptible d'entraîner d'effets environnementaux négatifs importants». Les études indépendantes, qui parlent d'impacts cumulatifs importants des barrages hydroélectriques parce qu'ils priveraient l'estuaire d'apports nutritifs, soulèvent des «hypothèses» intéressantes, selon la commission, mais pas suffisantes pour qu'on les examine à fond avant de pousser le projet plus loin. Encore là, elle propose un «suivi» sur la possibilité d'une baisse des poissons-appâts ou d'autres espèces fluviales, qui pourrait affecter jusqu'aux mammifères marins. La commission ne reproche pas à **Hydro-Québec** de n'avoir pas fait d'examen cumulatif des impacts de son projet sur le golfe et sur d'autres espèces comme le caribou, une exigence de la loi fédérale. Encore là, elle recommande un suivi du projet. Elle propose même à Pêches et Océans Canada de réaliser cette étude des impacts cumulatifs des barrages hydroélectriques sur le golfe, que les écologistes auraient voulu retrouver dans l'étude d'impacts. La commission s'inquiète enfin de voir le nombre de grandes rivières vierges diminuer rapidement sur la Côte Nord. Prenant acte de la volonté du premier ministre Jean Charest exprimée dans son Plan Nord de protéger 50 % des territoires nordiques, la commission avalise la stratégie gouvernementale en proposant que Québec protège désormais une rivière d'égale importance chaque fois qu'il en sacrifiera une, comme la Romaine.

Mercure et désenclavement

Quant au mercure dans l'eau des barrages, la commission «constate» qu'il augmentera. Sans statuer sur les failles des évaluations d'**Hydro-Québec**, dénoncées en audience par la Société pour vaincre la pollution, les commissaires se contentent de dire qu'en raison «de la communication des risques [aux populations par des campagnes d'information] et du suivi proposé, cette augmentation serait toutefois moins préoccupante pour la santé humaine», ce qui est aussi l'avis de Santé Canada. La commission propose aussi un «suivi» des émissions de gaz à effet de serre des quatre barrages de la Romaine, qu'**Hydro-Québec** n'a pas étudiées à fond, et de les inclure dans le bilan du Québec et du Canada. Les commissaires reconnaissent enfin qu'il y aura des impacts sociaux et écologiques liés à l'ouverture des territoires vierges de la Romaine aux chasseurs et pêcheurs tant autochtones qu'allochtones. Le phénomène a modifié irréversiblement l'écologie de milliers de lacs durant les travaux de la Baie James. Les mesures envisagées par **Hydro-Québec** - information et ensemencement de lacs à proximité des chantiers - devraient suffire, selon la commission, à limiter cet impact que la société d'État jugeait pourtant comme étant le principal impact écologique du projet Grande-Baleine.

lesaffaires.com

LesAffaires.com

Industrie, jeudi, 5 mars 2009

Bape : feu vert pour le complexe hydroélectrique de la Romaine

Presse Canadienne

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**Bape**) conclut que l'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine, sur la Côte-Nord, est nécessaire. Le **Bape** fait toutefois 24 recommandations, des mesures de suivi ou d'atténuation des impacts pour la plupart. Dans son rapport de 269 pages publié jeudi, la commission d'enquête du **Bape**, présidée par Michel Germain, écrit que "parce que le projet vise à produire de l'électricité pour répondre avec flexibilité (aux fluctuations de la

demande), la solution de rechange réalisable ne serait qu'un autre projet hydroélectrique similaire". Et elle estime qu'**Hydro-Québec** "a démontré qu'(elle) n'a pas de solution de rechange satisfaisante au projet". Le projet de 1550 MW, au nord de Havre-Saint-Pierre, suscite une farouche opposition de la part des environnementalistes, notamment de l'acteur Roy Dupuis et de la Fondation Rivières. Mais d'après M. Germain et le commissaire Louis Dériger, "il n'existe pas d'études ou d'information permettant d'établir l'existence d'effets cumulatifs à grande échelle causés par l'aménagement des grands barrages dans le système hydrographique du fleuve Saint-Laurent et encore moins de lier le présent projet avec de tels effets".

LeDroit

Le Droit

Actualités, jeudi, 5 février 2009, p. 5

Projet pour relier Mirabel à L'Ange-Gardien

Hydro obtient le feu vert de Québec

Soucy, Yves

Le gouvernement québécois donne le feu vert à **Hydro-Québec** pour aller de l'avant avec son projet d'investissement de 140,3 millions \$ pour la construction d'une nouvelle ligne reliant le poste Chénier, à Mirabel, et le poste de l'Outaouais, présentement en construction à L'Ange-Gardien. Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Claude Béchar, était de passage hier à L'Ange-Gardien pour en faire l'annonce. D'une longueur de 114 kilomètres, cette ligne à 315 kilovolts permettra l'interconnexion avec l'Ontario pour exporter jusqu'à 1250 mégawatts tout en sécurisant davantage l'approvisionnement de la région en électricité. Le ministre Béchar a tenu à préciser que le projet est défrayé entièrement par **Hydro-Québec** sans aucune subvention du gouvernement fédéral.

Exportations

"Quand on parle d'exportation, autant vers l'Ontario que les États-Unis, voici un exemple de projet qui fait en sorte que durant les prochaines années, nous allons pouvoir vendre notre énergie verte et faire en sorte que le Québec s'enrichit. L'an dernier, c'est 700 millions \$ qu'on a été chercher avec l'exportation", a déclaré le ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Pour le ministre délégué aux Transports et responsable de la région de l'Outaouais, Norm MacMillan, il s'agit d'une excellente nouvelle en raison des retombées économiques.

Retombées

"Dans la région, les retombées sont évaluées à 20 millions \$. C'est donc des travailleurs et des entrepreneurs d'ici qui vont en bénéficier. De plus, avec le programme de mise en valeur intégrée, **Hydro-Québec** versera aux municipalités qui se retrouvent sur le parcours de la future ligne l'équivalent de 1 % de la valeur du projet", souligne le ministre MacMillan. Pour minimiser les coûts et son impact environnemental, la ligne Chénier-Outaouais sera aménagée à l'intérieur de la servitude d'**Hydro-Québec**, du côté nord de la ligne existante Chénier-Vignan. Les 292 pylônes traverseront seize municipalités, dont douze en Outaouais, et sillonneront surtout des propriétés privées situées en territoire agricole protégé. D'ailleurs, dans les zones cultivées, la société d'État utilisera des pylônes à encombrement réduit qui ont été conçus spécialement pour ce projet. Les travaux de déboisement et de construction se mettront en branle prochainement en vue de la mise en service de la ligne Chénier-Outaouais au printemps 2010. Même si le projet a suscité l'opposition d'à peine une douzaine de personnes ou groupes, durant les audiences du Bureau des audiences publiques sur l'environnement, le ministre Béchar a indiqué que des mesures seront mises en place pour tenir compte des recommandations du **BAPE**, notamment au niveau de l'impact sur les terres humides et des nuisances sonores et visuelles reliées aux nouvelles infrastructures. Le ministre a profité de l'occasion pour réaffirmer qu'il n'est pas question de privatiser **Hydro-Québec**.

leSoleil

Le Soleil

Actualités, samedi, 31 janvier 2009, p. 33

Boucler la boucle de la piste

La CMQ aimerait convertir des chemins d'**Hydro-Québec** en un réseau cyclable
Lavoie, Jean Pascal

La construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité à l'ouest de l'agglomération de Québec pourrait bien fournir l'occasion de boucler le réseau cyclable de la région. **Hydro-Québec** projette la construction d'un nouveau poste dans le parc industriel François-Leclerc et d'une ligne d'alimentation de 12,3 km le reliant à la ligne Jacques-Cartier-Laurentides au nord. L'infrastructure permettra de répondre à la demande croissante d'électricité dans l'ouest de la ville. L'audience du projet devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) a débuté cette semaine à Saint-Augustin. La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et la Ville de Saint-Augustin voient dans la construction de cette ligne une occasion en or de jeter les bases de ce qui pourrait devenir un lien cyclable et pédestre reliant le Corridor du Littoral, au sud, et la piste Dansereau-La Liseuse, au nord. "Nous avons d'ailleurs acheminé une demande très claire à **Hydro-Québec** pour que soit réalisée une assise permanente sur l'emprise de sa ligne, explique André Bouillon, de la CMQ. Cette assise pourrait éventuellement servir de base à une piste cyclable et pédestre."

Ainsi, les plus vaillants pourraient en une journée parcourir un circuit d'environ 100 km reliant les pistes Jacques-Cartier-Portneuf, le Corridor des Cheminots, le Corridor du Littoral, la Route verte et la piste Dansereau-La Liseuse.

Ouverture d'Hydro-Québec

Hydro-Québec n'est pas contre ce projet, mais apporte toutefois quelques bémols. "Il faut comprendre que nous ne construisons pas de piste cyclable, précise Jean-Marc Darveau, conseiller en relations avec le milieu à la société d'État. Cependant, **Hydro-Québec** est prête à laisser en place les infrastructures de chemins qu'elle aura construites sur son emprise pendant les travaux. À la condition évidemment que les propriétaires des terrains s'entendent avec la municipalité à ce sujet." Pour l'instant, la participation d'**Hydro-Québec** s'arrête là. Toutefois, ce projet pourrait profiter du 1 % du montant total de chacun de ses projets qu'**Hydro-Québec** verse aux communautés. Ainsi, les municipalités de Pont-Rouge et de Saint-Augustin pourraient consacrer ce 737 000 \$ à la construction de cette piste cyclable. Malgré la volonté de la Ville de Saint-Augustin et de la CMQ en faveur d'une piste cyclable, il y a encore loin de la coupe aux lèvres. En plus de l'autorisation des propriétaires à obtenir, trois MRC et deux municipalités doivent s'entendre pour ficeler un projet qui en est encore à ses premiers balbutiements. La bonne volonté d'**Hydro-Québec** se limitant à laisser en place les chemins qu'elle aura construits, si elle en construit, les autres intervenants ont donc encore un bon bout de chemin à faire pour mener le projet à terme. L'audience du projet de **Hydro-Québec** devant le **BAPE** se poursuivra le 24 février prochain au complexe municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures, alors que l'on recueillera les mémoires et les commentaires du public. Les documents relatifs au projet, ainsi que la procédure à suivre pour participer à l'audience, sont disponibles à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous l'onglet "Mandats en cours", de même qu'à la bibliothèque Alain-Grandbois.

leSoleil

Le Soleil

Actualités, jeudi, 15 janvier 2009, p. 12

Entre l'esthétique et l'environnement

La nouvelle ligne d'Hydro sera discrète, mais empiétera sur la forêt et les milieux humides
Moreault, Éric

La nouvelle ligne d'alimentation d'**Hydro-Québec** dans la région de Québec entraînera le déboisement de 57 hectares sur les trois quarts de ses 12,3 km, en plus de traverser des milieux humides sur 2,2 km. Certains se demandent si on n'a pas préservé la valeur esthétique du paysage au détriment de la protection de l'environnement. "C'est un débat qui mérite d'être fait", souligne Martin Chouinard, le directeur général du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec, tout en soulignant ne pas remettre en question la nécessité du projet de 73,7 millions \$. Le Syndicat compte néanmoins poser des questions au début des audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), qui débiteront le lundi 26 janvier, à Saint-Augustin-de-Desmaures. Le Syndicat est conscient que le trajet doit nécessairement emprunter des boisés, "mais on s'en sert pour cacher la ligne. C'est une

drôle de façon de voir les choses." Il compte déposer un mémoire au cours de la deuxième partie des audiences.

Ligne non apparente

Le maire Marcel Corriveau ne cache pas que Saint-Augustin a demandé à **Hydro-Québec** d'éviter que la ligne soit "apparente" et a obtenu satisfaction : "Hydro a été très réceptive et a retenu le tracé avec le moins d'impact visuel". Dans ce secteur et à proximité de l'autoroute Félix-Leclerc (la 40), la société d'État utilisera des pylônes tubulaires, même si leur coût est plus élevé. "C'est quand même la porte d'entrée de la capitale à l'ouest." Qui plus est, Saint-Augustin et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ont signalé leur volonté d'aménager une piste cyclable dans l'emprise d'une partie de la future ligne. Même satisfaction du côté de l'Union des producteurs agricoles, même si le quart du parcours traverse des terres en culture ou des pâturages. Puisque le projet est "inévitable", "Hydro a retenu le tracé le moins dommageable pour l'agriculture", estime Alain Juneau, le président du syndicat de l'UPA Québec-Jacques-Cartier. Selon l'étude d'impact d'Hydro déposée au **BAPE**, le tracé retenu touche moins de terres en culture et répond mieux à l'objectif de protection du paysage. La première partie des audiences, qui se dérouleront au complexe municipal à compter du 26 janvier, à 19h, permettra à **Hydro-Québec** d'exposer les grandes lignes du projet et les impacts prévus sur l'environnement. Au cours de la deuxième partie, à compter du 24 février, le **BAPE** recueillera les mémoires et commentaires publics. Les documents relatifs au projet sont disponibles à la bibliothèque Alain-Grandbois ou au [www. bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous l'onglet "Mandats en cours".

2008

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, mardi, 16 décembre 2008, p. a4

Complexe hydroélectrique sur la Romaine

Les Innus de Mani-Utenam pourraient contester le projet devant les tribunaux

Francoeur, Louis-Gilles

Les Innus de Mani-Utenam, ainsi que les Uashaunnuat ont annoncé la semaine dernière devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) qu'ils vont s'opposer à la réalisation du complexe hydroélectrique projeté sur la rivière Romaine par tous les moyens, ce qui implique qu'ils pourraient recourir prochainement aux tribunaux.

Ces autochtones innus ont présentement trois causes majeures devant les tribunaux supérieurs, mais ont convenu d'un moratoire qui en suspens la poursuite jusqu'en 2010.

Même le gouvernement de Terre-Neuve s'est présenté aux audiences du **BAPE**, alléguant qu'**Hydro-Québec** n'avait pas étudié ses impacts cumulatifs dans une région de plus en plus artificialisée par les grands barrages, le braconnage et le dérangement des caribous forestiers. Il a ajouté qu'**Hydro-Québec** avait fait illégalement déborder son projet sur le Labrador, annexant dans les faits des territoires qui lui appartiendraient en vertu de la Constitution. Même le Conseil des Montagnais de Nutakuan, avec qui **Hydro-Québec** signait en juillet une entente de 43 millions, a mis de sérieux bémols la semaine dernière à son appui, qui ne tiendrait que si **Hydro-Québec** respecte la totalité des accords intervenus. Mais ce groupe a manifesté son mécontentement devant le peu de mesures prévues pour éviter le saccage des centaines de lacs et cours d'eau de la région par horde des 3000 travailleurs des futurs chantiers pendant les travaux de construction et par les chasseurs et pêcheurs sportifs par la suite.

Quant aux Innus de Mani-Utenam, ils sont d'avis que le projet est illégal en vertu des lois québécoises et fédérales, selon le chef Georges-Ernest Grégoire, qui a réclamé son rejet et son renvoi à plus tard quand **Hydro-Québec** aura évalué dans une seule et même étude d'impacts la future ligne à haute tension ainsi que le projet hydroélectrique.

La réglementation québécoise exige que toutes les composantes d'un projet fassent l'objet d'une étude d'impacts unique. Or, seules les quatre centrales destinées à produire 1550 MW ont été évaluées, sans les

impacts de la ligne à haute tension, ce qui est illégal, indiquent les Innus de Mani-Utenam, et rend le mandat du **BAPE** «prématuré».

Les autochtones allèguent par ailleurs que l'étude d'impacts contrevient à la loi fédérale parce qu'elle ne fournit aucune analyse des impacts cumulatifs de ce projet en plus des autres dans la région, comme Sainte-Marguerite et Churchill notamment. À leur avis, la future ligne à haute tension de la Romaine étant rattachée à celle de Churchill Falls, le projet devient «interprovincial» et devrait juridiquement relever d'Ottawa et de l'Office national de l'énergie puisqu'il est destiné à l'exportation de ses électrons. Enfin, les Innus de Mani-Utenam estiment que Québec lance illégalement ce projet majeur chez eux alors qu'ils n'ont jamais aliéné leurs droits ancestraux. Le projet sur la Romaine, ajoutent-ils, est de plus «incompatible avec notre occupation et notre utilisation des terres, des voies maritimes, des cours d'eau et des ressources». Incompatible aussi avec les activités autochtones d'exploitation du territoire car il «détruira une partie importante de l'habitat faunique», menacera leur culture et leurs liens spirituels avec la Terre, détruira des lieux de sépulture, les privera de territoires de chasse et de pêche immémoriaux, provoquera une accumulation de mercure dans les espèces pêchées, diminuera la qualité de l'eau du territoire et provoquera une dévastation globale de tous les lacs, cours d'eau et cheptels sauvages par l'ouverture de nouvelles routes qui rendront ce territoire accessible à des milliers de chasseurs et pêcheurs sportifs.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, vendredi, 12 décembre 2008, p. a4

Audiences publiques concernant un projet hydroélectrique sur la Romaine

Le BAPE doit gagner en indépendance, plaide Nature Québec

Francoeur, Louis-Gilles

Le projet de construire quatre centrales hydroélectriques sur la rivière Romaine, sur la Basse-Côte-Nord, doit être impérativement rejeté parce qu'il va trop altérer, et de façon irréversible, le régime hydrique du golfe Saint-Laurent aux dépens de ses espèces vivantes, sans parler de ces impacts sur le parc national de l'archipel Mingan, créé pour protéger un écosystème unique. Telles sont les conclusions que tire Nature Québec dans son mémoire devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), sur la foi des conclusions de plusieurs chercheurs. Le groupe environnemental estime d'ailleurs que la société d'État a amputé, avec la complicité active du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le débat public sur ce projet en omettant de fournir des informations de base sur ses impacts cumulatifs et en biaisant l'analyse qu'elle tire de ses propres données. D'autre part, Nature Québec soulève explicitement la question de l'indépendance du **BAPE** dans son mémoire. Elle y estime que l'organisme responsable du débat public se fait complice des promoteurs et du gouvernement lorsque celui-ci assume ce rôle quand il ne récuse pas les mandats sur des projets dont l'évaluation est incomplète. C'est ainsi que Nature Québec recommande au **BAPE** de faire «preuve de davantage d'indépendance face au gouvernement et au promoteur en refusant d'examiner des études» incomplètes, des études sans bilan des impacts cumulatifs et sans examen de solutions de rechange de moindre impact, comme on l'exigeait dans le passé et comme cela se fait ailleurs sur la planète. Les commissaires du projet Romaine sont aussi invités à recommander des modifications législatives pour améliorer l'indépendance de cet organisme face au gouvernement en faisant en sorte que son président soit nommé par l'Assemblée nationale et ses commissaires par un processus transparent garant de leur indépendance. Nature Québec demande aussi aux commissaires de recommander que la loi interdise à quiconque de signer des ententes d'appui à des promoteurs tant que l'évaluation publique des projets n'a pas été complétée.

Le mémoire du groupe environnemental estime que 90 % des eaux douces qui atteignent le Saint-Laurent y sont désormais déversées en dehors des cycles naturels dont les espèces ont besoin pour se reproduire et s'alimenter. Et ce sont les barrages et la production d'électricité qui sont à l'origine de cette modification déterminante, jamais évaluée globalement par **Hydro-Québec**, qui pourrait expliquer le déclin de plusieurs espèces du golfe. Les seuls apports en eau douce des rivières de la Côte-Nord représentent 21 % des apports totaux dans l'estuaire et correspondent à 30,7 % du débit du fleuve à la hauteur de Québec, ce qui illustre leur importance. Or la surpêche, les basses températures liées aux apports du Labrador, la mauvaise alimentation des poissons et des grands mammifères marins faute de capelans et

en raison de la prédation croissante par les phoques, aggravent une situation déjà critique en raison de l'anoxie des fonds du golfe et de la diminution du couvert de glaces hivernal. Non seulement ces stress en nombre et en intensité croissantes ont réduit les variations saisonnières qui réglent les cycles naturels, mais un projet important comme celui de la Romaine va intensifier le problème. Comme **Hydro-Québec** a mal évalué ces aspects cumulatifs, le rejet du complexe projeté sur la Romaine et d'autres projets similaires est devenu impératif, selon Nature Québec. Le groupe propose de remplacer les 8 TWh d'énergie qu'on prévoit en tirer par 20 autres TWh qu'on pourrait plutôt obtenir annuellement par une gestion plus serrée de la demande en électricité et des économies d'énergie, par un programme majeur de géothermie, par une production d'énergie éolienne portée à 15 % de la puissance hydroélectrique installée, par une amélioration de la performance énergétique des bâtiments et un inventaire du potentiel des grands cours d'eau «déjà» aménagés. Nature Québec demande aussi l'abrogation de la loi 116 de 2000 pour que la production d'**Hydro-Québec** soit assujettie désormais à la Régie de l'énergie dans une logique de planification intégrée des ressources.

leSoleil

Le Soleil

Éditorial, jeudi, 27 novembre 2008, p. 36

Égaux devant le **BAPE**?

Breton, Brigitte

Il est de plus en plus utopique de croire que tous ceux qui se présentent devant le **BAPE** pour donner leur point de vue sur un grand projet comme la construction d'une route, l'implantation d'un parc éolien ou l'aménagement d'une rivière sont égaux. Le processus est altéré, et des correctifs s'imposent pour rétablir la confiance. Ce n'est pas tant la façon de fonctionner du **BAPE** (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) ou la sélection des commissaires qui posent problème. C'est plutôt ce qui précède les audiences qui suscite un questionnement. Les moyens financiers dont disposent les promoteurs pour vendre leur projet auprès des élus municipaux créent des distorsions dans le processus d'évaluation environnementale. Quel est le poids des simples citoyens qui s'opposent à l'installation d'éoliennes sur leur territoire, si les élus locaux ont décidé avant même les audiences du **BAPE** que le projet était bon parce qu'ils ont eu l'assurance qu'il rapportera des milliers de dollars dans les coffres de la municipalité, voire dans leur propre porte-monnaie? Des écologistes dénoncent qu'**Hydro-Québec** verse des fonds à la MRC Minganie afin qu'elle favorise l'acceptation sociale de son plan hydroélectrique sur la rivière Romaine. Il y a lieu en effet de s'interroger aussi sur cette façon de faire.

Lorsque les représentants d'une ville ou d'une MRC se présentent devant le **BAPE** ou une autre tribune, leur position doit être crédible. Or, il est difficile de contester la pertinence d'un projet ou de soulever les effets négatifs de celui-ci à long terme si on empoche déjà des revenus grâce à lui. Les citoyens doivent pouvoir compter sur l'écoute de leurs élus et sur leur capacité d'évaluer le projet dans sa globalité, et non uniquement ses répercussions économiques. Quelles sont les répercussions sur l'environnement, sur la santé publique, sur les autres activités économiques de la région? Les élus doivent inclure ces éléments dans leur grille d'analyse. Dans une entrevue au *Devoir*, le professeur Louis Simard, de l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa, suggère d'interdire par une loi la conclusion d'ententes financières entre les corps publics et des promoteurs avant qu'un projet ne soit approuvé. Selon lui, les élus municipaux doivent conserver leur liberté d'intervenir au nom de l'intérêt général dans tous les domaines de leur compétence. L'argent sonnante ne doit pas occulter certaines responsabilités. Si le Québec souhaite que l'acceptabilité sociale et le développement durable aient vraiment un sens, le prochain gouvernement devrait explorer cette piste.

bbreton@lesoleil.com

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, mercredi, 26 novembre 2008, p. a1

Restaurer la crédibilité du **BAPE**

Une réforme s'impose, estime le professeur Louis Simard
Francoeur, Louis-Gilles

Plusieurs pratiques développées par les promoteurs de grands projets déforment de plus en plus le processus de consultation géré par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**). C'est ce qu'a soutenu dans une entrevue accordée au Devoir le professeur de politiques publiques Louis Simard, de l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa, un spécialiste des consultations publiques. Le professeur Simard a notamment étudié la façon dont les grands promoteurs publics et privés d'ici abordent les audiences publiques. Et il a comparé leur comportement avec ceux de grands acteurs comme Électricité de France (EDF) pour y découvrir d'étonnantes constances. Le professeur Simard estime, comme le comédien Roy Dupuis dans nos pages récemment, que les exigences de neutralité des lois municipales imposent aux élus municipaux et régionaux une recherche de l'intérêt public, incompatible avec des contrats en vertu desquels ils s'engagent contre des millions à défendre des grands projets et à les «vendre» à leur population aux côtés des promoteurs en échange d'argent sonnante. Les corps publics locaux, explique-t-il, ont en effet plusieurs mandats, non seulement en matière de développement économique, mais aussi en matière d'environnement, de conservation, de sécurité publique et de protection des paysages notamment, qui ne peuvent être mis de côté contre de l'argent sonnante. «Il faudrait interdire par une loi, dit-il, la conclusion d'ententes financières entre des corps publics et des promoteurs avant qu'un projet ne soit approuvé pour que le débat public demeure ouvert pour tout le monde jusqu'à la fin et que les élus conservent jusqu'au bout la liberté d'intervenir au nom de l'intérêt général dans tous les domaines de leur compétence», estime Louis Simard.

Une crise de crédibilité

Il ajoute que l'adoption d'une telle loi serait une «excellente occasion de rénover le processus d'audiences publiques» qui bat de l'aile, à son avis, de plus en plus quand on voit se multiplier les crises de crédibilité qui le frappent. Le **BAPE** était en effet presque prêt à donner le feu vert au projet du Suroît que la Régie de l'énergie a finalement remis en question dans une vision plus large du développement de filières plus vertes. Le **BAPE** a aussi approuvé le projet de centrale au gaz à Bécancour, qu'**Hydro-Québec** a finalement mis de côté en confirmant qu'il était trop cher, comme l'avaient prédit les écologistes. Il a plus récemment donné le feu vert au projet Rabaska sous prétexte qu'il augmentera la sécurité énergétique du Québec, une prétention qui a reçu du plomb dans l'aile à la lumière d'études sur les clauses de l'ALENA. Dans le dossier en cours sur l'aménagement de la rivière Romaine par **Hydro-Québec**, le **BAPE** fait face à un premier boycottage de ses audiences par des groupes environnementaux qui se plaignent de sa gestion «localiste» de projets d'envergure nationale. «Il faut faire un "sapré" ménage dans le processus géré par le **BAPE**, explique le professeur Simard, notamment renforcer les moyens d'intervention du **BAPE** pour qu'il puisse fournir un financement approprié aux groupes et intervenants en audiences, comme devant la Régie de l'énergie, élargir la portée et même la durée de ses audiences si la nécessité d'une contre-expertise s'impose. Il faut aussi lui confier l'évaluation stratégique des programmes et politiques gouvernementales afin de départager les enjeux collectifs des projets particuliers, ce qui aurait dû précéder les deux projets de ports méthaniers. C'est ça la tendance lourde en consultation publique et, dans ce domaine, le **BAPE** prend du retard, ce qui permet actuellement aux promoteurs de paralyser de plus en plus le débat public par diverses tactiques.»

Un déséquilibre croissant

L'universitaire, qui a analysé plusieurs débats publics au Québec comme en France, a constaté que les promoteurs de grands projets - au Québec, on parle surtout d'**Hydro-Québec** et du ministère des Transports - craignent énormément de perdre le contrôle de leurs projets durant les audiences publiques, le «déravage». Ministères, sociétés d'État et promoteurs privés dépensent, dit-il, des fortunes pour se préparer aux audiences en répétant l'exercice à l'avance avec des consultants privés pour mieux anticiper ce qui leur pendra au bout du nez. On ne voit rien de tel du côté des petits groupes et simples citoyens. La plupart des promoteurs craignent comme la peste de «passer au batte», un jeu de mots classique qui traduit l'angoisse des promoteurs à se soumettre aux imprévisibles questions du public et à ses commentaires imprévus. «Ils ont finalement trouvé, ajoute le professeur Simard, un moyen de réduire cette insécurité en mettant de leur côté les élus municipaux et régionaux moyennant des engagements financiers. Au début, par exemple, les élus ne savaient pas de quel bord ils pencheraient devant les projets. Hydro a donc mis sur pied un programme de mise en valeur intégrée qui garantissait aux

institutions locales un pourcentage fixe de capitaux en fonction de l'ampleur du projet. On disait qu'il s'agissait de compensations.» «Le système, poursuit-il, a pris de l'ampleur avec le temps. Avec la Romaine, on a été plus loin que jamais au point d'en arriver à verser des millions avant l'audience en échange d'un appui assuré au projet et même d'un engagement à le promouvoir publiquement auprès de la population alors que cette dernière a droit, en vertu de la loi, à un processus dont la neutralité et la rigueur sont assurées par un organisme neutre en principe. Tout cela pervertit le processus et l'équilibre des forces prévu par la loi, car les acteurs publics devraient conserver leur neutralité jusqu'à la fin, incluant l'État qui est en principe le responsable des arbitrages finaux.» Dans la réalité, on a vu plutôt des ministres appuyer des projets avant même que les audiences ne démarrent, comme l'appui offert par l'ancien ministre de l'Environnement Thomas Mulcair au projet de pont sur l'A-25 ou l'appui d'autres ministres du gouvernement Charest au projet Rabaska.

Le professeur Simard estime que Québec n'a plus d'autre choix que de fournir des moyens et des garanties accrues au **BAPE** pour qu'il puisse continuer de statuer avec crédibilité sur des projets dont le gouvernement lui-même est souvent le promoteur, comme des projets autoroutiers ou des projets énergétiques dont le gouvernement est l'ultime bénéficiaire. «Il faut, dit-il, que le président du **BAPE** ne soit plus nommé par le premier ministre pour que cet organisme puisse statuer avec une réelle autorité morale sur les projets gouvernementaux. Il faut plutôt que cette nomination relève d'un accord unanime de l'Assemblée nationale.» Et, selon le professeur Simard, le président du **BAPE** devrait ensuite choisir lui-même les commissaires qui forment son équipe de réserve pour garantir l'indépendance des commissions d'évaluation.

LE DEVOIR

Le Devoir

POLITIQUE, mercredi, 12 novembre 2008, p. a3

Projet hydroélectrique de la rivière Romaine

Roy Dupuis reproche à Hydro-Québec d'avoir acheté l'appui des élus régionaux

La société d'État s'est engagée à verser 700 millions à la Municipalité régionale de comté de la Minganie d'ici 50 ans

Francoeur, Louis-Gilles

Le comédien Roy Dupuis, porte-parole de la Fondation Rivières, estime qu'**Hydro-Québec** et son actionnaire principal, le gouvernement, achètent littéralement les élus des instances régionales afin d'obtenir leur appui dans la réalisation des grands projets énergétiques, comme celui de la Romaine. Roy Dupuis avoue avoir passé la semaine dernière au grand complet à suivre sur Internet les audiences publiques sur le projet de la Romaine malgré le son «pénible», la difficulté pour un auditeur de savoir qui étaient les interlocuteurs dans le feu des débats, l'absence des tableaux et des diagrammes dont on discutait à Havre-Saint-Pierre. Mais il a eu un choc quand **Hydro-Québec** a été obligée de déposer un résumé des sommes qu'elle a versées et qui seront versées d'ici 50 ans à la MRC de la Minganie, dont le total dépasse les 700 millions. Et hier, les médias de la Côte-Nord annonçaient la conclusion d'une autre entente de 56 millions avec les autochtones de la région.

Valse des millions

Le comédien, engagé depuis des années dans la défense des rivières du Québec, relève sur la pièce DA-38, produite devant la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), que un million a été déjà versé à cette MRC à la signature de l'entente, le 21 janvier dernier, censément pour couvrir les «frais» de négociation et de ratification du document. Six autres millions se sont ajoutés, comptants, le 21 avril, non remboursables, «afin de soutenir la MRC Minganie dans ses démarches pour appuyer **Hydro-Québec** dans le processus d'obtention des permis et autorisations gouvernementales nécessaires à la réalisation du projet Romaine et également soutenir la MRC Minganie dans ses démarches pour promouvoir le projet Romaine et favoriser son acceptation dans son milieu d'accueil». Six autres millions vont suivre plus tard - remboursables si le projet ne voit pas le jour» - toujours pour «favoriser l'acceptation sociale et l'intégration du projet» dans le milieu. Un deuxième fonds pour des travaux correcteurs sera aussi doté par **Hydro-Québec** à hauteur de 15 millions pour favoriser l'environnement et «l'utilisation du territoire» régional: les versements commenceront après le début des travaux. Enfin, un troisième fonds de développement régional sera créé «afin de permettre la réalisation de projets à

caractère social, culturel, économique et récréotouristique» dont les versements totaux sur 50 ans atteindront 275,8 millions pour la centrale Romaine-2 et 409 millions pour la Romaine-4.

Acheter la région

Hydro-Québec, qui a confirmé ces sommes dans un document écrit, a toutefois refusé de divulguer aux commissaires le texte de ce contrat de d'appui. Pour Roy Dupuis, aucun doute n'est permis: **Hydro-Québec** «a carrément l'air d'acheter la région» et ses élus, lesquels osent s'engager dans un contrat d'appui 10 mois avant les audiences du **BAPE** et sans attendre le bilan de la commission d'évaluation. Les élus - et c'est la même chose dans d'autres régions avec des promoteurs privés - n'hésitent plus à s'inféoder à un projet sans en connaître tous les impacts, sauf du point de vue du promoteur, et sans savoir s'il mérite d'être rejeté, une hypothèse qui ne peut être exclue devant une commission vraiment indépendante. Pour le porte-parole de la Fondation Rivières, «aucune entente ne devrait être légalement autorisée entre un promoteur public ou privé avant qu'un projet ne soit autorisé par Québec, et cela, à l'issue d'un véritable débat public devant une instance vraiment indépendante. La décision devrait être prise en connaissance de cause, et l'argent ne devrait pas biaiser le débat. On doit aussi se demander pourquoi le profit tiré de l'exploitation d'une ressource publique comme une rivière ne profite pas, via un fonds général, à toutes les MRC et régions du Québec. Actuellement, celles qui n'ont pas de rivières sont injustement désavantagées, et acheter l'appui de celles qui ont des rivières donne l'impression qu'on veut utiliser leurs besoins pour les amener à sacrifier des ressources patrimoniales».

Un **BAPE** plus indépendant

Pour Roy Dupuis, le **BAPE** s'enlise avec le débat sur la Romaine «dans un sérieux problème de crédibilité», notamment parce qu'il a limité l'audience à la région d'accueil du projet où pancartes et commerçants militent en sa faveur depuis plus d'un an sans la moindre contrepartie. Le comédien, dont la fondation a boycotté la première partie de cette audience, dit qu'elle en aurait fait autant si le **BAPE** avait voulu limiter l'audience aux seules grandes villes, car, dit-il, la voix des régions est aussi essentielle dans ce débat que la voix de ceux qui réclament un débat sur les «enjeux nationaux» du projet. Il croit de moins en moins à l'objectivité du **BAPE** et de ses commissaires, le président de cet organisme étant le fait d'une nomination personnelle du premier ministre et les commissaires, du cabinet: «Si ce n'est pas là un conflit d'intérêts de la part d'un gouvernement qui pousse derrière un projet pour en toucher les dividendes, c'est quoi?» «Comment réagirait le premier ministre, poursuit Roy Dupuis, ou le gouvernement si c'était le milieu environnemental qui nommait le président du **BAPE** et les commissaires?» Si le président du **BAPE** était nommé par accord commun des partis de l'Assemblée nationale, ajoute Roy Dupuis, ce serait certainement «un peu plus crédible, mais pas totalement quand on voit à quel point nos partis politiques sont pour la plupart décidés à développer les ressources sans égard aux alternatives de moindre impact, comme une république de bananes qui solde ses ressources».

La surconsommation au coeur du problème

Car le coeur du problème est là, selon Roy Dupuis, soit la surconsommation d'énergie, pour ne pas dire «ce gaspillage» généralisé, qui ouvre la porte directement à la surexploitation des ressources parce que c'est plus simple et plus payant pour les amis du régime, financiers, grands bureaux d'ingénieurs et de consultants. «On profite, ajoute le comédien de plus en plus militant écologiste, du choc économique actuel pour mousser du développement lourd, dans presque tous les partis politiques, qu'il s'agisse de l'exploitation des hydrocarbures du golfe Saint-Laurent ou des dernières grandes rivières vierges comme la Romaine.» À son avis, les partis politiques devraient plutôt promouvoir dans cette élection un moratoire sur les grands projets jusqu'à ce que l'on ait établi dans une nouvelle politique énergétique un ordre de priorité dans le développement des filières en commençant par les moins lourdes de conséquences pour l'environnement, comme l'efficacité énergétique, le solaire, l'éolien et la géothermie.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, lundi, 3 novembre 2008, p. a1

La Romaine: un débat en direct était possible

Techniquement, rien n'empêchait le **BAPE** de permettre aux Québécois de participer à distance aux audiences de Havre-Saint-Pierre, selon des experts

Trois spécialistes estiment que la décision du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) de ne pas ouvrir à toute la province l'audience en cours à Havre-Saint-Pierre sur le projet d'implanter un complexe hydro-électrique de 1500 MW sur la rivière Romaine ne se justifie pas ni d'un point de vue technique ni d'un point de vue économique et qu'en dernier ressort, cette décision relève d'une «volonté politique» d'élargir ou non l'aire démocratique. Pour André Delisle, ancien vice-président du **BAPE**, le refus du président de la commission d'évaluation environnementale, Michel Germain, de tenir une audience sur ce projet dans le sud du Québec ou de l'ouvrir à tout le monde en utilisant les moyens que permet la technologie d'aujourd'hui est «surprenante, pour ne pas dire désolante».

En 1993, André Bélisle présidait l'évaluation environnementale du projet Sainte-Marguerite 3 (SM-3) avec à ses côtés le commissaire Michel Germain, qui préside aujourd'hui l'évaluation du projet de la Romaine. Il raconte comment il a utilisé la télévision communautaire du Québec de sorte que toute la province a pu suivre en direct les audiences sur SM-3. De plus, cette audience a été retransmise par les stations FM des communautés autochtones parce qu'elle était diffusée en trois langues, français, anglais et montagnais. C'était il y a 15 ans. Ces moyens avaient été retenus parce qu'Internet n'existait pas alors. En 2006, André Delisle, aujourd'hui conseiller en communications environnementales et en participation publique, a organisé la diffusion interactive sur Internet de l'audience fédérale-provinciale sur un autre projet hydroélectrique nordique, celui de la Rupert. «Décider de diffuser une audience et le faire de façon interactive, dit-il, c'est une décision discrétionnaire que pose une commission qui a le pouvoir de déterminer l'ampleur et de la profondeur de l'accès et du niveau d'interaction d'une audience publique. La technologie n'est plus un obstacle et, selon moi, les budgets non plus. Organiser une diffusion interactive implique un coût marginal par rapport au budget global d'une audience. Les gens peuvent poser leurs questions par courriel ou par téléphone. Plusieurs petites firmes spécialisées offrent ces services de diffusion. La technologie est là qui permet d'élargir l'aire démocratique et le choix d'y recourir ou pas est un choix politique des commissaires.»

Déjà en 1983

Pour Luc Ouimet, ancien commissaire du **BAPE** et ancien président du défunt Office de consultation de Montréal, décider de ne pas diffuser une audience du début à la fin, c'est pour lui aussi une «décision politique» et une sorte de pré-jugement sur la portée d'un dossier. La Loi sur la qualité de l'environnement, dit-il, accorde à tous les Québécois le droit d'obtenir une audience, quel que soit l'endroit où se situe un projet. Par ailleurs, ajoute-t-il, comment peut-on soutenir qu'une audience comme celle de la Romaine n'intéresse que la Côte-Nord quand le promoteur - **Hydro-Québec** - a son siège social à Montréal. Une commission d'évaluation ainsi que le **BAPE**, comme institution, ajoute Luc Ouimet, sont là pour «donner plus de pouvoir aux citoyens», ce qui implique de desservir ceux qui s'intéressent aux enjeux d'un dossier. Luc Ouimet, qui préside aujourd'hui le Centre de consultation et de concertation (CCC), estime que «si tu veux donner du vrai pouvoir aux citoyens, tu ne le fais pas en envoyant le verbatim d'une audience une semaine après l'audience. Les gens doivent assister en direct à une audience si on veut qu'il en résulte un apprentissage collectif» où chacun apprend des autres et peut ainsi prolonger le débat plus loin. Déjà en 1983, quand il présidait les audiences sur les projets d'épandages gouvernementaux d'insecticide chimique contre la tordeuse de bourgeons d'épinettes, Luc Ouimet avait mobilisé la télévision universitaire des constituantes de l'UQAM de sorte que des citoyens de Montréal pouvaient intervenir dans l'audience qui se déroulait à Rimouski et être entendus à Chicoutimi, Trois-Rivières, etc. Il ne comprend pas que la commission sur le dossier de la Romaine ait pu interdire à une équipe documentaire de filmer les audiences et même de filmer uniquement les questions que les auteurs du documentaire «Cherchez le courant» voulaient poser. «Une audience, explique Luc Ouimet, est un acte public et un enjeu fondamental de participation» que l'on ne peut confiner dans une salle sans mettre en cause cet enjeu lui-même.

La technologie est disponible

Dans sa réponse au porte-parole du mouvement Au Courant, qui réclamait une audience à Montréal, la coordonnatrice du secrétariat de la commission du **BAPE**, Monique Gélinas, expliquait que le **BAPE** s'en tiendra à une diffusion audio, «la technologie ne permettant pas encore de diffuser en mode audio-vidéo avec une qualité et une stabilité suffisante». Pour vérifier cette affirmation, Michel Dumais, journaliste spécialisé en nouvelles technologies qui anime la chronique Citoyens numériques sur les ondes de CIBL, a

lancé à la demande du Devoir l'équivalent d'un appel d'offres cette semaine pour déterminer le prix d'un équipement audio-vidéo et ses modalités d'utilisation.

D'abord, dit-il, il faut compter sur une transmission haute vitesse pour acheminer un signal audio-vidéo stable et de qualité. Mais, dit-il, le gouvernement québécois a financé l'installation de la haute vitesse dans toutes les écoles et toutes les bibliothèques du Québec depuis quelques années. Si une commission du **BAPE** siège dans la grande salle d'une école, la connexion est facile et immédiate. Le signal peut dès lors être envoyé directement au serveur de l'Assemblée nationale qui peut ainsi le diffuser simultanément à des milliers de personnes. Son «appel d'offres» comprenait une vingtaine de micros destinés aux commissaires, aux représentants du promoteur, aux experts et au public, un mélangeur autonome de son et d'images susceptible d'être contrôlé par le président de l'audience, quatre caméras pour chaque table d'intervenants et un ordinateur de gestion. Le **BAPE**, dit-il, pourrait s'équiper ainsi de façon permanente pour un montant allant de 50 000 à 60 000 \$, ce qui est modeste par rapport au budget de cet organisme qui atteint cette année 5,3 millions. Une audience coûte à elle seule environ 225 000 \$. Michel Dumais ajoute qu'il existe aujourd'hui des outils encore plus sophistiqués, qui sont l'équivalent d'une vidéoconférence comme en permet le réseau télé-universitaire de l'UQAM. Cette solution basée sur Internet serait d'autant plus intéressante que le réseau télé-universitaire serait présentement débordé. Ces outils numériques interactifs, explique-t-il, ont été développés par la Société des arts technologiques du Québec. Ce système qui fonctionne avec Internet permet à une personne de parler directement à une autre qu'elle voit sur l'écran et qui peut être n'importe où sur la planète. Une petite caméra dissimulée derrière l'écran filme l'interlocuteur par un petit trou de sorte que les deux personnes ont l'impression de discuter face à face avec une simultanéité étonnante. À côté d'un tel système de «téléprésence», les questions par courriel ont déjà des airs archaïques, dit-il. «Tout cela est très simple sur le plan technique, et abordable, conclut Michel Dumais. Le problème, s'il y en a un, il ne peut être que politique. La seule question, c'est: est-ce qu'on veut le faire pour élargir le débat public?»

LA PRESSE

La Presse

Actualités, mardi, 28 octobre 2008, p. A11

Environnement

Audiences du **bape** Projet hydroélectrique la Romaine

Les écologistes refusent de se déplacer

Ils dénoncent le fait que la consultation ait lieu sur la Côte-Nord uniquement
Cardinal, François

Dans un geste sans précédent, les groupes écologistes ont décidé de boycotter les audiences publiques sur le projet hydroélectrique la Romaine, estimant être les "figurants d'une procédure viciée". Profitant du début des consultations sur la Côte-Nord, hier, la Fondation Rivières, la Société pour vaincre la pollution (SVP) et Nature Québec ont demandé au Bureau d'audiences publiques (**BAPE**) sur l'environnement de "réviser d'urgence" son processus d'audiences "pseudo publiques", afin de leur permettre d'y assister, en personne ou par vidéoconférence. Sinon, ils maintiendront leur refus de participer au processus qui se tient uniquement à Havre-Saint-Pierre, un geste qui entacherait sérieusement la crédibilité des audiences. Le gouvernement de Jean Charest n'a d'ailleurs pas perdu de temps pour se montrer ouvert à la demande des écologistes. "Nous regardons actuellement ce que nous pouvons faire pour que les groupes se rendent sur la Côte-Nord", a indiqué Philippe Cannon, porte-parole de la ministre de l'Environnement, Line Beauchamp.

La décision revient en effet à Québec, car dans un échange de courriels entre les environnementalistes et le **BAPE**, ce dernier soutient qu'il tient des audiences uniquement sur la Côte-Nord pour des raisons budgétaires. Rappelons que le projet, lui, est évalué à 6,5 milliards. "Je suis condamné au silence, s'offusque Daniel Green de SVP. Je n'ai malheureusement pas les 2000\$ nécessaires pour me rendre à Havre-Saint-Pierre!" De l'avis de la Fondation Rivières, tous les Québécois devraient pouvoir s'exprimer sur le projet la Romaine, pas seulement les citoyens de la Côte-Nord. Surtout que certains organismes et communautés de cette région ont signé des ententes secrètes avec le promoteur, **Hydro-Québec**. "Le problème, précise la directrice de la Fondation, Anne-Marie Saint-Cerny, c'est que dès qu'une communauté signe un contrat avec **Hydro-Québec**, il devient extrêmement difficile pour les citoyens de

s'opposer. Ces derniers vont tous à la même épicerie, ils sont parfois intimidés, etc." Mme Saint-Cerny affirme même que les contrats signés, qu'Hydro refuse de rendre publics, stipulent que les communautés s'engagent "à ne pas tenter d'empêcher la construction et l'exploitation des ouvrages projetés".

Une honte!

Les commentaires des écologistes ont provoqué l'ire des communautés locales, qui ont dénoncé leur "manque de considération". "Se faire dire que les audiences ne seront pas véritablement publiques parce qu'elles se tiendront chez nous plutôt qu'à Montréal, c'est inacceptable", a indiqué Georges-Henri Gagné, président de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord et coprésident de la Coalition en faveur de la réalisation du complexe la Romaine. "Ils n'ont pas les moyens de venir contribuer au processus d'évaluation du BAPE? Ce sont pourtant les mêmes qui avaient les moyens de faire une descente de la rivière, onéreuse et inaccessible pour le commun des mortels. (...) C'est une véritable honte!", a renchéri l'autre coprésident, le préfet de la MRC de la Minganie, Pierre Cormier. Cela dit, les groupes demandent au gouvernement d'accroître les fonds alloués au BAPE pour qu'il tienne des audiences à Montréal, comme cela s'est déjà fait dans d'autres dossiers comme celui de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en 1983, ou pour qu'il permette la diffusion en direct sur le web, comme cela s'est fait pour le projet Sainte-Marguerite-3 en 1993. Nature Québec va même jusqu'à solliciter l'appui du promoteur du projet. "Si Hydro-Québec souhaite apaiser les soucis des groupes environnementaux, elle doit aussi faire pression sur le gouvernement pour des audiences publiques élargies", affirme Michel Bélanger, président de l'organisme. Hydro-Québec a refusé de commenter le dossier. Situé à 50 km au nord de Havre-Saint-Pierre, le vaste complexe hydroélectrique doit être constitué de quatre barrages et d'autant de centrales, d'une puissance globale équivalente à celle de Manic-5 (1550 MW). Cela dans le but de répondre à l'appétit grandissant des provinces voisines et des États du nord-est des États-Unis.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, mardi, 28 octobre 2008, p. a10

Le BAPE et La Romaine: les écologistes veulent être entendus

PC

Des groupes écologistes demandent au gouvernement du Québec de donner plus d'argent au Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) afin qu'il puisse entendre leur point de vue sur le projet de barrage hydroélectrique La Romaine. Les audiences publiques sur le projet commençaient hier soir à Havre Saint-Pierre et ces groupes - la Fondation Rivières, Nature Québec et la Société pour vaincre la pollution - n'ont pas les moyens financiers de se rendre dans cette municipalité de la Côte-Nord. Et même par vidéoconférence, il semble que le budget des audiences ne permet pas leur participation. Au cours d'une rencontre avec la presse, hier matin à Montréal, ces groupes écologistes ont proposé d'autres moyens de faire entendre leur point de vue, comme la possibilité que le BAPE tienne une partie de ses audiences à Québec ou Montréal. «Les impacts d'un mégaprojet comme le projet de La Romaine ne se débattent pas par Internet, a déclaré Daniel Green, de la Société pour vaincre la pollution. La procédure du BAPE nous permet de questionner le promoteur Hydro-Québec directement. Il y a cette interaction comme on a fait dans le projet de La Rupert, qu'on perd actuellement avec la procédure proposée par le BAPE. Il est impossible de débattre avec Hydro-Québec à distance via Internet sur la problématique de la contamination de mercure que ce projet va causer.» Ces groupes ont l'intention de participer à la deuxième phase des audiences, qui consistera en la présentation de mémoires, mais cela n'est pas suffisant à leurs yeux. Les organismes locaux pourront bien sûr se rendre à Havre Saint-Pierre, mais les groupes écologistes nationaux font valoir que les organismes locaux sont souvent pris entre l'arbre et l'écorce, voyant les emplois et les investissements promis dans la région.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, samedi, 25 octobre 2008, p. a4

La Romaine

Les groupes écologistes songent à boycotter le BAPE

Plusieurs groupes écologistes importants du Québec vont se consulter au cours de la fin de semaine pour déterminer s'ils vont boycotter la consultation que tiendra à compter de lundi le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) sur le complexe hydro-électrique projeté par **Hydro-Québec** sur la rivière Romaine. Un tel boycottage constituerait une première depuis 28 ans qu'existe le **BAPE**, et cela consacrerait une baisse de crédibilité de cet organisme, sinon une rupture politique majeure, qui couve depuis deux ans et qui s'est aggravé avec les dernières grandes audiences comme celle de Rabaska. «Si ça continue comme ça, confiait au Devoir un des leaders environnementaux au coeur des pourparlers de la fin de semaine, on va laisser les Chambres de commerce coucher en public avec le **BAPE** et **Hydro-Québec**. On ne va pas leur donner de caution. S'ils veulent à tout prix faire des projets de m..., ils pourront les faire au vu et au su de tout le monde, sans ambiguïté. Nous, on va faire la bataille ailleurs.» Plusieurs des grands groupes qui songeaient en effet à participer à cette audience sont depuis des mois convaincus que le **BAPE** et ses commissaires, d'entrée de jeu, «penchent comme des tours de Pise du côté du pouvoir et du promoteur». Ils sont convaincus, en ce début d'audience, que l'hypothèse d'un rejet de ce projet n'a pas le même poids que l'hypothèse de le réaliser, contrairement à l'éthique de neutralité qui devrait prévaloir et se traduire par un réel exercice critique. Mais plusieurs autres problèmes concrets ont vicié davantage le processus. Ainsi, la commission responsable du projet a décidé de ne siéger qu'à Havre-Saint-Pierre, alors que de nombreux intervenants se retrouvent dans le sud du Québec. Jusqu'ici, plusieurs commissions d'évaluation environnementales ont pourtant tenu des audiences au nord comme au sud pour des projets hydroélectriques en régions nordiques. Même s'il s'agissait de projets régis par la Convention de la Baie-James, un projet comme celui de la Romaine s'y apparente, selon les groupes qui rejettent l'approche du **BAPE**, lequel regarde aujourd'hui les projets relevant de sa compétence comme des projets «locaux» qu'on ne peut traiter que sur place. Les groupes environnementaux de Québec et Montréal, qui n'ont pas les moyens de passer deux semaines à Havre-Saint-Pierre, estiment pour leur part avoir autant leur mot à dire sur les ressources nordiques que les populations locales puisque ces cours d'eau font partie du patrimoine collectif, expliquait un militant de Nature-Québec. Les écologistes québécois sont furieux de la décision du **BAPE** de s'en tenir à une retransmission audio sur Internet des audiences. «Personne ne pourra ainsi suivre les explications sur un document que quelqu'un commentera pendant les audiences. Il n'y a aucune raison pour que les gens du sud du Québec aient accès à une information tronquée», expliquait un membre de la Fondation Rivières. Le Devoir a obtenu copie d'une lettre qu'adressait John Burcombe, du groupe Au Courant, la semaine dernière au président de l'audience, le commissaire Michel Germain, pour lui rappeler qu'il y a 15 ans ce dernier siégeait à la commission d'évaluation du projet Sainte-Marguerite 3 (SM-3). À cette époque, écrit John Burcombe, «la première partie de l'audience était télédiffusée en direct, notamment sur la Côte-Nord, à Québec et à Montréal. En même temps, la population avait la possibilité de poser des questions à la commission par téléphone, sans frais». Maintenant, ajoute John Burcombe, le **BAPE** se dit incapable d'en faire autant pour un projet deux fois plus important en puissance et doté de quatre barrages, alors que les technologies de l'information ont fait des pas de géant depuis cette époque. Quinze ans plus tard, le **BAPE**, dit-il, offre au public un service «effectivement moindre que celui offert en 1993!» M. Burcombe aurait pu ajouter qu'une décennie auparavant le **BAPE** offrait déjà une retransmission provinciale des audiences sur la tordeuse de bourgeons d'épinettes.

LeDroit

Le Droit

Actualités, samedi, 11 octobre 2008, p. 19

Ligne Chénier-Outaouais

Le rapport du **BAPE rendu public**

Blouin, Jonathan

Le projet de la nouvelle ligne Chénier-Outaouais, proposé par **Hydro-Québec** TransÉnergie, a franchi une nouvelle étape, hier, alors que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, a rendu public le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**). Dans son rapport, la commission reconnaît que le projet aurait le mérite de sécuriser davantage l'approvisionnement de la région en électricité. Elle souligne également que le projet permettrait un plus

grand volume d'échanges d'énergie entre le Québec et sa voisine ontarienne. Le **BAPE** ajoute que ce projet éviterait l'ouverture d'un nouvel axe de transport d'électricité, limitant ainsi les divers impacts.

Quelques bémols

Le **BAPE** ajoute cependant quelques bémols. En ce qui concerne les différents impacts environnementaux, la commission est d'avis qu'**Hydro-Québec** devrait compenser les pertes qu'occasionnerait le projet, notamment sur les milieux humides. Cette recommandation fait écho aux doléances d'une douzaine de personnes, qui se sont présentées devant les commissaires, l'été dernier, à Montebello. Ces derniers s'inquiétaient de l'ampleur du déboisement, de l'impact des pesticides sur la faune et les cours d'eau, de même que des nuisances sonores et visuelles des nouvelles infrastructures. À ce sujet, le **BAPE** invite la société d'État à s'associer avec les résidants et les municipalités concernées "dans une instance de consultation", afin de déterminer les mesures à prendre. Le projet vise à relier le poste de Chénier, à Mirabel, au poste de l'Outaouais, en construction à L'Ange-Gardien. La nouvelle ligne à 315 kV traverserait une quinzaine de municipalités. La ministre doit maintenant prendre connaissance d'une analyse environnementale, avant de faire sa recommandation au conseil des ministres, à Québec. La société d'État souhaite débiter les travaux cette année, pour une mise en service de la ligne au printemps 2010.

leSoleil

Le Soleil

Affaires, lundi, 29 septembre 2008, p. 41

Le **BAPE** peu impressionné

Paradis, Steeve

Collaboration spéciale

FRANQUELIN - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) ne s'est pas montré impressionné par le projet d'aménagement d'une centrale de 8,8 mégawatts sur la rivière Franquelin, sur la Côte-Nord. La commission chargée d'étudier le dossier soulève des interrogations économiques et environnementales. Dans son rapport rendu public vendredi, le **BAPE** s'inquiétait de constater que les promoteurs du projet, la municipalité de Franquelin et la firme Axor, n'avaient pas d'entente avec **Hydro-Québec** sur le prix de vente de l'électricité produite. La commission souligne aussi que Franquelin devra probablement verser, à même ses redevances, une compensation à la communauté innue de Pessamit, ce qui pourrait aussi faire grimper le prix demandé à Hydro. Axor a versé 200 000 \$ en droits d'entrée à la municipalité, en plus de promettre des redevances de 125 000 \$ à 350 000 \$ par année durant 40 ans. Plusieurs citoyens de Franquelin voient le projet comme la bouée de sauvetage tant espérée du village, mais plusieurs spécialistes de la question, qui ne sont pas impliqués dans le projet, estiment que la municipalité aurait pu recevoir plus. La commission souhaite aussi que les promoteurs refassent leurs devoirs en matière de mesures d'atténuation et de plans de compensations environnementales, dont le contenu et les coûts n'ont pas été encore fixés. Si le projet se réalise, le **BAPE** suggère la création d'un comité de suivi comprenant entre autres des citoyens afin de s'assurer de la conformité du projet aux exigences environnementales. Le **BAPE** a indiqué que la municipalité comptait aménager deux autres minicentrales sur la rivière, d'une puissance totale de six mégawatts. Franquelin estimait qu'elle pourrait s'épargner d'autres audiences publiques en construisant des centrales de moins de 5 MW, mais le Bureau a flairé la manoeuvre. La minicentrale de 25 millions \$, si elle voit le jour, sera construite par la Société d'énergie de la rivière Franquelin (SERF), formée à 51 % par la municipalité et à 49 % par Axor. Le maire de Franquelin, Michel Lévesque, est le président de la SERF. La décision repose maintenant entre les mains de la ministre Line Beauchamp.

leSoleil

Le Soleil

Affaires, mercredi, 17 septembre 2008, p. 45

La Romaine : début des audiences du **BAPE**

Paradis, Steeve

Collaboration spéciale

Baie-Comeau - Le projet hydroélectrique de la rivière Romaine a entrepris hier soir une autre étape vers sa réalisation alors que se sont amorcées les séances d'information du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). La Côte-Nord souhaite ardemment que ce projet voie le jour. La première séance avait lieu à Havre-Saint-Pierre, localité la plus près du projet. Ce soir, le BAPE tiendra une seconde séance d'information à Sept-Îles. Depuis déjà plusieurs mois, les autorités régionales militent en faveur de ce complexe, d'une puissance totale de 1550 mégawatts. La campagne de charme organisée par la Coalition en faveur de la Romaine s'étend particulièrement dans la région de Montréal car les gens de la Côte-Nord, eux, se disent convaincus de la pertinence du projet. "À part les grands groupes environnementaux, on n'a pas rencontré beaucoup de monde qui est contre la Romaine", a lancé Georges-Henri Gagné, coprésident de la coalition et président de la Conférence régionale des élus (CRE) de la Côte-Nord, soulignant au passage que c'est souvent le mandat de ces groupes de s'opposer à des projets du genre. "Sans nécessairement les endosser, même Roy Dupuis de la Fondation Rivières s'est montré sensible à nos arguments sur nos réalités régionales", a-t-il ajouté. Une tournée montréalaise réalisée la semaine dernière a permis à la coalition d'obtenir l'appui d'organisations comme le Conseil du patronat, l'Association des constructeurs de grands travaux, l'Association des manufacturiers et exportateurs ainsi que la CSN et la FTQ. "Pour ce qui est de la Côte-Nord, à peu près tout ce qui est actif comme organisation est membre de la coalition", a enchaîné M. Gagné. Le projet d'Hydro-Québec, estimé à près de 7 milliards \$, consiste à ériger quatre centrales hydroélectriques sur la Romaine et autant de barrages en enrochement. La superficie totale des quatre réservoirs qui seraient créés est de 279 kilomètres carrés, ce qui transformerait une bonne partie de la rivière en milieu lacustre. La société d'État désire entreprendre les travaux à l'été 2009 afin qu'ils soient complétés pour 2020. Selon les prévisions d'Hydro, près de 3000 travailleurs par année seraient embauchés pour les 11 années prévues de travaux. Les retombées économiques sont estimées à 3,5 milliards \$ pour le Québec, dont le tiers pour la Côte-Nord. Voilà ce qui explique en grande partie l'intérêt des Nord-Côtiers dans le projet. La date limite fixée par le BAPE pour déposer une demande d'audiences publiques est fixée au 19 octobre.

LA PRESSE

La Presse

Actualités, mardi, 16 septembre 2008, p. A2

PROJET D'HYDRO-QUÉBEC

Bras de fer pour une rivière

Cardinal, François

Aujourd'hui s'amorce à Havre-Saint-Pierre une toute nouvelle bataille sur le front hydroélectrique. Au coeur du débat, l'impressionnante Romaine qu'Hydro-Québec souhaite aménager, mais que les écologistes veulent plutôt préserver. Tour d'horizon. S'écoulant du plateau laurentien au golfe du Saint-Laurent, la Romaine est l'une des dernières grandes rivières sauvages du Québec. D'où son immense attrait pour Hydro-Québec, qui estime que le temps est venu d'exploiter ce majestueux cours d'eau capable de répondre rapidement aux besoins de nos voisins. La société d'État présentera cet après-midi sur la Côte-Nord les détails de son vaste projet de transformation de la Romaine. Il consiste en la construction de quatre barrages et d'autant de centrales qui, ensemble, fourniront une puissance globale de 1550 MW, soit l'équivalent de Manic-5 dans la région de la Baie-James. Ce vaste complexe hydroélectrique situé à 50 km au nord de Havre-Saint-Pierre permettra à Hydro d'augmenter sa production annuelle de 8 TWh et ainsi, de répondre à l'appétit grandissant de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, ainsi que des États américains de la Nouvelle-Angleterre et de New York.

Dès les premiers kilowattheures disponibles en 2014, la totalité de la production issue de la Romaine sera en effet vendue à l'extérieur de la province pour la durée des travaux, soit une demi-douzaine d'années. Mais tout cela a un coût, et pas seulement financier, font valoir les groupes écologistes qui s'opposent à ce projet, comme Nature Québec et la Fondation rivière. Ils s'interrogent d'abord et avant tout sur la pertinence de saccager un territoire et de déboursier 6,5 milliards de dollars, sans qu'aucun contrat de vente à l'étranger n'ait encore été signé. "Personne ne peut être certain qu'Hydro-Québec vendra cette énergie, fait remarquer Christian Simard, directeur de Nature Québec. Dans ce cas, pourquoi aller de l'avant en 2008 avec une solution des années 60? Pourquoi ne pas plutôt regarder du côté de l'éolien, du solaire, de la géothermie?" Hydro rétorque que le Québec a "le grand avantage" de pouvoir opter pour une solution d'énergie propre, renouvelable et qui produit peu de gaz à effet de serre. En outre, la société d'État fait déjà dans l'éolien, une source d'énergie d'appoint qui nécessite une puissance garantie comme

celle qu'offre l'hydroélectricité, note-t-elle. Cela dit, les environnementalistes ont aussi des doléances liées plus précisément à certains impacts environnementaux du projet, qui nécessitera l'enneigement d'une superficie de 279 km² et qui bouleversera l'écosystème. On reproche entre autres à la société d'État de faire complètement disparaître l'omble de fontaine (truite mouchetée), d'empêcher les frayères de survivre en raison des variations trop importantes des eaux dans les réservoirs et surtout, de nuire à la vitalité du golfe du Saint-Laurent en lui retirant un important apport d'eau douce.

"Le Golfe est malade et on ose lui enlever un soluté", illustre Christian Simard. Fort d'une étude de l'Institut des sciences de la mer de Rimouski, Hydro répond plutôt que son projet n'aura pas d'impact sur le Golfe. Elle ajoute que l'omble de fontaine sera ensemencé non loin, que les caribous feront l'objet d'un rigoureux suivi scientifique et, surtout, que le débit réservé sera dicté par les besoins du saumon atlantique. "Il faut aussi noter que la Romaine est une rivière encaissée, un peu comme un petit canyon, précise Marc-Brian Chamberland, d'Hydro-Québec. Cela permet de limiter l'enneigement. À titre comparatif, les réservoirs de la Toulnostouc ont une superficie équivalentes, mais ne permettent la production que de 2,7 TWh." Notons que les séances d'information du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) débutent aujourd'hui en Minganie. Suivront les séances de consultations, puisque Hydro-Québec a demandé au gouvernement de tenir un tel processus. Pour les écologistes, la Romaine est la 14^e des 16 grandes rivières du Québec à être aménagées. Pour Hydro, il s'agit plutôt de la 74^e rivière, sur les 4500 du Québec, à être utilisée pour les besoins hydroélectriques. Avec la Romaine, Hydro-Québec veut répondre à l'appétit grandissant de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, ainsi que des États américains de la Nouvelle-Angleterre et de New York. Ci-dessus, Manic-5.

LE DEVOIR

Le Devoir

IDÉES, mardi, 9 septembre 2008, p. a9

La rivière de la honte

Bernard LeBrun

Hydro-Québec fête déjà la signature d'une entente entre les Montagnais (Innus) de Natasquan et le Québec concernant le «harnachement» (le hachement) de la rivière Romaine en Minganie avec annonce officielle presque simultanée du début des travaux pour l'an prochain! Or, Hydro-Québec ne peut aller de l'avant avec un tel projet sans l'accord des Montagnais et en principe aussi sans l'accord de la société québécoise en général. Mais déjà: «affirme péremptoirement Hydro-Québec, qui semble connaître d'avance le résultat de la consultation publique dans ce dossier» à propos des audiences du BAPE prévues pour septembre prochain: Le Devoir du 5 juillet 2008, «Entente entre les Innus et Hydro-Québec», p. 4. Le lendemain, 6 juillet, un autre quotidien québécois parle d'un projet à la Romaine: « (...) dont la construction débutera l'an prochain»! Le projet de «déconstruction» de la nature de la rivière Romaine ne peut se faire sans l'accord juridique des communautés montagnaises de la Minganie et Basse-Côte-Nord (et en principe aussi non plus donc sans l'accord politique de la population actuelle «acadienne» de la Minganie). Québec devrait savoir cela. Il semble un peu tôt que Hydro-Québec crie victoire politique avec presque affirmation officielle du début des travaux de saccage de la Minganie en 2009. Trois autres communautés montagnaises n'ont pas encore signé une telle entente avec Québec (dont non la moindre celle de Mingan qui réclame pas moins de 500 millions de dollars pour vendre son accord).

Et c'est quoi cette entente entre les Montagnais de Natashquan et le Québec? Quarante-trois millions à verser sur 50 ans (avec un premier chèque pour 2014 si début des travaux en 2009) pour financer divers projets socioculturels et économiques (projets qui, de toute façon, d'ici 50 ans, auraient trouvé d'autres sources de financement pour se faire) le tout administré sous l'oeil paternel d'Hydro-Québec. Vraiment, c'est pas fort comme «entente», du moins pas pour les Montagnais de Natashquan mais certes pour Hydro-Québec, laquelle entente, somme toute, signifie l'abolition d'une partie de droits ancestraux des Montagnais de Natashquan sur la rivière Romaine. J'ai honte d'une telle entente (arrachée par diverses formes de pression). J'ai honte en tant que Québécois à l'égard d'une communauté d'hommes qui fut la grande alliée des premiers Européens de France venus s'établir au XVII^e siècle sur les bords (alors) du majestueux fleuve Saint-Laurent (et détail, pour l'édification de notre «Je me souviens» collectif, qu'on ne devrait pas oublier en ce 400^e anniversaire du Québec). Et d'ailleurs «La découverte et le rôle des Montagnais et de leur Chef Anadabijou, qui accordent à Champlain la permission de s'établir à Québec, est

aussi loin de diminuer le personnage», Christian Rioux dans Le Devoir du 4 juillet 2008, p. 2, «Le procès de Champlain»). Comment pouvons-nous, en tant que descendants de ces valeureux Européens, nous montrer aujourd'hui aussi peu reconnaissants envers les premières nations du Québec? Le peuple québécois aurait tellement à gagner d'une nouvelle alliance politique favorable à l'ensemble des peuples autochtones du Québec. Tellement à gagner à rendre enfin possible la réalisation humanitaire du pays Québec! Je ne comprends pas - ou le peuple québécois n'a vraiment jamais trop été convié au rapprochement fraternel avec les autochtones jusqu'ici d'une relation entre nous plutôt réduite en «Affaire d'État»). Cette apparente indifférence publique (d'après ce qu'on pourrait en conclure à la lecture des médias) à l'égard des Montagnais de la Côte-Nord, nos frères de sang québécois. Je ne comprends pas trop (ou trop).

Le projet d'**Hydro-Québec** sur la Romaine se présente comme le début de la fin (ou la fin d'un mode de vie?) pas juste pour les Montagnais, mais tout autant et davantage pour la population «acadienne» de la Minganie. La fin de la tranquillité et de la paix au «naturel» (et dans la nature). Mais tout n'est pas encore joué et perdu. Les Montagnais détiennent la carte maîtresse du jeu; et espérons qu'ils sauront aussi en faire usage pour concrètement veiller à la conservation de la plus grande partie possible du territoire d'origine de la Minganie et Basse Côte-Nord. Et mieux en mettant un stop politique au projet de (ou du) Québec de détruire la rivière Romaine de la Minganie et de l'Anticosti somme toute de la dernière région à l'état naturel du Québec. L'une des dernières grandes rivières naturelles et d'importance au Québec. Les Montagnais du Québec (et du Labrador) ont certes l'appui politique des forces écologistes à travers le monde civilisé. Espérons que pour les Montagnais de la Côte-Nord, la rivière Romaine ne se réduira pas à une simple affaire de «cash» et qu'ils sauront contribuer dans les faits à la conservation et préservation naturelle d'une partie de leur pays de la Minganie et Basse Côte-Nord pour le plus grand bien aussi de la planète Terre.

Bernard LeBrun : Québec

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, samedi, 6 septembre 2008, p. a5

Rivière Romaine

La FTQ appuie le projet de barrage

Helen Moka

À l'approche des séances d'information du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) sur le projet la construction d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine, près de Havre-Saint-Pierre, sur la Côte-Nord, les élus locaux ont reçu hier un appui de taille, celui de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Son président, Michel Arsenault, approuve le projet de 6,5 milliards de dollars, qui comprend la construction de quatre barrages et aménagements hydroélectriques et dont la construction doit débuter en 2009. Selon **Hydro-Québec**, ce projet entraînera la création d'environ 975 sur la Côte-Nord durant sa réalisation, qui doit s'échelonner jusqu'en 2020. Au dire du président de la FTQ, il s'agit de très bons emplois pour les travailleurs de la construction, tout comme pour ceux qui vont exploiter les nouveaux barrages. M. Arsenault estime que le nouveau complexe de la Romaine contribuera également à freiner l'exode des jeunes de la Côte-Nord. Il a ajouté que des discussions sont en cours avec les Premières Nations pour partager le travail, notamment avec les jeunes autochtones. En conférence de presse hier aux bureaux de la FTQ à Montréal, le chef innu de Nutashkuan, François Bellefleur, s'est réjoui de cette collaboration avec la FTQ. Il a également précisé que la grande partie des redevances de 43 millions \$ que versera **Hydro-Québec** à la Première Nation de Nutashkuan, selon une entente conclue en juillet dernier, servira notamment à la formation de jeunes Innus en vue des emplois qui seront créés, au développement économique de leur territoire et à la création d'archives pour partager leurs savoirs ancestraux.

Les séances d'information du **BAPE**, qui doivent permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, se tiendront le 16 septembre à Havre-Saint-Pierre et le 17 septembre à Sept-Îles. Mais déjà, des voix s'élèvent contre ce projet. L'Alliance Romaine, la Fondation Rivières et le Sierra Club soutiennent que le

projet d'**Hydro-Québec** détruira une partie de la forêt boréale et de ses écosystèmes et nuira à l'environnement. Le président de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord (CRE), George-Henri Gagné, a cependant mis en doute la légitimité de leurs craintes. Il soutient que ce projet d'envergure ne détruira pas la rivière Romaine et qu'il est correct, tant pour l'environnement que pour l'économie, tout en étant socialement acceptable.

LA PRESSE

La Presse

Forum, jeudi, 21 août 2008, p. A23

Un examen public s'impose

Dans le dossier de la réfection de Gentilly-2, les arguments d'**Hydro-Québec** doivent faire l'objet d'une analyse rigoureuse

Avec d'autres groupes écologistes et environnementaux, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique s'inquiète des multiples et graves dangers potentiels de la centrale Gentilly-2. La filière CANDU a connu sa large part de problèmes, et ce, partout dans le monde. Nous aimerions bien croire les arguments évoqués par **Hydro-Québec** pour justifier la réfection de la centrale nucléaire. Le passé récent nous apprend toutefois que les orientations de la société d'État méritent un examen public rigoureux. Le virage d'**Hydro-Québec** vers le gaz naturel en est un exemple éloquent. Des centaines de millions de dollars par année ont été épargnés grâce à l'abandon du projet de centrale du Suroît et des centaines de millions d'autres perdus à cause de la construction d'une autre centrale au gaz, celle de Bécancour. L'écart entre le prix du gaz naturel et celui de l'électricité force actuellement **Hydro-Québec** à payer une compensation financière d'environ 150 millions par année à Trans-Canada Énergie (TCE) pour qu'elle maintienne sa centrale de Bécancour fermée. L'intérêt supérieur des Québécois exige donc que les arguments du président d'Hydro, Thierry Vandale, se voient analysés sérieusement. Pourtant, le projet de réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2 échappe actuellement à l'examen du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le **BAPE**.

Pire encore à nos yeux, cette situation rappelle qu'aucun organisme public n'a juridiction sur la planification énergétique au Québec. La Régie de l'énergie a été émasculée dès 1998 de son pouvoir d'opérer une planification intégrée des ressources. La nécessité d'une telle planification et l'abandon des filières du gaz et du nucléaire étaient pourtant parmi les principales conclusions de la Commission sur le débat public sur l'énergie. Ces conclusions suivaient un véritable débat public et avaient fait l'objet d'un large consensus social et politique. La mise au rancart de la planification intégrée des ressources s'est traduite jusqu'à maintenant par des décisions politiques prises à la pièce, sur la base d'arguments économiques et environnementaux discutables, mais non discutés. Belle occasion pour les lobbies du gaz et du nucléaire. La ministre de l'Environnement, Line Beauchamp, a démontré qu'elle pouvait assumer un véritable leadership pour le respect des engagements de Kyoto par le Québec. Dans le dossier de Gentilly-2, elle doit impérativement soumettre la réfection de la centrale nucléaire à l'examen public comme l'avait recommandé le **BAPE**. Il sera trop tard en 2011, lors de l'examen en commission parlementaire du plan quinquennal d'**Hydro-Québec** pour entreprendre une démarche sérieuse. À moyen terme, il nous faut remettre à l'ordre du jour la planification intégrée de nos ressources énergétiques. Le retour en force du gaz et du nucléaire nous rappelle qu'une évaluation publique et indépendante s'avère la voie incontournable pour s'assurer d'un véritable développement durable.

ANDRÉ BÉLISLE ET SCOTT MCKAY

Les auteurs sont respectivement président et membre du CA de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, mercredi, 20 août 2008, p. a1

L'impact environnemental de Gentilly-2 échappera à l'évaluation publique

Francoeur, Louis-Gilles

Malgré l'importance du projet et de ses enjeux écologiques, le projet de réfection de la centrale Gentilly-2, annoncé officiellement en grande pompe à Bécancour, échappera à toute évaluation et à tout débat public quant à ses impacts écologiques et sociaux, autant du côté québécois que du côté fédéral. «C'est d'autant plus aberrant, déclarait hier Me Michel Bélanger, un procureur en matière d'environnement qui est aussi président de Nature Québec, que prolonger la vie utile d'une centrale nucléaire pendant 25 ans soulève un débat énorme sur la justification d'un pareil projet. On évalue, en audiences publiques au Québec, des projets bien moins importants et moins lourds de conséquences, qui sont beaucoup moins controversés quant à leur justification écologique et sociale et qui ne posent pas de problèmes aussi critiques pour les prochaines générations, comme les déchets radio-actifs de la production et d'un éventuel démantèlement. Il est anormal qu'au Québec on exige une audience publique pour la réfection d'une petite centrale hydroélectrique, mais pas pour le fonctionnement d'une centrale atomique de 675 mégawatts pendant 25 nouvelles années!» Selon Marc-Brian Chamberland, porte-parole d'Hydro-Québec, le dossier de Gentilly-2 sera débattu publiquement uniquement lors du renouvellement de son permis quinquennal d'opération, qui vient à échéance en 2010. Hydro-Québec présentera alors une demande de renouvellement qui devrait lui permettre d'entreprendre la restauration du cœur du réacteur et du groupe alternateur en mars 2011, pour une reprise de la production à l'automne 2012, comme le précisaient hier en conférence Thierry Vandal, président d'Hydro-Québec, et Julie Boulet, ministre des Transports et des Ressources naturelles. Pour le reste, confirmait hier M. Chamberland, Hydro-Québec se contentera de demander des certificats d'autorisation pour les différentes phases de stockage de ses déchets nucléaires, dont la quantité augmentera avec la restauration du cœur du réacteur de Gentilly-2. Une audience publique a été tenue en 2005 sur cette stratégie de stockage, mais pas sur la pertinence de restaurer et de prolonger pour une autre génération la vie utile de la centrale nucléaire.

Par contre, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) avait demandé à Québec, dans son rapport sur la stratégie de stockage, de préciser «les critères du processus décisionnel permettant de maintenir ou non la centrale Gentilly-2 en exploitation». Selon la commission, le prolongement de la vie utile d'un équipement aussi controversé «constitue un choix de société et devrait reposer sur des valeurs prioritaires en matière de développement durable», un appel du pied pour modifier ces règlements qui excluent toujours tout débat public et toute évaluation indépendante sur un projet de cette envergure. Le BAPE avait aussi recommandé une validation indépendante des coûts d'une éventuelle réfection de la centrale. Or on apprenait hier du président d'Hydro-Québec, Thierry Vandal, que ces coûts étaient passés de 1,2 milliard, au moment de l'audience du BAPE en 2005, à 1,9 milliard en dollars de 2012, soit une augmentation de 58 %. Le président Vandal a affirmé que le coût de revient de l'électricité de Gentilly-2 sera de 7,2 cents le kilowatt-heure. La centrale conservera une puissance de 675 MW et produira 5 TWh par an ou 3 % de l'énergie produite par Hydro-Québec, l'équivalent de la consommation d'une ville comme Laval. Thierry Vandal, qui n'a pas accordé d'entrevue au Devoir, a soutenu que cette centrale nucléaire était essentielle à l'équilibre du réseau hydroquébécois, sécuritaire et économique et que ses impacts sur l'environnement étaient, à son avis, «acceptables».

L'exemption nucléaire

Du côté québécois, le projet de réfection de Gentilly-2 et son fonctionnement pendant 25 nouvelles années ne feront l'objet ni d'une étude d'impact évaluée publiquement, ni même d'une étude plus réduite dite de «répercussions environnementales», examinée à huis clos par les fonctionnaires de l'Environnement. Hydro-Québec n'aura pas, en effet, à demander le moindre certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour cette réfection, a confirmé hier soir au Devoir Mme Renée Loiselle, de la direction des évaluations environnementales du ministère. En comparaison, la réglementation écologique québécoise exige une étude d'impact en règle et une évaluation publique devant une commission indépendante pour la réfection d'une centrale hydroélectrique, même de petite taille. Mais un règlement méconnu, dit d'«administration de la Loi sur la qualité de l'environnement», sélectionne au Québec toute une série de projets et d'activités qui sont ainsi soustraits aux exigences de la loi, devant laquelle tous ne sont pas égaux. Ce règlement, expliquait Mme Loiselle, stipule que les «travaux d'entretien, de réfection, de réparation ou de démolition d'un bâtiment, d'un ouvrage ou d'un équipement» sont exemptés de tout examen de leur impact sur l'environnement, ce

qui rend les autorisations écologiques québécoises pratiquement éternelles, contrairement aux pratiques en vigueur chez nos voisins du sud, qui leur imposent des échéances. Même le Règlement sur l'évaluation environnementale des grands projets exclut explicitement de tout examen public la réfection d'une centrale nucléaire, une exclusion taillée sur mesure pour Gentilly-2 puisque c'est la seule en activité au Québec.

Du côté d'Ottawa

Du côté fédéral, une commission publique a conclu en novembre 2006 qu'il était inutile d'exiger un examen écologique sous l'autorité du ministre fédéral de l'Environnement et d'aller en audiences publiques avec le projet de réfection de Gentilly-2. Après avoir entendu plusieurs dizaines de mémoires sur la directive écologique adressée à **Hydro-Québec**, la commission fédérale a conclu que l'examen du projet par la Commission canadienne de sécurité nucléaire (CCSN) était suffisant et que ses impacts écologiques et sociaux, dont plusieurs ont été jugés négatifs, étaient néanmoins suffisamment atténués par **Hydro-Québec** pour qu'on puisse conclure «que le projet n'est pas susceptible d'affecter négativement l'environnement». Mais ce jugement est hautement discutable et n'a pas subi le test d'un débat public, soutenaient hier les groupes écologistes. Me Michel Bélanger, de Nature Québec, expliquait que le contexte énergétique et écologique «a changé de façon importante» depuis 1983, année de la construction de Gentilly-2. Sa justification énergétique, expliquait-il, se situe dans un contexte très différent, car le Québec ignorait à l'époque qu'il recelait d'importants potentiels en énergie éolienne et géothermique, par exemple. Me Bélanger estime que la ministre titulaire du MDDEP, Line Beauchamp, a présentement toute latitude en vertu de la loi pour exiger du **BAPE** une enquête publique sur la prolongation de la vie utile de Gentilly-2 afin de donner suite aux souhaits de transparence formulés par le **BAPE** en 2005. Selon Shawn-Patrick Stencil, porte-parole de Greenpeace en matière de nucléaire, Québec et sa société d'État sont plutôt décidés à faire fi des recommandations du **BAPE**, qui souhaitait un débat public sur ce «choix de société». Pour Françoise David, de Québec Solidaire, «le Québec peut se passer de l'énergie nucléaire avec son potentiel d'énergies renouvelables en hydro-électricité, en éolien et en géothermie». Si les deux milliards projetés pour Gentilly-2 étaient investis dans des sources d'énergie propre, a ajouté Mme David, **Hydro-Québec** pourrait susciter autant de bénéfices économiques globalement et en faire profiter directement les consommateurs par des programmes de rénovation des résidences, et éviter ainsi aux générations futures le cadeau empoisonné des déchets nucléaires et d'un coûteux démantèlement.

LeDroit

Le Droit

Économie, mercredi, 20 août 2008, p. 22

La centrale nucléaire hérite de 1,9 milliard \$

Gentilly-2 sera rénovée

Trahan, Brigitte

Le Nouvelliste; La Presse Canadienne

Bécancour - La centrale nucléaire Gentilly-2 sera rénovée au coût de 1,9 milliard \$, ce qui permettra d'en prolonger la vie utile pour les 30 prochaines années. La réfection de la centrale de 675 MW - qui est en exploitation depuis 25 ans - permettra d'en prolonger l'utilisation jusqu'en 2040, selon **Hydro-Québec**. L'annonce officielle a été faite à Bécancour, hier, par le président et directeur général d'**Hydro-Québec**, Thierry Vandal et la ministre des Transports, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Julie Boulet. Les travaux de réfection, qui débuteront en 2011 pour se terminer dès 2012, consisteront en la réfection du réacteur du groupe turboalternateur de même que des ordinateurs de contrôle et des systèmes de soutien. Le projet comporte aussi la construction en quatre phases d'installations de gestion des déchets radioactifs solides. La première phase est déjà entreprise et répondra aux besoins courants de la centrale pour le stockage de déchets faiblement et moyennement radioactifs. La phase 2 servira à confiner les déchets provenant des travaux de réfection de la centrale. Les deux autres phases serviront aux besoins de la centrale jusqu'à la fin de sa vie utile.

Québec a approuvé

Après la décision du conseil d'administration d'**Hydro-Québec** d'aller de l'avant avec la réfection de la centrale, "le dossier a été discuté au conseil des ministres et le gouvernement du Québec a approuvé le projet. Le gouvernement du Québec a endossé la recommandation d'**Hydro-Québec**", a précisé hier la ministre Boulet. Cette décision et la façon dont elle a été prise ne font évidemment pas le bonheur des groupes environnementaux. Ces derniers estiment que l'Assemblée nationale devrait se prononcer sur cette question. "Il y a une responsabilité de l'Assemblée nationale de s'assurer qu'un tel débat se fasse à l'Assemblée nationale et que ce débat soit publique. D'ailleurs, c'était une des recommandations du **BAPE**", a plaidé Michel Fugère du Mouvement vert de la Mauricie en marge de la conférence de presse. La remise à norme de Gentilly assurera le maintien de 800 emplois, en plus d'en créer 800 autres durant la construction. Les retombées pour le Québec sont évaluées à 600 millions \$.

Gestion des déchets

Pour l'instant le gouvernement du Québec parle de gérer le combustible irradié temporairement à l'emplacement même de la centrale nucléaire. B La ministre Boulet a expliqué qu'un mandat avait toutefois été donné à la Société de gestion des déchets nucléaires par le gouvernement fédéral afin de statuer sur la façon dont seront gérés les déchets nucléaires à long terme. "Pour l'instant, il n'y a pas de solution définitive sur la table", dit-elle. "On sait que la solution qui est sur la table, c'est le confinement et l'isolement de ces matières-là à long terme. À court terme, c'est au niveau des installations des sites des centrales nucléaires que ces déchets-là vont être gérés pour plusieurs décennies", ajoute la ministre. Jusqu'à présent, le Québec a toujours refusé d'accueillir un dépôt permanent pour les déchets nucléaires. "Il n'y a rien d'arrêté", a précisé Mme Boulet. "Il y a des discussions avec les quatre provinces, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, la Saskatchewan et le Québec", dit-elle. Pour l'instant, précise le président et directeur général d'**Hydro-Québec**, la centrale continuera de conserver ses déchets sur son site. C'est qu'"il y a une perspective de peut-être pouvoir réutiliser le combustible irradié dans un contexte de recyclage", plaide-t-il.

lesaffaires.com

LesAffaires.com

Industrie, vendredi, 15 août 2008

L'avenir de Gentilly-2 se joue aujourd'hui

Hydro-Québec pourrait décider aujourd'hui si elle va de l'avant avec le projet de rénovation de 1,5 milliard de dollar ou si elle ferme la centrale nucléaire Gentilly-2. Son conseil d'administration doit se réunir cet après-midi pour se pencher sur le dossier. Plusieurs entreprises en faveur de la réfection C'est du moins ce qu'affirme le quotidien *La Presse* dans son édition de ce matin. Hier, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) a affirmé haut et fort qu'**Hydro-Québec** devait procéder à la réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2 contrairement à ce que désirent certains groupes environnementaux. Le président de la FTQ, Michel Arseneault, soutient que les régions de Trois-Rivières, Bécancour et le Québec dans son ensemble n'ont pas les moyens de se priver de la centrale. **Hydro-Québec** affirme ne pas avoir encore pris sa décision concernant la réfection ou la fermeture de la centrale, mais qu'elle sera prise bientôt. Le porte-parole Marc-Brian Chamberland soutient que la société d'état n'a pas encore fait connaître de préférence pour l'une ou l'autre des deux options. «**Hydro-Québec** procède à des études de sécurité et des études économiques pour voir quels sont les avantages et les inconvénients à conserver ou non la centrale et quels seraient les coûts», précise-t-il. La FTQ soutient que «la fermeture aurait des conséquences bien réelles, pires encore que les risques appréhendés par ceux qui s'opposent au projet». Le syndicat précise que la fermeture de la centrale fragiliserait la fiabilité de l'approvisionnement, le soutien au parc éolien québécois, la sécurité énergétique des grands centres vulnérables aux pannes et la santé des gens. Il ajoute que 800 emplois directs et 1200 emplois en temps de réfection seraient perdus et qu'**Hydro-Québec** perdrait 150 millions de dollars en revenus. **Hydro-Québec** soutient que tous les critères seront considérés dans sa réflexion, dont le rôle de la centrale dans le réseau, l'aspect technique de la réfection, le coût de production et le bilan d'exploitation de la centrale.

Opposition à la réfection

Selon le Mouvement vert de la Mauricie, dans une lettre ouverte publiée mardi dans *Le Devoir*, Gentilly-2 arrivera à la fin de sa vie en décembre 2010 et son réacteur produit environ 3% de l'électricité de la

province. Le mouvement dit que le coût de la reconstruction évalué à 1,5 milliard de dollars par **Hydro-Québec** pourrait augmenter en raison de nouvelles normes plus sévères. En se basant sur l'expérience nucléaire de l'Ontario, il ajoute que cet investissement ne permettrait d'allonger la vie de la centrale que de dix ans. Le porte-parole d'**Hydro-Québec** soutient que «les durées de vie des centrales nucléaires sont d'environ une trentaine d'années et que la réfection pourrait «prolonger la vie de la centrale d'un délai similaire». Le responsable de la campagne Énergie à Greenpeace, Shawn Patrick Stensil, croit que «la société doit considérer l'arrêt du réacteur comme une occasion d'investir dans des formes d'énergies moins polluantes et plus sécuritaires». «D'autant plus que la production de Gentilly-2 représente moins de 3% de l'énergie électrique produite au Québec», dit-il. Une quarantaine d'organisations ont envoyé une lettre à l'Assemblée nationale en fin de semaine, demandant au gouvernement qu'à défaut de fermer la centrale, il devrait au moins répondre aux recommandations du **BAPE** sur les déchets radioactifs et sur la validation des estimations pour la réfection. Si une décision favorable à la réfection était prise, un des scénarios envisagé par **Hydro-Québec** est de commencer la remise à neuf en mars 2011. Les travaux s'étendraient sur 18 mois et la centrale serait en service en octobre 2012.

LA PRESSE

La Presse

Forum, lundi, 4 août 2008, p. A11

Opinion

Des vœux pieux

La montagne de déchets ne cesse de grossir

La recommandation du **BAPE** quant à l'avenir du site d'enfouissement de l'entreprise BFI-Usine de triage Lachenaie relève d'un mal qui mine bon nombre de décisions en matière d'environnement au Québec: les vœux pieux. Si la ministre de l'Environnement accepte la recommandation de la commission du **BAPE**, ce sera en effet la seconde fois qu'un agrandissement du site aura été autorisé pour une période limitée de cinq ans. La question se pose: pourquoi cette fois-ci les autorités provinciales et municipales mettraient-elles en place les mesures de réduction et de recyclage suffisantes pour réduire suffisamment le volume des déchets voués à l'enfouissement? Prenant acte de l'échec du gouvernement à faire réaliser par les municipalités son objectif de réduire de 60% la quantité de matières à enfouir, la commission du **BAPE** dans ce dossier estime qu'un autre ultimatum imposé à BFI remplacera le manque de volonté des autorités publiques. Pourtant, cette stratégie n'a pas fonctionné dans le passé. Il y a cinq ans, on a procédé de la même logique. Résultat: malgré les beaux discours et les belles promesses, la montagne des déchets à enfouir ne cesse de grossir. Quand bien même on demande à Montréal de réduire ses déchets, elle ne pourra y réussir tant qu'elle n'aura pas de la pression et de l'aide de la part du gouvernement du Québec. À Montréal, le volume des matières résiduelles a augmenté plus rapidement que celui du recyclage. Les entreprises en services sanitaires, BFI comme les autres compagnies à qui nous demandons de nous débarrasser de nos sacs verts gênants, viennent simplement répondre à cette réalité. Elles voudraient bien transformer toute notre belle matière organique en biogaz ou en électricité. Mais à quel prix **Hydro-Québec** ou Gaz Métro viendront-elles l'acheter? Les investissements requis peuvent-ils se voir amortis sur une période aussi courte que cinq ans? Certes, les matières compostables représentent une source d'engrais stratégique pour la grande région de Montréal qui demeure, rappelons-le, le grenier alimentaire du Québec. Mais il faudra bien commencer par les détourner des sacs verts. Est-on prêt à trier nos résidus et à payer les agriculteurs pour ce faire? Il faudra bien y arriver, mais cela dépasse la capacité d'une entreprise privée. Cela demande une mobilisation populaire.

Scott McKay L'auteur a été chef du Parti vert du Québec

LeDroit

Le Droit

Actualités, samedi, 2 août 2008, p. 19

Pipés, les dés ?

Le commissaire du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), François Lafond, a déclaré lors de la première partie des audiences sur la nouvelle ligne électrique d'**Hydro-Québec** en Outaouais : "on sait que le projet va se faire". Les commissaires n'avaient pas encore reçu les mémoires des citoyens que déjà leur idée était faite sur le sujet. Par ailleurs, la construction de la première phase du projet - qui

consistait à rendre permanent le poste de l'Outaouais situé L'Ange-Gardien - fut autorisé l'année dernière avant que la construction de la ligne de 315 kilovolts entre L'Ange-Gardien et Mirabel ne soit autorisée. Ce poste devra assurer la conversion et l'interconnexion du futur réseau d'exportation vers l'Ontario. La construction de ce poste est donc directement liée à la construction de la nouvelle ligne. Or, ce projet de ligne de transport d'électricité est aujourd'hui devant le **BAPE** afin de recevoir ou non l'aval des commissaires suite à l'étude du dossier et des commentaires émis par la population. Mais comme le poste est déjà construit, nous sommes en droit de penser que les études d'impacts environnementaux de la nouvelle ligne ne sont qu'une simple formalité. De plus, lors de la deuxième partie des audiences publiques, des citoyens ont déclaré que certains travaux avaient déjà débuté au poste Chénier à Mirabel ainsi qu'autour des pylônes existants qui seront parallèles à la nouvelle ligne. Un citoyen a même exposé des photographies démontrant l'avancement des travaux alors que le **BAPE** n'a même pas terminé son enquête. Un commissaire a déclaré que le projet va se faire et les travaux ont débuté à L'Ange-Gardien et à Mirabel et ce, pendant les travaux de la commission du **BAPE** chargée de faire des recommandations à la ministre de l'Environnement pour autoriser ou rejeter le projet. Les dés sont-ils pipés ?

**Sébastien Béland,
Notre-Dame-de-la-Paix**

LeDroit

Le Droit

Actualités, vendredi, 11 juillet 2008, p. 10

Audiences du **BAPE** à Montebello

La nouvelle ligne de 315 kV irrite des citoyens

Soucy, Yves

L'ampleur du déboisement, l'impact des pesticides sur la faune et les cours d'eau, les revendications territoriales de même que les nuisances sonores et visuelles des nouvelles infrastructures, font partie des irritants exprimés par les citoyens pour s'opposer au projet d'**Hydro-Québec** TransÉnergie visant à construire une nouvelle ligne à 315 kilovolts qui traversera quinze municipalités. Même si le projet n'a pas suscité d'opposition massive de la part de la population, une douzaine de personnes ou groupes ont fait connaître leurs doléances aux commissaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) lors de la dernière partie des audiences, qui se tenait mercredi, à Montebello. Sébastien Béland, de Notre-Dame-de-la-Paix soutient que le projet n'apporte pas suffisamment de bénéfice pour justifier autant d'impacts sur l'environnement. Il a notamment dénoncé l'incohérence d'**Hydro-Québec** qui affirme que le projet n'aura pas de conséquences majeures.

"On va déboiser 237 hectares, donc détruire des habitats fauniques, des milieux humides et le paysage. On va étendre des pesticides à tous les cinq ans de façon importante qui va affecter les cours d'eau. Et **Hydro-Québec** vient nous dire qu'il n'y aura pas d'impacts majeurs. C'est nous prendre pour des cruches !", a déclaré M. Béland. Si le projet devait tout de même se réaliser, il a proposé que la société d'État verse aux MRC concernées une redevance annuelle de 1 % de la valeur de l'électricité vendue. Cette somme devrait obligatoirement aller dans un fonds vert régional.

Territoire ancestral

D'autre part, les représentants autochtones des Premières Nations soutiennent que le tracé visé par la nouvelle ligne électrique est situé en territoire ancestral algonquin et qu'il n'y a jamais eu d'entente avec les gouvernements pour l'utiliser.

"Le territoire très vaste, qui s'étend des deux côtés de la rivière des Outaouais, nous a été volé. Il n'y a jamais eu de traité conclu avec les Algonquins. Pourtant en 1869, la reine d'Angleterre a promis que les territoires qui ont été aux autochtones seraient payés. Le développement dans le territoire non cédé ne peut donc pas continuer sans consultation avec la nation algonquienne", a déclaré Michael Swenwood, porte-parole du groupe Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg. De son côté, Michel Belhumeur, un résident de Mirabel, craint que l'ajout de disjoncteurs et de transformateurs au poste Chénier accentuera d'avantage la nuisance sonore dont les citoyens sont déjà victimes. De plus, les 500 nouveaux pylônes dépassent les limites d'acceptabilité sociale d'un tel projet sur l'environnement. Les commissaires du **BAPE**, Qussaï Samak et François Lafond, ont maintenant jusqu'au 26 septembre pour remettre leur rapport d'enquête et leurs recommandations à la ministre du Développement durable, de l'Environnement

et des Parcs. Par la suite, la ministre Line Beauchamp disposera de 60 jours pour le rendre public et une décision sera prise de permettre ou non le projet d'**Hydro-Québec**.

Nouvelle ligne 315 kV

La nouvelle ligne proposée reliera le poste Chénier, à Mirabel, et le poste de l'Outaouais, présentement en construction à L'Ange-Gardien. Elle permettrait l'interconnexion avec l'Ontario pour exporter jusqu'à 1250 mégawatts d'électricité tout en renforçant le réseau québécois en cas de panne. D'une longueur de 114 kilomètres, cette ligne serait construite à l'intérieur de la servitude d'**Hydro-Québec**, du côté nord de la ligne existante Chénier-Vignan. Elle traverserait majoritairement des propriétés privées situées en territoire agricole protégé. Le promoteur souhaite débiter les travaux cette année et mettre la ligne en service au printemps 2010.

LeDroit

Le Droit

Actualités, samedi, 24 mai 2008, p. 20

Projet d'**Hydro-Québec** pour relier les postes de Mirabel et L'Ange-Gardien

Les audiences du BAPE débutent le 3 juin

Soucy, Yves

La commission du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) tiendra des audiences sur le projet d'**Hydro-Québec** TransÉnergie visant à construire une nouvelle ligne à 315 kilovolts qui traversera quinze municipalités. Présidées par Qussai Samak et le commissaire François Lafond, les audiences se dérouleront en deux parties : la première débutera le 3 juin, à 19 h, au Château Montebello, à la salle Canada. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

À cette occasion, le promoteur du projet et des personnes-ressources répondront aux questions des participants, ce qui permettra à la population et à la commission de prendre connaissance du projet et de mettre en lumière tous ses aspects. À noter que les séances de la première partie des audiences seront diffusées en mode audio et en direct sur le site Internet du **BAPE** (www.bape.gouv.qc.ca)

La deuxième partie des audiences, qui débutera le 9 juillet, servira à recueillir l'opinion et les suggestions du public. La commission entendra alors toute personne, ou groupe qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous la forme d'un mémoire ou d'une présentation verbale. La commission dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du **BAPE** devra être remis au plus tard le 26 septembre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, qui disposera de 60 jours pour rendre le rapport public.

Nouvelle ligne Chénier-Outaouais

Les nouvelles infrastructures projetées par **Hydro-Québec** TransÉnergie visent à relier le poste Chénier, à Mirabel, et le poste de l'Outaouais, présentement en construction à L'Ange-Gardien. La Société d'État soutient que la nouvelle ligne renforcera le poste de l'Outaouais afin de permettre l'exploitation de la capacité ferme de 1250 mégawatts de l'interconnexion avec l'Ontario quelles que soient les conditions d'exploitation du réseau.

Cette ligne longue de 114 km traverserait surtout des propriétés privées situées en territoire agricole protégé. Le promoteur souhaite débiter les travaux cette année et mettre la ligne en service au printemps 2010.

ysoucy@ledroit.com

LE DEVOIR

Le Devoir

IDÉES, jeudi, 8 mai 2008, p. a7

L'éolien à tout prix

Roméo Bouchard

De nombreux citoyens mobilisés dans les luttes qui ont entouré les projets de parcs éoliens ont sans doute été consternés d'entendre Steven Guilbeault défendre le modèle actuel d'appel d'offres, et balayer du

revers de la main, avec mépris, les oppositions soulevées par beaucoup de citoyens, quoi qu'il en dise. Son discours ne différait guère de celui de Thierry Vandal, et sa notion d'acceptabilité sociale était tout aussi élastique que celle de Jean Charest! Encore une fois, les citoyens se retrouvent isolés dans ce dossier, et cette fois-ci, même des écologistes influents, comme Steven Guilbeault, se rangent du côté du gouvernement, d'**Hydro-Québec** et des promoteurs, accusant les citoyens qui protestent d'être une minorité négligeable et de faire des drames avec un rien, alors que l'éolien en milieu habité serait le prix à payer pour l'abandon du Suroît. Comme s'il n'y avait pas moyen de faire autrement ni d'autre modèle de développement éolien possible. Si M. Guilbeault, comme plusieurs autres leaders écologiques actuels qui négocient les grands dossiers planétaires en vase clos avec les «grands de ce monde», n'était pas de plus en plus déconnecté de la base, il aurait pu constater à quel point les citoyens et les élus locaux ont été livrés sans défense aux prospecteurs de vent tout équipés des gros promoteurs et à leurs manoeuvres pour diviser les gens en achetant les propriétaires de terrains et les représentants municipaux. Il aurait pu constater les conséquences désastreuses d'un modèle d'appel d'offres qui ne protège que les intérêts d'**Hydro-Québec** et laisse aux promoteurs privés l'entière responsabilité de planifier ce nouveau développement en fonction de leurs intérêts.

Impuissance

Si M. Guilbeault fréquentait moins les portes ouvertes et les documents de l'entreprise et du gouvernement, il saurait qu'il y a une énorme marge entre les beaux discours et la réalité; il ne dirait pas que des projets comme Murdochville vont bien quand la ville doit se résigner à ne pas recevoir un sou de redevances, que les consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) sont efficaces quand les recommandations du **BAPE** sur les projets examinés (Matane, Saint-Ulric, Rivière-du-Loup) ont toutes été ignorées pour l'essentiel; il ne dirait pas qu'il y a de bons promoteurs et de bons projets dont on ne parle pas quand c'est le modèle même d'appel d'offres qui est vicieux. De toute évidence, une fois de plus, les instances locales et régionales se sont avérées impuissantes à faire valoir leur volonté et celle de leurs citoyens face à un tel développement: tant que ces instances n'auront pas l'imputabilité et l'autonomie de véritables gouvernements territoriaux, elles seront incapables d'opposer leur volonté à des développements conçus en vase clos, au-dessus de leur tête, par les maîtres du jeu politique et économique.

Un affront aux citoyens

Le sort réservé aux projets communautaires et aux petits projets semblent plus incertain que jamais. En dépit des belles déclarations, l'intérêt financier d'**Hydro-Québec** semble concrètement le seul critère qui est retenu, et l'acceptabilité sociale, dans la bouche des politiciens, devient de plus en plus un concept de marketing qu'il faudra maintenant ranger à côté de celui du développement durable. C'est un affront sans précédent à tous ces citoyens qui, dans le contexte inapproprié d'appels d'offres, ont travaillé à bâtir des projets éoliens communautaires. Dans ce contexte, il ne faut surtout pas attendre de miracles d'un hypothétique appel d'offres pour des projets communautaires dont on se garde bien de souffler mot, ne serait-ce que pour atténuer la déception de groupes comme ceux de Matapédia (SIDEM) et du Lac-Saint-Jean (Val-Éo). Il ne faut pas non plus attendre de miracles des consultations du **BAPE**, car il est facile de constater que ses recommandations sur la participation des communautés et la planification indispensable dans un tel développement ont été ignorées ou galvaudées sans vergogne.

Débats de société

Nous sommes devant une démonstration sans équivoque des effets dévastateurs d'une centralisation des pouvoirs et de l'absence de démocratie territoriale. Si les Premières Nations ont raison de s'opposer à des barrages ou à des coupes forestières qui affectent leur milieu de vie et de défendre leurs droits ancestraux, pourquoi les Québécois devraient-ils accepter des mégaparcs éoliens mal situés au coeur des territoires qu'ils habitent eux aussi, parce qu'**Hydro-Québec** ne s'est pas donné la peine de planifier le développement éolien et son utilisation locale? Pourquoi faudrait-il faire des «débats de société qui n'ont pas été faits», selon le beau langage politicien de M. Guilbeault, pour décider que les droits des citoyens ne doivent pas être sacrifiés au profit des compagnies privées et d'**Hydro-Québec**?

Qui profite?

M. Guilbeault ne semble pas avoir compris que si **Hydro-Québec** réussit à obtenir des kilowatts éoliens à si bon marché avec ses appels d'offres, c'est que les promoteurs privés peuvent voler le monde comme ils veulent. Partout ailleurs, le coût du kilowatt éolien est beaucoup plus élevé parce que les promoteurs sont

forcés de payer un prix raisonnable pour la ressource et son utilisation responsable. On comprend que M. Vandal se félicite d'avoir pu obtenir des soumissions à 10,5 ¢ du kilowatt. Ce sont les citoyens qui paient pour cette aubaine, et ils devraient se taire pour ne pas nuire à la campagne de M. Guilbeault contre les changements climatiques. Décidément, M. Guilbeault est mûr pour la politique!

Roméo Bouchard : Directeur et coauteur de Pour qui souffle le vent? publié chez Écosociété

leSoleil

Le Soleil

Politique, vendredi, 2 mai 2008, p. 7

Réorganisation majeure

Hydro-Québec investira 100 millions \$ pour répondre à la demande en électricité

Boivin, Simon

Hydro-Québec investira au moins 100 millions \$ pour une réorganisation de l'alimentation en électricité dans la région de Québec au cours des prochaines années. "Dans la communauté métropolitaine de Québec, depuis 25 ans, il n'y a pas eu de gros travaux", indique Jean-Marc Darveau, responsable des relations publiques à la direction régionale Montmorency. "Ce n'est pas que les équipements sont désuets, mais ils arrivent à pleine capacité. Il faut en implanter d'autres pour être capable de répondre à la demande." Le poste d'alimentation Montcalm, situé au bas de la côte Saint-Sacrement, et le poste de la Reine, à l'extrémité est de la rue du même nom, sont voués à disparaître. Hydro-Québec cherche à relocaliser ces structures. Elles servent de résistance pour abaisser la forte tension du courant provenant des lignes de transports, avant d'être redistribué vers les foyers.

La Société d'État cherche un endroit, idéalement dans un parc industriel, où un nouveau poste pourrait remplacer les deux existants. Ainsi, avec la démolition du poste de la Reine, les gros pylônes et les fils électriques qui passent au-dessus de la rivière Saint-Charles et sur la 2e Rue, dans Limoilou, disparaîtront aussi du paysage. Le projet doit coûter entre 40 et 60 millions \$. Il en est pour l'instant à un stade "très préliminaire", souligne M. Darveau. Lorsqu'il sera présenté, un processus d'environ quatre ans doit être enclenché avant la réalisation : études technique, environnementale, économique, consultations publiques, choix de l'emplacement, construction, mise en service. "On parle de 2012-2013", affirme M. Darveau. La députée péquiste de Taschereau, Agnès Maltais, se réjouit que les jours du poste de la Reine, dans sa circonscription, soient comptés. "Le milieu réclame la disparition des pylônes dans Limoilou depuis des années, note-t-elle. Il y avait eu des pétitions, des manifs. J'ai pris ça à bras-le-corps. Au départ, Hydro-Québec ne voyait pas comment faire aboutir ce dossier-là, la réponse était plus négative. Pour régler un problème local, je les ai amené à réfléchir régionalement. Je suis très fière de mon travail là-dedans." L'élaboration d'un nouveau poste, qui doit répondre aux normes municipales en matière de bruit, ne nécessite pas de chambardement pour la population. Pas de coupure de courant. Une fois la nouvelle structure construite, les réseaux y sont reliés, et les anciens postes peuvent être démolis. Un projet similaire est déjà bien avancé à Saint-Augustin. Au coût de 60 millions \$, Hydro-Québec doit procéder à la construction du poste Anne-Hébert en 2009, pour une mise en service l'année suivante. Le développement de la municipalité et l'éloignement des postes actuels ont convaincu la société d'État d'aller de l'avant avec ce projet, qui pourrait faire l'objet d'audiences publiques du BAPE.

"On est en train de regarder au complet l'organisation de l'alimentation de la région de Québec pour en arriver à implanter des équipements pour les 20 ou 30 prochaines années", indique M. Darveau.

sboivin@lesoleil.com

LeDroit

Le Droit

Actualités, mercredi, 2 avril 2008, p. 13

Nouvelle ligne à 315 kilovolts proposée par Hydro-Québec

Le BAPE de passage à Montebello et Buckingham

Soucy, Yves

Le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) tiendra des séances d'information ce soir, à Montebello, et demain, dans le secteur Buckingham, sur le projet de construction d'une nouvelle ligne à 315 kilovolts qui traversera quinze municipalités. Le but est d'informer la population sur le projet de 214 millions \$ proposé par **Hydro-Québec** ainsi que la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique et le rôle du **BAPE**. Les nouvelles infrastructures visent à relier le poste Chénier, à Mirabel, et le poste de l'Outaouais, présentement en construction à L'Ange-Gardien. La Société d'État soutient que la nouvelle ligne renforcera le poste de l'Outaouais afin de permettre l'exploitation de la capacité ferme de 1250 mégawatts de l'interconnexion avec l'Ontario dans toutes les conditions d'exploitation du réseau. D'une longueur de 114 kilomètres, cette ligne serait construite à l'intérieur de la servitude d'**Hydro-Québec**, du côté nord de la ligne existante Chénier- Vignan. Elle traverserait majoritairement des propriétés privées situées en territoire agricole protégé. Selon l'étude d'impact, le projet permettrait d'améliorer la qualité de vie et le développement économique régional en assurant une plus grande sécurité d'approvisionnement pour les clients de la région de l'Outaouais. Le promoteur souhaite débiter les travaux cette année et mettre la ligne en service au printemps 2010. Les séances d'information du **BAPE** ont lieu ce soir, à 19 h 30, au Centre d'art de Montebello, et demain, à la salle de quilles Roule ta boule, dans le secteur Buckingham, de la Ville de Gatineau. Tout citoyen ou groupe qui désire que le projet fasse l'objet d'audiences publiques, a jusqu'au 26 avril pour présenter une demande écrite à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Si la ministre le juge nécessaire, le **BAPE** pourrait être chargé d'enquêter sur le projet et consulter la population. La préfète de la MRC Papineau, Paulette Lalande, a déjà indiqué que son gouvernement régional ne s'opposera pas au projet.

ysoucy@ledroit.com

LeDroit

Le Droit

Forum, samedi, 9 février 2008, p. 29

La leçon de la Jacques-Cartier

Quand on va au Centre d'interprétation de la Jacques-Cartier, dans le parc des Laurentides, on peut voir une exposition sur le vieux projet d'**Hydro-Québec** d'harnacher cette rivière pour y construire sept centrales hydroélectriques. On peut y lire les articles du *Soleil* sur la bataille qui a opposé les écolos au promoteur de 1973 à 1975. **Hydro-Québec** voulait y faire "la vallée de l'énergie de pointe" en Amérique du Nord... On aura beau déguiser les projets sous le vocable de "développement durable", il y aura toujours des frictions entre le développement économique et la protection de l'environnement. Les sujets sont souvent complexes. C'est le **BAPE** qui devrait être notre police d'assurance. Ma surprise, cette semaine, a été d'apprendre que l'organisme n'embauche pas d'experts indépendants pour des raisons budgétaires, et pour ne pas avoir à trancher entre les experts. Alors expliquez-moi : si le **BAPE** n'a pas l'expertise indépendante pour faire la part des choses dans des projets comme Rabaska, à qui peut-on faire confiance ? Aux experts des promoteurs ? S'ils sont aussi crédibles que ceux d'**Hydro-Québec** dans le projet du Suroît ou de la Jacques-Cartier, ce n'est pas rassurant.

LA PRESSE

La Presse

Nouvelles générales, mardi, 6 mai 2008, p. A2

Le Québec dans le vent

Le début d'un long processus

Baril, Hélène

Le choix des promoteurs qui construiront 15 nouveaux parcs éoliens au Québec n'est que le début d'un long processus de consultation qui devra être avalisé au bout du compte par le Conseil des ministres. Chacun des 15 projets retenus doit d'abord se conformer à la réglementation municipale. Les huit promoteurs choisis déposeront ensuite un avis de projet et une étude d'impact au ministère de l'Environnement pour chacun de leurs projets. Par la suite, le Bureau d'audiences publiques rendra ces documents disponibles à la consultation pour tous les intéressés. Des audiences publiques du **BAPE** seront

organisées à la demande de la population. Une fois en possession du rapport du **BAPE**, le ministère de l'Environnement fera une recommandation au Conseil des ministres qui a la responsabilité finale d'autoriser ou de refuser le projet. Selon le porte-parole d'Équiterre, Steven Guilbault, le processus d'appel d'offres et de consultation fonctionne bien. "On a appris des erreurs du passé", a-t-il commenté, précisant qu'**Hydro-Québec** ne signerait plus de contrat privés avec des promoteurs éoliens comme elle l'a fait avec Skypower à Rivière-du-Loup.

LA PRESSE

La Presse

Forum, mardi, 6 mai 2008, p. A22

Éditoriaux

Des projets "acceptables"

Pratte, André

Comme le vent tourne! Il y a quatre ans presque jour pour jour, les groupes de toutes sortes défilent devant la Régie de l'énergie pour dénoncer le projet de centrale au gaz du Suroît et prôner à la place un virage vers l'énergie éolienne. Le choix annoncé hier par **Hydro-Québec** de 15 projets éoliens (2000 mégawatts de puissance, près de 4 milliards d'investissements au Québec) aurait dû réjouir tout ce monde. Or, la nouvelle a plutôt été accueillie dans l'indifférence, voire dans la méfiance et l'hostilité. Que s'est-il passé? D'abord, l'éolien subit les contrecoups des maladroites de certains promoteurs et élus, qui ont bousculé et mal informé la population. Mais surtout, les Québécois ont réalisé que, comme pour toute forme d'énergie, la production éolienne n'est pas sans avoir des impacts. Pas de gaz à effet de serre, évidemment, mais des impacts visuels, du bruit, des nouvelles routes, etc. Et puis il y a l'éternel syndrome "pas dans ma cour", qui joue pour l'éolien comme pour tout le reste. Hier encore, certains ont parlé du "développement anarchique" de la production éolienne au Québec. Si cette critique pouvait s'appliquer au premier appel d'offre de 1000 mégawatts, elle ne vaut pas pour celui-ci. Les villes et les MRC étaient mieux préparées; plusieurs ont d'ailleurs adopté un règlement limitant les possibilités de développement éolien sur leur territoire. Certains continuent de réclamer que l'État soit "maître d'oeuvre" du développement éolien au Québec. Or, c'est **Hydro-Québec** qui choisit les projets, en vertu d'une grille d'analyse approuvée par la Régie d'énergie à la suite d'audiences publiques. Que veulent-ils de plus? Des projets qui ne susciteront aucune opposition? On rêve en couleurs.

Des 15 projets retenus par **Hydro-Québec**, la grande majorité semble avoir obtenu l'aval des autorités locales (qui, on l'oublie trop souvent, sont démocratiquement élues...) Deux projets semblent toutefois faire face à une plus grande résistance, celui du Massif du sud (Bellechasse) et surtout, celui de Clermont, dans Charlevoix. Dans ce second cas, le mécontentement vient de plusieurs milieux, qui craignent que les éoliennes ne gâchent les paysages exceptionnels du parc national des Hautes-Gorges. Heureusement, il est fort possible que la MRC tue le projet dans l'oeuf en adoptant un règlement de contrôle intérimaire. De plus, chacun de ses projets devra être soumis au **BAPE**; le Bureau a montré dans le passé qu'il était sensible à la pollution visuelle générée par les parcs éoliens. Il est bien sûr essentiel que les communautés touchées acceptent les projets éoliens. Mais, comme l'a souligné le premier ministre Jean Charest hier, "acceptabilité sociale ne signifie pas unanimité". Si l'énergie éolienne n'est pas une panacée, il est essentiel pour l'avenir que le Québec acquiert une expérience dans ce domaine, de sorte que nous ne dépendions pas seulement de l'hydroélectricité. Les Québécois ont maintes fois exprimé leur volonté d'adopter cette nouvelle énergie propre. Il faut donc aller de l'avant sauf dans le cas des projets rejetés par les communautés concernées ou par le **BAPE**. Car si on dénonce les barrages, si on refuse les centrales au gaz et si on repousse les éoliennes, comment produira-t-on l'énergie qu'exige le développement du Québec?

LA PRESSE

La Presse

Nouvelles générales, mardi, 6 mai 2008, p. A6

Le Québec dans le vent

Les écologistes aux anges

Après avoir combattu avec acharnement le projet de centrale thermique du Suroît, il y a quatre ans, les écologistes se réjouissent de la mise en chantier de 15 projets de parcs éoliens, annoncée hier par **Hydro-Québec**. Ils espèrent qu'à terme, ces 2004 mégawatts permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre. "Grâce à l'éolien, on pourrait envisager de fermer une centrale au mazout comme celle de Tracy, ou encore exporter à nos voisins ontariens, qui produisent beaucoup d'électricité en utilisant du charbon", indique le porte-parole d'Équiterre, Steven Guilbault. En région, plusieurs se sont élevés contre le projet, craignant de voir d'énormes marguerites blanches apparaître dans leur cour sans leur consentement. Mais les verts font valoir que les projets doivent encore être approuvés par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**). "Ce que je vois, dit André Bélisle, de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, c'est beaucoup d'exagération de la part des opposants et beaucoup d'égoïsme."

leSoleil

Le Soleil

Actualités, mardi, 6 mai 2008, p. 4

Vague éolienne

Le défi d'Éole

Lavoie, Gilbert

S'il fallait l'unanimité totale pour gouverner, les gouvernements seraient totalement paralysés. Le premier ministre Jean Charest a donc signalé avec justesse, hier matin, que "l'acceptabilité sociale" essentielle au développement des parcs éoliens ne signifiait pas "l'unanimité". Il y aura toujours des opposants aux éoliennes. La question est de déterminer à quel moment ou sur quelles bases les objections soumises par les opposants sont suffisamment fondées pour justifier l'arrêt d'un projet. En annonçant le choix des soumissions retenues pour un nouveau bloc de 2000 mégawatts d'électricité produite par éoliennes, le gouvernement Charest a donné suite à son engagement d'accélérer le développement de cette filière. Avant de porter un jugement sur les choix dévoilés, il faut se souvenir que l'éolien a été réclamé à grands cris en 2003 par les adversaires du Suroît. Plus récemment, c'est encore vers l'éolien que s'est tournée la coalition des opposants au projet de terminal méthanier Rabaska, à Lévis. Échaudé par l'échec du Suroît en 2004, le gouvernement du Québec a annoncé en grande pompe sa conversion à l'énergie éolienne. L'annonce d'hier se situe dans la suite de ce virage. Le problème de cette filière énergétique, c'est que certains promoteurs ont nui à son image en lançant des projets mal ficelés. C'est le cas de la compagnie Skypower qui a trouvé le moyen, en 2006, de se quereller avec la MRC de Rivière-du-Loup dont elle avait pourtant l'appui pour l'implantation d'un parc d'éoliennes. Le projet original de la firme était à ce point déconnecté de la réalité locale qu'il a provoqué une controverse qui a porté ombrage à toute l'industrie en 2006. Une consultation rapide du dossier de presse montre qu'il n'a fallu que quelques mois pour saper l'image de l'industrie. Skypower n'est pas la seule responsable, mais elle y a grandement contribué. C'est ce genre de comportement que le gouvernement cherche à éviter en donnant le feu vert à un deuxième bloc de 2000 MW. Il est maintenant clair pour tout le monde que les promoteurs devront obtenir un appui important des citoyens et des autorités locales avant de soumettre leurs projets au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**).

Hier, l'opposition péquiste a fait valoir que le mandat d'identifier les sites des futurs parcs aurait dû être confié à **Hydro-Québec**. L'idée peut sembler séduisante, mais n'oublions pas que cette société d'État a eu sa large part d'erreurs et de comportements cavaliers. C'est elle qui poussait le projet du Suroît, en prétextant que le Québec manquerait de ressources énergétiques de 2007 à 2010. Quatre ans plus tard, on nous prédit des surplus d'électricité jusqu'en 2017! Cherchez l'erreur... De plus, Hydro est dotée de pouvoirs considérables en cas de désaccord avec les citoyens. Que l'on se rappelle la bataille autour du projet Hertel-des-Cantons : le gouvernement avait alors adopté huit décrets court-circuitant certaines lois et notamment les audiences publiques devant le **BAPE**. Les promoteurs des parcs éoliens n'auront pas ce loisir. Il ne fait aucun doute que les projets qui seront soumis au **BAPE** au cours des mois et des années à venir susciteront leur part d'opposition. La différence entre le succès et l'échec viendra surtout du respect des promoteurs envers les populations locales, et de leur transparence. Cette industrie sera porteuse de retombées économiques intéressantes si elle parvient à se développer harmonieusement. Mais elle sera également porteuse de grandes controverses si elle n'est pas soucieuse des populations et de leur environnement.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, mardi, 6 mai 2008, p. a2

Énergie éolienne

Un grand jour pour l'environnement, disent les écologistes

Francoeur, Louis-Gilles

L'annonce du choix des sociétés commerciales qui vont développer le deuxième «bloc» d'énergie éolienne de 2000 MW au Québec a été accueillie hier par les groupes écologistes comme un «grand jour pour l'environnement». Porte-parole d'Équiterre, Steven Guilbeault, et son homologue de l'Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique, André Bélisle, soulignaient tous les deux que ce résultat était le fruit de la bataille historique livrée par le milieu environnemental au défunt projet du Suroît, une centrale thermique au gaz qu'**Hydro-Québec** voulait construire dans la région de Beauharnois. Équiterre, Vivre en ville et le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCRE) ont salué ensemble ce bond en avant de la filière éolienne. «Développée de façon responsable, précise leur communiqué, cette filière est une source énergétique d'avenir pour le Québec et ses régions. Elle affirme d'autre part le rôle de leader du Québec dans le développement de l'énergie propre au Canada». Selon André Bélisle, de l'AQLPA, la seule ombre au tableau, c'est de constater qu'**Hydro-Québec** n'a pas le mandat impératif de développer elle-même cette filière avec la force économique qui est la sienne et qu'elle a mise à profit au service du développement de l'hydro-électricité.

À Québec, le député de Jonquière et porte-parole du Parti québécois pour les questions d'énergie, Sylvain Gaudault, déplorait «le manque de planification» de la filière éolienne et «l'anarchie» qui règne dans ce secteur. Selon le PQ, **Hydro-Québec** devrait être le maître-d'oeuvre de l'éolien au Québec. M. Gaudreault critique le gouvernement Charest pour avoir écarté jusqu'ici tous les projets issus des communautés et «braqué les citoyens dès le départ au lieu de les impliquer». Françoise David, de Québec Solidaire, abondait dans le même sens: «Tout comme l'eau des rivières qui propulse les barrages hydroélectriques, le vent appartient à tout le monde et les profits devraient être redistribués en conséquence. Confier 2000 MW d'énergie éolienne au secteur privé constitue non seulement une perte pour l'ensemble des Québécois, mais également pour les municipalités». Mais, pour Équiterre, l'essentiel à court terme, c'est que cette énergie plus propre remplace d'autres filières qui le sont moins et qui génèrent souvent des gaz à effet de serre, comme le gaz et le pétrole. Pour le RNCRE et son porte-parole, Philippe Bourke, Québec devrait donner suite aux vœux répétés des commissions du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), qui ont souhaité une consultation publique globale pour définir l'encadrement général de filière pour en harmoniser les règles au Québec. Enfin, pour l'Association québécoise de la production de l'énergie renouvelable (AQPER), qui regroupe les producteurs privés d'électricité, «les résultats du deuxième appel d'offres en éolien constituent un triple gain sur les plans de l'énergie, de l'environnement et du développement économique des régions». Selon le président de l'AQPER, Claude O'Neil, «le Québec consolide, diversifie et augmente son exceptionnelle capacité de produire de l'énergie propre et durable en combinant l'abondance de nos ressources hydrauliques et éoliennes, tout en développant une nouvelle filière dont les retombées économiques et financières seront particulièrement avantageuses pour les régions».

LeDroit

Le Droit

Économie, mardi, 6 mai 2008, p. 18

Les verts satisfaits

La Presse

Après avoir combattu avec acharnement le projet de centrale thermique du Suroît, il y a quatre ans, les écologistes se réjouissent de la mise en chantier de 15 projets de parcs éoliens, annoncée hier par **Hydro-Québec**. Ils espèrent qu'à terme, ces 2004 mégawatts permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre. "Grâce à l'éolien, on pourrait envisager de fermer une centrale au mazout comme celle de Tracy, ou encore exporter à nos voisins ontariens, qui produisent beaucoup d'électricité en utilisant du charbon", indique le porte-parole d'Équiterre, Steven Guilbeault. En région, plusieurs se sont élevés contre le projet, craignant de voir d'énormes marguerites blanches apparaître dans leur cour. Mais les verts font valoir que

les projets doivent encore être approuvés par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

leSoleil

Le Soleil

Actualités, mardi, 6 mai 2008, p. 3

Vague éolienne

Des projets bien reçus

Drolet, Anne

Les éoliennes devraient pousser d'ici quelques années sur les territoires de la capitale nationale et de Chaudière-Appalaches, alors que cinq projets ont été retenus par Hydro-Québec. Si des opposants se sont fait entendre à Charlevoix, l'annonce a été reçue avec enthousiasme dans les autres régions choisies.

Les projets totalisent 652 mégawatts. Deux se trouvent dans Chaudière-Appalaches (Des Moulins et Massif du Sud) et trois dans la capitale nationale (Clermont et deux projets dans la Seigneurie de Beaupré). Sauf dans Charlevoix (voir texte en page 5), les projets ont été bien accueillis hier. "C'est une bonne nouvelle", fait valoir Hervé Blais, le préfet de la MRC de Bellechasse. Il explique que le développement éolien se fait dans les règles de l'art puisque la MRC a été "proactive" et a "adopté un règlement de contrôle intérimaire justement pour encadrer l'implantation d'éoliennes". Ce règlement prévoit entre autres des distances à respecter. Par exemple, aucune éolienne ne peut être installée à l'intérieur d'un rayon de trois kilomètres du chalet de la station de ski. Il rappelle que l'annonce d'hier n'est qu'une étape du processus. Le projet devra recevoir l'aval du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) et des municipalités locales concernées. M. Blais note qu'il n'a pas senti de vent de contestation parmi les résidents.

Massif du Sud

Par le passé, le principal actionnaire de la Station touristique Massif du Sud, Alain Contant, avait dénoncé l'implantation d'éoliennes, qui nuisait selon lui à son propre projet de développement de la station. Hier, M. Contant a fait savoir qu'il ne ferait aucun commentaire. "À cette étape-ci, je pense que c'est peut-être prématuré de dire qu'on est contre", pense Hervé Blais. Même son de cloche de la part de Joseph Talbot, président de la Corporation d'aménagement et de développement Massif du Sud, le nouveau gestionnaire du parc régional. M. Talbot estime qu'il faut attendre de voir les détails du projet, et qu'il sera possible de négocier pour minimiser les impacts. Il accueille d'ailleurs la décision avec enthousiasme. Le parc a besoin des redevances pour soutenir ses opérations, croit-il. Le consortium St-Laurent Énergies compte installer 75 éoliennes, pour un total de 150 MW. Du côté de la MRC de la Côte-de-Beaupré, on se réjouissait de la sélection des deux projets du consortium Boralex et Gaz Métro, sur les terres du Séminaire de Québec. "C'est un projet qui est accepté du milieu", fait valoir le préfet, Henri Cloutier. Encore là, un règlement balise l'implantation d'éoliennes, pour protéger le paysage et le milieu. Les impacts visuels et sonores des 131 éoliennes sont "inexistants" et les impacts environnementaux sont "quasi inexistants", avance Patricia Lemaire, de Boralex. L'étude d'impact est déjà réalisée et les consultations commenceront prochainement. La MRC de l'Amiante garde ses commentaires pour aujourd'hui, après l'analyse du dossier.

LA PRESSE

La Presse

Nouvelles générales, mardi, 6 mai 2008, p. A7

Le Québec dans le vent

Chronique

La défaite des curés verts

Lagacé, Patrick

Si, vers 11h, vous avez entendu comme un grand "ouf", c'est que des centaines de Québécois, qui s'opposaient à la venue d'un parc éolien dans leur voisinage ont lâché un grand soupir de soulagement collectif. Hier, peu après 11h, Hydro-Québec a annoncé les 15 projets retenus pour lui fournir 2000MW d'énergie éolienne. La moitié, au moins, est située loin de zones habitées, sur des terres publiques par exemple. Depuis des mois, depuis des années, les apôtres de l'énergie verte, des maires de villages et des promoteurs éoliens ont essayé de coller à ces opposants la détestable étiquette du PDMC: "Pas dans ma

cour". Sauf que ces Québécois qui, de Gaspésie à la Montérégie, s'opposaient à la venue d'un parc éolien chez eux n'étaient pas des bêtes nihilistes de la chose verte. Ils s'opposaient surtout à se faire rouler dans la farine. Et ils voulaient savoir. "C'est n'est pas du PDMC, me dit Jean-Louis Chaumel, prof à l'Université du Québec à Rimouski, spécialiste (et partisan) de l'énergie éolienne. Ces gens se dressaient face à des projets qui affichaient un problème fondamental de communication. Les gens voulaient être consultés. Et la plupart des opposants ne l'ont pas été." <

Enthousiasme suspect

C'est ça, le noeud de l'affaire, ici. C'est que depuis qu'Hydro a annoncé, après un appel du pied de l'État, qu'elle allait acheter 2000MW d'énergie éolienne en 2007, des tas de projets ont été montés en catimini. À la table des promoteurs: des élus municipaux et des agriculteurs qui pouvaient accueillir des éoliennes. Les gens? Quoi, les gens? Ils iront se plaindre au **BAPE**... Quant aux élus, qui bien souvent n'avaient jamais parlé d'environnement au conseil municipal du village, ils défendaient maintenant l'éolien avec un enthousiasme suspect. Qui poussait bien des gens à dire: "Ayoye, êtes-vous sur le payroll de BigÉnergieMachin, M. le conseiller?" Je ne dis pas qu'à chaque fois qu'un chrétien lève une pancarte frappée d'un NON, il faut tuer un projet éolien. Je vous parle de 300 personnes qui envahissent un centre communautaire pour dire aux élus d'une MRC qu'ils ne veulent pas que ces élus appuient un projet. C'est ce qui s'est passé, dans Brome-Missisquoi, en 2007. Des centaines d'opposants ont conspué le projet de S.M. International, à Bedford. Ils ont exigé un référendum. Ils ont demandé aux élus de la MRC de ne pas appuyer le projet, mené par l'ancien ministre péquiste de l'Environnement, David Cliche. Je parle de 300 personnes. Énorme, dans ce coin. Un raz-de-marée citoyen. Qu'ont fait les élus de la MRC? Ils ont appuyé le projet de M. Cliche! Bonjour, la démocratie. La bonne nouvelle, c'est qu'hier, Hydro n'a pas été insensible aux pétitions, aux manifs, aux lettres envoyées aux journaux depuis deux ans. Pour Jean-Louis Chaumel, c'est clair, en limitant le nombre de projets controversés qui suscitaient la grogne des collectivités locales, la société d'État a envoyé un message aux cowboys de l'éolien: "Hydro a dit: le bordel, c'est fini." Mais le plus dur, pour ces opposants, fut de se frotter aux petits curés de la morale verte. L'écologie est la nouvelle religion, non? Il ne manque pas de curés pour nous taper sur les doigts et nous faire sentir coupables. Comme ceux d'antan, quoi.

Le cardinal Guilbeault

Et au Québec, le curé des curés, que dis-je, le cardinal de l'environnement, Steven Guilbeault, est joyeusement tombé sur la tête des opposants aux éoliennes. Dans sa chronique dans les journaux de Transcontinental, par exemple, il a fait preuve d'une condescendance imbuvable à l'égard des gens de Saint-Jacques-le-Mineur, par exemple, les appelant à "un peu de discernement". Notons qu'à Saint-Jacques, élus et promoteurs ont tout fait pour cacher l'appui de la municipalité au projet de parc éolien d'Innergex. Pas de consultation, surtout. En fait, il y en a eu. Après la fin de l'appel d'offres de septembre! Sinon, ce fut un black-out hyperefficace. Les citoyens n'ont su qu'en janvier! Quatre mois après la clôture de l'appel d'offres d'Hydro! Plus ouvert que ça, côté info, t'es le Politburo chinois. Le discernement, monseigneur Guilbeault, ç'eût été d'appuyer des projets éoliens qui méritaient de l'être, dans des communautés qui voulaient en accueillir. Et il y en avait. Mais monseigneur Guilbeault a préféré faire un chèque en blanc à des pushers d'énergie verte. Pour notre bien à tous. Pour le bien de la vertu. C'est pour ces petits pactes avec le diable que les gens se lassent des curés, Steven.

LA PRESSE

La Presse

Politique, samedi, 3 mai 2008, p. A11

Énergie éolienne

25 promoteurs ont déposé 66 soumissions

Québec dévoilera le gagnant lundi

Beauchemin, Malorie

Québec - C'est finalement lundi matin, à Montréal, que le gouvernement du Québec annoncera qui remporte le plus important contrat de production d'énergie éolienne en Amérique du Nord. L'annonce, extrêmement attendue par l'ensemble des intervenants du milieu, se fera en présence du premier ministre Jean Charest, de son ministre des Ressources naturelles, Claude Béchar, et du président-directeur général d'**Hydro-Québec**, Thierry Vandal. Lancé le 31 octobre 2005, l'appel d'offres

pour la production de 2000 mégawatts (MW) d'électricité à partir d'éoliennes s'est terminé le 19 septembre 2007. **Hydro-Québec** a dû choisir parmi 66 soumissions, qui provenaient de 25 promoteurs, dont un consortium formé de Boralex (filiale de Cascades) et Gaz Métro, ainsi que les firmes Northland Power, TransCanada et Innergex. L'ensemble des propositions totalisait 7724 MW, soit près de quatre fois la quantité demandée par Québec. L'annonce des projets retenus, lundi, ne se traduira toutefois pas nécessairement par l'implantation de nouveaux parcs éoliens. Les promoteurs devront réaliser les études environnementales nécessaires et traverser les audiences du **BAPE**.

Il s'agit du deuxième appel d'offres d'**Hydro-Québec** pour de l'énergie éolienne. En février 2005, huit contrats avaient été accordés, pour un total de 1000 MW. Ce premier appel d'offres était réservé à des projets en Gaspésie, à Matane et aux Îles-de-la-Madeleine. Les règles du second permettaient que jusqu'à 70% des investissements soient faits ailleurs que dans ces régions. Un minimum de 60% des coûts globaux de chaque parc éolien doit toutefois être engagé au Québec, selon les critères de l'appel d'offres. Des communautés autochtones, notamment en Gaspésie, pourraient profiter de quelques-uns des contrats.

LE DEVOIR

Le Devoir

WEEK-END NATURE, vendredi, 2 mai 2008, p. b5

En guerre contre les moulins à vent

Francoeur, Louis-Gilles

Est-ce un crime contre le patrimoine visuel d'un parc national, voire une privatisation de ses paysages, si du sommet d'une de ses plus belles montagnes on peut voir des éoliennes tourner sur des sommets voisins? Telle est la question soulevée hier par plusieurs groupes de la région de Charlevoix, appuyés par Nature Québec, la Société pour la nature et les parcs du Québec (SNAP) ainsi que Zecs Québec. En conférence de presse, ils ont manifesté leur désapprobation à l'endroit du projet de la société RES d'installer 37 éoliennes de deux MW dans la zec du Lac-au-Sable, à l'est du parc national des Hautes-Gorges. Dans quelques jours, **Hydro-Québec** doit divulguer les projets choisis dans le cadre de son deuxième appel d'offres pour un bloc de 2000 MW d'énergie éolienne. Craignant que le projet soit retenu, les groupes ont tenté hier d'inciter **Hydro-Québec** à le rejeter d'office afin de ne pas avoir à lui livrer bataille dans le cadre d'une éventuelle audience publique.

Ils ont fait valoir que ce projet se retrouvera en infraction par rapport à un projet de règlement de la MRC de Charlevoix, qui veut interdire la construction d'éoliennes à moins de 16 kilomètres d'un parc national. Si ce projet devait être entériné par le ministère des Affaires municipales, il bloquerait définitivement le projet de RES d'exploiter les vents au sommet des montagnes de Charlevoix, des vents dont j'ai pu apprécier la puissance étonnante lors d'un orage au sommet de l'acropole des Draveurs, le sommet le plus recherché par les randonneurs de ce parc magnifique. Le président de la ZEC du Lac-au-Sable, Mathias Dufour, ex-préfet de la MRC et pionnier du parc des Hautes-Gorges, a souligné que sa petite zec, qui se situe entre le parc et La Malbaie, perdrait 370 000 mètres carrés de territoire faunique et accuserait la percée de 30 kilomètres de routes supplémentaires, ce qui n'est pas sans impacts sur le gibier. Comme tout le monde, M. Dufour se dit bouleversé de constater que les visiteurs «auront la vue obstruée par les éoliennes: on n'a pas tout fait ça pour en arriver là», a-t-il dit. Cette levée de boucliers contre les moulins à vent contemporains étonne à plusieurs points de vue. Au sommet de l'acropole, on a une vue à 360 degrés. Il est pour le moins surprenant d'entendre dire que la vision d'un parc d'éoliennes situées à plusieurs kilomètres va perturber le champ de vision des visiteurs alors qu'elles n'occuperont vraisemblablement pas plus de 10 degrés sur les 360 degrés de ce paysage. Par ailleurs, il faut reconnaître que les enquêtes réalisées par le passé auprès des visiteurs et des touristes de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent ont plutôt démontré qu'ils appréciaient grandement la vue de ces élégantes machines. En réalité, la plupart des gens y voient surtout une marque intéressante de l'exploitation durable et non polluante d'une ressource naturelle sous-exploitée. On pourrait honnêtement prétendre que la présence de ce petit parc d'éoliennes sur une faible partie de l'horizon constituerait une attraction visuelle de plus pour les visiteurs de l'acropole, si on se fie à l'intérêt que les éoliennes suscitent en Californie, où il a fallu installer des barrières le long des autoroutes pour empêcher les gens de s'arrêter massivement pour les admirer. Et on voit la même chose en Europe, y compris aux Pays-Bas, où le fait de voir tourner les vieux moulins à vent ou les élégantes éoliennes blanches d'aujourd'hui fait partie intégrante du paysage quotidien, même à proximité des résidences. Là-bas, les gens disent qu'il ne s'agit

pas de choisir entre des éoliennes ou pas d'éoliennes du tout mais entre des éoliennes ou une centrale, nucléaire ou thermique. Ce réalisme écologique n'est visiblement pas entré dans nos moeurs, et ça, c'est un phénomène social dont il faut tenir compte dans la planification du développement de cette filière.

Plusieurs principes

Plusieurs questions de principe essentielles sont aussi en cause dans le dossier éolien.

Depuis que les mécanismes de la démocratie directe ont commencé à se développer aux États-Unis, un principe fondamental s'est imposé, dont il faut tirer les conséquences. Ce principe exige de ne consulter les citoyens que sur des projets précis, réels et clairement définis, ce qui permet de jauger leurs promoteurs, d'en mesurer les impacts et d'en débattre devant un organisme indépendant.

Les règles qui régissent les études d'impacts et les audiences publiques au Québec et au Canada respectent cette exigence, que le gouvernement Charest n'a malheureusement pas toujours respecté. Ainsi, il a consulté les citoyens au sujet des projets Cacouna et Rabaska alors que les promoteurs n'avaient pas le moindre contrat en poche. En agissant ainsi, on a profondément divisé deux régions sur des projets encore aléatoires, pour ne pas dire théoriques à plusieurs égards. Si les promoteurs gaziers ne sont pas capables de convaincre leur partenaire russe qu'ici, au Québec, on examine des projets réels, c'est leur problème; le fait que Québec lance des audiences pour que des promoteurs puissent capitaliser sur un certificat d'autorisation émis pour un projet qui n'est toujours pas arrêté, voilà qui permet de jauger, dans l'esprit du gouvernement, le poids de la population par rapport à celui des promoteurs. On tente en somme de terrasser l'opposition à des projets avant qu'ils n'aient pris forme pour mieux les vendre à des partenaires financiers; tout le contraire de ce que prétendent les lucides... Québec a d'ailleurs transgressé la même règle, mais beaucoup plus gravement, dans le dossier de l'autoroute 25 (A-25). Au moment de l'audience, l'identité du vrai promoteur n'était même pas connue, malgré l'exigence de la loi, et ses impacts biophysiques, la base obligée de toute audience, étaient d'autant moins définis dans l'étude d'impacts que cette étude ne portait que sur un scénario de projet lancé en guise de pitance au public, malgré les droits que lui reconnaît la loi.

Toutefois, l'idée de consulter les populations au sujet de projets réels et définis s'applique aussi à l'éolien, n'en déplaie aux citoyens qui voudraient jouer aux Don Quichotte contre des moulins à vent encore virtuels. Il aurait été aberrant que les 200 projets de parcs éoliens en préparation pour l'appel d'offres d'**Hydro-Québec** fassent chacun l'objet d'une consultation publique. Pourquoi faudrait-il diviser 200 milieux sociaux alors que seulement dix ou vingt de ces projets vont être choisis? Et ce n'est pas parce qu'un projet est choisi par **Hydro-Québec** qu'il va passer le test de l'acceptabilité sociale et environnementale. Certains promoteurs vont tenter le coup d'une consultation préliminaire pour mieux définir leurs projets. Mais l'opération est parfois coûteuse à plusieurs égards et sert souvent à voir venir l'opposition pour mieux la désarçonner devant le **BAPE**, voire à vendre grossièrement le **BAPE**. Tout bien considéré, le processus balisé par la loi est préférable si les tribunaux finissent par en percevoir l'importance et par imposer son application rigoureuse, comme dans le cas de l'A-25.

Une audience générique

Cependant, il demeure certain que des audiences sur des projets éoliens bien précis ne régleront pas les questions fondamentales qu'une audience générique aurait dû régler avant cet appel d'offres d'envergure, c'est-à-dire en définissant le cadre du développement éolien au Québec, y compris le problème bien réel de la privatisation de l'espace public, qui résulte de l'appropriation du paysage commun par des intérêts privés, que ce soit par des éoliennes, des condos ou des équipements industriels. Et il est aussi certain que si, au lieu de procéder par des appels d'offres qui privilégient les gros projets, le gouvernement avait contraint **Hydro-Québec** à accepter en priorité dans l'espace municipalisé tous les projets pilotés par des municipalités, des MRC ou des coopératives d'intérêts locaux - à un prix défini par la loi, comme en Europe -, les projets auraient joui dès le départ d'une acceptabilité sociale qu'ils n'auront jamais dans le contexte actuel parce que, justement, ils auraient été mieux ajustés aux priorités et aux sensibilités du milieu. Malheureusement, ce ne sont pas des audiences ponctuelles sur les projets retenus qui permettront de rectifier la course d'un dossier propulsé dans la mauvaise direction dès le départ.- Lecture: Eau Secours, par Pierre-Louis Trudeau, Éditions Michel Brûlé, 221 pages. Ils ne sont pas nombreux, ceux qui ont entrepris de faire l'histoire des dossiers environnementaux et de l'action des groupes sur le terrain au Québec. Ce petit livre retrace dix ans d'histoire du groupe Eau Secours et celle des principaux dossiers où il a eu une influence certaine. Après le documentaire de Karl Parent, Eau que je t'aime, Eau Secours devient le groupe le plus étudié au Québec! C'est à espérer que d'autres auteurs feront l'histoire des

piliers du mouvement écologiste québécois, comme la Société pour vaincre la pollution (SVP), STOP ou l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), qui étaient déjà là il y a 25 ans et qui affichent encore aujourd'hui une résilience, sinon une vitalité déroutante, malgré le peu de moyens dont ils disposent.

leSoleil

Le Soleil

La semaine politique, samedi, 9 février 2008, p. 15

"Fais du feu dans la cheminée"

Lavoie, Gilbert

Bonjour, je suis un membre de l'ADQ. J'aimerais savoir pourquoi il n'y a pas d'article dans le journal sur la visite de Mario Dumont en Europe." Malaise... Aurions-nous loupé une nouvelle importante? Ça arrive, dans le métier, mais dans la bulle politique des correspondants parlementaires, ce n'est jamais bon... Il est tellement facile de se faire accuser d'avoir un parti pris. "On sait ben, vous êtes tous des péquistes ou des libéraux!" C'est vrai que le voyage de Mario Dumont chez les cousins français n'a pas généré beaucoup de nouvelles. Mais les militants devraient nous remercier de ne pas avoir suivi leur chef en France : les seules nouvelles de ce voyage ont porté sur le fait que Sarkozy et son premier ministre François Fillon n'ont pas eu le temps de rencontrer le chef de l'opposition officielle du Québec. "*How terrible!*" a lancé Louise Beaudoin, la spécialiste des relations avec Matignon. Jean Charest, dans l'opposition, avait eu le privilège de rencontrer Jean-Pierre Raffarin en 2003. André Boisclair avait vu Dominique de Villepin et les deux principaux candidats à la présidence : Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal. Vous vous souvenez? C'est là que Mme Royal s'était mis le pied dans la bouche en montrant un petit brin de sympathie pour la souveraineté du Québec... Selon Louise Beaudoin, l'attitude de Sarkozy et de Fillon envers Mario Dumont est de mauvais augure : "On a traité Dumont comme on traiterait le chef de l'opposition de n'importe quelle province, ou de n'importe quelle entité subnationale." C'est vrai que c'est un peu humiliant pour M. Dumont de se faire "snober" à Paris. Mais entre vous et moi, c'est un peu ridicule cet à-plat-ventrisme de nos politiciens devant l'ancienne mère patrie. C'est comme s'il fallait une photo avec Sarkozy pour convaincre les Québécois qu'on a une stature internationale. *Come on!* On les aime bien, les cousins français. Mais dites-moi : est-ce que ça l'a aidé, M. Boisclair, de se faire voir avec Ségolène et Nicolas? *Niet!*

Alors un petit conseil à Mario : il n'y a pas de quoi paniquer ou faire de l'insomnie. On va vous ouvrir les portes de Matignon, Monsieur Dumont, si vous devenez premier ministre du Québec. On va dérouler le tapis rouge, et on va sabler le champagne. En attendant, comme dirait Ferland : "Fais du feu dans la cheminée, je reviens chez nous." Les élections, c'est ici que ça se gagne, pas de l'autre côté de l'Atlantique. Et en passant, c'est avec les *Amerlos* qu'on brasse des affaires. C'est avec eux qu'il faut accroître les relations, notamment avec les gouverneurs des États voisins. Dans le temps du PQ, tout le budget du ministère allait aux amuse-gueules, aux dégustations et aux conversations savantes dans les salons parisiens, pendant qu'on fermait des délégations du Québec aux États-Unis. Oui, oui, je sais que j'exagère un peu...

Tout de même, n'ayons surtout pas de complexe. Il n'y a pas qu'au Québec que les politiciens font les pitres pour avoir une photo avec les grands de ce monde. À Ottawa, quand le premier ministre voyage, ses adjoints font des pieds et des mains pour lui obtenir un petit 30 minutes avec les grands de ce monde. C'est surtout au Sommet du G8 que ça se corse, parce que tout le monde veut son 30 minutes en privé avec les présidents américain et russe. Pour l'avoir vécu, je vous assure que ça donne lieu à un chassé-croisé assez extraordinaire. Et quand l'audience tant souhaitée est accordée, on annonce un temps de rencontre moins long que convenu, afin de *spinner* ensuite que la "chimie" a été tellement incroyable qu'il a fallu prolonger les discussions.

La leçon de la Jacques-Cartier

Quand on va au Centre d'interprétation de la Jacques-Cartier, dans le parc des Laurentides, on peut voir une exposition sur le vieux projet d'**Hydro-Québec** d'harnacher cette rivière pour y construire sept centrales hydroélectriques. On peut y lire les articles du *Soleil* sur la bataille qui a opposé les écolos au promoteur de 1973 à 1975. **Hydro-Québec** voulait y faire "la vallée de l'énergie de pointe" en Amérique du Nord... On aura beau déguiser les projets sous le vocable de "développement durable", il y aura toujours

des frictions entre le développement économique et la protection de l'environnement. Les sujets sont souvent complexes. C'est le **BAPE** qui devrait être notre police d'assurance. Ma surprise, cette semaine, a été d'apprendre que l'organisme n'embauche pas d'experts indépendants pour des raisons budgétaires, et pour ne pas avoir à trancher entre les experts. Alors expliquez-moi : si le **BAPE** n'a pas l'expertise indépendante pour faire la part des choses dans des projets comme Rabaska, à qui peut-on faire confiance? Aux experts des promoteurs? S'ils sont aussi crédibles que ceux d'**Hydro-Québec** dans le projet du Suroît ou de la Jacques-Cartier, ce n'est pas rassurant.

Pour joindre notre chroniqueur : glavoie@lesoleil.com

leSoleil

Le Soleil

Affaires, mardi, 5 février 2008, p. 42

SkyPower

Le test de la protection du territoire agricole

Thériault, Carl

Collaboration Spéciale

Rimouski - L'année 2008 sera déterminante pour le projet de parc éolien de SkyPower dans la région de Rivière-du-Loup. La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) se prononcera au cours des prochains mois sur l'implantation des 92 éoliennes de son parc qui totalise 114 éoliennes. SkyPower a été entendu en audiences publiques à Rimouski par la CPTAQ. "Il y a eu beaucoup d'améliorations qui ont été apportées par rapport au projet initial de SkyPower. Nous laissons à l'appréciation de la Commission de voir si ces changements sont acceptables", a précisé, au *Soleil*, Jean-Claude Parenteau, porte-parole de la Fédération des producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent. Deux personnes se sont objectées au projet lors de l'audience. Une autre a exprimé des réserves. Le promoteur n'a pas voulu accorder d'entrevue. En territoire agricole Ces éoliennes seront construites en territoire agricole dans les municipalités de Saint-Épiphane, de Saint-Arsène et de L'Isle-Verte. Dans la région de Matane, la CPTAQ n'avait pas fait de cadeau au projet de Northland Power à Saint-Ulric-Saint-Léandre obligeant le promoteur à déplacer la moitié des 72 éoliennes de son parc éolien. L'automne dernier, le projet de parc éolien de Ressources Terravents (SkyPower) dans la région de Rivière-du-Loup avait reçu le feu vert ministériel pour la première phase de 22 éoliennes. Le parc nécessitera un investissement total de 350 millions \$. Le 28 décembre, SkyPower Wind Energy Fund LP concluait la vente du projet éolien Terrawinds à SkyPower Corp. En septembre 2006, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) avait conclu que l'ensemble du projet ne pouvait être réalisé tel que présenté, contrevenant au règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Rivière-du-Loup (inexistence de consultation avec le milieu, couloir migratoire des oiseaux de proie, effets sur les attraits touristiques). Le règlement de contrôle intérimaire a obligé le promoteur à retirer une vingtaine d'éoliennes du projet initial afin de respecter certains paramètres de distance entre les éoliennes et celles situées face au fleuve Saint-Laurent. Changements C'est le 25 novembre 2004 que SkyPower avait annoncé ce projet qui avait fait l'objet d'une entente indépendante avec **Hydro-Québec**, hors des deux appels d'offres de 1000 et de 2000 MW. Ce projet, alors de 300 millions \$, a été réduit de 134 à 114 MW. Le parc éolien de Terravents créera 20 emplois permanents et jusqu'à 300 au moment de la construction. Les dépenses directes et indirectes dans le Bas- Saint-Laurent seront de près de 60 millions \$. Les redevances indexées offertes aux municipalités et aux propriétaires terriens sont estimées globalement à plus de 40 millions \$ pour l'ensemble du projet.

leSoleil

Le Soleil

Affaires, jeudi, 31 janvier 2008, p. 43

Fin de l'exploration gazière pour Hydro

Couture, Pierre

La vente à la société Pétria de ses permis d'exploration pétrolière et gazière sur l'île d'Anticosti marque la fin de l'aventure dans ce secteur pour **Hydro-Québec**. "On laisse les joueurs spécialisés prendre le relais", indique le porte-parole de la société d'État, Sylvain Théberge. Hier, au siège social de cette filiale, sur le boulevard Laurier, il ne restait plus que trois employés au travail sur la quarantaine de postes

anticipés. **Hydro-Québec** ne sait pas encore ce qu'il adviendra des locaux et surtout du gros logo de la société d'État bien en vue sur le chic édifice appartenant à la SSQ. La société d'État met ainsi fin à son programme de recherche gazière en sol québécois, qui devait mener à des investissements de plus de 330 millions \$ d'ici 2010. Jusqu'à maintenant, une vingtaine de millions de dollars en exploration dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent ainsi qu'en Gaspésie ont été dépensés. La société d'État soutient que les travaux d'exploration menés en 2005 en partenariat avec la société Corridor Ressources à l'île d'Anticosti, dans le golfe Saint-Laurent, n'ont pas donné les résultats escomptés. "Les résultats n'ont pas été au rendez-vous", a laissé entendre M. Théberge. À Miguasha, dans la baie des Chaleurs, Hydro a aussi mis fin à ses travaux de forage en refillant ses permis d'exploration à la société Gastem. La société d'État qui cherchait du pétrole et du gaz naturel dit n'avoir pas rencontré de zones de pression significatives à cet endroit.

Litige avec Ottawa

Côte exploration, la société d'État s'en remet maintenant au ministère des Ressources naturelles. Ce dernier discute toujours avec le fédéral - et Terre-Neuve - sur les modalités d'exploitation du sous-sol de l'estuaire et du golfe. Le fédéral ne reconnaît d'ailleurs pas la pleine juridiction du Québec dans ce domaine. Le gouvernement Charest considère pourtant la pleine propriété des ressources énergétiques sous-marines d'une partie du golfe du Saint-Laurent, dans la structure appelée Old Harry. Et puis, il y a tout le volet environnemental qui pourrait revenir hanter le gouvernement du Québec. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) a déjà émis de sérieux bémols au programme d'exploration gazière d'Hydro dans le Saint-Laurent. Dans un rapport paru en 2004, le **BAPE** soulignait qu'avant de donner le feu vert à des levés sismiques effectués à l'aide de canons à air comprimé de forte puissance dans le Saint-Laurent, le gouvernement du Québec devait d'abord définir des aires protégées pouvant restreindre ce type d'activités.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, samedi, 26 janvier 2008, p. a6

Lancement du mégaprojet hydroélectrique de la Romaine

L'intérêt local doit cesser de primer sur l'intérêt national, dit la Fondation Rivières

Francoeur, Louis-Gilles

Le lancement officiel hier du mégaprojet hydroélectrique de 1550 mégawatts (MW) sur la rivière Romaine, dans la région de la Basse-Côte-Nord, plante le décor pour de nouveaux affrontements entre les intérêts locaux et une vision plus «nationale» de l'intérêt public, et même, peut-être, avec les Innus, pour l'instant laissés pour compte malgré leurs revendications sur ce territoire. En effet, autant les autorités de la MRC de la Minganie ont été ravies de la signature jeudi d'une entente qui leur rapportera 100 millions en 50 ans, autant un groupe environnemental national comme la Fondation Rivières, qui a fait échec au dernier programme des petites centrales, tirait hier à boulets rouges sur **Hydro-Québec**, l'accusant de «proxénétisme économique», selon le mot de son coprésident, Jean-François Blain. Le harnachement des eaux de la Romaine est prévu par le plan stratégique 2006-10 d'**Hydro-Québec** et le projet a fait l'objet d'un avis de projet auprès du ministère de l'Environnement en 2004 et du dépôt hier de l'étude d'impacts (www.hydroquebec.com/romaine). On y apprend que le futur complexe comprendrait quatre centrales, dont les réservoirs noieront 279 kilomètres carrés. Le projet, d'une valeur de 6,5 milliards, fournira à Hydro quelque 8 TWh, qui seront vendus d'abord aux États-Unis puis au Québec au fur et à mesure de l'augmentation des besoins. Les mises en service s'échelonnent de 2014 à 2020. Une moyenne de 2000 emplois seront créés entre le début des travaux en 2009 et leur conclusion. La centrale d'aval, la Romaine 1 (R1), qui recueillera les eaux captées en amont, bénéficiera d'un débit oscillant entre 200 et 400 mètres cubes à la seconde. Mais la société d'État maintiendra dans les branches d'amont du cours d'eau des débits qu'elle qualifie d'«écologiques» de 1,8 m/s pour R4, de 2,2 m/s pour R2 et de 2,7 m/s pour R3. Les impacts de cette réduction des débits naturels et la présence des réservoirs seront radicaux pour la truite mouchetée. **Hydro-Québec** prévoit compenser ces impacts et ceux sur les saumons en aval de R1 par différents aménagements compensatoires.

L'étude d'impacts présente aussi de façon positive, sous l'angle économique, comme le veut la tradition hydroquébécoise, des impacts généralement jugés négatifs sur le plan écologique, comme l'ouverture de territoires vierges à l'exploitation minière et faunique intensives. Mais pour la Fondation Rivières, il faut d'urgence revoir toute la façon de procéder d'**Hydro-Québec**, qui «s'achète» l'appui des autorités régionales avant le débat public en misant sur les besoins criants des régions pour leur ravir leurs ressources. Certes, les régions ont des besoins criants, auxquels Québec oublie de répondre tant qu'il n'a pas besoin de s'appropriier leurs ressources, affirmait hier Jean-François Blain. Ce «marchandage systématique de besoins économiques régionaux a plusieurs impacts sociaux et économiques pervers, qu'il faut impérativement empêcher», dit-il. La Loi de l'environnement est notamment paralysée, dit-il, car tout débat public soudera les élus et la classe d'affaires régionale contre les groupes nationaux qui veulent défendre ou bien le patrimoine national ou encore une vision moins destructrice des milieux naturels. Il est illusoire de penser que le **BAPE** pourra procéder ici à un arbitrage d'intérêts: il est déjà condamné à produire un avis de complaisance en se limitant à de banales mesures d'atténuation, explique Jean-François Blain. Ce qu'il faut pour sortir les régions de ce marchandage, qui prive de retombées les régions qui n'ont pas de rivières à sacrifier, conclut Jean-François Blain, c'est un fonds national dans lequel Hydro verserait de 15 à 20 % de ses revenus, lesquels seraient distribués équitablement à tous.

2007

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, vendredi, 9 novembre 2007, p. a2

Hydro-Québec ne veut plus de l'électricité de Bécancour

La société d'État demande la suspension temporaire de son contrat d'approvisionnement
Francoeur, Louis-Gilles

Hydro-Québec vient de demander à la Régie de l'énergie de pouvoir se dégager temporairement du contrat qui la lie à TransCanada Énergie, dont la centrale thermique au gaz de Bécancour lui fournit 550 MW ou 4,3 TWh par année.

Québec avait autorisé la construction de la centrale au gaz de Bécancour le même jour où il avait annoncé la mise au rancart du projet du Suroît, laquelle devait produire plus de 900 MW au gaz naturel. Les écologistes, qui avaient prédit à **Hydro-Québec** qu'elle devrait vendre sa chemise pour se payer cette énergie aux coûts croissants et imprévisibles, avaient aussitôt dénoncé l'approbation du projet Bécancour en affirmant, sur la foi de leurs analyses, que cet autre grand projet produirait des pertes financières du même ordre. Or la récente demande de **Hydro-Québec** confirme cette prévision du milieu environnemental car, de tous les scénarios envisagés par **Hydro-Québec** Distribution (HQD) pour faire face à un surplus d'énergie de 5,6 TWh - l'équivalent du programme d'efficacité énergétique au grand complet -, c'est la suspension avec compensation financière à TransCanada Énergie qui est apparue comme étant le scénario «le plus intéressant». **Hydro-Québec**, a indiqué une source digne de foi au Devoir, aurait néanmoins l'intention d'annoncer prochainement une intensification de ses efforts en efficacité énergétique en raison des coûts très bas de l'électricité qu'elle récupère de la sorte. Selon les documents déposés par HQD pour obtenir de la Régie la suspension de son contrat avec TCE avant le début de la prochaine année, la société d'État perdrait 56 millions en 2008 si elle tentait de vendre à perte ses surplus aux États-Unis. Elle préfère

donc offrir 54 millions à TCE pour cesser ses livraisons pendant un an et «épargner ainsi deux millions», a précisé au Devoir la porte-parole d'HQD, Josée Morin.

Pour Philippe Bourque, directeur général du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCRE), **Hydro-Québec** justifie aujourd'hui l'opposition des écologistes aux centrales thermiques, dont l'électricité coûte à la société d'État 10,2 ¢ par kWh alors que ce coût, au moment des audiences publiques, devait se limiter à 6,5 ¢.

Pour André Bélisle, de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), la fermeture temporaire de la centrale au gaz de Bécancour - qui pourrait d'ailleurs être renouvelée - remet en question la justification du projet déjà autorisé par Québec du port méthanier de Gros Cacouna. Son promoteur, TransCanada Énergie, le justifiait notamment par l'énorme appétit de sa centrale de Bécancour. De son côté, Philippe Bourque estime que cette demande d'**Hydro-Québec** démontre aussi la faiblesse des prévisions de la demande de la société d'État, du contrôle de ces prévisions par la Régie de l'énergie et même du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**). Au lieu de procéder en toute indépendance à son propre examen critique de la justification des projets énergétiques, a-t-il dit, le **BAPE** tient pour acquis qu'elle n'a pas à remettre en question les verdicts de la Régie même si ses propres examens doivent en principe s'avérer beaucoup plus vastes par leur portée. Le RNCRE demande d'ailleurs à Québec de corriger la loi pour imposer une planification énergétique selon les principes de la planification intégrée des ressources, ce qui donne priorité aux filières les moins dommageables pour l'environnement, comme le prévoyait la loi auparavant.

LA PRESSE

La Presse

La Presse Affaires, jeudi, 20 septembre 2007, p. LA PRESSE AFFAIRES1

Le vent dans les pales

Hydro reçoit plus de 66 propositions de parcs éoliens

Arcand, Denis

Plus de 25 promoteurs de projets éoliens se sont bousculés au portillon de **Hydro-Québec**, hier, en réponse à l'appel d'offres de la société pour 2000 mégawatts d'électricité. L'abondance de soumissions ouvertes hier permettra à **Hydro-Québec** de choisir parmi 66 propositions de parcs éoliens qui, si on les construisait tous, donneraient rien de moins que 7724 MW installés, presque quatre fois la puissance demandée par la société d'État. "**Hydro-Québec** prévoit annoncer les soumissions gagnantes en février 2008 et signer les contrats d'ici mai 2008", a dit Josée Morin, porte-parole de la société. Pour **Hydro-Québec**, il s'agit du second appel d'offres pour de l'électricité éolienne. Le premier, pour 1000 MW, s'est conclu en février 2005 par la signature de huit contrats. Ce premier appel d'offres était limité à des projets situés en Gaspésie ou près de Matane. Cette fois par contre, seulement 30% des investissements doivent se faire dans les régions Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine et Matane. Plusieurs des projets soumis hier sont dans ces régions, mais les autres sont éparpillés un peu partout au Québec. Parmi les groupes qui ont présenté des offres hier, il y a des noms connus.

Northland Power, une firme qui avait déjà remporté deux contrats totalisant 250,5 MW en 2005, propose cette fois six projets totalisant 644 MW, en Beauce, sur la Côte-Nord, en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent. Le plus avancé des deux projets, celui de Saint-Ulric-Saint-Léandre (150 MW), a passé les audiences du **BAPE** et reçu son certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement. On retrouve aussi TransCanada et Innergex, les deux firmes qui avaient remporté en 2005 la part du lion du premier appel d'offres de 1000 MW éoliens de **Hydro-Québec**. À ce moment, TransCanada et Innergex s'étaient alliés pour former une coentreprise, Énergie Éolienne Cartier, qui avait remporté des contrats totalisant 739,5 MW avec six projets en Gaspésie. Un de ces parcs éoliens, celui de Baie-des-Sables, a été mis en service en novembre 2006; il fournit 109,5 MW au réseau.

Un autre, celui d'Anse-à-Valleau (100,5 MW), doit être mis en service le mois prochain. Cette fois, TransCanada et Innergex reviennent chacun de leur côté. TransCanada propose 10 projets totalisant 978,5

MW dans diverses régions. Innergex y va de trois projets totalisant 322,5 MW. Le village gaspésien de Cap-Chat aurait le plus petit projet, seulement 7,2 MW, mais le nom de son promoteur est le plus long: Coopératives regroupées en énergie renouvelable du Québec. La proposition la plus puissante est un parc éolien de 499,5 MW proposé à la Baie-James par SkyPower, une firme établie en Ontario mais contrôlée par le groupe financier américain Lehman Brothers. SkyPower propose en tout six projets totalisant 967,5 MW. SkyPower mise notamment sur un parc éolien de 75 MW qui serait installé dans la réserve indienne de Listuguj, en Gaspésie.

L'appel d'offres spécifie qu'on encouragera "les projets qui contribueront au développement et à la participation des communautés locales et autochtones". Un des projets les plus attendus est la coentreprise qui unit la québécoise Boralex (filiale des Papiers Cascades) et Gaz Métro, qui a la bénédiction du Grand Séminaire de Québec. Les deux firmes se sont entendus avec le Grand Séminaire, qui possède les immenses terres de la Seigneurie de Beaupré. Sur ces terres éloignées de toute zone habitée, Boralex et Gaz Métro construirait trois parcs éoliens de 103,3 MW, 132,6 MW et 139,3 MW. Leur partenaire, le fabricant Énercon, construirait une usine à Matane. L'appel d'offres de **Hydro-Québec** stipule qu'un minimum de 60% des coûts globaux de chaque parc éolien devra être engagé au Québec. En prévision de l'appel d'offres d'**Hydro-Québec** et de ses normes de retombées économiques au locales, SkyPower avait payé 5 millions de dollars, le mois dernier, pour acquérir 20,9% du fabricant de turbines AAER, de Bromont.

LeDroit

Le Droit

Économie, jeudi, 20 septembre 2007, p. 30

Hydro-Québec reçoit 66 propositions de parcs éoliens

La Presse

Plus de 25 promoteurs de projets éoliens se sont bousculés au portillon d'**Hydro-Québec**, hier, en réponse à l'appel d'offres de la société pour 2000 mégawatts d'électricité. L'abondance de soumissions ouvertes hier permettra à **Hydro-Québec** de choisir parmi 66 propositions de parcs éoliens qui, si on les construisait tous, donneraient rien de moins que 7 724 MW installés, presque quatre fois la puissance demandée par la société d'État. "**Hydro-Québec** prévoit annoncer les soumissions gagnantes en février 2008 et signer les contrats d'ici mai 2008", a dit Josée Morin, porte-parole de la société. Pour **Hydro-Québec**, il s'agit du second appel d'offres pour de l'électricité éolienne. Le premier, pour 1 000 MW, s'est conclu en février 2005 par la signature de huit contrats. Ce premier appel d'offres était limité à des projets situés en Gaspésie ou près de Matane. Cette fois par contre, seulement 30 % des investissements doivent se faire dans les régions Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine et Matane. Plusieurs des projets soumis hier sont dans ces régions, mais les autres sont éparpillés un peu partout au Québec.

Des compagnies déjà établies

Parmi les groupes qui ont présenté des offres hier, il y a des noms connus. Northland Power, une firme qui avait déjà remporté deux contrats totalisant 250,5 MW en 2005, propose cette fois six projets totalisant 644 MW, en Beauce, sur la Côte-Nord, en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent. Le plus avancé des deux projets, celui de Saint-Ulric-Saint-Léandre (150 MW), a passé les audiences du **BAPE** et reçu son certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement. On retrouve aussi Transcanada et Innergex, les deux firmes qui avaient remporté en 2005 la part du lion du premier appel d'offres de 1 000 MW éoliens d'**Hydro-Québec**. À ce moment, Transcanada et Innergex s'étaient alliés pour former une coentreprise, Énergie Éolienne Cartier, qui avait remporté des contrats totalisant 739,5 MW avec six projets en Gaspésie. Un de ces parcs éoliens, celui de Baie-des-Sables, a été mis en service en novembre 2006 ; il fournit 109,5 MW au réseau. Un autre, celui d'Anse-à-Valleau (100,5 MW), doit être mis en service le mois prochain. Cette fois, Transcanada et Innergex reviennent chacun de leur côté. Transcanada propose 10 projets totalisant 978,5 MW dans diverses régions. Innergex y va de trois projets totalisant 322,5 MW. Le village gaspésien de Cap-Chat aurait le plus petit projet, seulement 7,2 MW, mais le nom de son promoteur est le plus long Coopératives regroupées en énergie renouvelable du Québec.

Un projet à la Baie-James

La proposition la plus puissante est un parc éolien de 499,5 MW proposé à la Baie-James par SkyPower, une firme établie en Ontario mais contrôlée par le groupe financier américain Lehman Brothers. SkyPower propose en tout six projets totalisant 967,5 MW. SkyPower mise notamment sur un parc éolien de 75 MW qui serait installé dans la réserve indienne de Listuguj, en Gaspésie. L'appel d'offres spécifie qu'on encouragera "les projets qui contribueront au développement et à la participation des communautés locales et autochtones". Un des projets les plus attendus est la coentreprise qui unit la québécoise Boralex (filiale des Papiers Cascades) et Gaz Métro, qui a la bénédiction du Grand Séminaire de Québec. Les deux firmes se sont entendues avec le Grand Séminaire, qui possède les immenses terres de la Seigneurie de Beaupré. Sur ces terres éloignées de toute zone habitée, Boralex et Gaz Métro construiraient trois parcs éoliens de 103,3 MW, 132,6 MW et 139,3 MW. Leur partenaire, le fabricant Énercon, construirait une usine à Matane.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, vendredi, 14 septembre 2007, p. a5

En bref

Nouveau président au BAPE

Le, Devoir

Pierre Renaud, un ancien avocat du contentieux de l'ancien ministère de l'Environnement et d'Hydro-Québec, vient d'être nommé président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Me Renaud entrera en fonction le 9 octobre. Il a été notamment commissaire au BAPE de 1993 à 1996 et vice-président de Conservation de la nature de 2001 à 2007. Il succédera à William Cosgrove.

LA PRESSE

La Presse

Nouvelles générales, vendredi, 31 août 2007, p. A2

Le Klondike du vent

Tempête dans les villages

Lagacé, Patrick

Certains les appellent "anges blancs". D'autres les qualifient de "marguerites géantes". Mais ce n'est pas ce qui empêche les éoliennes de faire peur. Ni de semer la zizanie un peu partout au Québec. Dans 18 jours, des dizaines de firmes soumettront leurs projets à Hydro-Québec. Beaucoup d'argent est en jeu. Voici le premier volet d'une série de trois sur le Klondike du vent. L'énergie éolienne est une énergie propre, verte et vertueuse qui devrait séduire les Québécois. Mais ces derniers mois, le Québec rural a vécu une véritable "ruée vers le vent", alors que des dizaines de promoteurs privés préparaient des projets de parcs éoliens. Comme tout bon Klondike, celui du vent s'est déroulé dans le chaos, semant la zizanie de la Montérégie à la Gaspésie. L'expression de "Klondike du vent" vient de Jean-Louis Chaumel, professeur à l'UQAR et spécialiste du développement éolien. Pour lui, le lien avec la ruée vers l'or est évident: en faisant appel au privé pour développer la filière éolienne, Hydro-Québec a ouvert la porte à des dizaines d'entreprises privées, parfois québécoises, souvent étrangères, qui reniflent l'argent à faire avec le vent.

"Ça se déroule dans la bousculade, notait le professeur Chaumel en mai, lors d'une entrevue avec La Presse. Dans le Bas-Saint-Laurent, il y a une trentaine de projets en concurrence, dans une toute petite région. Ça frise le délire. Les municipalités se font concurrence pour attirer les promoteurs. Et les agriculteurs, chez qui on installe les éoliennes, se font offrir de l'argent, mais ils ne comprennent pas le mécanisme."

"Ça", c'est le deuxième appel d'offres d'Hydro-Québec pour l'achat d'un bloc de 2000 MW d'énergie éolienne, de quoi alimenter 400 000 maisons en période de pointe hivernale. Lancé en 2005, l'appel d'offres prend fin le 18 septembre. Des dizaines de firmes privées comptent présenter des projets de parc

éolien à Hydro. Cet été fut donc le sprint final, pour les Boralex, TransCanada Énergie, Innergex, S.M. International, Florida Light and Power ou Énergie de France. Au menu: finaliser les tests de vent, les études d'impact. Et, surtout, convaincre les villages, les MRC et les citoyens que ces parcs éoliens sont souhaitables, inoffensifs et rentables pour tous. Le sceau d'approbation des élus locaux est important pour un promoteur éolien: **Hydro-Québec** attribue des points dans l'étude de son projet si celui-ci est appuyé par les élus. Ce job de persuasion n'est pas facile. L'éolien a beau être vertueux, bien des gens rechignent à l'idée de voir apparaître dans leur paysage des "marguerites" de 120 mètres de haut, l'équivalent d'un édifice de 20 étages. Résultat: les projets de parcs éoliens ont rencontré de l'opposition partout. Pétitions, interventions aux conseils municipaux, lettres aux journaux: les opposants ont tout tenté, partout, tout l'été, pendant ce sprint final, pour convaincre leurs élus de dire NON aux promoteurs éoliens. Un parc éolien plante ses éoliennes sur de vastes espaces, le plus souvent des terres agricoles. Les fermiers qui acceptent de céder des parcelles de terre aux promoteurs reçoivent une compensation annuelle qui tourne autour de 1500\$ l'éolienne. Et c'est ici que la zizanie prend racine, entre voisins. Cas classique: un agriculteur va accepter quelques éoliennes sur ses terres. Il recueillera 5000\$, 6000\$ par année, pour des bouts de terre que, bien souvent, il n'utilise pas. Il est content, l'agriculteur. C'est une bonne affaire. Son voisin, lui, peste. Ces tours de 120 mètres ne peuvent être plantées à moins de 300 mètres de chez lui. Mais son paysage s'en trouve quand même salement modifié. Sa quiétude aussi: on dit que ça fait du bruit, des pales d'éoliennes. Ce voisin parle à d'autres mécontents. Bientôt, les griefs se multiplient. On craint qu'un parc ne fasse baisser la valeur des maisons. On craint les infrasons, ces sons inaudibles émis par les éoliennes. On cite des études qui disent que des gens ont été mystérieusement rendus malades par ces parcs éoliens...

Que font ces opposants? Ils se tournent vers l'hôtel de ville. Pour découvrir bien souvent que les élus municipaux aiment les promoteurs du vent. Car là où un parc éolien sera construit, les municipalités seront elles aussi dédommagées: 1900\$ par éolienne dans les villages de Saint-Léandre et de Saint-Ulric, en Gaspésie. Pour Saint-Léandre, ces redevances totalisant 75 000\$ représentent 20% du budget municipal. "Ça va nous aider à financer un projet résidentiel de 20 maisons, plaide le maire du village Roger Bernier. Et ces maisons-là, ça va rapporter des taxes à la municipalité." Le maire, qui accueillera lui-même neuf éoliennes sur ses terres, a personnellement conclu un marché de 13 500\$ par année. Êtes-vous à l'argent, monsieur le maire? Sa réponse est franche et contraste avec celle de la plupart des agriculteurs qui, de Bedford à Rivière-du-Loup, jurent généralement qu'ils transigent avec l'industrie éolienne pour le salut de la Terre. "On travaille tous pour l'argent. Moi aussi. Je ne m'en cache pas."

Le cash

Dans un village comme Stanbridge-Station, en Montérégie, la zizanie arrive aussi avec cette vieille bête qui sait si bien semer le trouble, partout ailleurs: le cash. Début mai, la salle du conseil était bondée au petit hôtel de ville de Notre-Dame-de-Stanbridge, où on discutait d'un projet de parc éolien avalisé par la MRC de Brome-Missisquoi. Alice Nadeau a résumé d'entrée de jeu la position des opposants au parc éolien, lors de la période de questions: "Est-ce que c'est bon pour tout le monde, ce projet? Ou est-ce que c'est bon pour quelques personnes qui vont se faire du pognon?"

Quelques personnes, ce sont les agriculteurs qui ont accepté de céder des parcelles de terre pour que S.M. International y érige 30 éoliennes de 2 mégawatts. Tout le monde, pour Mme Nadeau, c'était elle et les dizaines d'autres opposants à l'idée. Qui espéraient voir leurs élus dire "non" au projet de David Cliche, ex-ministre péquiste de l'Environnement, qui défend le projet d'éolienne pour S.M. International. Pour s'opposer aux opposants, il n'y avait que Géraldine Tougas et son alliée, Chantal Vallière-Brodeur. Celle-ci, également impliquée dans des négos avec M. Cliche, a donné une volée de bois vert à ses concitoyens: "Un peu d'ouverture d'esprit! L'éolien, c'est l'avenir! Je vous dis ça, et je m'applaudis!" Sur ce, Mme Vallière-Brodeur s'est chaleureusement applaudie. Secondée par Mme Tougas. Qui dira, plus tard: "Ce projet ne reviendra pas. Il faut éviter la démagogie." Ainsi se manifeste la zizanie à Stanbridge-Station. Pas sous forme d'invectives, comme on le voit ailleurs. Mais des voisins, des amis de toujours se lancent des regards noirs et des soupirs appuyés. Ce soir-là, à Stanbridge, les "anges blancs", comme les appelle David Cliche, poussaient des citoyens qui n'avaient jamais eu, jusque-là, la moindre raison de se chicaner, à s'envoyer des flèches à la limite de la politesse, sur un ton pas toujours amical.

Le bruit d'un jet au loin

En Gaspésie, l'opposition au vent est organisée, éloquente, présente. Mais, contrairement à Brome-Missisquoi, cette opposition n'est ni populaire ni majoritaire. "Personne ne veut se battre. Personne n'a le

temps de se battre. C'est tellement vertueux, l'éolien! Les opposants, on est vus comme des méchants. Mais on ne voit que la pointe de l'iceberg. Quand les marguerites géantes vont être partout, nos enfants vont se demander ce qu'on a fait." De sa maison de Saint-Ulric, près de Matane, Raoul Jomphe peut admirer dans le paysage pas moins de 42 éoliennes de trois parcs différents, dans un rayon de 180 degrés. La Gaspésie est le laboratoire éolien du Québec. On compte sept parcs en service, huit autres s'ajouteront d'ici 2012, de Matane à Gaspé en passant par Carleton. C'est une soirée de mai, à Saint-Léandre, près de Matane, et autour de la table personne ne contredit Raoul Jomphe. Ni son épouse, Lyse Girardin; ni les autres membres d'Éole-Prudence, un groupe qui tente sans succès de freiner le développement éolien.

Pour eux, c'est clair: l'éolien, tel que développé actuellement, est contraire à l'intérêt public. "La question centrale, c'est: Est-ce légitime de défendre un lieu vierge de développement éolien? On nous demande d'être les otages d'un développement dont on ne retire rien", déplore l'aubergiste Gérald Tremblay. Rien d'autre que du bruit, à entendre Raoul Jomphe: "C'est un son enveloppant. Qui varie selon la direction du vent. C'est une enveloppe de son. C'est comme un jet qui gronde dans le ciel, mais qui n'arrive jamais." On tend l'oreille et, en effet, c'est la meilleure image: comme un jet au loin. Pour un gars de la ville, me dit-il, c'est pas bruyant. "Pour moi, ce l'est." "L'éolien, au fond, c'est l'argent, c'est le pouvoir, dit-il. C'est la demande d'énergie. C'est la justification de notre surconsommation à tous."

Survivre au processus

Ces "tensions" dans les villages visés par les promoteurs du vent ont été soulignées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), dans le cas du parc éolien de SkyPower dans la MRC de Rivière-du-Loup. Ailleurs dans le monde, aux États-Unis notamment, la chose est documentée: le même type de discordance s'installe quand les promoteurs éoliens reluquent des terres. Partout, ces parcs éoliens, si propres, si vertueux, ont leur lot d'opposants acharnés. Les pro-éoliens, eux, invoquent tous le développement durable généré par les éoliennes. Ils le clament haut et fort. Parmi eux, on compte des agriculteurs qui jurent que les 5000\$, 7000\$ ou 10 000\$ qu'ils en retireront annuellement n'influencent rien leur jugement. "C'est un bon pas pour l'environnement", plaide l'un de ceux-là, l'agriculteur Étienne Tougas, de Notre-Dame-de-Stanbridge. Martin Loiselle, directeur général du parc éolien de Cartier Énergie de Baie-des-Sables, en Gaspésie, n'est pas étonné par la résistance aux projets de parcs éoliens. Il déplore ces frictions. Et assure que l'éolien finit par être accepté. "Il y a eu de l'opposition ici, aussi, avant la construction. Mais après la construction du parc, je dirais que 95% des gens n'ont aucun problème avec notre parc." Chez [Hydro-Québec](#), Daniel Richard, directeur des approvisionnements en électricité, jure que l'"acceptabilité sociale" des projets soumis en septembre pèsera lourdement dans la grille d'analyse de la société d'État. Et, dit-il, un projet retenu par [Hydro-Québec](#) ne garantit pas le feu vert du parc éolien. "Il faut passer des étapes réglementaires, comme le Bureau d'audiences publiques en environnement", rappelle-t-il. Encore faut-il survivre au processus, comprend-on en écoutant le conseiller municipal Raymond se désoler devant la zizanie couvant à Notre-Dame-de-Stanbridge. "Dans 5, 10, 15 ans, on va encore se voisiner. Moi, j'aime ça rencontrer mon monde et pouvoir leur dire bonjour..."

Encadré(s) :

Les craintes des opposants

La pollution visuelle

Anne-Stéphanie Lebrun, Gaspésie: "Les gens viennent en Gaspésie pour les paysages. Pas pour les éoliennes."

La pollution sonore

La tranquillité est une notion très personnelle. Bien des voisins de parcs éoliens ne sont pas importunés par le bruit des pales. D'autres le sont souverainement. Des résidents de Saint-Léandre, en Gaspésie, ont expliqué le dérangement à La Presse: "On vivait dans une campagne silencieuse. Là, le bruit n'est pas très fort. Mais il y a désormais un bruit!"

L'impact sur la valeur des terres et des maisons

Cet impact n'a jamais été clairement démontré. Mais c'est un argument récurrent des opposants.

Les faibles retombées locales

Selon le [BAPE](#), qui analysait le projet de SkyPower à Rivière-du-Loup. Sur 33 millions de dollars de revenus annuels anticipés, environ 300 000\$ seraient versés en redevances aux propriétaires terriens. Idem aux municipalités. Soit 2% du revenu total du parc.

Les effets des infrasons sur la santé humaine

L'effet des infrasons sur la santé humaine est méconnu. Aucune étude épidémiologique indépendante n'a été menée, dans le monde, sur l'impact de ces infrasons sur la santé humaine.

La course aux éoliennes

Comme ses voisins, le Québec a une insatiable soif d'électricité: la demande croît de 1% par année. L'ère des grands barrages fournissant de l'énergie à faible coût semble révolue. Les Québécois ont dit non aux centrales thermiques polluantes comme le Suroît. Reste l'éolien. **Hydro-Québec** cherche donc des fournisseurs pour 2000 MW d'énergie éolienne. Et son appel d'offres, lancé en 2005, se termine le 18 septembre prochain. En 2003, un premier appel d'offres de 1000 MW avait déjà attiré des projets totalisant 4000 MW.

LE DEVOIR

Le Devoir

PERSPECTIVES, samedi, 11 août 2007, p. b1

Polémiques à tout vent

Les débats font rage sur les véritables enjeux de l'énergie éolienne
Shields, Alexandre

Dire que le développement du secteur éolien en sol québécois est susceptible de soulever des tempêtes relève de l'euphémisme. Le deuxième appel d'offres d'**Hydro-Québec** pour l'achat de 2000 mégawatts d'énergie éolienne, qui prend fin dans un peu plus d'un mois, ne fait pas exception. Si opposants et partisans s'accusent mutuellement de tromper le public, ils n'ont pas fini de s'affronter puisque le véritable débat devrait commencer lorsque les projets retenus seront connus. Les pales de la polémique éolienne ont recommencé à tourner au cours des derniers jours, après que le Comité régional pour un développement éolien acceptable, basé dans le Bas-Saint-Laurent, eut demandé une suspension du «processus d'appel d'offres actuel», qui arrive à échéance le 18 septembre. Son porte-parole, Martin Gagnon, pressait du même coup les municipalités régionales de comté (MRC) du Bas-Saint-Laurent et les municipalités concernées par le développement éolien d'organiser, «en collaboration avec les acteurs locaux et régionaux, des assemblées publiques sur les projets éoliens afin que l'information et les connaissances relatives à ces projets puissent véritablement circuler et être discutées». En fait, M. Gagnon réclamait une consultation publique en bonne et due forme pour chacun des projets, et ce, avant même qu'ils ne soient soumis à **Hydro-Québec** pour évaluation. Cette étape incontournable est bel et bien prévue, mais uniquement dans le cas des projets qui auront été choisis. Ceux-ci pourraient se chiffrer à une dizaine. Le problème, au dire du comité, c'est que les citoyens qui pourraient voir des éoliennes pousser près de chez eux ou sur leur terrain ne connaissent pas les véritables enjeux «politiques, sociaux, environnementaux, éthiques et économiques» de ce nouveau mode de développement énergétique. «L'information qui circule actuellement se limite bien souvent à faire la promotion des projets éoliens», affirmait ainsi M. Gagnon, accusant les promoteurs de discuter uniquement avec ceux qui veulent bien accueillir des éoliennes sur leur terrain. Cette série de griefs est d'ailleurs partagée par bon nombre de groupes très critiques de la gestion de l'exploitation du vent au Québec pour produire des mégawatts. La façon de procéder actuelle est tout à fait logique, au contraire, fait valoir Jean Desrosiers, directeur général du TechnoCentre éolien Gaspésie-Les Îles. «Il y a déjà des sommes énormes investies [dans la préparation des soumissions par les promoteurs]. Ils doivent notamment connaître la qualité des vents dans le secteur concerné avant de faire un montage financier et de soumettre un prix au kilowatt-heure à **Hydro-Québec**», a expliqué hier le porte-parole de l'organisme créé par Québec en 2000.

Dans ce contexte, «si en plus on se met à consulter la population et qu'on lui fait perdre son temps à débattre d'un projet dont on ne sait même pas s'il va être accepté», le processus sera fastidieux et improductif, selon M. Desrosiers.

Il estime que seulement 10 à 20 % des soumissions présentées à la société d'État seront acceptées. M. Desrosiers croit par ailleurs que l'opposition n'est pas aussi répandue qu'il n'y paraît. «On entend souvent des personnes se plaindre du développement éolien et se plaindre qu'il n'y a pas de consultation. Il y a un petit noyau de personnes qui s'expriment très bien, qui ont un peu une faveur médiatique et qui réussissent à faire paraître ça beaucoup plus gros que c'est en réalité. Quand c'est vraiment important, les différents ordres de gouvernement sont à l'écoute.»

«Le citoyen a la possibilité d'obtenir de l'information et de donner son opinion durant tout le processus de développement d'un projet éolien», souligne d'ailleurs Gilles Lefrançois, président et chef de la direction

d'Innergex Management et porte-parole de la Coalition pour la promotion de l'énergie éolienne, dans un texte publié aujourd'hui en page B 5 du Devoir. Aussi, poursuit M. Lefrançois, «lors du dépôt de sa soumission, l'initiateur du projet doit présenter plusieurs documents émanant des municipalités, des MRC ou du gouvernement provincial. Ces documents démontrent la conformité du projet à la réglementation, confirment l'appui des élus ou l'intention du ministère des Ressources naturelles et de la Faune d'attribuer des droits fonciers pour le projet. Pour ce faire, le promoteur doit avoir présenté le projet aux élus qui, rappelons-le, représentent la population et doivent être à l'écoute des gens qu'ils représentent». Si - et seulement si - les projets sont retenus, «plusieurs instances gouvernementales ont à se prononcer [...] avant que ceux-ci puissent être réalisés, explique aussi M. Lefrançois. Ces consultations à plus large spectre se déroulent alors que le projet est bien détaillé et défini.» «C'est donc un projet plus détaillé qui est présenté à l'ensemble de la population au moment où nous avons des réponses claires et précises aux questions. Grâce à ce processus formel de développement et d'encadrement, les projets éoliens qui verront vraiment le jour seront connus et discutés en public», a-t-il fait valoir.

Meilleur encadrement

Conscient du caractère éminemment délicat de ce dossier, Québec a d'ailleurs édicté de nouvelles règles pour encadrer la filière éolienne en février dernier. Parmi celles-ci, on a choisi d'accorder la priorité - à valeur technologique et économique égale - aux projets réalisés en partenariat avec des communautés locales ou autochtones. On a du même coup défini les redevances que les promoteurs devront verser aux propriétaires, soit un «minimum» de 2500 \$ par éolienne installée sur leur terrain. Les libéraux ont par ailleurs insisté pour réitérer le rôle fondamental des MRC dans le dossier. Lors de l'annonce de février, ils avaient assuré que Québec leur fournirait une aide de nature technique portant sur la protection des paysages et l'intégration des éoliennes. L'appel d'offres avait même été reporté de la mi-mai à la mi-septembre. Il faut dire qu'il revient aux MRC de mettre en place un règlement de contrôle intérimaire (RCI), ce qui leur permet d'encadrer le développement éolien sur leur territoire. On peut ainsi en assurer la planification en mettant en valeur les sites à fort potentiel éolien tout en limitant les impacts sur les milieux habités. Un total de 24 MRC se sont dotées d'un tel règlement, selon ce qu'a confirmé un porte-parole du ministère des Affaires municipales. Toujours en février dernier, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), avait annoncé qu'il dépêcherait, sur demande, un commissaire ad hoc du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour «soutenir la MRC dans l'organisation et l'animation de la consultation» sur les futures règles d'aménagement du paysage éolien. Vérification faite, seules quatre MRC se sont prévaluées de ce droit. **Hydro-Québec** a également participé à une dizaine de séances d'information du gouvernement du Québec auprès des MRC et des municipalités sur le développement éolien, a expliqué jeudi Josée Morin, porte-parole de la société d'État.

Étapes critiques

Si le débat est déjà bien lancé, les choses devraient toutefois se préciser - et éventuellement se corser - après le 18 septembre, lorsque **Hydro-Québec** aura épluché la pile de soumissions pour en retenir une poignée. Tous les projets seront évalués en trois étapes par la société d'État en tenant compte notamment de critères liés au coût de l'électricité et à la teneur en «contenu régional» et en «contenu québécois» additionnel au minimum exigé. On prendra également en compte des éléments de développement durable, de solidité financière et de faisabilité du projet. Les promoteurs choisis devront par la suite produire une étude d'impacts environnementaux répondant à une série de questions précises formulées par le MDDEP. Celui-ci accordera alors un premier mandat au **BAPE**. C'est à cette étape que les citoyens peuvent prendre connaissance non seulement d'un projet relativement bien défini mais aussi de l'étude d'impacts. Ils peuvent adresser une demande d'audiences publiques. Si tel est le cas, le **BAPE** reçoit un deuxième mandat au cours duquel tout un chacun a la possibilité de poser des questions aux promoteurs et de présenter un mémoire à la Commission du Bureau d'audiences publiques en environnement. Le rapport qui en découle peut recommander d'accepter ou de rejeter le projet. Dans le cas d'une décision défavorable, on peut encore reformuler un projet pour le rendre acceptable. Le MDDEP procède lui aussi à une analyse environnementale. La Commission de la protection du territoire agricole du Québec peut quant à elle être sollicitée lorsque des projets sont prévus en milieu agricole. Fait à noter, seuls les parcs éoliens de moins de 10 mégawatts ne sont pas soumis à tout ce processus. D'ici une dizaine d'années, ce sont pas moins de 4000 mégawatts qu'**Hydro-Québec** achètera aux producteurs privés, ce qui représente environ 10 % de la production totale d'électricité au Québec. La société d'État a jusqu'à maintenant lancé deux appels d'offres. Le premier est clos. Il portait sur 1000 mégawatts (un mégawatt alimente de 200 à 300 maisons) et a été décerné à deux groupes en octobre 2004.

LE DEVOIR

Le Devoir

IDÉES, mercredi, 8 août 2007, p. a7

Projet Rabaska: aucune pertinence énergétique pour le Québec

Il nous faudrait accroître la consommation de gaz au Québec pour en justifier l'approvisionnement
Denis L'Homme

Comme Jean-Robert Sansfaçon le soulignait très justement dans son éditorial publié dans Le Devoir de samedi, la pertinence énergétique du projet Rabaska pour le Québec n'a jamais été établie, ni par le promoteur, ni par le **BAPE**, ni d'ailleurs par le ministère des Ressources naturelles du Québec. Les promoteurs ont constamment claironné le contraire devant le **BAPE**, prétendant que Rabaska «augmenterait la sécurité énergétique des approvisionnements gaziers et provoquerait une baisse des prix du gaz» au Québec. Or aucun de ces énoncés ne résiste à une analyse le moins sérieuse.

Le gaz naturel, source de croissance

Comme le promoteur en fait lui-même état, la principale source de croissance des ventes de gaz en Amérique du Nord proviendra de la production d'électricité à partir du gaz naturel. Cet usage est même désigné comme étant aussi la principale source de croissance de la demande gazière au Québec (la centrale de TransCanada Énergie à Bécancour, maintenant en activité). Sauf que l'expérience désastreuse, tant pour **Hydro-Québec** que pour le gouvernement, du projet de centrale thermique du Suroît a, selon nous, scellé le sort de la production thermique fossile au Québec. Le promoteur a d'ailleurs reconnu au cours des récentes audiences du **BAPE** qu'il n'y aurait aucune augmentation de la demande gazière au Québec pour la production d'électricité. On imagine mal, en effet, le gouvernement québécois ou sa filiale, **Hydro-Québec**, renier leur engagement «vert» respectif, le premier se voulant le champion canadien des énergies renouvelables et de la réduction des gaz à effet de serre alors qu'**Hydro-Québec** a fait «le choix clair de la filière verte». Le plus récent plan de développement d'**Hydro-Québec** et la dernière politique énergétique pour le Québec ne font de place qu'à la production hydraulique et éolienne ainsi que, de façon fort appropriée, aux économies d'énergie. Il n'est donc pas réaliste de croire que le gaz naturel puisse croître, si tel devait être le cas, par un autre moyen que par une substitution entre les deux formes d'énergie. Là encore, les promoteurs de Rabaska ne font pas preuve d'une plus grande clairvoyance.

Le coût des équipements

Dans le secteur tertiaire, le gaz naturel détient déjà 60 % du marché de la chauffe, et ce, malgré le fait que le gaz n'est pas disponible sur l'ensemble du territoire du Québec. Ce n'est donc pas là que les gains potentiels se situeraient mais plutôt dans la chauffe résidentielle, où le gaz ne compte que pour 10 %. Or la pénétration du marché des systèmes de chauffage dépend tout autant du coût des équipements que de celui de l'énergie. Tous les analystes, à l'exclusion de ceux de Rabaska, prévoient donc que les systèmes à l'électricité augmenteront légèrement leur part du marché sur l'horizon 2016. La croissance de la demande au Québec ne justifie pas de doubler (voire de tripler si on prend en compte le projet Énergie Cacouna) l'approvisionnement gazier au Québec puisque, selon toute vraisemblance, cette croissance sera négative. Comment le promoteur de Rabaska peut-il imaginer un soudain revirement de cette tendance en faveur du gaz naturel et une conversion massive des systèmes électriques actuels au profit de cette forme d'énergie? Cette fois-ci, l'inexactitude tient presque de la mauvaise foi. Même si un renversement significatif du rapport de prix en faveur du gaz (ce qui est par ailleurs imprévisible) pouvait amener les consommateurs à envisager de changer de système de chauffage, une lourde barrière au changement existera toujours. 60 % du parc des logements est équipé de plinthes chauffantes tandis que le coût d'installation d'un système alternatif peut être considérable, et encore faut-il que cela soit techniquement faisable.

Miroir aux alouettes

Vient ensuite le prétendu «effet positif sur la pointe d'**Hydro-Québec**» évoqué dans la récente politique énergétique du Québec et repris à son compte par le promoteur de Rabaska. Il s'agit cette fois-ci d'un véritable miroir aux alouettes. Pour avoir un effet sur la demande en période de pointe, il faudrait débrancher des charges lors des périodes critiques, et cela ne peut se faire qu'au moyen d'un stockage local d'énergie (mazout ou bois, par exemple), ce qui, est-il besoin de le préciser, n'est le cas ni du gaz

naturel ni de l'électricité. C'est d'ailleurs ce qui justifie les programmes d'énergie interruptible ou de biénergie offerts par les distributeurs. Bref, cette «solution miraculeuse» n'aurait pour effet que de transférer les problèmes de pointe d'un réseau à un autre. Dans le secteur de la chauffe résidentielle, le gaz naturel n'est pas un complément à l'électricité mais un concurrent. Sur le plan énergétique, ils sont de même nature, ce qui n'est évidemment pas le cas sur le plan environnemental. On ne peut donc pas substituer le gaz naturel à l'électricité pour supposément dégager des kW pour d'autres types d'usages. Et on peut encore moins substituer une «bonne énergie» par une «moins bonne» au prétexte que cela nous permettra de vendre la première au plus offrant. Cela irait à l'encontre non seulement des principes mêmes de la politique énergétique québécoise mais également du simple bon sens. La bonne énergie se trouve donc au bon endroit, ce qui ne signifie pas qu'on ne doit pas chercher à l'utiliser d'une façon plus rationnelle et ne pas la traiter comme une denrée précieuse. Tous les moyens d'économiser l'électricité doivent être encouragés, comme on se doit de promouvoir les systèmes de chauffage biénergie ou, mieux encore, les systèmes de chauffage géothermiques. L'électricité ainsi libérée peut alors être exportée sans enfreindre aucun des principes que s'est donnés le Québec dans sa politique énergétique et dans son plan d'action contre les changements climatiques.

Baisse de la demande

En résumé, donc, si on ajoute à ce qui précède l'impact grandissant des mesures d'économie d'énergie auxquelles on devra recourir, de bon gré ou de mauvais gré, il y a tout lieu de prévoir, au cours des prochaines années, une baisse durable de la demande gazière au Québec. Pour ce qui est de l'effet sur le prix du gaz, la décision du **BAPE** est aussi cinglante: «La commission est d'avis que l'approvisionnement accru de gaz naturel par l'entremise du gaz naturel liquéfié au Québec ferait vraisemblablement baisser de façon modeste le prix du gaz naturel non seulement au Québec mais dans l'ensemble de l'Amérique du Nord à cause de l'intégration des marchés.» Si on exclut tout éventuel effet positif d'un approvisionnement en provenance du Mackenzie et si le projet Rabaska ne devait pas se réaliser, le gaz naturel pourrait coûter à peine quelques sous de plus par millier de pieds cubes. Dans un tel scénario, si tant est que ce besoin existait, il en coûterait à peine 2,4 % de plus pour importer ledit gaz d'un terminal méthanier situé dans le golfe du Mexique et 5,4 % de plus en l'absence de tout autre terminal méthanier.

Le signal des prix

Devant une telle éventualité, nous croyons même qu'il y aurait lieu de se réjouir d'une telle hausse puisque cela ajouterait aux efforts du Québec pour économiser l'énergie et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. On nous répète à l'envi que le signal de prix est la meilleure façon de provoquer des changements dans les habitudes des consommateurs d'énergie, alors pourquoi s'en priver? Au Québec, seul le secteur industriel utilise le pétrole, susceptible d'être remplacée par du gaz naturel, ce qui ne représente au grand total que 11 % de la consommation de pétrole de la province, soit l'équivalent de 60 milliards de pieds cubes. En quoi et surtout pourquoi a-t-on besoin d'importer près de 200 milliards de pieds cubes de gaz pour remplacer une fraction de ces 60 milliards de pieds cubes puisque, en plus, le gaz n'est pas disponible partout (Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Côte-Nord)? Et encore faut-il que le prix soit intéressant pour inciter les industriels à délaisser le pétrole, ce qui n'a pas été le cas dernièrement et ne semble pas devoir être le cas au cours des prochaines années. Nous devons donc en conclure que le projet Rabaska ne répond à aucun impératif énergétique puisque, contre toute logique, il nous faudrait accroître la consommation de gaz au Québec pour en justifier l'approvisionnement.

Denis L'Homme : Les auteurs ont respectivement été directeur général des énergies conventionnelles de 1979 à 1985 et sous-ministre associé à l'énergie au ministère des Ressources naturelles de 1992 à 1995, et directeur à la Direction des hydrocarbures (gaz et pétrole) et directeur de la sécurité des équipements pétroliers au ministère des Ressources naturelles de 1982 à 2001.

leSoleil

Le Soleil

Actualités, mardi, 20 mars 2007, p. 19

Audiences du **BAPE** sur le projet Pipeline Saint-Laurent

"Un cancer au coeur de nos terres"

Bussière, Ian

Collaboration spéciale

Plessisville - Devant déjà composer avec des lignes d'**Hydro-Québec** sur leurs terres, les propriétaires agricoles et forestiers de l'Érable et de Lotbinière craignent que le projet d'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Boucherville leur fasse perdre encore un peu de leurs droits. La soixantaine de participants aux audiences du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) à Plessisville hier soir ont exprimé à l'organisme leur manque de confiance envers Ultramar. "Depuis juin 2005, nous vivons un stress. Stress d'une perte de quiétude, stress de contrainte suite à un déversement, stress de subir des poursuites suite à un accident et stress de ne plus être propriétaires chez nous. Le pipeline est un cancer au coeur de nos terres !" a déclaré d'entrée de jeu Gérald Godbout, de Princeville.

"Nous avons déjà perdu une partie de nos terres avec la servitude d'**Hydro-Québec**", a enchaîné Gaston Gingras, qui considère aussi l'oléoduc comme un obstacle pour avoir accès à l'autre côté de la servitude avec de la machinerie lourde. Lucie Samson-Turcotte, de Lyster, a pour sa part déploré l'absence de règlement sur les oléoducs au Québec et dit craindre l'impact des installations d'Ultramar sur les milieux humides et les tourbières de la région. Les propriétaires auraient souhaité voir Ultramar adopter le transport fluvial ou encore faire passer son oléoduc par l'emprise de l'autoroute 20, des options qui ont été écartées par le promoteur. "Les études ont démontré que le transport ferroviaire et fluvial donnait peu de flexibilité en cas d'une augmentation du volume transporté", a expliqué Louis Bergeron, directeur du projet Pipeline Saint-Laurent chez Ultramar. De son côté, Jean Halde, président de la firme DDH Environnement, a indiqué qu'il n'y avait pas de risque de niveau inacceptable lié à l'oléoduc, qui était un mode de transport sécuritaire et fiable avec lequel les risques de problèmes techniques étaient très faibles. Les audiences sur le projet de plus de 232 millions \$ continuent aujourd'hui à Plessisville avant de se transporter demain, à 19 h, au centre multifonctionnel de Saint-Étienne-de-Lauzon, à Lévis

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, samedi, 10 février 2007, p. a6

Pour calmer le jeu à la veille de la campagne électorale

Nouvel encadrement de la filière éolienne

Francoeur, Louis-Gilles

Québec a jeté hier les bases d'un nouvel encadrement de la filière éolienne qui accordera la priorité, à valeur technologique et économique égale, aux projets réalisés en partenariat avec des communautés locales ou autochtones. Le nouveau jeu de règles définit aussi les redevances que les promoteurs devront verser aux propriétaires, soit un «minimum» de 2500 \$ par éolienne. Ces nouvelles règles visent à calmer le jeu à la veille de la campagne électorale dans le développement de cette filière, qui a soulevé beaucoup d'insatisfaction en raison de ses faibles retombées pour le milieu et de ses atteintes à des paysages parfois exceptionnels. Québec a notamment modifié par règlement ses orientations à la Régie de l'énergie afin que celle-ci place dorénavant les partenariats locaux sur le même pied que les partenariats avec les communautés autochtones. Dans une décision récente, la Régie avait décidé de n'accorder des points dans l'évaluation des projets qu'à ceux qui avaient été conçus en partenariat avec les communautés autochtones. Désormais, les municipalités se retrouveront sur le même pied, et si un projet devait comprendre à la fois des municipalités et des bandes autochtones, il obtiendrait un meilleur score.

Afin que la Régie puisse modifier sa grille d'évaluation des projets et que les promoteurs puissent revoir leurs propositions, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Pierre Corbeil, a demandé à **Hydro-Québec** de reporter du 15 mai au 15 septembre le dépôt des soumissions pour le bloc de 2000 MW en éolien, autorisé par Québec. Le gouvernement entend par ailleurs modifier éventuellement les dates de livraison de cette énergie entre 2010 et 2015. Cette décision surprend moins qu'il n'y paraît, malgré les pénuries appréhendées par la société d'État au cours des dernières années. En effet, **Hydro-Québec** vient de plaider devant la Régie de l'énergie en faveur de l'annulation des livraisons de l'an prochain,

commandées par sa division Distribution à sa division Production, parce qu'elle se retrouve avec cinq TWh (ou cinq milliards de kilowatts-heure). C'est l'équivalent de ce que produiront les eaux détournées de la Rupert vers les turbines des futures centrales d'Eastmain 1A et de Sarcelles, deux projets avec lesquels **Hydro-Québec** entend néanmoins aller de l'avant maintenant qu'ils sont autorisés, a précisé hier au Devoir Marie Archambault, porte-parole de la société d'État.

Les livraisons de ces deux centrales ne vont commencer qu'en 2009 et, d'ici là, la demande va évoluer à la hausse, quitte à ce qu'**Hydro-Québec** écoule ses surplus sur le marché américain, a ajouté Mme Archambault, même si ce sera au même moment qu'arriveront les mégawatts des premiers parcs éoliens de l'appel d'offres en cours. Québec entend par ailleurs «accompagner les MRC dans l'élaboration de projets d'implantation d'éoliennes sur leur territoire», a quant à elle précisé la ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau. Cette aide de nature technique portera sur la protection des paysages et l'intégration des éoliennes. Quant au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Claude Béchar, il fournira un commissaire ad hoc du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) pour «soutenir la MRC dans l'organisation et l'animation de la consultation» sur les futures règles d'aménagement du paysage éolien. Invité à dire comment le **BAPE**, dont les pouvoirs sont assimilables à ceux d'une commission d'enquête, pouvait exercer des fonctions de conseiller en animation auprès des MRC, Pascal d'Astous, porte-parole du ministre Béchar, a répondu que c'était en vertu de l'article 6,3 de la Loi sur l'environnement. Cet article permet au ministre de confier une «enquête» au **BAPE** et d'obtenir un rapport sur les «constatations et [...] l'analyse» du commissaire dans un dossier. Des procureurs spécialisés en droit environnemental, joints par Le Devoir hier, ont émis des doutes sur la possibilité d'utiliser le pouvoir d'enquête du **BAPE** pour permettre à des commissaires d'agir comme conseillers auprès de MRC à propos des règles qui pourraient être débattues devant une commission du même organisme. De leur côté, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement et l'Union des municipalités du Québec ont réagi favorablement hier au nouvel encadrement de la filière éolienne.

LA PRESSE La Presse

Politique, vendredi, 12 janvier 2007, p. A6

Québec veut encadrer le développement éolien

Cardinal, François

Afin d'apaiser la grogne croissante dans les régions, le gouvernement Charest déposera prochainement une stratégie visant à encadrer le développement de la filière éolienne au Québec. Selon les informations obtenues par La Presse, le Conseil des ministres sera prochainement saisi d'un document d'orientations qui comprendra plusieurs mesures dont une nouvelle approche d'accompagnement tout à fait inusitée. Si le feu vert est donné, les MRC (municipalités régionales de comté) qui souhaitent encadrer l'implantation future d'éoliennes sur leur territoire auront la possibilité de demander une aide d'urgence au ministère de l'Environnement. Celui-ci nommera alors un commissaire ad hoc qui sera dépêché sur place. Il aura pour mandat de tenir des consultations, notamment avec les citoyens et les élus, et de pondre un rapport énumérant dans le détail les conditions dans lesquelles pourrait se faire le développement éolien. " On ne parle pas d'un travail de six mois, mais plutôt de cinq à six semaines, a précisé une source digne de foi. Une fois le rapport rédigé, la MRC aurait la possibilité de l'adopter afin de guider les promoteurs. " Il s'agirait en quelque sorte d'un document complémentaire au schéma d'aménagement. Celui-ci contiendrait les règles et les obligations auxquelles auraient à se conformer les promoteurs : la distance qui doit séparer une tour des résidences, par exemple, la liste des secteurs protégés, etc.

BAPE

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), qui continuerait à étudier les projets au cas par cas, pourrait ainsi rejeter ceux qui contreviennent aux directives adoptées par la MRC. Le commissaire ad hoc pourrait d'ailleurs être un commissaire occasionnel du **BAPE**. À ce sujet, précisons que l'idée de tenir une audience générique du **BAPE** (de vastes consultations sur un seul enjeu) a été écartée. Des

sources indiquent même que cette suggestion n'a jamais vraiment fait l'objet de discussions en raison du temps qu'elle aurait nécessité (environ deux ans). L'idée d'adjoindre un expert à chaque MRC qui en fait la demande ne date que d'il y a quelques jours. En effet, elle ne faisait pas partie du brouillon présenté le 19 décembre à la Table Québec-municipalités, lequel portait essentiellement sur des directives d'aménagement pour les MRC. Lors de cette réunion, le sous-ministre aux Affaires municipales, Jean-Paul Beaulieu, avait accepté de montrer aux associations municipales (pour une période maximale de 20 minutes seulement) le seul document de travail à avoir quitté les bureaux des ministres de l'Environnement et des Ressources naturelles. Dans les jours qui ont suivi cette rencontre, les ministres concernés, Claude Bécharde et Pierre Corbeil, ont croisé le fer, incapable de s'entendre sur l'approche à privilégier. Il semble que ce soit l'idée de M. Bécharde qui ait été retenue pour l'instant. Au moment de mettre sous presse, un travail de coulisses était en cours alors que la ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau, tâtait le pouls de ses collègues. Le document pourrait donc éventuellement être retouché dans les prochains jours avant d'être présenté à l'Union et à la Fédération des municipalités.

Agir vite

Le gouvernement souhaite agir prestement afin de devancer les élections, mais aussi le dépôt des projets finaux pour l'appel d'offres de 2000 MW (printemps 2007). On veut précéder l'appel d'offres supplémentaire de 500 MW qui sera lancé pour deux blocs distincts de 250 MW, réservés respectivement aux MRC et aux nations autochtones. Un tel document a de fortes chances de recevoir la bénédiction du monde municipal qui attend avec impatience l'encadrement de cette filière. Tout comme les villes, le chef du Parti québécois, André Boisclair, a récemment déploré que ce développement se fasse " de façon anarchique ". Il avait d'ailleurs demandé au gouvernement d'adopter " rapidement " un encadrement national de l'éolien. L'an dernier, de nombreuses MRC comme celle de Québec ont adopté un moratoire afin de suspendre l'implantation de nouvelles éoliennes, le temps de réfléchir à leur impact sur le paysage. Des agriculteurs ont aussi exprimé leur mécontentement après avoir appris que les redevances qu'ils touchaient étaient moindres que celles accordées en Ontario. Une étude diffusée l'été dernier évaluait à 3600 MW le potentiel techniquement et économiquement intégrable au réseau électrique d'**Hydro-Québec**. Québec estime pouvoir atteindre rapidement ce chiffre et même le dépasser pour atteindre 4000 MW en 2015. Pour l'heure, deux appels d'offres totalisant 3000 MW ont été lancés. Il devrait bientôt s'en ajouter deux autres d'un total de 500 MW.

Illustration(s) :

Photo Robert Mailloux
Les municipalités régionales de comté qui souhaitent encadrer l'implantation future d'éoliennes sur leur territoire auront la possibilité de demander une aide d'urgence au ministère de l'Environnement. Celui-ci nommera alors un commissaire ad hoc qui sera dépêché sur place

LE DEVOIR

Le Devoir

IDÉES, lundi, 8 janvier 2007, p. a7

L'énergie éolienne au Québec: bilan 2006 et perspectives

Gilles Lefrançois

L'année qui vient de se terminer aura été une année charnière dans le développement de l'énergie éolienne au Québec, tant à cause de l'importance des réalisations que des discussions et des décisions qui ont été prises et qui vont orienter cette filière pour de nombreuses années à venir. L'année 2007 sera aussi très importante, considérant que les soumissions pour le deuxième appel d'offres d'**Hydro-Québec** Distribution doivent être déposées le 15 mai. Contrairement au premier appel d'offres, les parcs pourront être installés partout au Québec et, par conséquent, beaucoup de citoyens de toutes les régions auront un premier contact direct avec les éoliennes. Il s'agit d'investissements privés très considérables, soit plus de 1,6 milliard de dollars pour le premier appel d'offres et au moins 3,2 milliards de dollars pour le second appel d'offres, le tout sans aucune subvention spéciale.

Un premier parc a été réalisé

D'autres parcs existaient déjà, mais le parc éolien de Baie-des-Sables est le premier à être réalisé à la suite du premier appel d'offres d'**Hydro-Québec** Distribution. Le parc de 109,5 MW (mégawatts), réalisé

par Cartier Énergie éolienne, compte 73 éoliennes de 1,5 MW, dont 61 sont situées à Baie-des-Sables et 12 à Métis-sur-Mer. La mise en service commerciale a eu lieu le 22 novembre 2006, soit huit jours avant la date prévue au contrat de vente d'électricité. Le parc est situé entièrement sur des terres privées; il n'aurait donc pas pu voir le jour sans l'accord de tous les propriétaires concernés. Il a aussi fait l'objet d'une entente avec les deux municipalités relativement aux contributions volontaires faites par l'entreprise et aux autres conditions pour la réalisation du parc. Il fallait aussi se conformer aux règlements de la MRC de Matane, obtenir l'approbation de la CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole), un rapport favorable du BAPE (Bureau d'audiences publiques en environnement) et un décret du gouvernement. (Voir la liste de tous les parcs éoliens au Québec dans l'encadré ci-contre.)

Les usines de fabrication de pièces et d'assemblage d'éoliennes

Le programme de développement éolien mis en place par le gouvernement du Québec a une caractéristique unique en Amérique du Nord. Il exige des producteurs choisis en vertu de l'appel d'offres un contenu régional minimal, c'est-à-dire qu'un certain pourcentage des coûts de construction doit être dépensé dans la région (région administrative de la Gaspésie et des Îles et MRC de Matane). Pour les projets dont la date de mise en service commerciale est prévue pour 2006, le taux est de 40 %; pour ceux prévus pour 2007, le taux est de 50 %; pour ceux qui suivront, le taux est de 60 %. C'est ainsi que LM Glassfiber du Danemark a construit à Gaspé une usine de fabrication de pales où travaillent 210 personnes. Marmen de Trois-Rivières a construit à Matane une usine de fabrication de tours et une usine d'assemblage de nacelles qui emploient au total 150 personnes. Composite VCI a construit à Matane une usine de fabrication de capots de nacelle où travaillent 70 personnes. Au total, ceci représente 430 emplois directs, sans parler des emplois indirects et des emplois induits.

Les autres emplois

Lors de la construction du parc de Baie-des-Sables, il y a eu en moyenne pendant une période de neuf mois 175 personnes sur le chantier de construction, avec une pointe à 300 employés. Cela ne tient pas compte des emplois chez les fournisseurs de matériaux et de services. Une fois le parc en exploitation, environ 10 emplois permanents seront maintenus. Pendant la construction, 83 % des employés étaient de la région.

Le deuxième appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution

Les parcs pourront être situés partout en province, mais une partie des retombées économiques en matière de fabrication des turbines devra être en Gaspésie. Les soumissions doivent être déposées le 15 mai 2007. Pour être considéré, tout projet doit avoir des tours de mesure des vents en fonction sur le site depuis au moins les huit mois précédents. En plus d'évaluer les vents, les promoteurs doivent maintenant mesurer l'acceptabilité sociale et environnementale de chaque projet. C'est pourquoi il y a tant d'assemblées publiques ou privées d'information, tant de projets de règlements de zonage. Le grand nombre de projets donne parfois l'impression qu'il y a confusion, mais chaque citoyen peut se rassurer: il n'y aura pas de parc éolien dans sa municipalité si les citoyens n'en veulent pas.

Comparaison avec l'Ontario

Certaines personnes prétendent que les producteurs d'énergie éolienne au Québec paient proportionnellement moins de taxes et de redevances que les producteurs ontariens. Ces personnes oublient souvent qu'il y a une taxe sur les services publics au Québec, et leurs comparaisons sont faussées parce que les prix de vente en Ontario sont beaucoup plus élevés qu'au Québec et que les éoliennes utilisées à titre d'exemple (parc de Wolfe Island) produisent 2,3 MW, comparativement à 1,5 MW pour celles de la Gaspésie. En réalité, si l'on utilise la même base de comparaison, soit le revenu brut, et si l'on tient compte de toutes les taxes foncières, des contributions volontaires aux municipalités et des redevances aux propriétaires, les montants versés par les producteurs en Gaspésie représentent 3,6 % des revenus bruts, comparativement à 3,2 % en Ontario.

Hydro-Québec: le maître d'oeuvre

Même s'il y a plusieurs producteurs qui s'affairent à trouver des sites, développer des projets, construire et exploiter des parcs éoliens, **Hydro-Québec** demeure paisiblement le maître d'oeuvre qui établit les règles et bénéficie des efforts incroyables de tous ces investisseurs. Lors du premier appel d'offres, sans investir un sou, **Hydro-Québec** a bénéficié des milliers d'heures et des millions de dollars investis par les promoteurs pour découvrir les meilleurs sites, négocier les meilleures ententes, trouver le meilleur

financement. Huit promoteurs différents lui ont présenté 32 sites possibles totalisant 4000 MW. **Hydro-Québec** Distribution a pu choisir le meilleur 990 MW, ce qui a donné le prix extrêmement intéressant de 6,5 ¢ le kilowatt/heure. De plus, elle sait exactement ce que l'énergie va coûter pendant 20 ans.

Hydro-Québec reste le seul acheteur de l'énergie éolienne au Québec et elle a le monopole sur son transport et sa distribution, permettant donc à ses clients de bénéficier du prix le plus bas qu'elle obtient par la concurrence entre plusieurs promoteurs. Respectant les orientations données par le gouvernement, elle établit: les quantités à produire et la date selon ses propres besoins, les régions où produire, les contraintes des lignes de transport, la proportion et la définition du contenu régional ou provincial.

Les risques du producteur d'énergie éolienne

S'il est choisi, le développeur sera alors soumis aux risques suivants: refus du projet par le **BAPE** ou demandes de changements importants; difficultés d'implanter le parc comme prévu et coûts additionnels; retard dans la mise en service commerciale (et les pénalités qui en découlent) dû aux délais d'approbation ou aux problèmes de construction; coûts de construction plus élevés que prévu; coûts d'exploitation plus élevés que budgétisés; et le pire, production d'énergie inférieure aux prévisions soit à cause d'équipement déficient ou par manque de vent. Cela explique d'ailleurs les déclarations du président directeur-général d'**Hydro-Québec** en commission parlementaire à Québec le 20 septembre dernier, alors qu'il affirmait notamment: «... le choix qui a été fait à ce moment-là, c'était qu'**Hydro-Québec** procède par appel d'offres... Avec le nombre de propositions reçues, avec la qualité, les prix qui étaient franchement concurrentiels... on a été capable d'aller chercher le meilleur que cette filière-là peut nous donner... Aller chercher ces prix-là et donner cet avantage directement à tous les clients du Québec, c'est une approche tout à fait souhaitable.» «... vous regardez les rendements qu'ils acceptent, [...] ce sont des rendements qui sont des rendements bas [...], des rendements qui sont inférieurs à ce qu'on jugerait prudent de faire à **Hydro-Québec**.» Le Québec a besoin d'énergie pour se développer et sur son territoire, l'énergie éolienne est assez abondante. C'est une énergie renouvelable qui ne produit aucun gaz à effet de serre. C'est une énergie qui s'intègre très bien à l'énergie produite par les centrales hydroélectriques ayant de grands réservoirs. Avec les progrès technologiques qui ont permis de réduire les coûts de production de l'énergie éolienne pendant que les coûts des prochaines grandes centrales hydroélectriques sont de plus en plus élevés, le prix de l'énergie éolienne est devenu concurrentiel et le développement de la filière éolienne est devenu inévitable. Avec les nombreux règlements mis en place par les autorités locales, régionales et provinciales, avec les conditions très strictes imposées par le maître d'oeuvre **Hydro-Québec**, avec la concurrence entre plusieurs promoteurs, les consommateurs québécois bénéficieront d'une énergie produite au meilleur coût possible dans des conditions qui respectent l'environnement. De plus, aucun parc ne pourra être construit s'il n'obtient pas l'approbation de la collectivité locale.

Gilles Lefrançois : Président d'Innergex et porte-parole de la Coalition pour la promotion de l'énergie éolienne

leSoleil

Le Soleil

Affaires, mercredi, 3 janvier 2007, p. 36

Développement de parcs éoliens

La vitesse de croisière sera atteinte en 2007

Thériault, Carl

Collaboration spéciale

Rimouski - Le développement de l'énergie éolienne prendra sa vitesse de croisière en 2007 avec le dépôt prévu en mai par **Hydro-Québec** des soumissions pour le deuxième appel d'offres de 2000 mégawatts (MW). La fin de l'année 2006 a été marquée par la livraison sur le réseau de 109,5 MW du parc de Baie-des-Sables, de Cartier Énergie, dans le premier appel d'offres du bloc de 1000 MW. L'industrie éolienne est florissante dans l'Est du Québec. Dans l'axe Baie-des-Sables-Matane-Murdochville-Rivière-au-Renard, les parcs éoliens existants, incluant ceux hors appels d'offres, génèrent déjà sur le réseau hydroélectrique québécois plus de 325 MW après des investissements de plus de 550 millions \$. Selon les données du ministère des Ressources naturelles, les projets découlant du premier appel d'offres, qui se réaliseront avant 2012, représenteront à terme des investissements totaux de 1,9 milliard \$ (2600 emplois) et de plus de 3 milliards \$ pour le second bloc d'énergie éolienne de 2000 MW (4800 emplois). Mais le développement éolien ne se fait pas sans coup de barre ni ajustement. C'est le cas dans la MRC Rimouski-

Neigette qui, dans un projet en partenariat avec Horizon Legacy Group de Toronto, détiendrait 21 % des parts d'un projet de 200 millions \$. Gilbert Pigeon, préfet de la MRC de Rimouski-Neigette et maire de Saint-Eugène-de-Ladrière, précise que lui et trois autres maires de son territoire ne sont pas des acheteurs de terrains pour ce projet. "C'est nous qui avons contacté le groupe de Toronto. Nous organisons des réunions d'information pour savoir si les propriétaires de terrains sont intéressés à signer des contrats d'option. Nous ne savons pas où seront érigées les éoliennes qui devront respecter, si **Hydro-Québec** accepte notre projet, les bons couloirs de vent, le règlement de contrôle intérimaire de la MRC, les critères de la Commission de protection du territoire agricole et du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**). Un fonctionnaire des Affaires municipales nous a dit que nous n'étions pas en conflit d'intérêts." Les propriétaires fonciers recevront 5400 \$ par éolienne. L'acceptabilité sociale est au coeur de plusieurs projets. En 2006, le projet de SkyPower dans la région de Rivière-du-Loup a été très critiqué par le **BAPE**. La Commission de protection du territoire agricole a refusé pour sa part, dans une orientation préliminaire, la moitié des 72 éoliennes du parc de Northland Power à Saint-Léandre et Saint-Ulric, près de Matane puisque ces éoliennes se retrouvaient au centre de terres cultivées ou de boisés d'érable. **Hydro-Québec** a octroyé à la Fondation de l'Université du Québec à Rimouski une somme de 1 million \$ dont les versements s'échelonnent de 2007 à 2014 pour soutenir la recherche sur les meilleures pratiques d'intégration des projets éoliens au sein des milieux d'accueil.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, mercredi, 3 octobre 2007, p. a2

MRC de Roussillon

La population aura son mot à dire sur l'implantation d'éoliennes

Francoeur, Louis-Gilles

La MRC de Roussillon, en Montérégie, vient d'adopter un règlement qui encadre le développement éolien sur son territoire et qui prévoit pour la première fois au Québec que ses citoyens pourront se prononcer sur la pertinence de l'autoriser ou non. Cette première en matière de politique publique municipale s'ajoute au zonage des aires où les projets éoliens pourront être implantés afin de réduire les nuisances et préserver les paysages. Le règlement adopté par cette MRC aurait de fortes chances d'être approuvé par Québec, soutenait hier le porte-parole de la MRC, Pierre Tadros, car il coïncide avec les exigences gouvernementales visant à favoriser l'acceptabilité environnementale et sociale de ces équipements, dont la région souhaite la venue, de l'avis de tous les maires réunis dans la MRC. Déjà, deux des 66 projets récemment soumis à **Hydro-Québec** dans le cadre de son appel d'offres pour 2000 MW d'éolien pourraient être développés dans cette municipalité de la rive sud. Un projet de la société Innergex, d'une capacité de 108 MW, se situe près de Saint-Philippe, La Prairie et Saint-Jacques-le-Mineur. Le deuxième, d'une puissance installée de 100 MW, est parrainé par Kruger dans les environs de Saint-Mathieu, Saint-Isidore, Saint-Rémi, Saint-Michel, Saint-Constant et Mercier.

Dans un premier temps, la MRC de Roussillon a zoné le développement éolien sur son territoire en répartissant, selon les zones, les projets selon qu'ils seront classés très grands, grands, moyen ou petits. Par exemple, dans les zones limitées aux parcs de taille moyenne (10 à 25 MW) ou petite (moins de 10 MW), les promoteurs ne pourront développer que des parcs communautaires. Encadrées par le règlement de la MRC, les municipalités devront intégrer ces normes dans leur plans d'aménagement d'ensemble (PAE). Elles pourront par exemple permettre que les parcs d'éoliennes puissent être situés à un demi-kilomètre des principaux axes routiers, alors qu'ils doivent en principe être à au moins un kilomètre. Le PAE couvrira aussi tous les aspects du zonage: milieux humides, protection des couverts forestiers (de moins en moins présents dans cette région), lieux récréotouristiques, etc. Une fois que les promoteurs auront élaboré leur projet en fonction de ces critères, et négocié des ententes avec leurs voisins, les citoyens seront toujours libres de signer le registre municipal. Si les signatures atteignent le nombre permettant de déclencher un référendum, le sort définitif du projet sera scellé par cet exercice démocratique. Un flou demeure toutefois sur la question de savoir si cet exercice référendaire doit se dérouler avant l'attestation de conformité que la municipalité doit envoyer au ministère de l'Environnement pour enclencher le processus d'évaluation environnementale, ou après l'examen du dossier par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) et les révélations auxquelles l'audience peut donner lieu.

LA PRESSE

La Presse

Environnement, mardi, 2 octobre 2007, p. A15

Charest ridiculise le virage vert de l'ADQ

Lévesque, Lia

La Presse Canadienne

Le premier ministre et chef libéral Jean Charest a tourné en ridicule le virage vert de l'Action démocratique, affirmant que Mario Dumont et son parti étaient 20 ans en retard pour ce qui est de concilier l'environnement et le développement économique. De passage à Montréal, hier, où il rencontrait des personnes âgées pour la Journée internationale des aînés, le premier ministre du Québec a rejeté l'argument de M. Dumont voulant que les préoccupations environnementales ne doivent pas gêner le développement de grands projets et que seule notre capacité de construire doit nous limiter dans nos ambitions. "J'ai entendu le vieux discours venant de la bouche de M. Dumont, en fin de semaine, qui dit que l'économie, dans le fond, ne doit pas être freinée par l'environnement. Il est environ 20 ans en retard sur la réalité. Au Québec, comme ailleurs, l'environnement et l'économie sont deux faces de la même médaille", a lancé M. Charest au cours d'une rencontre avec la presse. "Même les plus grandes entreprises du Canada, les entreprises manufacturières, sont en avant de M. Dumont sur le thème de l'environnement. Là-dessus, M. Dumont a encore beaucoup de chemin à faire, même s'il essaie de flairer le vent", a ajouté le premier ministre du Québec. Il a encore une fois accusé M. Dumont d'agir en opportuniste, de tenter de se faire du capital politique avec un sujet à la mode. "La crédibilité, ça se gagne sur le contenu, ça se gagne sur la constance. Une girouette, en politique, ça n'a pas de crédibilité quant à moi. Ça fait juste étourdir l'opinion publique. Ça tourne, ça tourne, mais, un moment donné, on finit par tourner au point où ça ne mène nulle part." M. Charest n'a pas été impressionné non plus par la présence, au conseil général de l'ADQ la fin de semaine dernière, de l'ancien président d'Hydro-Québec André Caillé et de l'ancien ministre péquiste de l'Agriculture Jean Garon. "André Caillé propose de doubler les tarifs d'électricité, ce qui est exactement le contraire de tout ce que M. Dumont a dit, dans les dernières années, et André Caillé est contre le BAPÉ (Bureau d'audiences publiques en environnement)", a soutenu M. Charest. Le conseil général de l'ADQ a eu lieu au cours du week-end, à Victoriaville, et a permis au parti d'adopter le volet environnemental de son programme. Dans son discours comme invité de l'ADQ, M. Caillé a en fait prêché pour une hausse des tarifs d'électricité au prix du marché. Il voit là un moyen de réduire le gaspillage d'énergie au Québec.

LA PRESSE

La Presse

Actualités, samedi, 1 septembre 2007, p. A10

SÉRIE >>> LE KLONDIKE DU VENT

"Il n'y a pas d'anarchie", répond Québec

Lagacé, Patrick

La ministre des Affaires municipales ne croit pas que l'exploitation de l'énergie éolienne se fasse de façon désordonnée au Québec "On est en train d'écrire notre histoire d'exploitation éolienne, on fait l'apprentissage, en ce sens, de l'aménagement du territoire", reconnaît cependant Nathalie Normandeau. Députée de Bonaventure, en Gaspésie, la ministre ne voit aucun problème, sur le fond et sur la forme, avec l'exploitation éolienne au Québec. Sa Gaspésie en profite grâce à l'obligation d'assembler les éoliennes dans la région; le Québec se dote d'une énergie verte... Tout le monde en bénéficie, dit-elle. Et quand on fait remarquer à Mme Normandeau qu'il s'est écoulé 14 mois entre l'appel d'offres d'Hydro-Québec et la publication, par son ministère, d'un guide d'encadrement pour l'implantation d'éoliennes, elle répond: "Il faut certainement blâmer le PQ, qui n'a rien fait lors du premier appel d'offres de 1000 MW." Oui, sauf que c'est le gouvernement libéral qui était au pouvoir lors du second appel d'offres, en 2005: "Ce guide a été produit à partir des expériences en matière d'éoliennes. On peut chercher des coupables, mais les MRC ont maintenant cet outil."

Et l'opposition qui s'élève partout? Les gens, dit-elle, craignent le bruit et les impacts sur le paysage. "Mais une éolienne, ça ne fait pas plus de bruit qu'un lave-vaisselle." Quand un projet est retenu

par **Hydro-Québec**, dit-elle, le **BAPE** tient des audiences publiques et force les promoteurs à modifier leurs projets. "L'important, c'est que les gens puissent être entendus."

LE DEVOIR

Le Devoir

IDÉES, vendredi, 24 août 2007, p. a9

Réplique

Rabaska et la mauvaise foi

André L'Écuyer

Denis L'Homme et Pierre Lavallée, des personnes ayant oeuvré au ministère des Ressources naturelles, ont signé deux lettres ouvertes plutôt semblables dans Le Devoir des 10 juillet et 8 août derniers. Ces deux lettres traitent de la justification du projet et remettent en cause «sa pertinence énergétique». Elles laissent croire que nous justifions Rabaska sur la base d'une forte croissance attendue de la demande de gaz naturel au Québec. Et les auteurs se font forts de corriger ces «énormités» ou «inexactitudes tenant presque de la mauvaise foi». Qu'en est-il exactement?

La croissance de la demande au Québec

Le procédé qui consiste à faire dire à quelqu'un ce qu'il n'a pas dit pour mieux le dénoncer est bien connu. Ainsi, de laisser entendre que Rabaska justifie son projet sur la croissance de la demande de gaz au Québec est totalement faux. Les auteurs de ces lettres se réfèrent aux prévisions du ministère des Ressources naturelles et de la Faune estimant «une croissance annuelle moyenne modeste de 1,6 %» de la consommation de gaz au Québec. Les prévisions de Rabaska sont concordantes, soit 1,7 % pour la période 2004-2015 ou 1,1 % pour la période 2004-2025. Ces prévisions apparaissent clairement dans l'étude d'impact (tome 2, chapitre 2.5) et sont soutenues par une annexe détaillée. Où avons-nous laissé croire, «à l'encontre de l'avis de tous les analystes», à «une conversion massive des systèmes électriques actuels au profit de cette forme d'énergie (gaz naturel)»? Et les auteurs d'expliquer doctement les difficultés à convertir une maison dotée d'un système de chauffage électrique à un système de chauffage au gaz naturel. Rabaska avait pourtant répondu exactement la même chose à une question spécifique de la commission à ce sujet. C'est ainsi que, dans le secteur résidentiel, la croissance annuelle attendue selon nos prévisions est inférieure à 1 %.

La bonne énergie au bon endroit

Dans les deux articles, les auteurs remettent en cause un des énoncés de la stratégie énergétique du Québec (voir L'énergie pour construire le Québec de demain, p. 58). Le gouvernement souhaite ainsi amener un meilleur signal de prix pour l'électricité de façon à utiliser la bonne énergie au bon endroit. Nous n'avons évidemment aucune objection à ce qu'un tel débat se fasse, mais on ne peut laisser croire que cet énoncé de la stratégie énergétique du Québec est au coeur de l'argumentation justifiant le projet. De même, les auteurs affirment ceci: «Vient ensuite le prétendu "effet positif sur la pointe d'**Hydro-Québec**" avancé par le promoteur de Rabaska.» Peut-on me dire où et de quelle façon Rabaska a tenté de justifier le projet sur cette base? Chose certaine, cela n'apparaît nulle part dans la section Justification du projet de l'étude d'impact.

Notre version des faits

Nous avons dit que le Québec est actuellement dépendant d'une seule source d'approvisionnement (l'Ouest canadien) et d'un seul transporteur de gaz naturel. Que l'offre nord-américaine de gaz naturel tend à plafonner alors que la demande dans ce marché continue de croître - c'est pour cela qu'il y a une cinquantaine de projets de terminaux méthaniers en Amérique du Nord, dont quatre ont été approuvés sur la côte est des États-Unis, sans compter ceux autorisés au Canada. Que les approvisionnements en provenance de l'Ouest canadien iront également en diminuant, ce que le **BAPE** a clairement reconnu. Dans ce contexte, les consommateurs du Québec et de l'Ontario localisés loin des sources d'approvisionnement traditionnelles ont avantage à avoir accès à d'autres sources, alimentées par des réserves mondiales encore substantielles; d'ailleurs, plusieurs projets ont été mis de l'avant dans ce sens depuis 30 ans, malheureusement sans succès. Ces deux marchés représentent environ six à sept fois la capacité de Rabaska et peuvent donc absorber la venue du terminal. La diversification devrait induire une concurrence accrue sur le marché du gaz et signifier des prix relativement plus bas qu'ils ne le seraient

autrement. Cette affirmation est reconnue par les deux commissions ayant examiné les projets de Énergie Cacouna et Rabaska. Pour sa part, Rabaska a estimé que les économies générées pour les consommateurs du Québec seraient de l'ordre de 5 % du prix du gaz naturel, soit environ une somme de 80 à 100 millions de dollars par année par rapport à une situation où il n'y a pas de terminal méthanier. Pour l'essentiel, le gaz en provenance d'outre-mer viendra remplacer (et non s'ajouter) au gaz provenant de l'Ouest canadien pour les marchés du Québec et de l'Ontario. Le fait d'avoir du gaz naturel à un prix plus bas viendra faciliter le remplacement d'autres énergies fossiles et favoriser une baisse des émissions de gaz à effet de serre. Rappelons à cet égard que le prix du gaz naturel a monté relativement plus vite que le prix du mazout depuis 2000, d'où un déplacement du gaz naturel au Québec au profit du mazout, avec pour conséquence des gaz à effet de serre supplémentaires (environ 550 000 tonnes métriques/an). Toute baisse relative du prix du gaz naturel, même modeste, contribuera à inverser cette tendance. [...] Enfin, les retombées économiques associées à la réalisation de ce projet de 840 millions sont considérables en matière de création d'emplois, surtout durant la construction, et de fiscalité tant pour la Ville de Lévis que pour les gouvernements supérieurs.

La pertinence énergétique

Qu'il y ait plusieurs considérations qui entrent en ligne de compte dans l'analyse du projet, j'en conviens. Mais, je ne comprends pas au nom de quelle logique énergétique ou économique il faudrait priver le Québec d'avoir, par un investissement privé, une structure d'approvisionnements énergétiques plus efficace et susceptible de rendre ceux-ci plus économiques, en plus d'avoir un effet bénéfique au chapitre de l'environnement. MM. L'Homme et Lavallée préfèrent un Québec sans port méthanier et des prix plus élevés, en prétextant que cela favorise les économies d'énergie. «Si le projet Rabaska ne devait pas se réaliser, dans le plus pessimiste des scénarios, le gaz naturel pourrait coûter à peine quelques sous de plus par 1000 pieds cubes. Et si cette hausse survenait, nous croyons qu'il y aurait lieu de s'en réjouir, car elle inciterait le Québec à poursuivre ses efforts visant à économiser l'énergie et contribuerait à la lutte contre les changements climatiques.» J'espère au moins qu'on remerciera les consommateurs de gaz (résidences, écoles, usines) qui feront les frais de ces réjouissances!!! En fait, c'est une logique de miséreux. Si tant est que l'on veut collectivement maintenir les prix de l'énergie à des niveaux plus élevés, augmentons les taxes sur l'énergie. Ce sera franc, direct et au moins les bénéficiaires iront aux contribuables et non pas dans les coûts d'un système d'approvisionnement plus dispendieux qu'on se refuse à améliorer. Sachant que le Québec n'a pas d'hydrocarbures sur son territoire, l'objectif de diversification des sources d'approvisionnement apparaît sensé. Il se retrouve ainsi dans la stratégie énergétique gouvernementale depuis longtemps et y est encore aujourd'hui. M. L'Homme signe ces deux lettres non pas à titre de citoyen de la rive-sud de Québec, ce qu'il est, mais à titre de haut fonctionnaire ayant oeuvré plusieurs années au ministère des Ressources naturelles. C'est justement à ce titre qu'il plaidait lui-même devant le BAPE il y a une vingtaine d'années en faveur des terminaux méthaniers susceptibles, disait-il, de renforcer la sécurité énergétique du Québec. Je veux bien que le citoyen ne partage pas l'avis du sous-ministre qu'il a été, mais je souhaiterais qu'on évite la confusion des genres.
André L'Écuyer : Économiste et directeur des finances et affaires commerciales chez Rabaska

LES AFFAIRES

Les Affaires

Actualité et analyse, samedi, 18 août 2007, p. 12

Éditorial

Nul besoin d'un moratoire sur le développement de l'éolien

Jean-Paul Gagné

Après avoir exigé en vain son étatisation, les critiques de l'énergie éolienne exigent maintenant un moratoire sur l'attribution d'autres contrats de développement de parcs éoliens à des entreprises privées. Les raisons invoquées sont multiples : l'éolien est soumis à un développement anarchique, cet eldorado est abandonné aux mains des étrangers, les retombées économiques sont nulles. On parle de tragédie, de scandale, de retour à l'époque de Duplessis. On accuse Québec d'avoir oublié les MRC et les coopératives. Alimentée par des intellectuels de gauche, des nostalgiques et des idéalistes, cette agitation s'explique par le fait qu'on approche de la date limite du 18 septembre pour le dépôt des soumissions visant la fourniture de 2000 mégawatts (MW) d'énergie éolienne à **Hydro-Québec**. Cette dernière évaluera durant six mois les projets en fonction de plusieurs critères, dont le prix offert par les promoteurs, leur solidité financière et

leur expérience, le contenu québécois des projets, leur faisabilité, leur impact sur le développement durable. De 60 à 80 projets pourraient être présentés et une douzaine seraient retenus. Lors de l'appel d'offres de 2003 pour 1000 MW, Hydro-Québec avait retenu 8 des 32 projets présentés. Québec avait exigé que tous ces projets soient réalisés en Gaspésie et dans la MRC de Matane. Les investissements dans cette région sont évalués à 1,6 milliard de dollars, dont 430 millions pour la ligne de transport réalisée par Hydro-Québec. Grâce à cette obligation, Marmen a établi à Matane des usines de fabrication de tours et d'assemblage de nacelles, y créant 150 emplois. Composites VCI y fabrique aussi des nacelles et emploie 75 personnes. Pour sa part, la société danoise LM Glasfiber a construit à Gaspé une usine de pales qui emploie 250 travailleurs. De leur côté, Cemta et le Groupe Ohméga fabriquent des mâts de mesure du vent à Cap-Chat et à Gaspé. D'autres emplois permanents ont été créés à Murdochville. Bien sûr, pour le prochain appel d'offres, une indemnité annuelle de 2 500 à 3 750 \$ par MW installé sera versée aux agriculteurs possédant des terres où seront installées des éoliennes. De leur côté, les municipalités recevront 2 000 \$ par MW par année. Les promoteurs sont des sociétés canadiennes, dont plusieurs sont québécoises. Quand Hydro-Québec aura atteint son objectif de compter sur une capacité de 4000 MW d'énergie éolienne en 2015, une somme de 5,8 milliards aura été investie au Québec. Selon l'Association canadienne de l'énergie éolienne, 45 000 emplois (en années-personnes) auront été créés pour la fabrication, l'assemblage et l'érection des éoliennes. Leur exploitation procurera 26 400 emplois (en années-personnes) sur 20 ans. Enfin, les sociétés engagées dans ce secteur développent un savoir-faire et une capacité d'exécution qui leur serviront sur d'autres marchés. Prétendre que le développement de l'éolien se fait sans retombées économiques pour les Québécois est de la désinformation.

Il est vrai que l'attribution des contrats négociés de gré à gré au début des années 2000 a manqué de rigueur et que la réalisation de ces projets a parfois laissé à désirer sur le plan environnemental. Or, tant l'encadrement du développement de l'éolien que le processus d'attribution des contrats ont été redéfinis avec rigueur. De plus, les projets d'au moins 10 MW sont soumis à des consultations par le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) et la Commission de protection du territoire agricole. Aucune expropriation n'est permise. En outre, plus de 25 MRC ont adopté un règlement de contrôle intérimaire pour encadrer le développement de l'éolien sur leur territoire. Il serait malhonnête de parler d'anarchie dans le contexte actuel. Québec s'est aussi préoccupé des autochtones et des MRC, en leur réservant deux appels d'offres de 250 MW qui seront bientôt lancés. De plus, la Fédération québécoise des municipalités a créé une mutuelle de partage des risques pour les MRC qui voudront lancer des projets éoliens. Elle a aussi conclu une entente de coopération avec une entreprise expérimentée dans ce secteur, Innergex, pour aider les MRC à élaborer et financer ces projets. Bien que Hydro-Québec soit le maître d'oeuvre du développement de l'éolien, ce sont les promoteurs qui prennent tous les risques (caprices du vent, bris du matériel, etc.). La grogne manifestée dans certaines régions est souvent alimentée par des groupuscules, des idéologues et des opposants systématiques. Le déploiement de l'éolien se fait correctement. Il serait donc néfaste d'imposer un moratoire.

LE DEVOIR

Le Devoir

IDÉES, samedi, 11 août 2007, p. b5

Le citoyen et le développement de l'énergie éolienne: une alliance incontournable

Gilles Lefrançois

Dans un article paru le 7 août dernier à la une du Devoir, on tente de démontrer que le développement éolien au Québec se fait sans l'avis des citoyens. Ce qui est faux. Dans le texte, on indique que seulement trois des projets éoliens actuellement en développement ont fait l'objet de consultations publiques. Il n'y a qu'à lire les journaux des derniers mois pour constater que bien plus que trois projets ont été présentés à la population. L'article laisse aussi entendre que le choix des projets se fera sur la base de critères établis par le gouvernement libéral alors que les critères d'analyse des projets sont déterminés par Hydro-Québec Distribution. Il apparaît important de rectifier certains éléments présentés dans l'article, notamment en ce qui concerne la consultation des citoyens.

Quel est le rôle du citoyen dans le développement éolien? Le citoyen a la possibilité d'obtenir de l'information et de donner son opinion durant tout le processus de développement d'un projet éolien. Il est important de rappeler que différents mécanismes instaurés par le gouvernement et, dans certains cas, à

l'initiative des promoteurs éoliens, doivent être déployés durant toute la phase de développement et de construction de projets éoliens, afin de permettre à la population d'avoir de l'information et de donner son avis sur les projets. Ainsi, durant la phase préparatoire, des mâts de mesure sont installés sur le territoire d'une municipalité afin de connaître la qualité de la ressource éolienne. Avant de procéder à ces installations, les promoteurs doivent demander un permis à la municipalité et, lorsque requis, l'autorisation à un propriétaire privé pour installer un mât. Parallèlement, les élus municipaux, qui représentent la population, peuvent, s'ils le jugent opportun, adopter un règlement qui encadre l'implantation de parcs éoliens sur leur territoire. Dans la plupart des cas, les citoyens ont la possibilité d'émettre leur opinion. D'ailleurs, depuis quelques mois, plusieurs séances d'information et de consultation encadrées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont eu lieu dans différentes régions de la province afin de solliciter l'opinion de la population sur les aspects réglementaires et les conditions d'aménagement de parcs éoliens dans leur localité.

Par ailleurs, lors du dépôt de sa soumission, l'instigateur du projet doit présenter plusieurs documents émanant des municipalités, des MRC ou du gouvernement provincial. Ces documents démontrent la conformité du projet à la réglementation, confirment l'appui des élus ou l'intention du ministère des Ressources naturelles et de la Faune d'attribuer des droits fonciers pour le projet. Pour ce faire, le promoteur doit avoir présenté le projet aux élus qui, rappelons-le, représentent la population et doivent être à l'écoute des gens qu'ils représentent. Si le projet est situé sur des terres privées, le promoteur doit avoir obtenu l'approbation des propriétaires des terres qui seraient les hôtes d'un futur projet. Les critères de sélection des projets qui seront analysés et retenus par Hydro-Québec Distribution incluent des aspects d'acceptabilité sociale et de développement durable. Afin de connaître les préoccupations des intervenants des milieux d'accueil des projets éoliens, plusieurs promoteurs rencontrent et consultent les principaux utilisateurs du territoire visé par le projet, dont les élus, les clubs de VTT et motoneige, les divers groupes d'intérêt et groupes environnements, etc.

De plus, les projets éoliens doivent obligatoirement être présentés à la population lors de la réalisation des études d'impact environnemental, lors de la période d'information et de consultation du BAPE et durant les audiences publiques des projets, ainsi qu'auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) lorsque ces projets sont prévus en milieu agricole. Plusieurs instances gouvernementales ont à se prononcer sur les projets de parcs éoliens avant que ceux-ci puissent être réalisés. Ces consultations à plus large spectre se déroulent alors que le projet est bien détaillé et défini.

Il faut noter cependant que les projets de moins de 10 MW ne sont pas soumis à la procédure d'évaluation environnementale du gouvernement du Québec et n'ont donc aucune obligation d'être présentés à la population ou de faire l'objet d'une étude d'impact environnemental. Il est important de comprendre que le développement d'un projet éolien se fait de façon graduelle et en interrelation avec la population. Au fur et à mesure que le projet se définit, en considérant le régime de vent, les caractéristiques du site et les enjeux sociaux, le projet se précise et se raffine. C'est donc un projet plus détaillé qui est présenté à l'ensemble de la population au moment où nous avons des réponses claires et précises aux questions. Grâce à ce processus formel de développement et d'encadrement, les projets éoliens qui verront réellement le jour seront connus et discutés en public. Un exemple concret de consultation existe en Gaspésie, où est implanté le parc éolien de Baie-des-Sables et où seront installés les autres parcs éoliens choisis dans le cadre du premier appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution. Ainsi, pendant la construction de chaque projet, un comité de suivi, auquel participent des intervenants du milieu, s'assure que les retombées économiques locales sont maximisées. Ainsi, à travers toutes les étapes du développement du projet jusqu'à sa construction, le citoyen a son mot à dire.

leSoleil

Le Soleil

Actualités, mardi, 10 juillet 2007, p. 7

Rabaska

L'UPA opte pour le "moindre mal"

Morin, Annie

Même si ses membres préféreraient que le projet Rabaska ne voit jamais le jour, le Syndicat de l'Union des producteurs agricoles de Kennedy a tout de même signé un protocole d'entente afin de protéger le

territoire agricole advenant la construction du terminal méthanier. "Ce n'est pas un appui. On opte pour le moindre mal", lance d'entrée de jeu Gaétane Dallaire, présidente du Syndicat, déplorant le "mauvais *timing*" de cette annonce, moins d'une semaine après le dépôt du rapport du **BAPE**, favorable au projet.

Ça pressait

Mais c'est qu'il fallait en informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), qui doit se prononcer sur la demande d'exclusion de 271 hectares de terrains réclamée par la Ville de Lévis pour la construction du terminal et des réservoirs. C'est donc dire que l'UPA ne s'inscrira pas du côté des opposants. Le protocole, d'une durée de 20 ans, prévoit notamment que les terrains situés au nord des lignes d'**Hydro-Québec** seront loués à l'UPA, qui les relouera aux agriculteurs intéressés. Les anciens propriétaires et locataires seront privilégiés. Les quelque 20 000 \$ retirés de l'opération permettront la création d'un fonds d'aménagement agricole et forestier destiné à la mise en valeur de terres en friche et au soutien de la relève agricole à Lévis. Pour compenser la perte d'une quinzaine d'hectares de terres en culture, Rabaska s'engage également à acquérir une superficie équivalente de terrains en friche ou boisés afin de les remettre en état de culture. "On juge que c'est la solution avec le moins d'impact sur les terres agricoles même si la meilleure, c'est encore qu'il n'y ait pas de projet", insiste Mme Dallaire.

Logique tordue

Cette logique est complètement tordue, réplique Jean Gosselin, producteur biologique de Pintendre, dont les champs de légumes se trouvent sur le tracé du gazoduc associé au terminal méthanier. Avec un groupe de producteurs agricoles, celui-ci fait valoir à la CPTAQ qu'il faut considérer l'ensemble des impacts de Rabaska sur les terres agricoles, incluant les lignes électriques, le chemin d'accès et le tracé du gazoduc. "Tout ce que je vois là-dedans, c'est que l'UPA appuie Rabaska. C'est le message qu'elle donne à la population. Le geste est foncièrement négatif pour l'agriculture", martèle-t-il, déçu.

leSoleil

Le Soleil

Actualités, vendredi, 22 juin 2007, p. 7

Rabaska

Dézonage accepté en partie

Mathieu, Isabelle

Nouvelle avancée dans l'épineux dossier Rabaska : la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) autorise en partie le dézonage de terres agricoles dans l'est de Lévis, où veut s'établir le terminal méthanier. Dans un avis que lui réclamait la Commission sur la protection du territoire agricole, la CMQ accepte la transformation d'une centaine d'hectares de terres agricoles, au sud des lignes d'**Hydro-Québec**, à la frontière de Beaumont. C'est là où le terminal méthanier et les réservoirs seraient construits. Ces terres sont principalement des boisés et des sols de moins bonne qualité agricole. Mais l'organisme métropolitain refuse de dézoner la portion située au nord des lignes hydroélectriques. La CMQ accepte plutôt d'autoriser un autre usage que l'agriculture, pour permettre à Rabaska de faire passer son gazoduc et son chemin d'accès et d'ériger les talus destinés à camoufler le terminal. Théoriquement, l'agriculture sera donc toujours possible sur ces sols "à bons potentiels agricoles", précise la CMQ. Le dézonage ne sera valide que si le Bureau d'audiences publiques en environnement et le gouvernement rendent des avis favorables au projet Rabaska, ont fait ajouter aux recommandations les élus du Renouveau municipal de Québec.

À Lévis de décider

"Il va falloir obtenir plusieurs réponses sur le plan de la sécurité civile, l'impact sur la prise d'eau de Québec en cas de déversement, a noté la conseillère municipale Ann Bourget. Mais Québec n'est pas là pour dire à Lévis quoi faire." Les opposants à Rabaska, qui s'étaient déplacés nombreux - et furieux - au conseil de la CMQ, trouvent la décision carrément prématurée, car l'avis du **BAPE** ne sera pas connu avant la fin juillet. "Vous avez voté pour le dézonage même s'il vous manque plein d'information, déplorait Lise Thibeault, résidente de Lévis. C'est désolant."

L'éolien sera au coeur de l'actualité énergétique

Les promoteurs ont jusqu'à la mi-mai pour présenter des projets pour l'appel d'offres de 2000 MW
François Normand

La réponse des promoteurs à l'appel d'offres d'**Hydro-Québec** Distribution (HQD) pour le second bloc de 2000 mégawatts (MW) d'énergie éolienne sera l'un des principaux enjeux énergétiques cette année au Québec. Les promoteurs ont jusqu'au 15 mai 2007 pour présenter des projets. Cette puissance installée de 2000 MW entrera en service de 2009 à 2013, avec un premier bloc de 300 MW livrable d'ici deux ans. Le premier bloc de 1000 MW sera quant à lui mis en service d'ici 2012. Ce second appel d'offres soulève plusieurs questions. D'abord, où seront installées les éoliennes ? Contrairement au premier bloc limité à la Gaspésie, les promoteurs pourront installer leurs éoliennes partout au Québec. Par ailleurs, les citoyens accepteront-ils sans broncher qu'on les installe dans leur communauté ? La grogne suscitée l'automne dernier par le projet de SkyPower, dans la MRC de Rivière-du-Loup, laisse croire que ce genre d'épisode pourrait se reproduire ailleurs. Enfin, à quel prix HQD achètera-t-elle cette énergie ? Dans le premier bloc, le coût moyen de production était de 6,6 ¢ le kWh. Pour le second bloc, les analystes s'attendent à ce que qu'**Hydro-Québec** paie plus cher. " Le coût moyen sera plus élevé pour trois raisons : l'augmentation du prix des matières premières, dont celui de l'acier qui sert à la fabrication des tours; la forte demande d'éoliennes dans le monde qui fait augmenter leur prix; et le pouvoir de négociation accru des communautés locales ", explique Jean-Thomas Bernard, spécialiste en énergie de l'Université Laval.

Début des travaux à la centrale Eastmain-1-A

Pour **Hydro-Québec** Production (HQP), le principal enjeu est le début des travaux de construction de la centrale Eastmain-1-A et la dérivation de la rivière Rupert (768 MW). Les autorités réglementaires fédérales et provinciales ont récemment donné le feu vert au projet. HQP prévoit toujours sa mise en service en 2010-2011, même si les travaux devaient commencer en 2006. Les environnementalistes critiquent ce projet hydroélectrique, le plus important de la décennie au Québec, sans parler de la controverse qu'il suscite au sein de certaines communautés crie. " La Paix des Braves a été approuvée par 70 % des Cris, a dit aux AFFAIRES Pierre Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Si des communautés reviennent sur un des éléments de l'entente [le projet l'Eastmain-1-A et dérivation Rupert], nous en prendrons acte, mais nous poursuivrons la démarche avec le Grand Conseil des Cris qui continue à approuver le projet. "

Terminaux méthaniers

Dans le secteur gazier, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) doit déposer cet hiver son avis sur Rabaska, le projet de terminal méthanier de Lévis piloté par Gaz Métro, Enbridge et Gaz de France. Québec et Ottawa annonceront cette année s'ils acceptent ou non le projet. Deux autres projets de terminaux sont à l'étude au Québec : Énergie Cacouna, dans le Bas-Saint-Laurent, piloté par Petro-Canada et TransCanada. Le **BAPE** a donné le feu vert à la fin de l'automne à ce projet qui devrait voir le jour vers 2010, tout comme Rabaska. Le troisième projet - moins connu - est celui d'Énergie Grande-Anse, au Saguenay, dirigé par l'Administration portuaire du Saguenay et Port Saguenay. S'ils reçoivent les autorisations nécessaires, les promoteurs prévoient que le terminal entrera en service en 2012.

Pétrole et efficacité énergétique

Dans le secteur pétrolier, l'évolution du prix du pétrole et l'annonce d'investissements à Montréal seront à surveiller. L'Energy Information Administration, une agence gouvernementale américaine, prévoit que le prix du baril se maintiendra en moyenne à 65 \$ US\$ durant l'année. Il va sans dire qu'un choc géopolitique pousserait le prix vers le haut. " L'enjeu principal à surveiller, c'est la possibilité d'un conflit avec l'Iran ", dit Carol Montreuil, vice-président de l'Institut canadien des produits pétroliers. Selon des analystes américains, Washington pourrait déclencher des frappes aériennes sur ce pays afin de l'empêcher de se doter de l'arme atomique. Par ailleurs, les pétrolières pourraient annoncer des investissements majeurs au Canada. " L'offre peine à répondre à la demande. Des entreprises pourraient décider d'agrandir ou de construire des raffineries ", dit M. Montreuil. Shell Canada, qui a construit la

dernière raffinerie au pays au milieu des années 80, et Petro-Canada planchent sur des projets de modernisation dans l'est de l'île. Petro-Canada pourrait d'ailleurs confirmer dans quelques mois la mise en route d'une usine de cokéfaction de 750 M\$.

De son côté, Ultramar poursuit son programme d'investissement de 730 M\$ à sa raffinerie de Lévis. Si elle reçoit les autorisations nécessaires, elle construira dès cet été, au coût de 232 M\$, un pipeline entre celle-ci et Montréal-Est qui entrerait en service en 2008. L'efficacité énergétique sera aussi au coeur de l'actualité, et ce, dans tous les secteurs (gaz naturel, pétrole, électricité), souligne Jean-François Lefebvre, vice-président du Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME). En novembre, Québec a déposé un projet de loi qui fait de l'Agence de l'efficacité énergétique le nouveau maître d'oeuvre des économies d'énergie au Québec.

francois.normand@transcontinental.ca

leSoleil

Le Soleil

Affaires, vendredi, 21 juillet 2006, p. 19

Sus au développement éolien anarchique !

UPA et syndicats d'Hydro jettent les bases d'une coalition nationale de contestation

Thériault, Carl

Collaboration spéciale

Rimouski - L'Union des producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent (UPA) et les syndicats d'**Hydro-Québec** (SCFP-FTQ) lancent un avertissement au gouvernement du Québec afin de suspendre les projets de développement éolien. Si rien ne bouge, une "vaste action collective de contestation" politique, électorale et juridique sera entreprise cet automne. La controverse a le vent dans les voiles à la suite de l'annonce par le promoteur SkyPower de l'arrêt de son projet de la région de Rivière-du-Loup à la suite de la décision de la MRC de Rivière-du-Loup de ne pas modifier son schéma d'aménagement. Selon l'UPA, de 1300 à 1500 éoliennes seraient érigées entre Rivière-du-Loup et Baie-des-Sables, près de Matane, sur une distance de 170 kilomètres, si la loi du libre marché continue de s'appliquer, sans compter les corridors réservés aux nouvelles lignes de transport hydroélectriques. "Nous jetons les bases d'une coalition nationale. L'anarchie du développement éolien va trop vite. Il faut un débat pour un développement éolien durable sans être agressant pour l'agriculture et le tourisme", a lancé hier en conférence de presse Claude Guimond, président de l'UPA Bas-Saint-Laurent, en présence de plusieurs organismes, dont Coalition urgence rurale et le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent. Un message repris par Yannick Proulx, représentant des syndicats d'**Hydro-Québec** affiliés à la Fédération des travailleurs du Québec. "On s'oppose à la stratégie de développement éolien du gouvernement, même s'il n'y a pas de stratégie sauf de tout envoyer aux producteurs privés. Il n'y a pas eu de concertation et de planification. On demande à tous les groupes de nous manifester leur présence. On va évaluer là où on a plus de chances de faire mal." Il y a même de l'injonction dans l'air. "Il y a le contenu des appels d'offres d'**Hydro-Québec** à analyser au plan juridique et le projet de Baie-des-Sables, où, à la dernière minute, des modifications ont été apportées à 20 des 30 clauses reliées à la superficie. Il y a peut-être des choses potentiellement illégales", soutient Louis Drainville, de la firme Terre-Eau et administrateur à la Corporation de la gestion intégrée de la ressource éolienne (CGIR).

Incertitudes

Au lendemain du refus des maires de la MRC de Rivière-du-Loup de donner le feu vert au projet de SkyPower, le préfet Michel Lagacé invoque le manque de temps. "Nous n'avons jamais vu l'intégralité des simulations visuelles concernant l'impact sur le territoire, pas plus que les conséquences sur la faune. Seul le **BAPE** pourra répondre. De même, les distances des habitations n'ont pas été respectées. Cacouna a été désengorgé, mais les éoliennes se sont retrouvées en infraction ailleurs." Le préfet Lagacé croit toujours que le projet de SkyPower peut se réaliser. "**Hydro-Québec** et les investisseurs seraient plus enclins à repousser les échéanciers et avoir accès aux 201 MW que de tout laisser tomber. Nous pouvons réussir. Encore faut-il savoir s'il y a toujours un promoteur qui *promote*." Pour SkyPower, le projet est menacé. "Tout est possible", même l'abandon du projet, a affirmé au *Devoir* Jean-Pierre Dion, du cabinet de relations publiques National et porte-parole de SkyPower. "Nos administrateurs, au cours des prochains jours et prochaines semaines, vont analyser les conséquences" de la décision de la MRC. "On va regarder la situation avec les investisseurs parce qu'il y a beaucoup de choses qui sont remises en question." Chez

Hydro, on se contente d'affirmer que la société d'État va rencontrer les représentants de SkyPower "incessamment". La porte-parole de l'opposition, Rita Dionne-Marsolais, a invité le ministre des Ressources naturelles, Pierre Corbeil, à modifier l'approche, "qui ne favorise pas une cohabitation harmonieuse entre un promoteur privé, les municipalités et les citoyens".
Avec la collaboration de Marc Larouche et de la Presse Canadienne



LaPresseAffaires.com
Vendredi, 20 avril 2007

Des retards dans un projet d'éoliennes en Gaspésie

Jean-François Cloutier
LaPresseAffaires.com

La construction d'un parc éolien de 150 MW à Saint-Ulric/Saint-Léandre, en Gaspésie, par Northland Energy, accuse du retard. Alors que la livraison des éoliennes à Hydro-Québec était prévue pour l'été et l'automne 2007, elle est reportée sine die «au courant de l'année 2008». C'est l'obtention des permis de construire auprès de la Commission de protection des territoires agricoles du Québec qui serait à l'origine des délais. «On s'attendait à obtenir les permis de la CPTAQ cet automne, et finalement on ne les a eus qu'à la mi-février», explique Isabelle Blouin-Gagné, gérante, communications et relations publiques au Jardin d'Éole, le nom de Northland en Gaspésie. Sur 72 demandes, Northland s'en est vu refuser quarante, qu'elle a dû accepter de réviser. Certains sites d'installation ont été éliminés, d'autres modifiés, d'autres conservés, après que la compagnie eut justifié leur absolue nécessité. Les audiences du BAPE ont aussi pris du temps. De nombreux citoyens sont venus exprimer leur point de vue, ce qui a mené à «plusieurs changements» au projet original. Attendu au printemps 2006 sur un calendrier de projet datant de 2005, le rapport du BAPE n'a été obtenu qu'en août dernier. Les travaux préliminaires (préparation des sites et construction des chemins), censés débiter à l'été 2006 sur ce même calendrier, commencent ce printemps. «On reste dans des délais raisonnables», estime Blouin-Gagné. Hydro-Québec non pénalisée Hydro-Québec aura à souffrir des délais de livraison encourus, mais ne subit pas de pertes financières directes. Le contrat signé avec Northland prévoit la vente du kilowattheure à un prix fixe, de sorte que d'éventuels dépassements de coûts sont à la charge du promoteur. Une pénalité de 55\$ le MW par jour de retard s'applique aussi à Northland. Daniel Banville, conseiller, relations avec le milieu à la direction régionale de la Matapédia d'Hydro-Québec, ne croit pas que les délais aient un impact significatif sur l'offre énergétique : «Ça ne devrait pas vraiment poser problème. La somme que Northland versera pourrait peut-être compenser et nous permettre d'acheter de l'électricité ailleurs». Devant les retards de Northland, la société d'État a repoussé la date des travaux de raccordement du parc d'éoliennes à son réseau.

Autres projets

Northland mène un autre projet d'éoliennes en Gaspésie, à Mont Louis. D'une ampleur de 100,5 MW, il doit démarrer en 2010. Isabelle Blouin-Gagné ne croit pas à de nouveaux retards : «La réception est très bonne là-bas. Le projet est plus petit et l'impact visuel est moins important. C'est aussi plus payant pour les résidents qui sont moins nombreux», explique-t-elle. Outre Northland, Cartier Wind Energy mène également divers projets de parcs éoliens en Gaspésie. Hydro-Québec a investi plus d'un milliard de dollars dans cette région pour la production d'énergie avec le vent.

lesaffaires.com

LesAffaires.com

En Affaires, mardi, 9 janvier 2007

L'éolien sera au coeur de l'actualité énergétique

François Normand

La réponse des promoteurs à l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (HQD) pour le second bloc de 2000 mégawatts (MW) d'énergie éolienne sera l'un des principaux enjeux énergétiques cette année au Québec. Les promoteurs ont jusqu'au 15 mai 2007 pour présenter des projets. Cette puissance installée de 2000 MW entrera en service de 2009 à 2013, avec un premier bloc de 300 MW livrable d'ici deux ans.

Le premier bloc de 1000 MW sera quant à lui mis en service d'ici 2012. Ce second appel d'offres soulève plusieurs questions. D'abord, où seront installées les éoliennes ? Contrairement au premier bloc limité à la Gaspésie, les promoteurs pourront installer leurs éoliennes partout au Québec. Par ailleurs, les citoyens accepteront-ils sans broncher qu'on les installe dans leur communauté ? La grogne suscitée l'automne dernier par le projet de SkyPower, dans la MRC de Rivière-du-Loup, laisse croire que ce genre d'épisode pourrait se reproduire ailleurs. Enfin, à quel prix HQD achètera-t-elle cette énergie ? Dans le premier bloc, le coût moyen de production était de 6,6 ¢ le kWh. Pour le second bloc, les analystes s'attendent à ce que qu'**Hydro-Québec** paie plus cher. " Le coût moyen sera plus élevé pour trois raisons : l'augmentation du prix des matières premières, dont celui de l'acier qui sert à la fabrication des tours; la forte demande d'éoliennes dans le monde qui fait augmenter leur prix; et le pouvoir de négociation accru des communautés locales ", explique Jean-Thomas Bernard, spécialiste en énergie de l'Université Laval.

Début des travaux à la centrale Eastmain-1-A

Pour **Hydro-Québec** Production (HQP), le principal enjeu est le début des travaux de construction de la centrale Eastmain-1-A et la dérivation de la rivière Rupert (768 MW). Les autorités réglementaires fédérales et provinciales ont récemment donné le feu vert au projet. HQP prévoit toujours sa mise en service en 2010-2011, même si les travaux devaient commencer en 2006. Les environmentalistes critiquent ce projet hydroélectrique, le plus important de la décennie au Québec, sans parler de la controverse qu'il suscite au sein de certaines communautés crie. " La Paix des Braves a été approuvée par 70 % des Cris, a dit aux AFFAIRES Pierre Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Si des communautés reviennent sur un des éléments de l'entente [le projet l'Eastmain-1-A et dérivation Rupert], nous en prendrons acte, mais nous poursuivrons la démarche avec le Grand Conseil des Cris qui continue à approuver le projet. "

Terminaux méthaniers

Dans le secteur gazier, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) doit déposer cet hiver son avis sur Rabaska, le projet de terminal méthanier de Lévis piloté par Gaz Métro, Enbridge et Gaz de France. Québec et Ottawa annonceront cette année s'ils acceptent ou non le projet. Deux autres projets de terminaux sont à l'étude au Québec : Énergie Cacouna, dans le Bas-Saint-Laurent, piloté par Petro-Canada et TransCanada. Le **BAPE** a donné le feu vert à la fin de l'automne à ce projet qui devrait voir le jour vers 2010, tout comme Rabaska. Le troisième projet - moins connu - est celui d'Énergie Grande-Anse, au Saguenay, dirigé par l'Administration portuaire du Saguenay et Port Saguenay. S'ils reçoivent les autorisations nécessaires, les promoteurs prévoient que le terminal entrera en service en 2012. Pétrole et efficacité énergétique Dans le secteur pétrolier, l'évolution du prix du pétrole et l'annonce d'investissements à Montréal seront à surveiller. L'Energy Information Administration, une agence gouvernementale américaine, prévoit que le prix du baril se maintiendra en moyenne à 65 \$ US\$ durant l'année. Il va sans dire qu'un choc géopolitique pousserait le prix vers le haut. " L'enjeu principal à surveiller, c'est la possibilité d'un conflit avec l'Iran ", dit Carol Montreuil, vice-président de l'Institut canadien des produits pétroliers. Selon des analystes américains, Washington pourrait déclencher des frappes aériennes sur ce pays afin de l'empêcher de se doter de l'arme atomique. Par ailleurs, les pétrolières pourraient annoncer des investissements majeurs au Canada. " L'offre peine à répondre à la demande. Des entreprises pourraient décider d'agrandir ou de construire des raffineries ", dit M. Montreuil. Shell Canada, qui a construit la dernière raffinerie au pays au milieu des années 80, et Petro-Canada planchent sur des projets de modernisation dans l'est de l'île. Petro-Canada pourrait d'ailleurs confirmer dans quelques mois la mise en route d'une usine de cokéfaction de 750 M\$. De son côté, Ultramar poursuit son programme d'investissement de 730 M\$ à sa raffinerie de Lévis. Si elle reçoit les autorisations nécessaires, elle construira dès cet été, au coût de 232 M\$, un pipeline entre celle-ci et Montréal-Est qui entrerait en service en 2008. L'efficacité énergétique sera aussi au cœur de l'actualité, et ce, dans tous les secteurs (gaz naturel, pétrole, électricité), souligne Jean-François Lefebvre, vice-président du Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME). En novembre, Québec a déposé un projet de loi qui fait de l'Agence de l'efficacité énergétique le nouveau maître d'oeuvre des économies d'énergie au Québec.

2006

leSoleil
Le Soleil

Opinions, vendredi, 22 décembre 2006, p. 25

Un récit fictif : Noël devant le Bape !

Étant donné la frénésie de consommation s'emparant de la population à Noël et ses incidences sur l'environnement, le gouvernement avait donné le mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) d'examiner la fête de Noël et de lui faire rapport. Débordé, le père Noël n'avait pu participer aux audiences, mais de nombreux ministères et groupes d'intérêts avaient débattu de l'opportunité d'une telle célébration. Comme à son habitude, le **BAPE** avait examiné les impacts économiques, sociaux et environnementaux du projet à l'étude. Du côté économique, les arguments favorables ne manquaient pas. On faisait valoir l'augmentation de l'activité engendrée par les célébrations entourant Noël, la création d'emplois, particulièrement dans les commerces de détail, les impacts positifs pour des secteurs agricoles comme les producteurs de dindes, de porcs, de canneberges et de divers produits du terroir, ainsi que la production et même l'exportation de sapins favorisant la sylviculture et l'occupation du territoire en région.

Le ministre des Finances ne manqua pas de démontrer l'impact positif sur ses revenus, tant par la hausse des ventes et des profits de sociétés d'État comme la SAQ et **Hydro-Québec** ou encore les taxes supplémentaires sur l'essence récoltées à cause des nombreux déplacements pour aller visiter famille et amis. Sans compter la TVQ récoltée sur tous les cadeaux. En revanche, certains avaient fait valoir la baisse de production entourant cette période, d'autant plus dommageable que, selon eux, les Québécois ne travaillaient déjà pas assez. D'autres faisaient remarquer que les emplois créés étaient majoritairement à temps partiel, dans des secteurs faiblement rémunérés, et que bien souvent les cadeaux venaient de Chine ou de Taiwan, ce qui avait un impact négatif sur la balance des paiements du pays.

Impacts sociaux positifs

Côté social, les impacts semblaient généralement positifs. Noël était une des rares occasions pour les familles de se retrouver ailleurs que face à une télévision. Le jour de l'An ne pouvait en dire autant à cause des émissions spéciales de fin d'année. L'esprit de Noël encourageait la générosité et, sans cette fête, de nombreux groupes d'entraide ne pourraient survivre. Le côté positif des partys de bureau semblait l'emporter face à certains comportements déplacés.

Les débats furent plus virulents sur le caractère religieux de Noël. Certains, fort minoritaires il faut bien le dire, tentèrent de faire valoir que l'on devrait givrer les vitrines des grands magasins lorsque celles-ci montraient des symboles rattachés à cette fête d'origine chrétienne. Même si aucun groupe féministe ne dénonça le caractère sexiste associé au père Noël et à sa fée des étoiles, le groupe Fathers for Justice déposa un mémoire insistant sur le fait qu'il ne fallait pas toucher au dernier père ayant une image positive et sur les genoux duquel les enfants avaient encore le droit de s'asseoir.

Impacts environnementaux négatifs

Comme d'habitude, ce sont les effets environnementaux qui s'avéraient les plus négatifs. Là-dessus, Noël n'était guère différent des autres projets étudiés par le **BAPE** depuis près de 30 ans. Ainsi, on analysa la quantité de papier glacé utilisée dans diverses circulaires publicitaires et la quantité de chlore rejeté dans l'environnement pour ces dernières. On tenta d'estimer quel pourcentage de la population utilisait du papier recyclé ou réutilisé pour ses emballages et combien de produits résultants d'échange de cadeaux se retrouvaient dans les centres d'enfouissement dans les mois suivants. On compara les avantages et inconvénients du sapin artificiel contre celui poussant sur des terres auparavant en friche. Les méfaits de la production porcine de masse furent soulevés de même que les impacts sur la santé causés par les abus de table. On ne manqua pas de faire remarquer la quantité phénoménale d'éclairages inutiles et son impact sur le harnachement des rivières du Québec. Certains avancèrent des chiffres indiquant la quantité de tonnes de CO₂ supplémentaires rejetées dans l'atmosphère à cause de la production industrielle entourant Noël et de l'augmentation des déplacements. Selon eux, si rien n'était fait, le Noël blanc de nos traditions était voué à la disparition et le père Noël lui-même devrait troquer, d'ici peu, ses rennes pour des dauphins. Cependant, ils furent rapidement qualifiés d'alarmistes.

Le rapport du BAPE

Fidèle à son habitude, le **BAPE** rendit son rapport dans un délai de quatre mois après avoir été mandaté par le gouvernement, et ce, malgré la complexité du sujet. Après avoir bien exposé les préoccupations de la population et les différentes opinions exprimées lors des audiences, le **BAPE** y émit des avis résultant de son analyse. Selon l'organisme, la fête de Noël était justifiée. Elle trouvait son ancrage dans nos

traditions, notre histoire et notre culture. Elle était un moment où le meilleur de l'humanité pouvait s'exprimer : entraide, générosité, chaleur humaine, amitié, amour et fraternité. Cependant, le rapport insistait sur certaines dérives qu'il fallait mieux encadrer. Ainsi, le **BAPE** était d'avis que le transport en commun devrait être gratuit durant la période de Noël et que les règlements municipaux devraient limiter la période "d'illumination" des rebords de toitures et autres contours de piscine hors terre. Une campagne de sensibilisation devrait être faite pour contrer la prolifération de décorations gigantesques. Selon le **BAPE**, le père Noël est une exception et "gros" ne veut pas toujours dire bon, surtout quand il s'agit de matériaux très nocifs pour l'environnement et non recyclables. Toutes les municipalités devraient avoir l'obligation de récupérer les sapins et d'en faire du compost. Une redevance spéciale à l'achat de chaque arbre pourrait financer ce service. Le slogan "La modération a bien meilleur goût" devrait s'appliquer non seulement à la SAQ, mais à l'ensemble de la consommation entourant cette période. Le gouvernement devrait songer à moduler sa taxe de vente de façon à "pénaliser" certains types d'achats ou de comportements néfastes pour la banquise du père Noël.

Relaxer en famille

Les différents édifices gouvernementaux et publics devraient accueillir les producteurs et artisans québécois dans leurs murs durant la période précédant Noël, de façon à mieux faire connaître les produits du terroir québécois et éviter à la population les nombreux et stressants déplacements aux centres commerciaux. Toute la période entre Noël et le jour de l'An devrait être déclarée fériée, de façon à pouvoir relaxer avec sa famille et ses amis au lieu de courir comme des fous. Les différents parcs et réserves fauniques du Québec n'ayant pas encore été privatisés devraient accueillir, à tarif réduit, les familles québécoises durant les Fêtes de façon à leur redonner le goût de la nature et des plaisirs simples. Le père Noël avait lu avec grande attention le rapport du **BAPE** et avait partagé son contenu avec ses lutins. Tous espéraient voir un changement des modes de production et de consommation assurant la protection de leur milieu de vie et la stabilisation du pôle Nord. Cela leur permettrait aussi de se reposer un peu plus, d'avoir le temps d'admirer les fantastiques aurores boréales et de chercher à attirer l'attention de la jolie fée des étoiles.

Le lobby des marchands

Cependant, les ministres firent l'objet de nombreuses pressions d'**Hydro-Québec**, de la SAQ, des grandes chaînes de magasins, bref, des marchands du temple. Comme trop souvent, le gouvernement décida de passer outre aux avis du **BAPE**, sans même prendre la peine de s'en expliquer. Il en profita plutôt pour ratifier le protocole du Château. Pour sauver les apparences, les ministres se mirent à porter des écharpes vertes. Malheureusement, au moment où ces lignes sont écrites, on est sans nouvelles du pôle Nord et le père Noël, la neige, les rennes et les ours polaires semblent avoir disparu. Et certains espèrent toujours qu'il arrive la même chose avec le **BAPE**...

*Jean Baril, LL.M., avocat et auteur du livre **Le BAPE** devant les citoyens*

leSoleil

Le Soleil

Nos régions, mercredi, 20 décembre 2006, p. 20

L'éolien restera privé, dit Boisclair

Le chef péquiste ne veut ni nationalisation, ni moratoire dans le développement de cette énergie

Thériault, Carl

Collaboration spéciale

Matane - Dans un gouvernement péquiste que dirigerait André Boisclair, le développement de l'énergie éolienne par le secteur privé se poursuivrait, sans nationalisation, ni moratoire, avec la participation éventuelle d'**Hydro-Québec**.

C'est ce que le chef du Parti québécois a défendu hier lors d'une tournée à Sainte-Anne-des-Monts et à Matane où il a rencontré des entrepreneurs et des travailleurs engagés dans le développement éolien. "Je suis d'accord pour qu'**Hydro-Québec** procède par des appels d'offres avec le secteur privé, mais j'exige que le gouvernement encadre de façon claire le développement de la production éolienne dans le respect des communautés locales et des règles environnementales les plus strictes. Nous avons des entrepreneurs privés talentueux qui créent des emplois en région. Le défi est de leur donner un coup de pouce et non pas de leur compliquer la vie, mais dans le bon chemin", a affirmé le chef péquiste. Le député de Pointe-

aux-Trembles a cité en exemple les recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet de Northland Power de St-Ulric, St-Damase et de St-Léandre (consultation des citoyens, distances séparatrices, politique sur la protection des paysages). "Le ministre doit présenter un décret qui donne l'aval ou non aux projets des promoteurs. Nous ne savons pas quels sont les critères que le gouvernement acceptera ou refusera pour ces projets et quelles seront les obligations des promoteurs de dialoguer avec les citoyens", a soutenu le chef de l'opposition à l'Assemblée nationale.

Une part de responsabilité

Hydro-Québec Production devrait être responsable du développement de cette filière sur les terres publiques, notamment dans le Nord québécois, a affirmé pour sa part Rita Dionne-Marsolais, députée de Rosemont et critique en matière d'énergie. "J'ai toujours pensé qu'**Hydro-Québec** Production aura à terme un rôle à jouer dans la production de la filière éolienne. La nationalisation, c'est non. Tout dépend de ce qu'il y aura dans le second appel d'offres (attendu au printemps 2007). Si nous sommes rendus à 0,10 \$ du kilowattheure, peut-être qu'**Hydro-Québec** Production pourra jouer un rôle, en particulier sur les terres publiques. Hydro peut créer une filiale, le faire en partenariat avec le secteur privé. Il y a mille et une formules", a dit M. Boisclair. Le leader péquiste a visité l'usine de Composite VCI à Matane qui fabrique des nacelles d'éoliennes, puis il a rencontré les responsables du développement éolien de la MRC de Matane, le groupe Éole Prudence et les maires de la Haute-Gaspésie. M. Boisclair a profité de son passage à Matane pour faire quelques rencontres à caractère électoral. Il a expliqué le retard à annoncer la date de certaines assemblées d'investiture, dont celle de Rimouski, pour ne pas pénaliser des candidats dans leur engagement professionnel immédiat et pour des raisons de membership et de financement, dit-il. Il a fustigé le programme de l'Action démocratique et son chef "qui n'est pas en mesure avec son propos sur l'autonomie du Québec de livrer la marchandise. Il s'est écrasé devant le Canada anglais dans son discours de Toronto. J'ai hâte de discuter de son programme en campagne électorale", a dit M. Boisclair.

Protégez-Vous

Protégez-Vous

Décembre 2006, p. 42

Débat

Débat: Éoliennes: l'anarchie?

Frédéric Perron

Au Québec, la filière éolienne se développe rapidement. Trop, selon certains. Devrait-on ralentir la cadence?

Au cours de l'année 2006, la capacité maximale de production d'énergie éolienne s'élevait à environ 200 mégawatts (MW) au Québec. Le gouvernement veut multiplier celle-ci par 20 d'ici à 2015, pour un total de 4000 MW. Dès mai 2003, **Hydro-Québec** Distribution a lancé un premier appel d'offres pour l'acquisition de 1000 MW d'électricité produite à partir d'éoliennes en Gaspésie et dans la MRC de Matane. En octobre 2004, les contrats ont été attribués à deux soumissionnaires, Cartier énergie éolienne (un regroupement formé de TransCanada et d'Innergex) et Northland Power, pour la construction et l'exploitation de huit parcs éoliens. Un deuxième appel d'offres a été lancé en octobre 2005 pour la production de 2000 MW d'électricité. **Hydro-Québec** Distribution acceptera le dépôt de projets jusqu'au 15 mai prochain. En ce moment, un peu partout au Québec, les promoteurs prennent des mesures de vents, signent des contrats d'option avec des propriétaires terriens, discutent avec des municipalités et des MRC. L'un des parcs de l'entreprise Cartier entrera en fonction ce mois-ci à Baiedes-Sables, dans le Bas-Saint-Laurent. Un autre, situé à L'Anse-à-Valleau en Gaspésie, devrait commencer à produire en septembre 2007. Ces parcs compteront respectivement 73 et 67 éoliennes, dont la hauteur avec les pales atteindra 120 mètres, soit deux fois la taille des pylônes de la ligne Hertel-des Cantons d'**Hydro-Québec**. La plupart des gens appuient le développement éolien, une source d'énergie propre et renouvelable, mais quand des citoyens réalisent que ces grandes structures feront dorénavant partie de leur paysage, certains se montrent plus réticents, comme a pu le constater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Dans son rapport sur les projets de Baie-des-Sables et de L'Anse-à-Valleau, paru en septembre 2005, il souligne notamment leurs inquiétudes quant à l'impact visuel et sonore des éoliennes. Il conclut que les projets sont acceptables si Cartier apporte certaines modifications à ses parcs, entre autres en ce qui concerne l'emplacement des éoliennes et le suivi de l'impact sur la faune ailée. Les observations du **BAPE** vont

cependant au-delà de ces deux projets: "La commission constate que, tout en n'étant qu'à ses débuts, le développement de la filière éolienne au Québec se fait de façon précipitée et que certains ont qualifiée d'anarchique". Une opinion que partagent certains groupes de citoyens et l'Union des producteurs agricoles (UPA) du Bas-Saint-Laurent. De leur côté, les syndicats d'**Hydro-Québec** demandent un moratoire et la nationalisation de l'énergie éolienne, avec pour slogan "Restons maîtres chez nous". Nous avons discuté de ces questions avec Claude Guimond, président de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, et Gilles Lefrançois, président d'Innergex.

CLAUDE GUIMOND PRÉSIDENT DE L'UPA DU BAS-SAINT-LAURENT

Un développement anarchique?

"Oui. Ça se passe de façon précipitée. Les promoteurs ont fait beaucoup de prospection au cours des quatre ou cinq dernières années. Ils ont signé des contrats d'option avec plusieurs producteurs agricoles un peu partout au Québec. Pourtant, rien n'encadre les redevances que les propriétaires terriens devraient toucher, à l'exception d'un cadre de référence en ce qui concerne les pertes de terrain. Présentement, on est dans un système d'appels d'offres. Ce n'est pas très transparent; on négocie à la pièce, sur le terrain. Face à ces grandes compagnies, les citoyens ont plus ou moins leur mot à dire."

Imposer un moratoire?

"Non, mais on veut que le gouvernement et **Hydro-Québec** ralentissent un peu la cadence. Il nous reste encore du temps avant l'échéance de l'appel d'offres pour 2000 MW. Il faudrait que les agriculteurs, les groupes de citoyens et toutes les instances impliquées s'assoient ensemble pour définir comment devrait se faire le développement éolien. Au Québec, chaque MRC établit ses normes pour l'implantation des parcs. Il me semble qu'il faudrait encadrer le développement éolien pour l'ensemble du Québec. C'est sûr qu'on n'atteindra jamais l'unanimité, mais quand on aura établi un consensus le plus large possible, on pourra installer des éoliennes et être fier de ce développement."

Des inquiétudes fondées?

"Certains citoyens vont se retrouver entourés d'éoliennes. Ils ont peur de voir la valeur de leur maison diminuer. Je crois que ce genre de crainte est fondé. Il faut évaluer ça, tout comme on doit mesurer l'impact sur le paysage et le tourisme. Il faut aussi se demander quel effet aura le développement éolien sur l'agriculture dans les prochaines années. Est-ce qu'on va hypothéquer le garde-manger des Québécois? Si ça continue, ces compagnies pourront acheter les terres agricoles. Moi qui suis producteur laitier, vais-je me retrouver à planter des fleurs et à tondre le gazon sous des éoliennes? De ce point de vue, ce n'est pas du développement durable!"

GILLES LEFRANÇOIS

PRÉSIDENT D'INNERGEX

Un développement anarchique?

"Non. Ce n'est pas parce qu'on élabore beaucoup de projets que c'est l'anarchie. Le potentiel éolien au Québec est étudié depuis près de 10 ans et son développement est fixé dans les moindres détails par le gouvernement et par **Hydro-Québec**. L'obtention des permis est un processus municipal et gouvernemental très bien encadré qui permet la participation de la population. Les citoyens ont alors l'occasion et le devoir de faire valoir leur point de vue devant le **BAPE** et auprès de leur municipalité et de leur MRC. Cette dernière a tous les pouvoirs requis pour établir les règles d'implantation et elle a le devoir de bloquer les projets inacceptables."

Imposer un moratoire?

"Non. Ce programme a été planifié de longue date et il se déroule comme prévu. Déjà, dans la politique énergétique de 1996, qui avait fait l'objet d'une très vaste consultation publique, on parlait de favoriser le développement éolien. En 2000, la Gaspésie a réclamé et obtenu que le développement de l'énergie éolienne soit reconnu comme prioritaire dans l'entente cadre de développement signée avec le gouvernement du Québec. Les appels d'offres sont venus après de nombreuses consultations avec les milieux intéressés. Le tout est confirmé par la politique énergétique rendue publique en mai 2006 et fait partie du plan d'approvisionnement d'**Hydro-Québec** Production tel qu'il a été approuvé par la Régie de l'énergie."

Des inquiétudes fondées?

"Les principales sources d'inquiétude sont le bruit généré par les éoliennes et leur aspect. Plusieurs mythes circulent à ce sujet. Le bruit peut être contrôlé en respectant une distance minimale entre les éoliennes et les résidences. Au pied même des structures, il est reconnu que le bruit n'est pas plus élevé que celui d'une conversation normale entre deux personnes. Quant à l'aspect visuel, il exige une intégration des éoliennes dans le paysage existant, ce qui implique, entre autres, certaines distances minimales par rapport aux routes ou à d'autres lieux. Presque toutes les MRC où des parcs éoliens existent ou sont prévus ont déjà adopté des règlements de contrôle intérimaires pour fixer ces règles d'implantation."

leSoleil

Le Soleil

Affaires, mercredi, 22 novembre 2006, p. 47

Le BAPE demande à Axor de remodeler son projet de parc éolien à Saint-Ulric

Thériault, Carl

Collaboration spéciale

Rimouski - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) demande au groupe Axor de remodeler son projet de parc de 25 à 50 éoliennes d'une puissance de 75 MW à Saint-Ulric, à l'ouest de Matane, afin de le rendre plus socialement, écologiquement et économiquement acceptable aux citoyens de ce territoire. Telle est la principale conclusion du BAPE concernant ce projet de 140 millions \$ qui permettrait à Axor d'atteindre la production de 190 GWh qu'elle devait livrer à Hydro-Québec au contrat original pour le parc Le Nordais Cap-Chat-Matane en 1993. "De prime abord, nous sommes très contents des conclusions du BAPE et on ne voit pas des problèmes majeurs. Le processus de consultation des citoyens est déjà commencé et des ententes additionnelles ont été signées avec des municipalités", a dit Yvan Dupont, président-directeur général du groupe Axor, en réagissant au rapport. Le BAPE, qui soulève de nouveau l'impact négatif sur le tourisme de la multiplication des parcs éoliens dans l'Est du Québec, suggère l'arrêt périodique de certaines éoliennes, par exemple, la nuit pour réduire la gêne ressentie par certains résidents ou encore les jours de grande migration d'oiseaux" compte tenu que 60 % des éoliennes sont situées à une distance inférieure à cinq km du fleuve Saint-Laurent dans un corridor migratoire. Les résultats de la nouvelle analyse du projet par Axor devront être soumis aux citoyens, suggère le BAPE, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, Claude Béchard.

leSoleil

Le Soleil

Affaires, samedi, 18 novembre 2006, p. 46

Une coquille presque vide

La filiale Pétrole et gaz d'Hydro recherche maintenant des partenaires privés pour relancer ses travaux d'exploration

Couture, Pierre

Rien ne va plus pour la filiale Pétrole et gaz d'Hydro-Québec. La société d'État s'en remet maintenant à des partenaires privés pour relancer ses travaux d'exploration gazière et pétrolière dans l'est de la province. "On regarde maintenant du côté du privé", a indiqué au *Soleil* le porte-parole d'Hydro-Québec, Sylvain Théberge. Hier, dans les locaux du siège social de la filiale Pétrole et gaz, sur le boulevard Laurier, les employés se faisaient discrets. De la cinquantaine de travailleurs supposés être à l'emploi de la division, il n'en reste plus qu'une dizaine. Le logo de la société d'État est pourtant bien en vue sur le chic édifice appartenant à la compagnie d'assurances SSQ. Le nom du bâtiment - Roland-Giroux - se veut d'ailleurs à la mémoire d'un ancien président d'Hydro-Québec. Depuis quelques mois, plusieurs postes de direction de cette filiale sont à pourvoir. Cet été, le président, le chef de l'exploration et des géologues d'expérience ont quitté sans fracas le bateau. Certains ont aussitôt été repêchés par des sociétés junior privées d'exploration comme Junex et Pétrolia, très actives en Gaspésie. Hydro confirme d'ailleurs avoir mis sur la glace son programme de recherche qui devait mener à des investissements de 330 millions \$ d'ici 2010. Jusqu'à maintenant, une vingtaine de millions de dollars en exploration gazière dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent ainsi qu'en Gaspésie ont été dépensés. La société d'État soutient que les

travaux d'exploration menés l'an dernier à l'île d'Anticosti, dans le golfe Saint-Laurent, n'ont pas donné les résultats escomptés. "Cela a été très décevant", a fait savoir M. Théberge. À Miguasha, dans la baie des Chaleurs, Hydro a aussi mis fin à ses travaux de forage. La société d'État qui cherchait du pétrole et du gaz naturel dit n'avoir pas rencontré des zones de pression significatives à cet endroit.

Litige avec Ottawa

Avant d'investir davantage dans l'exploration, la société d'État devra toutefois recevoir l'aval du gouvernement du Québec. Ce dernier discute toujours avec le fédéral - et Terre-Neuve - sur les modalités d'exploitation du sous-sol de l'estuaire et du golfe. Pour l'heure, le fédéral ne reconnaît pas la pleine juridiction du Québec dans ce domaine. Le gouvernement Charest considère pourtant la pleine propriété des ressources énergétiques sous-marines d'une partie du golfe du Saint-Laurent. Et puis, il y a tout le volet environnemental qui pourrait revenir hanter le gouvernement du Québec. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) a déjà émis de sérieux bémols au programme d'exploration gazière d'Hydro dans le Saint-Laurent. Dans un rapport paru en 2004, le **BAPE** soulignait qu'avant de donner le feu vert à des levés sismiques effectués à l'aide de canons à air comprimé de forte puissance dans le Saint-Laurent, le gouvernement du Québec devait d'abord définir des aires protégées pouvant restreindre ce type d'activités. Il est reconnu, écrivaient alors les auteurs du rapport, que les sources d'émission de forte pression sonore provoquent chez plusieurs espèces un changement de comportement, pouvant aller jusqu'à la mort.

LE DEVOIR

Le Devoir

ÉCONOMIE, mercredi, 15 novembre 2006, p. b2

Hydro-Québec pourra doubler ses exportations en Ontario

La société d'État investit 684 millions dans la construction d'une nouvelle ligne de transport
Sylvain Larocque, PC

Gatineau - **Hydro-Québec** doublera sa capacité d'exportation d'électricité en Ontario grâce à la construction d'une nouvelle ligne de transport de 808 millions, confirmée hier par Québec et Toronto. Transénergie, filiale de la société d'État, assumera la majeure partie de la facture, soit 684 millions, tandis qu'Hydro One Networks déboursera 124 millions. L'investissement est plus élevé de la part d'**Hydro-Québec** parce que c'est cette dernière qui profitera du nouveau lien, a expliqué le ministre québécois des Ressources naturelles, Pierre Corbeil, en conférence de presse à Gatineau. À l'heure actuelle, il existe sept lignes de transport entre le Québec et l'Ontario, mais la plupart d'entre elles sont unidirectionnelles et de moyenne capacité. La première phase des travaux, chiffrée à 448 millions, prévoit la construction d'une ligne de transport au-dessus de la rivière des Outaouais et d'un poste de conversion à L'Ange-Gardien. Lorsqu'elles seront complétées, en mai 2009, ces installations auront une capacité de 900 mégawatts. Dans un deuxième temps, on érigera, au coût de 236 millions, une «ligne de renforcement» de 115 kilomètres dans le corridor qui existe déjà entre Mirabel et Gatineau. Ces travaux terminés, au printemps 2010, **Hydro-Québec** pourra alors exporter 1250 MW de plus en Ontario, soit presque autant que la capacité des interconnexions actuelles (environ 1300 MW), qui demeureront en place. M. Corbeil a assuré que la vente d'énergie à l'Ontario ne se ferait «pas au détriment» des besoins des clients québécois. Il a rappelé que les projets d'expansion en cours de réalisation allaient ajouter 4500 MW d'hydroélectricité et 4000 MW d'électricité éolienne à la production québécoise. Le ministre a souligné que l'exportation d'énergie excédentaire alimenterait le Fonds des générations, qui vise à réduire la dette publique québécoise. En 2005, **Hydro-Québec** a exporté pour 220 millions d'électricité à l'Ontario, mais ce chiffre varie grandement d'une année à l'autre. Pierre Corbeil a d'ailleurs refusé de dévoiler les projections financières d'**Hydro-Québec** à l'égard de la nouvelle interconnexion.

Écologique

Le ministre ontarien de l'Énergie, Dwight Duncan, s'est félicité de cet accord qu'il a qualifié d'«historique». «Cela marque un important pas en avant dans le développement d'un réseau est-ouest de distribution d'électricité au Canada», a-t-il déclaré, en comparant le projet aux chemins de fer du 19^e siècle. M. Duncan a fait remarquer que les liens d'interconnexion étaient plus forts entre l'Ontario et les États de New York et du Michigan qu'avec les provinces voisines. «Le Manitoba, le Québec et Terre-Neuve ont d'énormes ressources hydroélectriques qui pourraient être [davantage] partagées si l'infrastructure

adéquate était en place», a noté le ministre ontarien. La future ligne de transport permettra aussi à l'Ontario de réduire sa dépendance à l'égard de l'électricité produite au charbon, que ce soit sur son territoire ou aux États-Unis. «C'est bon pour l'environnement de l'Ontario, en plus de constituer une importante mesure pour combattre les changements climatiques», a soutenu Dwight Duncan. Le projet d'une meilleure interconnexion entre le Québec et l'Ontario remonte à la tempête du verglas qui a durement touché le Sud du Québec, en 1998. La mégapanne de courant qui a touché l'Ontario et l'Est des États-Unis, en 2003, a fourni une raison de plus d'aller de l'avant. L'idée a longtemps été mise en veilleuse à cause du manque de marge de manoeuvre d'**Hydro-Québec**. La construction du poste et de la ligne de transport a déjà été autorisée par les autorités réglementaires, dont le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**). Il ne reste qu'à soumettre à l'examen les légères modifications apportées récemment. **Hydro-Québec** a octroyé à la firme ABB un contrat pour la réalisation du projet. De son côté, l'Ontario négocie actuellement avec le Manitoba dans le but d'améliorer les liens d'interconnexion avec cet autre important producteur d'hydroélectricité.

LeDroit

Le Droit

Économie, mercredi, 15 novembre 2006, p. 40

Hydro-Québec et Hydro One seront reliés au printemps 2009

PC

Hydro-Québec doublera sa capacité d'exportation d'électricité en Ontario grâce à la construction d'une nouvelle ligne de transport de 808 millions \$, confirmée hier par Québec et Toronto. Transénergie, filiale de la société d'État, assumera la majeure partie de la facture, soit 684 millions \$, tandis qu'Hydro One Networks déboursera 124 millions \$. L'investissement est plus élevé de la part d'**Hydro-Québec** parce que c'est cette dernière qui profitera du nouveau lien, a expliqué le ministre québécois des Ressources naturelles, Pierre Corbeil, en conférence de presse à Gatineau.

À l'heure actuelle, il existe sept lignes de transport entre le Québec et l'Ontario, mais la plupart d'entre elles sont unidirectionnelles et de moyenne capacité. La première phase des travaux, chiffrée à 448 millions \$, prévoit la construction d'une ligne de transport au-dessus de la rivière des Outaouais et d'un poste de conversion à L'Ange-Gardien. Lorsqu'elles seront complétées, en mai 2009, ces installations auront une capacité de 900 mégawatts.

Dans un deuxième temps, on érigera, au coût de 236 millions \$, une "ligne de renforcement" de 115 kilomètres dans le corridor qui existe déjà entre Mirabel et Gatineau. Ces travaux terminés, au printemps 2010, **Hydro-Québec** pourra alors exporter 1250 MW de plus en Ontario, soit presque autant que la capacité des interconnexions actuelles (environ 1300 MW), qui demeureront en place. M. Corbeil a assuré que la vente d'énergie à l'Ontario ne se ferait "pas au détriment" des besoins des clients québécois. Il a rappelé que les projets d'expansion en cours de réalisation allaient ajouter 4500 MW d'hydroélectricité et 4000 MW d'électricité éolienne à la production québécoise. Le ministre a souligné que l'exportation d'énergie excédentaire alimenterait le Fonds des générations, qui vise à réduire la dette publique québécoise. En 2005, **Hydro-Québec** a exporté pour 220 millions \$ d'électricité à l'Ontario, mais ce chiffre varie grandement d'une année à l'autre.

Écologique

Le ministre ontarien de l'Énergie, Dwight Duncan, s'est félicité de cet accord qu'il a qualifié d'"historique". "Cela marque un important pas en avant dans le développement d'un réseau est-ouest de distribution d'électricité au Canada", a-t-il déclaré, en comparant le projet aux chemins de fer du XIXe siècle. M. Duncan a fait remarquer que les liens d'interconnexion étaient plus forts entre l'Ontario et les États de New York et du Michigan qu'avec les provinces voisines. La future ligne de transport permettra aussi à l'Ontario de réduire sa dépendance à l'égard de l'électricité produite au charbon, que ce soit sur son territoire ou aux États-Unis. "C'est bon pour l'environnement de l'Ontario, en plus de constituer une importante mesure pour combattre les changements climatiques", a soutenu Dwight Duncan.

Le projet d'une meilleure interconnexion entre le Québec et l'Ontario remonte à la tempête du verglas qui a durement touché le sud du Québec, en 1998. La mégapanne de courant qui a touché l'Ontario et l'Est des États-Unis, en 2003, a fourni une raison de plus d'aller de l'avant. L'idée a longtemps été mise en veilleuse à cause du manque de marge de manoeuvre d'**Hydro-Québec**. La construction du poste et de la ligne de transport a déjà été autorisée par les autorités réglementaires, dont le Bureau d'audiences

publiques sur l'environnement (BAPE). Il ne reste qu'à soumettre à l'examen les légères modifications apportées récemment.

L'Ange-Gardien

Pour sa part, la municipalité de L'Ange-Gardien recevra 3,6 millions \$ d'Hydro-Québec. Le maire de l'endroit, Armand Renaud, a déclaré que sa municipalité prévoit créer une réserve monétaire qui sera utilisée au financement de projets communautaires. "Nous ne pouvons pas l'utiliser pour payer des infrastructures, alors nous conserverons l'argent pour construire des équipements comme des centres communautaires ou des pistes cyclables", a indiqué M. Renaud. Le montant octroyé à L'Ange-Gardien est légèrement supérieur au budget annuel (3,4 millions \$) de cette municipalité.

L'actualité

L'Actualité, no. Vol: 31 No: 18

15 novembre 2006, p. 24

L'entretien

Confidences d'un ex-PDG

Carpentier, Jean-Marc

Pour prospérer, le Québec doit vendre de l'électricité à l'étranger, dit l'ancien président d'Hydro-Québec André CAILLÉ dans un livre d'entretiens à paraître. Cessons de vivre dans le passé! Bien des Québécois sont réticents à l'idée de vendre de l'électricité. Il s'en désole. "Au Québec, la situation énergétique semble s'être figée autour des vieux principes des années 1970", soutient André Caillé, ancien président d'Hydro-Québec. La philosophie de l'autarcie, basée sur le tout-à-l'électricité, ne tient plus en cette ère d'ouverture des marchés. Dans un livre à paraître, André Caillé, qui fut à la tête de la société d'État de 1996 à 2005, plaide pour l'exportation. S'y opposer, "c'est exactement comme si on trouvait inacceptable que Bombardier fabrique des avions ou des wagons de métro pour l'exportation".

Des chansonniers ont chanté autrefois les rivières et ceux qui en ont vécu, rappelle-t-il. "Qu'est-il arrivé pour que certains d'entre eux deviennent maintenant les ennemis de toute utilisation des rivières?" L'actualité publie un extrait d'un livre d'entretiens avec André Caillé, L'énergie sans frontières, de Jean-Marc Carpentier (Varia), en librairie le 2 novembre.

On ne peut s'empêcher de penser à la possibilité d'exporter davantage d'électricité québécoise vers les États voisins. Que pensez-vous de cette perspective?

- C'est bien évidemment une très bonne idée. Je suis d'ailleurs toujours étonné de voir que certains s'opposent systématiquement à ce que nous exportions de l'électricité. Et je suis encore plus étonné après avoir vu de près ce qui se passe ailleurs dans le monde. [...] C'est pourtant avec l'exportation que se construit la richesse d'une nation. C'est exactement comme si on trouvait inacceptable que Bombardier fabrique des avions ou des wagons de métro pour l'exportation. C'est d'autant plus étonnant que c'est au Québec que l'appui au libre-échange avec les États-Unis et le Mexique a été le plus fort au Canada. [...] [L'électricité est] pourtant un produit que nous pouvons vendre à un prix très élevé et avec une excellente marge bénéficiaire. [...] Et qui plus est, il s'agit d'un produit qui nous vient de ressources renouvelables, contrairement au gaz naturel de l'Alberta, dont les réserves classiques diminuent rapidement. S'il est logique d'exporter massivement du gaz naturel non renouvelable, comme le fait l'Alberta, il l'est certainement encore davantage d'exporter de l'hydroélectricité renouvelable, comme nous sommes en mesure de le faire au Québec. Autrement dit, nous n'aurons pas moins d'hydroélectricité à notre disposition dans l'avenir parce que nous en aurons vendu par le passé. L'exportation de cette énergie propre serait aussi extrêmement avantageuse sur le plan environnemental. En effet, si nous avons eu une politique d'exportation depuis plusieurs années, il y aurait pas mal moins de centrales thermiques au charbon et au gaz naturel chez nos voisins. Et finalement, la mise en valeur de nos ressources hydroélectriques est faite par une société d'État qui remet tous les profits au gouvernement, et donc aux citoyens. Qu'est-ce qu'on veut de plus? Je donne un petit exemple. En 2005, les exportations ont généré plus de 30% des bénéfices d'Hydro-Québec, c'est-à-dire environ 700 millions de dollars, tout en ne comptant que pour 4% de ses ventes totales, soit environ sept térawattheures (TWh ou milliards de kilowattheures), ce qui est à peine plus que la consommation d'une grande aluminerie. On voit donc à quel point les exportations peuvent générer d'importants profits. Or, on sait qu'Hydro-Québec a déjà exporté jusqu'à 28 TWh par année avec les interconnexions actuelles et avec les seuls surplus de

l'époque. Grâce aux nouveaux équipements prévus, nous pourrions facilement exporter une vingtaine de térawattheures. Sur le marché d'aujourd'hui, un bloc d'exportation comme celui-là vaut presque trois milliards de dollars. C'est quand même considérable. [...] On doit se rendre compte au Québec que le marché de l'énergie a radicalement changé depuis 20 ans et que nous devons impérativement nous adapter à ce nouveau contexte afin d'en tirer profit. Malheureusement, les mentalités sont très difficiles à faire évoluer. Sur la question de l'exportation, je crois que la situation va vraiment changer le jour où plus de gens seront conscients de ce qui se passe autour de nous dans le monde de l'énergie. Il faudra aussi que l'ensemble de la population affirme clairement sa volonté de mettre en valeur nos ressources naturelles renouvelables pour produire et exporter plus d'hydroélectricité et générer ainsi plus de richesse pour la société québécoise.

[...] Le Québec est loin de cette ouverture des marchés qui semble s'imposer ailleurs dans le monde?

- Au Québec, la situation énergétique semble effectivement s'être figée autour des vieux principes des années 1970. À l'époque, on rêvait d'autarcie énergétique et on comptabilisait chaque année le niveau d'autonomie énergétique qui devait ultimement nous conduire à cette autosuffisance idéale. Cette philosophie du repli sur soi me rappelle un peu l'agriculture de survivance pratiquée dans le Québec rural de la fin du 19e siècle. Chaque fermier produisait alors tout ce dont il avait besoin pour nourrir sa famille. Aujourd'hui, les agriculteurs vendent leur production au meilleur prix possible et utilisent l'argent ainsi gagné pour subvenir à l'ensemble de leurs besoins. Il faudrait que nous fassions maintenant la même chose avec notre électricité, en en vendant une certaine quantité au meilleur prix possible afin d'acheter d'autres formes d'énergie moins chères mais tout aussi efficaces pour certains usages qui ne demandent pas spécifiquement de l'électricité. Le problème, c'est que même à l'heure de l'ouverture des marchés, cette philosophie de l'autarcie, basée sur le tout-à-l'électricité, subsiste encore chez beaucoup de gens et même chez un bon nombre de décideurs. Pour certains, par exemple, le fait de découvrir éventuellement du gaz naturel ou du pétrole sur le territoire québécois viendrait améliorer notre sécurité énergétique. Cette idée n'a tout simplement plus aucun sens dans un monde où l'énergie circule librement. De toute façon, les hydrocarbures qui seraient découverts au Québec seraient nécessairement vendus au prix international et livrés là où il serait le moins coûteux de les transporter. C'est d'ailleurs ce qui se produit avec les nouveaux gisements de Terre-Neuve ou de la Nouvelle-Écosse. Ce que de telles découvertes amèneraient cependant au Québec, ce sont des revenus considérables. C'est pour cette raison que l'on devrait faire de la prospection. [...] Il y a bien une petite ouverture qui est apparue dans la nouvelle stratégie énergétique du gouvernement, dans laquelle on envisage timidement de réaliser des projets hydroélectriques sans nécessairement attendre que l'évolution de la consommation locale requière cette nouvelle production. En fait, depuis la loi 116 de juin 2000, **Hydro-Québec** Production a, juridiquement parlant, tout le loisir de construire tous les équipements voulus pour vendre à l'extérieur du Québec. L'actionnaire, à savoir le gouvernement du Québec, n'avait pourtant pas encore manifesté son intérêt pour ce type d'activité, du moins jusqu'à la nouvelle stratégie énergétique du printemps dernier. C'est d'ailleurs la première fois qu'une telle ouverture, même très timide, est si clairement exprimée. Mais ce n'est évidemment pas encore chose faite. Lorsque de nouveaux projets seront présentés pour autorisation devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) et qu'on posera la question de leur justification, il faudra bien dire qu'ils sont proposés en vue d'exporter et de réaliser des profits. Quelle horreur! Il est bien évident qu'une kyrielle d'intervenants viendra dire qu'on n'a pas besoin de ça et que ces projets ne sont proposés que pour satisfaire la voracité énergétique de l'ogre américain. Pour certains, on n'a jamais besoin de plus d'énergie. C'est toujours vu comme négatif de consommer de l'énergie, des biens, des services ou n'importe quoi. Et la preuve sera d'autant plus facile à faire que ce sera écrit noir sur blanc que ces projets ne sont pas envisagés pour répondre à la seule demande d'énergie du Québec.

Avez-vous l'impression que l'attitude de la population pourrait changer à cet égard?

- Ça semble effectivement changer lentement. Il y a par exemple un courant anti-immobilisme qui fait qu'on peut au moins commencer à discuter de ces choses. Mais je ne sais pas à quelle vitesse ces nouvelles idées pénètrent vraiment dans l'esprit des gens. Le problème, c'est que l'ensemble de la population intervient très peu sur ces questions. [...] Il n'y a souvent que quelques groupes de pression qui disent représenter démocratiquement la population, ce qui à mon humble avis est complètement faux. Si on faisait une étude pour savoir qui s'exprime vraiment par l'intermédiaire de ces groupes, je ne sais pas si on arriverait à 1% de la population. Et c'est la même chose à la Régie de l'énergie, où ce sont essentiellement les mêmes groupes de pression qui mènent le bal avec l'appui des médias [...]. Ce n'est

pas ce que j'appelle une véritable démocratie participative. Il faudrait absolument que le gouvernement revoie ses modes de consultation publique, qui ont souvent pour effet de paralyser toute tentative de développement. Ce serait très important pour l'avenir du Québec. Ici, les travailleurs de l'énergie ont vu leurs emplois disparaître à cause de l'action de certains groupes de pression. Même leurs syndicats ne les ont appuyés que timidement. Tout ça, c'est une question de politique. La pensée écologiste est devenue une religion et tous ceux qui expriment des doutes ou des réserves se font littéralement excommunier. Presque personne n'ose dénoncer cette situation. Et ça restera comme ça tant et aussi longtemps qu'on ne modifiera pas notre façon de consulter la population. Je n'ai d'ailleurs jamais compris pourquoi nous avons mis en place un système de consultation aussi contraignant. J'étais pourtant sous-ministre de l'Environnement lorsque le gouvernement du Québec a créé le **BAPE**, en 1978. D'ailleurs, j'étais contre. [...]

Pourquoi les enjeux environnementaux sont-ils devenus omniprésents dans le débat énergétique?

- Trop souvent, nos centrales hydroélectriques ont été décrites dans une certaine presse comme des endroits d'horreur où l'environnement a été ravagé. Il faut être allé sur place pour constater à quel point c'est faux. Mais c'est comme ça qu'on a décrit nos installations. Les gens l'ont lu et beaucoup l'ont cru. Alors, le mal est fait. [...] Dans une politique énergétique bien pensée, il faudrait commencer par expliquer à la population ce que l'on fait. Il faudrait aussi qu'il y ait des programmes à vocation pédagogique un peu partout au Québec, que nos centrales soient encore plus ouvertes aux gens et qu'on explique encore mieux leur fonctionnement. Pourquoi pas aussi des classes vertes, ou des classes blanches, où les élèves découvrirait cette magie de l'énergie renouvelable et non polluante qu'est l'hydroélectricité? Les gens doivent se réapproprier cette fierté collective et redécouvrir tout ce que l'eau donne vraiment à notre société. C'est fondamental, l'eau, au Québec. Ce l'était au début de la colonie, pour se transporter d'un endroit à l'autre et s'approprier le territoire. Et ensuite, pendant presque un siècle, pour transporter le bois et faire la drave. Et c'est toujours aussi important aujourd'hui, pour produire une forme d'énergie aussi moderne que l'électricité. L'utilité de l'eau a pris différentes formes au fil du temps, mais sa richesse ne s'est jamais démentie. Tourner le dos à tout ça n'aurait aucun sens. Des chansonniers ont chanté autrefois les rivières et ceux qui en ont vécu. Qu'est-il arrivé pour que certains d'entre eux deviennent maintenant les ennemis de toute utilisation des rivières? C'est d'autant plus incompréhensible que ça se produit à une époque où il est facilement possible d'aménager une rivière sans nuire à l'environnement. [...] Selon moi, il n'y a rien de plus beau qu'une centrale hydroélectrique bien conçue, avec la restauration du site et tous les aménagements que l'on peut faire aujourd'hui pour protéger la faune piscicole et permettre aux poissons de contourner les barrages. [...] Je dirai la même chose pour les grands barrages. C'est magnifique. Chaque fois que des gens vont à la Baie-James, c'est la même réaction: ils sont éblouis par des installations qui produisent autant d'énergie de façon renouvelable et sans polluer. C'est une richesse fantastique, qui appartient à tous les Québécois. Ce qui s'oppose ici, c'est l'éducation par les médias sensationnalistes et polémistes, et l'éducation sur le terrain. Si les gens comprenaient mieux l'hydraulique, je crois qu'on aurait moins ce genre d'attitude.



LaPresseAffaires.com

Nouvelles, mardi, 14 novembre 2006

Ontario: Hydro veut doubler ses exportations

Presse Canadienne

Canada, États-Unis - **Hydro-Québec** doublera sa capacité d'exportation d'électricité en Ontario grâce à la construction d'une nouvelle ligne de transport de 808 M\$, confirmée mardi par Québec et Toronto. Transénergie, filiale de la société d'État, assumera la majeure partie de la facture, soit 684 millions \$, tandis que Hydro One Networks déboursera 124 millions \$. L'investissement est plus élevé de la part d'**Hydro-Québec** parce que c'est cette dernière qui profitera du nouveau lien, a expliqué le ministre québécois des Ressources naturelles, Pierre Corbeil, en conférence de presse à Gatineau.

À l'heure actuelle, il existe sept lignes de transport entre le Québec et l'Ontario, mais la plupart d'entre elles sont unidirectionnelles et de moyenne capacité. La première phase des travaux, chiffrée à 448 millions \$, prévoit la construction d'une ligne de transport au-dessus de la rivière des Outaouais et d'un

poste de conversion à L'Ange-Gardien. Lorsqu'elles seront complétées, en mai 2009, ces installations auront une capacité de 900 mégawatts.

Dans un deuxième temps, on érigera, au coût de 236 millions \$, une «ligne de renforcement» de 115 kilomètres dans le corridor qui existe déjà entre Mirabel et Gatineau. Ces travaux terminés, au printemps 2010, **Hydro-Québec** pourra alors exporter 1250 MW de plus en Ontario, soit presque autant que la capacité des interconnexions actuelles (environ 1300 MW), qui demeureront en place. M. Corbeil a assuré que la vente d'énergie à l'Ontario ne se ferait «pas au détriment» des besoins des clients québécois. Il a rappelé que les projets d'expansion en cours de réalisation allaient ajouter 4500 MW d'hydroélectricité et 4000 MW d'électricité éolienne à la production québécoise. Le ministre a souligné que l'exportation d'énergie excédentaire alimenterait le Fonds des générations, qui vise à réduire la dette publique québécoise. En 2005, **Hydro-Québec** a exporté pour 220 millions \$ d'électricité à l'Ontario, mais ce chiffre varie grandement d'une année à l'autre. Pierre Corbeil a d'ailleurs refusé de dévoiler les projections financières d'**Hydro-Québec** à l'égard de la nouvelle interconnexion.

Écologique

Le ministre ontarien de l'Energie, Dwight Duncan, s'est félicité de cet accord qu'il a qualifié d'. «Cela marque un important pas en avant dans le développement d'un réseau est-ouest de distribution d'électricité au Canada», a-t-il déclaré, en comparant le projet aux chemins de fer du 19e siècle. M. Duncan a fait remarquer que les liens d'interconnexion étaient plus forts entre l'Ontario et les Etats de New York et du Michigan qu'avec les provinces voisines. «Le Manitoba, le Québec et Terre-Neuve ont d'énormes ressources hydroélectriques qui pourraient être (davantage) partagées si l'infrastructure adéquate était en place», a noté le ministre ontarien. La future ligne de transport permettra aussi à l'Ontario de réduire sa dépendance à l'égard de l'électricité produite au charbon, que ce soit sur son territoire ou aux Etats-Unis. «C'est bon pour l'environnement de l'Ontario, en plus de constituer une importante mesure pour combattre les changements climatiques», a soutenu Dwight Duncan. Le projet d'une meilleure interconnexion entre le Québec et l'Ontario remonte à la tempête du verglas qui a durement touché le Sud du Québec, en 1998. La mégapanne de courant qui a touché l'Ontario et l'Est des Etats-Unis, en 2003, a fourni une raison de plus d'aller de l'avant. L'idée a longtemps été mise en veilleuse à cause du manque de marge de manoeuvre d'**Hydro-Québec**. La construction du poste et de la ligne de transport a déjà été autorisée par les autorités réglementaires, dont le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**). Il ne reste qu'à soumettre à l'examen les légères modifications apportées récemment. **Hydro-Québec** a octroyé à la firme ABB un contrat pour la réalisation du projet. De son côté, l'Ontario négocie actuellement avec le Manitoba dans le but d'améliorer les liens d'interconnexion avec cet autre important producteur d'hydroélectricité.

LE DEVOIR

Le Devoir

IDÉES, lundi, 6 novembre 2006, p. a7

Vive le BAPE!

Venne, Michel

Un nouveau joueur s'est joint, en fin de semaine, au club des pleureuses. L'ancien p.-d.g. d'**Hydro-Québec**, André Caillé, s'est «vidé le coeur» dans une entrevue à La Presse dans laquelle, entre autres choses, il prône l'abolition du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**). Or le **BAPE** est l'une des plus belles innovations démocratiques des trente dernières années. Le système d'évaluation du **BAPE** serait trop contraignant, dit-il, et serait l'une des principales causes du ralentissement de la construction de nouveaux barrages hydroélectriques au Québec. L'entrevue tombe mal. La veille, le Comité provincial d'examen des projets (COMEX), l'équivalent du **BAPE** pour les territoires couverts par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, dévoilait un avis unanimement favorable à la dérivation de la rivière Rupert pour le projet Eastmain. En outre, le **BAPE** n'a pas un pouvoir décisionnel, mais consultatif. Le gouvernement nomme les commissaires et conserve, dans chaque cas, la capacité de passer outre à leurs recommandations. L'ancien p.-d.g. d'**Hydro-Québec** préférerait que les députés de l'Assemblée nationale, plutôt que des commissaires, soient chargés de consulter la population et de formuler des recommandations. Les fonctionnaires du ministère de l'Environnement pourraient, selon lui, se charger de faire les études d'impact. Aux yeux de l'ancien p.-d.g. d'**Hydro-Québec**, le système du **BAPE** n'est pas «vraiment démocratique». «La vraie démocratie, dit-il, c'est qu'il faut voter une fois de temps en

temps.» À cet égard, M. Caillé est en retard d'un quart de siècle. Si M. Caillé veut bien s'en remettre aux députés pour déterminer le sort des projets hydroélectriques, il est intéressant de lire ce qu'il dit des élus dans cette même entrevue. Un homme ou une femme politique ne peut pas, selon lui, dire les choses telles qu'elles sont lorsqu'il s'agit, par exemple, de proposer une augmentation des tarifs d'électricité. «Un politicien ne peut pas dire une chose pareille, il se ferait crucifier», dit-il. Si les élus sont incapables de vérité sur les tarifs, pourquoi seraient-ils mieux préparés à décider du sort d'un barrage contesté?

Pendant de nombreuses années, c'est une commission parlementaire formée de députés qui était chargée d'étudier les demandes de hausses tarifaires d'**Hydro-Québec**. Chaque fois, cette commission tournait à la mascarade, les députés prenant soin de ne jamais accorder à la société d'État plus que ce que leurs électeurs pouvaient tolérer. C'est notamment pour dépolitiser ce processus que la Régie de l'énergie a été créée. La régie s'appuie sur des données objectives et des critères économiques pour rendre une décision. Elle tient des audiences publiques. De la même manière, le **BAPE** évalue les projets de développement en se fondant sur des critères objectifs, sur une analyse scientifique et sur des normes environnementales universellement acceptées. La procédure d'audiences publiques permet aussi de rechercher et, généralement de trouver, un terrain d'entente avec les citoyens directement affectés. Dans chaque cas, le promoteur doit exposer en toute transparence les impacts environnementaux de son projet, après en avoir démontré l'utilité économique. Les citoyens ont l'occasion de s'informer, de poser des questions au promoteur (qu'il soit public ou privé ne change rien) et, dans une deuxième étape, d'exprimer leur point de vue.

Les commissaires tiennent compte des données scientifiques et des commentaires des citoyens. Ce processus permet d'améliorer le projet, si celui-ci est justifié et si ses impacts sont contrôlables, et donc d'en assurer la réussite, le rendant à la fois plus sûr, moins dommageable pour la nature et plus acceptable pour les humains qui vivront à proximité. Le tout en quelques mois. Une aubaine. Le **BAPE** est, en fait, un instrument démocratique d'avant-garde, car il propose une démarche adaptée aux nouvelles exigences de la démocratie moderne. Depuis quelques décennies, dans tous les secteurs de la société, les formes hiérarchiques et autoritaires de pouvoir s'effacent au profit de la négociation et de la coopération. Dans le champ politique, cette transformation découle notamment de la perte de crédibilité des institutions de la démocratie représentative. Les élus détiennent toujours la légitimité de décider, mais les citoyens ne leur font pas suffisamment confiance pour leur signer un chèque en blanc entre deux élections. On a longtemps cherché à compenser ce déficit de confiance par une augmentation des contraintes sur les élus et l'amélioration de la démocratie électorale. Mais en parallèle s'est développé un ensemble de pratiques, de contre-pouvoirs sociaux informels, mais également d'institutions qui sont, comme l'écrit le sociologue Pierre Rosanvallon, «destinés à compenser l'érosion de la confiance par une organisation de la défiance». Voilà exactement ce que fait le **BAPE**: il organise la défiance, la suspicion, l'incrédulité des citoyens en canalisant leurs interventions dans un mécanisme neutre, non partisan, fondé sur des données scientifiques fiables et sur la délibération. Ces différents mécanismes de contre-pouvoirs, de surveillance, d'empêchement et de mise à l'épreuve du jugement, Rosanvallon, l'un des plus grands spécialistes mondiaux du fonctionnement et de l'histoire de la démocratie, propose de les appeler la contre-démocratie, titre de son plus récent ouvrage (publié au Seuil). La contre-démocratie n'est pas le contraire de la démocratie, précise-t-il, elle en est plutôt le prolongement et sert de contrepoids, dans une société du doute, du risque et de l'incertitude, à l'utopie représentative. Le **BAPE** est un des meilleurs exemples connus de cette contre-démocratie organisée. Nous aurions intérêt, au lieu d'en souhaiter l'abolition, à nous en inspirer pour évaluer et débattre de tous les grands projets, avant que ceux-ci ne deviennent l'objet de contestations anarchiques et incontrôlables, parfois non fondées mais compréhensibles lorsque des pouvoirs élitistes se mettent en tête d'imposer leurs visées à un peuple incrédule.

LA PRESSE

La Presse

Nouvelles générales, samedi, 4 novembre 2006, p. A1

André Caillé prône l'abolition du BAPE

Boisvert, Michèle

L'ex-président d'**Hydro-Québec**, André Caillé, tombe à bras raccourcis sur le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**). Il soutient que l'organisme paralyse toute tentative de développement au

Québec. " Je n'ai jamais compris pourquoi nous avons mis en place un système de consultation aussi contraignant! " lance-t-il en entrevue à *La Presse*, un an après son départ d'**Hydro-Québec**. " J'étais pourtant sous-ministre de l'Environnement lorsque le gouvernement du Québec a créé le **BAPE**, en 1978. J'avais dit à Marcel Léger, ministre de l'Environnement à l'époque: Comment se fait-il qu'on a une centaine de députés assis à la période de questions et que ce ne sont pas eux qui consultent? Pourquoi ce n'est pas bon quand les gens sont élus? Pourquoi faut-il embaucher des gens, des salariés de l'État qui n'ont pas de comptes à rendre à la population? J'étais contre et je le suis toujours. " André Caillé nous a accordé sa première entrevue de fond depuis qu'il a quitté son poste de président du conseil d'**Hydro-Québec**, en septembre 2005. Il en a été le PDG de 1996 à 2005 avant de passer le flambeau à Thierry Vandal. Dégagé de la retenue qu'il s'imposait alors qu'il dirigeait Hydro, l'homme ne se censure manifestement plus. Pour l'ancien patron de la société d'État, la forme de consultation que mène le **BAPE** sur l'impact environnemental des grands projets d'aménagement explique en bonne partie la difficulté que l'on a, au Québec, à construire de nouveaux barrages hydroélectriques.

"Il n'y a pas que des recommandations négatives du **BAPE**, c'est vrai. Mais il y a rarement des recommandations positives. Avez-vous déjà entendu le **BAPE** dire: allez-y, il faut le faire, c'est important? Non. Ou bien ils ne disent rien parce que leur clientèle va être en maudit, ou bien ils ne disent pas non, de temps en temps, pour que le gouvernement continue à les endurer." Quand on fait remarquer à André Caillé que le **BAPE** n'a pas de pouvoir décisionnel, que le gouvernement peut choisir d'écarter ses recommandations, la réplique ne se fait pas attendre. "Le poids de la recommandation est tel que de s'y opposer coûte trop cher. Le coût politique est trop élevé, le gouvernement n'ose tout simplement pas." André Caillé préférerait un mode de consultation où des députés, choisis dans tous les partis, iraient prendre le pouls de la population. Ils reviendraient ensuite au Parlement et feraient part de ce qu'ils ont entendu. "Ceux qui auraient mal agi, mal interprété les propos des gens lors des consultations, perdraient leurs élections." Pour ce qui est des études d'impact, André Caillé estime que les spécialistes du ministère de l'Environnement pourraient les faire. Il ne tient d'ailleurs pas le processus actuel en très haute estime. "Il faut faire attention avec tout ce bataclan de directives d'études d'impact. Ils s'envoient les questions pour être sûrs d'être capables de répondre non." André Caillé trouve toute cette façon de procéder très discutable: "J'aimerais mieux un système vraiment démocratique, que ce soit des élus qui fassent ça et qui reviennent avec leurs recommandations. Voilà mon point à moi. La vraie démocratie, c'est qu'il faut voter une fois de temps en temps."

lesaffaires.com

LesAffaires.com

Commentaires, jeudi, 2 novembre 2006

De grâce, cessons de freiner le développement de l'éolien

Jean-Paul Gagné

Bien que le développement d'une industrie éolienne au Québec soit bien parti et que la mise en oeuvre de cette politique soit exécutée rigoureusement par **Hydro-Québec**, bien des obstacles risquent de nuire à son plein succès et de retarder son plein déploiement. Et pourtant, on a affaire ici à une des meilleures formes d'énergie sur le plan du développement durable. Le conseil national du Parti québécois a fourni un bel exemple d'incohérence dimanche dernier, quand 60 % des militants présents ont voté pour l'étatisation de l'énergie éolienne. Cette proposition est venue des Syndicalistes et progressistes pour un Québec libre (SPQ Libre), un club politique autorisé par Bernard Landry pour éviter que ces militants de la gauche du PQ n'aillent grossir les rangs de Québec Solidaire, qui n'était alors qu'un mouvement. Devenu un parti, Québec Solidaire présentera des candidats dans toutes les circonscriptions du Québec, ce qui devrait contribuer à la défaite de candidats péquistes au profit du Parti libéral. On comprend M. Landry d'avoir voulu leur faire une place au sein du PQ, mais on doit les trouver bien embarrassants. Animé par l'ex-président de la CSN, Marc Laviolette, et l'ex-candidat de gauche à la direction du PQ, Pierre Dubuc, le SPQ-Libre milite sans relâche en faveur de l'étatisme auprès des militants et des instances du parti. Même Pauline Marois lui avait fait les yeux doux lors de la course à la direction du PQ pour recevoir leur appui face à André Boisclair. Elle s'était en effet dite favorable à l'étatisation de l'énergie éolienne, contrairement à M. Boisclair.

Ce dernier est resté sur sa position et a rejeté du revers de la main la proposition de son parti en faveur de l'étatisation de l'éolien. À écouter les défenseurs de cette proposition, on se serait cru en Bolivie, qui est en train d'étatiser des champs gaziers. Pour eux, l'État est une nouvelle religion et une solution à tous les maux. La position des militants du PQ s'explique en partie par le fait que le parti est de plus en plus noyauté par des militants syndicaux. On sait que les syndicats d'**Hydro-Québec** et la FTQ sont favorables à une telle étatisation, qui permettrait de grossir les rangs des syndiqués et d'accroître leurs revenus de cotisations. Ils ont perdu une bataille, mais ils reviendront à la charge. D'autres activistes cherchent une autre piste pour ralentir le développement de cette industrie. C'est le cas du Conseil régional de l'environnement du Bas Saint-Laurent qui demande des " audiences génériques ", qui seraient faites par le Bureau d'audiences publiques en environnement (**BAPE**). Ce conseil appuie sa demande sur les constats du **BAPE** relativement au projet de SkyPower dans la région de Rivière-du-Loup. Il est vrai que ce projet, autorisé par **Hydro-Québec** avant les appels d'offres relatifs aux blocs de 1 000 et 2 000 mégawatts (MW), avait été mal planifié. Or, ce projet a été bloqué dans sa forme originale par le " règlement de contrôle intérimaire " décrété par la MRC de Rivière-du-Loup, tel que le permet la loi. Le rapport que vient de publier le **BAPE** sur ce projet montre aussi que la population dispose de tous les outils voulus pour peaufiner les projets qui ne respecteraient pas ses attentes et ne protégeraient pas suffisamment l'environnement. Point n'est besoin par conséquent de telles audiences génériques qui retarderaient les projets déjà autorisés et ceux qui sont en préparation pour le bloc de 2 000 MW.

Une véritable industrie de l'énergie éolienne est en plein développement. De grâce, ne la freinons pas. L'engagement du gouvernement Landry en faveur d'un contenu gaspésien de 60 % a permis de créer en Gaspésie quelque 500 emplois manufacturiers. C'est considérable dans une région qui perd sa population et dont les deux industries principales, la forêt et la pêche, vivent un fort déclin. N'en minimisons pas l'impact. Rappelons certains de ces investissements : Marmen (fabrication de tours et assemblage de nacelles à Matane), Composites VCI (fabrication de nacelles à Matane), LM Glasfiber (fabrication de pales à Gaspé), Cemta et Groupe Ohméga (fabrication de mâts de mesure du vent à Cap-Chat et à Gaspé). De son côté, Gurit investit dans une usine de pales à Magog pour profiter du marché américain, où le développement de l'éolien est fulgurant, et du 2 000 MW. Le Québec a la manie de décourager les entreprises qui investissent au Québec. Résultats : Boralex possède maintenant le plus important parc éolien en France, Innergex a quatre projets en Colombie-Britannique et trois en Ontario et Hydroméga en a quatre en Ontario. Le Québec ne reçoit que 16 à 17 % des investissements canadiens. Nous en aurions plus si nous étions plus ouverts à l'investissement privé. Et notre prospérité s'en porterait mieux.

COMMERCE

Commerce, no. Vol: 107 No: 11

Novembre 2006, p. 35

Les enjeux

Les régions électriques

Lord, Denis

Les mini-centrales hydroélectriques refont surface. Une manne pour les régions, mais le consommateur en paiera-t-il le prix ? En juin dernier, le gouvernement du Québec fait volte-face dans sa stratégie énergétique en votant la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal. Il inverse les rôles. Après avoir cantonné les autorités régionales dans le rôle potentiel d'actionnaire minoritaire des mini-centrales hydroélectriques, il leur demande aujourd'hui d'être les maîtres d'oeuvre des projets hydroélectriques de 50 mégawatts et moins. Cette nouvelle fait l'affaire des régions, qui y voient une solution au problème du sous-développement économique. Toutefois, cela se fera-t-il au détriment de l'ensemble du Québec ? Bernard Généreux, président de la Fédération des municipalités du Québec (FMQ), se déclare fort heureux de la nouvelle politique gouvernementale. Les nouvelles dispositions légales ne font toutefois pas l'affaire du privé. "Être minoritaire nous empêche d'avoir le contrôle et nous complique la vie. Les firmes privées sont faites pour prendre des risques, et ceux-ci ne sont pas négligeables : financement, mauvaises évaluations du potentiel d'un site, etc. Les municipalités et les MRC, elles, n'ont en principe pas d'argent et ne doivent pas jouer avec celui des contribuables. Le gouvernement va-t-il garantir leurs emprunts ?" demande Jacky Cerceau, président d'Hydroméga Services. Cette entreprise est notamment actionnaire majoritaire de centrales de la Côte-Nord et de Sainte-Catherine. L'Association des producteurs d'énergie renouvelable, dont Jacky Cerceau a été le

président, n'entend toutefois pas faire pression pour que cette nouvelle loi sur le domaine municipal soit modifiée. "Nous allons nous en accommoder jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement la modifie." À l'automne 2006, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) publiait un guide pour accompagner les promoteurs dans leur projet. Le MRNF a pour mandat d'autoriser la construction de centrales après les audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et de négocier le prix du kilowatt avec Hydro-Québec. Plusieurs projets sont à l'étude dans les MRC. Mais, seulement trois projets avaient été présentés au MRNF au début de septembre. Deux de ces projets touchent des communautés autochtones et sont pour l'instant tenus secrets. Le troisième a été mis sur pied par Franquelin, une municipalité de 500 habitants située sur la Côte-Nord. Alors que la nouvelle loi régissant le domaine municipal vise les MRC, Franquelin, qui travaillait depuis six ans à un projet de centrale sur la rivière du même nom, a obtenu l'aval du gouvernement pour faire cavalier seul. Façon de parler, puisque le 18 août dernier la municipalité lançait un appel d'offres afin de trouver un partenaire dans le privé. Le maire, Michel Lévesque, estime qu'une centrale de 4,5 mégawatts et un prix de vente de 0,06 \$ le kilowatt à Hydro-Québec pourrait rapporter à la municipalité près de 150 000 dollars de revenus par an. Évidemment, tout dépend du prix que voudra payer Hydro-Québec. La FMQ fait pression sur le MRNF pour qu'un prix fixe (entre 0,07 \$ et 0,08 \$ le kilowatt) soit instauré comme en Ontario, où ce prix a été établi à 0,11 \$ le kilowatt, et ce, quel que soit l'emplacement de la centrale. Le MRNF n'entend pas donner suite aux demandes de la FMQ. Plus grande est la marge entre le coût de revient de l'électricité et son prix d'achat par Hydro-Québec, plus grand est le profit des régions. Un profit réalisé au détriment de la population québécoise ? "Pas du tout, répond Mathieu St-Amand, porte-parole de Pierre Corbeil, ministre du MRNF. Nous allons acheter l'électricité à un prix raisonnable aux régions et la revendre au meilleur prix possible aux Québécois. Pendant ce temps, le gouvernement s'attelle à des projets qui devraient générer 4500 mégawatts d'ici 10 ans et créer 70000 emplois. Le gouvernement y investit 25 milliards de dollars."

Pour Michel Gauthier, directeur général de Fondation Rivières, le gouvernement, en mettant au point cette stratégie qui favorise en apparence les régions, a voulu museler Fondation Rivières et ses partenaires. Cet organisme a joué un rôle important dans le moratoire de 2002 qui a mis un frein à la construction de centrales privées. " Je ne vois aucune logique dans la démarche gouvernementale. Que faites-vous si aucune rivière ne passe chez vous? Il faut donner aux régions 10 % des bénéfices nets d'Hydro-Québec pour le développement de projets au prorata des besoins". Selon lui, la construction des centrales apporte peu de retombées locales. Il cite l'exemple de Saint-Paulin, dont la région a très peu bénéficié des 14 millions de dollars qui y ont été investis. "Ça a donné de l'emploi aux camionneurs de la région pendant un an et demi; les ingénieurs et une partie des employés venaient de l'extérieur." Michel Gauthier est convaincu que les producteurs du secteur privé s'arrangeront "en dessous de la table" pour avoir le dernier mot sur les centrales. Il est vrai qu'un certain nombre d'entre eux, intéressés par le projet de Franquelin, ont fait marche arrière lorsqu'ils ont su qu'ils seraient minoritaires. Dernier argument de Fondation Rivières: "Le gouvernement veut investir 25 milliards de dollars dans les barrages. Il serait préférable qu'il investisse 2 milliards de dollars dans l'économie d'énergie. On créerait ainsi de l'emploi en région. Et on pourrait aussi exporter l'électricité qu'on aurait économisée et en tirer beaucoup plus de profit." "Si les mini-centrales constituent un pactole pour les activités économiques régionales, pourquoi pas ?" répond Bernard Généreux. Selon le président de la FMQ, à certains endroits, les fonds générés par les mini-centrales serviront à la mise en valeur de sites patrimoniaux, parmi lesquels d'anciens barrages qui pourraient être réactivés. Il mentionne, par exemple, la remise à flot d'un projet à Val-Jalbert, au Saguenay-Lac-Saint-Jean. La mini-centrale serait construite dans le secteur du village fantôme et constituerait un attrait de plus pour les touristes. En 1994, la première version de ce projet avait été jugée inacceptable par le BAPE parce qu'elle présentait des "risques sociaux, économiques et biophysiques mal évalués". Une erreur de parcours, dit-il. "On pensait que le réaménagement de l'ancienne centrale du parc des Chutes-de-la-Chaudière, à Lévis, soulèverait un scandale du point de vue écologique. Il a pourtant été accepté, et ce parc est maintenant très fréquenté", précise Bernard Généreux. Pas question que les régions laissent tomber une source de développement économique aussi importante. Mais la construction de mini-centrales devra être davantage encadrée. Un exemple ? La société Innergex a acquis une ancienne centrale d'Hydro-Québec située sur la rivière Matawin et, lorsque cette centrale sera de nouveau en activité, elle versera des redevances à la MRC de la Matawinie. Cependant, l'accès à la centrale se fait par la MRC voisine de Mékinac, qui réclame sa part du gâteau tout comme le Conseil de bande des Attikameks de Manawan. Le cas fait présentement l'objet d'un litige auprès du MRNF. Et ce genre de contestation pourrait se répéter, car les rivières servent souvent de frontières entre les MRC. L'insertion d'un projet dans le milieu compte pour 15 % dans les critères de sélection du MRNF. Mais aucun

règlement provincial n'encadre la consultation des citoyens, qui doivent s'en remettre aux dispositifs mis en place dans leurs municipalités et leurs MRC. "Il faut qu'il y ait une harmonie entre les régions, assure Daniel Deschênes, directeur de la production d'électricité au MRNF, sinon, il n'y aura pas de développement." Combien de mini-centrales l'avenir réserve-t-il au Québec ? Selon Bernard Généreux, plusieurs des 29 projets qui ont été annulés par le moratoire de 2002 devraient refaire surface. "Il devrait se construire un maximum de 50 barrages. Quand on sait que nous disposons de 1 000 rivières, c'est peu." Un dossier qui fera encore couler beaucoup d'encre avant de faire couler beaucoup d'eau.

leSoleil

Le Soleil

Actualités, mercredi, 1 novembre 2006, p. 16

Développement des éoliennes en région

Les opposants demandent un moratoire

Larouche, Marc

Collaboration spéciale

Rivière-du-Loup - Pendant que le conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup poursuit son analyse du rapport du **BAPE** sur le projet de 370 millions \$ de SkyPower, diverses organisations demandent au gouvernement, non seulement de rejeter ce projet, mais de mettre un frein à tous les processus d'autorisation des autres en cours, le temps que Québec se dote d'un plan de développement harmonieux. "Les projets sont analysés à la pièce, alors que les impacts cumulatifs en région devraient au contraire être évalués globalement", dit la directrice générale du Conseil de l'Environnement (CRE) du Bas-Saint-Laurent, Luce Balthazar. "Il faut décréter un temps d'arrêt et ordonner la tenue d'un **BAPE** générique. Notre organisme ne s'oppose pas à l'éolien, mais déplore que cela se fasse de façon intensive et précipitée." L'Union des producteurs agricoles (UPA) du Bas-Saint-Laurent, qualifie le projet de SkyPower "d'erreur éolienne". "Ça fait presque deux ans qu'on demande à **Hydro-Québec** d'influencer davantage le développement éolien. Ils n'ont pas besoin de nationaliser pour ça, mais simplement d'adopter une politique nationale plus serrée qui permettrait d'éviter les situations que nous et le **BAPE** dénonçons", dit le président, Claude Guimond, qui demande aussi l'instauration d'un fonds de développement alimenté par les profits des parcs éoliens, qui pourrait servir à des projets agricoles et forestiers. Vigilance éolienne ne croit pas, comme le maintient SkyPower, que le projet actuel soit blanchi des irrégularités soulevées par le **BAPE**. "Les propos des commissaires sont très éloquents à cet égard : "La Commission est d'avis que la zone d'étude du projet actuel ne permet pas de recevoir un projet modifié qui satisferait à ces exigences, puisque le déplacement des éoliennes non conformes créerait de nouvelles contraintes dans ce territoire habité", écrit-on. "Il est pour nous évident qu'il subsiste de sérieuses distorsions dans la dynamique de communication et de concertation avec la communauté", conclut le groupe.

LA PRESSE

La Presse

Forum, mardi, 31 octobre 2006, p. A22

Éditorial

Posséder le vent

Collard, Nathalie

La proposition des militants du Parti québécois de nationaliser la production de l'énergie éolienne arrive au lendemain de la publication d'un rapport très attendu du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**). Dans un document de 150 pages rendu public la semaine dernière, le **BAPE** fait le point sur la crise qui secoue la région de Rivière-du-Loup, où l'entreprise torontoise Skypower prévoit l'érection de 114 éoliennes au large de Cacouna. Le **BAPE** est clair: ce projet ne doit pas voir le jour, du moins pas sous sa forme actuelle. Le **BAPE** estime que SkyPower a minimisé les conséquences négatives de son projet sur la faune et la flore. Il souligne aussi l'impact considérable des éoliennes sur le paysage et, par extension, sur l'industrie touristique de la région. Il rappelle que la région de Rivière-du-Loup est la porte d'entrée vers la Gaspésie, un endroit où les touristes affluent chaque année. Il faut pouvoir évaluer les répercussions d'un tel projet sur l'industrie touristique. Les commissaires recommandent d'autre part que le fonds de démantèlement - une somme qui vise à protéger la population d'une facture trop salée

lorsque le parc éolien sera trop vieux - fasse l'objet d'une fiducie qui serait gérée par un comité de suivi. Jusqu'ici, note le **BAPE**, le cadre légal concernant le fonds de démantèlement est beaucoup trop vague pour que la population se sente rassurée quant à qui paiera la facture pour démanteler un parc éolien devenu désuet. Le **BAPE** exprime le même bémol quant aux avantages financiers dont pourrait bénéficier la région. Au départ, SkyPower faisait miroiter des retombées économiques de 40%. Il n'en garantit plus que 10, 5%. C'est trop peu.

Bref, le rapport du **BAPE** confirme les inquiétudes d'une partie de la population québécoise quant au développement éolien. Si on veut mettre fin à ce développement sauvage digne du far-west (des promoteurs qui intimident des propriétaires, des entreprises qui exercent des pressions sur les élus d'une région), il faut absolument adopter une marche à suivre qui sera la même pour tout le monde. Selon le **BAPE**, l'adoption en catastrophe de règlements de contrôle intérimaires - ces règlements que les MRC adoptent en catastrophe pour interdire ou limiter l'érection des éoliennes sur leur territoire - ne peut être considérée comme une mesure permanente. La nationalisation de l'énergie éolienne serait-elle la solution? Rien n'est moins sûr. Soyons réalistes, avec l'expertise actuelle d'**Hydro-Québec** dans ce domaine, les Québécois n'y gagneraient pas grand-chose à court et à moyen termes. Surtout quand on sait que l'énergie éolienne, dépendante des vents et du climat, est une source d'énergie bien imprévisible. En outre, la société d'État est d'une certaine façon déjà le "maître d'oeuvre" de l'éolien. **Hydro-Québec** Distribution contrôle l'achat d'électricité et fixe tous les critères d'appels d'offres. Le gouvernement pourrait donc tout simplement permettre à **Hydro-Québec** Production de faire compétition à l'entreprise privée en le laissant participer aux prochains appels d'offres. Nationaliser? Il faudrait faire la preuve que les Québécois y gagneraient. Pour l'instant, cette démonstration est loin d'être faite. À l'heure actuelle, l'urgence n'est pas de nationaliser la production de l'énergie éolienne mais plutôt d'encadrer son développement. Les résidants, les municipalités et les experts disent tous la même chose: sans vision à long terme, on se dirige vers un fiasco. Avec le rapport du **BAPE**, le gouvernement a entre les mains tout ce qu'il faut pour agir intelligemment.

leSoleil

Le Soleil

Affaires, mardi, 31 octobre 2006, p. 36

Projet de SkyPower

Cri du coeur de Kerry Adler à Rivière-du-Loup

Larouche, Marc

Collaboration spéciale

Rivière-du-Loup - C'est un cri du coeur que le président-directeur général de SkyPower, Kerry Adler a lancé hier à Rivière-du-Loup en faveur de son projet de 370 millions \$, pour lequel il persiste et signe. Il défend le bien-fondé du projet, affirme avoir l'appui populaire et soutient que son équipe a répondu à toutes les exigences du **BAPE** (Bureau d'audiences publiques). "Le gouvernement a été informé de tous les changements réalisés. Nous avons changé l'emplacement des éoliennes 40 fois pour répondre aux exigences de la population et de la MRC. N'est-ce pas le signe d'une compagnie ouverte, à l'écoute, transparente et qui veut travailler avec la communauté?" a-t-il affirmé en conférence de presse, hier, à Rivière-du-Loup. "Il n'y a aucune raison de retourner devant le **BAPE**. Nous avons été proactifs. Les changements ont été apportés avant que le rapport soit publié, et nous répondons à toutes les préoccupations soulevées", ajoute l'ingénieur Steve Boulianne. "Il ne faut pas reprocher à promoteur d'être à l'écoute de la population et d'effectuer des changements, comme c'est souvent ce qui est véhiculé."

Changements

Les grands changements auxquels il fait référence, et qui, selon SkyPower, rendent le projet conforme en tous points au règlement de la MRC et aux recommandations du **BAPE**, les voici : le projet est passé de 134 à 114 éoliennes. Les 20 retranchées se trouvaient dans la zone de Cacouna et aux abords du fleuve. "Plus aucune ne se trouve à moins de quatre kilomètres du fleuve. Toutes celles qui se trouvaient au nord de la route 132 et de l'autoroute 20 n'y sont plus. Cela règle les préoccupations ayant trait aux aspects visuels et patrimoniaux, ainsi que sur la protection de la faune ailée dans cette zone identifiée comme un couloir migratoire", dit M. Boulianne.

Retombées

SkyPower estime les retombées du contrat de 21 ans avec **Hydro-Québec** à 36,6 millions \$ pour la MRC de Rivière-du-Loup, 142,5 millions \$ pour le Québec. Les redevances directes aux municipalités et propriétaires en phase d'exploitation sont estimées à 40 millions \$, alors que 42 millions \$ découleraient de la gestion du parc, de l'entretien et de la main-d'oeuvre. "C'est beaucoup de retombées dans le milieu. À deux reprises, les sondages effectués ont démontré que plus de 70 % de la population approuvait notre projet. Pour moi, passé 50 %, c'est la majorité", ajoute M. Adler. La question du bruit serait aussi réglée. "Les études ont démontré qu'à une distance de 486 mètres des résidences, tel qu'exigé par la MRC et respecté par notre projet, l'impact du bruit des éoliennes est très faible." Le promoteur dit aussi s'être engagé "sans équivoque" à créer et à contribuer à un fonds de démantèlement. "Nous ne sommes pas venus à Rivière-du-Loup pour voler le vent (lire l'énergie) sans rien laisser. Nous aurions pu aller n'importe où, mais nous sommes venus ici parce que la population tient à notre projet. Nous avons travaillé fort pour répondre aux exigences. En trois ans, nous avons injecté 15 millions \$ de plus, et il n'y a pas encore une éolienne debout. La communauté tient à notre projet et elle profitera aussi des retombées." Qu'en est-il de la vingtaine qui ont été retirées ? Seront-elles installées ailleurs sur le territoire ? "Non, assure M. Adler. Les 114 qui demeurent sont en conformité à 100 % avec le RCI de la MRC. Je veux être très clair. Nous n'avons pas de place pour ces 20 autres aujourd'hui à Rivière-du-Loup. Nous sommes prêts à procéder sans celles-ci. Elles pourront être intégrées à l'un de nos 27 autres projets à travers le Canada", conclut-il.

À savoir

Promoteur : SkyPower, siège social à Toronto

Projet : Terrawinds(Terravents)

Projet initial : 134 éoliennes

Production annuelle : 201 MW, production annuelle estimée de 633 millions de kWh d'électricité

Projet modifié : 114 éoliennes

Production annuelle : 171 MW, production annuelle estimée de 539 millions kWh d'électricité

Contrat : entente de 21 ans signée de gré à gré entre SkyPower Corp. et **Hydro-Québec** Production en septembre 2004.

Investissement : 370 millions \$

Création d'emplois estimée : 300 pour la période de construction

LA PRESSE

La Presse

La Presse Affaires, mardi, 31 octobre 2006, p. LA PRESSE AFFAIRES5

"Aucune raison de retourner devant le **BAPE**"

SkyPower défend son parc d'éoliennes à Rivière-du-Loup

Larouche, Marc

Le Soleil

Rivière-du-Loup - C'est un cri du coeur que le PDG de SkyPower, Kerry Adler, a lancé hier à Rivière-du-Loup en faveur de son projet de 370 millions de dollars pour lequel il persiste et signe. Il défend le bien fondé du projet, affirme avoir l'appui populaire et soutient que son équipe a répondu à toutes les exigences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**). " Le gouvernement a été informé de tous les changements réalisés. Nous avons changé l'emplacement des éoliennes 40 fois pour répondre aux exigences de la population et de la MRC. N'est-ce pas le signe d'une compagnie ouverte, à l'écoute, transparente et qui veut travailler avec la communauté? " a-t-il affirmé en conférence de presse hier à Rivière-du-Loup. " Il n'y a aucune raison de retourner devant le **BAPE**. Nous avons été proactifs. Les changements ont été apportés avant que le rapport soit publié et nous répondons à toutes les préoccupations soulevées ", ajoute l'ingénieur Steve Boulianne. Les grands changements auxquels il fait allusion, et qui, selon SkyPower, rendent le projet conforme en tous points au règlement de la MRC et aux recommandations du **BAPE**, les voici: le projet est passé de 134 à 114 éoliennes. Les 20 retranchées se trouvaient dans la zone de Cacouna et aux abords du fleuve. " Plus aucune ne se trouve à moins de quatre

kilomètres du fleuve. Toutes celles qui se trouvaient au nord de la route 132 et de l'autoroute 20 n'y sont plus. Cela règle les préoccupations ayant trait aux aspects visuels et patrimoniaux, ainsi que sur la protection de la faune ailée dans cette zone identifiée comme un couloir migratoire ", dit M. Boulianne. SkyPower estime les retombées du contrat de 21 ans avec **Hydro-Québec** à 36,6 millions pour la MRC de Rivière-du-Loup, 142,5 millions pour le Québec. Les redevances directes aux municipalités et propriétaires en phase d'exploitation sont estimées à 40 millions, alors que 42 millions découleraient de l'opération du parc, de l'entretien et de la main-d'oeuvre. " C'est beaucoup de retombées dans le milieu. À deux reprises, les sondages effectués ont démontré que plus de 70 % de la population approuvait notre projet. Pour moi, passé 50 %, c'est la majorité ", ajoute M. Adler. La question du bruit serait aussi réglée. " Les études ont démontré qu'à une distance de 486 mètres des résidences, tel qu'exigé par la MRC et respecté par notre projet, l'impact du bruit des éoliennes est très faible. " Le promoteur dit aussi s'être engagé " sans équivoque " à créer et contribuer à un fonds de démantèlement. " Nous ne sommes pas venus à Rivière-du-Loup pour voler le vent (lire l'énergie) sans rien laisser. Nous aurions pu aller n'importe où, mais nous sommes venus ici parce que la population tient à notre projet. Nous avons travaillé fort pour répondre aux exigences. En trois ans, nous avons injecté 15 millions de plus et il n'y a pas encore une éolienne debout. La communauté tient à notre projet et elle profitera aussi des retombées. "

LES AFFAIRES

Les Affaires

Dossier spécial, samedi, 28 octobre 2006, p. 76

ÉNERGIE ÉOLIENNE

Le courant finit par passer

Après des années de préparation, le Québec est finalement entré de plain pied dans le marché de l'éolienne

Charles-Albert Ramsay

La construction de nouveaux parcs éoliens au Québec va s'accélérer dans les prochains mois, conséquence logique de l'appel d'offres de 1 000 MW d'**Hydro-Québec** : Commandés il y a trois ans, ces projets commencent à voir le jour.

Cette série de chantiers touchera une bonne partie des villages côtiers de la Gaspésie, et ce, jusqu'en 2012. Chaque année pendant 10 ans, quelque 5 000 emplois seront créés, selon les calculs de l'économiste Jean-Claude Thibodeau, consultant pour GPCo. Son étude, réalisée pour le compte de l'Association canadienne de l'énergie éolienne, indique que 10 % des emplois sont directement liés à la construction des éoliennes, 70 % le sont indirectement et 20 % découlent des dépenses courantes des travailleurs. Rappelons que ces retombées économiques sont intimement liées à la condition imposée par **Hydro-Québec** que de 40 % à 60 % des coûts de fabrication et de construction soient dépensés en Gaspésie. Les spécialistes gaspésiens du vent ont vivement ressenti ses effets. " Ça fait une très grosse différence. Nous sommes plus de 1000 travailleurs dans l'éolien ici. Ce n'est pas rien ", témoigne Marjolaine Castonguay, pdg de Pesca Environnement, de Maria. Elle a ressenti les retombées économiques " indirectes " grâce à ses contrats avec Cartier énergie éolienne, principal promoteur de l'appel d'offres. Son entreprise a fourni des expertises environnementales et techniques pour les deux premiers projets de Cartier, ceux de Baie-des-Sables et d'Anse-à-Valleau.

Face à une foule de concurrents l'appel d'offres avait attiré des projets totalisant 4 000 MW Cartier a gagné les deux-tiers de l'appel d'offres en 2003. Pour fournir 660 MW à **Hydro-Québec**, Cartier, un consortium formé de Innergex II et de TransCanada Corp, propose six projets, dont la réalisation est étalée entre 2006 et 2012. La construction du premier projet, de 109,5 MW, près de Matane, est presque terminée. Cartier doit effectuer la mise en service le 1er décembre. La mise en service du deuxième parc est remise à l'automne 2007. Situé à l'autre extrémité de la péninsule, près de Gaspé, le projet de 101 MW devait démarrer cet hiver. Mais l'américaine General Electric n'a pu livrer les turbines à temps, explique Guy Dufort, vice-président aux relations publiques de Cartier. En attendant les turbines, l'aménagement des chemins forestiers et la construction des bases des éoliennes a été entamé.

Les deux projets de Northland

Le deuxième soumissionnaire gagnant de ce premier appel d'offres, l'Ontarienne Northland Power, prépare deux projets au pays du vent. La livraison de son premier parc, celui de Saint-Ulric, près de Matane, est prévue pour 2007.

Au cours des consultations publiques, le nombre d'éoliennes a été réduit de 140 à 100, pour une puissance installée de 150 MW. Northland veut être une entreprise socialement responsable, selon son vice-président, développement, Victor Pergat. " Nous avons travaillé très fort pour être certains que les citoyens nous accordent leur appui. Nous voulons faire d'autres projets dans l'avenir ", dit-il, joint à son bureau de Toronto. Le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant ce projet a justement été rendu public la semaine dernière. Il contenait une série de recommandations pour rendre le parc éolien acceptable. Il y est fait mention de la préservation des paysages du village de Saint-Léandre, ainsi que ceux des lacs Malfait, Minouche et des Îles. M. Pergat assure que toutes ces questions ont déjà été réglées puisqu'une vingtaine d'éoliennes ont été déplacées pour satisfaire les citoyens et les agriculteurs. Il s'attend à pouvoir démarrer la construction début 2007, une fois les autorisations finales recues de la Commission de protection du territoire agricole (CPTA), des municipalités et Québec.

Deux contrats HQP

Par ailleurs, deux autres projets, signés de gré à gré avec Hydro-Québec Production, devraient occuper les ouvriers de la région dans la prochaine année. Le controversé parc de 201 MW de l'Ontarienne SkyPower Wind Energy Fund SEC, pourrait commencer avant la fin de l'année. Pas moins de 26 éoliennes devaient être érigées dans la MRC de Rivière-du-Loup avant Noël, mais l'entreprise a déclaré la semaine dernière qu'elle ne pourrait pas respecter son échéance. Le rapport du BAPE, pas encore public, a été livré au gouvernement. Reste les travaux de la CPTA, dont le rapport est attendu pour la fin du mois de novembre. Par ailleurs, 3Ci, de Saint-Bruno, prépare Murdochville 3, un projet de 54 MW, troisième du genre dans l'ancienne ville minière, éprouvée par la fermeture de la Fonderie Gaspé de l'ancienne Noranda. La construction est prévue pour l'an prochain.

Encadré(s) :

Un colloque en traduction simultanée

Charles-Albert Ramsay

Un nombre important d'anglophones venus du Canada et des États-Unis devraient participer au 3e colloque annuel sur l'énergie éolienne de l'Association québécoise de la production d'énergie éolienne (AQPER) qui aura lieu le mardi 31 octobre 2006. Du coup, les organisateurs du colloque ont décidé d'offrir la traduction simultanée des débats et présentations qui seront communiquées en français. On attend plus de 200 personnes, un peu plus que l'an passé. Parmi les conférenciers les plus prestigieux, notons la présence du ministre des Ressources naturelles Pierre Corbeil, du vice-président directeur, - Technologie d'Hydro-Québec Élie Saheb, et de l'astrophysicien Hubert Reeves.

En outre, le colloque doit traiter des questions environnementales liées à l'énergie éolienne, ainsi que de l'acceptation sociale des grandes turbines, des retombées économiques et des aspects techniques de la production.

Les éoliennes DANS le bas-du-fleuve

Promoteur / Emplacement / Puissance installée (MW) / Mise en service

Northland Power / Rivière-au-Renard / 2 / 1997

n.d. / Saint-Ulric / 2 / n.d.

Axor / Cap-Chat / 57 / 1998

Axor / Matane / 43 / 1998

3CI / Murdochville / 54 / 2002

Cartier / Baie-des-Sables / 110 / 2006

Cartier / Anse-à-Valleau / 101 / 2007

3CI / Murdochville / 54 / 2007

Northland Power / Saint-Ulric et Saint-Léandre / 150 / 2007

SkyPower Wind Energy Fund SEC / Rivière-du-Loup / 201 / 2008

Cartier(1) / Carleton / 110 / 2008

Cartier / Les Méchins / 150 / 2009

Northland Power / Mont-Louis / 101 / 2010

Cartier / Mont-Louis / 212 / 2011

Cartier Montagne-Sèche / 59 / 2011

1 Cartier est un consortium formé de Innergex II et TransCanada Corp.

Source : [Hydro-Québec](#)

charles-albert.ramsay@transcontinental.ca

lesaffaires.com

LesAffaires.com

En Affaires, vendredi, 27 octobre 2006

Le **BAPE** rejette SkyPower

Jesse Caron

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) a rejeté le projet éolien de la firme SkyPower à Rivière-du-Loup parce qu'il le juge trop risqué. Les commissaires qui se sont penchés sur le projet de 350 M\$ ont jugé qu'il ne peut pas être réalisé dans sa version actuelle, rapporte La Presse. SkyPower entend installer 114 éoliennes dans le cadre d'un contrat sans appel d'offre obtenu d'[Hydro-Québec](#) en 2004. Les motifs invoqués par le **BAPE** ne manquent pas. Selon l'organisme, le projet présente des risques pour le paysage, les oiseaux, l'environnement sonore et l'agriculture. En outre, il ne fait pas l'unanimité dans la communauté de Rivière-du-Loup, et il contrevient aux règles de la MRC de l'endroit. Autre point négatif soulevé par le **BAPE** : les éoliennes de SkyPower n'apportent pas les retombées annoncées pour la région luperivoise. Le promoteur promet que 40 % des dépenses liées au projet seront effectuées dans la région, une proportion que la **BAPE** estime plutôt à 10,5 %. Le porte-parole de SkyPower, Jean-Pierre Dion, rétorque que le rapport du **BAPE** constitue un portrait du projet tiré à un moment bien précis. Il soutient que la firme torontoise a corrigé la plupart des problèmes relevés par l'organisme. SkyPower ne s'attend donc pas à ce que le gouvernement bloque le projet. La société tiendra une conférence de presse pour faire part de ses réactions au début de la semaine prochaine. Les ministères de l'Environnement et des Ressources naturelles ont refusé de commenter le rapport du **BAPE** pour le quotidien de la rue Saint-Jacques hier.

LA PRESSE

La Presse

La Presse Affaires, vendredi, 27 octobre 2006, p. LA PRESSE AFFAIRES1

L'éolien a du plomb dans l'aile

Le **BAPE** dit non au plus important projet au Québec

Baril, Hélène

Le projet éolien de 350 millions de la firme torontoise SkyPower à Rivière-du-Loup, qui avait déjà du plomb dans l'aile, vient d'être rejeté par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, qui blâme sévèrement le promoteur pour la façon dont il a mené son dossier. " La commission constate que le projet présenté dans sa version ne peut être réalisé ", écrivent les commissaires après un examen détaillé du projet. En plus de contrevenir à la réglementation de la MRC de Rivière-du-Loup, " le projet constitue un risque pour le paysage, la faune ailée, le climat sonore, l'agriculture et il ne reçoit pas l'appui consensuel de la communauté qui habite le territoire ", concluent-ils. Les retombées locales promises par SkyPower ne sont pas au rendez-vous, souligne aussi l'organisme consultatif. " Seulement 10,5 % des dépenses globales estimées se feraient dans le milieu d'accueil ", signale le rapport, ce qui est loin des 40 % promis par le promoteur. Malgré tout, les premières réactions de SkyPower sont positives. " On n'est pas totalement surpris ", a commenté hier Jean-Pierre Dion, de la firme de relations publiques National qui agit comme représentant de l'entreprise de Toronto. M. Dion affirme que la plupart des réserves émises dans le rapport du **BAPE** ont fait l'objet de correctifs. " Le rapport du **BAPE**, c'est une photo prise à un certain moment. On s'est ajustés depuis ", a-t-il dit.

La direction de SkyPower convoquera la presse au début de la semaine prochaine pour faire part de ses commentaires. En attendant, son porte-parole ne voit pas pourquoi le gouvernement du Québec pourrait dire non au projet. " On pense que le gouvernement a tous les éléments pour approuver le projet ", a soutenu M. Dion. Le projet de SkyPower à Rivière-du-Loup devrait être le plus gros parc éolien jamais construit au Canada, avec 134 éoliennes. Annoncé en 2004 par le ministre de l'Énergie et des Ressources d'alors, Sam Hamad, ce parc éolien avait fait l'objet d'un contrat sans appel d'offres avec [Hydro-Québec](#),

qui s'est engagé à acheter l'énergie produite pendant 20 ans. SkyPower est une firme de Toronto qui compte parmi ses dirigeants David Caissie, un ancien cadre la Banque CIBC qui a été mêlé au scandale d'Enron. L'ancien ministre libéral André Bourbeau, qui a été président du conseil d'administration d'Hydro-Québec de 2003 à 2005, est un des dirigeants du Fonds de revenus SkyPower, qui a émis pour 77 millions de dollars de parts pour mener à bien le projet de Rivière-du-Loup. Le projet a dérapé dès le début, parce que le promoteur voulait planter des éoliennes entre la route 132 et le fleuve, ce qui a suscité un tollé de protestations. Les relations entre les dirigeants municipaux et le promoteur se sont envenimées au point où cet été, SkyPower décidait de renoncer à son projet. À la suite d'une médiation du ministre des ressources naturelles, Pierre Corbeil, la compagnie est revenue sur sa décision et a décidé de réduire la taille de son parc de 134 à 114 éoliennes.

Le rapport du BAPE semble embêter considérablement le gouvernement. Hier le ministre Corbeil n'a pas voulu commenter les conclusions du BAPE, qui auront un impact sur les autres projets éoliens à venir au Québec. Pour sa part, le ministre de l'Environnement, Claude Béchar, qui a le rapport en mains depuis un mois, réserve encore ses commentaires. " C'est la ligne, on ne commente pas ", a dit son porte-parole, Pascal d'Astous. Le BAPE a constaté que la population concernée par ce projet de construction d'une centaine d'éoliennes a été mise devant le fait accompli et il blâme le gouvernement du Québec pour avoir laissé les municipalités se débrouiller toutes seules avec le promoteur. " Le modèle actuel d'implantation de parcs éoliens fait en sorte qu'un promoteur se réserve un territoire a priori rentable sans consulter les municipalités ", dit le BAPE, qui constate que les municipalités n'ont pas les outils nécessaires pour faire leur travail. " Il importe que le gouvernement du Québec établisse des mécanismes pour mieux encadrer ce volet de la filière éolienne ". Enfin, le BAPE est d'avis que les redevances versées aux municipalités et aux propriétaires des terrains par SkyPower et par les autres promoteurs de la Gaspésie, sont insuffisantes. Ils ne représentent que 2 % des revenus tirés de l'exploitation d'une ressource collective, estime l'organisme. SkyPower doit encaisser des revenus de 880 millions de la vente d'électricité à Hydro-Québec pendant la durée du contrat.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, jeudi, 28 septembre 2006, p. a1

Un village, une éolienne

Les 600 résidents de Saint-Noël sonnent la révolution «communautaire»

Francoeur, Louis-Gilles

Les 600 résidents du village de Saint-Noël, une modeste municipalité de la Matapédia irriguée par la petite rivière Tartigou, n'attendra pas le prochain appel d'offres d'Hydro-Québec pour de nouveaux mégawatts éoliens. Tout le monde au village est invité depuis hier à devenir membre de la nouvelle coopérative qui entend réunir 1,7 million de dollars pour construire une grande éolienne de un mégawatt, qu'on veut vendre directement à Hydro-Québec, tout comme la société commerciale 3Ci inc. l'a fait pour les 150 MW de ses trois parcs de Murdochville. Pour le porte-parole et initiateur du projet, Gilbert Otis, «au moment où, dans certains coins du Québec, on rejette l'option éolienne, ici, à Saint-Noël, le projet est au contraire la planche de salut d'un village dont l'école est menacée de fermeture», ce que la population refuse en bloc. «S'il le faut, l'électricité de l'éolienne réduira les coûts de chauffage de l'école, tout comme ceux de l'église d'ailleurs, que les habitants n'ont plus les moyens de payer en hiver», ajoute M. Otis. Le village a déjà choisi le terrain où l'énorme machine sera implantée. M. Otis, un parent de Léonard Otis, le pionnier de la foresterie modèle au Québec, a financé l'installation de la tour de mesure des vents. Ses calculs de rentabilité ont été validés par des consultants, qui ont déjà déterminé jusqu'à la marque de l'éolienne géante.

La coopérative éolienne de Saint-Noël a été créée mardi soir et tout le village, qui veut notamment financer par ce moyen le démarrage d'une petite scierie et parvenir à la chauffer en hiver, voit dans ce projet «le symbole des nouveaux efforts des communautés rurales, notamment pour faire face aux très graves problèmes de l'industrie forestière et à la fermeture de nombreuses usines». Le maire de Saint-Noël, Gilbert Sénéchal, a précisé au Devoir hier que ce projet pourrait rapporter entre 300 000 \$ et 325

000 \$ par an, soit une des sources de revenus les plus importantes de la municipalité. Mais la municipalité et la coop n'entendent pas «faire concurrence» à **Hydro-Québec** en devenant distributeurs d'électricité: «Ce qu'on veut, a expliqué le maire Sénéchal, c'est vendre notre électricité à **Hydro-Québec**, qui nous fournira de son côté ce dont on a besoin.» En somme, l'électricité produite par l'éolienne sera vendue à Hydro autour de 8 ¢ le kilowatt alors qu'elle sera vendue sur place aux clients résidentiels et institutionnels entre 4 et 6,5 ¢, tout comme **Hydro-Québec** le fait depuis des années avec les papetières dotées d'équipements de production, par exemple. Le maire Sénéchal est toutefois conscient que l'enjeu derrière son modeste projet «Un village, une éolienne» est celui de toute une région qui entend «tirer profit pour elle-même de son vent».

Son collègue d'Amqui, Gaétan Ruest, l'appuie d'autant plus fortement que c'est dans sa municipalité qu'est né le premier projet communautaire de production éolienne de la péninsule, dit-il. Gilbert Otis en faisait partie jusqu'à ce qu'il lance son propre projet à Saint-Noël. C'est à Amqui qu'est née la Société intégrée de développement éolien de la Matapédia, qui pilote un projet de neuf mégawatts sur le point d'aboutir. En plus, a ajouté le maire Ruest, devenu un des plus ardents défenseurs de la production communautaire d'énergie éolienne, d'autres corps municipaux sont désormais dans la course, notamment la MRC de Témiscouata. La région a pourtant connu de graves ratés à la suite des premiers projets de 3Ci à Murdochville et surtout avec l'important projet de SkyPower à Rivière-du-Loup, jugé trop gros, dévastateur pour le paysage et «nul» en matière de retombées économiques. Le maire Ruest fait partie de ces élus municipaux qui ne se battent pas contre la filière éolienne mais «contre son développement aux dépens de nos paysages humanisés et sans véritables retombées à long terme, ce qui réduit l'acceptabilité d'une filière dont on nous demande cependant d'absorber 100 % des impacts». Il a participé à des colloques et à des visites en Allemagne, en Ontario et ailleurs, où on accorde de plus en plus la priorité au développement de l'éolien par les communautés qui vivront avec les impacts de cette filière, soit par les corps municipaux, soit par des coopératives formées de gens du lieu. «Ce qu'il nous faut, c'est de l'éolien civilisé, qui respecte nos paysages humanisés et qui rapporte aux régions qui vont devoir vivre avec les impacts», a expliqué Gaétan Ruest, aussi porte-parole de l'Union des municipalités du Québec en matière d'énergie. «Pour l'instant, ce qu'on voit, ce sont de gros producteurs pétroliers, des fonds de retraite et des entreprises ontariennes ou d'ailleurs qui viennent profiter de notre ressource locale, le vent, et qui ne nous laissent que des miettes passagères. **Hydro-Québec** empêche de son côté les fonds fédéraux accordés aux promoteurs pour la production éolienne et même les éventuels crédits de gaz à effet de serre. Les producteurs empochent même dans certains cas l'argent comptant - on parle de 5 % de certains projets - que les banquiers déboursaient comptant pour obtenir le privilège de les financer. Et nous, on n'a rien. On est en train de se faire voler notre potentiel éolien. Il est temps que ça cesse, et on va s'en parler de long en large au colloque dans deux semaines à Rimouski.»

Le maire Ruest estime que la filière a été lancée dans la péninsule avec le premier appel d'offres de 1000 MW dans un contexte de précipitation, sans encadrement, sans définir qui aurait priorité pour développer cette ressource, sans balises pour la protection des paysages humanisés, sans règles pour des retombées économiques de plus en plus passagères, etc. Il serait temps, dit-il en faisant une croix sur les 1000 MW déjà en chantier, que Québec marque un temps d'arrêt et que son ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Claude Béchar, lance une audience générique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) au sujet des conditions d'implantation de cette filière en territoire municipal. Déjà, dit-il, les prospecteurs de vent sont à l'oeuvre en Estrie ou dans le sud du Québec, comme à Saint-Polycarpe, pour «arracher» aux gens et aux municipalités leurs droits sur le vent de leur territoire. Steven Guilbeault, coordonnateur de Greenpeace Québec, pense que c'est effectivement une bonne idée car les projets mieux encadrés, mieux conçus, comme celui de L'Anse-à-Valleau, près de Gaspé, ont suscité une plus grande adhésion. S'il est d'accord avec l'idée d'une audience générique, il faudrait, dit-il, conduire cet exercice rapidement afin de ne pas retarder le deuxième appel d'offres d'**Hydro-Québec**, sous peine de voir réapparaître des projets de centrales thermiques polluantes et dévastatrices du climat.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, jeudi, 17 août 2006, p. a4

Hydro-Québec dépose son projet de rénovation de la centrale nucléaire Gentilly 2

Francoeur, Louis-Gilles

Même si elle n'a pas encore approuvé le projet, **Hydro-Québec** Production (HQP) a récemment demandé de façon formelle aux autorités fédérales de donner un feu vert complet à la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly 2 pour prolonger sa vie utile de 2010 à 2035. La société d'État a en effet terminé au cours des derniers mois et déposé devant la Commission canadienne de sécurité nucléaire (CCSN) son projet complet de rénovation de sa seule centrale nucléaire ainsi que son étude des impacts environnementaux du projet, a confirmé hier au Devoir le porte-parole de HQP, le physicien Michel Rhéaume. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) recevra les commentaires et les mémoires du public lors des audiences qui se tiendront à Gentilly les 9, 10 et 11 novembre prochains, a-t-il précisé. M. Rhéaume a expliqué qu'**Hydro-Québec** n'entend pas approuver formellement le projet avant d'avoir obtenu toutes les autorisations fédérales car les conditions imposées à la suite de ces audiences pourraient faire grimper la facture et miner la rentabilité de la réfection actuellement planifiée. La décision finale sera prise en 2008, a précisé le porte-parole. Comme les travaux démarreraient en 2011, **Hydro-Québec** a demandé une prolongation du permis de la centrale actuelle pour seulement quatre ans au lieu de cinq, soit jusqu'à la fin de 2010. La CCSN a consacré hier une première journée d'audiences pour entendre cette demande de renouvellement du permis de la centrale actuelle. C'est en novembre que les enjeux relatifs à la réfection de la centrale seront sur la table.

La centrale de Gentilly 2 a une capacité en pointe de 675 MW et peut fournir au réseau hydro-québécois plus de cinq TWh par an. Dans son plan stratégique déposé début juin, **Hydro-Québec** ne confirmait pas sa volonté de rénover sa centrale, affirmant qu'elle n'avait pas toutes les données en main. Cette indécision apparente a désamorcé l'opposition des citoyens de la région et des écologistes qui, de leur côté, veulent faire fermer la seule centrale nucléaire québécoise. Selon la procédure fédérale, les sociétés d'État de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick ne donnent jamais le feu vert à des projets semblables avant de savoir si la CCSN et l'ACEE ne vont pas renforcer leur plan de restauration des vieux équipements nucléaires pour en améliorer la sécurité ou réduire les impacts environnementaux potentiels de la prolongation de leur vie utile. La centrale jumelle de Gentilly 2, soit celle de Pointe-Lepreau, au Nouveau-Brunswick, a déjà subi le test de l'audience fédérale. Mais la facture de cette restauration finalement autorisée atteindra 1,5 milliard de dollars, soit plus du double du devis initial. La province s'est protégée en signant une entente avec Énergie atomique du Canada limitée (EACL), qui refilera à cette société d'État et au gouvernement fédéral la responsabilité de couvrir les excédents de coûts. On ne sait pas si **Hydro-Québec** a obtenu des conditions similaires. Au Québec, une commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a recommandé en mai 2005 d'autoriser Hydro à augmenter la capacité de stockage temporaire sur le site de Gentilly 2, un feu vert alors donné par le gouvernement Charest. À défaut d'obtenir cette autorisation, **Hydro-Québec** aurait atteint la capacité limite de ses installations de Gentilly 2 dès 2007. Mais les commissaires du **BAPE** jugeaient prématurée toute décision sur la réfection de la centrale parce que, disaient-ils, on ne sait pas encore comment le Canada entend résoudre le problème croissant du stockage définitif des déchets nucléaires. On ne savait pas non plus alors si **Hydro-Québec** devrait subir le test d'une évaluation environnementale fédérale complète, ce qui n'est pas exigé au Québec.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, mercredi, 12 avril 2006, p. a2

Centrale hydroélectrique au réservoir Taureau

Feu vert du BAPE

Francoeur, Louis-Gilles

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) donne le feu vert et présente même ses félicitations à la société Innergex, qui projette de construire une centrale hydroélectrique sur le barrage hydro-québécois qui retient le réservoir Taureau, à Saint-Michel-des-Saints. Pour le commissaire Alain

Cloutier, ce projet «permettrait de maximaliser les possibilités de production d'énergie qu'offre cette rivière déjà aménagée. D'autant qu'**Hydro-Québec** a choisi de ne pas exploiter elle-même ce site bien qu'elle ait la responsabilité du barrage».

C'est d'ailleurs sur ce point que la Fondation Rivières s'est opposée au principe même du projet, jugeant que les profits d'Innergex devraient revenir plutôt à la population québécoise, d'autant plus qu'elle exploitera un actif d'**Hydro-Québec**. Pour la commission du **BAPE**, le projet est justifié sur les plans énergétique et économique, «pour autant que les mesures d'atténuation des impacts soient adéquates et sous réserve d'un versement approprié des redevances». La question des redevances s'est par ailleurs retrouvée au centre des débats devant la commission, autochtones, MRC et zecs voulant obtenir une part des bénéfices dont l'essentiel a été réservé à la MRC de la Matawinie. Cette dernière touchera une somme forfaitaire de 150 000 \$ pour aménager une zone récréative au pied du barrage, devant la centrale, et un montant annuel de 100 000 \$ pendant les 25 premières années d'exploitation. La MRC voisine de Mékinac voudrait bien avoir sa part du gâteau, ce dont convient la commission en précisant que ce ne devrait pas toutefois se faire aux dépens de celle de la Matawinie. Enfin, le commissaire Cloutier reconnaît que le fait de faire passer l'eau par les turbines d'une centrale hydroélectrique aura comme effet de hacher plusieurs poissons, ce qui n'était pas le cas dans l'évacuateur. Cela se traduira par des pertes pour la zec et pour l'écosystème aquatique que le promoteur devrait compenser.

LE SOLEIL

Le Soleil

L'Est et la Côte-Nord, mardi, 28 mars 2006, p. A11

Saint-Ulric

Séance d'information du BAPE sur l'agrandissement du parc éolien

Michaud, Henri

Collaboration spéciale

Saint-Ulric - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) tiendra une séance d'information sur le projet d'agrandissement du parc éolien Le Nordais, le mercredi 12 avril, à la Salle de l'âge d'or de Saint-Ulric. Le Groupe Axor souhaite augmenter la puissance du parc avec l'ajout de 40 à 50 éoliennes d'une puissance de 3 MW chacune dans le secteur de Saint-Léandre-Saint-Ulric. Ce projet, externe aux appels d'offres d'**Hydro-Québec**, nécessitera des investissements de 150 millions \$. Les travaux commencent en août pour être complétés en avril 2007. Le nouveau parc porterait à 197, ou 207, le nombre d'éoliennes situées sur le territoire des deux localités, avec le projet de Northland Power. Axor exploite déjà 133 éoliennes dans la région, dont 76 à Cap-Chat.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, mardi, 21 mars 2006, p. a5

Dérivation de la rivière Rupert

Les écologistes réclament un véritable débat

Francoeur, Louis-Gilles

Les audiences tripartites sur le détournement de la rivière Rupert, à la Baie James, constituent une «consultation bidon» qui place les autochtones et les écologistes devant un «projet au sort déjà réglé et entendu». C'est ce qu'ont soutenu hier la Fondation Rivières, Révérence Rupert et le Sierra Club du Canada en conférence de presse alors qu'ils réclamaient un arrêt temporaire des audiences en cours, dont les échéances et les principales modalités ont été arrêtées par une entente administrative signée en 2003 par Québec et le Grand Conseil des Cris à la suite de la signature de la Paix des Braves. Les délais impartis aux citoyens et groupes pour préparer leur analyse du projet sont invivables, ont-ils fait valoir. Les réponses d'**Hydro-Québec** continuent d'arriver chaque jour, mais les audiences ont débuté il y a quelques semaines. Le 13 mars, expliquait Anne-Marie Saint-Cerny, les groupes apprenaient qu'ils devaient avoir déposé leurs analyses et mémoires pour le 3 mars. Dans ce contexte, ajoutait Daniel Green pour le Sierra Club, il est désormais impossible de déterminer, sans avoir toutes les réponses d'**Hydro-Québec** aux 382

questions posées sur son étude d'impact, s'il faut recourir à une contre-expertise pour déposer une contre-preuve en audience. C'est impossible, a expliqué le leader écologiste, parce que la période pour demander cette aide financière est terminée et que les audiences ont démarré.

Pour caricaturer le «manque d'éthique» à la base de cette stratégie de consultation publique, les groupes ont comparé avec les audiences qui se tiennent au sud du Québec sous l'autorité du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Jamais ces audiences, ont-ils noté, ne démarrent avant que le promoteur n'ait répondu à toutes les questions et que celles-ci aient été jugées conformes aux règles de l'art et de la directive gouvernementale, ce qui ne serait pas le cas ici, alors que les réponses arrivent encore pendant les audiences. De plus, les participants à l'audience affirment être obligés de déposer leurs mémoires avant d'avoir obtenu toutes les réponses à leurs questions. C'est d'ailleurs pourquoi ils réclament de scinder l'audience en deux parties, comme le fait le BAPE. Dans un premier temps, ce dernier permet au public d'obtenir des réponses directement du promoteur et, plus tard, reçoit les points de vue et analyses sous forme de mémoire. Pour illustrer la «désinvolture» de Québec dans ce dossier, où une des dernières grandes rivières du Québec risque de perdre irrémédiablement son caractère naturel, les groupes ont rappelé que les gouvernements avaient accordé à la société civile 1,9 million de dollars pour contre-expertiser l'étude d'impact sur le passage du pipe-line de la Mackenzie et préparer leurs mémoires. Hydro et Québec avaient annoncé l'octroi de 2 millions à la société civile pour préparer l'audience sur le défunt projet Grande-Baleine. Mais, dans le cas de la Rupert, les gouvernements ont limité leur aide à 84 000 \$, beaucoup moins que les 300 000 \$ accordés pour examiner le projet de déménagement du casino de Montréal. Si les demandes totales d'aide ne dépassaient pas 300 000 \$, a expliqué Daniel Green, c'est qu'on ne savait pas sur quoi devaient porter les contre-expertises. Ainsi, le Sierra découvre qu'Hydro-Québec n'a pas décrit les impacts estuariens de la réduction de débit attribuables au détournement de la Rupert vers le complexe La Grande. Hydro se serait contenté d'une revue de la littérature scientifique, une omission qui aurait normalement nécessité une contre-expertise, selon Green. Même chose pour les coûts du projet, évalués à 4 milliards, qu'Hydro-Québec a résumés sur une seule page. L'examen des solutions de rechange à ce projet, qui pourrait justifier son annulation si elles existent, se résume à six pages, dont quatre paragraphes au gigantesque potentiel éolien des régions nordiques et une ligne et demie sur les avantages de cette filière. En comparaison, l'étude d'impact fait près d'un mètre de hauteur avec ses annexes. Même chose pour la question du mercure, ajoute Daniel Green, dont Hydro-Québec n'a pas dévoilé les bases de ses prédictions anormalement rassurantes. Un Cri de Némaska, Bertie Wapache, avait fait la route pour venir traduire les inquiétudes croissantes des siens. Si ces derniers ont entériné la Paix des Braves, dit-il, c'est parce qu'on a dit aux gens que cette entente n'avalisait pas le projet lui-même, mais plutôt son analyse en profondeur. Ce dernier prédit que l'opposition grandira rapidement dans cette communauté autochtone pour qui la rivière est irremplaçable comme source de vie et de ressources de toutes sortes.

LES AFFAIRES

Les Affaires

Actualité et analyse, samedi, 2 décembre 2006, p. 11

Québec augmente la garantie financière de Gentilly-2

La forte hausse des coûts de démantèlement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 - qui sont passés de 982 M\$ à 1,6 milliard de dollars (G\$) - forcent le gouvernement du Québec à relever sa garantie financière de 160 M\$ à l'égard des futures obligations d'Hydro-Québec dans ce dossier. Selon la Gazette officielle du Québec, cette garantie passe de 525 à 685 M\$. Cette somme sera investie sur le marché obligataire afin de générer à terme un capital de 1,6 G\$, soit la nouvelle estimation des coûts de démantèlement rendue publique cet été par Hydro-Québec, et ce, que la centrale soit rénovée ou démantelée. Mais c'est la société d'État qui devra assumer ces coûts de 1,6 G\$. Cette garantie financière est en fait une exigence de la Commission canadienne de sûreté nucléaire dans le cas - très improbable - où Hydro-Québec ne serait pas en mesure d'assumer ses responsabilités financières lorsqu'il faudra démanteler Gentilly-2. La société d'État, entendue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), souhaite prolonger la durée de vie de sa centrale nucléaire jusqu'en 2035. Dans le cas contraire, Hydro-Québec commencerait son démantèlement en 2011-2012, qui durerait au moins cinq ans. F.N.

Inauguration mouvementée d'un parc éolien

Thériault, Carl

BAIE-DES-SABLES - Il y avait hier de l'électricité dans l'air et... sur terre à Baie-des-Sables. Une quarantaine de manifestants d'Éole Prudence et de Vigilance éolienne, surveillés par deux voitures de patrouille de la Sûreté du Québec, ont accueilli les dignitaires et les médias au centre de loisirs de Baie-des-Sables au retour d'une visite du parc de 73 éoliennes. Des manifestants ont voulu s'introduire dans le centre de loisirs "pour aller aux toilettes" mais en ont été empêchés de crainte que les allocutions ne se transforment en débat parlementaire.

Des gros mots

"Vous ne payez personne ici. Vous faites la passe et vous partez avec la caisse. Le gouvernement a placé le monde à votre merci", a lancé Roméo Bouchard, ex-président de la Coalition paysanne, à Gilles Lefrançois, président du conseil d'administration de Cartier Énergie éolienne, qui lui a répondu "qu'il s'imaginait des choses et que le gouvernement choisissait les projets qui coûtaient les moins chers. Si, demain matin, les redevances augmentaient, l'argent ne sortira pas de notre poche. C'est le prix de l'électricité qui va augmenter, ce qui est une décision politique pour en laisser plus en régions. Les agriculteurs sont satisfaits.",

Alimentation

Le réseau de distribution d'**Hydro-Québec** est officiellement alimenté depuis hier par le premier des six parcs éoliens de Cartier Énergie éolienne à Baie-des-Sables, près de Matane, qui deviendra d'ici 2012 le plus important producteur d'énergie éolienne au Québec. Une puissance installée de 109,5 MW qui a nécessité un investissement de 164 millions \$ et capable de fournir de l'électricité à 21 000 foyers. Dix emplois permanents sont créés. "Le développement éolien ne se fait pas de façon anarchique, a déclaré Pierre Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, puisque que le promoteur "doit respecter beaucoup de balises, obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, répondre à l'appel d'offres, se conformer au règlement de contrôle intérimaire des MRC, au **BAPE**. Personne ne m'a donné l'impression que des propriétaires se sont fait avoir ici à Baie-des-Sables."

Redevances

Les municipalités de Baie-des-Sables et de Mitis-sur-Mer recevront pendant 21 ans une somme de près de 3 millions \$. Chaque éolienne de 1,5 MW rapporte un bénéfice net de 50 000 \$ par année. "Il faut un équilibre entre le développement régional et des prix compétitifs. Le premier appel d'offres d'**Hydro-Québec** donne un coût moyen de 6,5 ¢ du kilowatt. En Ontario, c'est une enveloppe entre 8,6 et 10 ¢ du kilowatt. Si les Québécois nous envoient un signal qu'ils sont prêts à recevoir une hausse des tarifs d'électricité, nous pourrions alors réajuster le tir", a ajouté le ministre Pierre Corbeil en réponse aux unions municipales qui souhaitent une hausse des redevances pour les municipalités. "Il faut que ces gens-là soient cohérents." En octobre 2004, **Hydro-Québec** Distribution octroyait à Cartier Énergie éolienne six projets représentant une capacité de production totale de 740 mégawatts (MW) - dont celui de Baie-des-Sables - et un investissement de plus de 1,1 milliard \$. Ces parcs du premier appel d'offres de 1000 MW sont la propriété indirecte de TransCanada Corporation (62 %) et d'Innergex II - Fonds de revenu (38 %).

LA PRESSE

La Presse

Forum, mercredi, 29 novembre 2006, p. A28

Éditorial

Essais et erreurs

Collard, Nathalie

Les Québécois se font-ils avoir par les promoteurs éoliens?

C'est la thèse du reportage diffusé hier dans le cadre de l'émission *La facture*, sur les ondes de Radio-Canada. On y expliquait entre autres que les entreprises à la recherche de terres pour ériger leurs éoliennes offrent des redevances moins importantes aux agriculteurs québécois qu'à leurs confrères ontariens. Même observation du côté des municipalités: les villes ontariennes reçoivent pratiquement le double des municipalités québécoises lorsqu'elles accueillent des éoliennes sur leur territoire. En Ontario, une entreprise offre à l'agriculteur autour de 2% du revenu brut généré par l'éolienne tandis qu'au Québec, ce pourcentage se situe autour de 1%. Est-ce que cette situation est inéquitable? Tout à fait. Est-ce qu'on doit accuser le gouvernement québécois de laisser les citoyens à la merci des grandes compagnies productrices d'énergie éolienne comme le fait le reportage? On serait porté à dire oui mais la question est plus complexe qu'elle en a l'air.

Pour faire avaler la faible redevance offerte aux propriétaires québécois, on explique que la valeur des terres est moindre que celles de l'Ontario. Cet argument ne tient pas la route. Dans le cas de l'éolien, peu importe la valeur de la terre, c'est la qualité du vent qui compte. Or les vents québécois sont reconnus pour être de très bonne qualité. En entrevue à l'émission *C'est bien meilleur le matin* en début de semaine, le ministre des Ressources naturelles, Pierre Corbeil, a tenté de justifier la situation en expliquant que l'Ontario paie son énergie plus cher qu'au Québec. Il est donc logique, disait-il en substance, qu'on reverse des redevances plus importantes aux propriétaires des terres. Il s'agit d'un autre argument boiteux puisque les redevances sont calculées en pourcentage, et qu'elles sont donc proportionnelles aux profits. Le reportage de *La facture* est une preuve supplémentaire que dans le dossier des éoliennes, la plupart des intervenants apprennent par la bonne vieille méthode d'essais et d'erreurs. Et dans ce cas-ci, il y a beaucoup d'erreurs. Comme l'a déjà souligné avec justesse le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), le dossier des éoliennes a été "précipité et anarchique". Si **Hydro-Québec**, l'UPA et l'ensemble des acteurs de ce nouveau marché avaient fait leurs devoirs, ils auraient découvert qu'aux États-Unis le pourcentage de redevances versé aux propriétaires terriens peut atteindre 6%. En Europe, il grimpe jusqu'à 8%. C'est pas mal plus élevé que le maigre 1% offert aux Québécois. Sans fixer un taux de redevance, **Hydro-Québec** aurait pu établir dans son appel d'offres un taux plancher basé sur l'état actuel du marché international. Elle a préféré ne pas s'en mêler. Résultat: aujourd'hui, des dizaines d'agriculteurs se sentent lésés et on ne peut rien faire pour les aider. Ils sont victimes de la dure loi du marché, un marché dans lequel ils se sont embarqués naïvement, sans trop s'informer. Par contre, la situation peut changer. Avec l'information désormais disponible, les propriétaires ont un meilleur jeu. Ils pourront désormais exiger davantage des promoteurs qui convoitent leur terre. Et si l'offre des grandes entreprises ne leur plaît pas, ils peuvent toujours dire non.

leSoleil

Le Soleil

Actualités, lundi, 27 novembre 2006, p. 11

Parc éolien

Beaucoup plus payant en Ontario qu'au Québec

PC

Montréal - Des compagnies paieraient beaucoup plus cher les propriétaires ontariens qui leur permettent d'implanter des éoliennes sur leurs terres, ont découvert des reporters de l'émission *La Facture*, qui sera diffusée demain à Radio-Canada. Marie-Louis Plourde, un agriculteur du Bas-Saint-Laurent, a indiqué que la compagnie torontoise Skypower lui avait fait des propositions pour installer une éolienne sur ses terres. Il a exigé 5000 \$, mais l'entreprise a jugé que le prix était trop élevé, a-t-il affirmé. L'économiste Gabriel Ste-Marie déclare dans le reportage, dont des extraits ont été diffusés hier soir au *Téléjournal* de Radio-Canada, que ce prix est nettement insuffisant. "Quand l'entreprise fait un revenu de 400 000 \$ avec cette éolienne par année, (l'entreprise) pourrait doubler, tripler, voire quadrupler la mise, et ça ne ferait guère de différence", explique-t-il. Pourtant, note-t-on dans le reportage, beaucoup d'agriculteurs du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ont conclu avec les compagnies d'énergie des contrats qui leur rapportent en moyenne 3000 \$ par éolienne, par année. À Wolfe Island, en Ontario, les agriculteurs recevront 10 000 \$ pour des éoliennes un peu plus puissantes qu'en Gaspésie. La municipalité recevra 7500 \$ par année sur chaque turbine, tandis qu'au Québec, les municipalités ne touchent que 1500 \$ par éolienne.

Plus du double

Selon Radio-Canada, les redevances sont systématiquement plus élevées en Ontario. Pour des éoliennes de même puissance que celles qu'on retrouve au Québec, les agriculteurs ontariens reçoivent plus du double : 6500 \$ en Ontario, contre 3000 \$ au Québec. Le représentant d'une compagnie présente en Gaspésie explique cette différence par la valeur des terres. Ce raisonnement est rejeté par l'économiste Gabriel Ste-Marie. "Ce qui va justifier qu'on va donner une plus grande redevance ou non aux agriculteurs ou aux occupants du territoire, c'est la qualité de la ressource, qui est le vent." **Hydro-Québec**, qui a lancé des appels d'offres pour acheter l'électricité générée par les éoliennes, refuse d'imposer un cadre de négociation entre les citoyens, les municipalités et les grandes entreprises. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) estime pour sa part que pour éviter toute injustice, le gouvernement devrait définir un cadre de négociation obligatoire.

leSoleil

Le Soleil

Actualités, jeudi, 23 novembre 2006, p. 14

Bas-Saint-Laurent

Des éoliennes sur les terres de maires favorables

PC

Montréal - Des maires du Bas-Saint-Laurent favorables à l'implantation de parcs éoliens dans leur municipalité retirent personnellement des bénéfices de ces projets, selon un reportage diffusé à Radio-Canada. Ainsi, le maire de Baie-des-Sables, Jacques Couillard, a participé à une campagne de publicité parrainée par **Hydro-Québec** pour vanter les mérites du projet de Cartier énergie. Mais ce que le maire n'aurait pas déclaré publiquement, c'est qu'il profitait personnellement de ce projet, affirme la SRC, qui soutient que trois éoliennes ont été installées sur ses terres. "J'ai mis mes terres à la disposition du promoteur comme les autres propriétaires terriens de Baie-des-Sables. Ça donné que, oups, il y avait des éoliennes chez nous. Il aurait pu ne pas y en avoir. Mon voisin a la même grandeur puis il n'en a pas. Pourquoi ? Je ne sais pas", a déclaré le maire Couillard. Sur une période de 20 ans, il recevra de la compagnie Cartier énergie près de 125 000 \$ pour les trois éoliennes situées sur ses terres. D'autres maires sont dans une situation semblable, notamment Sylvain Dupont, maire de Les Hauteurs, qui appuie le projet de parc éolien promu par Kruger. Fermier, le maire a une tour de mesure des vents de Kruger sur sa terre. Radio-Canada affirme que cette tour va lui rapporter au moins 15 000 \$ pour trois ans. Lors des audiences du **BAPE** sur le projet de Northland à Saint-Léandre et Saint-Ulric, Roger Bernier, le maire de Saint-Léandre, s'est exprimé : "Moi, je ne suis pas en conflit d'intérêts. D'ailleurs à ce jour, je n'ai signé avec personne. Je leur ai fait des conditions, mais ils ont dit que j'étais trop *surf*. Je ne dis pas que je ne signerai jamais. S'ils viennent à mes conditions. S'ils ne viennent pas, ils vont rester chez eux". Depuis, il semble que la compagnie Northland se soit rendue aux conditions du maire, puisque neuf éoliennes seront installées sur ses terres. Roger Bernier n'y voit aucun conflit d'intérêts et affirme être bien placé pour défendre sa municipalité. "Aujourd'hui, je suis capable d'aller la défendre encore parce que je suis capable de m'asseoir sur la chaise pour la municipalité, puis je suis capable de m'asseoir (...) pour mes affaires personnelles", affirme M. Bernier. Le maire touchera de Northland, 300 000 \$ sur 20 ans. À Baie-des-Sables et aux alentours, environ 370 éoliennes qui devraient pousser dans le paysage. Il s'agit d'une concentration record au pays de deux éoliennes au kilomètre carré.

LES AFFAIRES

Les Affaires

Actualité et analyse, samedi, 4 novembre 2006, p. 16

Éditorial

De grâce, cessons de freiner le développement de l'éolien

Jean-Paul Gagné

Bien que le développement d'une industrie éolienne au Québec soit bien parti et que la mise en oeuvre de cette politique soit exécutée rigoureusement par **Hydro-Québec**, bien des obstacles risquent de nuire à son plein succès et de retarder son plein déploiement. Et pourtant, on a affaire ici à une des meilleures formes d'énergie sur le plan du développement durable. Le conseil national du Parti québécois a fourni un bel exemple d'incohérence dimanche dernier, quand 60 % des militants présents ont voté pour l'étatisation de l'énergie éolienne. Cette proposition est venue des Syndicalistes et progressistes pour un Québec libre

(SPQ Libre), un club politique autorisé par Bernard Landry pour éviter que ces militants de la gauche du PQ n'aillent grossir les rangs de Québec Solidaire, qui n'était alors qu'un mouvement. Devenu un parti, Québec Solidaire présentera des candidats dans toutes les circonscriptions du Québec, ce qui devrait contribuer à la défaite de candidats péquistes au profit du Parti libéral. On comprend M. Landry d'avoir voulu leur faire une place au sein du PQ, mais on doit les trouver bien embarrassants. Animé par l'ex-président de la CSN, Marc Laviolette, et l'ex-candidat de gauche à la direction du PQ, Pierre Dubuc, le SPQ-Libre milite sans relâche en faveur de l'étatisme auprès des militants et des instances du parti. Même Pauline Marois lui avait fait les yeux doux lors de la course à la direction du PQ pour recevoir leur appui face à André Boisclair. Elle s'était en effet dite favorable à l'étatisation de l'énergie éolienne, contrairement à M. Boisclair.

Ce dernier est resté sur sa position et a rejeté du revers de la main la proposition de son parti en faveur de l'étatisation de l'éolien. À écouter les défenseurs de cette proposition, on se serait cru en Bolivie, qui est en train d'étatiser des champs gaziers. Pour eux, l'État est une nouvelle religion et une solution à tous les maux. La position des militants du PQ s'explique en partie par le fait que le parti est de plus en plus noyauté par des militants syndicaux. On sait que les syndicats d'**Hydro-Québec** et la FTQ sont favorables à une telle étatisation, qui permettrait de grossir les rangs des syndiqués et d'accroître leurs revenus de cotisations. Ils ont perdu une bataille, mais ils reviendront à la charge. D'autres activistes cherchent une autre piste pour ralentir le développement de cette industrie. C'est le cas du Conseil régional de l'environnement du Bas Saint-Laurent qui demande des " audiences génériques ", qui seraient faites par le Bureau d'audiences publiques en environnement (**BAPE**). Ce conseil appuie sa demande sur les constats du **BAPE** relativement au projet de SkyPower dans la région de Rivière-du-Loup. Il est vrai que ce projet, autorisé par **Hydro-Québec** avant les appels d'offres relatifs aux blocs de 1 000 et 2 000 mégawatts (MW), avait été mal planifié. Or, ce projet a été bloqué dans sa forme originale par le " règlement de contrôle intérimaire " décrété par la MRC de Rivière-du-Loup, tel que le permet la loi. Le rapport que vient de publier le **BAPE** sur ce projet montre aussi que la population dispose de tous les outils voulus pour peaufiner les projets qui ne respecteraient pas ses attentes et ne protégeraient pas suffisamment l'environnement. Point n'est besoin par conséquent de telles audiences génériques qui retarderaient les projets déjà autorisés et ceux qui sont en préparation pour le bloc de 2 000 MW. Une véritable industrie de l'énergie éolienne est en plein développement. De grâce, ne la freinons pas. L'engagement du gouvernement Landry en faveur d'un contenu gaspésien de 60 % a permis de créer en Gaspésie quelque 500 emplois manufacturiers. C'est considérable dans une région qui perd sa population et dont les deux industries principales, la forêt et la pêche, vivent un fort déclin. N'en minimisons pas l'impact. Rappelons certains de ces investissements : Marmen (fabrication de tours et assemblage de nacelles à Matane), Composites VCI (fabrication de nacelles à Matane), LM Glasfiber (fabrication de pales à Gaspé), Cemta et Groupe Ohméga (fabrication de mâts de mesure du vent à Cap-Chat et à Gaspé). De son côté, Gurit investit dans une usine de pales à Magog pour profiter du marché américain, où le développement de l'éolien est fulgurant, et du 2 000 MW. Le Québec a la manie de décourager les entreprises qui investissent au Québec. Résultats : Boralex possède maintenant le plus important parc éolien en France, Innergex a quatre projets en Colombie-Britannique et trois en Ontario et Hydroméga en a quatre en Ontario. Le Québec ne reçoit que 16 à 17 % des investissements canadiens. Nous en aurions plus si nous étions plus ouverts à l'investissement privé. Et notre prospérité s'en porterait mieux.

jean-paul.gagne@transcontinental.ca

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, lundi, 30 octobre 2006, p. a1

Boisclair se dresse contre les militants

Le chef du PQ dit non à la nationalisation de l'éolien

Dutrisac, Robert

Québec - Le chef du Parti québécois, André Boisclair, fait fi de la volonté des militants péquistes qui prônent la nationalisation de la filière éolienne. «L'expropriation, c'est non», a tranché, hier, André Boisclair, rejetant l'idée de nationaliser la filière éolienne pour réserver à **Hydro-Québec** la propriété de tous les parcs éoliens sur le territoire québécois. Lors de leur conseil national placé sur le thème de l'environnement, les militants péquistes ont adopté une résolution stipulant qu'**Hydro-Québec** «prendra en

charge du développement éolien via la nationalisation». André Boisclair est toujours ouvert à la propriété privée des parcs d'éoliennes, une voie qu'avait privilégiée le gouvernement Landry en permettant à Hydro-Québec de signer des contrats de gré à gré avec trois promoteurs: SkyPower à Rivière-du-Loup et à Cacouna, 3Ci à Murdochville et Axor à Matane. La semaine dernière, le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) a jugé que le projet de SkyPower n'était pas acceptable. Les deux autres parcs éoliens sont déjà érigés. Par la suite, Hydro-Québec Distribution a lancé des appels d'offres auprès des promoteurs privés afin d'obtenir une puissance de 3000 MW, pour un total de 3500 MW à ce jour. Le gouvernement Charest empêche Hydro-Québec Production de répondre à l'appel d'offres lancé par sa société soeur.

Or le chef péquiste a indiqué qu'Hydro-Québec, qui doit prendre en charge le développement de l'éolien comme le veut son parti, doit aussi pouvoir répondre aux appels d'offres de parcs éoliens, au même titre que l'entreprise privée. Il souhaite aussi que les municipalités et les MRC ainsi que des coopératives d'agriculteurs puissent répondre à la deuxième vague d'appels d'offres pour l'énergie éolienne.

«Je comprends la colère des gens. En ce moment, le développement se fait de façon anarchique», une situation dont est responsable le gouvernement Charest, a dit M. Boisclair. Il estime que le projet Terravents, de SkyPower, est «un mauvais projet qui ne respecte pas la communauté locale».

S'opposant aux ténors du parti, Marc Laviolette et Pierre Dubuc, du club politique Syndicalistes et progressistes pour un Québec libre (SPQ libre), furent d'ardents partisans de cette résolution sur la nationalisation de la filière éolienne. Cette proposition a suscité des débats animés. «On parle d'expropriation. Moi, j'appelle ça de l'appropriation», a dit M. Laviolette. «Je suis déçu de l'interprétation qui est faite d'un texte qui est clair. On se ramasse dans du "mou-flou". Je ne pense pas que ça aide du "mou-flou" en politique», juge M. Laviolette.

La députée de Rosemont et critique en matière d'énergie, Rita Dionne-Marsolais, était en fureur à la suite du vote serré qui ouvrait la voie à la nationalisation de l'éolien. «À l'extérieur du Québec, la nationalisation [...], ça veut dire l'expropriation de l'entreprise privée», avait-elle prévenu lors du débat. Le député de Rousseau, François Legault, a fustigé l'aversion péquiste contre les entrepreneurs. «Si on veut bâtir au Québec un pays prospère, il va falloir que le Parti québécois se réconcilie avec les entreprises privées», a-t-il lancé à l'assemblée.

Non au prolongement de l'autoroute 25

Interrogé par les journalistes en conférence de presse, André Boisclair a précisé qu'il s'opposait au prolongement de l'autoroute 25, à l'instar des militants péquistes, et qu'il préconisait plutôt le développement du transport en commun. De plus, tous les nouveaux projets d'autoroutes sont jetés aux oubliettes, mis à part la construction déjà entreprise de l'autoroute 30. «La priorité, c'est l'entretien des routes», a-t-il dit, évoquant l'effondrement du viaduc de la Concorde, mais aussi l'état de délabrement général du réseau routier du Québec. En vertu des propositions adoptées hier, le prochain gouvernement péquiste édictera une politique sur la qualité de l'air. Cette résolution fut présentée par M. Boisclair. En outre, la Charte de la Ville de Montréal sera modifiée pour lui permettre, comme l'a fait Londres, d'imposer un péage pour entrer au centre-ville. Enfin, les militants se sont prononcés en faveur de la tenue d'un débat sur l'énergie nucléaire. Dans son discours de clôture, André Boisclair, manifestement détendu devant ses troupes, a employé un style simple et direct, délaissant les formules creuses et tarabiscotées auxquelles il nous avait habitués. Le chef péquiste a fait l'inventaire des écueils que le gouvernement Charest a rencontrés dans sa relation avec le gouvernement Harper, notamment l'abandon de l'entente sur les services de garde et du registre des armes à feu. Mais il a surtout insisté sur la question de l'environnement qui n'est pas sans soulever des problèmes constitutionnels. L'abandon du protocole de Kyoto par le gouvernement Harper est en soi une bonne raison de faire la souveraineté, a-t-il plaidé. Puis le chef péquiste a cité le conseil que lui a donné Jacques Parizeau: «M. Boisclair, ne vous inquiétez pas. Comptez toujours sur le gouvernement fédéral pour nous décevoir.»

André Boisclair a même suggéré à Jean Charest de prendre exemple sur René Lévesque qui a pris le beau risque et sur Jacques Parizeau qui, au lendemain de l'échec de l'accord du lac Meech, appelait Robert Bourassa «mon premier ministre». «C'est à son tour de prendre un beau risque. C'est au tour du Parti libéral du Québec de regarder sérieusement la souveraineté du Québec», a-t-il dit.

LA PRESSE

La Presse

Québec - Le projet d'étatiser l'énergie éolienne a provoqué hier des étincelles au conseil national du Parti québécois. Les militants devront trancher aujourd'hui le sort d'une résolution votée hier, qui préconise que tout ce secteur soit nationalisé et placé sous la responsabilité d'**Hydro-Québec**. De la même manière, les 500 militants réunis pour parler de réchauffement planétaire et d'énergie renouvelable ont décidé hier de dire non au projet de pont pour le prolongement de l'autoroute 25. Porté au pouvoir, le PQ dira qu'il "est essentiel de mettre fin sans délai au prolongement de l'autoroute 25", affirme la résolution, qui sera entérinée en plénière ce matin. On est toutefois passé à un cheveu de mettre de côté cette "question d'actualité... difficile", comme l'a dit un militant, qui a demandé qu'on "dépose" cette proposition délicate, une demande qui a failli être acceptée, à une voix près. Le PQ est très solidement implanté dans toutes les circonscriptions de Lanaudière, dont la population profiterait de ce nouvel accès à l'île de Montréal.

Pour André Boisclair, la résolution finalement adoptée hier pour mettre au rancart le projet de pont sur la 25 ne fait que clarifier la position du PQ dans ce dossier. "Moi-même, je suis allé dire dans la circonscription de Jocelyne Caron (Terrebonne) que le pont de la 25 n'était pas pour nous une priorité. Aujourd'hui, ce l'est encore moins", a-t-il souligné à La Presse. Membre de l'exécutif national, son émissaire, Jean-François Nolet, avait clairement annoncé ses couleurs sur le parquet de l'atelier: "Le parti doit être contre le projet sur la 25 parce que cela va à l'encontre de tout ce qu'on fait ici sur l'environnement."

Jusqu'ici, le PQ s'était limité à dire que, avant de faire le pont de la 25, il valait mieux moderniser la rue Notre-Dame et favoriser les transports en commun, une position qu'a, en vain, fait valoir le critique péquiste en matière de transports, Serge Deslières, élu dans Beauharnois. Nombre de propositions ont soulevé des débats intenses - dans bien des cas, les interventions des députés, sur le prolongement de la 25 notamment, sont restées lettre morte. Stéphane Bergeron et Alexandre Bourdeau, respectivement députés de Verchères et de Berthier, deux circonscriptions où ont cours des projets d'exploitation commerciale de l'éthanol, ne sont pas parvenus à convaincre les militants de hausser de 5 à 10 % la proportion de ce produit dans l'essence. Aussi, les militants ont décidé de se donner cinq ans plutôt que 10 pour réduire de 10 % la dépendance du Québec aux hydrocarbures. Mais c'est la proposition sur la nationalisation des éoliennes qui a soulevé de plus de passions. Critique de son parti en matière d'énergie, Rita Dionne-Marsolais est montée au créneau pour s'assurer qu'une résolution sur le rôle d'**Hydro-Québec** dans le secteur éolien reste générale. On se contentait d'y préciser que la société d'État "prendrait en charge" le développement éolien. "Ce n'est pas nécessaire de nationaliser le vent. Il y a actuellement des projets qui vont bien. La nationalisation est un mot très fort qui appelle l'expropriation, et ce n'est pas nécessaire", a-t-elle souligné au micro. Mais, venus de l'aile gauche, des militants sont facilement parvenus à faire ajouter que cette prise en charge devait se faire par la nationalisation. Pour l'ex-syndicaliste Marc Laviolette et pour Pierre Dubuc, l'éditeur de L'aut'journal, "cette industrie éolienne naissante est un secteur stratégique qui ne doit pas être laissé au secteur privé, entre les mains d'intérêts étrangers". Mais réunis en atelier, les militants ont décidé avec une nette majorité que l'éolien devait être nationalisé, ce qui a fait sauter les plombs à Mme Dionne-Marsolais, qui a refusé de présenter aujourd'hui sa motion telle qu'amendée. "Je ne présenterai certainement pas ça, je suis contre la privatisation, est-ce que c'est clair?" a-t-elle lancé.

Ces échanges ont relégué au second plan une proposition faite hier par le chef péquiste. M. Boisclair entend demander que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) ouvre une enquête "générique" sur la qualité de l'air au Québec. De tels travaux avaient eu lieu, sur l'eau, dans les années 90. "La question de la qualité de l'air nous amène à réfléchir aux questions de transport, de développement du territoire, de relations internationales", a souligné le chef péquiste. "Je voudrais faire avec la qualité de l'air ce qu'on a fait avec l'eau. Mobiliser tout ce qui existe de ressources au gouvernement, faire le débat avec les groupes environnementaux et l'industrie", a soutenu M. Boisclair. La Politique de l'eau a d'ailleurs été le moment fort de son passage à l'Environnement. Ses conseillers ont rappelé que le règlement sur la qualité de l'air au Québec n'avait pas été revu depuis 1979. M. Boisclair souhaite qu'on fasse un nouveau répertoire des produits toxiques dans l'air - la liste québécoise, qui compte 70 produits, paraît bien incomplète par rapport à celle de New York, qui en compte plus de 1000.

Dès le début de la journée, M. Boisclair a cru bon de revenir sur la décision du PQ de ne pas participer à la coalition formée par le ministre de l'Environnement, Claude Béchar, pour presser le gouvernement Harper de respecter le protocole de Kyoto. Pour M. Boisclair, le Québec "est revenu les mains vides" de toutes ces discussions sur Kyoto avec Ottawa. "On a un plan au Québec, qui a des vertus. On réclame 300 millions et on n'a pas une cenne. L'Ontario, qui n'a pas de plan, obtient 500 millions. Il y a toujours bien une limite à se faire entuber par le gouvernement fédéral. Les Québécois vont comprendre que l'avenir pour nous n'est pas dans les pèlerinages et les coalitions", a lancé le chef péquiste.

leSoleil

Le Soleil

Actualités, samedi, 28 octobre 2006, p. 17

Québec pourrait accepter le projet de SkyPower

Larouche, Marc

Collaboration spéciale

Rivière-du-Loup - Le ministre de l'Environnement et du Développement durable, Claude Béchar, considérera les modifications apportées au projet dans sa décision d'accorder ou non le décret permettant à SkyPower d'aller de l'avant. "Le promoteur doit signifier au gouvernement toute modification et oui, celles-ci seront considérées", a dit hier la porte-parole du ministre, Danielle Pelletier. Dans sa décision, le **BAPE** écrit que "le projet dans sa version la plus récente ne peut être réalisé". L'organisme gouvernemental fait référence à la dernière version présentée devant la commission et que les commissaires ont étudiée, mais qui ne correspond plus au projet qui est sur la table aujourd'hui. "Le nouveau projet de 114 éoliennes (plutôt que 134) diminue tous les impacts, qu'ils soient environnementaux ou sociaux. Il n'y a plus une seule éolienne à Cacouna et l'emplacement des autres est conforme au règlement de la MRC. Nous répondons aux préoccupations des commissaires", dit Jean-Pierre Dion de SkyPower. Le préfet Michel Lagacé se demande si SkyPower a lu le même rapport. "Le promoteur a beau dire qu'il n'y a plus d'irritants, ce n'est pas vrai. Le **BAPE** a clairement identifié les faiblesses de ce projet et elles y sont toujours. Déplacer des éoliennes ne fait que déplacer le problème. Celles qui ne sont plus à Cacouna sont en flottage et pourraient être installées ailleurs, sans étude environnementale ou considération pour les paysages et ça, le **BAPE** l'a relevé", dit-il. "Oui, la photo est différente, mais quelle est celle d'aujourd'hui ? A-t-elle été présentée, appréciée et étudiée ? Non. L'acceptabilité sociale est-elle la même avec les nouveaux emplacements ? On ne le sait pas non plus. Il faut faire du profilage éolien par éolienne et ça n'a pas été fait. Le territoire d'étude n'est pas assez grand pour qu'un projet de cette ampleur puisse voir le jour de la meilleure façon possible." Les maires de la MRC se sont rencontrés jeudi et tiendront une séance de travail le 31 octobre. Québec se sentira-t-il forcé d'approuver puisqu'un contrat de 21 ans a été signé avec **Hydro-Québec** et que certaines éoliennes sont arrivées à Rivière-du-Loup ? "Le gouvernement, la MRC et la population n'ont pas à se sentir bousculés parce que la façon de faire adoptée au départ a été incorrecte et se poursuit", conclut le préfet.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, mardi, 24 octobre 2006, p. a2

Possibilité d'une audience générique sur l'éolien

Francoeur, Louis-Gilles

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Claude Béchar, «examine attentivement» la recommandation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) qui lui propose dans son rapport sur le projet éolien de Northland Power à Saint-Ulric de «mieux encadrer le développement» de cette filière énergétique afin d'en améliorer l'acceptabilité en région. Northland Power projette la construction d'un parc de 100 éoliennes de 1,5 MW chacune dans le territoire des municipalités de Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase dans les MRC de Matane et de Matapédia. Le Conseil de l'environnement du Bas Saint-Laurent a repris à son compte hier la recommandation du **BAPE**, qui apparaît dans son rapport divulgué vendredi dernier. Pour le CRE, Québec doit lancer une «audience générique» sur toutes les questions d'amont qui ne peuvent être résolues dans les audiences consacrées à chacun des projets, comme la protection des paysages, l'implication financière des agents publics régionaux et locaux, les retombées des projets, etc. Pour le CRE, Québec ne doit autoriser aucun nouveau

projet avant d'avoir tenu cette audience générique et établi des règles du jeu s'appliquant à tous les projets. Selon Pascal d'Astous, l'attaché de presse du ministre Béchard, ce dernier a «pris en délibéré» la proposition du **BAPE** et cherche à voir si une audience générique pourrait se concilier avec la planification des projets en marche dans le cadre des deux appels d'offres lancés par **Hydro-Québec** afin d'obtenir quelque 3000 MW d'énergie éolienne d'ici à cinq ans.

L'examen du projet de la Northland Power a permis aux commissaires de conclure que les citoyens devraient pouvoir se prononcer sur l'emplacement des éoliennes dans leur milieu, des emplacements que le promoteur a décidé de modifier après les audiences. De plus, la protection des paysages ne devrait pas être un vain mot, mais obéir à des règles définies dans le cadre de l'aménagement du territoire, voire par un encadrement provincial minimal. Enfin, le gouvernement devrait établir les corridors migratoires afin que les éoliennes ne provoquent pas d'hécatombe dans la faune ailée, une crainte omniprésente malgré l'absence de démonstration probante ailleurs dans le monde où ce risque apparaît nettement inférieur au danger bien réel des lignes à haute tension et des grands édifices urbains.

LES AFFAIRES

Les Affaires

Actualité et analyse, samedi, 30 septembre 2006, p. 11

Une solution pour sortir le Québec de l'immobilisme

La Fédération des chambres de commerce propose une agence d'évaluation économique des grands projets

Duhamel, Alain

Est-il encore possible de mener un débat public serein au Québec sur de grands projets porteurs de développement économique ?

"Oui, répond **Françoise Bertrand**, présidente de la **Fédération des chambres de commerce du Québec** (FCCQ), mais à la condition de faire d'importants changements." Sa solution : la création d'une agence publique d'analyse économique, agissant à la manière du **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement** (**BAPE**) à l'égard des questions environnementales, pourrait se charger de l'examen des enjeux économiques. "Nous avons l'impression qu'une grande intolérance s'est installée à l'égard de la dimension économique dans les débats publics entourant les grands projets", soutient Mme Bertrand. "Un processus neutre et objectif permettra l'analyse des enjeux se rapportant au développement économique, aux activités et aux projets, ainsi qu'à l'impact de leur abandon éventuel", ajoute-t-elle. La FCCQ propose en outre l'adoption de mesures de transparence qui obligeront tous les groupes de pression à mieux s'identifier, soit en s'inscrivant à un fichier central accessible au public, soit en s'enregistrant comme lobbyistes auprès du gouvernement. Ils devraient fournir des renseignements sur leur gouvernance, leur représentativité, leurs partenariats et leurs commandites. "Ce que nous souhaitons ardemment, c'est un recentrage du balancier qui n'évacue pas le débat public, bien au contraire, mais qui donne à l'ensemble des enjeux, y compris les enjeux économiques, doit de cité dans le débat", précise Mme Bertrand.

Des blocages inquiétants

Les blocages dans les grands projets, qui entretiennent un sentiment d'immobilisme, inquiètent la FCCQ. La Fédération a voulu en connaître les causes et les effets en demandant au professeur **Yves Rabeau**, de l'École des sciences de la gestion de l'**Université du Québec à Montréal**, d'analyser les circonstances dans lesquelles les promoteurs de deux projets publics, la centrale thermique du **Suroît**, à Beauharnois, et la mise en valeur du bassin Peel avec le déménagement du **Casino de Montréal**, y ont renoncé. L'abandon de ces deux projets promus par des sociétés d'État, **Hydro-Québec** et **Loto-Québec**, a privé l'économie québécoise de retombées à court terme d'au moins deux milliards de dollars. Dans le cas du **Suroît**, l'étude conclut qu'**Hydro-Québec** a bien présenté son projet dans ses aspects techniques devant la **BAPE** et la **Régie de l'Énergie**, mais ne l'a pas suffisamment défendu dans l'opinion publique. De telle sorte que les opposants ont gagné la bataille des médias, d'autant plus qu'ils ont pu s'alimenter à l'incohérence du discours des ministres du gouvernement. Les appuis mitigés des ministres du gouvernement à l'égard du déménagement du casino au bassin Peel ont aussi affaibli la position de **Loto-Québec**, embourbée dans un débat social élargi au sujet du jeu pathologique. L'incertitude du processus décisionnel et les coûts de conformité ont découragé le **Cirque du Soleil**, le partenaire privé de Loto-

Québec, pourtant réputé être l'une des entreprises québécoises les plus dynamiques et sensibles aux questions d'environnement social. "Nous pensons qu'il faut adopter des manières différentes de promouvoir nos projets, dit Mme Bertrand. Il ne suffira pas d'une conférence de presse pour convaincre le public et les médias, et ce n'est pas non plus par une rencontre avec des fonctionnaires ou des cabinets politiques que l'on peut avoir l'appui indéfectible du gouvernement."

"Dans le type de société où nous vivons, comme gens d'affaires, il est nécessaire d'être non seulement de bons communicateurs, mais aussi d'avoir un lien d'écoute avec les communautés dans lesquelles nous vivons."

Une perception partagée

La FCCQ a commandé un sondage d'opinion et une analyse de la couverture de presse dans les quotidiens. Le sondage d'opinion, mené par la société **Baromètre**, a confirmé l'impression d'immobilisme tant dans le grand public que dans les milieux d'affaires. Les deux tiers des 1 003 citoyens interrogés et les trois quarts des 853 gens d'affaires interrogés partagent cette opinion. Les répondants en imputent la cause au manque de leadership politique (43 %), au manque de concertation entre les promoteurs et les populations concernées (16 %), aux groupes de pression opposés aux projets économiques (12 %) et à un certain parti pris des médias en faveur des opposants (11 %). L'analyse de la couverture de presse, réalisée par le cabinet **National**, constate que les projets du Suroît et du Bassin Peel ont eu beaucoup de place dans les pages des quotidiens, mais que les promoteurs et leurs alliés dits naturels - comme les regroupements d'affaires - n'y ont pas eu un rôle déterminant.

alain.duhamel@transcontinental.ca

LE DEVOIR

Le Devoir

IDÉES, mardi, 22 août 2006, p. a7

Le port méthanier et l'île d'Orléans

Non au béton sur les bottes!

Marcel Junius; Marcel Masse

L'île d'Orléans constitue pour le Québec un bien culturel exemplaire par son histoire, son architecture et son paysage fluvial. Incontestablement, ce territoire insulaire vert et bleu charme les voyageurs les plus blasés. Ce patrimoine culturel, agricole et maritime, est un atout touristique de choix. Il ne faudrait pas le perdre par des gestes dévastateurs, il ne faudrait pas répéter l'histoire des années soixante qui a vu **Hydro-Québec** polluer et blesser à jamais ces terres ancestrales. Voyons le film des événements qui conduit aujourd'hui les citoyens de l'île à se prononcer contre un projet de port méthanier jouxtant les berges sur son flanc sud.

Protégée depuis 1935

En 1928, Pierre-Georges Roy décrit l'île d'Orléans tel un microcosme d'antan, Horatio Walker illustre ce qui est un véritable éden. Quelques années plus tard, sur la recommandation d'Athanase David, le premier ministre Alexandre Taschereau fait sanctionner par l'Assemblée législative la Loi sur l'île d'Orléans. Nous sommes le 2 mai 1935. Fait qui mérite d'être souligné, c'est le Conseil du tourisme du Québec qui verra à l'application de la loi. Le temps passe; en 1963, la Commission des monuments historiques est incapable de mettre un frein à la dégradation visuelle de l'île et **Hydro-Québec** restera insensible aux conséquences néfastes prévisibles de cette installation de transport d'énergie. La loi de 1935 s'avère inopérante. L'effroyable est consommé, les pylônes d'acier supportant des câbles aériens sont érigés. Ils sont toujours en place comme le reproche vivant d'un manque de jugement. Les idées évoluent; le 11 mars 1970, l'île est déclarée arrondissement historique par un arrêté en Conseil. Mais, malgré cette étape dans la protection de ce patrimoine insulaire, **Hydro-Québec** s'obstine et renouvelle son intention d'ajouter une ligne de transmission à l'existante. Une fin de non-recevoir est manifestée par la Commission des monuments historiques. Cette saga ouvre la voie à une autre dimension du patrimoine. Pilotée par Claire Kirkland-Casgrain, ministre des Affaires culturelles, la Loi sur les biens culturels contient une protection périphérique de 152 mètres pour les immeubles classés au titre de biens culturels. L'esprit d'une zone d'amortissement des impacts négatifs sur un immeuble classé a engendré l'idée d'une zone tampon, par le truchement des dispositions urbanistiques, pour les arrondissements historiques et naturels. C'est ce

principe qui doit aujourd'hui s'appliquer. Ne serait-il pas utile d'envisager cette possibilité dans le cas qui nous occupe, ou bien laisserons-nous gruger les berges des villages de Beaumont, de Saint-Michel, de Saint-Vallier et d'autres par négligence? [...]

De la perspective

Ce préambule permet de mettre en lumière la situation qui se présente sur la rive sud du Saint-Laurent dans l'environnement immédiat de l'arrondissement historique de l'île d'Orléans. La question essentielle est de savoir si l'on peut accorder le droit de polluer visuellement en permanence ce couloir sud de l'île par la construction d'un quai de débarquement, d'appareils d'alimentation en énergie, et tout ce qui concourt à cette industrie pour sa bonne marche. Le fonctionnement de ces installations créera d'autres pollutions par le bruit, les transports et l'éclairage nécessaire pour la sécurité. Ce qui est d'intérêt public, c'est que l'île, pour garder intact ce pourquoi elle a été déclarée arrondissement historique, doit conserver ses valeurs. Elles sont d'ordre historique, architectural, naturel et environnemental. L'île, par sa géographie, est une partie du Saint-Laurent, voie de civilisation et de communication continentale. L'évidence, c'est que l'île, tel un vaisseau échoué dans le fleuve, est vue sous de nombreux angles et perspectives du nord au sud et d'est en ouest. On ne parle plus d'une percée visuelle. On appréhende un cadrage plus large qui participe au bonheur des visiteurs de l'île et du fleuve, donc des amoureux des paysages des deux rives. L'île est un environnement singulier compris dans un environnement plus global. C'est cette intégrité qui doit être protégée contre toute atteinte. Elle ne doit pas être entamée à proximité immédiate de ce qui est considéré comme un attrait culturel et touristique majeur pour la région de Québec.

Faire appel à la Commission des biens culturels

Deux choses apparaissent assez clairement. D'une part, la Commission des biens culturels a le pouvoir de procéder de sa propre volonté à des consultations publiques pour entendre les citoyens intéressés par le projet Rabaska et sa relation avec l'arrondissement historique de l'île d'Orléans. De nombreuses audiences ont déjà été tenues par le passé à l'initiative de la Commission. Nul mieux que cet organisme entièrement voué à la défense, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel n'est capable, avec ses compétences, ses expertises, ses expériences passées, la qualité de ses membres et la somme innombrable de documents qu'elle possède, de faire le pas décisif qui est d'écouter, d'expertiser et de conseiller l'autorité du ministère de la Culture et des Communications en cette matière. D'autre part, on peut avancer que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) pourrait faire l'affaire. On sait l'intégrité et la compétence de cet organisme public qui est un agent d'écoute sur les projets touchant à l'environnement. Il s'intéresse à la faune, à la flore, aux populations halieutiques, à la santé publique et autres considérations, dont le patrimoine culturel et naturel. Pour satisfaire à ce dernier point, il devra faire appel à des spécialistes qui incorporeront l'aspect culturel et patrimonial aux autres objets d'étude.

Au contraire, la Commission des biens culturels n'a qu'un seul objectif, celui du bien culturel apprécié à travers des critères de pérennité, d'intégrité et d'harmonie d'un site aux multiples dimensions. Elle a comme mandat d'écouter, d'étudier et de conseiller. Il s'agit dans le cas présent de la sauvegarde d'un paysage grandiose aux portes de Québec. Si on laisse faire Rabaska, ce sera demain ouvrir toute grande la porte à un autre projet qui justifiera sa demande par le précédent créé et ainsi de suite. Les notions de grandeur, d'histoire, de poésie et de tranquillité doivent trouver leur place dans l'appréciation de ce projet. En agissant avec détermination, la Commission pourrait tisser des liens avec d'autres ministères et profiter de l'appareil technico-administratif pour trouver une solution à cette épineuse question. La bataille en vaut la peine, c'est l'intégrité de l'île qui est en jeu. L'État, conseillé par la Commission des biens culturels, pourrait revenir à la notion de «bien commun» trop souvent oubliée par les temps qui courent. Écoutons Félix Leclerc, dans son Petit Livre bleu: « J'ai le courage de dire NON quand on me vide du béton sur les bottes.»

Marcel Junius : Ancien président de la Commission des biens culturels du Québec, Prix du Québec 2003, Prix Gérard-Morisset pour le patrimoine

Marcel Masse : Ancien président de la Commission des biens culturels du Québec, président de la Commission franco-québécoise des lieux de mémoire communs

leSoleil

Le Soleil

Actualités, dimanche, 20 août 2006, p. 5

Manifestations diluées contre Rabaska

Les opposants à l'implantation d'un port méthanier à Lévis ont multiplié leurs actions à la veille du début des audiences publiques sur le projet Rabaska. Mais au lieu de marquer un grand coup, les cinq manifestations organisées simultanément hier ont davantage dilué la force du mouvement. Sur le quai de Sainte-Pétronille, à peine une centaine de personnes, selon un décompte du *Soleil* - 165 selon les organisateurs - , ont fait "un boucan d'enfer" pour dénoncer le projet. Un accordéoniste en tête, ces résidents de l'île d'Orléans ont décrié l'apparition d'ici 2010 d'un terminal méthanier dans leur paysage. Selon les informations obtenues par *Le Soleil*, les quatre autres emplacements auraient attiré moins de manifestants. Sur mer, les kayakistes se sont d'ailleurs rendus au mauvais endroit, minant l'impact de leur action. Du quai de Sainte-Pétronille où s'étaient réunis les manifestants de l'île d'Orléans, ceux-ci étaient à même de constater l'impact de l'industrialisation des berges du fleuve Saint-Laurent. La vue sur Québec est marquée par les installations du Port de Québec. Vers l'est, les gens voient le paysage coupé par les pylônes d'**Hydro-Québec**. Si Rabaska va de l'avant, une jetée pour les méthaniers devrait ainsi s'ajouter d'ici quatre ans. Malgré la position neutre du conseil municipal de Sainte-Pétronille, deux conseillères ont participé à titre personnel à l'action d'hier. Esther Charron et Therry Archambault souhaitent ainsi voir leurs collègues revenir sur leur décision de ne pas condamner le projet de port méthanier, comme l'a déjà fait le conseil voisin de Saint-Laurent.

Rabaska réplique

De son côté, Rabaska s'est à nouveau indigné des "demi-vérités et mensonges" véhiculés par ses opposants. Non, le gaz ainsi acheminé ne sera pas vendu aux États-Unis. "Le marché premier est le Québec et l'Ontario", a assuré la directrice des relations avec la communauté, Stéphanie Trudeau. Cette dernière assure également que tout a été fait pour atténuer l'impact visuel du terminal. Un mur végétal devrait cacher l'essentiel des installations, selon cette dernière. Seuls les dômes des réservoirs devraient être visibles en raison d'un dénivelé naturel. La jetée sera également visible, ne pouvant être totalement camouflée pour une question de sécurité. L'éclairage de nuit sera minimal et ne devrait pas gâcher le paysage, poursuit Mme Trudeau. Les travaux du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) sur le projet de port méthanier à Lévis doivent commencer cet automne. Le rapport est attendu pour le printemps 2007. Si Rabaska reçoit alors le feu vert, les travaux devraient débiter dès l'été prochain pour les 40 mois suivants. Ainsi, les premiers méthaniers pourraient effectuer leurs premières livraisons de gaz en 2010.

LES AFFAIRES

Les Affaires

Actualité et analyse, samedi, 29 juillet 2006, p. 11

Les investisseurs de SkyPower sont dans le brouillard

Les souscripteurs qui ont financé le projet éolien Terravents pourraient devoir renoncer à leurs crédits d'impôt

Joncas, Hugo

L'interruption par **SkyPower Corp.** du projet de parc éolien Terravents dans la MRC de Rivière-du-Loup plonge dans le brouillard les investisseurs qui avaient placé leurs billes dans la société en commandite **SkyPower Wind Energy Fund** (SecSWEF). Si aucune éolienne n'est installée d'ici la fin de l'année, ils risquent de devoir rembourser au fisc une bonne partie des 30 M\$ obtenus en retours d'impôt en vertu d'un programme fédéral visant à encourager l'investissement dans les énergies renouvelables. Des souscripteurs pourraient même se demander si SecSWEF a été suffisamment explicite quant aux risques liés au projet qui prévoyait l'érection de 134 éoliennes, évalué à 350 M\$.

Les risques étaient-ils assez clairs ?

Dans son projet déposé devant le **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)** en février dernier, SkyPower précisait vouloir installer 90 éoliennes dans les municipalités de Cacouna et de Saint-Épiphanie, bien que l'entreprise savait que leurs règlements interdisaient l'installation d'éoliennes. Mais deux mois plus tôt, SkyPower ne mentionnait pas ces interdictions dans son prospectus d'appel à l'épargne visant à financer le projet négocié de gré à gré avec **Hydro-Québec Production**. SkyPower précisait uniquement qu'elle "ne [détenait] pas toutes les licences, toutes les approbations et tous les

permis exigés [...], notamment les autorisations environnementales et tous les permis environnementaux". "Ce n'est pas aussi simple que ça, dit **Jean-Pierre Dion**, un relationniste de **National** engagé par SkyPower pour gérer ses communications. Les deux municipalités avaient appuyé la venue d'éoliennes sur leur territoire dans des résolutions." Aucun règlement ou changement de zonage n'a cependant suivi cet appui de principe. En février dernier, la MRC de Rivière-du-Loup a adopté un règlement de contrôle intérimaire (RCI) pour encadrer le développement de l'éolien dans la région. Selon ce nouveau plan, pas moins de 103 éoliennes étaient dérogatoires. SkyPower a alors présenté une version révisée du projet, mais 43 éoliennes ne respectaient toujours pas la réglementation municipale. L'entreprise a alors demandé à la MRC de modifier son RCI de façon à lui permettre d'aller de l'avant. La semaine dernière, les maires ont refusé. SkyPower a donc décidé d'interrompre la construction du parc, et les souscripteurs de SecSWEF ne savent toujours pas ce qu'il adviendra des fonds qu'ils ont souscrits. "SkyPower aurait pu être plus explicite quant aux risques, en mentionnant la situation des éoliennes qui violaient les règlements municipaux", estime **Charles Spector**, associé directeur du cabinet d'avocats **Fraser, Milner, Casgrain** et spécialiste en valeurs mobilières du secteur des énergies renouvelables.

Un projet à l'avenir incertain

Selon lui et d'autres spécialistes consultés, un avocat représentant les souscripteurs pourrait attaquer l'entreprise sur ce point. **Kerry Adler**, chef de la direction de SkyPower, défend le prospectus rédigé pour l'appel à l'épargne de SecSWEF. "Nous croyons que nous avons été très clairs quant aux risques du projet", dit-il. SecSWEF a vendu pour 77 M\$ d'actions accréditives pour financer le projet Terravents, actions donnant droit au fédéral à des déductions sur le revenu d'environ 80 % du montant investi au taux maximal d'imposition. Au moins 26 éoliennes doivent cependant être installées en 2006 pour que ces déductions soient admissibles. Avec l'interruption des travaux par SkyPower, l'échéancier paraît difficile à respecter. "Nous évaluons l'impact de cette interruption sur l'échéancier, dit M. Adler. Nous devons parler à nos investisseurs et partenaires avant de décider quoi que ce soit."

Un investisseur mécontent

Même l'annulation complète des travaux est envisagée, bien que SkyPower ait déjà reçu 60 pales d'éoliennes et doit prendre possession dans les prochains jours de turbines fabriquées par **General Electric**. Si l'entreprise abandonne définitivement le projet, elle devra payer des pénalités à **Hydro-Québec Production**. Quant aux investisseurs, si l'échéancier n'est pas respecté, ils devront rembourser une partie des retours d'impôt liés à leur investissement. Et si le projet est abandonné, ils devront faire leur deuil des distributions de 0,99 \$ par part de 10 \$ que devait leur rapporter annuellement leur investissement une fois les éoliennes en fonction et SecSWEF transformée en fiducie de revenu. Le journal LES AFFAIRES n'a pas pu connaître l'identité des investisseurs. Nous avons demandé à SecSWEF de nous faire parvenir la liste de ses souscripteurs, comme le prévoit la loi ontarienne, mais l'entreprise n'avait pas encore accédé à cette requête au moment de mettre sous presse. L'un des investisseurs a cependant été retrouvé. **René Brancheau**, qui a placé plusieurs milliers de dollars dans la société après que son courtier en valeurs mobilières le lui ait vivement recommandé, regrette son investissement. "Si j'avais su que toutes les autorisations n'avaient pas été obtenues, je n'aurais pas pris de parts, dit-il. Je trouve ça totalement ridicule qu'on fasse des appels à l'épargne avant d'avoir les permis !"



Les Affaires

Actualité et analyse, samedi, 22 juillet 2006, p. 10

Éditorial

Le succès de l'éolien requiert une gestion avisée des projets

Jean-Paul Gagné

Après en avoir tant voulu, voilà que des voix se lèvent de partout pour critiquer le développement de l'éolien au Québec. Il faut dire que la mode est à la contestation des projets de développement économique, quels qu'ils soient. Certes, tout n'est pas parfait, à preuve les modifications que **SkyPower** a dû apporter à son projet de 134 éoliennes construites au coût de 350 M dans des municipalités de la région de Rivière-du-Loup. Pour rendre son projet plus acceptable, SkyPower, une société en commandite

ontarienne, a dû déplacer des éoliennes d'une municipalité à une autre et en éloigner d'autres des routes et des habitations. Pour gérer cette situation, la **MRC de Rivière-du-Loup** a adopté un "règlement de contrôle intérimaire" (RCI), une mesure d'exception lui permettant d'intervenir dans un tel projet. Son action démontre que les régions ont des outils pour s'imposer face aux promoteurs même en l'absence d'un schéma d'aménagement. La MRC devait se prononcer sur ce projet le 19 juillet (soit après la rédaction de ce texte). SkyPower fait partie des promoteurs à avoir conclu des ententes avec **Hydro-Québec** sans contrainte d'achat d'équipement au Québec. Ce projet fait l'objet d'une enquête du **Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE)**, qui publiera son rapport en septembre.

Ce ne sont pas tous les projets qui sont controversés. C'est le cas notamment des projets acceptés par **Hydro-Québec** dans le cadre de l'appel d'offres pour le bloc de 1 000 mégawatts (MW) alloués en 2004 et devant être produits en Gaspésie. Ces projets ont fait l'objet d'une bonne planification et d'une large consultation auprès des communautés. Malgré cela, les projets gaspésiens ont rencontré l'opposition de **l'Association touristique régionale de la Gaspésie**, qui a demandé un moratoire et suggéré que les éoliennes soient concentrées en un seul parc (Murdochville). Des maires ont dénoncé avec raison cette prise de position étonnante, puisqu'il est loin d'être prouvé que les éoliennes font fuir les touristes. Récemment, une récente brochure touristique de l'Île-du-Prince-Édouard mettait en relief les éoliennes situées à proximité du circuit côtier North Cape, dans l'ouest de la province. À Murdochville, 60 % des touristes effectuent une visite guidée du parc d'éoliennes. Le tourisme ne semble pas avoir été affecté au Danemark et en France non plus.

La Gaspésie doit au contraire se réjouir des retombées de la décision du gouvernement d'obliger **Hydro-Québec** à acheter en Gaspésie un bloc de 1 000 MW d'électricité éolienne et d'imposer un contenu gaspésien de 60 % des dépenses d'investissement et de construction associées à cette mise en production. Les 667 éoliennes qui y seront construites représentent des investissements de 1,5 milliard de dollars (G\$), dont 800 M\$ en retombées directes en Gaspésie. Qui plus est, ce projet contribuera à doter la Gaspésie d'une industrie prometteuse, comme en témoignent déjà les investissements industriels faits récemment dans cette région : **Marmen** (fabrication de tours et assemblage de nacelles à Matane), **Composites VCI** (fabrication de nacelles à Matane), **LM Glasfiber** (fabrication de pales d'éoliennes à Gaspé), **Cemta** et **Groupe Ohméga** (fabrication de mâts de mesure du vent à Cap-Chat et à Gaspé). D'autres projets d'usine sont envisagés. On parle d'environ 400 emplois manufacturiers dans un avenir rapproché en Gaspésie. De plus, VCI a déjà eu un contrat pour fabriquer des nacelles aux États-Unis.

Autre retombée, **Gurit** investira 13 M\$ dans une usine de pales à Magog. Cette société vise le marché américain, où le développement de l'éolien s'annonce gigantesque, et les contrats qui découleront du bloc supplémentaire de 2 000 MW annoncé par Québec (non encore alloué). Dans ce cas, le contenu gaspésien sera de 30 % et le contenu québécois, de 60 %. Il est vrai que les éoliennes peuvent détruire des paysages et qu'elles font du bruit (environ 35 décibels). Les parcs éoliens peuvent néanmoins être développés de façon à minimiser cet impact si les promoteurs choisissent leur sites attentivement et si la consultation est adéquate. Aucun propriétaire ne peut être forcé à accepter des éoliennes sur ses terres, ni être exproprié. Une MRC peut toujours recourir à un RCI pour intervenir dans la gestion d'un projet en attendant la consultation du **BAPE** et la publication de son rapport. L'énergie éolienne est la plus propre qui soit. Il serait dommage que des promoteurs lancent des projets mal planifiés, qui donneraient des munitions aux opposants de tout acabit et qui accroîtraient les craintes de la population. L'éolien est un plus pour l'environnement. Le "pas dans ma cour" n'est pas écologique.

jean-paul.gagne@transcontinental.ca

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, vendredi, 21 juillet 2006, p. a2

Dans la région de Rivière-du-Loup

La construction du plus important parc éolien menacée

«On va regarder la situation avec les investisseurs parce qu'il y a beaucoup de choses qui sont remises en question»

Dutrisac, Robert

Québec - La construction du plus important parc éolien au Québec est dans les limbes. Le promoteur, l'Ontarienne SkyPower, a suspendu son projet à la suite de la décision de la MRC de Rivière-du-Loup de faire respecter son règlement sur l'implantation des éoliennes. La poursuite de ce projet de 134 éoliennes érigées au coût de 350 millions est menacée. «Tout est possible» même l'abandon du projet, a affirmé hier au Devoir Jean-Pierre Dion, du cabinet de relations publiques National et porte-parole de SkyPower. «Nos administrateurs, au cours des prochains jours et prochaines semaines, vont analyser les conséquences» de la décision de la MRC. «On va regarder la situation avec les investisseurs parce qu'il y a beaucoup de choses qui sont remises en question.» Mercredi soir, le préfet et les 13 maires de la MRC de Rivière-du-Loup ont rejeté à l'unanimité une requête de SkyPower demandant à la MRC d'abandonner son règlement de contrôle intérimaire (RCI) pour en adopter un de son cru. Les élus attendront pour aviser le dépôt à la mi-septembre du rapport du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) sur le projet de SkyPower. «C'est malheureux parce que la MRC de Rivière-du-Loup a toujours souhaité un développement éolien harmonieux sur son territoire. Mais notre politique de la main tendue n'a jamais eu de réception de la part du promoteur», a indiqué le préfet de la MRC, Michel Lagacé.

Moratoire exigé

Par ailleurs, comme si un malheur tombant sur l'industrie naissante de l'éolien au Québec ne venait pas seul, l'Union des producteurs agricoles (UPA) et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) qui représente des employés syndiqués d'Hydro-Québec, ont tenu, hier, une conférence de presse à Rimouski pour exiger un moratoire sur le développement de l'éolien au Québec afin de permettre le lancement d'une vaste consultation publique sur la question. «Ça n'a pas de bon sens. C'est un développement sur le modèle de la colonisation. C'est l'anarchie totale», a déclaré au Devoir Claude Guimont, le président de l'UPA du Bas Saint-Laurent. C'est en février dernier que la MRC de Rivière-du-Loup a adopté le RCI pour l'érection des éoliennes sur son territoire, après 18 mois de communications stériles avec SkyPower. L'emplacement choisi par le promoteur pour 43 des 134 éoliennes que comporte le projet ne respecte pas les règles.

Les éoliennes en cause seraient, notamment, situées trop près du fleuve (à moins de 2 km), trop près des villages de Cacouna, de Saint-Arsène et de Saint-Épiphanie (à moins de 1235 mètres), ou encore trop près de l'autoroute 20 et de la route 132 (à moins de 1235 mètres). SkyPower dirige un des trois projets éolien en voie de réalisation qui ont fait l'objet de contrats de gré à gré (sans appel d'offres) avec Hydro-Québec. Avec ses 200 MW de puissance installée, il est de loin le plus important des trois. Le projet de 3Ci à Murdochville est de 54 MW et Le Nordais d'Axor, érigé à Matane, compte 80 MW.

Pour les autres projets éoliens totalisant 3500 MW, Hydro-Québec effectue des appels d'offres qui tiennent compte du degré d'acceptation sociale des projets et imposent des exigences de contenu local, a expliqué René Paquet, directeur général de l'électricité au ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Ce n'est pas le cas pour les contrats négociés de gré à gré. Soulignons que le contrat signé avec SkyPower établit un prix de 5,7 cents le kWh, bien en-deçà du prix de 6,5 cents le kWh obtenu dans les premiers appels d'offres. Pour M. Paquet, SkyPower fait figure d'exception. «On parle d'un cas: SkyPower. Ce n'est peut-être pas une référence non plus. C'est des gens qui n'ont peut-être pas suffisamment consulté et ils l'ont fait un peu tardivement. On voit aujourd'hui que le projet est difficilement acceptable», juge le fonctionnaire. SkyPower croule sous le poids des échéances à respecter. En 2005, l'entreprise a vendu des parts de sa société en commandite pour une somme de 77 millions. Ces parts donnent droit à des crédits d'impôts totalisant 80 % de la somme investie pour l'année fiscale 2005. Or, pour que les investisseurs obtiennent ce généreux traitement fiscal, il faut que SkyPower érige d'ici le 31 décembre prochain un minimum de 26 éoliennes, a confirmé M. Dion.

En outre, en vertu de son contrat avec Hydro-Québec, SkyPower doit fournir ses premiers kW d'électricité avant la fin de l'année. Et c'est sans parler des conditions que le promoteur doit remplir en matière environnementale et les permis qu'il doit obtenir de la Commission de protection du territoire agricole. L'entreprise doit prendre possession d'un certain nombre de turbines d'éoliennes fabriquées par GE «d'ici quelques jours», a indiqué le porte-parole de SkyPower. Elle a déjà reçu d'un fournisseur danois 60 palmes pour la construction de 20 éoliennes. Ces immenses palmes reposent au port de Cacouna. Chez Hydro-Québec, on se contente d'affirmer que la société d'État va rencontrer les représentants de SkyPower «incessamment».

La députée de Rosemont et porte-parole en matière d'énergie, Rita Dionne-Marsolais, estime que le gouvernement Charest doit assumer ses responsabilités en édictant des principes qui permettront d'assurer l'harmonie entre les promoteurs, les municipalités et les citoyens. «C'est le "free for all" à l'heure actuelle. On ne peut pas laisser le marché concilier seul les intérêts divergents», a-t-elle dit.

LA PRESSE

La Presse

Forum, samedi, 8 juillet 2006, p. A25

Éditorial

Encadrer l'éolien

Collard, Nathalie

Le ministre des Ressources naturelles, Pierre Corbeil, a visité les régions de la Côte-Nord et du Bas-du-Fleuve cette semaine et il ne s'agissait pas de vacances. Il est plutôt allé rencontrer les communautés locales afin de calmer le jeu dans le dossier des éoliennes. Les deux appels d'offres d'Hydro-Québec en vue de l'achat de 3000 MW d'énergie éolienne ont transformé le Québec en sorte de Klondike. Aux yeux des promoteurs de Toronto ou de Calgary, la province est devenue une vaste terre balayée par un vent qui a le pouvoir de transformer chaque rotation de pale en dollar bien sonnante. L'occasion d'affaires est d'autant plus belle qu'il n'existe pas de lignes directrices pour encadrer l'exploitation de l'énergie éolienne au Québec. Résultat: c'est la confusion. Il y a bien un cadre de référence établi par Hydro-Québec et l'UPA mais il concerne surtout le prix que devrait réclamer un agriculteur lorsqu'il signe un contrat avec un promoteur éolien. Le BAPE a également son mot à dire à propos de l'impact des projets sur l'environnement mais ses rapports arrivent souvent trop tard et, surtout, il ne se penche pas sur l'impact de l'éolien sur les populations.

Or c'est là que le bât blesse. Personne, ni à Québec ni à Hydro-Québec, ne semble avoir prévu la réaction parfois très négative des résidents à la vue de ces grandes tours de plus de 100 mètres de haut. Le dossier atterrit donc sur le bureau des MRC, qui ne sont pas toujours suffisamment outillées pour faire face. Par exemple, que répondre aux résidents qui se demandent si la proximité des éoliennes fera baisser la valeur de leurs maisons? Personne ne le sait. La seule arme des MRC pour freiner l'exploitation sauvage demeure les règlements de contrôle intérimaire utilisés pour protéger le paysage. C'est d'ailleurs ce que s'appête à faire la MRC de Bellechasse pour protéger le parc du Massif-du-Sud. Mais ces règlements sont des outils de dernier recours. Il faudrait plutôt établir un plan qui encadre de façon précise les projets éoliens au Québec. On pourrait par exemple s'inspirer de la France et établir des zones d'exploitation. On privilégierait l'érection de grands parcs éoliens dans les zones à faible densité de population et on autoriserait des plus petits projets dans des régions plus peuplées. Un tel plan pourrait même interdire l'exploitation éolienne dans certaines zones à grande valeur touristique. Chose certaine, une telle planification aurait sans doute évité des situations explosives comme celles de la région de Sainte-Marthe, en banlieue ouest de Montréal, où les résidents viennent d'apprendre qu'on prévoit implanter un projet éolien de 120 MW dans leur cour.

Bref, le ministre doit absolument rectifier le tir avant qu'il ne soit trop tard. Parallèlement à cela, il devra régler un autre problème: le manque d'information. La plupart des gens ne savent pas de quoi ils parlent lorsqu'ils parlent des éoliennes. Sur ce point, plutôt que de parler de désinformation comme il l'a fait cette semaine, le ministre devrait s'assurer que tout le monde, du Ministère aux MRC en passant par les citoyens ordinaires, ait accès à une information pertinente. Il ne faut pas avoir peur d'aller rencontrer les gens sur le terrain, comme l'a fait, un peu tard cela dit, le ministre cette semaine. Ce n'est pas seulement une question de démocratie, c'est aussi une question de respect. L'énergie éolienne est une voie prometteuse dans laquelle le Québec s'est engagé tête baissée. Il faut faire vite et mieux encadrer son exploitation. Sinon, la population risque de prendre l'éolien en grippe et ce beau projet se transformera alors en fiasco.

LE DEVOIR

Le Devoir

WEEK-END NATURE, vendredi, 30 juin 2006, p. b8

Les risques d'un «Orford 2» au Lac-Saint-Jean

En attendant la deuxième période du match national dans le dossier du mont Orford, un autre dossier, celui de l'Ashuapmushuan, au Lac-Saint-Jean, dont les enjeux sont apparentés, a des chances de ne pas dégénérer en bataille et de ne pas devenir l'«Orford 2» du gouvernement Charest. Mais le risque d'un affrontement n'est pas définitivement écarté car les décisions finales ne sont pas arrêtées.

L'Ashuapmushuan a été désignée par André Boisclair, quand il était ministre de l'Environnement, pour devenir une des trois premières rivières patrimoniales du Québec. Si mon souvenir est exact, après avoir proposé la Moisie, une rivière à saumons emblématique de la Côte-Nord, André Boisclair a voulu mettre un terme à près de 20 ans de débats sur le sort de cette rivière intensément convoitée par **Hydro-Québec** à l'époque. Il s'agit du seul tributaire du lac Saint-Jean qui ait conservé l'essentiel de son cachet naturel. C'est d'ailleurs ce qui explique que l'Ashuapmushuan demeure la principale frayère à ouananiches du lac, un saumon d'eau douce devenu l'espèce emblématique de la région. Les difficultés de reproduction et de survie de cette espèce, qui a perdu ses accès traditionnels à la plupart des grands tributaires du lac en raison de leur harnachement à des fins de production hydroélectrique, ont obligé Québec à créer plusieurs programmes et stratégies de conservation. Il s'agit évidemment d'expédients intéressants - mais incontournables dans les circonstances - à côté de la valeur fondamentale que constitue l'accès pour cette espèce à ses aires naturelles historiques, dont l'Ashuapmushuan est le dernier retranchement.

Un groupe de travail régional dit de «concertation élargie sur les options de conservation de l'Ashuapmushuan» vient de remettre cette semaine son rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Claude Bécharde. Ce rapport, dont Le Devoir a obtenu une des rares copies en circulation à Québec, conclut que «la réserve aquatique permanente représente le statut de protection le plus adéquat». Il propose donc à Québec d'utiliser la loi autorisant la création d'aires protégées afin que «cette désignation soit décrétée dans les meilleurs délais prévus par la loi».

Le groupe de travail n'a pas pu entendre les Montagnais de la réserve voisine de Mashteuiatsh, qui préparent le projet de parc Innu, dont la rivière serait l'épicentre avec la réserve faunique qui l'entoure sur une bonne partie de son parcours. Les Montagnais auraient eu besoin de plus de temps pour mener leur propre consultation avant de déposer un mémoire ou de saisir le groupe de travail de leur vision sur l'avenir de l'Ashuapmushuan. Néanmoins, conclut le groupe de travail, ce projet de parc avait été évoqué dans ses grandes lignes lors de la consultation menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) en août 2004. Le groupe de travail conclut que le projet des autochtones, qui revendiquent la gestion de ce territoire, serait «vraisemblablement compatible avec le statut de réserve aquatique». Les conclusions du groupe de travail évoquent plutôt l'idée d'un «partenariat avec les intervenants régionaux», qu'il faudrait définir par négociation avec la bande locale.

L'idée de confier en cogestion un territoire de cette importance à une communauté montagnaise est d'autant plus intéressante que des communautés innues ont démontré par le passé leur sens des responsabilités dans ce domaine. La restauration de la rivière Mingan, confiée à la bande locale, semble, du moins de l'extérieur, être un succès qui démontre que les savoirs traditionnels peuvent rivaliser avec nos visions plus techniques. Par contre, la baisse de rendement du saumon sur la Natashquan en raison de la pêche au filet pratiquée par certains membres de la bande montagnaise de Pointe-Parent démontre que certains autochtones n'ont rien à envier aux Blancs qui ont décimé ces cheptels. Personnellement, j'ai été témoin d'une pêche scandaleuse de la part de jeunes autochtones de Mashteuiatsh précisément sur l'Ashuapmushuan, il y a quelques années, dans le sanctuaire le plus important de la rivière. Les jeunes faisaient le pari de savoir qui attraperait les plus grosses ouananiches par le dos avec des cannes à lancer léger. Les carabines les attendaient, chargées, dans leur camion au cas où un orignal se pointerait. La bande devra démontrer qu'elle est capable de réprimer des comportements aussi irresponsables, souvent défendus au nom des droits ancestraux.

Mais Québec n'est pas loin de cette idéologie, version blanche, alors valorisée par les gouvernements Bouchard et Landry et articulée notamment par l'ancien ministre Guy Chevrette, qui voulait laisser aux régions toute décision clé sur le sort des ressources naturelles de l'endroit et même sur le patrimoine naturel de leur territoire, comme s'il n'appartenait pas à l'ensemble de la collectivité québécoise. Comme Orford! Quand il a été question de définir quelles seraient les rivières qui bénéficieraient d'un statut de rivière patrimoniale, l'ineffable ministre avait proposé de confier le tri et la consultation publique aux conseils régionaux de développement. Richard Desjardins aurait dit à juste titre qu'on confiait une fois de plus les poules au renard. On voulait en somme considérer les autres rivières comme des bars ouverts pour les entrepreneurs en petites centrales privées et autres bétonneurs assidus! Le dossier de la forêt a

été contaminé par la même philosophie localiste, beaucoup plus apparentée à l'idéologie de l'ancienne Union nationale qu'à celle d'un Parti québécois censément social-démocrate. Le patron de Tembec, Frank Dottori, l'a péremptoirement confirmé après avoir pris sa retraite, tout récemment: il a déclaré à un hebdo de l'Abitibi-Témiscamingue qu'effectivement, les exploitants régionaux avaient dépassé les limites d'exploitation des forêts; cependant, a-t-il carrément affirmé, Québec avait ouvert le bar et l'industrie s'est servie. Après tout, c'est notre bois en région, auraient dit certains préfets pour justifier les emplois. Les libéraux avaient une occasion de faire souffler le vent dans l'autre direction. Mais Thomas Mulcair, ex-ministre de l'Environnement, a failli créer un Orford 2 dans le dossier de l'Ashuapmushuan en contournant le rapport du **BAPE** qui lui recommandait d'en faire une réserve aquatique. Le ministre a alors usé d'un expédient très discutable. Le **BAPE** avait clairement conclu, à la suite d'une audience balisée par la loi et après avoir entendu tous les acteurs locaux et nationaux, qu'il était hautement pertinent d'aller de l'avant avec le projet de réserve aquatique protégée par la loi. Mais devant la grogne des élus locaux et des forces économiques locales, qui rêvent de barrages et de développement de toute sorte sur «leur» Ashuapmushuan et qui ne veulent pas en discuter avec les «écolos du Plateau» à Montréal, selon l'expression consacrée en région, le ministre Mulcair a décidé de créer un groupe de travail «local» pour que la région puisse faire consensus autour d'une solution qui lui soit acceptable. En somme, après avoir fait passer le dossier dans le système le plus rigoureux que nous ayons, soit une audience publique dirigée selon des règles claires et par des commissaires indépendants, le ministre a pris le risque de voir la région remettre en question le projet de réserve pourtant recommandé par l'organisme dont la loi lui impose de protéger la crédibilité. La démarche était étonnante, pour ne pas dire de la plus grande imprudence. Il faut dire que le ministre Mulcair devait composer ici avec le député de Roberval, Karl Blackburn, qui avait promis aux dernières élections de faire enlever à l'Ashuapmushuan son statut prévu de rivière patrimoniale. Mais en décrétant une reprise de l'audience publique au niveau régional, cette rivière aurait pu facilement glisser vers un développement très privé de ce qui constitue un patrimoine public national, même s'il est situé en région. Tout comme Orford.

Heureusement, le groupe de travail s'en est tenu aux conclusions du **BAPE**, qui ne sera pas ridiculisé par un rejet «local» de ses recommandations. Mais Québec l'a certainement échappé belle, du moins jusqu'à nouvel ordre. Comme tous les défenseurs du patrimoine naturel d'ailleurs. - Lecture: L'Ère de l'eau, par David Doubilet, Éditions Phaidon, Paris, 2006, non paginé. Un livre époustouflant sur la mer, ses mystères et ses multiples séductions. L'auteur est un photographe de renommée internationale spécialisé dans les milieux marins. Il est d'ailleurs un des pros réguliers du National Geographic. Le regard qu'il porte avec ses caméras sur la faune marine, sur la lumière des profondeurs, est tout simplement magique. De gros plans de poissons séduisants, effrayants, étonnants. Des clins d'oeil comme cette paire d'orteils humains entourée de petits poissons drôlement expressifs. On y trouve aussi des ballets de requins, de raies géantes et de myriades de petits poissons qui se protègent en formant des bancs compacts et parfois drôles. Un livre-cadeau magnifique pour soi-même ou pour un proche.

leSoleil

Le Soleil

Affaires, lundi, 26 juin 2006, p. 28

Audiences du **Bape**

Les partisans de l'éolien se font discrets

Michaud, Henri

Matane - L'apparente improvisation du Groupe Axor dans le projet d'agrandissement du parc Le Nordais et la multiplication des éoliennes irritent les résidants de Saint-Ulric. Près de 20 personnes ont exprimé leur opposition ou leurs inquiétudes en présentant des mémoires, ces jours derniers, devant les représentants du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. "Qu'est-ce qui presse tant pour nous imposer une telle pollution visuelle et sonore ?", lance Solange Fortin. "Nous avons de la difficulté à contenir notre colère devant l'invasion anarchique et exponentielle de ces tours à millions qui nous donnent déjà le tournis", ajoute Gérald Tremblay, propriétaire d'un gîte touristique à Saint-Léandre. À ce jour, le nombre d'éoliennes, 25 ou 50, leur puissance, 1,5 ou 3 MW, voire leur localisation exacte ne sont toujours pas connus. Elles s'ajouteraient aux 100 du projet de Northland Power, prévues en 2007, et aux 60 déjà installées. Selon le maire de Saint-Léandre, Axor pourrait ériger des éoliennes dans sa localité pour contrer l'opposition des Ulricois. "J'ai moi-même été approché, affirme Roger Bernier. Et ce n'est pas pour

mes beaux yeux. D'ailleurs, nous avons reçu, le 15, un protocole d'entente concernant notre municipalité alors que toutes doivent être installées à Saint-Ulric."

Le conseil municipal de Saint-Ulric a entériné l'entente, au grand dam de l'ex-mairesse Éva Robichaud. "Deux projets ne peuvent se côtoyer sur une même période", croit-elle. Pas moins d'une quinzaine de mémoires favorables ont aussi été déposés. Parmi les partisans, l'Association des bâtisseurs de vent propose des équipements et des méthodes de travail qui limiteraient les impacts lors de la phase de construction. La directrice du Centre local de développement de la MRC de Matane, Lynda Larrivée, y voit une opportunité de développement touristique. Pour sa part, l'agente d'immeubles Joanne Gagné estime que la présence d'un parc éolien n'a eu aucune incidence négative sur le prix des résidences. Par ailleurs, la MRC de Matane entend modifier son règlement portant sur les distances entre une résidence et une éolienne. Les maires pourraient porter de 350 à 500 mètres la distance minimale, ou imposer une zone tampon équivalente à 10 fois la hauteur de la tour, actuellement de 80 mètres. La société québécoise prévoit investir 140 millions \$ dans les travaux qui débuteraient en décembre pour une mise en service en juillet 2007. Les retombées régionales atteindraient 50 %. Axor et Northland Power ont déjà laissé entendre qu'ils souhaitent exploiter les parcs bien au-delà des 20 ans prévus aux ententes conclues avec **Hydro-Québec** Distribution et **Hydro-Québec** Production.

leSoleil

Le Soleil

Opinions, jeudi, 22 juin 2006, p. 29

Point de vue

Éoliennes à Rivière-du-Loup

La finance d'abord, l'environnement après

Le **BAPE** tenait le 19 juin au soir la dernière des audiences publiques sur le projet d'éoliennes à Rivière-du-Loup. Il est curieux qu'un projet d'énergie renouvelable suscite autant d'inquiétude tant chez la population que chez les élus municipaux touchés par le projet. Sky Power avait récemment payé une publicité radiophonique qui disait : "Notre projet favorise le mieux-être et le développement durable pour les générations futures". Démagogie flagrante, mais effort de marketing excellent. Le projet de Sky Power Corp. est avant tout une affaire de gros sous et un abri fiscal. Sky Power Wind Energy Fund Limited Partnership offrait, en décembre 2005, 80 % de déductions d'impôts dans le cadre d'un programme fédéral d'énergie renouvelable. Le prospectus explique très bien le projet : 77 millions \$ pour la première phase serviront à construire 26 éoliennes avant le 31 décembre 2006, 108 autres seront construites en 2007 avec un emprunt de 250 millions \$. La compagnie recevra un bonus du gouvernement, soit un sou par kWh produit. La compagnie recevra aussi des crédits de réduction d'émissions qu'elle transférera à **Hydro-Québec**.

Tous les contrats pour la construction iront à une firme de l'Ontario. General Electric, des États-Unis, fournira les éoliennes et deux ans d'entretien. **Hydro-Québec** s'engage à acheter l'électricité produite à 5,7 cents le kW pour une durée de 21 ans. Les actionnaires majoritaires sont des financiers, des avocats, des comptables et un ancien ministre des Finances. Le mécontentement des populations sur le projet est donc compréhensible : le projet ne parle que de finance, très peu d'environnement. Les retombées économiques locales sont très faibles, car les principaux contrats sont déjà octroyés et les soumissions acceptées. L'économie locale ne fournira que le gravier, le sable et les beignes. Notre critique la plus importante touche cependant la localisation des éoliennes. La compagnie a déjà dû déplacer près de 90 de ses éoliennes sous la pression publique. L'impact visuel a été négligé presque totalement. Contrairement à certains projets d'Europe et des États-Unis, les éoliennes ne sont pas regroupées, mais dispersées sur tout le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. La raison de cette localisation n'est pas fortuite, on peut faire une analogie avec le jeu de go ou celui des échecs : Sky Power occupe les positions clés du territoire pour mieux le contrôler. Excellente stratégie digne du fameux traité de l'ancien Japon sur l'art de la guerre. Dans le rapport de la compagnie, on peut lire que le meilleur potentiel de vent se situe à Cacouna, sur le bord du fleuve, et près de Saint-Paul, loin dans les terres. Pourquoi donc la compagnie ne regroupe-t-elle pas ses éoliennes à Saint-Paul et en arrière de Saint-Épiphane, loin des regards, sur des terres à sapin où les matériaux meubles de construction seront plus proches et les bonnes terres agricoles épargnées à

Cacouna et à Saint-Arsène ?

Les améliorations à apporter au projet, outre une relocalisation et un regroupement des éoliennes, seraient de prévoir une compensation aux municipalités pour la détérioration prévisible des routes, de signer des ententes généreuses et respectueuses avec les agriculteurs comme avec les municipalités concernées et de compenser les résidants pour les interférences prévues dans les télécommunications. Pour aller dans le sens du message publicitaire de "favoriser le mieux-être et le développement durable pour les générations futures", plusieurs propositions seraient également possibles : concrétiser une collaboration avec un cégep pour former des techniciens de l'éolien, donner les crédits de réduction d'émission non à **Hydro-Québec**, mais aux organismes locaux en environnement et, pourquoi pas, donner des options d'achat sur le titre de Terrawinds Ressources aux municipalités et aux organismes à but non lucratif de la région. Sky Power aurait ainsi l'occasion d'être vraiment un partenaire socialement responsable. Pour ce qui est du projet d'éoliennes à Rivière-du-Loup, je donne donc une note de 55 % avec droit de reprise dans quelques semaines. Qu'en diront le **BAPE** et le gouvernement ?

Bernard Viau, Parti Vert, Rivière-du-Loup

leSoleil

Le Soleil

Affaires, samedi, 10 juin 2006, p. 49

La centrale Gentilly-2 sera retapée

Couture, Pierre

Sans le crier sur tous les toits, **Hydro-Québec** s'attend maintenant à rénover la centrale nucléaire Gentilly-2 de 675 mégawatts (MW) afin d'en prolonger son utilisation jusqu'en 2035. Bien que, dans son plan stratégique 2006-2010 déposé jeudi, la société d'État dit ne pas avoir toutes les données en main pour éclairer sa décision, elle s'attend toutefois de voir sa seule centrale nucléaire équipée d'un réacteur Candu se refaire une beauté en 2011 et en 2012. Dans ses prévisions de production de puissance, Hydro prévoit notamment recevoir de sa centrale nucléaire de Bécancour 3,7 térawattheures en 2010, puis rien en 2011 et en 2012. En 2013, la centrale une fois rénovée fournirait alors 5,2 térawattheures annuellement au parc de production hydro-québécois, peut-on lire dans le plan stratégique de la société d'État.

Controverse

De peur de soulever la controverse et la grogne des groupes écologistes, Hydro évite carrément de se prononcer sur la remise à niveau de Gentilly-2. Toutefois, depuis l'an dernier, les signes ne mentent pas : Hydro penche clairement pour sa réfection. Les coûts des travaux, d'abord estimés grossièrement à 1,2 milliard \$, sont nettement à la hausse. Ils pourraient facilement atteindre les 2,3 milliards \$, estime le groupe écologiste Greenpeace. Greenpeace croit que les sommes qui serviraient à cette réfection devraient plutôt être investies dans les énergies renouvelables. L'organisme soutient qu'il faut fermer la centrale à la fin de sa vie utile, à la fin de 2010. "Avec la construction de nouveaux barrages et les projets de parcs éoliens, il est évident que cette centrale n'a plus sa place au Québec", pense le porte-parole Steven Guilbeault.

Les yeux sur Pointe-Lepreau

C'est pourquoi la direction d'Hydro dit surtout suivre de près les discussions entre le fédéral et le Nouveau-Brunswick, propriétaire de la centrale nucléaire de Pointe-Lepreau, un complexe de 635 MW identique à celui de Gentilly-2. Pour l'heure, le Nouveau-Brunswick espère toujours rénover Pointe-Lepreau, dont l'arrêt est prévu en avril 2008. Mais en revanche, Fredericton s'attend de recevoir une aide financière du fédéral, par l'entremise de sa société d'État, Énergie atomique du Canada (EACL). Bien qu'elle ait obtenu du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) le droit d'augmenter sa capacité de stockage de déchets nucléaires à Bécancour, Hydro attend toujours le feu vert du fédéral pour rénover Gentilly-2. En ce sens, des audiences publiques de la Commission canadienne de sûreté nucléaire ont eu lieu l'an dernier et d'autres sont prévues cet automne.

leSoleil

Le Soleil

Affaires, mardi, 23 mai 2006, p. 50

L'électricité de la Romaine en 2014

Baie-Comeau - Si tout fonctionne sur des roulettes d'ici là, c'est en 2014 qu'**Hydro-Québec** compte livrer ses premiers mégawatts en provenance du projet hydroélectrique de la rivière Romaine, l'un des projets visés par le gouvernement Charest dans sa stratégie énergétique pour produire 4500 mégawatts supplémentaires d'énergie d'ici 2015. Actuellement en phase d'optimisation, le projet Romaine a gagné une cinquantaine de mégawatts depuis sa naissance pour en compter aujourd'hui 1550, a précisé Sandra Chiasson, porte-parole d'**Hydro-Québec** au dossier. Cette quantité d'énergie est suffisante pour alimenter 300 000 résidences pendant un an. La plus importante des quatre centrales projetées et la première à entrer en activité, Romaine-2, produirait à elle seule 642 mégawatts, soit 115 de plus que la centrale Toulnostouc, inaugurée l'an dernier. Ce projet évalué aujourd'hui à 6,5 milliards \$ ne s'arrêtera pas avec la mise en service de Romaine 2. Mme Chiasson signale que le plus récent échéancier parlait de 2020 pour l'entrée en fonction de la dernière centrale, Romaine 4, près de 200 kilomètres au nord de Havre-Saint-Pierre, en Minganie. La société d'État souhaite démarrer les travaux de construction de ce vaste complexe en 2009, si encore là aucun pépin majeur ne se manifeste. Le présent objectif d'**Hydro-Québec** est de livrer au plus vite son étude d'impact, ce qui devrait être fait au début de l'année prochaine. Hydro estime donc qu'en deux ans, ce qui semble un peu serré, elle pourra décrocher toutes les autorisations gouvernementales pour démarrer son projet, y compris l'aval du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**). "On pense pouvoir franchir l'ensemble du processus pour amorcer les travaux en 2009", a ajouté la porte-parole. L'entreprise devra aussi s'entendre avec les communautés innues qui se trouvent sur le territoire visé par le projet, la plus près étant celle de Mingan. "Les négociations ne sont pas vraiment encore démarrées, mais on a beaucoup de discussion avec eux, a indiqué Mme Chiasson. Avant de négocier, il manque une importante étude sur la fréquentation de la Romaine par les autochtones, étude qui sera complétée cet été par Hydro et les représentants innus". Pour se rendre à ses différents ouvrages et installations, la société d'État construira 222 kilomètres de chemins, dont une route d'accès de 160 kilomètres. Les derniers kilomètres, entre Romaine 3 et 4, seront les plus ardues à réaliser en raison de la géomorphologie accidentée du secteur. À la pointe de la période de construction, on devrait atteindre un pic de 3000 travailleurs. La moyenne annuelle tournera plus entre 1000 et 1500 personnes sur le chantier. C'est évidemment la municipalité de Havre-Saint-Pierre, à une trentaine de kilomètres à l'ouest de la future route d'accès du chantier, qui devrait profiter du gros des retombées économiques du projet.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, lundi, 8 mai 2006, p. a4

La stratégie énergétique du Québec porterait un dur coup à la participation du public

La Fondation Rivières dénonce le transfert à la Régie de l'énergie de l'examen de la pertinence énergétique des projets hydroélectriques

Francoeur, Louis-Gilles

La stratégie énergétique du Québec porte un coup inacceptable à la participation du public au Québec, estime la Fondation Rivières, en renvoyant l'examen de la justification énergétique des projets à la Régie de l'énergie. Pour la fondation, à moins d'un amendement formel au mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), cet organisme doit continuer avec détermination d'assumer comme par le passé, et même resserrer, «l'examen de la pertinence» énergétique des projets pour les jauger en fonction de l'ampleur de leurs impacts environnementaux. Selon le porte-parole de la fondation, Alain Saladzius, les gens ordinaires n'ont pas leur place dans le forum très rigide d'un organisme réglementaire comme la Régie de l'énergie, qui entend des groupes accrédités dans un cadre beaucoup moins souple que le **BAPE**, lequel se déplace d'ailleurs dans les milieux touchés. La politique du gouvernement Charest, explique le porte-parole de la coalition, va à l'encontre de la définition la plus élémentaire du développement durable parce que l'examen de la justification énergétique d'un projet ne peut pas être séparé des facteurs sociaux, biologiques et économiques qui forment ensemble ce qu'on appelle «l'environnement» d'un projet.

Un patrimoine collectif

La Fondation Rivières s'insurge aussi contre l'idée de laisser aux seules régions la décision d'aménager les chutes et rapides de leur territoire, car ce patrimoine appartient à l'ensemble de la collectivité. Il faut, ajoute Alain Saladzius, trouver un équilibre entre le droit des populations locales de se prononcer sur ce qui touche leur milieu et l'acceptation de ces projets dans une logique environnementale et patrimoniale «nationale». Pour cette fondation, qui regroupe plusieurs dizaines de personnalités et artistes québécois, la plus grande lacune de la nouvelle politique réside dans la décision de Québec de ne pas confier à **Hydro-Québec** la propriété et la maîtrise d'oeuvre du développement «planifié» de l'énorme potentiel éolien du Québec et de limiter ce développement à 10 % de la puissance hydraulique installée. **Hydro-Québec**, explique M. Saladzius, devrait être propriétaire de tous les projets, mais en offrant aux municipalités touchées d'en devenir les actionnaires minoritaires ou, dans les territoires non-municipalités, offrir cette possibilité aux autochtones.

Question de priorités

Le lancement de grands projets, poursuit le porte-parole, inverse les priorités d'un gouvernement qui veut réellement faire du développement durable: «Il faudrait d'abord épuiser tout le potentiel d'économies d'énergie jusqu'à concurrence du prix marginal des nouveaux projets et placer les projets éoliens en concurrence égale avec l'hydroélectricité en prenant en compte à la fois les impacts environnementaux, les coûts et tous les aspects énergétiques», explique Alain Saladzius. Au lieu de lancer la société d'État dans la préparation pointue de deux ou trois projets, conclut-il, on devrait dresser le portrait d'ensemble des projets disponibles pour débattre en public, et sous une autorité indépendante, de l'ordre de priorités des projets afin de le faire coïncider avec les valeurs de la population et avec ses besoins.

leSoleil

Le Soleil

La semaine politique, samedi, 20 mai 2006, p. 13

L'entrevue éclair

Pierre Corbeil

Le vent des éoliennes soufflera

Il fallait s'y attendre : les éoliennes ne font pas l'unanimité au Québec, pas plus qu'ailleurs, incidemment. Le ministre des Ressources naturelles, responsable de la politique énergétique, Pierre Corbeil, commente l'évolution du dossier.

Q: Craignez-vous que le mouvement d'opposition se dessinant un peu partout au Québec à propos de l'érection d'éoliennes - pensons à la municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi - prenne de l'ampleur ?

R: Non, parce que pour une ou deux localités qui ont des appréhensions pour les éoliennes, il y en a des dizaines qui veulent en développer.

Q: Au-delà des municipalités et des MRC qui adoptent des règlements restrictifs, il y a de plus en plus de citoyens qui manifestent aussi leur mécontentement. On l'a vu cette semaine aux audiences que le **BAPE** mène à Rivière-du-Loup concernant le projet de Sky Power.

R: Le Québec a une superficie de 1,5 million de kilomètres carrés. Je pense qu'il y a moyen d'harmoniser les usages, de développer l'énergie éolienne et de le faire de manière complémentaire à l'énergie hydroélectrique à plusieurs endroits. C'est-à-dire sans porter atteinte aux citoyens.

Q: Certains évoquent le syndrome du "pas dans ma cour"...

R: On n'a pas à dicter ce que les gens veulent ou ne veulent pas. Tout développement nécessite une bonne dose d'acceptabilité sociale.

Je vous rappelle de toute façon qu'il y a des municipalités qui désirent elles-mêmes être propriétaires de projets éoliens sur leur territoire, et ce, pour leur bénéfice à elles. Tout comme des communautés autochtones, d'ailleurs. Je ne suis pas inquiet.

Q: Que répondez-vous à ceux qui soutiennent que les promoteurs privés de parcs éoliens engrangeront d'intéressants profits qu'ils investiront ailleurs ?

R: On n'ira pas dans un processus de nationalisation. On lance des appels d'offre pour que la concurrence joue en faveur des consommateurs et qu'ils obtiennent le meilleur prix possible. Le risque sera supporté

par le secteur privé. On gardera ainsi intact la capacité financière d'**Hydro-Québec** pour développer l'hydroélectricité via les grands projets.

Notre stratégie énergétique a l'ambition de faire du Québec le leader nord-américain en énergie éolienne. Et un des leaders au monde en énergie propre et renouvelable, en combinant l'hydroélectricité et l'éolien. Pour l'éolien, on parle de 4000 MW à l'horizon 2015. C'est 40 fois plus que ce qui existait lorsqu'on est arrivé au pouvoir en 2003.

LE SOLEIL

Le Soleil

Économie, mardi, 21 mars 2006, p. C1

Dérivation de la Rupert

Les opposants souhaitent être entendus

Fortin, Karine

PC

Montréal - Insatisfaits du processus de consultation sur le projet de dérivation de la rivière Rupert, des écologistes et un représentant des Cris de la baie James ont demandé hier aux autorités réglementaires de modifier leur approche afin de permettre un véritable débat. "La procédure est si viciée qu'elle réduit l'examen par le public à une simple mascarade. Pourtant, les devoirs d'**Hydro-Québec** sont loin d'être bien faits", a fait valoir Anne-Marie Saint-Cerny de la Fondations Rivières. Les membres de cette association, dont le comédien Roy Dupuis est le représentant, se plaignent entre autres des délais trop courts et du financement insuffisant qui leur sont accordés. Ils soulignent que le budget alloué à la société civile pour cette consultation d'envergure n'est que de 84 000 \$ alors qu'il avait été établi à 2 millions \$ pour le projet de centrale de Grande-Baleine, dans les années 1990. Une dizaine de groupes, y compris des organisations autochtones, doivent se partager cette enveloppe. Ces organismes disent par ailleurs manquer de temps pour faire leur travail adéquatement. Les documents préparés par Hydro comptent plus de 5000 pages, auxquels il faut ajouter les réponses écrites aux 384 questions posées par la Commission fédérale et l'administrateur provincial chargés de l'examen du projet en vertu de la Convention de la baie James. En rencontrant les médias, hier, les représentants des organisations écologistes ont exhorté les responsables du processus à le scinder en deux étapes, pour qu'il ressemble à ce que fait le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**). Dans un premier temps, Hydro devrait tenir des séances d'information et répondre aux questions de la population. Les personnes le désirant pourraient par la suite préparer et présenter des mémoires sur le projet. D'après Daniel Green, du Sierra Club du Canada, les gouvernements du Québec et du Canada sont en conflit d'intérêts dans le dossier de la dérivation Rupert.

"Les groupes et la société civile sont les seuls à défendre l'intérêt public face à **Hydro-Québec**. Au moins que le promoteur réponde à nos questions", a-t-il insisté. Les adversaires du projet de dérivation Rupert disent vouloir informer les citoyens plutôt que de les inciter à descendre dans la rue et à manifester. Certains des participants au point de presse d'hier croient cependant que l'opposition au projet va prendre de l'ampleur au cours des prochains mois. C'est notamment le cas de Bertie Wapache, de la communauté crie de Nemaska. D'après lui, les Québécois devront bientôt s'interroger de nouveau sur la Paix des Braves, qui porte entre autres sur la dérivation Rupert et l'aménagement du complexe Eastmain-1A.

Le nouveau chef cri, Matthew Mukash, a indiqué au lendemain de son élection en septembre qu'il entendait respecter le traité signé par son prédécesseur Ted Moses mais qu'il croyait possible de sauver la Rupert, une rivière longue de 483 km qui coule d'est en ouest entre le lac Mistassini et la baie James.

Chez **Hydro-Québec**, les audiences publiques sur le projet de dérivation Rupert ont officiellement commencé le 9 mars et doivent normalement se terminer en juin prochain. La société d'État espère entreprendre ses travaux d'aménagement dès cette année. Le porte-parole Sylvain Thériège s'apprête à partir pour la région de la baie James afin de suivre les audiences publiques. À son avis, la procédure permettra "de répondre aux inquiétudes et d'apporter des précisions sur le projet". "C'est un processus légal, réglementé et rigoureux dans lequel nous nous sommes engagés complètement", a-t-il insisté.

Qualifié de "projet de la décennie" par ses promoteurs, la dérivation partielle de la Rupert vers le réservoir de Eastmain-1 devrait permettre d'alimenter pas moins de six centrales hydroélectriques. Les eaux dérivées seront turbinées aux centrales de l'Eastmain-1 et de l'Eastmain-1-A, puis à la centrale de la Sarcelle, avant d'être acheminées vers trois centrales existantes du complexe La Grande: Robert-Bourassa, La Grande-2-A et La Grande-1. À elle seule, Eastmain 1-A pourrait produire 8,5 térawattheures (TWh) à partir de 2010. C'est plus de deux fois la quantité d'énergie nécessaire pour alimenter une ville

comme Laval pendant un an. Cela fournirait à **Hydro-Québec** une marge de manoeuvre suffisante pour reprendre ses exportations. Le coût total du projet est évalué à 4 milliards \$.

Le ministre des Ressources naturelles, Pierre Corbeil

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, jeudi, 2 mars 2006, p. a1

Béchard favorable aux ports méthaniers

Francoeur, Louis-Gilles

Comme l'avait fait son prédécesseur dans le dossier de l'autoroute 25, le nouveau ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Claude Béchar, s'est déclaré «favorable» à un projet de port méthanier qui doit éventuellement faire l'objet d'une audience publique, un processus balisé par la loi et dont le ministre doit, en vertu de son serment d'office, assurer la neutralité et l'intégrité. C'est dans une déclaration retransmise sur les ondes de Radio-Canada dans la Vieille Capitale que le nouveau ministre Béchar, quelques heures à peine après son assermentation, s'est dit favorable au projet Rabaska, un projet de port méthanier très controversé, qui serait situé du côté de Lévis. «Je suis toujours favorable à ces projets-là. Il s'agit de voir s'ils respectent les conditions au niveau de l'environnement et tout. Il n'y a pas de changement de position ou quoi que ce soit», a-t-il dit dans sa déclaration, qu'on pouvait entendre sur le site Internet de la société d'État. En vertu de son serment d'office, le ministre responsable de l'Environnement est le gardien de l'indépendance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et de l'intégrité du processus de consultation publique, dont les conclusions sont censées inspirer ses recommandations au conseil des ministres. Un tel exercice de participation des citoyens à la décision gouvernementale est évidemment vain si les dés sont pipés d'avance parce que le ministre ou le gouvernement a fait son lit quant à la pertinence d'un projet. La question primordiale de toute audience publique consiste à statuer sur la pertinence d'un projet. Si la réponse est favorable, les commissaires et le gouvernement se demandent alors, mais en deuxième lieu, quels sont les meilleurs moyens d'en atténuer les effets, ce que le ministre qualifie de «conditions» de réalisation.

Dans le dossier de l'autoroute 25, l'ancien titulaire du MDDEP, Thomas Mulcair, s'était déclaré lui aussi partisan du projet, lequel desservira son comté sur l'île de Laval. C'est notamment parce qu'ils accusent le ministre d'avoir perverti le processus d'évaluation environnementale par des positions partisans que plusieurs groupes écologistes de la région de Montréal se préparent à demander à la Cour supérieure d'annuler le décret gouvernemental qui donnait récemment le feu vert au projet de l'autoroute 25 et du pont qui doit la relier aux deux rives de la rivière des Prairies. Dans sa déclaration, le ministre Béchar parle de «projets» au pluriel. Le deuxième projet auquel il fait visiblement référence est sans doute celui de Gros-Cacouna, situé tout près de son comté dans le Bas-Saint-Laurent. Le ministre Béchar est en effet député de Kamouraska-Témiscouata. Il avait fait au printemps dernier d'autres déclarations favorables à ce dernier projet, affirmait-on hier du côté du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM). Le porte-parole de cet organisme, Gaston Cadrin, a déclaré hier au Devoir qu'il avait été stupéfait d'entendre la déclaration du ministre Béchar «quelques heures à peine après sa nomination». «La première déclaration publique du nouveau ministre du MDDEP est non seulement inquiétante mais déplacée aux yeux des groupes environnementaux, qui faisaient confiance à l'analyse du projet par les fonctionnaires et le Bureau d'audiences publiques. Il a toujours été de mise que le ministre de l'Environnement affiche une réserve, non seulement de façade mais réelle, pour qu'il puisse assurer tout le monde que les dés ne sont pas pipés en faveur d'une ou l'autre option. C'est lui qui est garant du processus et de sa neutralité.»

Le porte-parole des groupes qui contestent le projet se demande «comment les fonctionnaires du ministère et des organismes publics pourront maintenant faire une analyse exhaustive et impartiale alors que le gouvernement et en particulier le ministre responsable de l'Environnement envoient un message en faveur du ou des projets de ports méthaniers». Pour Gaston Cadrin, «ça ne donne rien de débattre d'un projet comme Rabaska, de consulter la population locale et le Québec, si le ministre s'est fait son idée alors que la justification énergétique de ce projet n'est pas démontrée, loin de là. Nous, on prétend - et on

entend le faire valoir avec des arguments factuels - que le Québec n'a pas besoin d'un ou même de deux ports méthaniers. La justification environnementale de ce projet est encore plus contestable si Québec veut réduire ses gaz à effet de serre de façon sérieuse tout en favorisant la pénétration du gaz naturel dans les marchés résidentiel et commercial. Tout semble indiquer que Québec s'en va dans cette direction car les récentes hausses du tarif de l'électricité visent clairement à favoriser l'expansion du gaz en réduisant la concurrence entre les deux filières.» Le groupe environnemental Les Amis de la Terre de la région de Québec abondaient hier dans ce sens. À son avis, la hausse de tarif autorisée par la Régie de l'énergie va contribuer à intensifier les émissions de gaz à effet de serre (GES) du Québec en ramenant plusieurs consommateurs vers cette forme d'énergie, qui était de moins en moins concurrentielle par rapport à l'électricité. Rappelant que Gaz Métropolitain est un actionnaire du projet Rabaska, le groupe environnemental a rappelé hier que cette société privée a été très active devant la Régie pour que celle-ci hausse les tarifs d'électricité, ce dont dépend l'augmentation de ses parts des marchés résidentiel et commercial. Le gouvernement, ajoutent Les Amis de la Terre dans leur communiqué d'hier, joue le jeu en faveur de Gaz Métropolitain, car une expansion du marché de cette société libère des kilowatts qu'**Hydro-Québec** pourra vendre à meilleur prix sur les marchés voisins, ce dont bénéficie Québec en définitive, qui favorise ainsi et ouvertement les projets Rabaska et de Gros-Cacouna. Les Amis de la Terre tout comme le GIRAM affirment que l'ancien ministre Mulcair semblait aborder ces dossiers avec une distance qui sied davantage à la fonction. Il s'est rendu à Boston, il y a trois semaines, pour voir de près l'aménagement d'un port méthanier et il projetait d'aller en visiter d'autres en Europe, ce qui aurait inquiété les promoteurs et leurs appuis gouvernementaux. De plus, la «proximité» des conservateurs fédéraux nouvellement élus avec l'industrie des hydrocarbures inquiète tout autant Les Amis de la Terre, car les audiences qui s'annoncent dans le cas des deux projets méthaniers vont être de type «fédéral-provincial», c'est-à-dire qu'elles vont répondre simultanément aux exigences législatives des deux ordres de gouvernement. Pour l'instant, les «projets» d'étude d'impacts ont été rendus publics et les instances fédérales recueillent les commentaires du public avant de décider si les deux études répondent aux directives gouvernementales. Lorsque les deux études seront complétées, elles seront formellement rendues publiques et des demandes d'audiences pourront alors être adressées aux deux ministres responsables du processus d'évaluation. Présentement, le projet de Gros-Cacouna semble en avance sur celui de Rabaska dans le processus d'évaluation en question.

LeDroit

Le Droit

Actualités, mardi, 21 mars 2006, p. 25

Les opposants à la dérivation de la Rupert veulent une voix

PC

Montréal - Insatisfaits du processus de consultation sur le projet de dérivation de la rivière Rupert, des écologistes et un représentant des Cris de la Baie James ont demandé hier aux autorités réglementaires de modifier leur approche afin de permettre un véritable débat. " La procédure est si viciée qu'elle réduit l'examen par le public à une simple mascarade. Pourtant, les devoirs d'**Hydro-Québec** sont loin d'être bien faits ", a fait valoir Anne-Marie Saint-Cerny de la Fondations Rivières. Les membres de cette association, dont le comédien Roy Dupuis est le représentant, se plaignent entre autres des délais trop courts et du financement insuffisant qui leur sont accordés. Ils soulignent que le budget alloué à la société civile pour cette consultation d'envergure n'est que de 84 000 \$ alors qu'il avait été établi à 2 millions \$ pour le projet de centrale de Grande-Baleine, dans les années 1990. Une dizaine de groupes, y compris des organisations autochtones, doivent se partager cette enveloppe. Ces organismes disent par ailleurs manquer de temps pour faire leur travail adéquatement. Les documents préparés par Hydro comptent plus de 5 000 pages, auquel il faut ajouter les réponses écrites aux 384 questions posées par la Commission fédérale et l'administrateur provincial chargés de l'examen du projet en vertu de la Convention de la Baie James. En rencontrant les médias, hier, les représentants des organisations écologistes ont exhorté les responsables du processus à le scinder en deux étapes, pour qu'il ressemble à ce que fait le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**). Dans un premier temps, Hydro devrait tenir des séances d'information et répondre aux questions de la population. Les personnes le désirant pourraient par la suite préparer et présenter des mémoires sur le projet. D'après Daniel Green, du Sierra Club du Canada, les gouvernements du Québec et du Canada sont en conflit d'intérêts dans le dossier de la dérivation Rupert. Les adversaires du projet de dérivation Rupert disent vouloir informer les

citoyens plutôt que de les inciter à descendre dans la rue et à manifester. Chez **Hydro-Québec**, les audiences publiques sur le projet de dérivation Rupert ont officiellement commencé le 9 mars et doivent normalement se terminer en juin prochain. La société d'État espère entreprendre ses travaux d'aménagement dès cette année.

LE SOLEIL

Le Soleil

Actualités, dimanche, 26 février 2006, p. A4

Malgré le moratoire

Une troisième vague de centrales privées s'annonce

PC

Montréal - Une troisième vague de centrales privées de 50 MW ou moins s'annonce au Québec au cours des deux prochaines années, alors qu'entre 20 et 30 projets se préparent dans différentes régions, selon les évaluations obtenues par *Le Devoir* auprès des promoteurs et des adversaires de ces projets.

Même si un moratoire est en cours depuis l'automne 2002 sur la production hydroélectrique privée, l'imminence d'une nouvelle politique de l'énergie d'ici la fin de mars redonne de l'espoir aux promoteurs de petites centrales, qui multiplient depuis un an les rencontres avec les préfets des MRC afin de ficeler des ententes financières pour développer les chutes et rapides dès la levée du moratoire obtenu par les écologistes en 2002. Selon un décompte réalisé par la Fondation Rivières à partir des déclarations de promoteurs ou d'édiles municipaux dans les différentes régions du Québec, il y aurait présentement 29 projets "sérieux" de petites centrales privées, explique son porte-parole, Alain Saladzius.

C'est sur la Côte-Nord et au Saguenay-Lac Saint-Jean qu'on retrouve les projets les plus nombreux. Au Saguenay-Lac Saint-Jean, quatre apparaissent comme plus probables, soit la Onzième chute sur la Mistassini, la chute Gagnon dans le fjord, la chute Ouiatchouane à Chambord et au barrage Jonquière. On retrouve aussi dans cette région un projet aux chutes de Val-Jalbert, parrainé par la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ). Le projet aurait été réduit depuis le verdict négatif du **BAPE** sur une première version privée, il y a plus de 10 ans. À court terme, c'est en Mauricie que des projets "très sérieux" se préparent, selon la Fondation Rivières. Un projet piloté par la MRC Mékinac déchire la région aux chutes du Neuf, sur la Batiscan, à Notre-Dame-de-Montauban. Un autre sur la même rivière, piloté par Axor, provoque autant de remous à Saint-Adelphe et deux importants projets se pointent sur la Saint-Maurice, entre les barrages d'**Hydro-Québec** en construction à Rapide-des-Coeurs et la chute Allard, à l'initiative de Dereco et du conseil des Attikameks. Les projets les plus nombreux se retrouvent sur la Côte-Nord, où un des deux seuls projets qui a survécu au deuxième programme de petites centrales, celui arrêté en 2002, est en cours de construction sur la Magpie. Il s'agit d'un projet de la société Hydromega, dirigée par le président de IAQPER, avec une participation de 30 % de la MRC. Deux autres projets sont pilotés par les Innus, dont l'un à Forestville qui oppose la bande de Betsiamites à la MRC. De son côté, la Régionale prépare deux projets à Port-Cartier. Cela la console sans doute de l'échec, du moins temporaire, de son projet de minicentrale électrique sur le barrage fédéral du Rapide-des-Quinze en Abitibi, en raison de l'opposition des autochtones.

Monopole amputé

Le gouvernement péquiste de Lucien Bouchard avait amputé le monopole d'**Hydro-Québec** en haussant la puissance des projets réservés au privé de 25 à 50 MW. De son côté, Jacky Cerceau, le président de l'Association québécoise de la production d'énergies renouvelables (AQPER), estime, sans avoir fait d'inventaire exhaustif, "entre 15 et 20 projets" ceux qui pourraient être annoncés si Québec ouvre à nouveau la porte à cette filière énergétique. Mis au courant de l'évaluation de la Fondation Rivières, M. Cerceau reconnaît "qu'on n'est pas loin" l'un de l'autre, mais seulement en ce qui a trait au nombre de projets. Car la bataille contre les petites centrales pourrait bien reprendre avec une vigueur nouvelle maintenant que le milieu environnemental a remporté en 2004 la bataille du Suroît et voit dans l'éolien non seulement une filière d'avenir, mais désormais une "filiale de remplacement, abondante et dispersée, qui rend inutile la dévastation des dernières chutes naturelles du Québec", explique Steven Guilbeault, de Greenpeace, porte-parole du Regroupement des organismes environnementaux en énergie. Dans ses "orientations" sur la stratégie énergétique, dévoilées l'automne dernier, le gouvernement Charest annonce que sa politique énergétique devrait "impliquer les instances régionales et les nations autochtones dans la détermination des sites hydroélectriques de petite puissance et leur aménagement". Le document affirme péremptoirement que "la réalisation de petites centrales hydroélectriques constitue un levier de

développement économique important pour plusieurs régions du Québec. Ce potentiel mérite également d'être développé au bénéfice de la collectivité".

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, samedi, 25 février 2006, p. a1

Vingt-neuf projets «sérieux» de petites centrales

L'imminence d'une nouvelle politique de l'énergie redonne espoir aux promoteurs

Francoeur, Louis-Gilles

Une troisième vague de centrales privées de 50 MW ou moins s'annonce au Québec au cours des deux prochaines années alors qu'entre 20 et 30 projets se préparent dans différentes régions, selon les évaluations obtenues par Le Devoir auprès des promoteurs et des adversaires de ces projets. Même si un moratoire est en cours depuis l'automne 2002 sur la production hydroélectrique privée, l'imminence d'une nouvelle politique de l'énergie d'ici la fin de mars redonne de l'espoir aux promoteurs de petites centrales, qui multiplient depuis un an les rencontres avec les préfets des MRC afin de ficeler des ententes financières pour développer les chutes et rapides dès la levée du moratoire obtenu par les écologistes en 2002. Selon un décompte réalisé par la Fondation Rivières à partir des déclarations de promoteurs ou d'édiles municipaux dans les différentes régions du Québec, il y aurait présentement 29 projets «sérieux» de petites centrales privées, explique son porte-parole, Alain Saladzius. C'est ce dernier qui avait mobilisé plus de 70 artistes d'horizons divers dans le mouvement Adoptez une rivière, qui a fait échec au deuxième appel d'offres d'Hydro-Québec lorsque le gouvernement Landry a mis un terme au programme de production privée en 2002 par un moratoire, toujours en vigueur. La Fondation Rivières a recensé en tout 71 projets à partir des déclarations des maires, préfets et promoteurs. Mais elle considère que seuls 29 projets «semblent actifs en raison de leur récurrence dans le débat public» et une trentaine d'autres sont jugés moins probables mais néanmoins «menaçants» pour d'autres rivières, explique Alain Saladzius.

C'est sur la Côte-Nord et au Saguenay-Lac Saint-Jean qu'on retrouve les projets les plus nombreux. Au Saguenay-Lac Saint-Jean, quatre apparaissent comme plus probables, soit la Onzième chute sur la Mistassini, la chute Gagnon dans le fjord, la chute Ouiatchouane à Chambord et au barrage Jonquière. On retrouve aussi dans cette région un projet aux chutes de Val-Jalbert, parrainé par la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ). Le projet aurait été réduit depuis le verdict négatif du BAPE sur une première version privée, il y a plus de dix ans.

À court terme, c'est en Mauricie que des projets «très sérieux» se préparent, selon la Fondation Rivières. Un projet piloté par la MRC Médinac déchire la région aux chutes du Neuf, sur la Batiscan, à Notre-Dame-de-Montauban. Un autre sur la même rivière, piloté par Axor, provoque autant de remous à Saint-Adelphe et deux importants projets se pointent sur la Saint-Maurice, entre les barrages d'Hydro-Québec en construction à Rapide-des-Coeurs et la chute Allard, à l'initiative de Dereco et du conseil des Attikameks. Les projets les plus nombreux se retrouvent sur la Côte-Nord, où un des deux seuls projets qui a survécu au deuxième programme de petites centrales, celui arrêté en 2002, est en cours de construction sur la Magpie. Il s'agit d'un projet de la société Hydromega, dirigée par le président de l'AQPER, avec une participation de 30 % de la MRC. Deux autres projets sont pilotés par les Innus, dont l'un à Forestville qui oppose la bande de Betsiamites à la MRC. De son côté, la Régionale prépare deux projets à Port-Cartier. Cela la console sans doute de l'échec, du moins temporaire, de son projet de minicentrale électrique sur le barrage fédéral du Rapide-des-Quinze en Abitibi, en raison de l'opposition des autochtones. D'autres projets vont dépendre du niveau de «dénationalisation» de l'hydroélectricité que prépare le gouvernement Charest. La MRC de la Baie-James envisage ainsi un projet de 100 MW à la chute aux Iroquois, sur la Nottaway. La réalisation de ce projet est présentement impossible légalement à moins que Québec hausse de 50 MW à 100 MW la puissance maximale réservée aux promoteurs privés. Le gouvernement péquiste de Lucien Bouchard avait amputé le monopole d'Hydro-Québec en haussant la puissance des projets réservés au privé de 25 à 50 MW. De son côté, Jacky Cerceau, le président de l'Association québécoise de la production d'énergies renouvelables (AQPER), estime, sans avoir fait d'inventaire exhaustif, «entre 15 et 20 projets» ceux qui pourraient être annoncés si Québec ouvre à nouveau la porte à cette filière énergétique. Mis au courant de l'évaluation de la Fondation Rivières, M. Cerceau reconnaît «qu'on n'est pas loin» l'un de l'autre, mais seulement en ce qui a trait au nombre de projets... Car la bataille contre les petites centrales pourrait bien reprendre avec une vigueur nouvelle maintenant que le milieu

environnemental a remporté en 2004 la bataille du Suroît et voit dans l'éolien non seulement une filière d'avenir mais désormais une «filière de remplacement, abondante et dispersée, qui rend inutile la dévastation des dernières chutes naturelles du Québec», explique Steven Guilbeault, de Greenpeace, porte-parole du Regroupement des organismes environnementaux en énergie. Dans ses «orientations» sur la stratégie énergétique, dévoilées l'automne dernier, le gouvernement Charest annonce que sa politique énergétique devrait «impliquer les instances régionales et les nations autochtones dans la détermination des sites hydroélectriques de petite puissance et leur aménagement». Le document gouvernemental affirme péremptoirement que «la réalisation de petites centrales hydroélectriques constitue un levier de développement économique important pour plusieurs régions du Québec. Ce potentiel mérite également d'être développé au bénéfice de la collectivité». À l'opposé, dans son rapport de l'enquête publique qu'il présidait jusqu'en mars 1997, le juge François Doyon et l'ancien vérificateur général du Québec, Rhéal Châtelain, écrivaient «qu'il serait utile que le gouvernement s'interroge sur l'opportunité de poursuivre un programme dont les retombées économiques se limitent à une courte période de construction mais dont un nombre grandissant de citoyens pourraient à long terme subir les effets pervers». C'est pourquoi la commission d'enquête recommandait à Québec de ne pas aller de l'avant avec une autre vague de projets de petites centrales privées avant d'avoir vérifié dans une audience générique, au-delà des déclarations des préfets et des promoteurs, si «le coût social qu'elles engendrent est justifié par les avantages qu'elles procurent». Ni le gouvernement péquiste à l'époque ni le gouvernement Charest dans sa prochaine politique ne semblent enclins à réaliser cette vérification préalable que réclament toujours la Fondation Rivières, Eau-Secours et les groupes écologistes impliqués dans le dossier énergétique. Jacky Cerceau précise que les producteurs privés «ne voient pas la nécessité de faire une audience générique» sur la pertinence d'un retour aux petites centrales privées au Québec. Certes, dit-il, les régions ont tendance à chercher de nouvelles sources de revenus dans le contexte actuel mais, dit-il, l'État ne peut pas non plus satisfaire tous leurs besoins à cause de ses fortes dépenses en santé et en éducation. «Les régions ne veulent pas tout développer ou développer n'importe quoi», dit-il. Et Jacky Cerceau ajoute que les prochains projets de petites centrales rapporteront beaucoup plus aux régions depuis que Québec a permis aux MRC d'investir jusqu'à concurrence de 49 % des actions dans des projets pilotés par une société en commandite.

La Fondation Rivières a élaboré de son côté avec des spécialistes un modèle de développement qui garantirait non pas un maximum de 49 % mais 100 % des bénéfices aux régions. Mais, explique Alain Saladzius, les liens sont tellement «incestueux» entre promoteurs, maires et préfets que le projet alternatif préparé par son groupe pour assurer à la municipalité de Magpie cinq fois plus de bénéfices que le partenariat avec Hydroméga sur la Magpie n'a même pas été débattu par les élus de l'endroit.

Alain Saladzius ajoute que, si les producteurs privés ont entrepris de développer massivement l'éolien au Québec, c'est parce qu'il y a un moratoire sur la construction de petites centrales privées. Si on rouvre à nouveau cette porte, dit-il, le développement de l'éolien risque de s'en ressentir. Jacky Cerceau précise de son côté que l'engouement pour de nouvelles centrales privées dépendra surtout du prix qu'**Hydro-Québec** est prêt à payer. «Il y aura peu de projets à 4,5 ¢ du kWh, prédit-il, mais beaucoup plus entre 5,5 et 6,5 ¢.»

Pour André Bouthillier, d'Eau Secours, «la pénurie d'argent que Québec impose aux régions ne devrait pas justifier le saccage du patrimoine aquatique, ni l'abandon d'une véritable politique de protection de l'environnement. Le retour des petites centrales enrichit marginalement les régions, car les projets profitent surtout à des promoteurs très souvent étrangers au Québec, ce qui engendre une perte de capitaux. Quant aux modes de péréquation que Québec appliquera éventuellement aux régions, les versements seront moins généreux pour les régions plus riches qui auront sacrifié leurs chutes et rivières. En définitive, elles auront tout perdu, pour rien, à vouloir se prendre pour de petits pays qui veulent faire n'importe quoi avec des ressources qui appartiennent en réalité à tout le monde. On assiste en région à un repli sur soi, conséquence du manque d'argent, mais qui sous-entend que la péréquation doit venir automatiquement de Montréal ou de Québec alors que ça doit aller dans les deux sens, ce qui nous donne une voix aussi importante dans ce débat».

LA PRESSE

La Presse

La Presse Affaires, mardi, 21 février 2006, p. LA PRESSE AFFAIRES6

Oléoduc Québec-Montréal

Ultramar maintient le cap

Couture, Pierre

Le Soleil

Malgré l'opposition que soulève son projet de construction d'oléoduc entre Québec et Montréal, la pétrolière Ultramar espère toujours une mise en service d'ici la fin de 2008. " C'est l'objectif et nous le maintenons ", lance Louis Forget, responsable des affaires publiques chez Ultramar. Il faut dire que depuis l'annonce officielle du projet de 200 millions de dollars, la résistance s'organise un peu partout le long du tracé de 250 kilomètres séparant la raffinerie de la pétrolière située à Saint-Romuald et ses installations de Montréal-Est. " Nous ne sommes pas contre le projet, mais bien contre le tracé qu'Ultramar propose ", soutient Mario Chrétien, porte-parole de l'Association de propriétaires privés, agricoles, acéricoles et forestiers (APAAF). L'association regroupant près de 200 membres réclame que le tracé privilégié par la pétrolière se colle plutôt à l'emprise de l'autoroute 20 qu'aux terres déjà traversées par les pylônes d'**Hydro-Québec**. " Cette alternative permettrait de sauver plus de 200 hectares de forêt et ça assurerait une paix sociale ", avance Mario Chrétien. " Impossible ", répond Gilles Marquis, agent d'information au ministère des Transports. La raison? Ultramar a besoin de 23 mètres pour enfouir à un mètre de profondeur son pipeline alors qu'à certains endroits de la 20, l'emprise ne fait que 8 mètres de largeur. Les propriétaires de bois et exploitants d'érablière craignent surtout que la construction du pipeline cause un véritable " carnage " à la forêt québécoise. " On ne pourra planter de nouveaux arbres parce que leurs racines pourraient éventuellement endommager le tuyau d'Ultramar ", ajoute M. Chrétien. Le tracé probable du futur oléoduc d'Ultramar toucherait ainsi entre 600 et 700 propriétaires de terrains. " On peut certainement dire que la majorité d'entre eux ne s'opposent pas au projet ", avance M. Forget qui reconnaît du même souffle que le projet de la pétrolière devra être mieux expliqué à la population. Car derrière le projet, il y a toute la question de l'expropriation qui est en jeu. Le projet de loi privé adopté en vitesse par le gouvernement Charest l'an dernier autorise Ultramar à exproprier les récalcitrants. " Et ça, c'est inacceptable, souligne Mario Chrétien. Nous sommes chez nous et le droit à la propriété est un droit sacré et universel. "

Ultramar répète pourtant de son côté qu'elle n'a pas l'intention d'exproprier des citoyens de leurs terres. " Ce n'est pas dans nos plans ", explique Louis Forget. Bien que préliminaire, le tracé ne serait pas définitif, précise-t-on chez Ultramar. Il pourrait être modifié à la suite de délibérations avec les organismes gouvernementaux qui examineront le projet au cours des prochains mois, soit la Commission de protection du territoire agricole et le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**).

Fini l'Ultratrain

N'empêche. La mise en service du pipeline viendrait remplacer une fois pour toutes le fameux Ultratrain de la pétrolière dont l'utilisation est constamment remise en question par les autorités lors d'incidents ferroviaires, comme celui de la fin de semaine dernière. Depuis son entrée en service, en 1995, le train aménagé spécialement pour transporter les produits de la raffinerie d'Ultramar a déraillé six fois. Quant à la voie maritime, autre solution évoquée par l'APAAF, Ultramar la rejette d'emblée. " N'oublions pas que la circulation maritime est difficile en hiver alors que nos installations portuaires sont exploitées au maximum avec l'importation des produits pétroliers ", assure M. Forget. Il faut dire que le projet s'inscrit également dans un plan de développement visant à approvisionner le sud de l'Ontario. Car avec la fermeture de la raffinerie de Petro-Canada à Oakville, la voie vers le marché ontarien est presque libre pour Ultramar. La pétrolière entend d'ailleurs profiter de cette embellie ontarienne pour augmenter la capacité de sa raffinerie de Saint-Romuald, qui produira prochainement 260 000 barils d'essence par jour. D'autant plus qu'à partir de la métropole, la pétrolière pourra profiter du changement de sens du pipeline Trans-Nord qui relie Montréal et Cornwall, en Ontario. Propriété de Shell, Esso et Petro-Canada, l'oléoduc coulera désormais de Montréal vers Cornwall, pour satisfaire les besoins du marché du sud de l'Ontario, qui croît plus vite que celui du Québec et de l'Est du pays.

LE DEVOIR

Le Devoir

IDÉES, jeudi, 9 février 2006, p. a7

Le projet Rabaska à Lévis fera bientôt l'objet d'audiences publiques

Le Québec dans le collimateur de l'importation de gaz naturel

Roger Lemelin, écrivain, président et éditeur de La Presse, écrivait en mai 1973: «Il s'agit de savoir s'il est sage d'éteindre lentement la lumière dans le coeur des hommes au nom du progrès et des néons. On peut trouver d'autres moyens de prévoir nos besoins d'énergie, on n'en trouverait pas pour ressusciter une âme morte.» Il se prononçait ainsi contre le projet Champigny d'**Hydro-Québec**, qui voulait créer un barrage et inonder la rivière Jacques-Cartier au nom des besoins énergétiques «incontournables» d'**Hydro-Québec** face à une «demande en croissance». M. Lemelin avait pour patron Paul Desmarais, un des hommes les plus influents du Québec. Il paraît que ces mots n'avaient pas particulièrement impressionné les technocrates d'Hydro dans leur tour du centre-ville de Montréal mais que cela avait particulièrement touché la population de Tewkesbury et de Stoneham ainsi que celle du Québec tout entier. [...] Le parc des Laurentides (et le futur parc de la Jacques-Cartier) fut heureusement préservé et aménagé, contrairement aux plans «touristiques» et cosmétiques que proposait Hydro. C'était la belle époque des grands projets de construction sur la Grande-Allée, du célèbre rapport Vandry-Jobin qui voulait percer le Vieux-Québec et la Haute-Ville d'autoroutes et dont subsiste de nos jours un monument de piliers et d'une bretelle d'autoroute décorative dans la Basse-Ville...

Un panorama à sauver

Aujourd'hui, il s'agit de sauver un arrondissement historique et culturel, «un des plus beaux panoramas en Amérique du Nord», selon l'ex-maire de Lévis, Jean Garon (décembre 2004): les hauteurs de Beaumont face à l'île d'Orléans, classées arrondissement historique et menacées par l'établissement d'un terminal méthanier. C'est aussi d'un milieu de vie unique et d'un environnement fragile qu'il est question. C'est surtout de gens comme vous et moi, qui ne demandent qu'à vivre en paix dans un milieu sécuritaire et en harmonie avec une nature normale et non simulée ou camouflée esthétiquement. Un environnement résidentiel, agricole et touristique, non pas «industrialo-portuaire», selon les prétentions des promoteurs et du Port de Québec. Si, comme moi, vous êtes le moins sensible à la beauté, vous allez convenir qu'il est absurde de penser à installer une industrie lourde dans un tel paysage. Ce serait comme installer une usine et une jetée avec quai en face du rocher Percé, voire dans un parc naturel. Oui, bien sûr, ce paysage est déjà traversé par trois lignes de haute tension venant de Manic 5 et franchissant le fleuve un peu à l'est de l'endroit projeté (les volumineuses études faites par Hydro sur les impacts de Rabaska restent d'ailleurs inaccessibles à ce jour). De telles lignes seraient inconcevables aujourd'hui (voir ce que les gens de Deschambault ont exigé et obtenu dans les années 80).

Un autre Suroît, le danger en plus

Rabaska, c'est le Suroît avec la pollution et l'émission de GES qui s'ensuit, plus une autre dimension, tout à fait nouvelle pour un projet énergétique au Québec: le danger lié au transport et à la manipulation du combustible cryogénique à l'échelle industrielle.

Le GNL, c'est du gaz naturel liquéfié à -260 °C, en constante ébullition et qui se répand donc à la vitesse de l'éclair à la moindre fuite. Dans son expansion, il suffit d'une circonstance précise, d'un vent particulier, d'un lieu (fermé) et d'une minime source d'allumage pour enflammer un nuage entier en conflagration. Ce ne sont pas des peurs, ce sont là des études, des livres, des analyses faites à travers le monde. L'industrie répète qu'il n'est arrivé «aucun accident majeur» depuis 40 ans, mais il y a eu suffisamment d'incidents et d'accidents dits mineurs (si on exclut les catastrophes de Skikda en janvier 2004, Ghislenghien en Belgique en juillet de la même année et l'accident du Nigeria en août 2005) pour qu'on continue à s'interroger. De plus, les méthaniers ne sont pas des navires comme les autres: ils transportent avec eux leur propre zone d'exclusion qui totalise plusieurs kilomètres devant et derrière, comme quoi le moindre accident pourrait ici prendre des proportions inattendues (et Dieu sait s'il en arrive, des incidents, sur le fleuve Saint-Laurent, surtout dans le secteur visé par le quai de Rabaska et jusqu'à la hauteur des Escoumins). De tels projets doivent idéalement, selon tous les experts: - s'établir en zone industrielle, avec toutes les surfaces d'exclusion suffisantes (ce qui n'est pas une garantie en soi, seulement le respect des normes); - être situés en mer et non sur un fleuve avec un chenal de navigation. Les opposants au projet traduisent donc un sentiment légitime d'une vaste partie des populations touchées. Elles veulent protéger leur environnement et leur sécurité. De plus, les promesses du promoteur de se retirer à la suite du référendum tenu à Beaumont en décembre 2004 n'ont pas été tenues. Cette même municipalité se prévaut d'un règlement qui interdit l'entreposage de matières dangereuses à moins d'un kilomètre de ses

limites (site nouveau du projet à Lévis). Résultat: le promoteur conteste le règlement en cour. Or il vient de déposer 3000 pages de promesses dans son étude d'impacts environnementaux...

Des projets de grandeur

Revenons à la petite histoire. En 1978, le projet d'expansion du port de Québec donna lieu à une autre démonstration de grandeur technocratique: une jetée dans la baie de Beauport en direction de l'île d'Orléans (pour éviter de toucher aux battures...) allait porter des installations pétrochimiques, des grues, des entrepôts, de gigantesques quais, des réservoirs de pétrole, bref, tout ce qu'il faut pour une ville nord-américaine qui «crée de la richesse» et qui se respecte. La construction de l'autoroute Dufferin-Montmorency sur les battures de Beauport avait déjà commencé dans le cadre de ces établissements avant même le début des études de faisabilité. Puis, en 1979, ce fut le projet de Trans-Canada Pipelines en vue d'établir un terminal de liquéfaction de GNL à la pointe de La Martinière, un autre site unique dans la grande région de Québec. Projet nébuleux s'il en fut: il s'agissait de recevoir du gaz par pipeline, de le liquéfier et de l'expédier par barges (concept extrêmement risqué, pas du tout adapté aux conditions québécoises, comme l'ont découvert les promoteurs durant les audiences du BAPE...). La destination: Sept-Îles, pour en faire quoi... On ne l'a jamais su au juste. Allez donc plutôt faire une promenade sur ce site magnifique, qui joint la forêt et le fleuve-mer, pour en apprécier les vertus pour notre santé physique et mentale (car penser à établir un site industriel à cet endroit relève d'une sorte de folie de l'esprit!).

Imaginez si le projet Rabaska s'installait dans les belles montagnes de Lac-Beauport: quelle levée de boucliers n'y aurait-il pas (et, mille fois, avec raison)? «Couper un paysage qui a mis des siècles à se profiler, c'est une grande décision. Effacer d'un trait le monumental et l'essentiel, c'est une grande affaire», écrit Serge Bouchard (Les corneilles ne sont pas les épouses des corbeaux, Boréal, 2005).

«Nous enlaidissons à la mesure d'un enrichissement dont on ne voit aucune retombée.» Comprenez que je parle ici des talus et des plantations artificielles qui cacheraient l'usine Rabaska (et les industries connexes?) et surtout des gigantesques navires blindés de 160 000 mètres cubes de GNL qui sillonnaient notre fleuve avec leur zone de sécurité protégée.

Pas de justification

Si on suit les affirmations de Gaz Métro ces derniers temps, on commence à voir qu'il n'y a pas grandes justifications à la promotion d'un projet comme Rabaska, sinon le profit et le rendement du promoteur ou la compétitivité des grandes entreprises papetières et minières ainsi que des alumineries qui consomment la majorité des ressources énergétiques au Québec. Nous n'avons aucune raison de «nous mettre au diapason du reste du monde» (dixit en 2004 Robert Tessier, président de Gaz Métro): ce reste du monde, avec le constat de George Bush lui-même, s'aperçoit peu à peu qu'il fait fausse route, qu'il s'accroche à une forme d'énergie qui va lui être fatale dans 30, 40 ou 60 ans, bien après que les énergies nouvelles seront largement opérationnelles et profitables d'un point de vue économique. Ce reste du monde découvre actuellement le rendement des énergies durables, décentralisées et en harmonie avec le milieu naturel et humain. En outre, ce marché du chauffage domestique que Gaz Métro rêve de ravir à Hydro-Québec s'inscrit tout à fait à contre-courant de la vraie tendance américaine. Les États-Unis veulent se libérer de la génération d'électricité par des usines de génération au gaz naturel. Peter Huber, journaliste des revues économiques bien connu là-bas et membre du Manhattan Institute, soutenait qu'«un milliard de barils de pétrole par année servant au chauffage industriel, commercial et résidentiel pourraient être remplacés par l'électricité», une électricité écologique bien entendu, dans un «marché énergétique véritablement intégré» («Crude Awakening», Wall Street Journal, 3 février 2006). On se souvient des prétentions d'Hydro dans le projet du Suroît (ce projet lui était absolument nécessaire). Aujourd'hui, la société d'État annonce qu'elle s'apprête à exporter 7 % de sa production dans le cadre d'un accord qu'elle a signé avec les États-Unis en se soumettant aux règles de la FERC américaine, l'agence qui procède au choix des sites de terminaux de GNL dans ce pays. Je termine par une autre belle citation, celle de Michel Jurdant, écologiste et aménagiste bien connu de Québec, membre des Amis de la Terre: devant la Commission fédérale d'évaluation environnementale chargée d'étudier le fameux projet d'extension du port (du même type auquel on fait face de nos jours avec Rabaska), M. Jurdant dénonçait une croissance indifférenciée qui rompait les équilibres dynamiques entre milieu et activité humaine. «La réponse classique et sans imagination de notre société est toujours axée sur l'accroissement sans cesse plus accéléré du développement économique, technologique et industriel. Ce "productivisme" est basé sur la conviction profonde que le bonheur de l'homme n'est lié qu'à la possession de biens matériels, au profit, à l'argent.» Il soulignait avec justesse et grande sagesse l'insuffisance des études d'impacts, qui fragmentent les problèmes, qui donnent l'illusion de l'objectivité, qui «endorment l'homme de la rue qui se

dit: "c'est tellement technique et scientifique que ça ne peut qu'être bon"; comment pourrait-il seulement en douter? Comment pourrait-il seulement questionner? [...] Plus ce sera complexe, moins les citoyens seront tentés de s'impliquer. Notre société est devenue si complexe que même pour une question de gros bon sens comme celle de notre qualité de vie, on nous met dans une situation où nous devons faire appel à des universitaires et à des spécialistes. Les rapports de cette élite intellectuelle et scientifique seront par la suite "expliqués" aux citoyens.» Une véritable analyse, soutenait M. Jurdant, «devrait comporter d'ailleurs autant, sinon plus, de considération [sic] d'ordre éthique et philosophique que d'ordre technique et scientifique». Il prônait une forme d'évaluation subjective par les populations touchées. [...] Il se faisait l'avocat d'une «étude d'impacts écologiques sur l'homme». Toute la différence entre un plan d'affaires et une planification de développement économique durable et réfléchi. Mais bon, voilà, c'étaient les années 70, grano, fofolles... Bien entendu, nous sommes désormais engagés dans la mondialisation financière et devons abandonner ces questionnements. Jusqu'à ce que, peut-être, un de ces jours, on en arrive à une pénurie de pétrole, même un simple ralentissement...

L'actualité

L'Actualité, no. Vol: 31 No: 1

1 janvier 2006, p. 45

Énergie

La guerre du méthane

Des bateaux au ventre rempli de gaz liquéfié provenant d'aussi loin que l'Afrique et la Russie accosteront-ils à Cacouna et à Lévis? Des industriels promettent des millions. Les opposants craignent les catastrophes environnementales. Qui dit vrai?

Gazaille, Jean-François

Du sommet du mont Gros-Cacouna, on embrasse du regard Charlevoix et l'estuaire du Saguenay, les îles de l'archipel des Pèlerins, l'île Verte. On n'a qu'à se pencher pour cueillir des bleuets entre deux touffes de lichen ou observer les bélugas qui nagent à nos pieds. "C'est là qu'ils veulent faire passer leurs bateaux et aménager une jetée de 350 m", dit Gérard Michaud. À 75 ans, cet ancien fonctionnaire du ministère de l'Environnement tient la forme. C'est lui qui a donné le pas à notre groupe de randonneurs. Il vient ici presque tous les jours. Pour le grandiose spectacle du fleuve. Pour les cerfs de Virginie qui traversent les sentiers. Pour les faucons pèlerins suspendus entre ciel et marées. "À gauche, une fois qu'ils auront dynamité une partie de la montagne, ils vont installer leurs deux réservoirs de 50 m de hauteur. Est-ce qu'on a vraiment besoin de ça?" demande-t-il, découragé.

Ça, c'est le terminal de 660 millions de dollars que Petro-Canada et TransCanada Pipelines envisagent d'aménager, à partir de l'automne 2006, dans le port de Gros-Cacouna, au pied de la paroisse et du village de Cacouna, pour y accueillir au moins une fois par semaine un navire bourré de gaz naturel liquéfié. Le chantier d'Énergie Cacouna pourrait durer de trois à cinq ans. Le terminal serait exploité pendant au moins 40 ans. Les rives du Bas-Saint-Laurent ne sont pas les seules dans la mire des marchands de gaz. La société québécoise Gaz Métro a constitué avec le géant Gaz de France et l'albertaine Enbridge le consortium Rabaska, lequel entend construire à Lévis un port méthanier de 750 millions de dollars. La nouvelle mairesse de Lévis, Danielle Roy-Marinelli, y est "favorable", alors que son homologue de Québec, Andrée Boucher, a déclaré en campagne électorale qu'elle avait des "réserves". Début septembre, deux hommes d'affaires du Saguenay ont aussi soumis un projet, Énergie Grande-Anse, à Saguenay, mais l'idée ressemble pour l'instant à un ballon d'essai. "On veut d'abord obtenir l'appui de la population avant de s'associer à des entreprises gazières ou pétrolières", explique l'un des partenaires, André Tremblay. Les promoteurs de Rabaska et d'Énergie Cacouna disent vouloir diversifier les sources d'approvisionnement en gaz naturel du Québec et de l'Ontario. Ces deux provinces comptent actuellement un seul fournisseur, l'Alberta, où les réserves connues commencent à décliner. L'île de Sable, au large de la Nouvelle-Écosse, recèle aussi un gisement gazier, mais son pipeline sous-marin dessert exclusivement la région de Boston. D'où l'idée d'importer par voie maritime du gaz provenant principalement des riches gisements du Moyen-Orient, de l'Afrique, de la Russie et de la Norvège. Il s'agit de le liquéfier et d'en réduire 600 fois le volume en le portant à une température de 160° au-dessous de zéro, puis de l'emmagasiner dans des réservoirs cryogéniques, généralement construits dans une zone portuaire. On le charge ensuite dans la cuve du méthanier - les plus longs des navires de ce type font 300 m, soit cinq fois la patinoire du Centre Bell! -, qui l'achemine jusqu'à un terminal, où le gaz naturel liquéfié (mieux connu

sous son abréviation, GNL) est transvidé, toujours à basse température, dans d'immenses réservoirs. Il est ensuite regazéifié et acheminé vers le gazoduc local.

Les promoteurs entendent chacun livrer 160 000 m³ de GNL (soit 96 millions de m³ de gaz naturel) tous les six jours; à terme, Énergie Cacouna envisage de porter cette quantité à 250 000 m³. En tout, c'est plus de 10 milliards de m³ de gaz naturel par année, soit deux fois la consommation actuelle du Québec!

"On est captifs, au Québec, note le président de Rabaska, Glen Kelly. Avec un port méthanier, on pourra faire jouer la concurrence." Ce n'est pas la première fois que les marchands de gaz lorgnent les rives du Saint-Laurent. Il y a 25 ans, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) avait approuvé un projet de terminal au port de Gros-Cacouna présenté par... TransCanada et Petro-Canada. À l'époque, ces deux sociétés voulaient faire transiter par l'estuaire des méthaniers chargés de gaz naturel provenant de l'Arctique. Les coûts astronomiques et le déclin du marché gazier ont eu raison du projet. Récemment, la demande accrue d'un combustible fossile moins polluant que le pétrole et le charbon a suscité une multitude de projets semblables aux quatre coins de la planète. Principalement en Amérique du Nord, de loin le plus gros consommateur de gaz naturel - environ 29% de la consommation mondiale! Cinq terminaux méthaniers (Lusby, dans le Maryland, Everett, dans le Massachusetts, Elba Island, en Géorgie, Lake Charles et golfe du Mexique, en Louisiane) assurent déjà 2% de l'approvisionnement aux États-Unis. Une quarantaine de projets y sont à l'étude. Au Canada, sur les sept déposés, seulement deux ont été approuvés: celui d'Irving, au Nouveau-Brunswick, et celui de la société texane Anadarko, en Nouvelle-Écosse. Car il y a de l'eau dans le gaz. D'un bout à l'autre du continent, l'installation de terminaux méthaniers provoque des levées de boucliers. Aux États-Unis, sur la côte Est seulement, sept projets ont jusqu'ici été rejetés. Au nom de la préservation des lieux naturels, mais surtout de la sécurité.

Depuis les attentats du 11 septembre 2001, les Américains craignent tous les moyens de transport susceptibles d'être détournés par des terroristes. L'ex-patron de la lutte antiterroriste, Richard A. Clarke, a même recommandé l'aménagement de terminaux en mer!

Ainsi, chaque entrée d'un méthanier dans le port de Boston prend désormais l'allure d'un film catastrophe: la circulation maritime est interrompue, les policiers ont l'ordre de tirer sur toute embarcation louche, les pompiers sont aux aguets pendant qu'un hélicoptère survole la rivière Charles. Une opération de 50 000 dollars américains. À l'état liquide - à -160°C -, le gaz est inoffensif: il est presque à la pression atmosphérique. Rien à voir avec du butane en bouteille. Sauf que le GNL devient hautement inflammable lorsqu'il se réchauffe et que sa concentration dans l'air se situe entre 5% et 15%. Le nuage qu'il forme alors peut parcourir plusieurs kilomètres avant de se dissiper. Et peut, au passage, exploser ou s'enflammer au contact de la moindre source de combustion. Dans un rapport datant de 2004, ABS Consulting, multinationale américaine spécialisée notamment dans la gestion de chantiers industrialo-portuaires, précisait qu'"il n'existe aucun modèle théorique" permettant de prédire le comportement du GNL en cas de déversement en mer. Lors des audiences du BAPE sur le premier projet de Gros-Cacouna, en 1981, le ministère de l'Environnement du Canada a fait observer que "lorsque le GNL entre en contact avec l'eau, des explosions sans flamme peuvent en résulter. Le nuage de vapeur produit par le GNL est très inflammable et, lorsqu'une partie de ce nuage prend feu, le feu peut se propager alors sur toute l'étendue du nuage jusqu'à la source de gaz."

"On n'a recensé aucun incident majeur impliquant un méthanier au cours des 40 dernières années", réplique le président de Rabaska, Glen Kelly. L'accident le plus tragique remonte à 1944. L'explosion d'un méthanier avait fait 128 morts à Cleveland, en Ohio, et dévasté tout un quartier. "Les méthaniers comportent aujourd'hui une double coque en acier qu'aucun kamikaze ne saurait percer, dit Glen Kelly. Quant aux réservoirs cryogéniques du port, ils reposent sur des bassins capables de contenir, en cas de fuite, tout le gaz liquide susceptible de s'échapper et de se consumer." Deux incidents récents ont cependant alimenté les craintes des opposants. L'an dernier, l'explosion de trois unités de liquéfaction, au complexe gazier de Skikda, en Algérie, a fait 27 victimes. Fin août, 11 personnes ont perdu la vie à Kalakama, au Nigeria, dans l'explosion d'une conduite cryogénique souterraine - identique à celle qui passerait sous la route 132 à Lévis, entre le terminal et les réservoirs installés en plein champ.

Rabaska s'en tient aux normes fixées par l'Association canadienne de normalisation (ACNOR): un périmètre de sécurité minimal de 350 m. "C'est insuffisant", soutient Gaston Cadrin, professeur de géographie à la retraite et président du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu. Cet organisme, actif à Lévis depuis 1983, est l'un des opposants à l'installation d'un port méthanier à Lévis. Même le groupe norvégien Det Norske Veritas, qui a réalisé les études d'Énergie Cacouna et de Rabaska,

reconnaît que, dans un rayon de 1,3 km, la seule chaleur dégagée par la combustion du GNL atteint cinq kilowatts par mètre carré et peut causer des brûlures au deuxième degré en moins de 30 secondes. Or, il s'agit d'une norme acceptable pour l'ACNOR! (La sensation du soleil de juillet sur la peau équivaut à un kilowatt par mètre carré.) Gaston Cadrin rappelle les conclusions de James A. Fay, spécialiste de la dispersion des gaz du MIT et ex-président du conseil de l'Autorité portuaire du Massachusetts. Les promoteurs limitent leur hypothèse à une fuite de 1 000 m³, alors qu'une cargaison sera d'au moins 160 000 m³. L'ACNOR "ne tient pas compte du scénario du pire", écrit le professeur dans un avis, en 2004. Selon lui, le périmètre de sécurité devrait s'étendre à six kilomètres! "Les Français ont aménagé leurs terminaux méthaniers dans des zones industrielles, précise Gaston Cadrin. Le terminal de Montoir, en Bretagne, est à 2 km des zones habitées, celui de Fos-Tonkin, à 7; celui de Fos-Cavaou, sur la Méditerranée, sera à 3,2 km." À Lévis, l'emplacement envisagé fait face à l'île d'Orléans et est ceinturé par des chalets, des résidences historiques, des terres agricoles. À Cacouna - qui est inscrit à l'Association des plus beaux villages du Québec -, il se trouve à la rencontre de cinq écosystèmes marins et terrestres reconnus par le ministère de l'Environnement du Québec. Parmi eux, le troisième site ornithologique en importance au Québec. Les résidents de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, sur l'île Verte, craignent que l'augmentation de la circulation maritime en bordure des rives ne fragilise le pont de glace, leur seul lien, en hiver, avec la municipalité de L'Isle-Verte, sur la rive sud du fleuve. Greenpeace et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) ont pour leur part clairement manifesté leur opposition, arguant que l'offre et la consommation accrues de gaz empêcheront le Québec et le Canada d'atteindre les objectifs du protocole de Kyoto. Les prévisions de l'AQLPA sont légèrement supérieures à celles de Rabaska et d'Énergie Cacouna: chaque usine de regazéification émettra environ 200 000 tonnes de gaz à effet de serre par année - la production de CO₂ de 40 000 voitures! Du puits au consommateur, Énergie Cacouna sera à l'origine de l'émission, à l'échelle mondiale, de 11,7 millions de tonnes de GES; Rabaska, de 13 millions. Les inquiétudes des opposants trouvent un écho dans les recommandations du Dr Luc Lefebvre, auteur d'un ouvrage sur la gestion de risques, Les lignes directrices pour la réalisation des évaluations de conséquences sur la santé des accidents industriels majeurs et leur communication au public. Toxicologue de la Direction de la santé publique de Montréal, le Dr Lefebvre a participé au débat entourant le projet controversé d'aménagement du CHUM sur un ancien terrain ferroviaire. S'il refuse de se prononcer sur l'acceptabilité sociale des projets de port méthanier, il estime qu'il ne suffit pas de s'engager, comme le font actuellement les promoteurs, à réduire les risques inhérents à ce type d'infrastructure. "Ce sont les conséquences qu'il faut limiter, pas les probabilités qu'une catastrophe survienne", résume-t-il.

Rabaska a subi un premier revers en décembre 2004, les habitants de Beaumont s'étant alors prononcés à 72% contre son projet lors d'un référendum. Mais la direction ne s'est pas avouée vaincue, rappelle Yves Saint-Laurent, à la tête de la coalition de citoyens Rabat-joie. Depuis sa magnifique maison tricentenaire qui se dresse en retrait de la 132, ce professionnel de la publicité dans la trentaine a une vue imprenable sur le fleuve et l'île d'Orléans. Il est sans doute le profane qui en sait le plus sur l'industrie du GNL. Il a d'ailleurs été invité à participer, en septembre 2005, à la conférence de l'American Institute of Chemical Engineering, à Vancouver. Après le référendum, il aurait bien aimé que les choses s'arrêtent là. "Les promoteurs avaient promis de respecter le vœu de la population. Bien, tiens! Ils ont opté pour un emplacement à Lévis... à 500 m à l'ouest de Beaumont! Les conséquences sont les mêmes." Une majorité de conseillers municipaux de Lévis, d'abord opposés au projet, se sont ravisés en mai 2005. Rabaska s'est engagée formellement à verser à la Ville environ 10 millions de dollars par année en impôts. Énergie Cacouna versera pour sa part 6,5 millions par an pendant les 25 prochaines années - dont une moyenne de 3,74 millions en impôts fonciers rien que pour la paroisse de Cacouna. Un véritable pactole pour une municipalité de 700 âmes, habituée à un budget annuel de 600 000 dollars. Le maire du village de Cacouna, Gilles D'Amours, avait d'abord manifesté son opposition au projet. Contrairement à son homologue de la paroisse, Jacques Michaud, il avait promis un référendum. Il a retourné sa veste lorsque les promoteurs se sont engagés à ce que sa municipalité touche un million en impôts et redevances annuels au cours des 10 prochaines années. "Je m'en serais voulu que la municipalité soit privée de ces revenus", explique laconiquement Gilles D'Amours.

Les deux maires se sont toutefois bien gardés de révéler à leurs concitoyens que l'entente n'avait aucune valeur juridique. "Il faudra que Cacouna soumette à l'Assemblée nationale un projet de loi privé pour faire valider l'entente avec Énergie-Cacouna. Il s'agit d'une simple formalité", a précisé Jonathan Trudeau, du ministère des Affaires municipales. Chez les opposants, nul ne croit aux engagements des gaziers. "À

Lévis, Ultramar a réussi après coup à faire revoir à la baisse son avis d'imposition, Irving a fait la même chose à Saint John", rappelle Gaston Cadrin, du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a adopté, en juillet 2005, une loi autorisant la Ville de Saint John à modifier le rôle d'évaluation du terrain de Canaport: le consortium Irving-Repsol acquittera pendant 25 ans un impôt foncier annuel non indexé de 500 000 dollars au lieu de cinq millions. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a adopté une loi semblable l'automne dernier, pour favoriser la société texane Anadarko, qui a entrepris la construction d'un terminal méthanier à Bear Head, à l'île du Cap-Breton. Le promoteur paiera seulement les deux tiers de l'impôt foncier prévu, et seulement lorsque le chantier sera terminé. Chaque chantier donnera de l'emploi à un millier de travailleurs pendant trois ans, promet-on à Lévis et à Cacouna, et ces deux municipalités conserveront respectivement 50 et 30 emplois permanents. Cependant, le gros des investissements prendra la route de l'Asie ou de l'Europe, puisque le Québec ne construit pas de méthaniers, pas plus qu'il ne produit les composantes nécessaires à la construction d'une usine de regazéification.

"Les gens voient à court terme", laisse tomber Josée Boudreau. Prof d'anglais au cégep de Rivière-du-Loup, elle s'est lancée corps et âme dans la bataille. Avec d'autres résidants inquiets, elle a formé Vision Cacouna le printemps dernier. Cette coalition s'oppose au projet d'Énergie Cacouna, privilégiant plutôt la relance économique de la région ainsi que la mise en valeur du patrimoine architectural et environnemental du village et de la paroisse. "N'eût été de l'entêtement de Vision Cacouna, les promoteurs n'auraient tenu aucune assemblée publique et se seraient contentés des soirées portes ouvertes", dit-elle. Elle et son conjoint, Stéphane Lefebvre, ont acheté il y a deux ans une résidence centenaire en plein cœur de Cacouna. Du bout de leur terrain, on voit l'emplacement convoité, à moins de deux kilomètres à vol d'oiseau. "Vous imaginez le chantier?" demande-t-elle en replaçant ses mèches blondes ébouriffées par le vent du large. "Pendant trois ans, du dynamitage, de la poussière, des gros camions, des projecteurs. Puis, un bateau par semaine, qui va mettre 24 heures à pomper son GNL vers les réservoirs. Ça va être infernal!" Un agent immobilier lui a confirmé ce que tous redoutaient: les acheteurs, pressés d'acheter la première maison en vente à Cacouna, attendent désormais l'issue du combat. Vision Cacouna a perdu une première manche. Lors d'un référendum, en septembre, 57% des habitants du village ont voté en faveur du projet. "C'est une première en Amérique du Nord", s'est exclamé devant les caméras le représentant de TransCanada, John Van der Put, venu exprès de Calgary. Deux des projets de la société étaient tombés à l'eau dans le Maine en 2004. La population de Harpswell, puis celle de Cumberland, auxquelles on avait fait les mêmes promesses, ont dit non. "Nous étions persuadés de gagner, même par une marge infime, laisse tomber, amère, Josée Boudreau. Aujourd'hui, on ne regarde plus le fleuve de la même façon."

Deux semaines avant le référendum, des résidants ont "constitué" un comité du Oui. "Des gens sont venus nous voir, on les a aidés à se payer un local", dit le directeur des communications d'Énergie Cacouna, Andrew Pelletier. Le regroupement des partisans du Oui a toutefois admis que l'initiative venait du consortium, lequel a payé pour tout, du local aux affiches en passant par la diffusion des communiqués. Impossible de savoir combien Énergie Cacouna y a investi - la loi québécoise sur les consultations référendaires n'exige pas le dévoilement des contributions des sociétés, pas plus qu'elle ne limite leur participation. Énergie Cacouna a aussi su jouer les Cacounois de vieille souche contre les "étranges", croit Josée Boudreau. "La très grande majorité des membres de Vision Cacouna et la plupart des gens qui ont voté contre le projet sont, comme moi, nés ailleurs, dit-elle. J'ai l'impression que les vieilles familles ne voient plus la beauté des lieux et qu'elles n'ont pas envie de se faire dire quoi faire par ceux qui choisissent de s'établir à Cacouna." Le débat, qui se poursuivra devant le BAPE, en 2006, n'aurait pas duré une semaine, selon elle, si le projet avait été présenté à Notre-Dame-du-Portage, chic lieu de villégiature fréquenté par l'élite de Montréal et de Québec. "Si les Américains ne veulent pas du terminal, pourquoi faudrait-il qu'on en laisse un s'installer chez nous?" demande-t-elle. Justement parce qu'ils n'en veulent pas, serait-on tenté de répondre. "Le plus grand potentiel commercial pour le gaz naturel est aux États-Unis, mais l'industrie a de la difficulté à faire accepter ses projets", dit Alain Lapointe, de HEC Montréal. "Le GNL québécois est en bonne partie destiné au marché américain. De prime abord, ce n'est pas pour approvisionner le Québec", dit-il sans hésiter. L'industrie du gaz exige depuis bien des années la levée de toute entrave à l'aménagement de pipelines et de terminaux méthaniers. Aux États-Unis, depuis l'adoption, en août, de l'Energy Bill, une loi passée quasi inaperçue au Canada, c'est la Commission américaine de réglementation de l'énergie, et non plus les assemblées législatives des États, qui a le dernier mot. Malgré ce puissant outil, le lobby du gaz se rend compte que le GNL a mauvaise presse au pays de l'Oncle Sam. Les gaziers sont donc de plus en plus nombreux à espérer une solution venue du

nord. À commencer par le président de la Commission américaine de réglementation de l'énergie lui-même! En septembre 2004, Patrick H. Wood, un proche de George W. Bush, a en effet dit souhaiter la construction de ports méthaniers au Canada, puisque la Nouvelle-Angleterre n'en veut pas. "Je ne vois pas comment on pourra répondre autrement à la croissance de la demande", a-t-il déclaré. Du côté de Rabaska, on jure que le GNL est avant tout destiné aux marchés québécois et ontariens, respectivement couverts par Gaz Métro et Enbridge. Que fera Gaz de France avec le GNL qui ne sera pas vendu à ses partenaires? "Il ne devrait plus en rester beaucoup une fois que Gaz Métro et Enbridge se seront servis", soutient Glen Kelly.

Quant à Énergie Cacouna, non seulement son projet ne porte que sur les installations portuaires, mais elle refuse toujours de révéler le tracé de son gazoduc. Le directeur des communications du consortium, Andrew Pelletier, confiait cependant au journal Les Affaires, en septembre 2004, qu'"on regarde présentement" la possibilité de brancher directement le terminal à un gazoduc des Maritimes ou de la Nouvelle-Angleterre. Écoulé entièrement ou non au Canada, le GNL servira en définitive les intérêts américains, ainsi que le laissait entendre récemment Stephen J. Wuori, vice-président d'Enbridge, un des partenaires de Rabaska. "Nous continuons de travailler au projet Rabaska, près de Québec, lequel pourra satisfaire les besoins du Québec et de l'Ontario et nous permettra d'exporter davantage de gaz de l'Ouest vers les États-Unis", a-t-il dit en juin dernier, à Washington, devant les membres du Canadian American Business Council et de la United States Energy Association. Selon Gaston Cadrin, en facilitant ainsi le transit du gaz vers l'Ontario et les États-Unis, le Québec risque de "favoriser le développement industriel chez [ses] voisins, en plus de concurrencer [son] énergie hydroélectrique, beaucoup plus propre. Un gazoduc, c'est comme une ligne de transport électrique: ça ne laisse pas de retombées économiques sur son passage." Un autre doute subsiste. Si un seul port méthanier suffit à combler les besoins du Québec, pourquoi Rabaska et Énergie Cacouna n'ont-ils pas soumis un projet conjoint? TransCanada, partenaire dans Énergie Cacouna, et Gaz Métro, partenaire dans Rabaska, sont déjà propriétaires du gazoduc TransQuébec Maritimes et actionnaires d'un pipeline en Nouvelle-Angleterre. Et pour que le Bas-Saint-Laurent ait accès au gaz, comme l'a mollement promis Énergie Cacouna, il faudra bien que le consortium s'entende avec le distributeur exclusif au Québec, Gaz Métro. En fait, il aurait dû n'y avoir qu'un seul projet de terminal méthanier, selon une source proche d'**Hydro-Québec**. "Gaz Métro et Gaz de France ne sont pas arrivés à s'entendre avec Petro-Canada et TransCanada. Ils refusaient de se contenter de 50% des bénéfices." Des propos catégoriquement démentis par Rabaska et Énergie Cacouna. À Québec, personne ne s'est penché sérieusement sur le dossier, déplore Rita Dionne-Marsolais, porte-parole du Parti québécois en matière d'énergie. Pis encore, le gouvernement a reporté la présentation de sa politique énergétique, d'abord prévue pour le printemps dernier. "Je ne nie pas qu'il faille diversifier les sources d'énergie au Québec, dit-elle, mais on a pris le problème à l'envers. Il faut d'abord se demander si nous avons besoin de ce terminal. Et il faudrait au moins examiner le débat en cours aux États-Unis."

2005

LE SOLEIL

Le Soleil

Économie, mercredi, 23 novembre 2005, p. C1

Golfe Saint-laurent

Québec veut relancer l'exploration gazière

Couture, Pierre

Québec entend relancer le controversé programme d'exploration gazière d'**Hydro-Québec** dans le golfe du Saint-Laurent. "C'est une question qui doit être posée car il y a un intérêt pour le potentiel pétrolier et gazier de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent", a souligné hier au SOLEIL Mathieu Saint-Amand, l'attaché de presse du ministre des Ressources naturelles, Pierre Corbeil. Mis sur la glace en décembre 2003, le programme d'exploration dans le Saint-Laurent mené par la division Pétrole et Gaz d'**Hydro-Québec** n'a jamais depuis repris son envol. Les travaux de relevés sismiques de la firme GSI de Calgary, qui devaient débuter en janvier 2004 près de l'île d'Anticosti, avaient été suspendus à la hâte par l'ancien ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad. Pour l'heure, le gouvernement Charest dit surtout tâter le pouls des Québécois sur la question de l'exploration gazière sous-marine au moyen d'une consultation dans Internet. Mais dans un document dévoilé la semaine dernière portant sur les objectifs et les orientations

de sa prochaine stratégie énergétique, le ministère des Ressources naturelles fait notamment valoir qu'"il est dans l'intérêt du Québec de favoriser la recherche et l'exploitation du potentiel pétrolier et gazier sur son territoire". N'empêche. Car avant d'aller plus loin, Québec devra toutefois convaincre Ottawa et le milieu environnemental du bien-fondé d'une telle démarche dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Le fédéral ne reconnaît d'ailleurs pas la pleine juridiction du Québec dans ce domaine. Le gouvernement Charest considère pourtant la pleine propriété des ressources énergétiques sous-marines d'une partie du golfe Saint-Laurent. Qualifiant de positives les discussions avec Ottawa, le porte-parole du ministre Corbeil convient toutefois que le dossier évolue tranquillement. "Nous sommes encore loin d'une entente", a-t-il laissé entendre.

Aires protégées

Côté environnemental, il faut dire que le programme d'exploration gazière d'Hydro dans le Saint-Laurent s'est vu imposer de sérieux bémols de la part du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Dans un rapport paru l'an dernier, le BAPE soulignait qu'avant de donner le feu vert à des levés sismiques effectués à l'aide de canons à air comprimé de forte puissance dans le Saint-Laurent, le gouvernement du Québec devait d'abord définir des aires protégées pouvant restreindre ce type d'activités. Il est reconnu, écrivaient alors les auteurs du rapport, que les sources d'émission de forte pression sonore provoquent chez plusieurs espèces un changement de comportement, pouvant aller jusqu'à la mort. Selon le BAPE, les nouvelles zones sensibles devraient ainsi inclure des corridors de migration, des aires de reproduction et des aires d'alimentation essentielles au développement d'une ou de plusieurs espèces. Le BAPE rappelle également que Québec devrait mettre en place une procédure environnementale d'autorisation pour les levés sismiques dans cette région de la province. Car pour le moment, l'absence d'un protocole environnemental se révèle "un handicap pour la planification de tels projets et leur évaluation". Pour répondre aux inquiétudes du BAPE, le ministère des Ressources naturelles dit maintenant travailler à un énoncé de bonnes pratiques en milieu marin qui portera, notamment, sur l'exploration pétrolière et gazière. De son côté, le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, ne s'est jamais prononcé publiquement sur le rapport du BAPE.

Déception

Quoi qu'il en soit, le milieu environnemental en avait long à dire hier sur la relance prochaine du programme d'exploration d'Hydro. "Ça va à l'encontre des consensus entendus lors des travaux de la commission parlementaire", a indiqué Sydney Ribaux, porte-parole de l'organisme Équiterre. "On continue de tenir le phare. Rien ne nous fera changer d'idée", a pour sa part soutenu Robert Michaud, le porte-parole scientifique du Front commun pour un moratoire sur la prospection pétrolière et gazière dans le Saint-Laurent.

Sur terre

Reste que sur terre, le programme d'exploration gazière d'Hydro se déroule comme si de rien n'était. La société d'État poursuit d'ailleurs d'importants travaux de forage dans le secteur de Miguasha, en Gaspésie. Rappelons que d'ici 2010, Hydro prévoit toujours dépenser 330 millions \$ en exploration gazière dans le golfe du Saint-Laurent. Avec d'éventuels partenaires privés, la société d'État estime à 5,5 milliards \$ les investissements potentiels découlant de son plan, si celui-ci, évidemment, trouve un jour sa vitesse de croisière.

L'actualité

L'Actualité, no. Vol: 30 No: 18

15 novembre 2005, p. 77

Énergie

Le retour du nucléaire

Auréolé du prix nobel de la paix, réhabilité par certains écologistes, le nucléaire n'est plus aussi tabou qu'il l'était. **Hydro-Québec** songe même à rénover la centrale de Gentilly-2. Faut-il se réjouir ou s'inquiéter? Sauv , Mathieu-Robert

Patrick Moore, l'un des fondateurs de Greenpeace, s'impatiente lorsqu'on invoque l'accident de Tchernobyl pour attaquer l'énergie nucléaire. "On n'interdit pas l'automobile même si 40 000 Américains meurent chaque année dans les accidents de la route!" tonne-t-il. Moore, qui vit à Vancouver, a prononcé un

discours résolument pronucléaire au Forum économique des Amériques, qui se tenait à Montréal le 31 mai dernier. Il n'est d'ailleurs pas le seul environnementaliste à parler en faveur de l'énergie nucléaire depuis quelque temps. Le très respecté James Lovelock, des Amis de la Terre, a affirmé l'an dernier que l'énergie nucléaire était "la seule véritable énergie verte". Puis, à l'automne 2004, c'était au tour du révérend Hugh Montefiore, écologiste britannique de renom, de réclamer un plus vaste déploiement de centrales nucléaires. Qu'est-ce qui leur prend, à ces éminences vertes, de se porter soudain à la défense d'une énergie qu'ils ont si violemment condamnée pendant plus de 30 ans? Ils en sont simplement venus à la conclusion que de deux maux, il faut choisir le moindre. Or, à l'heure des changements climatiques, le nucléaire semble de loin préférable au gaz, au mazout et au charbon. En effet, l'Institut de l'énergie nucléaire a calculé que si on devait remplacer les 440 centrales nucléaires actuellement en activité dans 31 pays par des centrales thermiques au charbon ou au mazout, plus de 500 millions de tonnes métriques de dioxyde de carbone (CO₂) seraient rejetées dans l'atmosphère. Qu'on soit pour ou contre, il faut avouer que le nucléaire a au moins un avantage: il ne contribue aucunement à la pollution atmosphérique. "Je crois que le nucléaire constitue un choix sécuritaire et écologique", affirme Patrick Moore, ajoutant que cette source d'énergie fait l'objet d'une relance dans le monde grâce à des réacteurs de nouvelle génération. "On prévoit construire en Chine une quarantaine de centrales, révèle Michel Rhéaume, physicien responsable de la Division nucléaire à **Hydro-Québec**. Aux États-Unis, un grand nombre de projets sont à l'étude. En Finlande, on bâtit actuellement une nouvelle centrale dotée d'une technologie innovatrice intégrant un réacteur de 16 000 mégawatts [MW]. Et les Français, qui doivent 80% de leur électricité au nucléaire, exportent dans les pays voisins." Au Québec, une seule centrale électrique utilise la force atomique: Gentilly-2. Ouverte en octobre 1983, quatre ans après le démantèlement du réacteur expérimental de Gentilly-1, cette centrale est située près de la municipalité de Bécancour, en face de Trois-Rivières. Au départ, il était prévu qu'elle ne pourrait fonctionner plus de 30 ans et devrait fermer ses portes en 2013. Mais **Hydro-Québec** projette de prolonger sa durée de vie utile d'un autre quart de siècle, en remplaçant la pièce maîtresse du réacteur et en agrandissant les aires de stockage des déchets radioactifs. Le 6 mai dernier, le Bureau d'audiences publiques en environnement (**BAPE**) a donné son appui à la phase 1 du projet. Pour les phases 2 et 3, la société d'État attend une décision finale durant l'hiver et espère entreprendre les travaux avant la fin de 2006. On peut se demander pourquoi **Hydro-Québec** tient à garder en activité une centrale nucléaire qui occupe près de 600 employés, mais ne fournit que 3% de l'électricité du réseau. "Parce que Gentilly-2 est une centrale en excellent état, qui produit de l'électricité en moyenne 8 jours sur 10, et qu'elle peut nous rendre encore de bons services", affirme Michel Rhéaume. "À 6¢ le kilowattheure [kWh], dit-il, c'est l'une de nos centrales les plus rentables." En revanche, l'énergie éolienne coûte environ 8,7¢ le kWh et l'énergie thermique, environ 7¢. Michel Rhéaume concède que la restauration de Gentilly-2 nécessitera un investissement important - 1,3 milliard de dollars -, mais ces dépenses seront réparties sur plusieurs années. De toute façon, le déclassement de cette centrale ne serait pas gratuit non plus: il devrait s'échelonner sur une période de 41 ans et coûterait au bas mot 250 millions de dollars.

Depuis le 11 septembre 2001, aucun visiteur n'est admis à Gentilly-2, pour raisons de sécurité nationale. Mais Louis Charest, directeur de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de Nicolet, Bécancour et Yamaska, a pénétré dans la centrale en novembre 2004, lors d'une journée portes ouvertes organisée par **Hydro-Québec** dans le cadre d'une consultation publique sur le projet de réfection. Il a été le seul habitant de la région à profiter de cette occasion exceptionnelle. "Ce n'est pas bien vu de s'intéresser à l'énergie nucléaire", ricane-t-il. Sa visite au coeur du réacteur l'a rassuré et impressionné. Il a pu voir les piscines où repose l'uranium irradié après ses 18 mois de vie utile et sentir vibrer la plus puissante turbine de tout le réseau d'**Hydro-Québec**, qui fournit 675 MW. "L'énergie nucléaire est méconnue, déplore Louis Charest. Après tout, elle n'émet pas de gaz à effet de serre, n'inonde aucun territoire et ne cesse pas de produire de l'électricité quand le vent tombe. Si on veut être cohérent avec le protocole de Kyoto et lutter contre le réchauffement de la planète, on doit freiner l'utilisation des combustibles fossiles et ouvrir la porte au nucléaire." Il est vrai que un gramme d'uranium fournit la même quantité d'énergie que une tonne de charbon... Au chapitre de la qualité de l'air, le Québec en profite, puisque les régions voisines - l'Ontario et le nord des États-Unis - dépendent plus du nucléaire que du charbon pour leur électricité.

"Quand un épisode de smog fait rage, ce sont nos automobiles et la pollution industrielle qui sont en cause, pas Gentilly-2, signale Louis Charest. Les panaches de fumée des usines de la papetière Kruger, de l'autre côté du fleuve, m'indisposent beaucoup plus." Il va sans dire que tous ne partagent pas son enthousiasme. Pas moins d'une centaine d'organisations écologistes du Québec ont adhéré à une vaste coalition internationale nommée Sortir du nucléaire. Le président du Mouvement vert Mauricie, Michel

Fugère, est parmi les plus ardents opposants à cette source d'énergie "inutilement coûteuse", dont les déchets radioactifs "mettent en danger les écosystèmes pour des centaines de milliers d'années". De sa maison de Saint-Mathieu-du-Parc, au nord de Shawinigan, il rappelle que René Lévesque et Robert Bourassa avaient promis à la population que Gentilly-2 cesserait ses activités en 2013. "Nous n'avons pas besoin de cette centrale, qui n'assure que 3% de notre production d'électricité", dénonce-t-il. L'ingénieur Alain Saladzius - père du mouvement Adoptez une rivière, qui a fait reculer le gouvernement Landry sur la question des petites centrales hydroélectriques - est lui aussi viscéralement opposé à Gentilly-2. Et s'il fallait, pour combler le manque énergétique créé par la fermeture de cette centrale, exploiter toutes les chutes du Québec? "Alors, qu'on les exploite!" lance-t-il. Selon le Torontois Shawn-Patrick Stencil, responsable du secteur de l'énergie à Greenpeace Canada, le nucléaire serait en perte de vitesse dans plusieurs pays. En Allemagne, par exemple, on a mis fin il y a cinq ans à tout nouveau développement du nucléaire, au profit de l'éolien. "Depuis 2000, dit-il, on n'injecte plus un euro dans cette industrie. Et on construit pour 2 000 MW d'éoliennes par année. Au total, l'Allemagne produit 17 000 MW d'énergie éolienne. Par comparaison, l'Ontario en produit 15." À cela, l'industrie répond que l'énergie éolienne est instable et peu puissante. Pour égaler les 675 MW de Gentilly-2, il faudrait installer plus de 500 éoliennes. D'autre part, la puissance atomique québécoise équivaut à quatre centrales hydroélectriques sur le Saint-Maurice (La Gabelle, Shawinigan-2, Shawinigan-3 et Grand-Mère). "Les activistes antinucléaires ont une orientation politique plutôt qu'environnementale", soutient Patrick Moore, conscient qu'il est considéré comme un traître par ses successeurs à Greenpeace Canada. "S'ils veulent vraiment s'opposer aux centrales qui émettent des gaz à effet de serre, ils doivent admettre que le nucléaire est le meilleur choix."

Sans aller jusqu'à affirmer que le nucléaire est une "énergie verte", l'ingénieur Philippe Tanguy, titulaire d'une chaire industrielle en énergie à l'École polytechnique de Montréal, estime qu'elle peut satisfaire la gourmandise mondiale en attendant la conversion aux énergies renouvelables. "Le nucléaire n'est pas l'énergie de l'avenir, mais peut nous permettre d'assurer une transition, affirme-t-il. Les réserves de pétrole s'épuisent. Au rythme actuel, on en a pour 50 ans au maximum. D'ici là, il faudra avoir appris à dépendre essentiellement des énergies renouvelables, comme le vent, le soleil ou la biomasse. Mais ces technologies émergentes ne sont pas au point. Alors que l'industrie nucléaire, elle, est en pleine maturité." Pour Michel Rhéaume, il ne fait pas de doute que "la logique et la technique prendront un jour le dessus sur l'émotion". Il n'en reste pas moins que le nucléaire est encore très mal vu au pays. Selon Greenpeace, moins de 7% de la population canadienne approuverait le recours à l'énergie nucléaire. La sécurité des centrales, surtout, demeure un grave sujet d'inquiétude. Outre la catastrophe de Tchernobyl, en 1986, on se souvient de l'accident de Three Miles Island, en 1979. Ce malheureux épisode, qui a entraîné la fermeture définitive de la centrale, n'avait cependant causé ni décès ni rejet radioactif dans l'atmosphère. "Accidents isolés", clame Philippe Tanguy, rappelant que le pays le plus nucléaire du G8, la France, n'a jamais connu le moindre incident. À Gentilly-2 non plus, il n'y a jamais eu d'anicroche en 22 ans d'activité. Mais même si **Hydro-Québec** obtient l'approbation gouvernementale pour rénover le réacteur, il restera un problème majeur: celui de l'entreposage des déchets radioactifs. Après sept ans de décontamination dans une piscine située sur les lieux mêmes de la centrale, les grappes d'uranium (soit plusieurs pastilles de combustible insérées dans des tubes) sont recouvertes de béton sur place. Mais ce confinement n'est pas une solution permanente, car le béton s'érode avec le temps. L'an dernier, la Société de gestion des déchets nucléaires a été chargée par le gouvernement canadien d'étudier cette question et de proposer une solution avant le 31 décembre 2005. Dans un rapport préliminaire paru en mai dernier, ce groupe recommandait l'enfouissement, d'ici 30 ans, de l'ensemble des déchets actuellement entreposés sur le site des centrales. Il ne précisait pas où, mais parlait d'un dépôt géologique en profondeur dans le Bouclier canadien. "Oui, le nucléaire produit des déchets radioactifs, mais on a appris à s'en débarrasser de façon sécuritaire", clame Guy Arbour, ingénieur, président et cofondateur de Securad, entreprise montréalaise qui prévoit mettre en place des installations souterraines pour se débarrasser du combustible irradié de manière durable et sûre - un ambitieux projet de deux milliards de dollars. Après sa vie utile, l'uranium serait scellé à 300 m de profondeur, dans la roche précambrienne du Bouclier canadien. Deux endroits sont à l'étude: l'un sur la Basse-Côte-Nord et l'autre au Labrador. Philippe Tanguy voit un avantage à ce type d'entreposage. Selon lui, les combustibles enfouis contiennent encore assez d'énergie pour être réutilisés. Pour l'instant, explique-t-il, il est plus avantageux d'employer de l'uranium, peu coûteux, extrait des mines de la Saskatchewan. Mais si, un jour, ce combustible naturel vient à manquer, on saura où se trouvent les grappes d'uranium encore capables d'éclairer et de chauffer les maisons. Le recyclage du

combustible usagé sera un défi pour les chercheurs du futur... "Les solutions viendront, dit Philippe Tanguy. C'est une question de temps."

DÉTOURNEMENT DE PLUTONIUM

Éternelle inquiétude: comment s'assurer que la production civile ne servira pas à des fins militaires?

La communauté internationale s'inquiète des risques du détournement de l'énergie nucléaire civile à des fins militaires. Lorsque l'Iran a annoncé son intention d'entamer un programme nucléaire civil, le printemps dernier, l'ONU a manifesté beaucoup de méfiance. "Il est possible de fabriquer une bombe atomique à partir d'une centrale nucléaire. L'Inde l'a fait dans les années 1960", concède Greg Kennedy, professeur de techniques nucléaires à l'École polytechnique de Montréal. Selon ce spécialiste, qui travaille quotidiennement depuis 29 ans près d'un réacteur nucléaire destiné à la recherche dans son laboratoire au flanc du mont Royal, une centrale civile à pleine puissance peut produire assez de plutonium pour fabriquer une bombe atomique en deux ou trois années d'activité. Mais c'est plus facile à dire qu'à faire. La technologie nécessaire pour convertir le combustible est très complexe et extrêmement coûteuse. Même si l'Agence internationale de l'énergie atomique surveille les pays signataires des traités de non-prolifération d'armes nucléaires, elle n'a pas le pouvoir de les forcer à s'y conformer. "L'Inde et le Pakistan ont signé ces traités, mais les ont violés ensuite, dit Greg Kennedy. On craint que l'Iran et la Corée du Nord n'en fassent autant." L'utilisation du nucléaire à des fins civiles est en tout cas une préoccupation internationale. La preuve: le prix Nobel de la paix 2005 a été décerné à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à son directeur général, l'Égyptien Mohamed ElBaradei, "pour leurs efforts visant à empêcher que l'énergie nucléaire soit utilisée à des fins militaires".

GENTILLY A PRÉVU LE PIRE

Fouille des employés, sécurité resserrée, campagne de prévention auprès de la population avoisinante: on se dit prêt à toute éventualité.

"Nous recevions autrefois jusqu'à 2 000 visiteurs par an à Gentilly-2, se rappelle Marcelle Trépanier, porte-parole d'Hydro-Québec. C'était certainement l'une des centrales nucléaires les plus ouvertes du continent." Les attentats du 11 septembre 2001 ont changé tout cela. Les autorités canadiennes ont déterminé que les centrales nucléaires du pays étaient des cibles potentielles pour les terroristes, et la Commission de contrôle de la sûreté nucléaire a exigé d'en resserrer la protection. Des détecteurs d'explosifs ont donc été ajoutés aux postes de garde, des patrouilleurs supplémentaires ont été embauchés, des murs de sécurité en béton ont été construits sur un périmètre de un kilomètre autour du site, et les mesures de contrôle des personnes qui pénètrent dans l'enceinte ont été renforcées. Tout employé de Gentilly-2 doit passer quotidiennement par des détecteurs biométriques et de métaux, et faire l'objet d'une fouille minutieuse. Dans le cadre d'une campagne de prévention, l'Organisation régionale de la sécurité civile du Québec a distribué, dans un rayon de 70 km, une brochure intitulée En cas d'urgence nucléaire, je sais quoi faire! Les personnes qui vivent à moins de 8 km de la centrale ont également reçu des comprimés d'iode pour prévenir les cancers de la glande thyroïde. "Si un accident survenait à la centrale nucléaire de Gentilly-2, de l'iode radioactif pourrait être rejeté dans l'environnement, explique le document. Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixerait sur la glande thyroïde, augmentant le risque de cancer de cette glande." Si on ingère de l'iode stable avant ou dans les heures qui suivent une exposition à l'iode radioactif, la thyroïde est alors saturée et ne peut être contaminée. Un peu comme une éponge remplie d'eau est incapable d'absorber d'autres liquides. L'iode radioactif est donc éliminé naturellement par l'organisme. Cette mesure de protection, reconnue par l'Organisation mondiale de la santé, est particulièrement importante pour les bébés, les jeunes enfants et les femmes enceintes, qui courent de plus grands risques.

LES RÉACTEURS CANADIENS ONT LA CÔTE

Selon l'Association nucléaire canadienne, 24 centrales sont actuellement en construction dans le monde, 40 sont sur les tables à dessin et 73 sont à l'étude. Le Canada profite directement de la relance de l'industrie nucléaire. "Une centrale qui sera équipée du réacteur canadien CANDU est en construction en Roumanie et une autre pourrait voir le jour", affirme Pierre Wolshagan, directeur des services à Énergie atomique du Canada limitée (EACL). "En Chine, pays qui dispose déjà de deux CANDU, nous comptons bien faire une autre percée durant les prochaines années."

Illustration(s) :

D.R.
"Le nucléaire constitue un choix sécuritaire et écologique", croit Patrick Moore, cofondateur de Greenpeace.

Getty

Des employés d'une usine nucléaire vérifient l'étanchéité des barils de déchets radioactifs.

Hydro-Québec

Gentilly-2, près de Bécancour. Pour égaler les 675 MW produits par la centrale, il faudrait installer plus de 500 éoliennes.

SIPA

La centrale de Tchernobyl. Depuis la catastrophe de 1986, la sécurité est un sujet d'inquiétude.

LE SOLEIL

Le Soleil

Économie, mercredi, 26 octobre 2005, p. C6

Partenariats en énergie éolienne

Hydro-Québec ouvre la porte à plusieurs formules

Thériault, Carl

Rimouski - Hydro-Québec est prête à devenir un partenaire du développement éolien dans les régions si la société d'État évolue vers un rôle de producteur d'énergie éolienne, actuellement achetée du seul secteur privé. En attendant, la société d'État entend privilégier, dans le prochain appel d'offres de 2000 MW attendu d'ici la fin d'octobre, les entreprises privées qui auront un "maillage, un partenariat très important au niveau communautaire, coopératif ou municipal sur la base de critères d'évaluation que nous avons déposés à la Régie de l'énergie. On croit avoir trouvé un équilibre entre une obligation d'un approvisionnement aux meilleures conditions de prix et un souci de partenariat avec le milieu", a dit hier Thierry Vandal, président-directeur général de Hydro-Québec de passage à Rimouski.

compétitif

La présence d'Hydro-Québec dans la production éolienne se concrétisera dans la mesure, dit M. Vandal où "les prix nous rendent compétitifs dans le financement. Si les prix augmentent de manière déraisonnable, rien nous dit, que Hydro-Québec ne sera pas là demain pour produire de l'énergie éolienne. C'est possible, même probable." Le président de la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent (CRE), Michel Lagacé, a qualifié de "pas dans la bonne direction" la politique de pondération d'Hydro-Québec en faveur d'un maillage entreprise privée / milieu. "Nous étudierons la nouvelle grille d'analyse d'Hydro-Québec soumise à la Régie de l'énergie. Par ailleurs, si Hydro-Québec devient un producteur d'énergie éolienne, ce serait encore plus intéressant de développer des partenariats."

Ententes

Sur les ententes de gré à gré comme celle avec ShyPower (projet à Rivière-du-Loup), Hydro-Québec laisse les communautés locales adresser leurs demandes de redevances aux promoteurs privés. "Il faut reprendre ce projet de 300 millions \$ à rebours. On a demandé une rencontre avec ShyPower en avril et je viens d'avoir l'accusé de réception la semaine dernière. C'est un comportement étrange. Un monde de différence avec les promoteurs du port méthanier de Gros-Cacouna qui a une belle approche-client", qualifie le président de la CRE, Michel Lagacé. Concernant les constats plutôt critiques du BAPE sur les parcs éoliens à Murdochville et Baie-des-Sables, M. Vandal souhaite que les prochains projets puissent se faire avec des études plus approfondies sur, par exemples, la faune aviaire, l'impact touristique ou la coupe forestière. "Le BAPE donne un signal reçu à Hydro-Québec avec beaucoup d'ouverture et un important souci d'intégration dans le milieu."

LES AFFAIRES

Les Affaires

Actualité et analyse, samedi, 1 octobre 2005, p. 22

On aime/On n'aime pas

La majorité silencieuse a parlé. Plus de 57 % des 990 résidents de Cacouna qui ont participé au référendum sur le projet de terminal méthanier au port de Gros-Cacouna ont donné leur aval à cette infrastructure. Cet appui sera précieux lors de la consultation du Bureau des audiences publiques en

environnement (**BAPE**) en 2006. Ce projet, évalué à 650 M\$, est une entreprise conjointe de Petro-Canada et de TransCanada.

Alors qu'**Hydro-Québec** craint de manquer éventuellement d'électricité, le gouvernement fédéral lui a adressé 384 questions en vue de l'évaluation du projet Eastmain-1-A. De plus, le Grand Conseil des Cris vient d'élire à sa tête Matthew Mukash, un opposant au détournement de la rivière Rupert, qui fait partie du projet. L'investissement est évalué à 4 G\$. La production serait de huit térawattheures par année.

LeDroit

Le Droit

Économie, samedi, 9 juillet 2005, p. A35

En bref

Hydro-Québec n'abandonne pas les projets de minicentrales hydroélectriques

LeSoleil

Les projets de minicentrales hydroélectriques abandonnés par le précédent gouvernement pourraient renaître à la faveur de la stratégie énergétique. C'est ce qu'affirme Mathieu Saint-Amant, attaché de presse du ministre des Ressources naturelles, Pierre Corbeil. Le virage éolien, et les 2 000 MW supplémentaires annoncés la semaine dernière, ne signifient donc pas automatiquement la fin de ces projets. "On privilégie l'énergie propre et les projets rentables, a répondu M. Saint-Amant. L'hydroélectricité en fait partie." L'ancien ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad, avait déjà indiqué que chacun de ces dossiers serait revu au "cas par cas". À la suite des pressions des mouvements écologiques, le gouvernement de Bernard Landry avait sabré dans le programme de petites centrales, faisant passer la liste de sites potentiels de 36 à 14, pour finalement n'en retenir que trois, qui totalisent 75 MW.

Les projets retenus sont les barrages Matawin dans Lanaudière, Magpie sur la Côte-Nord, et Rapide-des-Quinzes, à Angliers, en Abitibi-Témiscamingue. Deux de ces minicentrales, Magpie et Des Quinzes, ont reçu un avis favorable du **BAPE** en août 2004 et en août 2003, respectivement. Quand au barrage Matawin, dossier piloté par Innergex, il doit encore franchir l'étape environnementale, à savoir les audiences du **BAPE**, a indiqué le président d'Innergex, Gilles Lefrançois. L'énoncé de la stratégie énergétique devrait être rendu public en août pour consultation, alors que la stratégie finale sera annoncée à l'automne.

LA PRESSE

La Presse

Actualités, lundi, 16 mai 2005, p. A6

AUTOROUTE 25

Les PPP s'en vont au **BAPE**

Bisson, Bruno

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) entreprend ce soir ses consultations sur l'un des projets d'infrastructures routières les plus controversés des 35 dernières années dans la région métropolitaine: faut-il construire un septième pont entre Montréal et Laval dans le prolongement de l'autoroute 25? Le débat va ratisser large. Au cours des prochaines semaines, la congestion routière dans la métropole, la pollution de l'air provenant de la circulation automobile, la promotion du transport en commun, le protocole de Kyoto sur les changements climatiques, le développement économique de l'est de Montréal, la construction immobilière dans l'est de Laval et des théories très divergentes sur l'étalement urbain dans la métropole seront invoqués tour à tour pour appuyer les prédictions les plus sombres des uns, et les promesses d'avenir les plus roses des autres. Dans le coin gauche, des environnementalistes, des syndicats, des universitaires, et avec eux plusieurs groupes communautaires et d'intérêts, s'opposent au projet.

Dans le coin droit, un rassemblement significatif de maires de banlieue et d'élus municipaux montréalais, appuyés par des regroupements de gens d'affaires, des entreprises, des institutions et de grands lobbys de construction, militent activement pour le projet de l'autoroute 25.

Mise en demeure

Mais avant même que le **BAPE** ait commencé à entendre la présentation publique du projet par son promoteur, le ministère des Transports du Québec (MTQ), la légalité même du processus de consultation est déjà remise en question. Il y a 10 jours, des groupes écologistes ont mis en demeure le gouvernement du Québec pour l'obliger à mettre fin sans délai aux consultations, au motif qu'il manque une grande quantité d'informations, ce qui remet en question, selon eux, la capacité du **BAPE** de jouer convenablement son rôle. Car pour la première fois, le projet d'infrastructures que le **BAPE** est appelé à examiner au cours des prochains mois n'est pas tout à fait un " projet ".

C'est davantage un " concept " du projet qui sera élaboré en détail lors de négociations futures entre Québec et ses partenaires, dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP), bien après que le **BAPE** aura rempli son mandat et remis son rapport final. Le projet consiste à construire une autoroute de 7,2 km à quatre voies, sur chaussées séparées, entre l'échangeur de l'autoroute 440 à Laval et l'échangeur du boulevard Henri-Bourassa, à Montréal. Un pont à péage de 1,16 km permettrait de franchir la rivière des Prairies. Il aurait six voies de circulation et serait construit dans l'axe des pylônes rouge et blanc de la ligne de transport électrique Duvernay-Anjou, d'**Hydro-Québec**. Le coût total du projet est estimé à 383 millions de dollars par le MTQ. Une partie du financement du projet proviendra du secteur privé, puisqu'il s'agit d'un PPP. Mais combien Québec injectera-t-il de fonds publics dans ce projet? Combien coûtera le péage pour les usagers du pont de la 25? Combien faudra-t-il d'usagers quotidiens sur le nouveau pont pour rentabiliser son exploitation? On n'en sait encore rien. Et au cours des audiences publiques qui s'amorcent ce soir, on ne devrait guère en apprendre plus, puisque pour répondre à ces questions, Québec serait forcé de révéler un grand nombre d'informations " stratégiques ", y compris des études économiques et des études de circulation qui doivent être secrètes pour protéger le pouvoir de négociation de l'État face à son futur partenaire.

Or, pour les écologistes, c'est là que le bât blesse, puisque la protection des intérêts financiers de l'État et de son partenaire prennent ainsi le pas sur la nécessaire transparence d'un processus de consultations publiques et d'évaluation environnementale, dont l'intégrité repose essentiellement sur des informations aussi complètes que possible. Les écologistes estiment donc que la démarche de mise en oeuvre des PPP doit être inversée, de telle sorte que le gouvernement s'entende d'abord avec son partenaire sur les paramètres précis du projet avant de soumettre un projet complet, et définitif, au **BAPE**.

LeDroit

Le Droit

Actualités, samedi, 7 mai 2005, p. 32

Gentilly II : le **BAPE permet la hausse du stockage des déchets nucléaires**

PC

Bécancour - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) a autorisé hier la phase 1 de l'agrandissement des aires de stockage des déchets radioactifs à la centrale nucléaire Gentilly II à Bécancour, ce qui prolongera sa longévité jusqu'en 2013. Dans son rapport, le **BAPE** estime, que pour ce qui est des phases 2, 3 et 4, des questions importantes sont actuellement en suspens et rendent prématurée toute décision à ce sujet. Le **BAPE** estime que la phase 1 du projet pourrait être autorisée afin de maintenir la centrale en exploitation de 2007 à 2010, "dans le contexte de la faible marge de manoeuvre anticipée par **Hydro-Québec** dans les approvisionnements en électricité entre 2005 et 2008 inclusivement". Selon l'étude d'impact, la mise en service de la phase 1 de l'installation de gestion de déchets radioactifs solides pour l'exploitation de la centrale jusqu'à la fin de sa vie utile en 2013 est prévue pour l'été 2006. **Hydro-Québec** prévoit lancer la réalisation de cette phase ce printemps. **Hydro-Québec** devra obtenir les autorisations requises du gouvernement du Québec et de la Commission canadienne de sûreté nucléaire dès cette année, car la phase 1 doit être complétée pour le début 2007, sans quoi l'exploitation de la centrale pourrait être compromise, conclut la commission. Le **BAPE** laisse d'ailleurs la suite des événements à ces deux instances et admet qu'il existe "une incertitude quant à savoir si le projet de réfection de Gentilly-2 requiert ou non un examen environnemental préalable au sens de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Il importe de rappeler qu'en date de novembre 2004, la Commission canadienne de sûreté nucléaire n'avait reçu aucun avis de projet pour une réfection de la centrale de Gentilly II par **Hydro-Québec**". Si tel était le cas, donc, cela signifierait un report du projet de réfection pouvant aller jusqu'à deux ans, ce qui bouleverserait du même coup les phases 2, 3 et

4 du projet. Selon le calendrier que s'est imposé la société d'État, la réfection de Gentilly II serait prévue en 2010 et 2011.

Greenpeace Canada, qui a suivi de près les audiences du **BAPE** sur le projet, estime qu'il est temps de tenir tout simplement des audiences publiques sur la réfection même de Gentilly II.

Le coordonnateur de Greenpeace au Québec, Steven Guilbault, s'est dit en accord avec la décision du **BAPE**. Il a aussi rappelé que le gouvernement libéral ne pouvait donner son assentiment à du stockage à long terme, en vertu d'une promesse électorale. "Le gouvernement Charest serait bien hypocrite de donner l'aval à cette centrale-là alors qu'il a dit en campagne électorale qu'il ne le ferait pas et aussi parce qu'on ne veut pas de stockage à long terme. On veut produire des déchets, mais pas s'en occuper. C'est une drôle de conception du développement durable." Par ailleurs, la question des coûts est loin d'être réglée. Les estimés vont de 500 millions \$ à 2,3 milliards \$. Le rapport du **BAPE** signale qu'il existe "trois solutions pour combler, vers 2011, le rôle énergétique que joue actuellement Gentilly II [...], la réfection de la centrale, la construction d'une nouvelle centrale au gaz à cycle combiné ou encore l'utilisation de l'énergie des projets hydroélectriques en construction ou en processus d'autorisation". Selon M. Stencil, le **BAPE** "est tout simplement biaisé" en ne soulignant que ces trois solutions. En plus d'ignorer le potentiel de l'hydrogène, le **BAPE** estime que le caractère intermittent de l'énergie éolienne ne permet pas d'en faire une énergie de base. Quant à l'objectif d'économie d'énergie jusqu'à l'horizon 2010, il ne suffirait pas à remplacer Gentilly II, estime le **BAPE**.

LES AFFAIRES

Les Affaires

En manchette, samedi, 9 avril 2005, p. 9

Revue de la semaine

Hydro-Québec rêve au Labrador... et inscrit un bénéfice record

Vézina, René

Si Paris vaut bien une messe, les milliers de kilowatts que recèle encore le fleuve Churchill, au Labrador, méritent bien une nouvelle offensive d'**Hydro-Québec** auprès de Terre-Neuve. La semaine dernière, Hydro a présenté au gouvernement **Williams** un projet conjoint avec l'Ontario et **SNC-Lavalin** pour la construction de centrales à Gull Island et à Muskrat Falls, en aval de l'actuelle centrale de Churchill Falls. **Hydro-Québec** revient ainsi à la charge après l'échec de l'entente conclue en 1998 entre **Lucien Bouchard** et **Brian Tobin**, alors premiers ministres du Québec et de Terre-Neuve. Mécontents de n'avoir pas eu de rôle actif dans les négociations, les autochtones avaient fait dérailler le plan. La production combinée de ces deux centrales serait considérable, à quelque 2 500 MW. Elle viendrait s'ajouter aux 5 500 MW que le Québec obtient déjà de Churchill Falls, le sixième de toute l'électricité dont il dispose... et qui demeure une pomme de discorde entre Québec et St-John's. À son entrée en service en 1972, cette centrale était la plus imposante du monde occidental. Elle avait aussi été conçue, construite et financée par **Hydro-Québec**, qui pouvait, en échange, mettre la main sur la production hydroélectrique à un tarif avantageux que conteste aujourd'hui Terre-Neuve.

Et on se demande comment une nouvelle entente pourrait être signée par les deux parties sans qu'il soit encore question de rouvrir le contrat. De là, peut-être, la présence de l'Ontario pour adoucir les tensions. > des profits de 2,4 milliards pour Hydro Ce n'est pas encore le pétrole, mais l'électricité québécoise rapporte gros : **Hydro-Québec** a enregistré un bénéfice record de 2,4 milliards de dollars (G\$) en 2004, qui lui permet de verser 1,4 G\$, le plus gros dividende de son histoire, à son actionnaire unique, le gouvernement du Québec. Les exportations, quoique moins abondantes faute d'énergie disponible, ont notamment été plus rentables. Cette bonne performance ne signifie pas qu'Hydro renonce à ses demandes de hausses tarifaires. Le rendement de sa filiale Distribution, qui s'améliore, demeure toujours inférieur à celui que lui permet la **Régie de l'énergie**. **Hydro-Québec** a d'ailleurs fait savoir qu'elle ne se satisfaisait pas de l'augmentation de 1,2 % en vigueur depuis la semaine dernière. Les débats entre partisans et adversaires d'une électricité plus chère vont donc se poursuivre. Mais à voir toutes les pressions que subissent les finances publiques québécoises, un peu plus d'argent que prévu dans les coffres gouvernementaux ne fera pas de tort.

Alban D'amours : pas de baisses d'Impôt

La voix d'**Alban D'Amours**, président du **Mouvement Desjardins**, s'ajoute à celles qui recommandent au ministre des **Finances Michel Audet** d'oublier les baisses d'impôt promises aux particuliers. M. D'Amours, qui parlait en marge des assises du Mouvement, a également suggéré que l'on réduise la taxe sur le capital imposée aux entreprises québécoises, quitte à augmenter l'impôt qu'elles paient sur leurs profits.

Des nuages sur le mont Orford

Pendant que la pluie mettait à mal les pentes de ski, de gros nuages sont venus envelopper pour quelque temps la station du **Mont Orford**, en Estrie. En effet, l'avenir de la station de ski est de nouveau incertain, le propriétaire de la station, **André L'Espérance**, ayant décidé de fermer boutique durant une période indéterminée. La station offrait diverses activités de plein air et culturelles durant l'été. La station Mont Orford se dirige vers des pertes de 1,3 à 1,7 M\$ pour l'année en cours, elle qui a déjà essuyé un manque à gagner de 1,7 M\$ en 2003-2004. M. L'Espérance dit avoir bon espoir de trouver une solution d'ici la prochaine saison de ski. Mais l'inquiétude règne dans la région, qui compte beaucoup sur cette locomotive touristique. En 1998, le gouvernement provincial avait dû reprendre en main les activités de la station après les difficultés financières connues par l'ancien propriétaire, **Fernand Magnan**.

La décision de M. L'Espérance est survenue quelques jours après que son projet de développement immobilier de 250 M\$ au pied des pentes de ski eut été mis à mal par le ministre du **Développement durable, Thomas Mulcair**.

En se fondant sur le récent rapport du **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)**, M. Mulcair réprovoque l'échange de terrains proposé avec le **Parc national du mont Orford**, échange qui a été présenté comme essentiel à la réalisation du projet immobilier.

Rien pour rassurer les américains

Les Américains ont certainement grimacé en prenant connaissance du rapport annuel de la vérificatrice générale du Canada, **Sheila Fraser**, déposé mardi. Pour une seconde année consécutive, Mme Fraser cible particulièrement les lacunes du Canada dans la prévention du terrorisme et sa capacité de réponse en cas d'attaques. Bref, Ottawa devra faire beaucoup mieux pour que ses efforts en matière de sécurité soient pris au sérieux par l'Oncle Sam.

LES AFFAIRES

Les Affaires

Entreprendre, samedi, 26 mars 2005, p. 32

L'industrie énergétique veut mieux savoir à quoi s'en tenir

Elle demande que le processus d'évaluation de projets ne soit plus faussé par les considérations politiques Normand, François

L'industrie énergétique demande au gouvernement du Québec de prendre des mesures pour garantir que les considérations politiques ne viennent plus fausser, en cours de route, le processus d'évaluation des projets énergétiques devant la **Régie de l'énergie** et le **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)**.

C'est ce qu'ont proposé des intervenants de l'industrie gazière lors d'une conférence intitulée *Processus de consultation publique : sommes-nous allés trop loin ?* Cette séance était présentée dans le cadre du Forum sur le gaz naturel, qui s'est tenu à Montréal à la mi-mars. "Il faut un processus clair et prévisible", a dit le principal conférencier, **Pierre Paquet**, avocat chez **Miller Thomson Pouliot**, qui a participé à plusieurs projets gaziers au Québec.

Selon lui, les promoteurs doivent savoir que s'ils respectent les critères établis, leur projet sera accepté, mais que s'ils ne les respectent pas, il sera rejeté. M. Paquet explique que dans le dossier du *Suroît*, le projet de centrale au gaz naturel d'**Hydro-Québec Production** à Beauharnois, la décision réglementaire a eu bien peu à voir avec le destin du projet. "L'aspect réglementaire a été éclipsé par le politique, écrit M. Paquet, dans le document présenté au Forum. En bout de piste, qui peut se souvenir que le projet du *Suroît* a bel et bien fait l'objet d'une recommandation de la Régie de l'énergie ?" Dans son avis au gouvernement, la Régie avait indiqué que la centrale du *Suroît* était "souhaitable, mais non indispensable". Autre exemple : le projet de centrale de cogénération de **TransCanada** à Bécancour. La Régie avait d'abord approuvé le projet, mais le **BAPE** a ensuite mis en doute sa pertinence. Finalement, Québec a tranché en sa faveur au moment où il renonçait à la controversée centrale du *Suroît*, devenue une patate chaude pour le gouvernement.

Resserrer la sélection des intervenants ?

En élargissement le cadre des interventions permises à des groupes ou individus dans l'évaluation des projets, Pierre Paquet estime que les instances réglementaires "jouent le jeu politique et leurs décisions et leur réflexion peuvent en devenir quelquefois victimes". C'est pourquoi il recommande que "les critères d'intervention, surtout dans le cadre des audiences publiques à caractère politique, soient restreints et que le débat technique se situe en marge du débat politique". En fait, M. Paquet croit que les organismes réglementaires devraient s'inspirer des tribunaux. Ceux-ci sélectionnent les intervenants en fonction de la pertinence de leur propos. Joint par LES AFFAIRES, **Stephen Guilbault**, de **Greenpeace**, a vivement réagi à cette proposition. "Je pense que le parallèle est boiteux entre un tribunal qui rend des jugements exécutoires et le **BAPE**, qui a un rôle consultatif. La Régie de l'énergie a des pouvoirs exécutoires, mais dans plusieurs cas, elle n'en a pas du tout. Dans le dossier du Suroît, elle rendait un avis."

Par ailleurs, l'établissement d'un processus plus serré de sélection pour restreindre les interventions devant les organismes réglementaires réduirait les points de vue à leur plus simple expression. "On va chercher le plus petit dénominateur, c'est une façon de limiter la diversité des opinions." M. Guilbault souligne également que les promoteurs font eux aussi beaucoup de politique en faisant du lobbying en faveur de leurs projets auprès des ministres, des députés et des élus locaux. "Après cela, ils ne peuvent pas revenir vers les citoyens et leur dire : on ne veut pas; on veut que vous attendiez le débat technique. Ça n'a pas de bon sens. Dans ce cas, qu'ils présentent des projets, et qu'ils patientent jusqu'à ce qu'il y ait audiences du **BAPE**, sans faire de promotion." **Meilleur soutien aux promoteurs** Enfin, **Martin Imbleau**, directeur développement des affaires chez **Gaz Métro**, a souligné lors du Forum que les gouvernements doivent accompagner le promoteur quand son projet est approuvé par les organismes réglementaires. "Il ne faut pas laisser le promoteur à lui-même. Il doit y avoir une intervention pour l'appuyer."

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, vendredi, 11 mars 2005, p. a4

En bref

Feu vert au barrage

La commission d'évaluation environnementale du projet de barrage et d'un nouveau réservoir hydroélectrique à la Chute-Allard et aux Rapides-des-Coeurs, en Mauricie, estime que Québec peut autoriser le projet à certaines conditions, y compris en empêchant l'ancien dépotoir de la réserve amérindienne Wemotaci de contaminer le Saint-Maurice. Le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), rendu public cette semaine, qualifie le projet de justifié parce qu'il «permettrait à **Hydro-Québec** d'accroître progressivement, à compter de 2008, la marge de manoeuvre qu'elle prévoit pour répondre à la croissance anticipée de la demande en énergie au Québec et pour éventuellement saisir les occasions d'affaires». Une fois ce barrage construit et les territoires ennoyés, **Hydro-Québec** Production pourra offrir cette énergie aux Américains ou à **Hydro-Québec** Distribution mais elle n'est pas sûre, dans ce dernier cas, que son projet répondra à l'un ou l'autre des appels d'offres autorisés par la Régie de l'énergie pour satisfaire les besoins du Québec. Pour la commission, Hydro et le Conseil des Atikamek devront élaborer avec Québec avant la mise en eau du futur réservoir des scénarios d'intervention pour corriger toute dégradation «inacceptable» du Saint-Maurice. La réhabilitation du site sera nécessaire «si la mise en eau du bief de la chute Allard conduit à une mise en circulation de contaminants» susceptibles de «compromettre» la qualité de l'eau. La commission recommande d'autre part à **Hydro-Québec** «d'établir un dialogue structuré» avec les entreprises récréotouristiques du secteur qui pourraient subir des préjudices à la suite de la disparition des ressources naturelles qu'elles exploitaient de façon durable.

LA PRESSE

La Presse

Actualités, mardi, 8 mars 2005, p. A7

Deux centrales autorisées sur le Saint-Maurice

Hydro-Québec a reçu hier le feu vert du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour la construction de deux centrales hydroélectriques sur le Saint-Maurice, à 100 kilomètres en amont de La Tuque. Le **BAPE** donne son feu vert même si un des deux barrages va faire en sorte que les eaux du Saint-Maurice " rejoindraient les abords " de l'ancien dépotoir de la communauté atikamekw de Wemotaci. À ce sujet, Santé Canada juge que les travaux préparatoires d'**Hydro-Québec** " ne permettent pas d'évaluer adéquatement l'impact du dépôt en tranchée (le dépotoir) sur la qualité de l'eau ". En effet, note le **BAPE**, **Hydro-Québec** affirme que la contamination pourrait être soit accentuée ou atténuée par ses travaux. Le **BAPE** recommande donc " qu'un portrait environnemental complet de l'ancien dépôt en tranchée de Wemotaci (soit) effectué avant la mise en eau du bief de la chute Allard ". Il s'agira ensuite de faire un suivi et d'intervenir, éventuellement en vidant l'ancien dépotoir, qui contient 11 000 mètres cubes de déchets, assez pour remplir 350 camions, une opération de plusieurs millions. La centrale de la Chute-Allard serait située à 120 kilomètres en amont de La Tuque, tout près de la communauté atikamekw de Wemotaci. La communauté de 1000 habitants recevra une somme de 5,5 millions de dollars pour la perte de 27 hectares qui seront inondés. **Hydro-Québec** s'est aussi engagé à verser 500 000 \$ par année pendant 25 ans à un fonds de développement communautaire. L'autre centrale, appelée Rapides-Coeurs, sera située 20 km en aval de la première. Ensemble, elles totaliseront 138 mégawatts (MW) de puissance, assez pour alimenter 21 000 maisons à la pointe hivernale. Si le gouvernement autorise ce projet de 680 millions de dollars, la construction commencera au printemps de 2005 et la mise en service devrait avoir lieu en 2007 et 2008. Selon la Fondation Rivières, au coût de 8 ou 9 cents du kilowattheure, le projet est trop cher, par rapport aux solutions de rechange comme l'énergie éolienne et l'efficacité énergétique. Si la construction va de l'avant, cela portera à dix le nombre de centrales sur le Saint-Maurice, berceau de l'hydroélectricité au Québec.

LES AFFAIRES

Les Affaires

Dossier spécial, samedi, 12 février 2005, p. 55

La tournée du Québec 2005: Bas-Saint-Laurent

Le gaz et le vent donnent du tonus à la région

Les projets se multiplient autour de l'exploitation de nouvelles sources d'énergie

Le Corre-Laliberté, Gaël

Le Bas-Saint-Laurent profitera de grands projets énergétiques prévus au cours des prochaines années. À Gros-Cacouna, près de Rivière-du-Loup, c'est le projet de port méthanier, évalué à 700 M\$, qui retient l'attention. Issu d'un partenariat entre **TransCanada** et **Petro-Canada**, il prévoit la construction et l'exploitation d'un terminal destiné à l'importation de gaz naturel liquéfié (GNL). À cela s'ajoutent deux autres projets, soit la construction d'un gazoduc de 240 km pour relier le GNL aux réseaux de gazoducs existants et l'éventuelle construction d'une centrale de cogénération d'énergie au gaz naturel de 3000 MW. De son côté, Matane profitera de l'engouement pour l'énergie issue du vent, avec l'implantation d'éoliennes et d'une usine de fabrication de tours d'éoliennes à la suite d'un appel d'offres d'**Hydro-Québec**. D'autres projets pourraient survenir dans cette région à la suite des appels d'offres d'**Hydro-Québec** prévus plus tard cette année.

Un projet qui entraîne d'autres

Il y a 20 ans, Gros-Cacouna était le premier port canadien d'expédition de bois d'oeuvre à destination de l'Europe et de l'Asie. Mais, en raison de la surchauffe de l'économie américaine dans les années 90, l'industrie du camionnage a pris la relève, réduisant l'activité portuaire de cet ancien centre de villégiature. Le projet de relance du port de Gros-Cacouna n'est pas nouveau. Un projet du genre avait obtenu les autorisations nécessaires du **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)** dans les années 80. "Dans l'esprit des gens, le port est destiné à héberger un port méthanier", affirme le maire de Cacouna paroisse, **Jacques Michaud**. Toutefois, celui-ci ne croit pas que la partie soit gagnée d'avance, car les questions environnementales sont évaluées plus attentivement qu'il y a 20 ans. Pour s'assurer de la réussite du projet, le maire tient à préciser que le projet sera expliqué clairement à la population, aussi bien du point de vue local que provincial. Petro-Canada a installé un bureau à Cacouna afin de répondre aux questions de la population. Elle a tenu quatre journées de portes ouvertes afin

d'écouter les préoccupations de chacun. "Notre mot d'ordre est la transparence", dit **Andrew Pelletier**, porte-parole du projet *Énergie Cacouna*. Les audiences du **BAPE** devraient avoir lieu cet automne, et si les autorisations sont accordées, la construction du port méthanier devrait durer jusqu'à la fin de 2009. Le maire est bien conscient que le développement du port n'apportera guère d'emplois directs à sa région. Les retombées économiques proviendront en grande partie des entreprises qui s'installeront dans la zone industrielle adjacente. "Grâce au port méthanier, nous pourrions fournir du gaz naturel aux entreprises, ce qui viendra régler une des préoccupations des entrepreneurs qui hésitaient à venir s'installer ici", dit-il.

Un objectif de 220 MW

La paroisse de Saint-Georges-de-Cacouna profitera également d'un vaste parc éolien présenté par **SkyPower Corporation**. Le projet, d'un coût de 300 M\$, porte sur un parc d'éoliennes pouvant produire 220 MW. Dès cette année, l'entreprise amorcera la première phase du chantier devant mener à l'installation de 6 éoliennes tests et à la production de 9 MW. Plusieurs éléments ont joué en faveur de Rivière-du-Loup, selon SkyPower, dont les chemins d'accès existants, les sites d'installation déjà nivelés et dénudés et la ligne de transport électrique installée. De plus, la proximité d'une petite ville industrielle pour la maintenance et l'accueil favorable de la communauté locale ont fini de convaincre SkyPower, indique **Jean-Louis Chaumel**, professeur et membre du Groupe éolien de **l'UQAR**. M. Chaumel croit d'ailleurs que ce type de partenariat public-privé (PPP) servira de modèle. Il est d'avis que les communautés, en collaboration avec divers groupes régionaux, contribueront à l'implantation de leur propre parc d'éoliennes afin de mieux profiter des retombées économiques.

gael.lecorre@transcontinental.ca

LE DEVOIR

Le Devoir

ÉCONOMIE, mercredi, 26 janvier 2005, p. c1

Le tarif patrimonial devra être aboli tôt ou tard, affirme le président d'Hydro

Dutrisac, Robert

Québec - N'en déplaise à Jean Charest, tôt ou tard le gouvernement devra se résigner à abolir le tarif patrimonial de 2,79 ¢ le kWh qu'**Hydro-Québec** garantit aux Québécois. On ne doit pas laisser dormir son avoir collectif. C'est du moins l'avis du président d'**Hydro-Québec**, André Caillé, qui fut le premier à être entendu par la commission parlementaire qui se penche, depuis hier et pour plusieurs semaines encore, sur le secteur énergétique du Québec.

Rappelant que la loi oblige **Hydro-Québec** Production à fournir à sa société soeur un bloc «patrimonial» de 165 TWh à 2,79 ¢ le kWh - le bloc «légiféré», préfère-t-il dire -, M. Caillé a affirmé que «la question qui va se poser» pour les législateurs, ce n'est pas de savoir si ce tarif doit être aboli mais «quand on change cette législation-là». En raison de l'inflation, «si on attend assez longtemps, ça [le bloc légiféré] va valoir à peu près plus rien». Or, **Hydro-Québec** devrait avoir à coeur de faire fructifier son actif. «La bonne santé financière exige que l'on ne laisse pas dormir son avoir. Ce n'est pas parce cet avoir est collectif qu'il ne doit pas fructifier. Au contraire, puisqu'il est collectif, on se doit de le faire fructifier. Celui-ci doit servir à créer de la valeur», estime M. Caillé. Revenus en moins Le gel des tarifs imposé entre 1998 et 2004 a fait en sorte que le prix réel de l'électricité a diminué de 12,5 % compte tenu de l'inflation, ce qui représente, année après année, 1,1 milliard de revenus en moins pour la société d'État, a signalé M. Caillé. Depuis le dégel en 2004, la Régie de l'énergie a autorisé une hausse de 3 % des tarifs d'**Hydro-Québec** Distribution en janvier de l'an dernier et de 1,4 % en avril. La société d'État réclame maintenant 2,7 %, pour un total de 7,1 %. M. Caillé a précisé, hier, que la santé financière d'**Hydro-Québec** sera assurée si elle obtient des augmentations annuelles entre 2 % et 3 % de ses tarifs, ce qui comprend le coût des nouvelles centrales et du parc éolien. En décembre dernier devant les membres de l'Association des MBA à Montréal, André Caillé avait plaidé pour l'instauration par **Hydro-Québec** d'une tarification basée sur «le prix du marché», soit 6,5 à 7 ¢ le kWh, ce qui représente plus du double des tarifs actuels. Mais le premier ministre Jean Charest n'a pas tardé à répliquer que son gouvernement n'avait aucune intention d'abolir le tarif patrimonial.

Pour illustrer l'importance de la production d'**Hydro-Québec**, M. Caillé a indiqué qu'elle représentait, au début des années 90, l'équivalent de 26 milliards de barils de pétrole sur une période de 100 ans et qu'en 2015, cette production atteindra 35 milliards de barils de pétrole, soit quatre fois les réserves

conventionnelles de pétrole de l'Alberta. À l'heure actuelle, l'électricité est vendue à 47 ¢ le litre en équivalence, soit 20 % de moins que l'huile à chauffage. Une voiture électrique permettra de réduire de 80 % le prix du carburant par rapport à une voiture conventionnelle à essence, a-t-il prédit. Concernant l'énergie thermique, M. Caillé a affirmé qu'**Hydro-Québec** n'a plus aucune intention de réaliser un projet de centrale au gaz à cycle combiné comme celui du Suroît. La société d'État compte plutôt sur la filière des centrales de cogénération, même s'il s'agit de fausse cogénération comme la centrale de Bécancour de TransCanada Energy, actuellement en construction. Dans son rapport de mars 2002, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) constate que la centrale de Bécancour, même avec sa production accessoire de vapeur censée remplacer la consommation de mazout, produira somme toute presque autant de gaz à effet de serre (GES) que le projet du Suroît, soit 1,7 % des GES émis au Québec. D'ailleurs, dans son mémoire, **Hydro-Québec** a cet élan de franchise et admet que le projet de cogénération de Bécancour vise avant tout la production thermique d'électricité. «Il est à noter que cette source d'énergie devrait rester marginale dans le portefeuille d'approvisionnement et qu'**Hydro-Québec** n'envisage pas faire elle-même le développement de projets de production thermique au Québec», s'excuse presque la société d'État. Puisque le projet du Suroît a été stoppé, **Hydro-Québec** s'adresse désormais à des tiers pour obtenir de la filière thermique exactement la même puissance que le Suroît lui aurait fournie, soit un total de 800 MW. Affilié à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), le mouvement Acte B (Action contre le thermique comme énergie à Bécancour) a présenté au ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Sam Hamad, une pétition signée par 13 000 citoyens afin de réclamer la suspension de la construction de la centrale de 507 MW qualifiée par le **BAPE** de «solution de dernier recours». Malgré tout, les dirigeants d'**Hydro-Québec** semblent désormais convertis à l'éolien. «J'ai été surpris par la performance de l'éolien. On pensait vraiment, à **Hydro-Québec**, que le prix serait de 12 ¢, 13 ¢ le kWh, sans inclusion des services. Ça donne 8,7 ¢», tout compris, soit l'équivalent du prix de l'électricité que produira la future centrale La Romaine, a reconnu M. Caillé. De 1000 MW, la commande d'**Hydro-Québec** pour l'éolien est passée à 2,5 MW. Dans une nouvelle requête déposée en novembre dernier à la Régie de l'énergie, la société d'État s'est également ouverte à l'autoproduction d'énergie par les consommateurs. La géothermie présente des perspectives intéressantes à cet égard, a signalé M. Caillé. Les clients pourraient revendre de l'électricité à **Hydro-Québec** dans les périodes de faible consommation.

LES AFFAIRES

Les Affaires

Actualité et analyse, samedi, 22 janvier 2005, p. 12

Rendez-vous

André Caillé veut bâtir plus de richesse

Dansereau, Suzanne

Dur, dur, d'être un scientifique dans un monde où la perception a plus d'importance que les faits. Prenons le dossier de la centrale thermique du Suroît : le **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)** a tranché que le projet n'aurait pas nui à la qualité de l'air sur les lieux. Mais pour l'opinion publique, le projet aurait été trop polluant. *Exit* le Suroît. Un autre exemple : les tarifs d'électricité au Québec ont baissé en dollars réels depuis quelques années, tandis qu'en Ontario, ils ont augmenté de 14 % et sont maintenant 50 % plus élevés qu'au Québec. Mais les Québécois trouvent que la facture d'électricité est assez salée, merci. Et les politiciens, qu'ils soient libéraux ou péquistes, les appuient. Pauvre **André Caillé** ! Ce docteur en physique a beau avoir les faits de son côté, il est obligé de se soumettre au monde subjectif. Et il y prend goût. L'an dernier, on croyait qu'il allait quitter la présidence d'**Hydro-Québec**. Le gouvernement l'avait suffisamment contredit, tant dans le dossier du Suroît que de celui des tarifs. Mais non, il est resté. Et l'homme de 61 ans semble plus combatif que jamais, malgré un "léger" infarctus qui l'a surpris au printemps dernier. "Je n'ai pas d'inquiétude sur ma santé. Je veux travailler. Je veux finir ce que j'ai commencé", dit-il lors d'un lunch au restaurant **Le Piémontais**, à Montréal.

Son mandat à la tête d'**Hydro-Québec** n'a pas encore été renouvelé, contrairement à ce que disent les journaux. "On discute. Au moment où on se parle, mon mandat se termine en octobre 2005." Mais on peut bien parier qu'il sera prolongé. En huit ans à la tête d'**Hydro-Québec**, André Caillé a réussi à multiplier les profits par six. Il a recentré la société, l'a restructurée et l'a propulsée sur les marchés américains. Résultat : jamais la vache n'a donné autant de lait au gouvernement.

4,5 milliards qui pourraient être mieux utilisés

Lors des audiences de la commission parlementaire sur l'énergie qui s'amorce, M. Caillé en fera miroiter encore plus, en repartant le bal des nouveaux barrages hydroélectriques. Son objectif : obtenir un surplus de production de 15 % d'ici 2012. Mais André Caillé veut d'abord convaincre les Québécois qu'ils doivent, avant de s'accorder des rabais sur l'électricité, bien comptabiliser la valeur de cette richesse. Ensuite, quand ils sauront ce qu'elle vaut réellement, ils décideront ce qu'ils veulent en faire. "Ici, la richesse, on la donne avant même de l'avoir faite, lance-t-il avec ironie. Les Québécois se rendent-ils compte que l'électricité qu'ils dépensent est subventionnée à hauteur de 4,5 milliards de dollars (G\$) par année ? Quand l'augmentation des tarifs est de zéro, on réduit la valeur de la richesse." M. Caillé obtient ce chiffre de 4,5 G\$ en calculant l'écart entre les tarifs québécois et ceux ontariens. Et il se dit que si on le voulait, on pourrait investir cet argent ailleurs... Dans les hôpitaux, par exemple, dit le chancelier de l'**Université de Montréal**. Aux grands utilisateurs qui rejettent la fin des tarifs préférentiels en criant à la perte d'emplois, M. Caillé répond : "On ne fermera pas d'usines au Québec." Il faut donc poursuivre l'expansion et commencer à facturer l'électricité à un prix se rapprochant de celui du marché.

Un pragmatique

Cela dit, si André Caillé échoue, il ne fera pas d'urticaire. L'homme est un pragmatique. Il a appris "laborieusement" à l'être, dit-il. Et l'humour, qui fait tellement partie du personnage, le protège comme une deuxième peau. En plus, il est chanceux. Quand sa stratégie d'exportation massive a failli s'effondrer parce que les réservoirs d'eau d'**Hydro-Québec** étaient à sec - il les avait vidés pour vendre l'énergie aux États-Unis -, il s'est mis à pleuvoir. À la tête du **Conseil mondial de l'énergie** [un organisme consultatif] jusqu'en 2007, M. Caillé projette de convaincre les leaders de l'Amérique du Nord de réduire leur dépendance face aux pays pétroliers du Moyen-Orient en consommant le gaz naturel du Mexique et celui du delta du Mackenzie et l'hydroélectricité du Québec. D'où son appel aux grands projets de développement. Et si l'opinion publique ne suit pas, le doc Caillé aura toujours l'humour.

DES BARRAGES ET BEAUCOUP D'ÉOLIENNES

Hausser de 25 % la production d'électricité et diversifier l'approvisionnement avec l'éolien, telle est la vision que le président d'**Hydro-Québec, André Caillé** présentera lors de la commission parlementaire sur l'avenir énergétique de la province qui se tiendra à compter du 25 janvier. En entrevue au journal LES AFFAIRES, le patron de la société d'État a indiqué qu'il allait plaider pour qu'**Hydro-Québec** "puisse continuer à créer de la richesse". "Chaque fois qu'on dépense 1\$ en hydroélectricité, il en reste 90 cents au Québec, dit-il. Le développement hydroélectrique, ce n'est pas le passé, c'est l'avenir aussi. Comparons nos réserves d'hydroélectricité aux réserves de pétrole de l'Alberta et nous verrons à quel point c'est significatif." **Hydro-Québec** proposera aussi d'augmenter de 25 % la capacité de l'énergie éolienne d'ici une dizaine d'années. Il ne serait pas question pour la société d'État de devenir producteur - vaut mieux laisser les investisseurs étrangers s'y mettre - mais de distribuer de cette énergie que M. Caillé qualifie de propre. Une grande installation d'éoliennes dans les bois de la Gaspésie serait, selon lui, la planche de salut économique pour cette région. "On veut être pour la Gaspésie ce qu'on a été avec l'hydro-électricité pour la Mauricie, la Côte-Nord, la Baie-James et l'Abitibi", lance-t-il. Quant à la production thermique, le président d'**Hydro-Québec**, échaudé par le projet du Suroît, promet de ne plus y toucher... comme producteur. "Le thermique, pour **Hydro-Québec**, c'est fini", dit-il.

M. Caillé est moins catégorique pour ce qui est du nucléaire. À cet égard, il attendra la conclusion d'études pour annoncer quoi que ce soit. "On espère que les centrales pourront être rénovées, mais bien franchement, on n'en est pas sûr." Enfin, dans le dossier du développement hydroélectrique de Gull Island, au Labrador, M. Caillé est convaincu que le gouvernement terre-neuvien fera appel à **Hydro-Québec**, que ce soit de manière directe ou indirecte. "Nous, on est toujours là. On peut ne pas aider, mais on peut nuire beaucoup", dit-il.

LA VIE SELON...

> **le PLAISIR, C'EST** : un livre d'histoire sur Napoléon.

> **IL AIME** : la logistique militaire.

> **IL DÉTESTE** : les caméras de télévision. "Je me sens comme un poisson dans un aquarium."

> **SA PHILOSOPHIE DE GESTION** : Bien s'entourer et simplifier. Quand il est entré en poste à **Hydro-Québec**, il a réduit de 50 à 8 le nombre de personnes se rapportant directement à lui. "Je me suis installé

au deuxième étage du Club Saint-Denis. Je les ai fait venir un par un. Je leur posais deux questions : "Qu'est-ce que tu fais ?" et "Qu'est-ce que tu veux faire ?"

LE SOLEIL

Le Soleil

La Capitale et ses régions, jeudi, 19 mai 2005, p. A9

Audiences du BAPE sur la réfection de la 175

Des citoyens préoccupés par la sécurité, mais par les contrats aussi...

Vaillancourt, Claude

Non seulement les gens du Saguenay-Lac-Saint-Jean veulent leur route à quatre voies divisées dans la réserve faunique des Laurentides, mais ils veulent surtout accaparer une bonne part des contrats qui accompagneront les travaux de réfection de la route 175. Littéralement en mode attaque, le porte-parole de la Corporation des camionneurs en vrac de la région 02, Daniel Tremblay, trouve "impensable" que cette partie du territoire, qui est "exclusivement utilisée par la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, fasse partie d'une autre région qui n'a même pas à utiliser la route 175".

"Jusqu'à preuve du contraire, nous n'avons pas vu d'organismes, d'entreprises, de camionneurs et même de citoyens de la région de Québec faire des moyens de pressions et des revendications politiques pour faire avancer ce mégaprojet", a poursuivi ce dernier, hier, lors de la deuxième journée de présentations de mémoires sur le projet de 750 millions \$ soumis par le ministère des Transports du Québec.

"Le BAPE, a tenu à préciser la présidente de cette commission, Sylvie Girard, n'a pas à se substituer à la Commission des transports du Québec pour régler le problème de répartition des contrats." Dans le passé, le BAPE a réussi à sensibiliser certains promoteurs à l'importance d'allouer des contrats de camionnage à des artisans locaux. Cela a été le cas pour le projet Péribonka IV, soumis par Hydro-Québec, il y a peu de temps, un projet que Mme Girard avait elle-même scruté à titre de commissaire lors des audiences environnementales. Mais les règles du jeu sont différentes dans ce cas-ci puisque les règles d'attribution des contrats sont fortement définies par le Conseil du trésor. En 1999, le gouvernement du Québec avait en effet adopté une loi qui permettait de confier, de façon privilégiée, les travaux de génie civil et de voirie d'un organisme public (comme Hydro-Québec) à des détenteurs de permis de camionnage en vrac, ce qui n'est pas le cas pour les travaux envisagés sur la 175. Parce que l'enjeu est de taille pour les 450 à 500 camionneurs saguenéens. Selon les explications fournies au BAPE, seulement 27 % de la route se retrouve sous influence saguenéenne, le reste relevant des camionneurs en vrac des régions de Montmorency et de Charlevoix. Avant 1984, a expliqué M. Tremblay, les camionneurs en vrac de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean avaient toujours obtenu les contrats de transport sur la partie du territoire allant jusqu'au kilomètre 134, où est située la halte de L'étape. "C'était un territoire non organisé jusqu'au jour où la région de Québec a demandé et obtenu de la Commission des transports qu'on accorde les contrats à ses camionneurs dans ce secteur", a révélé M. Tremblay. Selon la CSN, qui comparait à la suite de la corporation des camionneurs, le chef péquiste Bernard Landry, à l'époque où il était premier ministre, s'était engagé à ce que 51 % des travaux soient confiés à des gens du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La centrale syndicale a tenu à rappeler au BAPE que 21,1 % des travailleurs de l'industrie de la construction de la région, soit 1589 personnes, étaient actuellement en chômage, ce qui a paru étonner la présidente de la commission.

Le tourisme

Par ailleurs, l'industrie du tourisme est mal en point au Saguenay, si l'on se fie aux commentaires formulés aux audiences par les représentants de l'Association des hôteliers du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Plaidant fortement pour la réalisation du projet, le vice-président de l'association, Hughes Lavoie, a indiqué que "depuis quelques années, la région est en sérieuse perte de vitesse au plan touristique". "En plus d'offrir une performance inférieure à la moyenne québécoise dans le créneau du tourisme d'agrément, notre région est également à la traîne en ce qui concerne le tourisme d'affaires et de congrès", a indiqué M. Lavoie. "La crise qui a frappé l'industrie touristique à la suite des événements du 11 septembre a causé un repli de la clientèle internationale, particulièrement les

Européens qui visitent le Zoo sauvage de Saint-Félicien, et les grands espaces en transit vers Tadoussac." Il ajoute que, de 1999 à 2004, le nombre de chambres occupées a chuté de 27,5 % dans la région, alors qu'il progressait de 4,6 % dans l'ensemble du Québec. Alors que la région atteignait presque son *per capita* en 1999, avec 3,8 % des chambres occupées au Québec, cette proportion chutait à 2,8 % en 2004. Autre symptôme de la maladie : les taux d'occupation et les prix moyens de la chambre. En plein mois d'août 2004, le taux d'occupation était de 58 % contre 68 % pour l'ensemble du Québec. Pire, la chambre dans notre région était louée, en moyenne, 31 \$ moins chère que dans l'ensemble du Québec, à 81 \$ contre 112 \$."M. Lavoie a mentionné aussi que la nouvelle ville de Saguenay se fait damer le pion par des villes comme Rimouski au chapitre des congrès d'affaires. "Chicoutimi et Jonquière ne dépassent pas les 13 \$ de retombées annuelles *per capita*, alors que Rimouski, qui est située dans une région éloignées, affiche une performance *per capita* de 96,36 \$." L'association souhaite la création d'un comité de maximisation des profits et l'élaboration d'un plan d'information qui permettrait d'accroître un sentiment de sécurité pour combattre ce qu'elle appelle "le monstre de la 175".

LE SOLEIL

Le Soleil

L'Est et la Côte-Nord, vendredi, 14 avril 2006, p. A16

Saint-Ulric et Saint-Léandre

Les éoliennes inquiètent

Des citoyens craignent l'impact visuel des 210 tours projetées

Michaud, Henri

Collaboration spéciale

Saint-Ulric - Le projet d'agrandissement du parc éolien Le Nordais est loin de faire l'unanimité à Saint-Ulric. Axor compte ajouter 25 ou 50 éoliennes aux 57 déjà érigées. Longue de plus de quatre heures, la séance d'information convoquée mercredi soir par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a réuni quelque 80 personnes dans une salle exiguë. Les discussions ont porté principalement sur les impacts visuels et sonores du projet, le démantèlement des parcs et les retombées régionales. "Y a-t-il un nombre maximal d'éoliennes qui peuvent être installées sur un territoire donné ? s'interroge Mariette Pelletier. Sommes-nous forcés d'accepter ça ? Est-ce que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs protège l'environnement ? Car le secteur risque d'accueillir une forêt de moulins à vent. Avec l'ajout du banc d'essai d'Hydro-Québec et des 100 éoliennes du projet de Northland Power, Saint-Ulric et Saint-Léandre en compterait 210. De plus, 73 tours seront érigées d'ici décembre dans la localité voisine : Baie-des-sables. "Dix éoliennes, sur 50, sont situées à moins de 500 mètres de résidences, avec un niveau de bruit dépassant les 40 décibels, estime Pierre Thibodeau, conseiller municipal à Saint-Ulric. Nous parlons d'acceptabilité sociale d'un projet. Fera-t-on une visualisation en trois dimensions afin de mieux voir ce qui nous attend ? C'est inquiétant." L'idée, appuyée par Céline Dupont du ministère du Développement durable, a semblé faire son chemin.

Sans consultation

Les maires de Saint-Léandre, Roger Bernier, et de Saint-Ulric, éva Robichaud, ont tous deux déploré l'absence de consultation du groupe Axor pour l'agrandissement du parc existant. "Je n'ai pas aimé la façon dont ça s'est passé," a lancé M. Bernier. "Nous avons été informés le 22 mars, avec la réception de documents," précise Mme Robichaud. Le projet prévoit l'installation de 50 éoliennes de 1,5 MW ou 25 de 3 MW sur le territoire de Saint-Ulric, à l'ouest du parc existant. Les éoliennes auraient une puissance installée de 75 MW et permettraient à Axor d'atteindre ses objectifs de production d'électricité. L'entreprise prévoit investir 140 millions \$ dans les travaux qui débuteraient en décembre pour une mise en service en juillet 2007 : un échancier très serré. Les retombées régionales atteindraient 50 %. Les propriétaires fonciers recevraient une compensation évaluée à 1420 \$ par éolienne (un peu moins que Cartier énergie éolienne et Northland Power), auquel s'ajoute un montant forfaitaire pouvant dépasser 2340 \$ la première année. Toutefois, il n'est pas question de rouvrir les contrats déjà signés avec les propriétaires fonciers. Axor exploite un parc de

133 éoliennes à Saint-Ulric, Saint-Léandre et Cap-Chat, depuis 1998 et 1999, avec un taux d'efficacité égal ou inférieur à 23 %, selon les secteurs.

2004

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, mardi, 14 décembre 2004, p. A3

Les cas lourds

David, Michel

Il y a des gens qui semblent avoir le don de toujours être au mauvais endroit au mauvais moment. Celui que le premier ministre Charest a choisi pour présider aux destinées du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), William Cosgrove, appartient à cette catégorie. Quand Robert Bourassa l'a parachuté dans Westmount, en août 1989, il semblait débarquer d'une autre planète. En réalité, il arrivait de Washington, où il avait passé les seize années précédentes à la Banque mondiale, dont il était devenu vice-président. En conférence de presse, le pauvre homme était complètement perdu. Au Québec depuis à peine quatre jours, il n'avait aucune idée de l'ampleur de la crise qu'avait provoquée la loi 178 sur l'affichage. Sans parler du débat sur la loi 142 sur les services de santé en anglais, dont il avait même avoué ignorer l'existence. À l'élection du 25 septembre, il a été battu par le candidat du Parti Égalité, Richard Holden. M. Bourassa lui avait joué un autre sale tour en 1990, en le nommant à la commission sur la constitution présidée par Jean Allaire. Quand son rapport a été rendu public, ses commettants anglophones ne comprenaient pas comment il avait pu apposer sa signature sur un rapport qui semblait déboucher directement sur la souveraineté.

Sa nomination au **BAPE**, suivant immédiatement son mandat à la présidence du Conseil mondial de l'eau, paraît tout aussi incongrue. Après avoir été un ardent partisan de la privatisation pure et simple des services d'eau, M. Cosgrove s'est converti à point nommé au concept des partenariats public-privé préconisé par le gouvernement Charest.

Il n'est pas étonnant que les milieux écologistes aient poussé des cris indignés à l'annonce de sa venue au **BAPE**. À leurs yeux, c'est comme nommer Dracula à la tête d'une banque de sang. Imaginez un peu la réaction à **Hydro-Québec** et dans le patronat, si le directeur de Greenpeace Québec, Steven Guilbaut, était nommé président de la Régie de l'énergie, où il aurait droit de vie ou de mort sur les grands projets énergétiques. Là où M. Cosgrove aurait été parfaitement à sa place, c'est à l'Agence des PPP.

En voulant se porter à sa défense, M. Charest n'a fait qu'aggraver les choses en déclarant: «Ceux qui acceptent de servir les instances du gouvernement doivent respecter ce que nous aurons convenus». Une telle affirmation est tout simplement incompatible avec le mandat du président du **BAPE**, auquel la Loi sur la qualité de l'environnement accorde un statut quasi-judiciaire. Ou bien le premier ministre ne comprend pas le rôle du **BAPE**, ou alors il s'en fiche complètement. Dans un cas comme dans l'autre, c'est très inquiétant pour l'avenir. Même si M. Cosgrove réussit à mettre de côté ses opinions personnelles, ce qui n'est pas si facile, malgré la meilleure volonté du monde, la crédibilité de l'organisme qu'il est appelé à présider sera inévitablement entachée. Comment un homme qui s'est laissé embarquer dans des aventures politiques aussi hasardeuses dans le passé pourra-t-il résister aux pressions dont il sera inévitablement l'objet de la part de ses amis libéraux? M. Charest dit lui-même que le futur président du **BAPE** devra respecter les volontés de son gouvernement. Il est assez étonnant que le choix de M. Cosgrove ait été recommandé par le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, qui avait mérité un concert de louanges avec son avant-projet de loi sur le Développement durable. M. Mulcair aurait voulu signifier que sa nouvelle politique est simplement de la poudre aux yeux qu'il n'aurait pas pu trouver mieux. À Paris, où il est allé se faire applaudir, la semaine dernière, on ne connaissait vraisemblablement qu'une partie de l'histoire. La semaine dernière, l'opposition péquiste s'était offusquée de la nomination d'un attaché politique libéral au poste de sous-ministre adjoint des Finances, qui n'avait rien de bien scandaleux, sinon pour ce pauvre Yves Séguin, qui héritait d'un chaperon. Cette fois-ci, on peut vraiment parler d'un cas lourd.

Un malheur n'arrivant jamais seul, on apprend maintenant que le nouveau délégué du Québec à Toronto, Jocelyn Beaudoin, qui agissait précédemment comme directeur général du Conseil de l'unité canadienne, aurait été mêlé aux opérations de financement des forces du non durant les semaines qui ont précédé le référendum de 1995. Selon une enquête que le directeur général des élections du Québec a menée sur Option Canada, une coquille vide par laquelle ont transité des sommes totalisant 4,8 millions provenant de Patrimoine Canada dont on a perdu la trace, M. Beaudoin était «le personnage le plus obscur» de cette déjà sombre histoire. Il est troublant de voir le ministre délégués aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier, défendre aussi vigoureusement une nomination qui, à sa face même, est un non-sens. Il est vrai que M. Charest faisait partie du triumvirat qui dirigeait officiellement le camp du non, en 1995, mais il y a toujours des limites. Malgré son attachement au fédéralisme, le PLQ reconnaît en principe le droit des Québécois à décider librement de leur avenir politique. Choisir comme représentant dans la métropole canadienne un homme qui a pu contribuer, même en toute légalité, à bafouer la démocratie québécoise est simplement injustifiable. Hier, à l'Assemblée nationale, le député péquiste de Joliette, Jonathan Valois, a révélé que le bureau de M. Charest avait proposé aux partis d'opposition de nommer à la présidence de la Commission d'accès à l'information (CAI) celle qui, à Patrimoine Canada, était responsable de l'émission des fameux chèques à Option Canada, Lyette Doré. L'opposition a refusé sa candidature, mais cela traduit de façon presque risible l'importance que ce gouvernement accorde à la transparence.

mdavid@ledevoir.com

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, vendredi, 10 décembre 2004, p. a1

Un pilier mondial des PPP à la tête du BAPE

Levée de boucliers contre la nomination de William Cosgrove

Francoeur, Louis-Gilles

Le gouvernement Charest vient de nommer William J. Cosgrove à la présidence du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Cette nomination, passée quasi inaperçue dans les cercles politiques, soulève depuis quelques jours une levée de boucliers parmi les groupes écologistes québécois. Quatre de ces groupes ont réagi à cette nomination hier en déclarant que M. Cosgrove devrait «refuser sa nomination» parce qu'ils jugent incompatible l'orientation politique qu'il incarne au sein du Conseil mondial de l'eau avec les exigences de neutralité imposées par la présidence du BAPE, un organisme responsable de délicats arbitrages sociaux dans plusieurs dossiers. Le Conseil mondial de l'eau, qui préconisait il y a quelques années une politique de privatisation des services d'eau à travers le monde, a atténué au début de l'année cette position au profit d'une logique de partenariats public-privé, qu'il défendait d'ailleurs déjà au moment du Sommet de Johannesburg, en 2002. Selon le décret adopté par le conseil des ministres mercredi dernier, William Cosgrove entrera en fonction au BAPE le 10 janvier prochain. Il y remplacera André Harvey, un haut fonctionnaire du ministère de l'Environnement, dont la nomination en tant qu'employé libéré du gouvernement avait elle aussi fait des vagues. C'est le rôle de William Cosgrove à la présidence du Conseil mondial de l'eau qui explique les accusations de «partialité» qui ont immédiatement fusé contre lui parmi les groupes environnementaux.

Trois groupes, la Coalition Eau Secours!, les Amis de la Terre de Québec et l'Association québécoise pour un contrat mondial de l'eau, ont par ailleurs souligné hier que M. Cosgrove est secrétaire-trésorier adjoint du Secrétariat international de l'eau et qu'il a à ce titre «contribué à maintenir une position favorable à la marchandisation de l'eau et aux partenariats public-privé», a précisé hier le porte-parole d'Eau Secours!, André Bouthillier. Du côté de Greenpeace, le coordonnateur Steven Guilbeault a déclaré au Devoir que «cette nomination n'a aucun sens et remet en question la crédibilité, voire la pertinence du BAPE». Selon M. Guilbeault, «on peut se demander quel alignement idéologique le nouveau président du BAPE donnera aux commissions d'enquête lorsqu'elles auront à se prononcer sur la pertinence d'équipements publics où des PPP seront en cause, d'ouvrages qui touchent à l'eau d'une façon ou d'une autre ou, par exemple, sur des projets de petites centrales privées. À la limite, on peut se demander si ce n'est pas une stratégie gouvernementale pour réduire l'autorité morale du BAPE, qui embête bien des promoteurs. S'il tient à faire preuve de jugement et d'éthique, M. Cosgrove quittera ces fonctions avant de commencer à les exercer en janvier. Il a été payé par un organisme qui a défendu les privatisations de l'eau sous toutes ses

formes, en plus de l'avoir dirigé. Il est en conflit d'intérêts et ne peut pas agir comme arbitre crédible des débats sociaux au Québec dans ce domaine».

William Cosgrove est actuellement président de la société Ecoconsult, dont l'adresse postale officielle est celle de la société Secor dans le Registre des entreprises (système CIDREQ). La direction de Secor est une société-conseil qui milite depuis des années pour la privatisation de plusieurs sociétés d'État, dont **Hydro-Québec**, et en faveur des partenariats public-privé que défend la présidente du Conseil du trésor, Monique-Jérôme Forget. Selon André Bouthillier, le site Internet d'Ecoconsult offre notamment des services de gestion des ressources renouvelables en eau, la gestion de projets, le financement et les études d'impacts socioéconomiques et environnementaux. Pour les trois groupes environnementaux, «sous les discours dégoulinants de bonnes intentions [du gouvernement], la nomination de William Cosgrove laisse apparaître le vrai plan gouvernemental, et il semble beaucoup moins vert que celui de la semaine dernière» sur le développement durable, tel que présenté par le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair. M. Mulcair, ajoutent les trois groupes, «rassurait les citoyens sur l'implication de ce gouvernement dans la cause environnementale. Les cyniques étaient presque réduits au silence devant ce concert de louanges et ce déluge de bonnes intentions. Depuis ce temps cependant, en dépit de la loi 62, qui place les rivières sous la responsabilité des municipalités régionales de comté, le ministre de l'Environnement n'arrête pas de parler de gestion par bassins versants» pour détourner l'attention. Les trois groupes écologistes estiment que le nouveau président du **BAPE** incarne des valeurs contraires à celles qui ont fait consensus dans le rapport remis par le **BAPE** à la suite de la consultation nationale sur l'eau, lequel privilégiait une gestion publique de l'eau et un moratoire sur les exportations d'eau en vrac. Depuis des années, les écologistes d'Amérique et d'Europe accusent le Conseil mondial de l'eau d'être une créature des multinationales et d'avoir perverti par son influence la plupart des agences onusiennes. Le dernier forum triennal de l'eau, tenu par le Conseil mondial de l'eau à Kyoto, a d'ailleurs donné lieu à un forum parallèle des écologistes, des altermondialistes et des groupes populaires et communautaires à Florence, en Italie. Ces groupes, qui s'opposent aux diverses formes de privatisation de l'eau, défendent le «droit à l'eau» par opposition à l'«eau marchandise». Dans une entrevue très remarquée qu'il accordait au Devoir en mars dernier, le président du Conseil mondial de l'eau avait marqué un virage historique pour cet organisme: il s'était alors prononcé en faveur du «droit à l'eau» et pour le maintien de la propriété publique des équipements relatifs à l'eau. Mais il estimait que ces services pourraient être sensiblement améliorés si on faisait une place au secteur privé dans la gestion ou même dans la propriété d'équipements connexes dans une logique de PPP. C'est exactement la position que défendait cette semaine le ministre québécois de l'Environnement, Thomas Mulcair, à qui le nouveau président du **BAPE** sera redevable.

Jacques Boivin, vice-président de l'Association québécoise pour un contrat mondial de l'eau, dit avoir été «profondément choqué par cette nomination qui ne doit pas entrer en vigueur, à moins que Québec ne veuille saper irrémédiablement la crédibilité du **BAPE**».

«Avec cette nomination, dit-il, la boucle est bouclée: on met en place une loi sur les PPP, on permet aux municipalités de signer des PPP de 25 ans alors que l'Europe et la France en particulier tentent de se sortir de ce carcan infernal et, maintenant, on nomme au poste d'arbitre social un partisan avoué de cette philosophie contestable alors que la fonction exige une grande neutralité. On ne pourra plus désormais présumer de la neutralité du **BAPE**, ce qui est un danger sans précédent dans l'histoire de cet organisme.» «Le ministre Mulcair, conclut Jacques Boivin, vient de montrer les vraies couleurs de sa logique de développement durable: ce ne sera pas un développement économique qui respecte les écosystèmes mais des écosystèmes qui devront se plier aux exigences du développement économique: la logique de la privatisation, du profit. Si les multinationales défendent maintenant avec le Conseil mondial de l'eau la propriété publique de l'eau, c'est pour que les citoyens absorbent dorénavant les risques et les investissements à long terme pour pouvoir mieux se partager les profits de la gestion à court terme, sans risque. C'est cette logique que défend William Cosgrove et qui le rend inapte à occuper la présidence du **BAPE**.»

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, vendredi, 26 novembre 2004, p. a4

Rivière-du-Loup aura aussi son parc d'éoliennes

Francoeur, Louis-Gilles

La société ontarienne SkyPower a annoncé hier la construction d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup d'une puissance de 200 MW grâce à un achat direct de cette énergie par **Hydro-Québec** Production (HQP), ce qui permet au projet de se soustraire aux appels d'offres et à la justification énergétique requis lorsque des achats d'électricité sont sollicités par **Hydro-Québec** Distribution pour satisfaire les besoins du Québec. Les quelque 130 éoliennes seront construites seulement après qu'une série plus limitée de six machines de 1,5 MW aura fait la preuve de l'efficacité du site retenu. Les promoteurs, qui espèrent produire annuellement 0,6 TWh à compter de 2006, misent sur un facteur d'utilisation de plus de 35 %, ce qui est le double de ce qu'**Hydro-Québec** concédait à la filière éolienne au cours des audiences du Suroît.

Le vice-président d'**Hydro-Québec** Production, Daniel Garant, a précisé hier au Devoir que le contrat avait été signé au prix de six cents du kWh, soit un demi-cent de moins que le prix moyen obtenu par **Hydro-Québec** dans le bloc de 1000 MW agréé pour la péninsule gaspésienne à l'issue d'un appel d'offres de la Régie de l'énergie l'été dernier. Il a précisé que la filiale hydro-québécoise ne facturerait pas de frais d'équilibrage au producteur, ce que HQP réalisera pour son propre compte, abaissant encore davantage le prix de revient de cette énergie éolienne. Pour le vice-président de HQP, **Hydro-Québec** ne cherche pas à contourner la loi de la Régie de l'énergie en ne faisant pas acheter cette énergie par **Hydro-Québec** Distribution, comme pour les 1000 MW de la Gaspésie. Pour HQP, il s'agit d'une simple «transaction commerciale» qui a un précédent. Ainsi, dit-il, HQP a signé une entente pour le parc de Murdochville en sus des 1000 MW dont l'octroi a été géré par la Régie de l'énergie. La société d'État n'est pas troublée, non plus, par le fait que la plupart des promoteurs qui s'installent au Québec dans l'éolien sont d'origine ontarienne ou misent sur des capitaux ontariens. «Ce qui compte pour nous, explique Daniel Garant, c'est que l'éolien, ça marche et que ce soit un succès à un coût raisonnable». Il précise qu'**Hydro-Québec** n'a aucun projet éolien en propre en raison des avantages fiscaux consentis par les deux ordres de gouvernement au secteur privé, ce qui permet aux promoteurs de «financer leurs projets à des coûts inférieurs» à ceux d'**Hydro-Québec**.

Pour un expert en énergie, Jean-François Blain, la nouvelle façon de procéder d'**Hydro-Québec** dans le dossier éolien «pose des précédents dangereux car elle permet aux promoteurs privés de construire n'importe quoi au Québec sans avoir à se justifier devant la Régie de l'énergie, sans devoir passer par les appels d'offres pour la satisfaction des besoins du Québec, de prétendre devant le **BAPE** qu'il y a un besoin puisqu'ils ont un contrat en poche avec **Hydro-Québec** et, au bout du compte, de faire vendre leur énergie du côté américain par **Hydro-Québec** Production, qui prend son profit au passage sans qu'on puisse connaître les véritables coûts de l'opération pour les contribuables québécois puisque la Régie n'a pas autorité sur HQP depuis l'adoption de la loi 116.» «En réalité, soutient Jean-François Blain, on permet aux producteurs privés de n'importe quelle filière d'exporter aux États-Unis, ce que la loi leur interdit, s'ils font transiter leur électricité par **Hydro-Québec**, qui devient ainsi leur courtier, comme Hydro le fait avec l'électricité américaine qu'elle entrepose dans ses barrages la nuit pour la leur revendre le jour. À ce rythme d'utilisation des trous créés par la loi 116, il ne restera plus bientôt que des lambeaux du cadre réglementaire censé régir la production d'électricité au Québec.»

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, mercredi, 27 octobre 2004, p. a5

Le BAPE bénit le projet d'harnachement de la rivière Magpie

Francoeur, Louis-Gilles

La société Hydroméga, le promoteur du harnachement de la rivière Magpie sur la Côte-Nord, s'est réjouie hier de «l'avis favorable» du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), tout en étant surpris de l'interprétation négative qu'ont fait certains médias de ce rapport. Hydroméga veut reconstruire la vieille centrale située tout près de l'embouchure de la Magpie au coût de 62 millions pour en tirer 42 MW. Dans son communiqué émis hier, la société commerciale «s'étonne vivement du caractère négatif des

titres et des articles de certains journaux des samedi et dimanche 23 et 24 octobre à l'effet que la décision du **BAPE** aurait été de refuser le projet. Il n'en est absolument rien, bien au contraire». Hydroméga cite la lettre de transmission du rapport au ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, dans laquelle le président du **BAPE** précise que «le projet bénéficie d'un accueil généralement favorable de la population de la Minganie» et que la commission «considère que le développement hydroélectrique sur cette rivière devrait être limité à ce seul projet».

Vérification faite, le rapport du **BAPE** précise que le projet contribuerait, «bien que modestement, à améliorer la faible marge de manoeuvre» d'**Hydro-Québec** et qu'il suscitera des «impacts écologiques pouvant être contrôlés», y compris au plan de l'esthétique de la chute accessible au public près de la route. Les commissaires placent le ministre de l'Environnement devant un choix très clair: ou il maintient le projet tel quel avec un relèvement de l'ancien barrage de neuf mètres, ce qui noiera les rapides situés juste en aval de la deuxième chute, les plus prisés par les rafteurs et les kayakistes. Là-dessus, «il n'existe aucun compromis possible» et Québec devra exiger de modifier «significativement la conception du projet» si la préservation de cette chute de renommée internationale lui apparaît comme une priorité. Mais la commission ne le recommande pas et note, au contraire, que la création d'un réservoir entre la première et la deuxième chute ainsi que la noyade du puissant rapide réservé actuellement aux experts aurait un avantage selon les commissaires: «en contre-partie, elle faciliterait l'atteinte de la section de la rivière se trouvant en amont de la deuxième chute pour les pêcheurs, les canoteurs et les kayakistes». Les commissaires estiment toutefois que l'amont de cette rivière, une partie intouchée jusqu'ici, doit être protégé légalement.

LA PRESSE

La Presse

Actualités, dimanche, 24 octobre 2004, p. A7

Le **BAPE** rend son verdict

Non au barrage sur la rivière Magpie

Côté, Charles

La construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Magpie, sur la Côte-Nord, constituerait une " perte d'usage significative " pour les adeptes de rafting, et le reste du cours de cette " majestueuse rivière " devrait être " protégé légalement ". Ce sont les principales conclusions du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) au sujet du projet de centrale privée de la société Hydromega, projet contesté par la Fondation Rivières de même que par l'écologiste américain Robert Kennedy Jr. et le voyageur américain Earth River. Le rapport du **BAPE** a été rendu public vendredi. L'organisme de consultation souligne que, sur le plan écologique, le projet aurait des impacts " pouvant être contrôlés par des mesures d'atténuation pertinentes et un suivi approprié ". Il note également que le projet " bénéficie d'un accueil généralement favorable de la population de la Minganie en raison notamment des retombées économiques locales et régionales qu'il engendrerait dans un milieu lourdement touché par un bilan démographique négatif et un haut taux de chômage ". Toutefois, constate le **BAPE**, " la perte des rapides au pied de la deuxième chute serait importante en raison de leur caractère spectaculaire. Selon les témoignages reçus au cours de l'audience publique, cela pourrait réduire substantiellement l'intérêt que les excursionnistes portent à la rivière ".

" Il n'existe aucun compromis possible dans la gestion des ouvrages tels que proposés, qui permettrait d'épargner les rapides situés en aval de la deuxième chute, ajoute le **BAPE**. Pour ce faire, il faudrait modifier significativement la conception du projet. " " Par ailleurs, l'inondation des rapides s'étalant sur 250 m au pied de la deuxième chute constituerait une perte d'usage significative pour les rafteurs mais, en contrepartie, elle faciliterait l'atteinte de la section de la rivière se trouvant en amont de la deuxième chute pour les pêcheurs, les canoteurs et les kayakistes. " Même si aucun autre projet ne vise pour l'instant le reste de la rivière, le **BAPE** souligne son " très grand intérêt sur le plan écologique, paysager et récréotouristique ". " Il importe que le cours supérieur de la rivière Magpie, compris entre le lac Magpie et la troisième chute et ses rapides, soit protégé légalement en attendant la consultation du public prévue et la prise de décision sur le projet d'aire protégée du massif des lacs Belmont et Magpie. " Il n'a pas été possible de joindre le promoteur du projet, la société Hydromega. La Fondation Rivières s'est réjouie des conclusions du **BAPE**. " Le **BAPE** reconnaît que la Magpie est majestueuse, dit Alain Saladzius, secrétaire

de la fondation dirigée par le comédien Roy Dupuis et le documentariste Michel Gauthier. Avant les audiences, la Magpie était considérée comme une rivière parmi d'autres. " M. Saladzius croit que les événements des derniers mois jouent en faveur de la préservation intégrale de la rivière: " Le portrait énergétique du Québec a changé, dit-il." Nous aurons bientôt l'annonce de 1000 nouveaux mégawatts d'énergie éolienne, nous venons d'avoir les annonces sur les économies d'énergie, etc. La centrale de la Magpie n'est plus justifiée. " Dans son rapport, le **BAPE** mentionne que la centrale de 40 mégawatts " contribuerait, bien que modestement, à améliorer la faible marge de manoeuvre dont disposera **Hydro-Québec** au cours des prochaines années pour répondre à la croissance anticipée de la demande en énergie au Québec ". M. Saladzius rappelle que deux expéditions ont eu lieu cet été pour mieux faire connaître la rivière comme destination de rafting et de kayak. " On continue de faire la promotion de cette rivière dans toutes les revues spécialisées ", dit-il.

LA PRESSE

La Presse

Actualités, dimanche, 24 octobre 2004, p. A7

Exploration gazière dans le Saint-Laurent: priorité aux baleines

Côté, Charles

Par précaution, on devra accomplir un imposant travail scientifique au sujet des impacts de l'exploration gazière sur les baleines et le reste de l'écosystème du Saint-Laurent avant d'y autoriser ce type d'activité. C'est ce qui ressort du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) sur les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Ce rapport, rendu public vendredi, avait été demandé par les ministres de l'Environnement et des Ressources naturelles, devant les protestations des biologistes au sujet des projets d'exploration, notamment, d'**Hydro-Québec**. " Considérant l'état limité des connaissances et le niveau élevé de préoccupations sociales et scientifiques, la commission estime qu'une approche de précaution s'impose face aux levés sismiques effectués dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent ", résume le **BAPE** dans ses conclusions. Bien que ce type d'activités " ne semblent pas avoir entraîné d'effets visibles sur l'environnement marin... depuis les années 1960, note le **BAPE**, plusieurs inquiétudes sociales et scientifiques existent quant aux effets à long terme des levés sismiques de forte intensité sur les populations de mammifères marins au statut précaire et sur les stocks de poissons et d'invertébrés valorisés pour la pêche ".

L'ouïe des baleines

Comme ont pu le souligner des experts lors des audiences, les baleines ont l'ouïe très fine; elles s'en servent non seulement pour communiquer sur de grandes distances mais aussi pour s'orienter et trouver leur nourriture. Les entreprises à la recherche de gaz ou de pétrole utilisent de puissants canons à air comprimé pour frapper le roc et écouter l'écho de ces mini-secousses sismiques. " Il est reconnu que les sources d'émission de forte pression sonore provoquent chez plusieurs espèces un changement de comportement, peuvent causer des dommages physiologiques et peuvent également tuer les organismes situés près d'elles ", note le **BAPE**. Les scientifiques croient que ces détonations pourraient perturber les baleines dans leurs comportements sexuels et les pousser à s'écarter de leurs routes migratoires ou à abandonner les lieux riches en aliments ou les. Le **BAPE** souligne que les seuils au-delà desquels ces détonations commencent à perturber les baleines et les autres organismes sous-marins sont mal connus. En outre, il faut ajouter dans les paramètres les particularités de l'estuaire et du golfe. C'est un milieu peu profond bordé de falaises sous-marines où les sons peuvent se propager d'une autre façon qu'en haute mer.

Nouvelle réglementation

En plus de faire toutes ces nouvelles études, les autorités devraient aussi adopter une nouvelle réglementation, dit le **BAPE**. Cette réglementation est nécessaire parce que, au Québec, aucune activité de prospection n'est actuellement visée par les méthodes d'évaluation des impacts environnementaux. Donc, le **BAPE** " considère qu'une procédure environnementale d'autorisation devrait être mise en place par le Québec pour les levés sismiques qui seraient réalisés dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent ". Enfin,

le **BAPE** croit que Québec devrait étudier la question de l'exploration et de l'exploitation éventuelle dans son ensemble avant de lancer toute nouvelle campagne de prospection. " L'évaluation des enjeux du développement des hydrocarbures dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent doit se faire dans la foulée d'une évaluation environnementale stratégique intégrant les aspects sociaux, économiques et biophysiques et faisant appel aux communautés insulaires et côtières ", affirme le **BAPE** dans sa conclusion.

Le Soleil

Économie, samedi, 23 octobre 2004, p. B1

De l'eau dans le gaz

Le **BAPE** impose de nouveaux délais pour le programme d'exploration gazière d'**Hydro-Québec**

Couture, Pierre

Déjà sur la glace, le très controversé programme d'exploration gazière d'**Hydro-Québec** dans le golfe du Saint-Laurent se voit imposer de sérieux bémols et de nouveaux délais de la part du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**). Dans son rapport rendu public hier, le **BAPE** souligne qu'avant de donner le feu vert à des levés sismiques effectués à l'aide de canons à air comprimé de forte puissance dans le Saint-Laurent, le gouvernement du Québec devra d'abord définir des aires protégées pouvant restreindre ce type d'activités. Il est reconnu, écrivent les auteurs du rapport, que les sources d'émission de forte pression sonore provoquent chez plusieurs espèces un changement de comportement, pouvant aller jusqu'à la mort. Selon le **BAPE**, les nouvelles zones sensibles devraient ainsi inclure des corridors de migration, des aires de reproduction et des aires d'alimentation essentielles au développement d'une ou de plusieurs espèces. Le **BAPE** rappelle également que Québec devrait mettre en place une procédure environnementale d'autorisation pour les levés sismiques dans cette région de la province. Car pour le moment, l'absence d'un protocole environnemental se révèle "un handicap pour la planification de tels projets et leur évaluation". Bien que le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, ait en main le rapport du **BAPE** depuis le 31 août, personne au gouvernement Charest n'a voulu le commenter hier. "Dans ce dossier, M. Mulcair formulera au cours des prochaines semaines ses recommandations au Conseil des ministres", a toutefois indiqué son attachée de presse, Chantale Turgeon. Chez **Hydro-Québec**, le ton était aussi à la prudence. "Nous réservons nos commentaires une fois que le rapport aura été lu", a dit la porte-parole Christine Martin. Il faut dire que par l'intermédiaire de sa filiale Pétrole et Gaz, Hydro a investi une petite fortune dans la prospection gazière dans le Saint-Laurent. Dans son plan d'exploration déposé en août 2002, la société d'État prévoyait avoir dépensé d'ici la fin de l'année près de 40 millions \$ pour trouver du gaz avec des partenaires privés. Or, à ce jour, la société a investi la moitié de cette somme, soit près de 20 millions \$.

Sur la glace

Les relevés sismiques, qui devaient débiter en décembre dernier près de l'île d'Anticosti, ont été mis sur la glace par le ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad. Le contrat avec la firme GSI - qui devait effectuer ces relevés - a aussi été résilié. Depuis, l'Office national de l'énergie (ONE) - l'organisme fédéral qui accorde les permis d'exploration gazière en eaux canadiennes - a demandé à une commission fédérale de l'environnement d'examiner la campagne de relevés que souhaitait réaliser GSI pour le compte d'Hydro. Il y a 10 mois, Pêches et Océans Canada (MPO) avait pour sa part recommandé à l'ONE de ne pas autoriser la campagne de relevés de GSI dans le Saint-Laurent, et ce, dans un couloir de 1600 kilomètres. Selon le MPO, l'écosystème du golfe renfermerait sept habitats critiques pour l'alimentation des grands cétacés. D'autant plus que trois espèces de ces cétacés sont en voie de disparition alors que d'autres seraient aussi menacées.

Old Harry

Ce nouveau chapitre de l'exploration gazière dans le golfe ne compromettrait toutefois en rien la poursuite des activités éventuelles de forage de la fameuse structure Old Harry, située au large des Îles-de-la-Madeleine. Un gisement qui pourrait renfermer un potentiel entre quatre et cinq billions de pieds cubes de gaz naturel. Mais pour l'instant, Québec semble incapable de s'entendre avec Ottawa et Terre-Neuve puisque la zone convoitée est située à la frontière interprovinciale dans le golfe. D'autant plus que le fédéral a toutes les misères du monde à reconnaître une entente signée entre Hydro et la compagnie Corridor Ressources, qui détient les permis québécois d'exploration sur Old Harry.

Sur terre

N'empêche. Car sur terre, le programme d'exploration gazière d'Hydro se poursuit comme si de rien n'était. Hydro a une entente de partenariat avec Junex et l'homme d'affaires Bernard Lemaire pour des travaux de forage en Gaspésie. Rappelons que d'ici 2010, Hydro prévoit toujours dépenser 330 millions \$ en exploration gazière dans le golfe du Saint-Laurent. Avec d'éventuels partenaires privés, la société d'État estime à 5,5 milliards \$ les investissements potentiels découlant de son plan, si celui-ci, évidemment, trouve un jour sa vitesse de croisière.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, samedi, 23 octobre 2004, p. a5

La construction d'une minicentrale est rejetée

La Magpie doit continuer de profiter aux amateurs de plein air, dit le BAPE

Jocelyne Richer, PC

Québec - La rivière Magpie, sur la Côte-Nord, devrait continuer à accueillir kayakistes et amateurs de rafting au lieu de servir de matière première pour l'érection d'une minicentrale hydroélectrique. Ainsi en a décidé le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), préservant intacte, pour le moment du moins, cette rivière qui s'étire sur 278 km d'eau navigable, réputée pour être un des dix cours d'eau les plus intéressants au monde pour les activités de rafting. Le BAPE a jugé qu'il ne pouvait y avoir «de compromis possible dans la gestion des ouvrages tels que proposés, qui permettrait d'épargner les rapides situés en aval de la deuxième chute. Pour ce faire, il faudrait modifier significativement la conception du projet», peut-on lire dans le rapport rendu public hier. Au grand dam des écologistes, Hydroméga, le Groupe AEcon et la MRC de Minganie voulaient exploiter d'anciennes installations d'Hydro-Québec, en vue de construire une minicentrale de 40 mégawatts en aval de la rivière, près de son embouchure dans le golfe Saint-Laurent. On voulait rehausser le barrage existant de neuf mètres, inondant ainsi une chute en amont.

Selon le BAPE, une seule section de la rivière pourrait être exploitée sans nuire aux activités récréotouristiques qui s'y pratiquent. La Magpie, ajoute l'organisme, est une «majestueuse rivière ayant un très grand intérêt sur le plan écologique, paysager et récréotouristique». Le barrage prévu par les promoteurs aurait créé un réservoir qui aurait eu pour effet de noyer les puissants rapides situés en amont de la centrale, et qui constituent, aux yeux des rafteurs, l'intérêt premier de l'aventure. De leur côté, les promoteurs alléguaient que la perte de ce rapide n'altérerait qu'une infime partie de la rivière.

De nombreux groupes écologistes - dont la Fondation Rivières, Greenpeace, l'Union québécoise pour la conservation de la nature et le Sierra Club du Canada, de même que l'avocat américain spécialisé en droit de l'environnement, Robert Kennedy fils - avaient joint leur voix, au cours des derniers mois, pour tout mettre en oeuvre afin d'éviter que le projet voie le jour. Le directeur de la Fondation Rivières, Alain Saladzius, se réjouit de la position du BAPE. Ce projet était «tout à fait inacceptable», a-t-il fait valoir hier, lors d'un entretien téléphonique, en estimant que la rivière pourrait devenir une destination internationale et générer trois millions de dollars en retombées annuellement.

Selon lui, la construction d'un barrage sur cette rivière ne profiterait qu'à quelques promoteurs privés «qui veulent faire de l'argent avec ça».

Au surplus, sur le plan énergétique, le Québec n'a aucun besoin des 40 MW qui seraient ainsi obtenus, a-t-il ajouté, rappelant que Robert Kennedy fils avait qualifié la Magpie de «Mona Lisa», tellement il jugeait sa valeur inestimable.

Les promoteurs faisaient miroiter que la construction d'une minicentrale aurait généré des redevances annuelles de 600 000 \$ pendant 25 ans et créé 150 emplois durant la construction.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, samedi, 23 octobre 2004, p. a5

La construction d'une minicentrale est rejetée

La Magpie doit continuer de profiter aux amateurs de plein air, dit le BAPE

Jocelyne Richer, PC

Québec - La rivière Magpie, sur la Côte-Nord, devrait continuer à accueillir kayakistes et amateurs de rafting au lieu de servir de matière première pour l'érection d'une minicentrale hydroélectrique. Ainsi en a décidé le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), préservant intacte, pour le moment du moins, cette rivière qui s'étire sur 278 km d'eau navigable, réputée pour être un des dix cours d'eau les plus intéressants au monde pour les activités de rafting. Le BAPE a jugé qu'il ne pouvait y avoir «de compromis possible dans la gestion des ouvrages tels que proposés, qui permettrait d'épargner les rapides situés en aval de la deuxième chute. Pour ce faire, il faudrait modifier significativement la conception du projet», peut-on lire dans le rapport rendu public hier. Au grand dam des écologistes, Hydroméga, le Groupe AEcon et la MRC de Minganie voulaient exploiter d'anciennes installations d'Hydro-Québec, en vue de construire une minicentrale de 40 mégawatts en aval de la rivière, près de son embouchure dans le golfe Saint-Laurent. On voulait rehausser le barrage existant de neuf mètres, inondant ainsi une chute en amont.

Selon le BAPE, une seule section de la rivière pourrait être exploitée sans nuire aux activités récréotouristiques qui s'y pratiquent. La Magpie, ajoute l'organisme, est une «majestueuse rivière ayant un très grand intérêt sur le plan écologique, paysager et récréotouristique». Le barrage prévu par les promoteurs aurait créé un réservoir qui aurait eu pour effet de noyer les puissants rapides situés en amont de la centrale, et qui constituent, aux yeux des rafteurs, l'intérêt premier de l'aventure. De leur côté, les promoteurs alléguaient que la perte de ce rapide n'altérerait qu'une infime partie de la rivière. De nombreux groupes écologistes - dont la Fondation Rivières, Greenpeace, l'Union québécoise pour la conservation de la nature et le Sierra Club du Canada, de même que l'avocat américain spécialisé en droit de l'environnement, Robert Kennedy fils - avaient joint leur voix, au cours des derniers mois, pour tout mettre en oeuvre afin d'éviter que le projet voie le jour. Le directeur de la Fondation Rivières, Alain Saladzius, se réjouit de la position du Bape. Ce projet était «tout à fait inacceptable», a-t-il fait valoir hier, lors d'un entretien téléphonique, en estimant que la rivière pourrait devenir une destination internationale et générer trois millions de dollars en retombées annuellement. Selon lui, la construction d'un barrage sur cette rivière ne profiterait qu'à quelques promoteurs privés «qui veulent faire de l'argent avec ça». Au surplus, sur le plan énergétique, le Québec n'a aucun besoin des 40 MW qui seraient ainsi obtenus, a-t-il ajouté, rappelant que Robert Kennedy fils avait qualifié la Magpie de «Mona Lisa», tellement il jugeait sa valeur inestimable. Les promoteurs faisaient miroiter que la construction d'une minicentrale aurait généré des redevances annuelles de 600 000 \$ pendant 25 ans et créé 150 emplois durant la construction.

LeDroit

Le Droit

Économie, mercredi, 29 décembre 2004, p. 25

Réfection de Gentilly-2 : les verts dénoncent "l'arrogance" d'Hydro-Québec

Le Nouvelliste

Trois-Rivières - Les différents organismes qui ont pris part, récemment, aux audiences du BAPE concernant le projet de réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2 n'ont pas été surpris d'apprendre récemment, par la voie des journaux, qu'Hydro-Québec penche déjà pour la rénovation de la centrale et ce, avant même que les commissaires aient publié leurs conclusions. Cette information, rappelons-le, avait été découverte par *La Presse* en parcourant l'étude d'impact d'un tout autre projet, soit la dérivation partielle de la rivière Rupert à la Baie James. "Ce n'est pas surprenant et c'est clair que ça a toujours été leur intention. Ils n'ont même pas de plan B", déplorait hier la porte-parole du mouvement Zéro nucléaire de Champlain, Mme Nathalie Boudreau.

Déchets brûlés en bord de fleuve

"C'est une décision qui n'appartient même pas à **Hydro-Québec**. C'est très arrogant de la part de la société d'État", estime pour sa part M. Michel Fugère, porte-parole du Mouvement vert de la Mauricie. Ce dernier prévoit que ce dossier controversé permettra toutefois de voir, en bout de piste qui, d'**Hydro-Québec** ou du milieu politique, prend vraiment les décisions. "Nous avons en main une lettre de Jean Charest (avril 2003) disant que le Parti libéral s'est prononcé contre le développement de l'énergie nucléaire", signale M. Fugère qui a bien hâte de voir jusqu'à quel point cette position aura de l'influence sur la décision finale. "Mais ça démontre que les 'nucléomanes' sont un peu en panique", analyse-t-il. "Vous savez, de nombreux faits troublants ont été portés à l'attention du **BAPE** qui démontrent que la gestion de Gentilly-2 est inadéquate. Pour ne citer qu'un exemple, des déchets contaminés au tritium ont été brûlés en bivouac au bord du fleuve, une information qui n'a pas été contestée par **Hydro-Québec** au **BAPE**", illustre M. Fugère. Le président du Regroupement pour la surveillance du nucléaire, M. Gordon Edwards, estime lui aussi que la position d'**Hydro-Québec** face au projet de Gentilly-2 laisse entrevoir une certaine panique. "Je pense que les gens d'**Hydro-Québec** ont peur des conclusions du **BAPE**", estime-t-il. C'est que les coûts officiels de 1,2 milliard \$ engendrés par le projet de Gentilly-2 risquent de doubler, voire même de tripler ou de quadrupler comme ça s'est vu ailleurs, notamment pour Pickering A, rappelle-t-il. D'ailleurs, Greenpeace a déposé au **BAPE** une étude réalisée à l'intention d'**Hydro-Québec** démontrant que le projet de Gentilly coûterait jusqu'à 2,4 milliards \$.

"Déplorable"

M. Marcel Jetté du Regroupement des travailleurs accidentés du nucléaire trouve "déplorable" qu'**Hydro-Québec** veuille aller de l'avant avec son projet malgré toutes les informations rendues publiques aux audiences du **BAPE**. Lui même atteint d'un cancer qu'il attribue à une exposition à des matières radioactives à faibles doses à Gentilly-2, M. Jetté signale que les travailleurs appelés à faire la réfection de la centrale risqueront eux aussi leur santé. "Tout le monde n'a pas le même degré de sensibilité aux radiations, même minimes", croit-il.

Dernière chance

Gordon Edwards estime que le Québec a une chance en or de se débarrasser de ses déchets nucléaires aux frais du fédéral s'il met fin aux opérations de Gentilly-2. "C'est le temps de le faire. Nous aurions un bon argument car ces déchets sont la propriété d'Ottawa", plaide-t-il, tout en prévenant que personne ne peut prédire quel sera l'état de l'industrie nucléaire dans quelques décennies. D'autre part, le Dr Edwards rappelle que le gouvernement fédéral ne s'est jamais engagé à prendre la responsabilité des déchets radioactifs qui résulteraient d'une réfection de la centrale ce qui, en soi, est aussi matière à réflexion, dit-il.

LA PRESSE

La Presse

Actualités, vendredi, 24 décembre 2004, p. A10

Hydro-Québec penche pour la rénovation de Gentilly

Côté, Charles

Hydro-Québec montre de plus en plus de signes qu'elle a décidé de rénover la centrale nucléaire de Gentilly. Dans un document déposé cette semaine, la division Production de la société d'État, affirme qu'elle " prévoit réaliser la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2, en 2010 et 2011, pour pouvoir continuer d'exploiter cette centrale au-delà de l'horizon 2013 ". C'est la première fois qu'**Hydro-Québec** dévoile aussi clairement ses intentions. Officiellement, la décision de la réfection de la centrale nucléaire doit être prise au cours de l'année 2006. L'affirmation est contenue dans l'étude d'impact environnemental d'un tout autre projet, la dérivation partielle de la rivière de Rupert, à la Baie-James. **Hydro-Québec** confirme que sa décision penche vers une rénovation. " Actuellement, les indicateurs vont vers ça (la rénovation) ", a précisé la porte-parole d'**Hydro-Québec**, Christine Martin, qui ajoute que la décision finale ne sera pas prise avant 2006. " Il reste des analyses à faire. Si tous les indicateurs restent dans le même sens, on croit que c'est pertinent. "

Réponse de Greenpeace

Le porte-parole de Greenpeace, Steven Guilbeault, s'est dit " surpris " de l'attitude d'**Hydro-Québec** dans ce dossier. " Je ne sais pas de quels indicateurs elle veut parler, dit-il. Notamment à cause des coûts.

Selon une étude faite pour le compte d'**Hydro-Québec**, en 1997, le coût moyen de la rénovation se situerait à 2,3 milliards. C'est deux fois plus cher que ce que nous dit **Hydro-Québec**. En 2000, Michel Rhéaume, responsable du dossier Gentilly chez Hydro, disait que ça coûterait 500 millions. Maintenant, on est rendu à 1,2 milliard. Les coûts augmentent sans cesse. C'est la même chose qu'en Ontario et qu'à Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick. " **Hydro-Québec** maintient que le coût de rénovation de Gentilly-2 tournera autour de 1 milliard de dollars et non de deux ou trois fois cette somme. Selon la société d'État, le coût pour rénover la centrale ou la démanteler est le même, à peu de choses près. Actuellement, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) étudie le projet d'agrandir le parc de stockage de déchets nucléaires situé juste à côté de la centrale. **Hydro-Québec** affirme que ce projet de stockage, qui coûtera à lui seul 70 millions, est distinct de celui de la rénovation. Toutefois, une fois le parc agrandi, il pourrait recevoir tous les déchets radioactifs de Gentilly jusqu'en 2035. Hydro a changé plusieurs fois son fusil d'épaule en ce qui concerne le sort de Gentilly-2. Dans son plan stratégique 2004-2008, rendu public à la fin de 2003, la société annonçait une augmentation de sa provision " liée au démantèlement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 ". Quand on réfléchit dans une perspective de long terme, c'est normal de changer d'idée, estime Christine Martin. " C'est pour ça que les études existent. "

LA PRESSE

La Presse

Actualités, vendredi, 24 décembre 2004, p. A10

Hydro-Québec penche pour la rénovation de Gentilly

Côté, Charles

Hydro-Québec montre de plus en plus de signes qu'elle a décidé de rénover la centrale nucléaire de Gentilly. Dans un document déposé cette semaine, la division Production de la société d'État, affirme qu'elle " prévoit réaliser la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2, en 2010 et 2011, pour pouvoir continuer d'exploiter cette centrale au-delà de l'horizon 2013 ". C'est la première fois qu'**Hydro-Québec** dévoile aussi clairement ses intentions. Officiellement, la décision de la réfection de la centrale nucléaire doit être prise au cours de l'année 2006. L'affirmation est contenue dans l'étude d'impact environnemental d'un tout autre projet, la dérivation partielle de la rivière de Rupert, à la Baie-James. **Hydro-Québec** confirme que sa décision penche vers une rénovation. " Actuellement, les indicateurs vont vers ça (la rénovation) ", a précisé la porte-parole d'**Hydro-Québec**, Christine Martin, qui ajoute que la décision finale ne sera pas prise avant 2006. " Il reste des analyses à faire. Si tous les indicateurs restent dans le même sens, on croit que c'est pertinent. "

Réponse de Greenpeace

Le porte-parole de Greenpeace, Steven Guilbeault, s'est dit " surpris " de l'attitude d'**Hydro-Québec** dans ce dossier. " Je ne sais pas de quels indicateurs elle veut parler, dit-il. Notamment à cause des coûts. Selon une étude faite pour le compte d'**Hydro-Québec**, en 1997, le coût moyen de la rénovation se situerait à 2,3 milliards. C'est deux fois plus cher que ce que nous dit **Hydro-Québec**. En 2000, Michel Rhéaume, responsable du dossier Gentilly chez Hydro, disait que ça coûterait 500 millions. Maintenant, on est rendu à 1,2 milliard. Les coûts augmentent sans cesse. C'est la même chose qu'en Ontario et qu'à Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick. " **Hydro-Québec** maintient que le coût de rénovation de Gentilly-2 tournera autour de 1 milliard de dollars et non de deux ou trois fois cette somme. Selon la société d'État, le coût pour rénover la centrale ou la démanteler est le même, à peu de choses près. Actuellement, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) étudie le projet d'agrandir le parc de stockage de déchets nucléaires situé juste à côté de la centrale. **Hydro-Québec** affirme que ce projet de stockage, qui coûtera à lui seul 70 millions, est distinct de celui de la rénovation. Toutefois, une fois le parc agrandi, il pourrait recevoir tous les déchets radioactifs de Gentilly jusqu'en 2035. Hydro a changé plusieurs fois son fusil d'épaule en ce qui concerne le sort de Gentilly-2. Dans son plan stratégique 2004-2008, rendu public à la fin de 2003, la société annonçait une augmentation de sa provision " liée au démantèlement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 ". Quand on réfléchit dans une perspective de long terme, c'est normal de changer d'idée, estime Christine Martin. " C'est pour ça que les études existent. "

LE DEVOIR

Le Devoir

Hydro-Québec cherche du pétrole dans le sous-sol gaspésien

Beauchemin, Malorie

Hydro-Québec entamera prochainement la construction de deux puits de forage exploratoire dans la ville de Nouvelle, près du parc Miguasha, en Gaspésie, afin d'évaluer le potentiel du sol en hydrocarbures. Des relevés géoscientifiques effectués à l'automne dernier dans le secteur avaient ciblé cette zone de la Gaspésie comme potentielle source de pétrole ou de gaz naturel. Les travaux devraient commencer au cours des prochains jours et se prolonger jusqu'à la fin du mois de septembre. La découverte de gisements de pétrole ou de gaz naturel est encore très hypothétique. «Si ça devait arriver, ce serait une très bonne nouvelle pour la région, souligne le conseiller en affaires publiques pour la direction régionale (Bas-Saint-Laurent-Gaspésie) d'**Hydro-Québec**, Sylvain Croteau. Mais on en est encore loin, on ne peut rien présumer, il ne s'agit que de forages exploratoires.» Les travaux, qui se chiffrent à 1,5 million de dollars, ont été confiés par **Hydro-Québec** à la firme ontarienne Doubil, qui devra creuser à environ 2300 mètres de profondeur dans le sol gaspésien pour obtenir des échantillons qui seront ensuite analysés. Les résultats de tout ce processus devraient être connus vers la fin de l'année 2004. Les différentes organisations pour l'environnement, reconnues pour être virulentes dans la région, attendront la séance d'information publique prévue par **Hydro-Québec** mardi prochain pour commenter le dossier. «Pour l'instant, on se contente de faire circuler l'information, on a consulté les organismes et on a décidé d'attendre le 17 [août] pour voir ce qu'Hydro avait à nous dire avant de prendre position pour ou contre ce forage», explique la directrice du Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Caroline Duchesne. Le porte-parole d'**Hydro-Québec** se fait rassurant pour la population de la région, qui s'inquiète de voir de tels travaux se dérouler chez eux. «Les sites choisis sont de moindre impact pour ce qui est du bruit et de l'aspect visuel, affirme-t-il. Des travaux de cette envergure, c'est peut-être une première en Gaspésie, mais au Québec, il y en a eu d'autres.»

Les deux sites choisis par **Hydro-Québec** se trouvent donc un peu à l'écart de la ville, «pour que les gens soient le moins possible dérangés par ces travaux, par ailleurs discrets et mineurs», souligne le porte-parole d'**Hydro-Québec**, qui s'est dit conscient des craintes des citoyens. «Il y a une sensibilité environnementale à fleur de peau dans la région, en raison de la proximité de l'usine de Belledune, qui se trouve au Nouveau-Brunswick, juste de l'autre côté, explique Sylvain Croteau. On les comprend, les gens posent des questions et sont inquiets, c'est pour ça qu'on organise une soirée d'information.» Le parc de Miguasha, à proximité des futurs puits de forage, est célèbre pour la présence de fossiles de poissons qui remontent à 370 millions d'années. Classé parmi les sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO, le parc de Miguasha est une aire protégée du Québec et, en vertu de la Loi sur les parcs, toute forme de prospection, d'utilisation ou d'exploitation des ressources forestières, minières ou énergétiques y est prohibée. Rappelons que les nombreux projets d'exploration gazière et pétrolière dans les fonds marins du golfe du Saint-Laurent sont actuellement sous un moratoire imposé afin d'étudier les impacts environnementaux du projet. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) devrait à ce sujet remettre un rapport de ces commissaires avant le 31 août prochain. Les projets d'exploration des fonds marins ont soulevé dans la dernière année la grogne des groupes environnementalistes. Contrairement aux forages terrestres, l'exploration des fonds marins pose un problème de compétence gouvernementale puisque les eaux du Québec sont de compétences fédérales, et donc sous l'autorité de Pêches et Océans Canada, qui devra donner son aval au projet.

LE DEVOIR

Le Devoir

ÉDITORIAL, mardi, 6 juillet 2004, p. A6

La culture hydro-québécoise

Descôteaux, Bernard

L'avenir du projet de la centrale thermique au gaz du Suroît demeure incertain. Une autre fois, le gouvernement Charest vient de reporter sa décision, jugeant qu'il est préférable d'avoir une vue d'ensemble sur la sécurité énergétique du Québec avant de trancher. Devant l'avis que vient de lui transmettre la Régie de l'énergie, il ne pouvait faire autrement. Le projet du Suroît est en train de devenir une véritable épine au pied d'**Hydro-Québec**. Ce qui n'était qu'un banal projet d'à peine quelques

centaines de millions pour cette société d'État a ouvert un débat qui fait ressortir les unes après les autres les failles de sa stratégie de développement. Le gouvernement actuel, qui avait au point de départ voulu se contenter d'être un actionnaire consentant, a compris qu'il lui fallait intervenir, ce qu'il a fait hier en donnant suite à plusieurs recommandations de la Régie. Bien qu'il soit plutôt pondéré dans sa forme, l'avis de la Régie contient d'importantes critiques à l'endroit d'**Hydro-Québec**. Premier coup de baguette, elle note que les prévisions de croissance de la demande d'électricité faites par celle-ci sont trop conservatrices.

Pour les trois prochaines années, le déficit énergétique est plus important encore qu'on ne l'estimait. Pour répondre à la demande, **Hydro-Québec** devra importer davantage d'électricité que prévu car l'énergie patrimoniale ne suffit plus. Il n'est même pas certain que la capacité technique d'importation d'**Hydro-Québec** soit suffisante. Cela justifie le projet de centrale thermique de cogénération de Bécancour, mais pour le Suroît, les régisseurs sont obligés de contredire la société d'État. Cette centrale n'est pas indispensable car sa mise en service surviendrait une fois la période critique passée. Deuxième coup de baguette, la Régie qualifie de «filiale d'avenir» l'éolien vers lequel **Hydro-Québec** ne s'est tourné qu'à son corps défendant ces dernières années. Sur la recommandation de la Régie, le ministre de l'Énergie lui a demandé dès hier de doubler son objectif de 1000 MW de production éolienne. Dans son rapport, la Régie se garde de blâmer **Hydro-Québec** pour son attitude réservée à l'endroit de l'éolien, mais elle retient les principales critiques faites devant elle. Le message est clair. En matière d'économie d'énergie, la Régie recommande aussi qu'**Hydro-Québec** fasse plus. L'objectif qu'elle lui propose est relativement modeste, soit 2,1 TWh sur l'horizon 2011, mais les régisseurs recommandent au gouvernement de ne pas laisser **Hydro-Québec** intervenir seule en ce domaine. On lui suggère de prendre l'initiative de définir un plan national en efficacité énergétique. De manière générale, **Hydro-Québec** ne s'est jamais préoccupée de gérer la demande en électricité en introduisant, par exemple, une tarification différenciée aux heures de pointe. Elle s'est toujours refusée à prendre ce virage. Tout n'est pas noir pour **Hydro-Québec** dans ce rapport. Les critiques de la Régie sont davantage nuancées que celles faites récemment par le **BAPE**. Néanmoins, l'organisme démontre clairement que le géant hydro-québécois a besoin d'être surveillé. À cet égard, l'examen de la politique énergétique qu'entend faire cet automne le gouvernement Charest sera l'occasion de s'interroger sur l'ensemble de la stratégie de développement d'**Hydro-Québec**. Le premier réflexe de celle-ci est de produire de l'électricité par les moyens qu'elle connaît le mieux, soit la filière hydraulique, puis la filière thermique. Mais il y a d'autres moyens, comme l'a démontré la Régie dans son avis. Il y a aussi d'autres façons, comme l'importation lorsqu'il s'agit de régler un déficit énergétique temporaire comme celui qui s'annonce. Tout ça est une question de culture à changer, ce qui ne peut se faire que sous la pression du gouvernement et du public.

LA PRESSE

La Presse

Actualités, dimanche, 23 mai 2004, p. A7

Audience du **BAPE** sur l'exploration gazière cette semaine

Les Madelinots protestent

Perreault, Mathieu

Les Madelinots s'inquiètent de l'exploration gazière dans le golfe du Saint-Laurent et tiennent à ce que le Bureau d'audience publique en environnement (**BAPE**) en prenne note. Le **BAPE** s'arrête cette semaine à Cap-aux-Meules et devrait y recevoir une trentaine de mémoires. " J'ai entendu parler du projet gazier par des amis de Montréal, qui m'ont envoyé un article sur l'opposition d'artistes au projet, relate Carole Pinchaud, responsable du groupe Madelinots pour le respect du golfe. Nous avons essayé d'en parler à un colloque sur le tourisme, en novembre dernier, mais personne n'était au courant. Alors nous avons fait une marche du ministère des Pêches jusqu'à **Hydro-Québec**, pour sensibiliser la population. Cent cinquante personnes ont participé, ça a été un succès. " Depuis, le groupe se réunit une fois par semaine pour partager l'information glanée à gauche et à droite. Une avocate a épluché les lois environnementales, une biologiste qui enseigne au cégep a fait le tour des études réalisées en mer de Norvège, dans le golfe du Mexique, en Californie et, plus près de nous, au large de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. " Le rapport GSI du gouvernement est très décevant au point de vue scientifique, commente la biologiste Lucie d'Amours, jointe par téléphone à Havre-aux-Maisons. Il y a beaucoup d'affirmations qui ne sont pas étayées par des références.

Mme d'Amours est particulièrement inquiète du fait que le golfe Saint-Laurent est beaucoup moins profond que les autres régions où il y a de l'exploitation gazière ou pétrolière, comme le golfe du Mexique, la mer de Norvège ou l'Atlantique au large du Canada. " La Californie a récemment interdit l'exploration sismique à moins de 400 mètres de profondeur, dit-elle. Or, le golfe fait au maximum 400 mètres, et beaucoup moins dans le plateau madelinien. "

L'exploration sismique consiste à produire des sons au-dessus des fonds marins et à analyser la manière dont ils se répercutent dans le sous-sol. Mme d'Amours craint que les poissons n'en souffrent. " Le gouvernement dit qu'ils arrêteront s'il y a des poissons ou des mammifères marins à proximité, mais je vois mal comment ils feront pour le savoir. " La biologiste déplore aussi que le **BAPE** ne considère pas l'ensemble du dossier. " Le **BAPE** ne veut que se pencher sur l'exploration. Mais avec l'exploitation, beaucoup d'autres questions vont se poser, notamment sur les restrictions pour la pêche. C'est un peu comme si on étudiait l'impact de la construction d'une porcherie sans considérer les centaines de porcs qui y vivront. " Les Madelinots pour le respect du golfe ont effectué un sondage l'hiver dernier pour évaluer les inquiétudes de la population. Plus de la moitié des 355 répondants ignoraient que de l'exploration sismique avait été récemment faite au gisement de Old Harry, à 80 kilomètres au nord-est des îles. Plus de la moitié craignaient que le développement gazier ait un impact négatif sur le tourisme, et 75 % qu'il ait un impact négatif sur les pêches. Par contre, près de la moitié croyaient que le gaz aurait un impact favorable sur l'économie locale.

LE DEVOIR

Le Devoir

PERSPECTIVES, samedi, 22 mai 2004, p. b1

Où est passé le programme québécois de lutte contre les changements climatiques?

Suroît : un débat révélateur

La centrale thermique ne résoudrait pas le problème de déficit énergétique

Francoeur, Louis-Gilles

Les audiences de la Régie de l'énergie sur le projet de centrale thermique du Suroît et les solutions de remplacement ont non seulement permis d'actualiser le dossier des énergies vertes au Québec, elles ont aussi valu à leur public relativement sélect des découvertes de taille, comme la disparition, imprévue de tous, du programme québécois de lutte contre les changements climatiques. En effet, contre toute logique, le décret autorisant le Suroît, adopté le 17 décembre dernier, ne faisait aucune référence au programme québécois de lutte contre les changements climatiques. Il se contentait de préciser qu'**Hydro-Québec** assumera toutes les obligations découlant de la mise en application du Plan canadien de réduction des gaz à effet de serre (GES). L'omission était d'autant plus surprenante que dans son rapport sur le Suroît, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) avait affirmé que ce projet ne devait pas être approuvé parce que sa conformité au programme québécois de réduction des GES n'avait pas été démontrée. Tout se passe, selon le décret, comme si Québec avait sous-traité son programme de réduction au gouvernement fédéral. Au cours de ces audiences qui ont pris fin jeudi, **Hydro-Québec** n'a pas une seule fois fait référence à un quelconque plan québécois de lutte contre les changements climatiques. Tout se passe comme si le leader canadien dans le dossier des changements climatiques, le Québec, avait soudainement disparu de la carte. La chose est d'ailleurs officiellement confirmée du côté fédéral, où on se désole de voir que le Québec non seulement n'est plus en tête du peloton des provinces mais n'a plus l'ombre d'un plan de lutte pour garder son avance historique dans le dossier.

Une politique rentable

L'audience du Suroît a plutôt confirmé que Québec et sa première société d'État entendent gagner de l'argent avec la politique canadienne de réduction des gaz à effet de serre, ce qui confirme la faille principale du plan canadien, que dénonçait l'ancien ministre de l'Environnement du Québec, André Boisclair. En effet, Ottawa n'entend pas ramener les émissions des producteurs thermiques aux niveaux de 1990, selon l'esprit de Kyoto. Il laisserait plutôt ce secteur clé accroître ses émissions d'ici 2010 en exigeant un ralentissement de 15 % en 2008. C'est ainsi que chaque producteur thermique d'électricité recevra en 2008 des permis d'émissions basés sur la moyenne canadienne d'émissions pour chaque mégawatt produit. Comme l'essentiel de l'électricité de source thermique provient de centrales au charbon

et au mazout, **Hydro-Québec** recevra beaucoup plus de crédits pour chaque mégawatt thermique du Suroît que sa centrale au gaz n'en émettra. Résultat: **Hydro-Québec** aura un surplus de crédits qu'elle pourra vendre, à fort prix. Une «prime pour la destruction de la planète» qui horripile les écologistes. Cette stratégie fédérale explique en partie l'intérêt que voit **Hydro-Québec** à augmenter d'ici 2010 les ventes de sa filiale Gaz Métropolitain avec les 800 MW du Suroît, les 500 MW de Bécancour, les 800 MW d'un éventuel programme de cogénération thermique et les 900 MW d'énergie thermique prévus entre 2008 et 2012. De quoi augmenter les ventes de Gaz Métro de 80 %, ce qui augmentera sensiblement la valeur des actions de Gaz Métro et les dividendes que ces ventes massives rapporteront au ministre des Finances du gouvernement qui approuvera ces divers projets. Malgré ces incidences financières de premier ordre, les audiences du Suroît n'ont abordé qu'indirectement la question de la réduction des GES au Québec. Les audiences devaient principalement répondre à deux questions: le Québec a-t-il un besoin essentiel du Suroît et, si ce besoin est confirmé, la centrale thermique est-elle la meilleure solution? Peu de groupes ont contesté les projections de la demande à court terme faites par **Hydro-Québec**, qui indiquent l'éventualité d'un certain déficit énergétique d'ici 2006-07. Mais il a été démontré hors de tout doute - et reconnu par **Hydro-Québec** - que le Suroît ne résout pas ce problème car la centrale ne pourra pas produire ses premiers mégawatts avant 2008. Or c'est à cette date que se pointeront les projets hydroélectriques en chantier, comme Grand-Mère, Toulnostouc, etc., avec de plus gros projets par la suite, comme la dérivation de la rivière Rupert et le harnachement de la rivière Romaine, projets qui pourraient bien faire l'objet d'une opposition musclée. Néanmoins, les audiences ont fait ressortir la production hydroélectrique comme une filière bien supérieure, sur le plan environnemental, aux mégawatts thermiques.

Discours changeant

Lancé en version «améliorée» en pleine vague de froid de janvier avec l'appel à tous visant à titiller le sentiment de pénurie appréhendée, le Suroît était formellement justifié, dans le décret d'autorisation, par les besoins internes du Québec en électricité. Mais le discours a changé lors des audiences. **Hydro-Québec** a commencé par révéler, juste avant les audiences, l'état précaire de ses réserves d'eau. Mais la preuve a été faite devant la Régie que les réserves d'**Hydro-Québec** respectaient strictement la norme des 64 TWh, qui permet de faire face à deux années consécutives de faible pluviométrie. Cependant, si les réserves sont suffisantes et respectent les normes de sécurité, pourquoi alors lancer le Suroît? Pour avoir une «marge de manoeuvre», répond Hydro. Un coussin à usages multiples, pourrait-on dire. Autrefois, les réserves d'**Hydro-Québec** étaient faites d'eau. Point à la ligne. Mais la lutte contre les déficits, amorcée au début des années 90, a rendu les ministres des Finances plus gourmands en dividendes chaque année. **Hydro-Québec** a donc vendu de plus en plus d'électricité sur le marché américain, au point où Québec a modifié ses structures en fonction des normes américaines pour accéder à ce marché déréglementé. Mais afin de puiser davantage dans ses réserves d'eau, **Hydro-Québec** a redéfini le concept de réserve pour y inclure l'électricité que peuvent lui fournir ses voisins au moyen des lignes construites à des fins d'exportation. Cependant, la conjonction de ventes soutenues et d'années récentes de faible hydraulité rapproche maintenant **Hydro-Québec** du jour où elle pourrait devoir puiser dans sa réserve en important de l'électricité. Or qui dit importations dit grosse facture et diminution des dividendes pour le ministre des Finances. Acculée à cette extrémité, **Hydro-Québec** préférerait reconstituer ses réserves d'eau en fermant ses barrages pendant que le Suroît approvisionnerait le marché d'ici au lieu d'importer pendant un ou deux ans. Et quand les lignes ne servent pas à importer, elles redeviennent libres pour les exportations, ce qui remplacerait les factures par des chèques! Et c'est ce que permettrait justement l'importante production du Suroît. Ou bien l'inclusion des importations dans la réserve formelle du Québec était une opération cosmétique, qui n'était pas aussi sécuritaire qu'**Hydro-Québec** l'a prétendu à l'époque, ou bien ce «coussin» de 960 MW n'est pas essentiel pour assurer la sécurité énergétique des Québécois... ou encore il l'est pour assurer primordialement le maintien des dividendes au ministre des Finances en assurant de confortables marges pour les exportations au prix de 25 ans de contamination atmosphérique et de contribution au réchauffement climatique. Voilà les questions préalables que les régisseurs devront trancher.

Les audiences qui viennent de se terminer auront aussi été celles de l'énergie éolienne, plus encore que celles qui avaient mené aux 1000 MW d'origine gaspésienne, qui prendront forme avec l'ouverture de l'appel d'offres en cours, le 15 juin. Aux audiences, ce dossier a cette fois-ci pris une dimension technique

et politique. On ne parlait plus de faisabilité mais de choix entre des filières. Les écologistes ont réussi un coup de maître, qui a modifié le cours des audiences, en mettant en commun leurs ressources financières pour commander le premier bilan indépendant du potentiel éolien du Québec. Or ce bilan situe autour de 100 000 MW le potentiel technique et économiquement accessible des vents forts au sud du 53e parallèle. Il va dans le même sens que le bilan que publiera en septembre Environnement Canada, qui établirait le potentiel théorique global du Québec à plus de quatre millions de MW! Cent fois la puissance actuellement disponible à **Hydro-Québec**! La qualité de l'expertise obtenue par les écologistes du côté américain en matière d'économies d'énergie a aussi mis en relief la faiblesse des politiques québécoises en la matière. Il a même été mis en preuve que ce sont les mégawatts économisés, les «négawatts», qui, les premiers, pourraient être disponibles afin d'épauler l'effort de reconstitution des réserves d'**Hydro-Québec**. Et ce, pour deux fois moins cher, au moins. La Régie se retrouve ici devant un dilemme majeur. **Hydro-Québec** affirme qu'elle doit d'abord retrouver son coussin, sa marge de manoeuvre, avec le Suroît pour absorber plus de mégawatts éoliens sur son réseau. Pour les écologistes, c'est le contraire: les économies d'énergie et le recours à l'éolien peuvent fournir à **Hydro-Québec** le confort qu'elle recherche. L'éolien permet en effet de remplir les barrages si on les ferme lorsque le vent souffle. Et on obtient à la fois puissance et énergie lorsqu'on utilise l'énergie ainsi stockée, ont démontré les experts. De ce côté, la surprise est venue des promoteurs privés, qui ont offert à **Hydro-Québec** de lui livrer d'ici 2008, date prévue des livraisons du Suroît, les 1000 MW de la Gaspésie qui devaient être livrés sur neuf ans. Ils ont même proposé de lancer immédiatement une autre tranche de 1000 MW pour l'après-2008. Les trois régisseurs peuvent permettre à **Hydro-Québec** et au gouvernement de sauver la face en recommandant de lancer le Suroît avec, en guise de prix de consolation pour les écologistes, une approche un peu plus musclée en efficacité énergétique et en éolien. Ou alors les régisseurs écarteront le Suroît et demanderont à Hydro de reconstituer ses réserves en appuyant désormais le développement énergétique sur les filières vertes et renouvelables avec l'audace et l'esprit d'innovation qui caractérisaient dans les années 70 ceux qui ont eu la vision d'investir massivement dans l'hydroélectricité alors qu'on n'avait au Québec ni le savoir-faire pour construire des complexes comme La Grande ni les lignes de transport capables de transporter l'électricité de la Manicouagan. Ce qui a mené Hydro à inventer les premières lignes à 735 kV, une norme mondiale de nos jours.

LE DEVOIR

Le Devoir

POLITIQUE, vendredi, 7 mai 2004, p. a3

Le Canada atteindra les objectifs de Kyoto en dépit du Suroît, selon Hydro-Québec

Francoeur, Louis-Gilles

Le projet de centrale du Suroît ne nuit pas à l'atteinte des engagements du Canada en rapport avec le protocole de Kyoto car les émissions de gaz à effet de serre de la centrale thermique québécoise seraient éliminées par d'autres acteurs économiques ailleurs au Canada ou même du secteur de la production thermique en vertu des plafonds d'émissions édictés par Ottawa pour ce secteur industriel. C'est ce qu'a soutenu hier Pierre Lundahl, responsable de l'environnement chez **Hydro-Québec**, aux audiences de la Régie de l'énergie où témoignaient hier pour la première fois la direction de la production d'électricité et son président, Thierry Vandal. Avec la loi 116, la Régie a perdu son pouvoir initial de contrôle des projets des services de production d'**Hydro-Québec**. «La cible [du Canada] ne changera pas selon que le Suroît sera réalisé ou ne le sera pas, a expliqué M. Lundahl. Si la croissance des émissions dans un secteur était plus importante que prévu, cette croissance devrait se trouver contrebalancée soit par des efforts de réduction plus élevés dans un autre secteur, soit par des importations accrues de droits d'émission, soit par des efforts supplémentaires au chapitre des puits de carbone.» Ottawa, a-t-il dit, va émettre en 2008 des permis pour 85 % des émissions de cette époque, de sorte que l'objectif canadien sera obligatoirement atteint. La technologie du Suroît étant une des meilleures dans le domaine thermique, ce sont les producteurs d'autres filières qui devront supporter les réductions. En marge de l'audience, M. Lundahl devait préciser qu'il n'était pas inconvenant pour une société d'État publique de renvoyer le fardeau de ses émissions à d'autres acteurs économiques: «Il n'y a rien de cynique dans notre analyse, a-t-il dit, car nous sommes dans un cadre fédéral qui met en place un plan avec des règles, qu'on suit.» Pierre Lundahl devait confirmer dans sa présentation qu'**Hydro-Québec** prévoit plutôt recevoir des crédits de GES plutôt que d'avoir à en acheter pour les émissions du Suroît, ce que Le Devoir révélait récemment.

Par ailleurs, le porte-parole d'**Hydro-Québec** Production (HQP) a pris la contrepartie du verdict rendu par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) dans le dossier du Suroît et, plus récemment, dans celui de la centrale de TransCanada Energy à Bécancour en disant que le Québec ne gagnerait rien à refuser le Suroît sur la base des objectifs de Kyoto et de ses émissions de GES. **Hydro-Québec** notait hier que le ministère québécois de l'Environnement avait approuvé le projet sans exiger la moindre mesure de compensation pour les gaz à effet de serre du Suroît autres que les réductions du plan fédéral, ce qui confirme de plus en plus que le Québec aurait abandonné tout plan de réduction de ses GES, laissant Ottawa diriger le jeu avec un programme qui attaque les cibles sectorielles plutôt que par province afin de respecter les compétences provinciales sur les ressources et l'activité économique.

Sécurité énergétique

D'autre part, le président d'HQP, Thierry Vandal, a longuement expliqué aujourd'hui qu'Hydro a toujours respecté jusqu'ici les critères en matière de sécurité énergétique, qui obligent **Hydro-Québec** à avoir en réserve 64 TWh pour faire face à deux années de pénurie d'eau consécutives. Thierry Vandal se sentirait «plus à l'aise» d'avoir des réserves plus substantielles en eau dans ses réservoirs plutôt que de devoir compter sur les importations. Par le passé, **Hydro-Québec** a souvent justifié ses exportations en disant qu'elles permettaient au Québec de compter sur la capacité de production de ses voisins, désormais partie intégrante de sa réserve énergétique. Maintenant, sans demander de sortir les importations de la définition de la réserve énergétique, **Hydro-Québec** dit qu'elle obtiendrait une «marge de manoeuvre accrue» si elle pouvait remplacer les importations par un tampon plus tangible, des réserves d'eau plus importantes. La production du Suroît, soutient **Hydro-Québec**, serait le meilleur moyen de reconstituer ces réserves d'eau, à leur plus bas niveau depuis des années, en réduisant la ponction quotidienne sur les réserves hydrauliques. C'est sur ce point que la société d'État et les écologistes s'affrontent. Hydro soutient qu'elle pourra aider la production éolienne à se consolider au Québec une fois que ses réserves auront été reconstituées alors que les écologistes soutiennent que l'énergie éolienne est reconnue dans le monde comme le meilleur moyen de soutenir les réserves hydrauliques puisque cette filière fournit plus facilement de l'énergie que de la puissance. **Hydro-Québec** confirmait hier qu'elle aidera les producteurs éoliens à vendre éventuellement de la puissance en entreposant leur énergie dans ses barrages pour la livrer à leurs clients avec plus de constance, mais moyennant tarification d'«équilibre». Plusieurs représentants de groupes écologistes voyaient dans ce coût additionnel imposé à l'éolien une manière pour **Hydro-Québec** d'handicaper davantage cette filière concurrente qu'elle refuse de développer elle-même.

Enfin, Thierry Vandal a réaffirmé que le Suroît pourrait livrer ses premiers mégawatts fin décembre 2007 si Québec lui donnait le feu vert en juillet prochain. Une commission parlementaire doit débattre de ce dossier au début de l'automne, selon l'engagement récent du ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, mardi, 4 mai 2004, p. A1

Le Suroît: pas pour les futurs besoins

Francoeur, Louis-Gilles

Une surprise de taille attendait la soixantaine de participants qui se sont massés hier dans la grande salle de la Régie de l'énergie pour assister au début de l'audience sur le Suroît, Bécancour et les solutions de rechange à l'expansion de la filière thermique au Québec, qui semble destinée, selon **Hydro-Québec**, à prendre encore plus de place que prévu dans le portefeuille énergétique québécois. En effet, il est ressorti assez clairement des témoignages et des questions de cette première journée d'audience que la centrale thermique du Suroît n'aurait aucun rôle ou interviendrait très peu pour satisfaire les nouveaux besoins à court terme du Québec. Pourtant, depuis des mois, on entend dire à répétition que cette centrale est la solution au déficit d'énergie prévu pour 2005-07.

Le président d'**Hydro-Québec** Distribution (HQD), André Boulanger, a répété que le Suroît était essentiel pour «assurer la sécurité énergétique» des Québécois, mais il ne voyait pas, a-t-il dit, les électrons de cette centrale répondre aux nouveaux besoins du Québec, prévus par sa division d'ici à 2011. Il a émis l'avis qu'en raison de coûts très bas les centrales thermiques allaient certainement être en lice dans tous les appels d'offres et probablement en remporter la plupart. Quant à l'éolien, pas question d'en faire plus que les 1000 MW déjà imposés par Québec. Or, présentement, la sécurité énergétique du Québec repose sur les barrages hydroélectriques. C'est donc vraisemblablement pour épauler cette production de plus en plus précaire parce que les grands réservoirs sont au plus bas, que le Suroît serait construit, quitte à écouler l'électricité excédentaire aux États-Unis. Même si le président d'**Hydro-Québec** Distribution a soutenu que le Suroît pourrait se mettre sur les rangs dans un ou deux des appels d'offres en vue de livraisons entre 2008 et 2011, l'avocat de l'Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique (AQLPA), du groupe STOP et de Stratégies énergétiques, Me Dominique Neuman, a révélé un écrit d'**Hydro-Québec** Production qui décline vouloir participer aux appels d'offres prévus pour la période 2008-11, soit pour les 400 MW d'électricité modulable (livrable sur demande seulement) demandés pour 2008-09 ou les 500 MW pour 2010-11 au titre des besoins généraux de la province. C'est pourtant à cette époque que les projets hydroélectriques en préparation, comme Eastmain et Péribonka, et par la suite Eastmain 1 et Rupert, vont pouvoir amorcer leurs livraisons!

Depuis la division d'**Hydro-Québec** en trois services distincts, l'un pour la production et les autres pour le transport à haute tension et la distribution, c'est HQD qui définit l'ampleur des besoins du Québec, les défend devant la Régie, procède aux appels d'offres et signe les contrats. Ce sont ces prévisions de la demande qu'HQD défendait hier à l'ouverture des audiences pour expliquer notamment comment elle prévoit combler le déficit appréhendé à très court terme, soit entre 2005 et 2008. Si l'on se fie aux explications du président d'HQD, ce sont plus de 3250 MW d'électricité thermique qui pourraient à court terme desservir le Québec, soit encore plus que la production de l'ancien mégaprojet de la Grande Baleine. Ainsi, aux 960 MW du Suroît, prévu pour une mise en service en 2006, s'ajoute un tout récent appel d'offres de 250 MW, lancé la semaine dernière auprès des producteurs américains, pour des livraisons fermes dès 2005. Un autre appel d'offres, planifié pour l'automne prochain, cible 400 MW modulables en 2008-09, suivi d'un autre bloc de 500 MW pour les deux années suivantes. André Boulanger a dit hier que le thermique avait de fortes chances de remporter ces deux appels d'offres, comme si les centrales hydroélectriques en construction pouvaient se retrouver sans contrat pour livrer leur production, ce qui serait une «aberration», soulignait Me Neuman au Devoir. HQD veut aussi obtenir de la Régie la permission de lancer un programme de 800 MW en cogénération.

À ces projets s'ajoutent les 500 MW de Bécancour, que le **BAPE** a remis en question pour les mêmes raisons que le Suroît, et que Québec, dépité, a mis en veilleuse d'ici au nouveau verdict de la Régie de l'énergie, laquelle avait autorisé ce projet l'an dernier... André Boulanger a plaidé hier pour l'approbation «urgente» de Bécancour. Enfin, HQD ajouterait à ces 3250 MW potentiellement tous d'origine thermique le renvoi des milliers de clients du programme bi-énergie industriel et commercial vers les énergies thermiques, car Hydro demande l'abolition de ce programme pour en récupérer les MW. Lorsque Me Neuman a demandé au président Boulanger à quels besoins précis des Québécois le projet du Suroît répondait, s'il ne voulait pas se mettre en lice pour les appels d'offres prochains, le porte-parole d'**Hydro-Québec** a répondu: «Vous le leur demanderez.» Quels bénéfices alors les Québécois peuvent-ils attendre du Suroît? À cette question, André Boulanger répond que HQD a avantage à pouvoir compter sur un fournisseur fiable, soit HQP, qui puisse vraiment lui assurer des livraisons fermes en matière d'énergie patrimoniale ou qui pourrait répondre à des «besoins ponctuels».

Si le Suroît est aussi essentiel pour la sécurité énergétique, c'est que les réserves hydrauliques sont peut-être plus mal en point, commentait Me Neuman en marge des audiences, que ne le révélait l'automne dernier Le Devoir et que ce que prévoit **Hydro-Québec** dont l'état des réserves, récemment divulgué, se retrouve près du minimum normatif. Hier, les porte-parole d'HQD n'ont toutefois donné aucun indice supplémentaire qui permettrait de penser que c'est pour remplir les réservoirs trop bas ou pour récupérer une marge de manoeuvre en déclin qu'**Hydro-Québec** en est réduite à se lancer dans le thermique. Le bloc d'énergie patrimoniale mis en cause ici est une autre fiction créée par la loi 116 qui a émasculé les pouvoirs de contrôle de la Régie sur les projets de production d'**Hydro-Québec**. Comme Québec a voulu masquer les véritables coûts de la production d'électricité pour en empêcher les bénéfices, il a fait une

concession aux Québécois qui ont payé les milliards d'actif d'Hydro en gelant le coût de livraison des premiers 165 TWh livrés chaque année par HQP à HQD au prix de 2,79 cents du kWh: c'est ce que la loi définit comme «l'électricité patrimoniale». Quant aux nouveaux électrons dont on aura besoin et que les clients hydroquébécois vont payer tout comme les «patrimoniaux», ils seront facturés aux prix du marché, c'est-à-dire assez voisins des prix continentaux pratiqués... aux États-Unis. D'autre part, on a appris hier à l'audience, toujours en réponse aux questions de l'avocat de l'AQLPA, qu'**Hydro-Québec** ne réduisait pas ses prévisions de la demande en fonction des réductions réalisées grâce à l'efficacité énergétique. Elle le fait seulement pour les trois premières années de sa production. Mais de la quatrième à la dixième année de son plan d'approvisionnement, comme elle ne prévoit pas de réduction de la demande grâce à l'efficacité énergétique, elle postule qu'il lui faudra combler cette demande par des moyens de production nouveaux. À cause de l'audience du Suroît, **Hydro-Québec** a produit une première planification de l'efficacité énergétique sur dix ans. Mais elle a refusé de s'engager à poursuivre dans cette voie, préférant s'en tenir à trois ans jusqu'à nouvel ordre, ont dit ses porte-parole. L'audience du Suroît va se poursuivre jusqu'à vendredi.

LA PRESSE

La Presse

La Presse Affaires, mardi, 4 mai 2004, p. LA PRESSE AFFAIRES3

Hydro veut passer au gaz

Côté, Charles

Le recours aux centrales thermiques est devenu " incontournable ", a affirmé hier devant la Régie de l'énergie André Boulanger, président d'**Hydro-Québec** Distribution, la division de service à la clientèle de la société d'État. M. Boulanger a fait cette affirmation au premier jour de trois semaines d'audiences sur la sécurité énergétique des Québécois. Le gouvernement Charest a confié ce mandat à la Régie à la suite du tollé qu'a suscité l'annonce du projet de centrale au gaz naturel du Suroît. Mais ce n'est pas tant pour le Suroît que pour une autre centrale, celle de TransCanada Energy (TCE) à Bécancour, que M. Boulanger plaidait hier. Contrairement au Suroît, ce projet a reçu l'aval de la Régie de l'énergie dans le cadre d'un appel d'offres en bonne et due forme. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) s'est aussi prononcé sur le projet de Bécancour, en soulevant en gros les mêmes objections que pour le Suroît: il ne faudrait pas le réaliser sans savoir ce qu'il implique pour le respect du protocole de Kyoto. Québec a mis le projet de Bécancour sur la glace en attendant le rapport de la Régie, le 30 juin. " Il y a urgence d'agir dans le cas de TCE, a affirmé hier M. Boulanger. Pour les quatre ou cinq prochaines années, la filière thermique est incontournable. " Il s'est en outre plaint des complications politiques dans lesquelles sont embourbés les projets de centrales thermiques. Ces complications forcent **Hydro-Québec** à retarder un autre appel d'offres. " On se doit de clarifier la dimension politique de la filière thermique, dit-il. Mettez-vous à la place de fournisseurs potentiels. Dans le cas de TCE, c'est un projet approuvé mais on attend toujours le feu vert. " M. Boulanger a toutefois ajouté que la centrale du Suroît pourrait jouer un rôle dans un appel d'offres futur d'**Hydro-Québec**, " pour répondre aux besoins énergétiques dans l'éventualité d'un scénario fort " de croissance de la demande, d'ici six ou sept ans.

Hydro-Québec Distribution doit lancer en 2005 ou 2006 un appel d'offres pour combler des besoins en électricité de 2010 ou 2011. **Hydro-Québec** prévoit un déficit dès cette année. Il pourrait atteindre 17,1 TWh en 2006. Il sera comblé en partie avec des importations. M. Boulanger, ne juge pas l'énergie éolienne aussi favorablement. Il a soulevé des " préoccupations " quant à l'ajout de cette filière moins prévisible que le réseau électrique. " On va apprendre avec l'appel d'offres de 1000 mégawatts (pour l'installation d'éoliennes en Gaspésie) ", dit-il. M. Boulanger a été questionné par l'avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), André Turmel. Ce dernier a remis en doute les prévisions de croissance de la demande, en citant les différences entre les prévisions économiques de grandes institutions financières et celles, moins fortes, d'**Hydro-Québec**. " Ils sous-estiment la croissance de la demande ", a-t-il affirmé à *La Presse*. M. Boulanger, un ancien de Gaz Metro, a dû par ailleurs défendre les prévisions de l'entreprise au sujet du prix du gaz naturel. Au prix actuel, l'exploitation du Suroît coûterait plus de 300 millions par année. Mais le prix du gaz est appelé à baisser à moyen terme, selon M. Boulanger, avec l'ouverture en Amérique du Nord de plusieurs ports permettant d'accueillir des méthaniers, qui transportent du gaz naturel liquéfié. Mais l'idée de brûler du gaz pour produire de

l'électricité continue de déplaire. Un citoyen habitué des débats sur l'énergie, Yvon Pageau, a souligné que même avec la technologie de pointe, une turbine à gaz n'utilise que 55 % du pouvoir énergétique du gaz naturel, alors que les fournaies dépassent 90 % d'efficacité. " C'est ça, la tragédie d'Hydro-Québec et de son virage au gaz ", a-t-il dit.

LeDroit

Le Droit

Économie, samedi, 17 avril 2004, p. A41

Le projet de centrale au gaz à Bécancour est paralysé

Baril, Hélène

La Presse

Le gouvernement du Québec vient de mettre sur la glace le projet de centrale au gaz naturel de Bécancour sur lequel Hydro-Québec comptait pour combler les besoins en électricité des Québécois dès 2006 et qui avait reçu l'approbation de la Régie de l'énergie en 2002. À la suite du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le ministre Thomas Mulcair a reporté toute décision sur ce projet, en attendant l'avis demandé à la Régie de l'énergie sur la nécessité de construire le Suroît, une autre centrale au gaz naturel réclamée par Hydro-Québec. L'avis de la Régie est attendu le 30 juin. Contrairement au Suroît, un projet piloté par la division Production d'Hydro-Québec qui n'a jamais été soumis à Régie de l'énergie, le projet de TransCanada Energy, à Bécancour, a été examiné et approuvé par l'organisme de réglementation. La centrale devait produire 4,2 térawattheures, soit suffisamment d'électricité pour alimenter 270 000 foyers québécois. Deux entreprises, Norsk Hydro et PCI Chimie Canada, comptent sur la vapeur produite par la centrale pour réduire leurs coûts en énergie. La construction de la centrale devait commencer en juillet prochain et les premières livraisons d'énergie à Hydro-Québec étaient prévues pour la fin de 2006.

Un projet nécessaire selon Hydro-québec

Le retard qui s'annonce ne fait donc pas l'affaire d'Hydro-Québec. "C'est un projet sur lequel Hydro-Québec Distribution compte, qui est justifié et nécessaire", a commenté mercredi le porte-parole Marc-Brian Chamberland. Les conséquences d'un retard sont importantes pour Hydro-Québec. Le contrat conclu avec TransCanada Energy prévoit que les coûts liés aux délais d'approbation seront pris en charge par la compagnie, mais Hydro devra trouver rapidement une autre source d'approvisionnement, ce qui n'est pas évident, a indiqué le porte-parole. Dans son rapport rendu public mardi, le BAPE juge que la centrale de Bécancour n'aurait aucun impact sur la santé et la qualité de l'air ambiant, mais qu'elle devrait être une solution de dernier recours seulement. L'augmentation des gaz à effet de serre qui en résulterait risque de compromettre les engagements pris par le Québec de respecter le protocole de Kyoto, estime le BAPE.

Interprétations opposées

Comme dans le cas du Suroît, les conclusions mitigées de l'organisme environnemental ont donné lieu à des interprétations opposées. "Un choix de dernier recours", titrait certains médias cette semaine, alors que pour d'autres, c'était "Le BAPE approuve le projet de centrale thermique à Bécancour". Le ministre de l'Environnement du Québec, qui décidera en fin de compte du sort du projet, s'en remet à la Régie de l'énergie. Le projet de Bécancour est différent de celui du Suroît, a convenu sa porte-parole Pascale St-Pierre, mais l'avis demandé à la Régie est plus vaste que le Suroît, a-t-elle fait valoir. "Le mandat de la Régie est de faire état de la situation énergétique du Québec, a-t-elle expliqué. Elle doit nous dire s'il y a un déficit énergétique et si oui, quelle est la meilleure solution ou encore la moins pire des solutions". En attendant l'avis de la Régie, le gouvernement a aussi demandé à Hydro-Québec de reporter indéfiniment l'appel d'offres pour des projets de cogénération qu'il lui avait demandé de lancer avant le 10 avril 2004.

LA PRESSE

La Presse

Actualités, vendredi, 16 avril 2004, p. A4

PROJET DE CENTRALE AU GAZ NATUREL DE BÉCANCOUR

Les écologistes ravis du rapport du **BAPE**

Côté, Charles

Les groupes écologistes qui ont participé aux audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) sur le projet de centrale au gaz naturel de Bécancour sont ravis du rapport rendu public mardi. Dans ce rapport, le **BAPE** affirme que le recours à une centrale thermique est " un choix de dernier recours " qui " ne se justifie que si toutes les autres possibilités ont été épuisées ". L'organisme en profite pour dresser un bilan très sévère de la politique énergétique au Québec. Hier, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) a indiqué dans un communiqué que " les commissaires du **BAPE** disent aux Québécois qu'il y a moyen d'assurer la sécurité énergétique du Québec dans le respect du protocole de Kyoto ". Cependant, hier, Sophie Brochu, haute dirigeante de Gaz Métro, s'est portée à la défense du projet de Bécancour, en marge du congrès de l'Union des municipalités du Québec. " Il y a une grosse différence entre le projet du Suroît et celui de Bécancour, a affirmé Mme Brochu. Dans le projet du Suroît, le promoteur est **Hydro-Québec** Production et ils ont leurs raisons. Mais celui de Bécancour est déjà accepté dans un plan d'approvisionnement d'**Hydro-Québec** Distribution, qui a déjà fait la démonstration de son besoin pour cette centrale. "

L'analyse faite par le **BAPE** de l'évolution de la demande et des moyens de production électrique montre un déficit en 2005 et en 2006 qui se résorberait en 2007 avec l'entrée en fonction de la centrale de Bécancour. Sans Bécancour, la situation resterait précaire jusqu'en 2009. " La question de Kyoto est très importante, mais il ne faut pas perdre de vue celle de la sécurité de l'approvisionnement énergétique ", dit Mme Brochu. Autre élément important: le **BAPE** ajoute sa voix à ceux qui montrent du doigt les grands projets d'aluminerie, très énergivores, et leur effet sur la demande énergétique. Ces projets " devraient être assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et ainsi faire l'objet d'un débat public ".

Le **BAPE** constate par ailleurs que, sept ans après l'adoption d'une politique énergétique qui privilégiait l'efficacité énergétique, les énergies vertes et l'hydroélectricité, dans cet ordre, avant la production thermique, " il n'y a actuellement au Québec ni objectif global, ni plan d'action national, ni coordination des efforts en matière d'efficacité énergétique ". Pour les groupes écologistes qui s'opposent depuis le début au recours à la production thermique, le rapport du **BAPE** trace une voie qui passe par l'efficacité énergétique. " Ils renvoient **Hydro-Québec**, la Régie de l'énergie et le gouvernement à leur table de travail, pour combler nos besoins en énergie d'une façon qui ne dégrade pas l'environnement ", a affirmé André Bélisle, de l'Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique. " Le **BAPE** confirme que la production thermique d'électricité n'a pas sa place dans la politique énergétique actuellement en vigueur au Québec ", affirme de son côté le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ). Le **BAPE** se rend aux arguments soulevés par plusieurs groupes écologistes, qui ont affirmé que cette centrale ne méritait pas l'étiquette de cogénération. La cogénération est un mode de production d'énergie qui permet de fournir à la fois de l'électricité et de la vapeur à des industries, de façon à tirer le maximum d'un carburant.

Dans le cas du projet de Bécancour, le **BAPE** conclut que, même en tenant compte du fait qu'une petite partie de la vapeur serait utilisée par deux industries voisines, la centrale de Bécancour serait d'une efficacité semblable à celle du projet du Suroît, où la vapeur ne serait pas réemployée. " En utilisant le gaz naturel dans une centrale de cogénération à Bécancour ou dans une centrale à cycle combiné (comme le Suroît), de 44 % à 46 % de l'énergie du gaz est perdue ", souligne le **BAPE**. C'est la société TransCanada Energy qui a présenté le projet de la centrale de Bécancour, d'une puissance de 507 mégawatts, en réponse à un appel d'offre d'**Hydro-Québec** autorisé par la Régie de l'énergie en 2002. Au sujet de cette procédure, le **BAPE** note que le choix s'est porté sur la filière thermique sans tenir compte des impacts environnementaux. Et que les centrales thermiques sont avantagées parce qu'elles peuvent être construites plus rapidement que les centrales hydroélectriques. Lundi, le ministre de l'Environnement Thomas Mulcair a affirmé qu'aucune décision ne serait prise au sujet de la centrale de Bécancour avant que la Régie de l'énergie ait rempli le mandat confié à la suite des protestations sur le projet du Suroît.

LE DEVOIR

Le Devoir

ÉDITORIAL, vendredi, 16 avril 2004, p. A8

L'autre Suroît

Sansfaçon, Jean-Robert

On a beaucoup critiqué le projet de centrale thermique du Suroît, à tel point que le gouvernement a dû confier l'analyse du dossier à la Régie de l'énergie, qui doit rendre un rapport en juin. Or un autre projet du même type vient de rater l'examen du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui recommande de n'avoir recours au thermique qu'en dernier ressort. Que fera le gouvernement?

Encore une fois, le BAPE remet les pendules à l'heure. Dans un rapport d'une limpidité remarquable, les commissaires du BAPE qui ont tenu des consultations à Bécancour, ville hôte du projet de centrale thermique de la société albertaine TransCanada Energy, en arrivent à la conclusion que le Québec devrait choisir d'autres filières que celle du gaz naturel pour répondre à la croissance prévisible de la demande en électricité. Le BAPE rappelle que la réalisation de cet autre projet de centrale thermique dérogerait, comme le Suroît, à deux grandes orientations adoptées par le gouvernement du Québec, soit la Politique de l'énergie, qui demande de tenir compte des critères du développement durable dans le choix des filières énergétiques, et le protocole de Kyoto, qui exige la réduction des émissions de gaz à effet de serre sous le niveau de 1990. Rappelons que le projet de cogénération présenté par TransCanada Energy consiste à brûler du gaz naturel importé pour produire de l'électricité et de la vapeur qui serait vendue à l'usine de magnésium Norsk Hydro située tout près. Comme le souligne le BAPE, l'usine fonctionnerait sur une base permanente au cours des 30 prochaines années avec un taux d'efficacité énergétique d'à peine 60 %. À elle seule, elle ferait augmenter les émissions de gaz à effet de serre du Québec de 1,8 %, soit l'équivalent de 400 000 véhicules, et accentuerait du tiers l'effort auquel le Québec s'est engagé en adhérant au protocole de Kyoto. Aux vues du BAPE, le Québec peut satisfaire à «la plus grande partie» de la croissance de la demande au cours des prochaines années en menant à terme les projets d'équipements hydroélectriques déjà envisagés. Pour le reste, le BAPE suggère d'aller beaucoup plus loin en matière de production d'énergie éolienne mais surtout d'exploiter le fort potentiel d'économies d'énergie laissé pour compte jusqu'à ce jour malgré les engagements de la politique énergétique du gouvernement.

Par ailleurs, le BAPE constate à son tour que les prévisions de croissance de la demande avancées par Hydro-Québec sont intimement liées aux décisions du précédent gouvernement de concéder des blocs très importants d'électricité aux alumineries pour l'agrandissement de leurs installations. Or, contrairement aux nouvelles alumineries, ces projets d'agrandissement ne sont pas soumis aux mêmes exigences en matière d'études environnementales, notamment en ce qui touche au bilan énergétique. Ainsi, lorsque le gouvernement du Parti québécois avait donné son accord à l'agrandissement de l'aluminerie Alouette, il avait de facto autorisé Hydro-Québec à lancer un appel d'offres deux fois plus imposant que prévu pour combler les besoins. De là est né le projet de TransCanada Energy, dont la production équivaldrait précisément aux besoins de l'aluminerie Alouette. En somme, à l'instar du Suroît, le projet de Bécancour ne répond pas aux critères du développement durable, pas plus qu'il ne serait nécessaire si Québec décidait d'être plus sélectif en matière de politique d'aide à des industries très énergivores qui ne créent pas d'emplois et nuisent de façon significative au bilan environnemental. Devant tant d'évidences, le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, a promis d'attendre les conclusions de la Régie de l'énergie, à laquelle le gouvernement a récemment confié le mandat ad hoc d'étudier la question des choix en matière énergétique pour les prochaines années. Malheureusement, en lisant le rapport du BAPE, on constate que la Régie ne s'est pas beaucoup souciée elle non plus de développement durable jusqu'ici. À tel point qu'on est en droit de se demander si on pourra se fier aux conclusions de cette instance qui, jusqu'à présent, s'est montrée plus facilement complice d'Hydro-Québec et du gouvernement que des consommateurs québécois.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, vendredi, 16 avril 2004, p. A2

Réserves d'eau: Hydro-Québec aurait fourni des chiffres différents au BAPE et à la Régie de l'énergie

Francoeur, Louis-Gilles

La Régie de l'énergie vient de demander à Hydro-Québec de lui expliquer d'urgence les «différences» qu'elle vient de découvrir entre les chiffres publiés en février dernier sur les faibles réserves hydroélectriques du Québec et les chiffres que la société d'État a confidentiellement soumis aux régisseurs au cours des deux dernières années. La requête de la Régie a été signifiée à Hydro-Québec mercredi et les explications demandées doivent être fournies d'ici la fermeture des bureaux de l'organisme régulateur, au plus tard ce soir à 16h. C'est le 20 février que la société d'État a décidé de rendre public l'état de ses réserves d'eau afin de démontrer que le projet du Suroît était véritablement nécessaire et urgent. Même si plusieurs organismes publics canadiens et nord-américains rendent ces informations disponibles chaque jour, la société d'État québécoise refusait depuis des années de divulguer ces renseignements au prétexte que cela pourrait nuire à sa position dans le marché concurrentiel de l'électricité. Le Devoir, qui avait néanmoins publié à plusieurs reprises des bilans de ces réserves d'eau, révélait l'automne dernier que celles-ci atteignaient la cote d'alerte dans plusieurs des plus importants réservoirs du Québec. Or la Régie de l'énergie supervise en principe la gestion des réserves d'eau d'Hydro-Québec. Mais elle procède confidentiellement à cet examen depuis deux ans. Dans les milieux environnementaux, plusieurs se sont posé bien des questions lorsqu'on a appris, en février dernier, que malgré les examens confidentiels faits aux six mois, il y avait quand même une pénurie appréhendée d'eau, que la Régie n'avait pas vu venir! Le 16 mars, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) demandait à Hydro-Québec, dans le cadre de l'audience spéciale sur le Suroît, de déposer les documents remis confidentiellement à la Régie sur l'état des réserves. Hydro a alors renvoyé le groupe national aux régisseurs.

Même si elle survient à cinq jours du dépôt des mémoires par le public, la demande d'avant-hier de la Régie est impérative et contient une affirmation lourde de conséquences: elle affirme en effet qu'il y a des «différences» entre les chiffres qui lui ont été soumis confidentiellement et ceux rendus publics, des différences suffisamment importantes pour justifier le dépôt «en tout ou en partie» des documents en cause.

Mais plus précisément, a ajouté Me Anne Mailfait, secrétaire adjointe de la Régie, cet organisme «s'interroge sur les différences apparaissant au document HQP-3 [rendu public par Hydro] par rapport au document D, déposé sous pli confidentiel par Hydro-Québec le 19 novembre 2003 dans le cadre du mandat de surveillance exercé par la Régie» sur les réserves d'électricité du Québec. «La Régie, a poursuivi Me Mailfait, demande en conséquence que ces différences reçoivent explication de la part d'Hydro-Québec, ce qui requiert, selon elle, la divulgation dudit document D.»

Il aura fallu cinq ans pour faire sortir ce chat du sac, et encore, l'affaire pourrait donner lieu à de nouveaux délais, voire à des débats juridiques. En effet, en 1998, le RNCREQ demande à la Régie de tenir audience sur l'état des réserves hydroélectriques nationales. La Régie, censément indépendante du gouvernement, refuse alors d'obtempérer car, dit-elle, elle a eu vent de changements imminents à sa loi constitutive, qui pourraient changer les règles du jeu. Ulcéré par cette complaisance politique, le RNCREQ attaque alors cette décision devant la Cour supérieure. Le tribunal est formel: la loi est claire et s'applique. La Régie doit procéder en audience. Hydro porte alors cette décision en appel pour gagner du temps. Le répit porte fruit et Québec en profite pour introduire la loi 116, qui émascule les pouvoirs de la Régie. Lorsque la Cour d'appel se saisit de l'affaire, elle donne théoriquement raison aux écologistes mais constate que puisque la loi est changée, la Régie n'a plus aucune autorité sur la production d'électricité, de laquelle relèvent les barrages. Dès lors, saisie d'une demande reformulée, la Régie décidera de contrôler les niveaux des réserves hydroélectriques, mais derrière des portes closes, assurant aux écologistes qu'elle avait bien l'affaire en main jusqu'à ce qu'Hydro fasse état de l'impossibilité de répondre aux besoins du Québec en 2006. À moins, bien sûr, qu'on ne construise rapidement la centrale du Suroît.

LA PRESSE

La Presse

La Presse Affaires, jeudi, 15 avril 2004, p. LA PRESSE AFFAIRES4

Le projet de centrale au gaz à Bécancour est paralysé

Baril, Hélène

Le gouvernement du Québec vient de mettre sur la glace le projet de centrale au gaz naturel de Bécancour sur lequel **Hydro-Québec** comptait pour combler les besoins en électricité des Québécois dès 2006 et qui avait reçu l'approbation de la Régie de l'énergie en 2002. À la suite du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), le ministre Thomas Mulcair a reporté toute décision sur ce projet, en attendant l'avis demandé à la Régie de l'énergie sur la nécessité de construire le Suroît, une autre centrale au gaz naturel réclamée par **Hydro-Québec**. L'avis de la Régie est attendu le 30 juin. Contrairement au Suroît, un projet piloté par la division Production d'**Hydro-Québec** qui n'a jamais été soumis à la Régie de l'énergie, le projet de TransCanada Energy à Bécancour a été examiné et approuvé par l'organisme de réglementation. La centrale devait produire 4,2 térawattheures, soit suffisamment d'électricité pour alimenter 270 000 foyers québécois. Deux entreprises, Norsk Hydro et PCI Chimie Canada, comptent sur la vapeur produite par la centrale pour réduire leurs coûts en énergie. La construction de la centrale devait commencer en juillet prochain et les premières livraisons d'énergie à **Hydro-Québec** étaient prévues pour la fin de 2006. Le retard qui s'annonce ne fait donc pas l'affaire d'**Hydro-Québec**. " C'est un projet sur lequel **Hydro-Québec** Distribution compte, qui est justifié et nécessaire ", a commenté hier le porte-parole Marc-Brian Chamberland.

Les conséquences d'un retard sont importantes pour **Hydro-Québec**. Le contrat conclu avec TransCanada Energy prévoit que les coûts liés aux délais d'approbation seront pris en charge par la compagnie, mais Hydro devra trouver rapidement une autre source d'approvisionnement, ce qui n'est pas évident, a indiqué le porte-parole. Dans son rapport rendu public mardi, le **BAPE** juge que la centrale de Bécancour n'aurait aucun impact sur la santé et la qualité de l'air ambiant, mais qu'elle devrait être une solution de dernier recours seulement. L'augmentation des gaz à effet de serre qui en résulterait risque de compromettre les engagements pris par le Québec de respecter le protocole de Kyoto, estime le **BAPE**. Comme dans le cas du Suroît, les conclusions mitigées de l'organisme environnemental ont donné lieu à des interprétations opposées. " Un choix de dernier recours ", titrait certains médias hier, alors que, pour d'autres, c'était " Le **BAPE** approuve le projet de centrale thermique à Bécancour ". Le ministre de l'Environnement du Québec, qui décidera au bout du compte du sort du projet, s'en remet à la Régie de l'énergie. Le projet de Bécancour est différent de celui du Suroît, a convenu sa porte-parole Pascale Saint-Pierre, mais l'avis demandé à la Régie est plus vaste que le Suroît, a-t-elle fait valoir. " Le mandat de la Régie est de faire état de la situation énergétique du Québec, a-t-elle expliqué. Elle doit nous dire s'il y a un déficit énergétique et, si oui, quelle est la meilleure solution ou encore la moins pire des solutions. " En attendant l'avis de la Régie, le gouvernement a aussi demandé à **Hydro-Québec** de reporter indéfiniment l'appel d'offres pour des projets de cogénération qu'il lui avait demandé de lancer avant le 10 avril 2004.

LE SOLEIL

Le Soleil

Économie, jeudi, 15 avril 2004, p. C3

Bécancour

Le projet de centrale au gaz est paralysé

Baril, Hélène

La Presse

Montréal - Le gouvernement du Québec vient de mettre sur la glace le projet de centrale au gaz naturel de Bécancour sur lequel **Hydro-Québec** comptait pour combler les besoins en électricité des Québécois dès 2006 et qui avait reçu l'approbation de la Régie de l'énergie en 2002. À la suite du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), le ministre Thomas Mulcair a reporté toute décision sur ce projet, en attendant l'avis demandé à la Régie de l'énergie sur la nécessité de construire le Suroît, une autre centrale au gaz naturel réclamée par **Hydro-Québec**. L'avis de la Régie est attendu le 30 juin.

Contrairement au Suroît, un projet piloté par la division Production d'**Hydro-Québec** qui n'a jamais été soumis à Régie de l'énergie, le projet de TransCanada Energy à Bécancour a été examiné et approuvé par l'organisme de réglementation. La centrale devait produire 4,2 térawattheures, soit suffisamment d'électricité pour alimenter 270 000 foyers québécois. Deux entreprises, Norsk Hydro et PCI Chimie Canada, comptent sur la vapeur produite par la centrale pour réduire leurs coûts en énergie. La

construction de la centrale devait commencer en juillet prochain et les premières livraisons d'énergie à **Hydro-Québec** étaient prévues pour la fin de 2006. Le retard qui s'annonce ne fait donc pas l'affaire d'**Hydro-Québec**. "C'est un projet sur lequel **Hydro-Québec** Distribution compte, qui est justifié et nécessaire", a commenté hier le porte-parole, Marc-Brian Chamberland. Les conséquences d'un retard sont importantes pour **Hydro-Québec**. Le contrat conclu avec TransCanada Energy prévoit que les coûts reliés aux délais d'approbation seront pris en charge par la compagnie, mais Hydro devra trouver rapidement une autre source d'approvisionnement, ce qui n'est pas évident, a indiqué le porte-parole.

Dans son rapport rendu public mardi, le **BAPE** juge que la centrale de Bécancour n'aurait aucun impact sur la santé et la qualité de l'air ambiant, mais qu'elle devrait être une solution de dernier recours seulement. L'augmentation des gaz à effet de serre qui en résulterait risque de compromettre les engagements pris par le Québec de respecter le Protocole de Kyoto, estime le **BAPE**. Comme dans le cas du Suroît, les conclusions mitigées de l'organisme environnemental ont donné lieu à des interprétations opposées. "Un choix de dernier recours", titraient certains médias hier, alors que pour d'autres, c'était "Le **BAPE** approuve le projet de centrale thermique à Bécancour". Le ministre de l'Environnement du Québec, qui décidera en bout de ligne du sort du projet, s'en remet à la Régie de l'énergie. Le projet de Bécancour est différent de celui du Suroît, a convenu sa porte-parole Pascale St-Pierre, mais l'avis demandé à la Régie est plus vaste que le Suroît, a-t-elle fait valoir.

LA PRESSE

La Presse

Actualités, mercredi, 14 avril 2004, p. A10

Centrale de Bécancour

Le **BAPE** émet de sérieuses réserves

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) estime que la centrale de cogénération de 500 mégawatts de TransCanada Energy, à Bécancour, ne devrait être construite qu'en dernier recours, après avoir épuisé les autres alternatives énergétiques. Cette centrale au gaz naturel " correspond à un choix de dernier recours dans la stratégie québécoise de réduction des gaz à effets de serre et dans la politique énergétique du Québec ", estime le **BAPE** qui est d'avis que " ce choix ne se justifie que si toutes les autres possibilités ont été épuisées. Or, la démonstration n'a pas été faite à ce jour ". La décision du **BAPE** rappelle celle qu'il a rendue dans le cas du Suroît, la centrale au gaz naturel que veut construire **Hydro-Québec** à Beauharnois. Elle est la conclusion d'une enquête et d'une audience publique entamées le 17 novembre dernier. Dans son rapport rendu public hier, le **BAPE** souligne que la centrale de TransCanada Energy n'aurait pas d'effets significatifs sur la qualité de l'air ambiant, le climat sonore ou la santé de la population avoisinante. Toutefois, l'organisme estime que les émissions de gaz à effet de serre de la centrale de 1,5 tonne par année " pourraient hypothéquer les efforts que le Québec devra déployer dans la foulée du protocole de Kyoto ". Le **BAPE** déplore l'absence d'objectif global et de coordination des efforts en matière d'efficacité énergétique. Le projet de centrale de TransCanada Energy est issu d'un appel d'offres d'**Hydro-Québec**, pour combler les besoins en énergie du Québec en attendant la mise en service d'installations hydroélectriques en construction.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, mercredi, 14 avril 2004, p. A1

La centrale thermique de Bécancour: un choix de dernier recours, dit le **BAPE**

La nécessité du «petit frère du Suroît» n'a pas été établie

Francoeur, Louis-Gilles

La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) chargée d'évaluer le projet de centrale en cogénération thermique au gaz, située à Bécancour, estime qu'il s'agit d'un «choix de dernier recours», ce qui équivaut en l'occurrence à un rejet. Contraire aux priorités de la Politique énergétique du Québec et de la stratégie québécoise de réduction des gaz à effet de serre (GES), le projet de TransCanada Energy Ltd, le petit frère du Suroît, pourrait-on dire, est un choix qui «ne se justifie que si toutes les autres possibilités ont été épuisées. Or, la démonstration n'a pas été faite à ce jour», concluent clairement les commissaires Louise Boucher, présidente de la commission, et Claudette Journault.

Le rejet du projet est aussi clair mais aussi subtil que dans le dossier du Suroît. «L'enjeu majeur» derrière ce projet de centrale thermique de 507 mégawatts est clairement la capacité du Québec de respecter ses engagements envers le protocole de Kyoto, le plan d'action québécois 2000-02 sur les changements climatiques ainsi que, finalement, les priorités de la Politique énergétique du Québec. Le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, a d'ailleurs rapidement compris le message hier et lié immédiatement le sort du projet de Bécancour à celui du Suroît. Quelques heures après avoir demandé au **BAPE** de rendre son rapport public, il diffusait en effet un communiqué dans lequel il affirmait qu'«aucune recommandation ne sera formulée au conseil des ministres quant à ce projet [celui de TransEnergy] avant que la Régie de l'énergie n'ait remis son rapport portant sur le mandat que le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs lui a confié le 6 janvier dernier». Ce dernier, Sam Hamad, a demandé à la Régie de revoir le dossier du Suroît à la lumière des autres options énergétiques possibles en vue de combler les besoins du Québec à court terme, s'il y a lieu. Le rapport de la Régie sur le Suroît sera remis à la fin de juin et Québec a promis de ne rien décider à son sujet avant d'avoir débattu des conclusions de la Régie en commission parlementaire.

Le rapport du **BAPE** remet les pendules à l'heure dans le dossier énergétique avec une clarté peu commune, réaffirmant que cet organisme se réserve le droit de critiquer jusqu'aux politiques et décisions de la Régie de l'énergie en vertu de son mandat qui l'autorise à porter jugement sur toutes les facettes des dossiers énergétiques qui lui sont soumis même s'ils émanent de décisions de l'organisme régulateur. Le Québec, écrivent les commissaires, peut combler «la plus grande part de la croissance anticipée de la demande québécoise en électricité d'ici l'horizon 2011» avec les projets hydroélectriques en préparation. Si ces projets ne peuvent hypothétiquement satisfaire «toute la croissance prévue après 2003», c'est probablement en raison du lien que perçoit le **BAPE** entre les besoins croissants des alumineries et la crise énergétique anticipée, qui n'existerait probablement pas sans leurs plans de développement. Or ces projets, notent les commissaires, ne sont jamais assujettis aux audiences publiques malgré leurs impacts déterminants sur la demande en énergie et l'environnement québécois, voire planétaire en ce qui a trait aux GES. «La commission constate qu'il existe un lien étroit entre les projets d'agrandissement d'alumineries et l'accélération de la croissance de la demande en électricité invoquée pour justifier la construction de nouvelles centrales thermiques au gaz naturel» comme celle de Bécancour. «Compte tenu de la forte demande en électricité que les alumineries suscitent, des grandes quantités de gaz à effet de serre qu'elles émettent et du faible taux d'emploi qu'elles génèrent par rapport à leur consommation énergétique, la commission est d'avis que les projets d'agrandissement d'alumineries devraient être assujettis à la procédure d'évaluation environnementale et faire l'objet d'un débat public», ajoutent les commissaires. Québec devrait même, par devoir de cohérence, écrivent-ils, revoir sa politique de développement industriel afin de l'harmoniser avec sa Politique énergétique et sa politique sur les changements climatiques afin que ces trois politiques cessent de tirer dans des directions opposées!

Certes, la commission reconnaît que le projet de Bécancour a été choisi à la suite d'un appel d'offres de la Régie de l'énergie. Mais ce n'est pas pour autant un choix acceptable sur le plan écologique, affirme le **BAPE**, car seuls les prix ont déterminé le choix final. La Régie n'a pas considéré la possibilité de combler les besoins imprévus par des importations, l'énergie ou des mesures d'efficacité énergétique. La Régie, note le **BAPE**, entend éventuellement tenir compte des valeurs du développement durable mais, pour l'instant, force est de conclure que c'est à plus long terme qu'elle entend mouler ses critères aux valeurs de plus en plus affirmées du public en matière de développement durable et d'énergie éolienne en privilégiant les achats d'énergie plutôt que de puissance, ou en faisant une place dans ses appels d'offres à l'efficacité énergétique, une «filière à part entière» dans la Politique énergétique. Après avoir ainsi bien délimité les causes industrielles et structurelles de la crise anticipée, notamment le pas de tortue de la Régie en matière de vision environnementale, le **BAPE** cible Québec en constatant «l'absence d'objectif

global, de plan d'action national et de coordination des efforts en matière d'efficacité énergétique au Québec, et ce, malgré les intentions clairement exprimées à cet effet dans la Politique énergétique».

Apportant de l'eau au moulin des groupes environnementaux qui demandent depuis un an au gouvernement Charest de respecter sa promesse d'un débat public indépendant sur la Politique énergétique, le rapport du BAPE conclut qu'il «importe que la politique soit mise à jour rapidement afin que soient fixés des objectifs nationaux en matière d'efficacité énergétique et des moyens de mise en oeuvre. De plus, un plan d'action en cette matière devrait être élaboré de façon à coordonner les efforts». Même si le projet de Bécancour n'aurait pas d'impacts significatifs locaux sur la qualité de l'air ambiant, sur le climat sonore ou sur la santé de la population, reconnaissent les commissaires, il serait «essentiel» d'élaborer un programme de gestion des risques pour juguler la possibilité d'un accident majeur, toujours possible avec ce type d'équipement industriel. Les commissaires déplorent enfin n'avoir examiné qu'une partie des impacts environnementaux de ce projet car, disent-ils, le passage sous le fleuve du pipeline de Gaz métropolitain vers le parc industriel de Bécancour aurait dû faire partie de l'audience afin que le projet soit examiné sous toutes ses facettes réelles. Ce commentaire vise le ministère de l'Environnement, à qui il incombe d'imposer un examen global des composantes d'un même projet, ce qu'exige la loi de l'environnement et la réglementation.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, mercredi, 17 mars 2004, p. a1

L'industrie éolienne reproche à Hydro-Québec son manque de transparence

Elle veut connaître les tracés des futures lignes de haute tension avant de lancer des projets

Francoeur, Louis-Gilles

Les grands producteurs éoliens, qui s'apprêtent à participer à l'appel d'offres d'Hydro-Québec en vue de fournir 1000 mégawatts (MW) à partir de la région gaspésienne, accusent la société d'État de manquer de transparence parce qu'elle refuse de leur dire où passeront ses lignes de transport à haute tension, ce qui leur permettrait d'optimiser l'emplacement et la rentabilité de leurs projets. C'est ce qu'ont soutenu hier à Québec plusieurs représentants des consortiums québécois et les filiales des grands turbiniers internationaux, qui s'apprêtent à déposer leurs projets d'ici le 15 juin dans le cadre du programme éolien 2006-12, que tous ont par ailleurs jugé insuffisant à lui seul pour justifier au Québec l'implantation d'une usine de montage en Gaspésie, une région qui compte beaucoup sur l'essor de la filière éolienne pour diversifier son économie. Les représentants des producteurs éoliens participaient dans la Vieille Capitale à un colloque sur cette filière, organisé par l'Association québécoise des producteurs d'énergie renouvelable (AQPER). Cet organisme regroupe principalement les producteurs privés d'électricité, dont les projets ont été mis en échec par les environmentalistes, et qui semblent prêts maintenant à prendre le vent.

De son côté, le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Sam Hamad, a annoncé hier qu'il avait commandé un inventaire exhaustif du potentiel éolien québécois, un projet qui fera l'objet d'un appel d'offres incessamment. Le ministre a précisé que cet inventaire ne dédouble pas l'Atlas éolien national, qu'Environnement Canada doit divulguer au début de l'automne lors du congrès annuel de l'Association canadienne de l'énergie éolienne. Cet atlas définira le potentiel de chaque région du pays, y compris celui du Québec dont Le Devoir publiait la carte récemment. Cet inventaire, réalisé à partir des données sur les vents accumulées depuis des décennies par les services météo d'Environnement Canada, sera complété par les relevés au sol que Québec possède. Avec son propre inventaire, le gouvernement veut identifier les régions dont l'accès et le potentiel sont facilement accessibles, selon la topographie, les obstacles naturels, etc. Mais d'ores et déjà, le ministre affirme que le Québec jouit d'une «situation enviable» dans ce domaine même s'il ne peut déterminer son potentiel avec certitude. Il n'exclut pas de revoir la place de l'éolien dans la politique énergétique à la lumière des études en cours, qu'il aimerait obtenir, dit-il, avant la commission parlementaire de l'automne. Cette commission tiendra lieu, a-t-il précisé, du grand débat énergétique promis dans le programme électoral libéral qui devait plutôt être confié à une commission scientifique indépendante.

Mais à court terme, précise le ministre Hamad, le programme de 1000 MW en Gaspésie se poursuit tel que prévu. Ce programme a été suggéré par la Régie de l'énergie dans un avis que Québec a entériné en demandant à **Hydro-Québec** Distribution de l'intégrer dans son portefeuille. C'est Gilles Lefrançois, d'Innergex II, qui a le premier fait état des difficultés qu'éprouve le «club» très sélect des turbiniers capables de répondre à l'appel d'offres d'**Hydro-Québec**. Il a souligné que «là où il y a le meilleur potentiel, il n'y a pas de lignes» de transport capables d'absorber la production éolienne dès 2006. Et là, dit-il, où on trouve des lignes, le potentiel éolien est moins bon, ce qui n'aide pas les producteurs à démarrer des projets sur les sites les plus rentables pour les asseoir sur des bases financières solides. Le secteur le plus productif se situerait en effet entre Sainte-Anne-des-Monts et Rivière-aux-Renards, où **Hydro-Québec** n'a aucune ligne de transport à haute tension. Les lignes puissantes, soit de 350 kW, ne dépassent pas Matane. De là, elles passent à 108 kW jusqu'à Murdochville où le parc éolien de la société 3Ci, en instance d'approbation, utilisera cette disponibilité à pleine capacité. Un producteur ne peut savoir, ajoute Gilles Lefrançois en plaidant pour une plus grande transparence de la part d'Hydro, où situer ses projets vraiment rentables tant qu'il ne saura pas si la future ligne à haute tension longera la côte ou passera par le centre de la Gaspésie. Puisque Hydro facturera le coût du transport à haute tension, des producteurs pourront se retrouver avec des coûts de revient imprévus, peu compatibles avec une saine planification financière, s'ils se retrouvent loin des lignes. La plupart des turbiniers présents, comme Green Wind Energy (intérêts espagnols) et Northland Power, ont dit partager les mêmes préoccupations qu'Innergex. D'autres caractéristiques de cet appel d'offres vont aussi hausser les coûts artificiellement: on exige un contenu éolien, ce que tous ont jugé légitime, mais cela hausse le coût. Hydro exige aussi des livraisons minimales et maximales, ce qui force les producteurs à solder leur excédent. Cela abaisse le prix d'achat pour Hydro mais fait grimper les coûts des producteurs.

Pour Roger Lanoue, vice-président à la recherche et à la planification stratégique chez **Hydro-Québec**, les producteurs connaissent le réseau et n'ont qu'à concentrer leurs premiers projets près du réseau existant. **Hydro-Québec**, dit-il, augmentera par la suite inévitablement la taille de son réseau de transport en Gaspésie, mais cela dépendra des propositions des promoteurs... Les producteurs, qui refusaient de divulguer hier le moindre détail de leurs propositions éventuelles tant la lutte s'annonce chaude entre eux, ont aussi révélé qu'**Hydro-Québec** veut obtenir tous les éventuels crédits de gaz à effet de serre liés à l'éolien, ce à quoi les producteurs ne s'opposent pas puisqu'il n'existe présentement aucun marché pour vendre ces crédits au plus offrant. Mais cela pourrait changer.

Selon Richard Legault, d'Hélimax Énergie, les coûts de l'éolien, une énergie gratuite, pourraient battre ceux de la production thermique au gaz naturel, la production la moins chère présentement, entre 2006 et 2008. Mais, a-t-il dit, si on parle de gaz à effet de serre, l'éolien est gagnant au départ: il produit entre zéro tonne et neuf tonnes de GES par MW, selon les études, contre 380 à 510 tonnes annuellement par MW pour les centrales thermiques au gaz. Écologistes et spécialistes soutiennent, depuis les audiences du **BAPE** il y a deux ans, que l'énergie éolienne pourrait constituer une sérieuse solution de remplacement au Suroît. Quant aux grands turbiniers européens, comme GE Énergie, Gemesa Eolica, Neg Micon et Vestas, qui fusionnaient hier au Canada, ils ont tous jugé que l'appel d'offres de 1000 MW n'avait d'intérêt que dans la mesure où la Gaspésie leur offre un tremplin vers le marché nord-américain. Quand la Régie de l'énergie a fixé à 1000 MW le bloc d'énergie capable de justifier l'implantation au Québec d'un turbinier majeur, on parlait alors de 2000 éoliennes de 500 MW. Mais maintenant que les turbines produisent au moins deux mégawatts pièce, on parle de seulement 500 éoliennes.

LE DEVOIR

Le Devoir

IDÉES, jeudi, 26 février 2004, p. A7

Où s'en va la société d'État ?

Hydro-Québec ignore les leçons du passé

Depuis 2001, on a poursuivi le siphonnage de nos réserves patrimoniales vers les États-Unis

Jean-Francois Blain

Premier de deux textes - À la suite des données révélées par **Hydro-Québec** le vendredi 20 février 2004, les Québécois découvrent avec stupéfaction l'état critique de leurs réserves énergétiques patrimoniales,

soit un manque de 40 TWh, équivalent à un trou de 2,4 milliards de dollars dans leur compte d'épargne collectif... Ces renseignements, divulgués au tout début de l'audience convoquée par la Régie de l'énergie - à la demande du ministre des Ressources naturelles - pour examiner la justification du projet de centrale thermique du Suroît en regard de la sécurité des approvisionnements québécois en électricité, étaient gardés confidentiels, faut-il le rappeler, depuis 1998. En matière de justification de son projet de centrale thermique, il s'agit du quatrième changement de discours de la société d'État depuis que le BAPE en a entrepris l'examen, à l'été 2002. Par ailleurs, si vous croyez que le niveau des réservoirs au 1er janvier 2004 est alarmant, ce n'est rien en regard de la situation qui prévaut aujourd'hui même et de celle, encore pire, qui prévaudra le 1er mai prochain (date du plus bas niveau de remplissage du cycle annuel des réserves d'Hydro-Québec). L'ampleur véritable de cette situation, qui met en cause la responsabilité de nos gestionnaires - en particulier celle de Thierry Vandal et André Caillé -, devra être évaluée avec la plus grande circonspection. Dans l'immédiat, en absence d'eau, la puissance dont dispose Hydro-Québec ne pourra pas être déployée au cours des prochaines années et sa capacité de production annuelle en énergie sera sérieusement compromise jusqu'à ce que ses réserves énergétiques soient reconstituées. Paradoxalement, alors que le Québec manque dramatiquement d'eau (d'énergie), Hydro-Québec prend prétexte de la situation résultant de sa propre cupidité mercantile pour justifier la construction de la centrale thermique du Suroît, nous proposant en quelque sorte d'acheter (à prix d'or) encore davantage de puissance!

Des fluctuations qui s'expliquent

Le niveau actuel des réserves énergétiques d'Hydro-Québec, dramatiquement basses, résulte essentiellement de trois facteurs:

- la très faible hydraulité des dernières années;
- La poursuite des exportations depuis 2001 (gestion imprudente), qui auraient dû être interrompues compte tenu de ce qu'Hydro-Québec savait;
- la croissance exceptionnelle de la demande québécoise en 2002 et 2003, elle-même attribuable (principalement) aux deux hivers extrêmement froids consécutifs que nous avons connus.

Pour ce qui est de la pluie à venir, la seule portion de l'hydraulité future qui peut être estimée est le stock «non fondu», c'est-à-dire la quantité de neige accumulée en régions nordiques pendant l'hiver 2003-04 (qui fondra et remplira les réservoirs à partir du 1er mai), évaluée en proportion des précipitations hivernales moyennes pour ces mêmes régions. Je vous laisse imaginer la complexité d'un tel exercice prévisionnel et le nombre de données qu'il faut recueillir et pondérer pour y parvenir... Il faut cependant rappeler que le niveau total des réserves énergétiques peut fluctuer à la hausse ou à la baisse dans des proportions considérables et en très peu de temps. Ainsi, Hydro-Québec, qui était dans une situation critique à l'hiver 1998-99, a été providentiellement sauvée par les précipitations abondantes de l'année 1999, une des seules années de forte hydraulité parmi les 25 dernières années. Dans l'état actuel du niveau de ses réservoirs, la société d'État doit espérer que la situation de 1999 se répète car autrement, si elle devait subir une ou deux autres années sèches (ou même une seule autre année très sèche), elle se dirigerait vers une rupture de stock à moyen terme, avec des conséquences que je n'oserais même pas décrire. Hydro-Québec aurait-elle perdu la mémoire, elle qui a pourtant été aux prises avec des situations similaires dans un passé relativement récent? À compter de l'année 1989, notamment, elle avait été contrainte d'interrompre presque totalement ses exportations, à l'exception des contrats fermes, pour reconstituer ses réserves énergétiques. Elle y est effectivement parvenue en dépit d'années de faible hydraulité qui, sauf pour 1992, continuaient de se succéder de façon ininterrompue. Puis, à partir de 1993 et malgré une année d'hydraulité «normale» en 1994, la reprise de ses ventes discrétionnaires dans les marchés extérieurs a de nouveau provoqué une détérioration graduelle de ses réserves énergétiques jusqu'à l'hiver 1998-99, où elle s'est retrouvée dans une situation critique.

Gestion à court terme

Parfaitement informée des tendances climatiques à long terme et des effets combinés des exportations et de la faible hydraulité, comment la société d'État a-t-elle pu ignorer à ce point les leçons du passé et répéter les mêmes erreurs en poursuivant depuis 2001 le siphonnage de nos réserves patrimoniales vers ses clients américains aux seules fins de satisfaire sa propre soif de bénéfices? Aux prises avec un déficit chronique des précipitations et avec ses conséquences majeures sur l'état de ses grands réservoirs, comment expliquer qu'Hydro-Québec, qui détenait le monopole sur ces renseignements depuis plus de

cinq ans, ait abandonné ses anciens critères de gestion de la sécurité des approvisionnements, plus prudents, pour les remplacer à compter de 1998 par des critères de gestion à plus court terme? Comment expliquer par ailleurs que la société d'État, consciente de la croissance soudaine et accélérée de la demande d'électricité québécoise en 2002 et 2003, se soit contentée de proposer, encore tout récemment, des objectifs ridicules d'économies d'énergie de l'ordre de 0,4 TWh par année (un 400e de la demande)? L'état actuel des réserves énergétiques est bien plus problématique que les situations comparables, évoquées précédemment, avec lesquelles **Hydro-Québec** a été aux prises. Il est aggravé par une conjoncture particulière de croissance immodérée de la consommation énergétique, principalement attribuable aux aléas climatiques et à l'appétit insatiable des grands clients industriels. Pour y faire face, il ne suffira pas d'interrompre indéfiniment les exportations. Il faudra également agir sur la demande de manière urgente et radicale. La situation déplorable dans laquelle les gestionnaires de notre société d'État nous ont placés forcera les Québécois à se poser les bonnes questions et à faire collectivement des choix éclairés et conséquents en ayant à l'esprit l'incontournable nécessité de réconcilier les préoccupations sociales, environnementales et économiques.

Jean-Francois Blain : Analyste en énergie et coauteur de l'ouvrage Les Mauvais Coûts d'Hydro-Québec (Éditions Nota bene, 1999)

LA PRESSE

La Presse

Nouvelles générales, mardi, 24 février 2004, p. A1

Le Suroît réduira les émissions de GES dans l'est du continent, soutient Caillé

Baril, Hélène

Le projet de construction de la centrale au gaz naturel le Suroît aura pour effet d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre du Québec, mais en réalité, il diminuera la quantité totale des émissions dans la partie nord-est de l'Amérique du Nord, a plaidé hier le président-directeur général d'**Hydro-Québec**, André Caillé. " Si le Suroît est acceptable ou pas, ça s'évalue au plan mondial et le gaz naturel est la solution au plan mondial pour les gaz à effet de serre ", a expliqué hier le grand patron d'Hydro après s'être adressé aux membres du Cercle canadien de Montréal.

" Si on s'empêche d'importer de l'électricité (de source encore plus polluante) en faisant le Suroît, il n'y a pas d'augmentation mais une diminution des émissions de GES dans le Nord-Est américain ", a fait valoir André Caillé.

La construction de la centrale au gaz éviterait en outre à la centrale thermique de Tracy de fonctionner à plein temps en brûlant du mazout lourd qui libère 18 000 tonnes de dioxyde de soufre dans l'atmosphère, a répété le président d'**Hydro-Québec**. M. Caillé a entrepris de convaincre les opposants au projet, en commençant par le maire de Beauharnois, qui a changé d'idée après avoir signé une entente de principe avec **Hydro-Québec** pour accueillir la centrale au gaz sur le territoire de sa ville. Selon lui, les gens de Beauharnois s'imaginent au milieu d'un stationnement de 600 000 voitures dont le moteur tourne au ralenti et ne veulent pas de ça. " Je les comprends, moi non plus, je n'en voudrais pas ", a dit André Caillé, qui trouve " très boiteuse " la comparaison des émissions de la centrale au gaz naturel avec celles d'un immense parc automobile.

" Une usine thermique de cette qualité-là n'est pas une usine polluante, il faut le répéter et le démontrer ", a dit M. Caillé, qui entend faire connaître à tout le monde les conclusions du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Le **BAPE** estime que la centrale au gaz n'aurait pas d'impact significatif sur la qualité de l'air et sur la santé de la population environnante et qu'elle ne contribuera pas à accroître de façon notable le smog à Montréal, a-t-il rappelé. L'argument massue d'**Hydro-Québec** reste toutefois le bas niveau d'eau dans ses réservoirs, une information longtemps tenue secrète qui vient d'être dévoilée par la société d'État pour contrer l'opposition au Suroît.

André Caillé s'est défendu de vouloir faire peur aux gens en brandissant la menace d'assèchement des réservoirs. Cette information-là est indispensable au débat public, a-t-il expliqué. Une fois le débat sur le Suroît terminé, **Hydro-Québec** a toutefois l'intention de continuer de garder le secret sur le niveau d'eau de ses réservoirs. " Ce n'est pas une bonne idée de le dire ", a-t-il soutenu. Selon lui, Hydro a tout à perdre en divulguant cette information, qui peut influencer le prix de vente de son électricité et le prix d'achat sur les réseaux voisins. L'hydraulicité et le niveau des réservoirs sont un facteur crucial sur lequel **Hydro-Québec** n'a aucun contrôle, a rappelé André Caillé. Une centrale au gaz naturel permettrait

d'augmenter la stabilité d'approvisionnement d'**Hydro-Québec**. " Ça prend des moyens de production qui dépendent moins de Mère Nature. "

Des modifications rapides

Même si le président d'**Hydro-Québec** se défend de noircir la situation pour faire accepter le projet le Suroît, les documents déposés vendredi dernier à la Régie de l'énergie font état de changements considérables par rapport aux prévisions d'**Hydro-Québec** soumises il y a un mois seulement en commission parlementaire à Québec. À cette occasion, les dirigeants d'**Hydro-Québec** affirmaient être en mesure d'exporter 0,7 térawattheure d'électricité en 2004. Depuis vendredi, **Hydro-Québec** affirme qu'elle sera un importateur net d'électricité en 2004, ce qui est une première dans son histoire. Hydro prévoit maintenant devoir importer 3,4 térawattheures plutôt que de pouvoir en exporter 0,7 térawattheure. Interrogée au sujet de ce changement de taille en si peu de temps, la porte-parole d'Hydro, Élyse Proulx, a expliqué que l'hydraulicité (et donc le niveau de l'eau dans les réservoirs) a été revue à la baisse dans les dernières semaines.

LE DEVOIR

Le Devoir

ÉCONOMIE, mardi, 24 février 2004, p. B1

Le p.-d.g. d'**Hydro-Québec** entre dans l'arène

Suroît: André Caillé s'attelle à convaincre les Québécois

Turcotte, Claude

Nettement sur la défensive dans le dossier de l'usine du Suroît projetée pour Beauharnois, André Caillé, président-directeur général d'**Hydro-Québec**, dit comprendre la réaction des citoyens, mais ajoute que leurs craintes ne sont pas fondées. «C'est mon travail de les convaincre», a-t-il déclaré devant quelques journalistes à la suite d'une conférence prononcée en tant que président élu du Conseil mondial de l'énergie devant le Cercle canadien de Montréal. Jusqu'à la semaine dernière, on avait surtout vu et entendu Thierry Vandal, président d'**Hydro-Québec** Production, défendre ce dossier. Puis vendredi, **Hydro-Québec** a divulgué des documents montrant que ses réservoirs connaissent un déficit en eau constant depuis 1991 et que cela justifiait le pertinence du projet Suroît. Mais hier, c'est le grand patron, André Caillé lui-même, qui s'est attelé à la tâche de renverser le courant de l'opinion publique, qui jusqu'à maintenant semble plutôt réfractaire à la solution proposée par la société d'État. M. Caillé soutient d'abord qu'il comprend la réaction des citoyens de Beauharnois qui en très grande majorité ont déjà répondu non à cette centrale thermique au gaz naturel qu'Hydro veut construire dans leur ville. «Je ne voudrais pas moi non plus vivre dans un parc automobile de plus de 600 000 voitures. Mais ce n'est pas le cas. Une usine thermique de cette qualité n'est pas polluante», lance-t-il à propos de cette centrale de General Electric qui présenterait une nouvelle technologie.

Pas facile

Le p.-d.g. d'**Hydro-Québec** reconnaît cependant que ce ne sera pas facile de convaincre les Québécois. Cela sera d'autant moins facile qu'il ne peut pas nier que cette centrale thermique entraînera une plus grande émission de gaz à effet de serre au Québec. En revanche, il avance qu'avec cette usine le Québec aura moins à importer de l'électricité qui aura été produite par des usines qui génèrent plus de gaz à effet de serre. En somme, globalement la solution envisagée d'une usine à Beauharnois serait avantageuse pour tout le monde, soutient-il. Et bien entendu, ce serait le cas aussi sur le plan économique. M. Caillé s'appuie également sur le rapport du **BAPE** pour dire que cette centrale n'aurait pas d'effet significatif sur la qualité de l'air et sur la santé de la populations environnante, mais il omet de mentionner la conclusion finale du **BAPE** qui refuse de souscrire à la mise en oeuvre du projet et qui considère que son autorisation devrait être conditionnelle à la démonstration claire qu'il ne compromet pas les engagements du Québec en regard du protocole de Kyoto. M. Caillé pense pouvoir arriver à faire la démonstration que le Québec va contribuer à moins de gaz à effet de serre à l'échelle planétaire, même s'il en fait plus localement. Le fait que le Québec produise 95 % de son électricité par le moyen de l'hydroélectricité constitue un point de départ important dans cette démonstration, sans oublier qu'il reste encore une capacité de 6000 mégawatts à harnacher d'ici 15 ans, comme le veut l'engagement d'**Hydro-Québec**.

Par ailleurs, pourquoi avoir divulgué l'inventaire des réserves hydrauliques, alors que la société d'État s'était toujours catégoriquement refusée à le faire? M. Caillé expliquait hier que cette information avait toujours été gardée secrète pour éviter un impact sur le prix de l'électricité achetée à l'étranger, en ce sens que les vendeurs pourraient penser que Hydro serait prête à payer plus cher, étant donné ses basses réserves en eau. Il y a des risques à l'importation, a-t-il noté, en citant le cas de l'Ontario qui en 2002 a payé 730 millions pour son électricité importée. Pourquoi dévoiler ces informations maintenant? Parce que l'opinion publique bascule et que «l'on s'expose à prendre des décisions erronées», avoue le p.-d.g. Il se trouve beaucoup de monde pour croire que **Hydro-Québec** fait croire à une pénurie d'eau pour mieux faire passer son projet du Suroît. M. Caillé ne promet pas que la divulgation de l'état des réserves d'eau est une politique qui va demeurer toujours. En ce qui concerne l'usine du Suroît, elle restera en activité pendant 25 ans, le temps d'en amortir le coût. M. Caillé s'est dit d'accord avec la position de feu le premier ministre Robert Bourassa, qui préférait avoir un peu plus d'énergie en réserve, en cas de situation critique. En tant que fils d'agriculteur, M. Caillé dit se souvenir qu'il vaut mieux prévoir des mesures dans les bonnes années pour avoir des réserves lorsqu'il y aura de mauvaises récoltes. Si M. Caillé parvient à convaincre l'opinion publique du bien-fondé de son projet, il sera alors plus facile au pouvoir politique de l'appuyer aussi. Il reste toutefois une autre question à laquelle la réponse est inconnue. Que dira la Régie de l'énergie? C'est le deuxième grand obstacle à surmonter pour **Hydro-Québec**.

Comme président élu du Conseil mondial de l'énergie, M. Caillé se fixe deux grands objectifs d'ici à 2010, soit jusqu'à la tenue du congrès mondial à Montréal: L'élaboration de solutions réelles pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre. La mise en place de moyens efficaces pour gérer et stocker les résidus radioactifs des centrales nucléaires. Dans sa conférence, M. Caillé a mentionné que présentement 40 % de l'électricité mondiale était produite à partir du charbon, 17 % du gaz naturel, 17 % de l'énergie nucléaire et 19 % à partir de l'énergie renouvelable. L'an dernier aux États-Unis, 43 000 mégawatts de puissance ont été ajoutés, dont 79 % provenant du gaz naturel. En comparaison, **Hydro-Québec** possède une puissance de 38 000 mégawatts.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, samedi, 21 février 2004, p. a1

Hydro justifie la pertinence du Suroît

Castonguay, Alec

Les réservoirs d'**Hydro-Québec** sont en déficit constant depuis 1991 et le manque d'eau est de plus en plus important depuis 2000. De plus, ces problèmes d'hydraulicité surviennent alors que la consommation d'électricité explose dans la province. Ces deux facteurs démontrent que la centrale au gaz du Suroît «est pleinement justifiée» si le Québec veut continuer d'avoir des tarifs d'électricité abordables. C'est ce qu'**Hydro-Québec** révèle dans les documents remis hier soir à la Régie de l'énergie en vue de la consultation qui débutera en mai sur le controversé projet de la société d'État. Fait sans précédent, **Hydro-Québec** consent à ouvrir en partie ses livres et à faire état de la production de ses barrages, elle qui a toujours refusé de le faire pour des raisons de concurrence. Ainsi, de 1991 à 2003, Hydro a subi un déficit cumulé de 109 térawatts-heure (TWh). De ce nombre, 40 TWh de déficit ont été enregistrés depuis 2000. Uniquement en 2003, le déficit aura été de 24 TWh. Les barrages sont donc incapables de produire à pleine capacité.

Hydro ne prévoit d'ailleurs aucune amélioration à court terme car si les réservoirs contenaient l'équivalent de 96,2 TWh début 2003, la société d'État prévoit une capacité de 75,1 TWh en 2004. Ce n'est toutefois pas le niveau le plus faible observé à ce jour puisque les années 1992 (74,1 TWh), 1998 (74,8 TWh) et 1999 (72,5 TWh) ont affiché de pires niveaux d'eau. Les meilleures années ont été 1995 (108,6 TWh), 2000 (107,9 TWh) et 2002 (103,5 TWh). Les niveaux d'eau aux allures de montagnes russes compliquent drôlement la tâche de «gestion des risques» d'Hydro, surtout que la demande d'électricité augmente rapidement. «L'année 2003 illustre bien cette nouvelle situation», écrit **Hydro-Québec** Production dans un document de 24 pages. «La croissance de la demande au Québec en 2003 [se situe] à près de neuf TWh de plus qu'en 2002 et sept TWh de plus que les prévisions pour 2003 établies à l'automne 2002. Cela fait en sorte de presque éliminer les sorties nettes des réservoirs pour les ventes de court terme

[exportations] hors Québec.» La société d'État affirme avoir exporté seulement 1,4 TWh de ses réservoirs. **Hydro-Québec** Distribution souligne que la demande d'électricité augmente en moyenne de 2,2 % par année depuis 1988, et plus particulièrement depuis 2001, alors que la croissance est bien supérieure à celle anticipée. Conséquence: le volume de l'électricité patrimoniale, l'énergie rendue disponible pour la consommation québécoise à un coût fixe très bas, sera atteint cette année. Pour combler son déficit, la société d'État devrait alors compter sur la future centrale thermique de TransCanada Energy à Bécancour ainsi que sur «des approvisionnements à court terme» auprès de fournisseurs qui vendent au prix du marché. Or les possibilités d'importations autour du Québec sont limitées «et provoquent aussi une production de gaz à effet de serre à la source» puisque l'énergie provient souvent de la filière thermique hors du Québec, précise la société d'État. **Hydro-Québec** affirme donc ne plus avoir de «flexibilité et de marge de manoeuvre». Il faudrait attendre 2008-09 pour retrouver un coussin confortable entre la capacité et la demande grâce aux nouveaux projets mis en branle depuis 1997, notamment Eastmain, Péribonka, Chute-Allard, etc. Le calendrier de mise en service est toutefois «compressé au maximum», ce qui force Hydro à trouver des solutions de rechange pour répondre à la demande, dit-elle.

Le projet du Suroît, quant à lui, devrait être mis en service en novembre 2006 si tout va bien. Avec le Suroît, Hydro estime qu'elle aura la marge de manoeuvre requise pour répondre à la demande. «Ce projet demeure pleinement justifié en regard des besoins des marchés de l'électricité au Québec et à l'extérieur, comme le concluait le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) en janvier 2003, écrit Hydro. Depuis l'analyse du **BAPE**, l'année 2003 n'a fait que confirmer et amplifier la justification énergétique du Suroît.» Pour respecter les délais du projet, les étapes doivent être franchies sans embûche, ce qui n'est pas le cas actuellement avec la contestation populaire. Une situation qui agace visiblement André Caillé, président d'**Hydro-Québec**, qui rencontrait jeudi les éditorialistes de divers médias. C'est que la haute direction d'Hydro a toujours tenu à ce que les projets soient menés avec l'accord des partenaires locaux. Or la levée de boucliers à Beauharnois, là où la centrale doit être implantée, ralentit les démarches de la société d'État. De plus, Hydro révèle que les incertitudes liées au projet indisposent son partenaire américain, General Electric (GE), qui devait fournir la technologie et prendre le contrôle de la centrale. «**Hydro-Québec** Production a été avisée par GE au cours des derniers jours qu'en raison de l'incertitude qui entoure le projet du Suroît, GE recherchera activement un site alternatif de lancement pour sa technologie en Amérique du Nord. Le cas échéant, les conditions qui permettraient à **Hydro-Québec** Production d'accéder à cette technologie améliorée à des conditions avantageuses et en assumant peu de risques pourraient ne plus être accessibles», estime la société d'État.

Hydro-Québec est bien consciente que la grogne populaire provient de Kyoto et du respect des engagements du Canada - et du Québec - envers l'environnement. «La question très légitime des gaz à effet de serre (GES) produits par le projet et de son impact sur les engagements du Québec en regard du protocole de Kyoto demeure», concède Hydro. Pour remédier à la situation, André Caillé a soutenu jeudi que la solution se trouve du côté de la centrale thermique de Tracy. Cette dernière, qui doit être utilisée en période de pointe seulement pour combler un besoin urgent, tourne à plein régime à l'heure actuelle, comme cela a été le cas tout au long de l'année 2003. Si le Québec ne se dégage pas de marge de manoeuvre, il faudra que cette centrale extrêmement polluante continue sur son élan pour répondre à la demande, soutenait le président d'**Hydro-Québec**. Or la centrale de Tracy est bien plus dommageable pour l'environnement que le Suroît. Tracy a une capacité maximale de 2,6 TWh. Quand elle fonctionne à fond, elle produit 1,9 million de tonnes de CO₂, 4200 tonnes de NO_x et 18 000 tonnes de SO₂. Le tout en un an.

À titre de comparaison, le Suroît produirait 6,5 TWh à pleine capacité. Les émissions de CO₂ se chiffrent à 2,25 millions de tonnes, celles de NO_x à 290 tonnes et celles de SO₂ à 60 tonnes seulement. Ceci fait dire à la direction d'Hydro que le choix environnemental entre les deux centrales se porte naturellement vers le Suroît. La différence négative de CO₂ serait comblée par l'achat de crédits environnementaux une fois la politique canadienne sur Kyoto mise en application. Les activités d'**Hydro-Québec** dans l'énergie éolienne à ce moment-là pourraient facilement permettre à **Hydro-Québec** d'acheter les crédits et d'atteindre ainsi les objectifs de Kyoto. C'est la solution que développait André Caillé lors de la rencontre éditoriale avec Le Devoir jeudi. Dans un document déposé par **Hydro-Québec** Distribution, on aborde également la question de l'économie d'énergie possible dans les années à venir. Une option que les groupes environnementaux

poussent très fort. Hydro s'engage «à maintenir des efforts importants en matière d'efficacité énergétique» et à développer de nouvelles «options de gestion de consommation». Le document montre toutefois que c'est un scénario alternatif pour **Hydro-Québec** et que le plan A du Suroît reste la priorité absolue. **Hydro-Québec** se félicitait de son ouverture hier. «La Régie de l'énergie en avait besoin pour faire son analyse et on a jugé qu'il était nécessaire et requis, pour le bon déroulement de l'audience, de mettre à la disposition des gens toute cette information-là pour qu'ils aient un portrait complet», a expliqué la porte-parole d'**Hydro-Québec** Production, Élise Proulx.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, samedi, 7 février 2004, p. A5

Hydro-Québec peut éviter la filière thermique en misant sur l'interconnexion

Francoeur, Louis-Gilles

Les chercheurs de l'Institut de recherche en électricité (IREQ) d'**Hydro-Québec** estiment que la capacité des interconnexions actuelles avec les provinces et États voisins ainsi qu'avec les grands réseaux privés du Québec est amplement suffisante pour combler un éventuel «déficit» énergétique entre 2007 et 2010, une solution temporaire, moins coûteuse et moins néfaste pour l'environnement que la construction de la centrale thermique du Suroît. L'étude publiée hier par le Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ (SPSI) a été rendue publique hier deux heures avant l'annonce du report du projet du Suroît jusqu'à son examen par la Régie de l'énergie. Ses conclusions rejoignent celles du **BAPE** et du ministère de l'Environnement, lequel affirmait le 8 décembre dernier, dans le rapport d'analyse derrière l'approbation du Suroît, que le fameux déficit appréhendé par Hydro n'avait pas été démontré. De toute façon, ajoutait ce rapport, la capacité des interconnexions avec les réseaux voisins permet de répondre aux besoins temporaires qui ont justifié le projet thermique.

«L'importation d'électricité, en complément avec l'utilisation de nos réservoirs hydroélectriques, s'avère une potion financièrement intéressante afin de combler les besoins en énergie du Québec, explique le président du SPSI, Jean-Marc Pelletier. Alors que les producteurs extérieurs au Québec disposent de capacités de production largement inutilisées à certaines périodes de la journée ou à certaines périodes de l'année, **Hydro-Québec** serait en mesure de se procurer l'électricité à bon prix» et de combler le déficit temporaire appréhendé au lieu d'y répondre par une centrale qui polluera pendant 30 ans. Selon le SPSI, les interconnexions permettent d'importer plus de 4000 MW des réseaux voisins. Hydro soutient que sa capacité d'importation ne dépasse pas les 3325 MW. La différence entre ces deux évaluations est d'environ 700 MW, soit assez près de la puissance installée du Suroît. Le SPSI ajoute que 1200 MW sont aussi disponibles au Québec grâce aux interconnexions avec les réseaux de production d'Alcan et de Brascan, qui ont des barrages au Lac-Saint-Jean et sur la Lièvre. Ceci porterait la possibilité des achats possibles à 5152 MW, en sus des 38 000 MW produits par **Hydro-Québec** et les chutes Churchill. Au plus fort de la récente vague de froid, la consommation interne a atteint 39 000 MW, ce qui laisserait une marge de sécurité de 2000 à 4000 MW, si on se réfère aux chiffres publiés par les chercheurs. Au sommet de la même vague de froid, **Hydro-Québec** affirmait que sa capacité réelle d'importations des provinces et États voisins ne dépassait pas les 1600 MW. Le Nouveau-Brunswick et l'Ontario étaient aussi gelés que le Québec et gardaient tous leurs mégawatts, affirmait-on au Devoir. La ligne Nicolet-Radisson-Des Cantons ne pouvait pas fournir plus que la production de la Baie-James, soutenait la société d'État, parce que le poste de Radisson était occupé à transformer les mégawatts de ces barrages pour la métropole. «Faux», affirme le président du SPSI, Jean-Marc Pelletier, car lorsque l'électricité de la Baie-James est transformée à Nicolet (courant continu en courant alternatif) au profit de Montréal, le poste Des Cantons est totalement isolé de celui de Nicolet. Il peut donc importer à pleine puissance des États-Unis, soit plus de 1600 MW selon les documents officiels d'**Hydro-Québec**. Le problème, dit M. Pelletier, c'est que les Américains - que nous alimentons à raison de 2000 MW par jour, soir et matin - refuseraient de nous vendre des mégawatts à d'autres moments, de crainte notamment de déstabiliser leur réseau.

LE SOLEIL

Le Soleil

Actualités, samedi, 7 février 2004, p. A5

Centrale du suroît

Une première victoire pour les écologistes
Champagne, Anne-Louise

La décision de confier à la Régie de l'énergie le mandat de revoir le dossier du Suroît est une "première victoire" pour les groupes écologistes. Mais tous, unanimement, trouvent que le délai de 60 jours est court, très court. La Régie devra revoir, d'une part, les prévisions énergétiques présentées par **Hydro-Québec**, et d'autre part, examiner toutes les avenues possibles pour assurer la sécurité énergétique, qu'il s'agisse de la filière thermique, de la conservation de l'énergie, de l'énergie éolienne : "Tout est sur la table", assure le premier ministre Charest. "On a remporté la première période !" lance André Bélisle, président de l'Association québécoise de lutte contre la pollution (AQLPA). Il retient que "le gouvernement met en doute les avancées d'**Hydro-Québec**" sur le déficit énergétique appréhendé pour 2006. Pour M. Bélisle, le mandat à la Régie de l'énergie sera utile pour établir les besoins énergétiques. Mais sur la filière thermique, la cause est déjà entendue, juge-t-il : le gaz ne représente aucun avantage, ni économique, ni écologique. M. Bélisle estime qu'il est temps de revenir aux orientations de 1998, endossées à l'époque par le gouvernement et **Hydro-Québec** : conservation d'énergie, efficacité énergétique, développement des énergies vertes et développement hydroélectrique dans le respect des communautés. La décision de Québec ne change pas les plans de la coalition Québec-Vert-Kyoto, qui tiendra toujours son rassemblement devant l'hôtel Hilton cet après-midi, durant le conseil général du Parti libéral. Steven Guilbeault, de Greenpeace, a qualifié cette décision de "grande victoire". **Hydro-Québec**, estime-t-il, devra tout mettre sur la table, et ne devra pas cacher d'information pour que la Régie puisse faire son travail. Bien des options sont à la disposition d'Hydro pour combler les besoins énergétiques, dit Steven Guilbeault. Cela va du délestage à l'économie d'énergie en passant par l'utilisation de la chaleur en industrie pour faire tourner des turbines. "Je pense qu'il y a encore beaucoup de potentiel dans le réseau existant", dit M. Guilbeault.

Hydro "disponible"

Invitée à commenter la décision gouvernementale, la porte-parole de la division production d'**Hydro-Québec**, Élyse Proulx, a affirmé qu'**Hydro-Québec** collaborerait avec la Régie. "On va offrir toutes les informations qu'ils souhaitent obtenir", dit-elle. De son côté, Gaétan Thibeault, de l'Association de l'industrie électrique du Québec, croit fermement que la Régie en viendra à la conclusion que le Suroît est indispensable pour assurer l'approvisionnement énergétique du Québec. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) par cette centrale, alimentée au gaz naturel, ne sont pas un argument pour abandonner le projet. "Il faut regarder (les GES) dans une perspective globale plutôt que juste québécoise", avance-t-il.

Sondage

Plus tôt hier matin, Greenpeace publiait un sondage Léger Marketing dans lequel les deux tiers (67 %) des sondés se déclarent en désaccord avec la construction du Suroît contre 25 % en faveur du projet. Fait à noter, seulement 8 % des sondés n'ont pas d'opinion. La question faisait à la fois référence au fait qu'**Hydro-Québec** a besoin de cette énergie supplémentaire pour 2006-2007, et au fait que le projet équivaut à la pollution de 600 000 voitures supplémentaires sur les routes du Québec. Les entrevues ont été menées du 28 au 31 janvier, soit avant la manifestation de Montréal, le 1er février. Par ailleurs, le sondage comportait une question sur l'approche privilégiée par les Québécois pour combler les besoins énergétiques à court terme. La question précisait qu'il fallait au moins 10 ans pour construire de grands barrages hydroélectriques. Dans cette optique, la moitié des gens (53 %) privilégient l'éolien, 35 % favorisent les économies d'énergie, incluant les réductions de consommation de la part des individus et des entreprises. Le gaz naturel a été choisi par 8 % des sondés. Les 1005 personnes sondées permettent d'obtenir une marge d'erreur maximale de plus ou moins 3,4 %, 19 fois sur 20.

LE SUROÎT EN QUELQUES LIGNES

Le Suroît est une centrale à cycle combiné au gaz naturel

- Puissance : 807 MW
- Localisation : Beauharnois (secteur Melocheville)
- Coût : 550 M\$

- Mise en service : été 2007
- Emplois créés : 650 sur trois ans pour la construction; Une trentaine d'emplois spécialisés pour l'exploitation.
- Émission de gaz à effet de serre : 2,2 millions de tonnes, c'est-à-dire 2,6% des GES québécois et 0,31% des GES canadiens
- Justification : Comblent la demande énergétique québécoise entre 2007 et 2010, et profiter des occasions d'affaires.
- Les étapes :
 - 25 septembre 2001 : Hydro dépose son avis de projet au ministère de l'Environnement (MENV).
 - Du 3 septembre 2002 au 3 janvier 2003 : audiences publiques
 - 13 février 2003 : Le BAPE se prononce contre le projet.
 - 2 décembre 2003 : Hydro informe le MENV de modifications au projet.
 - 8 décembre 2003 : Rapport d'analyse environnementale (MENV), qui recommande l'autorisation du projet sous certaines conditions.
 - 17 décembre 2003 : Adoption du décret
 - 13 janvier 2004 : Annonce officielle de la construction du Suroît
 - 6 février Québec charge la Régie de l'énergie de revoir le dossier

ALChampagne@lesoleil.com

LE DEVOIR

Le Devoir

IDÉES, jeudi, 5 février 2004, p. A7

Réplique au président d'Hydro-Québec Production

La transparence doit primer dans le dossier du Suroît

Lettre à Thierry Vandal, président d'Hydro-Québec Production

Sylvain Castonguay

La présente est une réponse à votre lettre parue dans Le Devoir du mardi 3 février 2004. Vous trouverez ci-dessous certains arguments qui témoignent de l'intérêt du public face au projet de centrale thermique du Suroît. Il est certain que nous attendons de vous rien de moins qu'une extrême transparence face à ce sujet: il en va de l'intérêt de tous de savoir pourquoi vous tenez tant à faire d'Hydro-Québec la seule entreprise au monde qui réduise son ratio de production d'énergie renouvelable. Quels sont les chiffres? Quelle quantité d'énergie risquerait d'être importée ou ne pourrait pas être garantie par Hydro-Québec si la centrale n'était pas construite? Combien cette importation coûterait-elle? Pour combien de temps? Quels sont les risques véritables que cela implique (délestage des usines, etc.)? Ces chiffres sont-ils de nature publique? Croyez-vous vraiment être les seuls à avoir les compétences qui permettent de comprendre ce qui distingue énergie et puissance? Il est impossible que cette économie d'énergie soit aussi chère que vous le prétendez. Il existe des centaines de façons de réduire la consommation, notamment le changement de la tête des pommeaux de douche, la gestion intelligente de la température des bâtisses, l'ajustement des normes du Code du bâtiment en ce qui a trait aux matériaux isolants pour les nouvelles constructions, etc. À ce titre, toutes les instances sont appelées à réagir face à cette situation. Par exemple, quel serait l'effet sur la demande si le gouvernement et les municipalités coupaient l'éclairage des rues dès 6h le matin? La centrale thermique du Suroît s'inscrit dans une perspective de développement non durable. Elle n'est pas à sa place dans un plan de développement qui tient compte des changements climatiques et qui oriente les décisions visant les générations actuelles et à venir. Bien sûr, cette centrale est moins polluante que celles au charbon qui sont exploitées en Ontario ou aux États-Unis; seulement, elle servirait à fournir davantage d'énergie aux gens qui ne sont pas aptes à prendre soin de leur planète et à gérer leur consommation. Il n'est pas concevable de polluer davantage pour suivre la croissance, qui suit une tendance accélérée. Toute notion d'économie indique que le prix doit suivre la demande afin d'équilibrer l'offre par rapport celle-ci. Le fait de payer plus cher l'énergie que l'on consomme impunément ne peut que sensibiliser les usagers à la valeur qu'a l'énergie dans notre société.

Hydro-Québec

Qu'**Hydro-Québec** ait décidé de se scinder en plusieurs entreprises pour faciliter sa gestion et ses orientations, cela va de soi. Mais qu'une division ne soit pas en mesure d'en approvisionner une autre, qu'une division soit déficitaire ou qu'elle suive une autre tendance qu'une filiale soeur, cela devient ridicule. Qu'il existe davantage de présidents, de vice-présidents et de gestionnaires, cela ne devrait pas empêcher l'entreprise qu'est **Hydro-Québec** d'offrir le meilleur service possible à la population. Ce service, la population l'a demandé dimanche: c'est de l'énergie propre. Jamais, à ce que je me souvienne, un projet avec un impact environnemental comme celui de la centrale du Suroît n'a attiré autant de gens dans les rues de Montréal. Comme je suis plutôt jeune et que j'ai grandi avec l'idée qu'**Hydro-Québec** était une société responsable et respectable, j'avais bon espoir que la société d'État poursuive sur sa lancée et que mes enfants puissent éprouver ce sentiment de fierté face à **Hydro-Québec**. L'énergie, l'environnement et les ressources naturelles font partie de ce qui s'appelle le bien commun. Celui-ci doit être géré de façon à permettre une équité entre les générations actuelles et à venir. Ce bien commun doit être défendu par tous et ne peut être administré de façon à maximiser les profits d'un gouvernement quel qu'il soit, et ce, seulement pour un mandat. Déroger à cette responsabilité de décider conséquemment de la bonne gestion du bien commun est un geste qui va à l'encontre de la Loi sur l'environnement. Peut-être l'aviez-vous oublié, mais malgré la reconnaissance de la croissance de la demande énergétique, le **BAPE**, que vous citez, a rejeté le projet de la centrale du Suroît. L'énergie, la pollution, les conséquences écologiques et notre niveau de vie représentent une multitude de facteurs qu'il nous faut prendre en compte afin de décider adéquatement. Seulement, personne n'est là pour défendre les droits des personnes qui ne sont pas encore nées, celles qui subiront les conséquences des changements climatiques. On a déjà vu plusieurs exemples de ces conséquences et de ce qui risque de se produire: - 1994 et 2004: records de froid en janvier; - 1996: inondations au Saguenay; - 1998: crise du verglas au Québec; - 2003: apparition du virus du Nil. Par ailleurs, de nombreuses sécheresses et inondations sont attribuables aux changements climatiques. Le groupe d'experts intergouvernemental (<http://www.ipcc.ch/pub/un/giecgt1.pdf>) sur l'évolution du climat stipule que l'essentiel des changements climatiques des 50 dernières années est imputable à l'activité humaine. En moyenne, entre 1950 et 1993, les températures journalières minimum de l'air relevées de nuit à la surface des sols ont augmenté d'environ 0,2 °C tous les dix ans. Cela représente environ le double du taux d'augmentation des températures journalières maximum de l'air relevées pendant la journée (0,1 °C tous les dix ans). Dans de nombreuses régions situées sous des latitudes moyennes ou élevées, ce phénomène a prolongé la saison sans gel. L'augmentation de la température à la surface de la mer au cours de cette période est égale à environ la moitié de l'augmentation moyenne de la température de l'air à la surface du sol.

On dort au gaz

La solution facile n'est pas toujours la meilleure, surtout lorsqu'il s'agit de fournir 800 MW d'électricité aux Québécois. Seulement, il est impératif que ces décisions soient prises en toute transparence et que chacun prenne conscience des enjeux qui y sont rattachés. Il est absolument faux de dire que la centrale thermique du Suroît permettra de réduire le bilan québécois d'émissions: en effet, vous le dites vous-même, elle produira 2,25 millions de tonnes d'émissions par année. Cette augmentation provoquera une hausse des émissions de la province de 2,6 % à 3 %, ce qui sera bien loin de réduire les émissions provinciales en deçà de celles de 1990. Il existe un autre facteur très sérieux en ce qui a trait aux conséquences de l'exploitation d'une centrale au gaz naturel. Celle-ci brûlera environ 881,5 millions de kilos de ce gaz non renouvelable chaque année. Ceci implique une demande croissante pour le gaz naturel, ce qui provoquera probablement une hausse du prix. Et comme les réserves actuelles s'écouleront probablement plus vite, on sera sérieusement tenté d'aller exploiter les réserves potentielles du fleuve Saint-Laurent. Or il s'agit d'un des derniers habitats naturels pour les bélugas et autres mammifères marins, qui ont été largement affectés par les activités humaines. Est-il possible de croire qu'en plus de participer directement à la perte des pingouins, des manchots, des ours polaires et de toutes les autres

espèces animales affectées par les changements climatiques, vous participerez directement à l'élimination de l'habitat des dernières baleines qui y survivent? Si tel est le cas, au nom de quoi et de qui? Pour le bien de tous? Une des solutions proposées pour arriver à répondre à cette demande croissante, solution qui serait temporaire et sans impact sur l'environnement, serait de planifier l'entretien des centrales de façon à diminuer le nombre de groupes qui seront en réfection lors des périodes au cours desquelles on peut prévoir des crises de production. En effet, si le fait de reporter la réfection de quelques groupes pouvait permettre de gagner quelques mégawatts, ce serait tout de même un bon début. Aussi serait-il possible de négocier des périodes de délestage avec compensation pour les entreprises. Bref, il existe plusieurs façons autres que le projet de centrale du Suroît pour parvenir à assurer le niveau de la production jusqu'à ce que les ouvrages hydrauliques entrent en service. Il est possible de demander aux clients d'**Hydro-Québec**, c'est-à-dire nous-mêmes, de faire un effort: il y a deux semaines, nous avons réduit notre consommation de 600 MW afin d'éviter le délestage. Demandez aux gens de participer à cet effort, demandez-leur de changer: il le faut absolument. Chacun peut faire un effort et nous pouvons éviter de construire cette centrale. Nos enfants vous en remercieront. Parce qu'on n'en sait jamais assez. Parce que, lorsqu'on sait, on ne peut plus ignorer.

Sylvain Castonguay : Ingénieur

LA PRESSE

La Presse

Forum, mercredi, 4 février 2004, p. A17

Le BAPE nuancé

L'organisme n'a jamais, contrairement à ce qu'on lit tous les jours, "refusé" ou "condamné" le projet de centrale thermique du Suroît

Devant la levée de boucliers contre le projet du Suroît, deux choses à mon sens méritent d'être soulignées qui n'ont rien à voir avec le mérite du dossier lui-même que je m'abstiens évidemment de commenter. La première est que le **BAPE** a tenu des audiences publiques. Celles-ci ont été publicisées de la même manière que toutes les autres. L'UQCN, le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement, le Mouvement Au Courant et l'Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique, dont on fait grand cas présentement dans les médias à propos de la centrale du Suroît, se sont prévalus de leur droit et ont soumis des mémoires au **BAPE**. Environnement Jeunesse, Greenpeace, le Centre québécois du droit de l'environnement et le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie y ont aussi fait valoir leur point de vue au même titre que 16 citoyens de la région de Beauharnois et les municipalités locales. Tous ceux et celles qui le souhaitaient ont donc eu l'occasion d'exprimer leur point de vue lors des audiences du **BAPE** et ce dernier en a tenu compte dans les conclusions de son rapport. Le gouvernement a par la suite pris sa décision en utilisant toute la latitude que la loi lui reconnaît.

Rapport positif

Seconde chose, c'est que le **BAPE** n'a jamais, contrairement à ce qu'on lit tous les jours, " refusé " ou " condamné " la centrale du Suroît. Au contraire, lorsqu'on compare le rapport 170 avec d'autres rapports du **BAPE** relatifs à des projets d'**Hydro-Québec**, celui relatif à la centrale du Suroît peut certainement être qualifié de positif et de relativement favorable au projet. Au chapitre de la justification du projet au plan énergétique et des effets de la centrale qui auraient des " impacts réduits (...) sur l'environnement, sur la qualité de vie et sur la sécurité de la population en périphérie ", la commission du **BAPE** a pleinement donné raison à **Hydro-Québec**. Il en va de même des effets que la centrale aurait sur la qualité de l'air, l'accroissement du smog et la santé publique. Quant aux gaz à effet de serre, le **BAPE** a bouclé ses conclusions en abordant cette question dans les termes suivants: " la commission constate qu'il (le projet) augmenterait de façon substantielle les émissions de gaz à effet de serre au Québec. Ces émissions pourraient compromettre la démarche du Québec et réduire sa marge de manoeuvre face au protocole de Kyoto." Pour cette raison et dans une perspective de développement durable, la commission ne peut souscrire à la mise en oeuvre du projet. Elle considère que son autorisation devrait être conditionnelle à la

démonstration claire qu'il ne compromet pas les engagements du Québec en regard du Protocole de Kyoto. " (pp. 97-98, mon soulignement)

Bref, le **BAPE** n'a pas condamné la centrale du Suroît en regard de Kyoto, mais il a renvoyé nos dirigeants à leur devoir qui est de démontrer que la mise en exploitation de la centrale ne rendra pas illusoire les engagements du Québec de ramener les émissions de gaz à effet de serre à leur niveau antérieur.

Michel Yergeau

L'auteur est avocat spécialiste en droit de l'environnement. Il détient des mandats d'Hydro-Québec.

LE SOLEIL

Le Soleil

Opinions, mercredi, 4 février 2004, p. A17

Point de vue

Hydro-Québec défend le Suroît

Vandal, Thierry

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) a mené à l'automne 2002 les audiences publiques sur le projet du Suroît. Toutes les parties intéressées ont été entendues par les commissaires. En février 2003, la commission rendait public ses recommandations. Parmi ses conclusions, la commission acceptait la justification du projet. Elle reconnaissait notamment : r " qu'à défaut d'une nouvelle capacité de production en 2006, la marge de manoeuvre d'**Hydro-Québec** pour répondre (aux besoins futurs du) marché québécois (...) serait réduite jusqu'à la concrétisation des projets hydroélectriques à l'étude ou annoncés ". r " qu'un tel projet s'inscrit favorablement dans le contexte de développement énergétique en Amérique du Nord. En effet, dans la pire des hypothèses, il concurrencerait des projets de même nature à l'extérieur du Québec ".

Depuis les audiences du **BAPE** en 2002 :

r La consommation d'électricité a connu une croissance de 5,5% en 2003, une croissance bien au-delà de toutes les prévisions. Cette croissance est notamment attribuable à une progression sans précédent de la nouvelle construction résidentielle au Québec (80 000 nouvelles habitations construites depuis deux ans). r S'est ajoutée la demande en énergie requise pour une nouvelle aluminerie, Alouette-2, soit 500 MW. Cette nouvelle aluminerie consommera, à elle seule, l'équivalent de la demande résidentielle d'une ville comme Laval. En somme, le projet du Suroît est aujourd'hui nécessaire parce que la demande d'électricité au Québec dépasse toutes les prévisions. Ceci étant dit, le projet du Suroît est mis de l'avant à titre exceptionnel. Il ne s'agit pas d'un virage thermique de l'entreprise, mais bien d'une exception. Le plan stratégique 2004-2008 qui a été présenté aux parlementaires de l'Assemblée nationale la semaine dernière est clair à cet égard. La priorité de l'entreprise demeure la mise en valeur du potentiel hydroélectrique du Québec, dans le respect de l'environnement, en accord avec les communautés locales et de manière rentable. On a aussi beaucoup parlé de gaz à effet de serre (GES). En tant que producteur d'énergie renouvelable, **Hydro-Québec** partage ces préoccupations. Mais qu'en est-il du bilan énergétique québécois en matière d'émissions de GES ? Nos émissions de GES pour la production d'électricité sont 68 fois moins élevées que celles du reste du Canada. De 1992 à 2000, les exportations d'électricité du Québec ont permis d'éviter des émissions de GES de près de 130 millions de tonnes (le projet du Suroît en émettra 2,25 millions de tonnes par année). Dans les négociations qui s'engagent sur la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto, il faudra reconnaître la grande contribution de l'hydroélectricité québécoise. Certains arguments aussi reviennent souvent lorsqu'il est question du Suroît : **Hydro-Québec** devrait faire plus pour le développement de l'éolien, **Hydro-Québec** devrait être plus active en matière d'économie d'énergie, ou encore, **Hydro-Québec** devrait prendre exemple sur ce qui se fait en matière d'énergie dans des pays comme l'Allemagne. **Hydro-Québec** Production est aujourd'hui le plus important acheteur d'énergie éolienne au Canada. Au cours de la dernière année, elle a également acheté toute la production future des projets éoliens des monts Miller et Copper à Murdochville. La division **Hydro-Québec** Distribution a quant à elle lancé un appel d'offres qui devrait fournir, à terme, 1000 MW additionnels d'électricité de source éolienne au Québec. L'entreprise a indiqué que d'autres achats de source éolienne pourraient s'ajouter à la lumière des résultats de l'exercice en cours. En clair, **Hydro-Québec** souscrit pleinement à l'idée d'un développement équilibré de ressources renouvelables et complémentaires comme l'hydroélectricité et l'éolien. En matière d'efficacité énergétique, plusieurs initiatives ont été mises en place

au cours des dernières années. Les gains ont été appréciables. En ce qui concerne les activités d'**Hydro-Québec**, sur l'horizon 1990-2008, c'est plus de 26 TWh qui auront été économisés, 26 milliards de kilowattheures, l'équivalent de trois centrales Manic 5. Par ailleurs, les économies d'énergie coûtent de plus en plus chères. Ainsi, les derniers programmes d'efficacité approuvés par la Régie coûteront globalement plus de 200 millions \$ pour atteindre des gains en efficacité qui représentent 10 fois moins que la seule croissance de la demande en 2003. Il faut sans doute faire plus en matière d'efficacité énergétique mais on ne peut se fier sur des gains incertains pour assurer notre sécurité énergétique. Enfin, on nous cite souvent l'Allemagne comme exemple de ce qui se fait de mieux en matière énergétique. Voici quelques faits : plus de la moitié de l'électricité en Allemagne est produite à partir du charbon; le nucléaire représente le quart de la production; l'éolien atteignait à peine 2 % en 2001, soit cinq fois moins que leurs centrales au gaz naturel. Nous n'avons donc pas à rougir de notre bilan.

Président **Hydro-Québec** Production

LA PRESSE

La Presse

Nouvelles générales, mercredi, 4 février 2004, p. A1

KYOTO FERA GRIMPER LE COÛT DU SUROÎT

La facture pourrait atteindre 22,5 millions par année

Côté, Charles

Hydro-Québec devra acheter des droits pour compenser les émissions de gaz à effet de serre de la centrale du Suroît, selon le ministre fédéral de l'Environnement, David Anderson. " C'est inquiétant d'avoir une augmentation des émissions (avec le Suroît), a affirmé M. Anderson en entrevue hier. S'il y a une augmentation, il faudra trouver des réductions ailleurs. " La facture pourrait s'élever à 22,5 millions par année, selon le scénario le plus probable retenu par le gouvernement fédéral. En effet, les industries qui auront augmenté leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) devront acheter des permis sur un marché que le gouvernement fédéral compte mettre sur pied. Ces permis seront délivrés par les entreprises qui, elles, auront réduit leurs émissions de GES. Ce marché doit faire en sorte que les réductions d'émissions les moins chères soient réalisées en premier. C'est un aspect crucial du plan fédéral de mise en oeuvre du protocole de Kyoto, réaffirmé hier par le nouveau premier ministre Paul Martin. Il a indiqué hier que le discours du Trône, prononcé la veille, " confirme une fois de plus notre intention de relever le défi de Kyoto ".

En ratifiant le protocole de Kyoto, le Canada s'est engagé à réduire de 6 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) sous les niveaux de 1990, d'ici 2010, afin de lutter contre les changements climatiques. Il manque encore la ratification par la Russie pour que le protocole de Kyoto entre en vigueur. La construction de la centrale du Suroît au coût de 550 millions a été approuvée il y a trois semaines par le gouvernement du Québec, en dépit de la recommandation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**). " Son autorisation, concluait le **BAPE**, devrait être conditionnelle à la démonstration claire qu'il ne compromet pas les engagements du Québec en regard du protocole de Kyoto. " Pour ce qui est de l'augmentation des émissions du Suroît, le fédéral aura une solution toute prête, affirme M. Anderson. " Nous aurons un marché d'échange pour les crédits d'émissions, dit M. Anderson. S'il y a des émissions moins chères dans une autre province, il sera possible pour **Hydro-Québec** d'employer le marché pour les acheter. Sinon, peut-être qu'il y a des occasions de réduire au sein de l'entreprise. Mais c'est une décision commerciale. " Hier, **Hydro-Québec** n'a pas voulu commenter la déclaration de M. Anderson. " On ne va pas commenter les propos du ministre tant que les mécanismes du protocole de Kyoto ne seront pas implantés ", a indiqué la porte-parole Christine Martin.

À plusieurs occasions, les dirigeants d'**Hydro-Québec** ont affirmé que le Québec serait récompensé pour sa performance passée et actuelle en matière d'émission de GES. C'est mal comprendre le protocole de Kyoto, selon Steven Guilbeault, de Greenpeace. " Il y a des gens à **Hydro-Québec** qui vivent dans un monde parallèle, dit-il. Le concept selon lequel le gouvernement fédéral va donner à **Hydro-Québec** des crédits parce qu'elle fait de l'hydroélectricité, c'est un mythe. C'est ne pas comprendre Kyoto. " Le bureau

du ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad, a indiqué hier s'en remettre aux réponses d'**Hydro-Québec**. Il n'a pas été possible de savoir si le facteur Kyoto a fait partie de l'équation quand le projet a été approuvé au Conseil des ministres le 17 décembre. Selon le scénario que le gouvernement fédéral juge le plus probable dans son plan d'action sur les changements climatiques, les droits d'émissions coûteront 10 \$ la tonne. La centrale du Suroît émettra 2,25 millions de tonnes de GES par année, une facture annuelle de 22,5 millions pour **Hydro-Québec**. Si le marché d'échange de permis d'émissions fonctionne bien, ces millions d'**Hydro-Québec** prendront le chemin de... l'Alberta, où ils contribueront par la bande à réduire la pollution, selon M. Guilbeault. " C'est là qu'il y a le plus d'occasions pour réduire les émissions, à cause de leur secteur de production d'électricité dans les centrales thermiques au charbon et leur industrie pétrolière ", dit-il. C'est sans compter que les achats de gaz naturel nécessaires au fonctionnement du Suroît devraient rapporter 200 millions par année à l'industrie gazière albertaine. Par ailleurs, Daniel Charlebois, le maire de Beauharnois, où doit être construite la centrale du Suroît, disait vouloir refiler une autre facture à **Hydro-Québec**. M. Charlebois a annoncé que le changement de zonage municipal nécessaire pour permettre la construction de la centrale ne serait pas adopté hier comme prévu. " Le conseil veut avoir plus d'information sur la nouvelle version du projet, dit M. Charlebois. On va faire une ou deux journées de consultations publiques. " M. Charlebois est favorable au projet du Suroît, mais il compte profiter de l'occasion pour régler un vieux contentieux avec **Hydro-Québec**, qui bénéficie d'une exemption d'impôt foncier pour la centrale hydroélectrique existante. " **Hydro-Québec** occupe à peu près les deux tiers du secteur de Melocheville, dit-il. Et elle utilise les services comme tout le monde: la police, les pompiers, les routes. " Il a visité aux États-Unis une centrale au gaz semblable au projet du Suroît. " Elle rapportait deux millions par année à la municipalité ", dit-il.

LE DEVOIR

Le Devoir

IDÉES, mardi, 3 février 2004, p. A7

Oui, la centrale du Suroît est nécessaire

Thierry Vandal

On me permettra de porter à l'attention de vos lecteurs quelques informations importantes dans le débat actuel où certains remettent en cause la nécessité de construire la centrale du Suroît. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) a mené à l'automne 2002 les audiences publiques sur ce projet. Toutes les parties intéressées ont été entendues par les commissaires. En février dernier, la commission rendait publiques ses recommandations. Parmi ses conclusions, la commission acceptait la justification du projet. Elle reconnaissait notamment: - «qu'à défaut d'une nouvelle capacité de production en 2006 la marge de manoeuvre d'**Hydro-Québec** pour répondre [aux besoins futurs du] marché québécois, serait réduite jusqu'à la concrétisation des projets hydroélectriques à l'étude ou annoncés». (Rapport du **BAPE**, page 26.) - «qu'un tel projet s'inscrit favorablement dans le contexte de développement énergétique en Amérique du Nord. En effet, dans la pire des hypothèses, il concurrencerait des projets de même nature à l'extérieur du Québec». (Idem, page 97.) Depuis les audiences du **BAPE** en 2002: - La consommation d'électricité a connu une croissance de 5,5 % en 2003, une croissance dépassant toutes les prévisions. Cette croissance est notamment attribuable à une progression sans précédent de la nouvelle construction résidentielle au Québec (80 000 nouvelles habitations construites depuis deux ans). - S'est ajoutée la demande en énergie nécessaire pour une nouvelle aluminerie, Alouette-2, soit 500 MW. Cette nouvelle aluminerie consommera à elle seule l'équivalent de la demande résidentielle d'une ville comme Laval. En somme, le projet du Suroît est aujourd'hui nécessaire parce que la demande d'électricité au Québec dépasse toutes les prévisions.

Une exception

Cela étant dit, le projet du Suroît est proposé à titre exceptionnel. Il ne s'agit pas d'un virage thermique de l'entreprise, mais bien d'une exception. Le plan stratégique 2004-2008 qui a été présenté aux parlementaires de l'Assemblée nationale la semaine dernière est clair à cet égard. La priorité de l'entreprise demeure la mise en valeur du potentiel hydroélectrique du Québec, dans le respect de l'environnement, en accord avec les communautés locales et de manière rentable. On a aussi beaucoup parlé de gaz à effet de serre (les GES). En tant que producteur d'énergie renouvelable, **Hydro-Québec** partage ces préoccupations. Mais qu'en est-il du bilan énergétique québécois en matière d'émissions de GES? Nos émissions de GES pour la production d'électricité sont 68 fois moins élevées que celle du reste

du Canada. De 1992 à 2000, les exportations d'électricité du Québec ont permis d'éviter des émissions de GES de près de 130 millions de tonnes (le projet du Suroît en émettra 2,25 millions de tonnes par année). Dans les négociations qui s'engagent sur la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto, il faudra reconnaître la grande contribution de l'hydroélectricité québécoise. Certains arguments aussi reviennent souvent lorsqu'il est question du Suroît: **Hydro-Québec** devrait faire plus pour le développement de l'éolien, **Hydro-Québec** devrait être plus active en matière d'économie d'énergie, ou encore, **Hydro-Québec** devrait prendre exemple de ce qui se fait en matière d'énergie dans des pays comme l'Allemagne. **Hydro-Québec** Production est aujourd'hui le plus important acheteur d'énergie éolienne au Canada. Au cours de la dernière année, elle a également acheté toute la production future des projets éoliens des monts Miller et Copper à Murdochville. La division **Hydro-Québec** Distribution a quant à elle lancé un appel d'offres qui devrait fournir, à terme, 1000 MW supplémentaires d'électricité de source éolienne au Québec. L'entreprise a indiqué que d'autres achats de source éolienne pourraient s'ajouter à la lumière des résultats de l'exercice en cours.

En clair, **Hydro-Québec** souscrit pleinement à l'idée d'un développement équilibré de ressources renouvelables et complémentaires comme l'hydroélectricité et l'éolien. Mais l'éolien, une énergie de nature intermittente, ne peut à elle seule assurer tous les besoins futurs d'un marché comme le Québec. L'éolien installé aujourd'hui à l'échelle mondiale ne réussirait à fournir qu'une fraction des besoins de puissance électrique du Québec durant la saison de chauffage du 1er novembre au 31 mars.

Économies d'énergie

En matière d'efficacité énergétique, plusieurs initiatives ont été mises en place au cours des dernières années. Les gains ont été appréciables. En ce qui concerne les activités d'**Hydro-Québec**, sur l'horizon 1990-2008, c'est plus de 26 TWh qui auront été économisés, 26 milliards de kilowattheures, l'équivalent de trois centrales Manic 5. Par ailleurs, les économies d'énergie coûtent de plus en plus cher. Ainsi, les derniers programmes d'efficacité approuvés par la Régie coûteront globalement plus de 200 millions pour atteindre des gains en efficacité qui représentent 10 fois moins que la seule croissance de la demande en 2003. Il faut sans doute faire plus en matière d'efficacité énergétique, mais on ne peut se fier à des gains incertains pour assurer notre sécurité énergétique. Enfin, on nous cite souvent l'Allemagne comme exemple de ce qui se fait de mieux en matière énergétique. Voici quelques faits: plus de la moitié de l'électricité en Allemagne est produite à partir du charbon, le nucléaire représente le quart de la production. L'éolien atteignait à peine 2 % en 2001, soit cinq fois moins que leurs centrales au gaz naturel. Nous n'avons donc pas à rougir de notre bilan. La centrale du Suroît est nécessaire. Nous espérons que les précisions fournies auront été utiles.

*Thierry Vandal : Président, **Hydro-Québec** Production*

LA PRESSE

La Presse

Forum, dimanche, 1 février 2004, p. A7

Soif de profits

Hydro-Québec ne doit pas confondre production d'électricité et création de mythes

Afin de justifier le projet de centrale du Suroît, **Hydro-Québec** insiste sur un déficit énergétique anticipé, ayant même utilisé la conjoncture offerte par la vague de grand froid à dessein de sensibiliser sa clientèle aux affres d'un tel problème. Au-delà des arguments de la société d'État, il s'agit ici de clarifier la situation en matière d'énergie au Québec. Dans ce texte, les travaux de l'analyste énergétique Jean-François Blain seront utilisés afin de démontrer que le spectre du déficit énergétique brandi par **Hydro-Québec** ne constitue qu'un mythe qu'il importe de revisiter. La rumeur lancée par **Hydro-Québec** voulant que la demande outrepassse la production d'électricité est fondée sur la croissance de nos besoins énergétiques. Selon le ministère des Ressources naturelles, il est attendu que la consommation québécoise en électricité augmentera de 1,6 % par année d'ici 2011. Du reste, les scénarios prévisionnels d'**Hydro-Québec** anticipent une hausse annuelle des ventes d'électricité de 1,2 % pour le même horizon temporel. Ceci étant dit, le discours des derniers jours de la société d'État déforme tendancieusement la réalité. Chiffres d'**Hydro-Québec** à l'appui, Jean-François Blain soutient que le déficit énergétique tant redouté par la société d'État n'existe pas. En comparant la croissance des besoins québécois à la capacité de production d'**Hydro-Québec** telle qu'elle évoluera d'ici 2008, l'analyste constate que la société d'État maintiendra une capacité de production excédentaire annuelle d'environ 30 TWh en ce qui concerne

l'énergie produite, et d'environ 7000 MW en ce qui concerne la puissance disponible à la pointe hivernale. Ainsi, de quel déficit énergétique nous parle donc **Hydro-Québec** lorsque l'excédent d'électricité produite équivaut à peu près au quadruple des exportations hors-Québec pour l'année 2001? De quel déficit parle-t-on lorsque la puissance disponible à la pointe hivernale, soit 38 382 MW pour 2003, excède de plus de 2100 MW le fameux record historique de consommation de 36 274 MW établi à 17h20, le 15 janvier dernier? Qu'en est-il de la centrale du Suroît si en réalité, elle ne servira pas à pallier à un pseudo déficit énergétique au Québec ou, à tout le moins, à un resserrement de la marge entre l'offre et la demande en électricité? Il faut comprendre que le véritable défi d'**Hydro-Québec** consiste à répondre aux besoins de puissance durant la pointe hivernale, ces besoins étant ponctuels et étant normalement répartis sur dix à vingt jours durant l'année. Selon les spécifications du projet, le facteur d'utilisation de la centrale du Suroît sera de 93 %. Cela signifie qu'en dehors des périodes d'entretien, elle fonctionnera durant toute l'année. Ainsi, hormis la période de pointe hivernale, il y a fort à parier que l'électricité générée par la centrale sera principalement vouée à l'exportation. Les réelles motivations d'**Hydro-Québec** à construire la centrale du Suroît, soit de tirer profit des occasions du marché énergétique hors-Québec, apparaissent de façon très explicite dans le rapport du **BAPE**.

Pourtant, c'est principalement par la rumeur d'un déficit énergétique que la société d'État a dernièrement étayé son intention d'entériner le projet. Il semblerait qu'**Hydro-Québec** ait beaucoup de difficulté à parler publiquement de ses importations et exportations d'électricité, un peu comme ce fut le cas lors du débat entourant la construction de la ligne Hertel-Des-Cantons suite à la tempête du verglas de 1998. Aux dires d'**Hydro-Québec**, cette ligne de 715 kilovolts devait servir à garantir la sécurité énergétique du Québec. Il s'avéra cependant par la suite que cette dernière était en fait vouée à l'exportation d'électricité vers les États-Unis. Il serait grand temps pour la société d'État d'être transparente sur le chapitre de l'offre et de la demande, ainsi que celui des importations et des exportations d'électricité. Il serait également temps qu'elle envisage des moyens responsables afin de gérer l'offre et la demande énergétique plutôt que de miser sur une production accrue. Il faudrait enfin qu'elle s'en tienne à son mandat de produire et distribuer de l'électricité, non pas des mythes. Mais **Hydro-Québec** semble avoir soif, excessivement soif de profits, au point de vouloir parfois abuser les Québécois à l'aide de discours fallacieux. En attendant, il est du rôle des citoyens de demeurer critiques face aux informations reçues afin de dénoncer les abus d'une entité qui a peut-être perdu de vue sa vocation de service à la collectivité.

Nicolas Soumis

L'auteur est titulaire d'un doctorat en sciences de l'environnement de l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal.

LE DEVOIR

Le Devoir

ÉDITORIAL, samedi, 31 janvier 2004, p. B4

Lettres: Deux précisions à propos du projet du Suroît

Michel Yergeau

Devant la levée de boucliers contre le projet du Suroît, deux choses méritent à mon sens d'être soulignées qui n'ont rien à voir avec le mérite du dossier lui-même, que je m'abstiens évidemment de commenter. La première est que le **BAPE** a tenu des audiences publiques. Celles-ci ont été rendues publiques de la même manière que toutes les autres. L'UQCN, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, le mouvement Au courant et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, dont on fait actuellement grand cas dans les médias à propos de la centrale du Suroît, se sont prévalus de leur droit et ont soumis des mémoires au **BAPE**. Environnement Jeunesse, Greenpeace, le Centre québécois du droit de l'environnement et le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie y ont aussi fait valoir leur point de vue au même titre que 16 citoyens de la région de Beauharnois et les municipalités locales. Tous ceux qui le souhaitaient ont donc eu l'occasion d'exprimer leur point de vue lors des audiences du **BAPE** et ce dernier en a tenu compte dans les conclusions de son rapport. Le gouvernement a par la suite pris sa décision en utilisant toute la latitude que la loi lui reconnaît.

Seconde chose, c'est que le **BAPE** n'a jamais, contrairement à ce qu'on lit tous les jours, «refusé» ou «condamné» la centrale du Suroît. Au contraire, lorsqu'on compare le rapport 170 avec d'autres rapports du **BAPE** relatifs à des projets d'**Hydro-Québec**, celui relatif à la centrale du Suroît peut certainement être qualifié de positif et de relativement favorable au projet. Au chapitre de la justification du projet sur le

plan énergétique et des effets de la centrale, qui auraient des «impacts réduits [...] sur l'environnement, sur la qualité de vie et sur la sécurité de la population en périphérie», la commission du **BAPE** a pleinement donné raison à **Hydro-Québec**. Il en va de même des effets que la centrale aurait sur la qualité de l'air, l'accroissement du smog et la santé publique. En ce qui concerne les gaz à effet de serre, le **BAPE** a bouclé ses conclusions en abordant cette question dans les termes suivants: «La commission constate qu'il [le projet] augmenterait de façon substantielle les émissions de gaz à effet de serre au Québec. Ces émissions pourraient compromettre la démarche du Québec et réduire sa marge de manoeuvre face au protocole de Kyoto.» «Pour cette raison et dans une perspective de développement durable, la commission ne peut souscrire à la mise en oeuvre du projet. Elle considère que son autorisation devrait être conditionnelle à la démonstration claire qu'il ne compromet pas les engagements du Québec en regard du protocole de Kyoto» (pages 97 et 98). Bref, le **BAPE** n'a pas condamné la centrale du Suroît en regard de Kyoto, il a plutôt renvoyé nos dirigeants à leur devoir, qui est de démontrer que la mise en exploitation de la centrale ne rendra pas illusoire les engagements du Québec de ramener les émissions de gaz à effet de serre à leur niveau antérieur.

Michel Yergeau : Montréal, le 28 janvier 2004

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, jeudi, 29 janvier 2004, p. A4

Le BAPE autorise un autre barrage sur la Péribonka

Francoeur, Louis-Gilles

La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) chargée d'évaluer le projet d'une quatrième centrale hydroélectrique sur la rivière Péribonka, au Lac-Saint-Jean, recommande au gouvernement d'autoriser ce projet sous réserve de plusieurs conditions. Mais la commission du **BAPE** estime néanmoins qu'**Hydro-Québec** devrait se faire assigner un objectif d'économies d'énergie supérieur au maigre 0,43 % de la demande que lui a imposé la Régie de l'énergie. Les commissaires ajoutent que «des investissements dans le secteur de l'efficacité énergétique, tout en assurant une gestion plus rationnelle de l'énergie, limiteraient l'accroissement de la demande» et réduiraient la construction de projets dommageables pour l'environnement sans restreindre les appétits d'Hydro pour de nouvelles ventes. La commission réclame par ailleurs du gouvernement un «débat élargi sur les orientations en matière d'efficacité énergétique et de développement énergétique» afin de permettre à la «population d'en saisir les enjeux et de se prononcer sur un choix éclairé de société».

La construction d'une centrale hydroélectrique de 385 MW sur la Péribonka, en amont des trois centrales actuelles, qui appartiennent à Alcan, requerra la construction d'un barrage de 80 mètres de hauteur par 690 mètres de longueur ainsi que de deux digues de 193 et 623 mètres. Le nouveau réservoir, qui noiera des tronçons de 34 affluents de la Péribonka, couvrira 31 kilomètres carrés. Cette centrale au fil de l'eau produira 2,2 TWh au coût de 1,1 milliard. La commission reconnaît que ce projet permettra de répondre à la demande interne mais accepte comme raisonnable le désir d'**Hydro-Québec** de «saisir les occasions d'affaires» que représente la boulimie de nos voisins. Mais cet argument permet de valider n'importe quoi, écrivent les commissaires, qui... l'appuient pourtant: «Pour la commission, la croissance des marchés extérieurs offre un potentiel quasi illimité qui, à première vue, pourrait servir de justification à tout projet de production.» Le problème, écrivent-ils, c'est que si les occasions d'affaires sont nombreuses, elles peuvent être passagères, alors que les ouvrages et leurs impacts sont permanents. Le rapport révèle par ailleurs que la capacité de production d'**Hydro-Québec**, sans le Suroît, dépassera nettement les besoins du Québec en 2008. En effet, selon le rapport, la capacité de production d'**Hydro-Québec** excédera de 20 TWh ou de 15 % la demande interne en 2006 et au début de 2008, date à laquelle **Hydro-Québec** prévoit pourtant un déficit énergétique. D'autre part, la commission estime que le marnage du réservoir devrait être restreint, qu'il faudrait réaliser une étude de rupture de barrages et d'un possible effet de cascade avec ceux d'Alcan, qu'il faut soutenir les populations de poissons touchées par la noyade des territoires et non implanter des espèces vulnérables au mercure, qu'Hydro doit compenser entièrement la perte de milieux humides et contrôler la pression de pêche des travailleurs de la construction, réputés pour vider les lacs des régions autour des projets. Enfin, la commission estime trop faibles les normes québécoises de consommation de poisson contaminé au mercure et propose de les relever de deux fois et demie afin

de protéger les femmes en âge de procréer et les enfants. La commission déplore enfin que l'étude n'ait englobé ni les impacts de la ligne à haute tension ni ceux des deux variantes étudiées...

LA PRESSE

La Presse

Plus, dimanche, 25 janvier 2004, p. PLUS3

Analyse

Suroît: une centrale à gaspiller le gaz?

Côté, Charles

Annoncée il y a deux semaines, la centrale du Suroît est loin d'enthousiasmer les écologistes qui n'y voient qu'" une centrale au gaz pour chauffer à l'électricité ". Une incohérence, à leurs yeux. La centrale thermique du Suroît aura beau être à la fine pointe de la technologie, elle brûlera en pure perte chaque année des milliards de pieds cubes de gaz naturel. Assez pour fournir chauffage et eau chaude à au moins 200 000 maisons. Jusqu'ici, on a surtout entendu les écologistes critiquer les émissions de gaz à effet de serre de la centrale, l'équivalent de celles produites par 600 000 voitures. Mais la centrale du Suroît a un autre gros défaut: elle va causer un important gaspillage d'énergie.

Ce projet de 550 millions doit voir le jour en 2007, année où **Hydro-Québec** affirme que la situation énergétique du Québec sera précaire. Depuis l'annonce il y a 12 jours, les protestations fusent chez les écologistes. Les industriels, eux, applaudissent. Comment le Suroît gaspillera-t-il du gaz? Le calcul est simple. Le taux d'efficacité du Suroît sera de 60 %. " On perd donc 40 % de gaz dans le Suroît ", dit Jean-Marc Pelletier, président du syndicat professionnels des scientifiques de l'IREQ, le centre de recherche d'**Hydro-Québec**. Sa consommation annuelle sera de 45 milliards de pieds cubes de gaz, selon les données d'**Hydro-Québec**. Dont environ 18 milliards de pieds cubes seront perdus chaque année dans l'atmosphère. Or, les fournaies au gaz modernes comme celles que Gaz Métro installe dans les résidences atteignent un taux d'efficacité de 95 %, selon l'Agence de l'efficacité énergétique.

Si on brûlait le gaz du Suroît dans de telles fournaies, on pourrait exploiter les 18 milliards de pieds cubes gaspillés par la turbine. Selon les données de Gaz Métro ce serait assez pour chauffer et alimenter en eau chaude 200 000 grandes maisons ou encore 300 000 petites maisons. **Hydro-Québec** justifie son projet du Suroît par le grand nombre de mises en chantier depuis 2001 et les prévisions à la hausse dans ce domaine pour les années à venir. Tant qu'à brûler du gaz, serait-il préférable de le faire dans toutes ces nouvelles maisons? Oui, répond Gaz Métro, à la fois fournisseur et filiale d'**Hydro-Québec**. " C'est sûr qu'on est content d'être fournisseur du Suroît, mais ce qui serait le mieux, ce serait d'utiliser la bonne énergie à la bonne place, dit Stéphanie Trudeau, porte-parole de Gaz Métro. Ce serait plus efficace de brûler le gaz dans les fournaies. Mais cela demande l'appui du gouvernement et des investissements dans le réseau. " Au lieu, le gaz sera brûlé dans les deux turbines du Suroît et redistribué sur le réseau électrique, en grande partie pour... chauffer. C'est ce qui fait dire à Steven Guilbeault, de Greenpeace, que le Suroît est un bien mauvais choix pour le Québec. " Je ne suis pas contre le gaz naturel, dit-il. Si on est en Allemagne et qu'on élimine à la fois les centrales au charbon et le nucléaire, c'est très bien. Mais ici, au Québec, le gaz est une énergie sale. " Actuellement, le gaz naturel arrive quatrième dans les modes de chauffage au Québec. Selon les chiffres du ministère des Ressources naturelles, en 2000, sur 2 991 000 habitations 2 106 000 étaient chauffées à l'électricité, 517 000 au mazout, 207 000 au bois et 161 000 au gaz naturel. Depuis 2000, il y a eu 120 000 mises en chantier. La Société canadienne d'hypothèques et de logement en prévoit 48 000 en 2004. Même si le rythme ralentit, on peut postuler qu'à raison de 25 000 mises en chantier par année entre 2005 et 2007, année de précarité identifiée par **Hydro-Québec**, la province comptera 120 000 résidences de plus.

Ces dernières années, Gaz Métro a augmenté sa part de marché, mais on est bien loin du compte. Gaz Métro ne cible pour le moment que les projet domiciliaires où le coût moyen des maisons est de 200 000 \$ ou plus. En 2003, la société a ainsi fait 3500 nouveaux branchements, à coups d'incitatifs qui rendent le coût de l'installation comparable au chauffage électrique. En commission parlementaire jeudi, le PDG d'**Hydro-Québec**, André Caillé, a dit que le choix du système de chauffage est l'affaire des consommateurs: " Il n'est pas dans le pouvoir d'**Hydro-Québec**, puis on ne le demande pas non plus, d'obliger les gens à choisir une source d'énergie plutôt qu'une autre. " Christian Vandal, président d'**Hydro-Québec** Production, la filiale qui doit construire la centrale du Suroît, a ajouté que brûler le gaz

naturel dans des fournaies plutôt que dans des turbines produirait quatre fois plus d'oxyde d'azote, un gaz précurseur du smog. " C'est sûr qu'il y aurait des émissions plus importantes d'oxyde d'azote, reconnaît André Bélisle de l'Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique. Mais la centrale du Suroît consommerait presque deux fois plus de gaz que nécessaire, alors on reste gagnant du côté des gaz à effet de serre. " " Mais il faut plutôt limiter les émissions, quelles qu'elles soient, dit-il. Avec un simple appel à l'aide pendant les grands froids, on a réussi à enlever 600 MW à la pointe de consommation. Cela montre qu'on n'a pas besoin du Suroît et qu'il y a beaucoup plus d'économies à aller chercher avec l'efficacité énergétique. "

Le chauffage de serres

Il y aurait une autre façon de récupérer une partie de l'énergie perdue du Suroît: le chauffage de serres dans le voisinage. Cette possibilité a été évoquée à quelques reprises pendant les audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 2002 et encore récemment, lors de l'annonce du projet. Mais aucun projet concret n'est sur la table. Jacques Gosselin est propriétaire des Serres du Saint-Laurent, près de Québec. Il salive à l'idée de disposer d'une telle source d'énergie, lui qui chauffe ses 11 hectares de verre... avec des fournaies au gaz naturel. " Il y en aurait assez pour quelque chose comme 100 hectares de serres, dit-il. On pourrait y cultiver des tomates, des légumes ou des fleurs. " Cette perspective champêtre ne charme pas André Bélisle, de l'AQLPA. " C'est une façon de doré la pilule, mais le Suroît demeure non nécessaire et inacceptable ", dit-il.

Comme 600000 autos

Q: Qu'est-ce que le projet de centrale au gaz du Suroît?

R: En gros, deux moteurs d'avion qui feront tourner chacun une génératrice. Les gaz d'échappement sont récupérés pour chauffer une chaudière, et la vapeur est aussi utilisée pour faire tourner des génératrices. La centrale aura une puissance de 836 MW, assez pour alimenter 250 000 abonnés.

Q: Est-ce que la centrale du Suroît va polluer?

R: Oui, elle émettra chaque année 240 tonnes d'oxyde d'azote, un gaz précurseur du smog. Autant que 10 000 voitures de plus de sept ans. Mais le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a jugé que ces émissions n'auront pas d'impact détectable sur la qualité de l'air dans la région de Montréal.

Q: Est-ce que la centrale du Suroît va émettre des gaz à effet de serre?

R: Oui, et c'est son plus gros défaut. Elle émettra autant de gaz à effet de serre (GES) que 600 000 voitures et fera augmenter les émissions totales du Québec de 2,6 %, alors qu'en ratifiant le protocole de Kyoto, le Canada s'est engagé à les réduire de 6 % d'ici 2010.

Q: Pourquoi Hydro-Québec veut-elle construire cette centrale?

R: Quand le projet a été présenté pour la première fois en 2001, il était décrit comme une bonne occasion d'affaires. Maintenant, Hydro-Québec parle plutôt d'une situation précaire en 2007 due à une poussée inattendue de la demande.

Q: Quelles solutions proposent les opposants au projet?

R: Accentuer les programmes d'efficacité énergétique, se servir du gaz naturel de préférence pour le chauffage et accélérer l'implantation d'éoliennes.

Illustration(s) :

Lemée,

Rémi

Pour André Caillé, pdg d'Hydro-Québec, le choix du système de chauffage est l'affaire des consommateurs.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, samedi, 24 janvier 2004, p. A1

Perspectives

Vendeuse de permis?

Hydro échange-t-elle le Suroît contre la dette de GE à SM-3?

Francoeur, Louis-Gilles

Le président d'Hydro-Québec, André Caillé, confirmait avant-hier qu'il songeait à céder le Suroît à General Electric (GE), le fournisseur de la turbine à gaz de cette centrale. Il se pourrait bien que cette négociation, tenue secrète jusqu'à hier, cache l'amorce d'un important règlement hors cour en ce qui concerne les

pertes encourues à cause du mauvais fonctionnement des turbines de GE à la centrale de Sainte-Marguerite 3, sur la Côte-Nord. Hydro ne peut pas vendre la centrale du Suroît à General Electric (GE) parce qu'elle n'existe pas. Pas encore, du moins. Tout ce qu'**Hydro-Québec** peut céder ou vendre à ce stade-ci, c'est le certificat d'autorisation que devra lui émettre le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, à la suite du feu vert accordé par le conseil des ministres. Il y a quelques années, le conseil consultatif d'**Hydro-Québec** avait accusé la société d'État de blanchir des mégawatts provenant des centrales thermiques américaines, achetés la nuit et revendus le jour sous l'étiquette d'énergie verte. Faudra-t-il maintenant ajouter aux nouveaux marchés d'**Hydro-Québec** celui de courtier en permis? La question ne relève pas de la boutade et porte à conséquence, notamment pour le ministre de l'Environnement. En levant le voile sur ces négociations, le président d'**Hydro-Québec** a insisté sur sa préférence, c'est-à-dire «garder toutes les options ouvertes» dans le dossier du Suroît, dont le public croyait connaître les véritables paramètres. Il serait surprenant que le président d'**Hydro-Québec** cherche seulement à obtenir un prix plus avantageux de GE sous prétexte que la nouvelle turbine, si performante, n'a pas encore prouvé son efficacité, ce qu'il n'avait pas dit en annonçant l'achat de cette merveille, il y a deux semaines. Il faudrait être obtus pour ne pas voir qu'**Hydro-Québec** se retrouve en position de troquer un permis, émis dans un contexte où son statut de représentant de la collectivité a fait la différence, contre des enjeux économiques, notamment les 75 millions en pertes de production encourues à la centrale SM-3, où les problèmes des deux turbines de GE ont fait perdre à **Hydro-Québec** 1,2 térawatt-heure depuis un an.

La centrale SM-3 ne cesse de jouer de malchance. Ce furent d'abord des fissures dans les galeries de la centrale, qui ont requis des travaux de colmatage qui ont coûté 60 millions. Début 2003, les premiers essais de la première turbine de GE - ces deux appareils de 440 MW seront les plus puissants au Québec - ont révélé un bris à l'alternateur, attribué à un problème d'assemblage, a expliqué Christine Martin, d'**Hydro-Québec**. En mai 2003, d'autres tests sur la deuxième turbine GE ont permis de déceler des fissures dans la roue à eau. Une puissante résonance empêche la turbine de produire plus de 300 MW, ce qui permettra néanmoins d'écouler le surplus d'eau du réservoir, qui s'écoule en pure perte depuis 2001, date à laquelle la centrale SM-3 devait entrer en fonction. Depuis la mi-décembre, les deux turbines ronronnent à 300 MW, soit 260 MW de moins que prévu. GE a accepté de refaire les deux nouvelles roues à eau l'an prochain. Pour l'instant, Hydro refuse d'entamer des poursuites pour la perte de production de 75 millions: «On ne poursuit pas le chirurgien pendant qu'il opère», a illustré Mme Martin. La négociation en cours, même si elle concerne une autre division de GE, ne peut pas faire abstraction de cette dette, que la multinationale préférera inévitablement régler par un rabais de tarif sur l'électricité qu'elle pourrait produire au Suroît. **Hydro-Québec**, sans cet équipement polluant, pourrait faire semblant de ne vendre que de l'énergie verte en faisant oublier qu'elle a lancé et justifié ce projet, poussant comme jamais pour obtenir cette centrale sans laquelle elle ne semble pas pouvoir remplir ses grands réservoirs, désespérément vides. Mais la cession du Suroît à la multinationale GE ne peut pas se faire sans une autorisation du ministre de l'Environnement. On peut légitimement se demander si le public, le **BAPE** et le gouvernement auraient approuvé la construction d'une centrale thermique par GE en sol québécois sans que cette multinationale n'ait remporté un appel d'offres avalisé par la Régie de l'énergie aux fins de combler des besoins collectifs validés par une autorité indépendante plutôt que par le gouvernement, le véritable promoteur du Suroît puisqu'il est l'actionnaire d'Hydro et le percepteur des dividendes annuels. La réponse est à l'évidence un non catégorique. Pourquoi, dès lors, la cession (pour ne pas dire la vente en catimini du Suroît en échange de l'effacement de la dette de SM-3 et autres considérations sur la fiabilité de la turbine à gaz) serait-elle plus acceptable? Poser la question, c'est déjà donner une bonne partie de la réponse. Le ministre Mulcair ne voulait pas de ce projet. Mais au lieu de proposer un décret de refus et de courir le risque de le voir renversé au conseil des ministres, comme c'est déjà arrivé à un autre titulaire du même poste, il a décidé de parrainer l'autorisation du Suroît. S'il lui était en effet difficile de s'opposer à un conseil des ministres qui ne sait plus où trouver de l'argent, le ministre tient personnellement la plume qui devra autoriser ou refuser le transfert qu'on pourra éventuellement lui demander. C'est là qu'on verra où vont ses convictions, d'autant plus que le besoin du Suroît vient de décroître radicalement avec la fermeture de l'usine d'Alcan à Arvida, ce qui devrait libérer, chez Hydro ou chez Alcan, autour de 500 MW. De quoi combler le trou - jamais prouvé - qui doit nous ramener à la chandelle entre 2007 et 2010.

L'analyse environnementale du projet du Suroît, qui a servi à élaborer le décret, mettait déjà en pièces la justification énergétique d'**Hydro-Québec**. «Différents calculs, dont ceux du **BAPE**, contredisent cette hypothèse», affirmait le rapport, publié par Le Devoir. Et, y lisait-on, **Hydro-Québec** peut combler ce manque passager d'électrons par des importations ponctuelles, quitte à accroître en trois ans sa capacité d'échange, plutôt que d'imposer au Québec un équipement polluant pour une génération. Le rapport finissait par affirmer que le Québec aura besoin de l'électricité puisque le ministère des Richesses naturelles (MRN) l'affirme. Or c'est le jugement du ministère de l'Environnement qui doit primer ici, en vertu de la loi, pas celui des administrés que sont Hydro et le MRN. Et les avantages du projet qu'il autorise doivent dépasser son coût environnemental, ce qui ne peut comporter un deal sur SM-3, au risque d'entacher jusqu'au décret car ces négociations étaient vraisemblablement en cours lorsque le conseil des ministres a autorisé le projet, ce qui ne peut pas ne pas avoir pesé dans la balance... Le ministre de l'Environnement ferait mieux de perdre sa plume tant que la politique énergétique n'aura pas été revue à la lumière de principes environnementaux dignes d'un véritable plan vert, comme l'existence de solutions de rechange bien réelles dans le domaine de la gestion de la demande, des économies d'énergie et des productions alternatives. Et sans oublier le fait majeur et nouveau qu'est la fermeture de l'usine d'Arvida. Sans oublier le potentiel des interconnexions. Si le MRN plaide en coulisse qu'Hydro manque d'eau et que seul un Suroît à pleine puissance pendant quatre à cinq ans peut permettre de rétablir l'ancienne marge de sécurité, qu'il force d'abord son administré à ouvrir le dossier pour que le public prenne la véritable mesure de la gestion des réserves nationales d'électricité. Ce serait l'occasion rêvée pour Jean Charest de tenir sa promesse électorale de lancer une commission d'enquête sur la politique énergétique afin de créer, de ce côté-là du moins, un véritable consensus social.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, vendredi, 23 janvier 2004, p. A1

Hydro-Québec pourrait céder le Suroît à General Electric

La multinationale serait le propriétaire et l'exploitant, et **Hydro-Québec**, l'acheteur exclusif
Dutrisac, Robert

Québec - Après avoir obtenu l'autorisation, en son nom propre, de construire la centrale thermique du Suroît, **Hydro-Québec** envisage maintenant d'en céder la propriété à la multinationale GE. C'est ce que le p.-d.g. d'**Hydro-Québec**, André Caillé, a confirmé hier après que le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs eut révélé à l'émission Maisonneuve à l'écoute de la radio de Radio-Canada que la centrale du Suroît pourrait faire l'objet d'un partenariat public-privé avec GE. Au cours d'un entretien en marge de la commission parlementaire qui étudie le plan stratégique 2004-08 d'**Hydro-Québec**, André Caillé a indiqué hier que la société d'État négocie actuellement avec son fournisseur, GE, constructeur de la turbine de dernière génération qui doit équiper la centrale du Suroît, afin d'obtenir les meilleures conditions possibles. À ce stade des négociations, GE doit présenter sous peu à **Hydro-Québec** une proposition en vertu de laquelle la multinationale sera le propriétaire et l'exploitant de la centrale du Suroît et **Hydro-Québec** un acheteur exclusif de l'électricité produite. «Dans une négociation, il faut maintenir ouvertes le plus grand nombre de portes possible», a dit M. Caillé. Que GE, plutôt qu'**Hydro-Québec**, soit le propriétaire de la centrale est une des options à l'étude. M. Caillé a indiqué que seules des considérations d'ordre économique entrèrent en ligne de compte: **Hydro-Québec** optera pour le contrat et la forme de propriété les moins chers pour elle.

M. Caillé a indiqué que cette cession au secteur privé ne serait pas faite dans le but de ménager l'image d'**Hydro-Québec**, associée à l'hydroélectricité plutôt qu'à l'émission de gaz à effet de serre par des centrales thermiques comme celle du Suroît. La vice-présidente et secrétaire générale d'**Hydro-Québec**, Marie-Josée Nadeau, a indiqué que la centrale du Suroît servira de «vitrine technologique» pour GE. Une seule de ces turbines de nouvelle génération est actuellement exploitée dans le monde, au Royaume-Uni, sur un réseau électrique de 50 cycles. La centrale du Suroît sera la première de ces turbines conçues pour les réseaux nord-américains de 60 cycles. En raison des incertitudes technologiques, **Hydro-Québec** cherche à obtenir un important rabais. Mme Nadeau a aussi précisé qu'**Hydro-Québec** demeurera propriétaire du terrain sur lequel la centrale sera érigée. Délivré par le gouvernement à la recommandation du ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, le certificat d'autorisation de la construction de la centrale du Suroît ne peut pas être cédé sans l'aval du ministre. Après avoir approuvé à

contrecœur le projet, M. Mulcair devra de nouveau sortir sa plume pour signer l'autorisation devant permettre à GE d'exploiter une centrale thermique au Québec.

Il est clair qu'une société privée qui aurait soumis une proposition au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) et au ministère de l'Environnement pour ériger une centrale sans qu'un appel d'offres, approuvé par la Régie de l'énergie, ne soit lancé par **Hydro-Québec** Distribution et sans que les besoins en énergie justifiant la construction de cette centrale ne soient clairement démontrés n'aurait jamais obtenu les autorisations nécessaires. Qui plus est, une société privée n'aurait pas pu lancer un tel projet s'il avait été rejeté par le **BAPE**. Si la centrale du Suroît a obtenu l'aval du gouvernement et les autorisations requises, c'est que c'était un projet d'**Hydro-Québec**. En commission parlementaire, André Caillé a défendu le projet du Suroît. À compter de 2007-08, **Hydro-Québec** sera «très serrée» pendant quelques années, une période où «on ne sera pas satisfaits de la sécurité d'approvisionnement», a dit M. Caillé. Comme il ne veut pas avoir recours à l'importation de façon régulière, ce qui exposerait la société d'État à des fluctuations de prix et à des risques de hausse de tarif, il faut construire cette centrale de 800 MW, avance-t-il. Par la suite, l'apport de la centrale thermique, avec l'entrée en fonction de plusieurs centrales hydroélectriques d'ici 2010, contribuera à rétablir un coussin d'une quinzaine de TWh, ce qui correspond à environ 10 % de la consommation actuelle, une réserve qui existait avant l'arrivée de M. Caillé à la tête d'**Hydro-Québec**, en 1998.

Cette réserve s'ajoutera à la réserve minimale de 64 TWh censée se trouver dans les réservoirs de la société d'État. Selon une enquête du Devoir, les niveaux d'eau dans les principaux réservoirs d'**Hydro-Québec** étaient à des niveaux très bas, voire critiques, en 2003. «Ça nous permet, avec 15 TWh de jeu hydroélectrique, de faire face à toutes sortes de situations», notamment à «des années de sécheresse», a dit M. Caillé. **Hydro-Québec** investira 3,5 milliards par an dans la construction de nouvelles centrales. Parce que le gouvernement s'est entendu avec les Cris et d'autres nations autochtones, le développement du potentiel hydroélectrique du Québec n'est plus bloqué. «Les choses ont changé. La roue s'est remise à tourner», s'est enthousiasmé M. Caillé. L'exploitation d'une nouvelle centrale thermique n'empêchera pas le Québec de présenter «un dossier impeccable» quand viendra le temps de se conformer au protocole de Kyoto. M. Caillé a réitéré cet engagement, fait devant le **BAPE**: **Hydro-Québec** absorbera l'accroissement de 2,2 millions de tonnes de gaz à effet de serre causé par la centrale; le fardeau ne sera pas refilé à d'autres entreprises.

LE DEVOIR

Le Devoir

IDÉES, mercredi, 21 janvier 2004, p. A7

Des questions à la suite de l'annonce de la construction de la centrale thermique du Suroît

Énergie et transparence

Ce secteur constitue un enjeu trop névralgique pour que la population ne soit pas partie prenante aux décisions

Thérèse Richer; Manon Lacharité

Avec le début des travaux de la commission parlementaire chargée d'étudier le plan stratégique d'**Hydro-Québec** et les réactions suscitées par l'annonce récente du projet du Suroît, l'urgence de transparence dans le domaine énergétique ne fait aucun doute. Depuis l'adoption, en juin 2000, de la loi 116, la Régie de l'énergie est l'organisme habilité à autoriser les projets qui serviront à approvisionner en électricité les consommateurs québécois par le truchement d'**Hydro-Québec** Distribution (le distributeur). Celui-ci doit évaluer les besoins énergétiques des Québécois, les faire valider en audience devant la Régie de l'énergie et ensuite aller en appel d'offres. **Hydro-Québec** Production (le producteur) peut participer à cet appel d'offres au même titre que tout autre producteur québécois ou étranger. Parmi toutes les propositions reçues, la soumission d'**Hydro-Québec** Production est analysée par la Régie de l'énergie sur la base du moindre coût économique. La centrale thermique de Bécancour, actuellement sous examen par le **BAPE**, de même qu'une partie de l'électricité produite par LG1 et revendue au prix de marché d'aujourd'hui ont été les «gagnantes» du premier appel d'offres d'**Hydro-Québec** Distribution pour l'approvisionnement des Québécois en 2006-07. Le prochain appel d'offres pour les approvisionnements de 2008-09 est attendu dans les prochaines semaines.

Cette façon de faire doit en théorie permettre de maintenir peu élevés les coûts des nouveaux approvisionnements des Québécois en ouvrant le secteur de la production à la concurrence. Elle devait aussi permettre de distinguer les coûts des projets dédiés aux consommateurs québécois de ceux destinés aux exportations. Le producteur étant dorénavant le seul à empocher les profits provenant des ventes aux marchés extérieurs, les coûts de construction des projets destinés à l'exportation ne devraient plus, dans ce cadre réglementaire, être refileés aux consommateurs québécois.

Désinformation

Quelle n'a donc pas été notre surprise d'apprendre que la centrale du Suroît venait d'être autorisée par décret, prétendument pour assurer l'approvisionnement des consommateurs québécois en 2008-09. De deux choses l'une: ou bien la centrale thermique est construite pour cette raison, auquel cas le gouvernement Charest et **Hydro-Québec** contournent allégrement les prescriptions de la loi 116 et relèguent ainsi la Régie à un rôle de figurant secondaire, ou bien la centrale est destinée à l'exportation, et MM. Hamad et Caillé trompent la population. En effet, pourquoi contourner la Régie pour imposer le Suroît alors que, dans l'ordre des choses, **Hydro-Québec** Production aurait pu simplement répondre au prochain appel d'offres et suivre la procédure existante? Les informations obtenues du ministère de l'Environnement par Le Devoir, selon lesquelles ce ministère ne voyait pas la nécessité d'une nouvelle centrale, confirment notre analyse selon laquelle l'électricité qui sera produite par le Suroît est destinée à l'exportation, comme l'avait par ailleurs avoué André Caillé au Journal de Montréal le 13 mai dernier. Calculant probablement que l'annonce d'une centrale thermique essentiellement destinée aux exportations soulèverait un tollé dans l'opinion publique, **Hydro-Québec** et le ministre Sam Hamad ont préféré tromper la population du Québec en évoquant l'urgence d'assurer notre sécurité d'approvisionnement. Or, détail intéressant à souligner, le décret du 27 décembre 2003 autorisant ledit projet ne fait aucunement référence au fait que l'électricité produite le sera à cette fin. De plus, comme le hasard fait bien les choses, l'annonce est faite par grand froid, en même temps que des appels répétés à la modération de la consommation aux heures de pointe. Ce subterfuge permet aussi, bien évidemment, de faire l'économie d'un débat de fond sur la pertinence et la véritable rentabilité de construire des centrales thermiques au Québec pour vendre à nos voisins ontariens ou américains.

Une Régie de façade ?

Force est donc de constater que la Régie de l'énergie s'avère bien utile lorsqu'il s'agit de faire autoriser des hausses de tarif injustifiées (une nouvelle hausse est attendue d'ici avril), qui constituent une taxe déguisée, alors que le gouvernement n'hésite pas à l'ignorer lorsqu'il s'agit d'accélérer le développement énergétique afin de maintenir la marge de manoeuvre d'**Hydro-Québec** pour les exportations. Pis encore, l'Union des consommateurs craint que le fait de prétendre que la centrale du Suroît sera construite pour desservir les Québécois ne permette, au niveau réglementaire, de «diluer» les coûts de la nouvelle centrale (6 à 7 ¢ le kWh) dans le coût moyen de l'approvisionnement des consommateurs québécois (2,79 ¢ le kWh). Cette manoeuvre permettrait à **Hydro-Québec** de «rentabiliser» davantage les exportations en basant les calculs de rentabilité sur le coût moyen plutôt que sur le coût marginal du projet. On exporte ainsi une part de la rente énergétique des Québécois en plus de nous faire assumer les impacts environnementaux. Grâce à une période de grands froids, André Caillé semble découvrir les vertus de la gestion de la demande et de l'efficacité énergétique. Il était temps: ces aspects ont été carrément ignorés depuis son arrivée à la tête d'**Hydro-Québec**, en 1997, alors qu'on tente aujourd'hui de justifier de nouveaux projets par une prétendue urgence que personne n'a encore démontrée sérieusement et que les fonctionnaires du ministère de l'Environnement auraient remise en question. Nous pourrions débattre longuement au sujet de l'efficacité énergétique et du peu d'intérêt manifesté par **Hydro-Québec** à cet égard alors qu'il existe encore un fort potentiel dans le domaine des économies d'énergie. Cependant, il faudrait préalablement aborder la question de l'utilisation d'**Hydro-Québec** comme vache à lait par le gouvernement, qui empoche 50 % des profits de la société d'État. Il n'est donc pas étonnant, dans cette logique de rentabilité à tout prix, qu'**Hydro-Québec** soit toujours incitée à produire et à vendre plus d'électricité. Le conflit d'intérêts est patent.

Absence de transparence chronique

Le développement énergétique constitue un enjeu trop névralgique pour que la population du Québec ne soit pas partie prenante aux décisions. Lorsqu'ils ont été consultés, il y a maintenant 40 ans, par Jean Lesage à l'instigation de René Lévesque, pour qui le respect de la démocratie n'était pas qu'une vague préoccupation, les Québécois ont su faire les bons choix avec la nationalisation de l'électricité. La grandeur

actuelle d'**Hydro-Québec** découle de cette confiance reçue des Québécois. Cette confiance a été fortement ébranlée au cours des dernières années. L'attitude arrogante et mensongère d'**Hydro-Québec**, que ce soit dans les projets d'Hertel-des-Cantons et de Grand-Brûlé-Vignant (dédiés aux exportations mais «justifiés» pour protéger les consommateurs québécois d'un futur verglas), les hausses tarifaires ou l'annonce de la centrale du Suroît sous une fausse justification, doit sonner le glas de cette absence de transparence chronique qui crée un climat de non-confiance et d'affrontement dans tout le dossier énergétique au Québec. Le gouvernement Charest a promis dans ses priorités d'action politiques en matière énergétique la tenue d'une enquête scientifique et indépendante sur le développement énergétique du Québec. Les résultats de cette enquête doivent être livrés au plus tard en 2006, selon le document du Parti libéral. Malheureusement, en attendant, la désinformation continue de sévir au Québec en matière énergétique. L'annonce du Suroît ne constitue qu'un autre exemple qui s'ajoute à l'absence de transparence chronique introduite par la loi 116 alors que tout le secteur de la production a été soustrait de l'examen de la Régie. À preuve, des investissements de plus de 16 milliards de dollars sont prévus dans le plan stratégique d'**Hydro-Québec**, et ce plan ne sera étudié qu'en commission parlementaire, sans que la population ne puisse débattre publiquement de la justification de ces projets ni de leur rentabilité économique et sociale. Dans un tel contexte, l'Union des consommateurs réclame que l'enquête promise par les libéraux soit décrétée dès la rentrée parlementaire. Cette enquête doit permettre un véritable débat public, accessible, ouvert et transparent et porter tant sur les futurs investissements et sur les choix de filières à privilégier que sur les changements importants introduits par la loi 116. Le premier ministre Charest s'était fortement opposé à l'adoption de cette loi lorsqu'il était dans l'opposition. Il affirme aujourd'hui vouloir gouverner dans la transparence et respecter ses promesses électorales. Souhaitons qu'il saura faire preuve de la décence politique que la situation commande en permettant la tenue de cet incontournable débat.

Thérèse Richer : Présidente et responsable du dossier de l'énergie, Union des consommateurs

Manon Lacharité : Présidente et responsable du dossier de l'énergie, Union des consommateurs

LA PRESSE

La Presse

La Presse Affaires, mercredi, 21 janvier 2004, p. LA PRESSE AFFAIRES3

Les ingénieurs d'Hydro s'opposent au Suroît

Côté, Charles

Le projet de centrale thermique du Suroît, autorisé la semaine dernière, est une " erreur sur toute la ligne " selon le syndicat des ingénieurs d'**Hydro-Québec**, dont c'est la première sortie publique à ce sujet. " **Hydro-Québec** présente le projet comme amélioré, mais en fait, rien n'a changé, dit le président du syndicat, Ramzi Chahine. Ce projet-là va avoir surtout des retombées toxiques au Québec et les profits vont aller en Alberta. " La centrale de 840 MW qu'**Hydro-Québec** veut construire d'ici 2007 à Beauharnois sera alimentée au gaz naturel. Le projet a été critiqué parce qu'il ajoutera l'équivalent des émissions de 600 000 voitures au bilan québécois de gaz à effet de serre (GES).

C'est pour cette raison que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) a émis l'an dernier un avis défavorable au projet. M. Chahine propose plutôt de mettre en place des mesures d'économie d'énergie et de s'en remettre aux importations ponctuelles en attendant l'ouverture de nouvelles centrales hydroélectriques. Pour justifier le projet, le président d'**Hydro-Québec**, André Caillé, et le ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad, ont évoqué la semaine dernière la " précarité " de l'approvisionnement électrique québécois vers 2008. Cette situation est attribuable selon eux à l'arrêt des grands travaux hydroélectriques au cours des années 90. Mais M. Chahine affirme que M. Caillé doit vivre avec ses décisions, lui qui a pris la tête d'Hydro en octobre 1996. " C'est toujours facile de se plaindre de nos prédécesseurs, mais l'administration actuelle de M. Caillé a une part de blâme, dit-il. Les décisions sont prises à **Hydro-Québec** et sont ensuite présentées au gouvernement. **Hydro-Québec** n'avait qu'à faire sa planification comme il faut. "

Le Syndicat professionnel des ingénieurs d'**Hydro-Québec** presse la société d'État de continuer de miser sur l'hydroélectricité, " une force extraordinaire " pour le Québec. " Nous nous interrogeons aujourd'hui sur les raisons pour lesquelles nous ne devrions pas continuer de capitaliser sur ces forces ", dit M. Chahine. Au sujet des économies d'énergie, " il y a moyen de faire plus et de se passer du Suroît, dit-il. Les programmes d'économie d'énergie peuvent nous aider à passer la période qu'ils jugent précaire. " **Hydro-Québec** peut aussi compter sur l'éolien, bien que dans ce cas, " **Hydro-Québec** est sur la bonne voie

", estime M. Chanine, même si cette filière est entièrement développée par le secteur privé au Québec. " Nous n'avons rien contre l'éolien, dit-il. Le potentiel est là et Hydro commence à le développer. "

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, mardi, 20 janvier 2004, p. A1

Suroît: la centrale en cache une autre

Hydro-Québec se défend d'avoir tu la puissance maximale réelle de l'usine: 968 MW

Francoeur, Louis-Gilles

La centrale thermique du Suroît, dont la puissance officielle est de 807 MW, pourra en réalité atteindre un niveau de production de 968 MW durant les grands froids en hiver. C'est ce qu'affirme le Rapport d'analyse environnementale, qui a servi à l'approbation du décret d'autorisation par le gouvernement, et c'est ce qu'a confirmé hier au Devoir le directeur du projet Suroît, Macky Tall. Ce gain d'énergie de 161 MW, qui est supérieur de 20,8 % à la puissance nominale annoncée, est un véritable cadeau pour **Hydro-Québec**, un cadeau équivalent à une centrale de pointe comme celle de La Citière, à Laprairie, laquelle produit 162 MW. Le décret d'autorisation du Suroît, adopté par le Conseil des ministres du Québec le 17 décembre dernier sur proposition du ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, ne spécifie pas dans ses «conditions» le maximum de puissance que peut atteindre cet équipement gigantesque, qui deviendra aux portes de Montréal la première source ponctuelle de gaz à effet de serre du Québec.

Les certificats d'autorisation spécifient généralement soit la production maximale de biens et services, la capacité maximale d'enfouissement ou les rejets maximums de gaz acides d'une centrale thermique, comme celle de Tracy.

Cette donnée est importante, car, si un producteur veut augmenter sa production ou ses rejets, l'esprit et la lettre de la Loi québécoise de l'environnement veulent qu'il doive dans certains cas se soumettre à nouveau à une évaluation environnementale. Mais dans le cas du Suroît, on s'en est tenu à la puissance «nominale», et cela, dans les «attendus» du décret: «Attendu qu'**Hydro-Québec** a l'intention de réaliser le projet de centrale thermique à cycle combiné du Suroît d'une puissance nominale de 807 MW», y lit-on. Chez **Hydro-Québec**, précise le directeur du projet, on se défend d'avoir voulu cacher cette puissance supplémentaire, car, «aux audiences du **BAPE**, on avait expliqué que la puissance réelle pouvait s'échelonner d'un peu moins de 800 MW en été à plus de 900 MW en hiver». Pour Macky Tall, le fait de pouvoir hausser la production pas très loin sous la barre des 1000 MW par grand froid est «une coïncidence très heureuse, car on peut dire qu'elle [la centrale] va chercher une puissance supplémentaire en période de pointe hivernale» de la demande. La puissance «nominale» est un standard international qu'utilise le manufacturier pour décrire son équipement: les 807 MW, dont font état les communiqués de presse d'**Hydro-Québec** depuis le début, sont atteints à une pression atmosphérique de 1 bar et par une température de 15 °C. Mais, précise l'analyse environnementale du ministère de l'Environnement, «la puissance maximale de la centrale, atteinte lorsque la température extérieure est d'environ -27 °C, est de 968 MW».

La semaine dernière, lorsqu'**Hydro-Québec** et le ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad, ont annoncé la construction du Suroît, les communiqués évoquaient cette fois une puissance de 836 MW. Cela s'explique de deux façons, précisait le directeur du projet. D'abord, dit-il, la température moyenne dans la région du Suroît est de -5 à -6 °C sur une base annuelle, ce qui accroît la productivité des deux turbines et du cycle de vapeur qui récupère la chaleur de la tuyère. D'autre part, les améliorations techniques apportées au système de refroidissement et qui augmentent son efficacité énergétique de 5 %, contribuent aussi à atteindre cette production accrue. Si le Suroît peut dépasser de 161 MW la puissance nominale annoncée, c'est qu'en période de grands froids, explique Macky Tall, l'air avalé par la turbine à gaz est plus riche en oxygène. Cela permet d'injecter une grande quantité de carburant tout en respectant les ratios air-gaz spécifiés par le manufacturier. Mais, dit-il, il n'est pas possible de dépasser sécuritairement les 968 MW qu'il est possible de produire à des températures voisines de -27 °C parce que, dit-il, c'est la limite technique des turbines et de l'instrumentation complémentaire. Le directeur du projet Suroît affirme que les gaz à effet de serre discutés en audience et annoncés par **Hydro-Québec**, soit des rejets annuels de 2,25 millions de tonnes en équivalent de bioxyde de carbone (CO₂), tiennent compte de la puissance réelle que peuvent atteindre les deux turbines en période de pointe hivernale. Mais, dit-il, cette moyeknne annuelle tient aussi compte du fait qu'en été, en raison de la chaleur et de la

dilatation de l'air qui raréfie la présence d'oxygène pour un même volume, les deux turbines devront être utilisées en deçà des 807 MW nominaux. De son côté, John Burcombe, un ingénieur à la retraite qui est porte-parole du mouvement Au Courant, affirmait hier au Devoir que les turbines de l'autre centrale thermique envisagée à Bécancour par TransCanada Énergie pourraient passer de 507 MW à 547 MW en raison de la densité plus forte d'oxygène dans l'air froid. Et des gains similaires pourraient résulter des 800 MW qu'**Hydro-Québec** pense obtenir de producteurs privés qui vont s'équiper de systèmes en cogénération en vertu d'un nouvel appel de propositions récentes. D'autre part, selon John Burcombe, la hausse du taux d'efficacité énergétique annoncé par la version légèrement améliorée du Suroît - qui passerait de 58 % à 60 % - serait en réalité plus basse. Si on compare, dit-il, ce taux avec celui d'une chaudière au gaz dans une résidence, il faut comparer sur la base du «pouvoir calorifique supérieur». En utilisant ce mode de calcul, «qui permet de comparer des tomates avec des tomates», le taux d'efficacité du Suroît «amélioré» serait de 54 %, selon Burcombe. Si on s'en tient, au contraire, au «pouvoir calorifique inférieur», comme le fait **Hydro-Québec**, la comparaison avec une chaudière au gaz résidentielle lui conférerait un taux d'efficacité de... 105 %, ce qui serait une aberration. Au lieu de construire le Suroît, plusieurs groupes écologistes ont soutenu qu'**Hydro-Québec** aurait eu avantage à remplacer les chauffages électriques des maisons en construction par des chauffages au gaz, au lieu de brûler ce gaz au Suroît avec un taux d'efficacité inférieur pour alimenter des plinthes électriques.

LE DEVOIR

Le Devoir

IDÉES, samedi, 17 janvier 2004, p. B5

La centrale thermique du Suroît demeure inacceptable

Marie-Hélène Dorais

Le ministre des Ressources naturelles du Québec et le président d'**Hydro-Québec** font preuve d'une imagination on ne peut plus fertile lorsqu'ils tentent de justifier une version revue et améliorée de la centrale thermique du Suroît qui, dans les faits, ne réduira que d'une très infime partie les gaz à effet de serre du Québec, comparativement à la version initiale du projet, rejetée par le **BAPE**. Ils se montrent cependant beaucoup moins imaginatifs pour identifier les nombreuses alternatives qui permettraient au Québec de respecter ses engagements à l'égard du protocole de Kyoto et d'assurer l'approvisionnement en électricité de la province sans recourir à une centrale au gaz. Il est tout simplement aberrant que le Québec ne consacre pas plus d'énergie à promouvoir et à développer les solutions alternatives, pourtant connues. Par exemple, un projet-pilote mené dans deux municipalités québécoises a déjà démontré qu'un programme national d'économies d'énergie permettrait d'épargner la moitié de l'énergie qu'**Hydro-Québec** croit possible de tirer de sa future centrale au gaz, et ce, pour le tiers du coût par kilowatt. Un tel objectif pourrait être obtenu uniquement avec des mesures «légères», ce qui n'inclut pas, par exemple, de gros travaux comme l'isolation des murs et plafonds ou le remplacement des fenêtres, qui, en toute logique, devraient aussi faire l'objet d'un programme national pour préserver nos ressources d'énergie existantes. Par ailleurs, il est décourageant de constater le peu d'intérêt affiché depuis toujours par **Hydro-Québec** pour l'éolien, une énergie propre et renouvelable, extrêmement développée dans certains pays européens, comme l'Allemagne. L'efficacité de ce mode de production est pourtant démontrée, et ce, à un coût équivalent à celui du gaz naturel, sans ses retombées négatives pour l'environnement. Le Québec pourrait devenir un chef de file en Amérique du Nord en matière d'énergie éolienne. Mais **Hydro-Québec** préfère se contenter de modestes achats de 1000 MW d'électricité produite à partir d'éoliennes et devenir plutôt le leader d'une nouvelle technologie basée sur une source d'énergie non renouvelable et qui demeure aussi polluante que favorable au réchauffement climatique. Dans son rapport no 170, la commission du **BAPE** en est arrivée à la conclusion qu'elle ne pouvait souscrire à la mise en oeuvre de ce projet dans une perspective de développement durable: «Elle considère que son autorisation devrait être conditionnelle à la démonstration claire qu'il ne compromet pas les engagements du Québec en regard du protocole de Kyoto.» Or le gouvernement du Québec et **Hydro-Québec** viennent de se montrer incapables de faire cette démonstration en ce qui a trait au nouveau projet.

Pour toute justification, le ministre des Ressources naturelles clame que le Québec s'avère la province canadienne qui émet le moins de gaz à effet de serre, sous-entendant ainsi que les Québécois peuvent donc se permettre de polluer davantage. Sam Hamad semble avoir oublié que son parti a appuyé l'entente de Kyoto et entériné l'engagement du Québec de réduire ses GES de 7 %. Il faudrait aussi lui rappeler que le protocole de Kyoto est déjà nettement insuffisant pour faire échec au réchauffement climatique et que,

par conséquent, tous les gouvernements devront tôt ou tard prendre des mesures encore plus draconiennes.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, jeudi, 15 janvier 2004, p. A4

Une analyse réalisée par le ministère de l'Environnement

Hydro-Québec n'a pas besoin de la centrale thermique

Francoeur, Louis-Gilles

C'est parce que le gouvernement Charest veut fondamentalement faire de l'argent avec la vente de mégawatts aux États ou provinces voisines qu'il a autorisé la construction de la centrale thermique du Suroît, car les besoins d'Hydro-Québec pour faire face à la demande entre 2007 et 2010 peuvent être comblés par d'autres mesures. C'est ce qu'affirment les analystes du ministère de l'Environnement dans le rapport final qu'ils ont soumis à leur ministre, Thomas Mulcair, le 8 décembre dernier, en vue de la préparation du décret d'approbation. M. Mulcair n'a jamais caché son opposition à ce projet qui va hausser de 3 % les gaz à effet de serre (GES). Le ministre, dont la crédibilité est en chute libre dans le milieu environnemental, a finalement parrainé devant le Conseil des ministres, le 17 décembre dernier, le décret d'approbation du Suroît. Mardi, en réaction à l'annonce officielle du feu gouvernemental, son chef de cabinet, Alain Gaul, affirmait au Devoir que «le ministre aurait préféré annoncer des projets éoliens ou hydroélectriques mais qu'à cause du déficit appréhendé dans la fourniture d'électricité, le ministre s'est fait une raison». Le Rapport d'analyse environnementale, dossier 3211-12-073, précise pourtant qu'Hydro-Québec a à sa disposition d'autres moyens pour régler le problème. «Hydro-Québec, y lit-on, présente ce projet comme étant d'abord la façon de combler la différence entre la demande interne d'électricité et sa capacité de produire entre 2007 et 2010. Différents calculs, dont ceux du BAPE, contredisent cette hypothèse.» «De toute façon, poursuit le rapport remis à M. Mulcair, la réalité des marchés actuels, qui permet d'exporter facilement de l'électricité, permet d'en importer tout aussi facilement pour combler la période avant la mise en service des nouveaux projets hydroélectriques. La pointe de janvier 2003, pendant laquelle Hydro-Québec n'a pu suffire à la demande interne et a dû importer, démontre justement que l'importation est possible.»

La «seconde raison d'être du projet, celle de réaliser des profits, est plus simple à justifier. "Profiter des occasions d'affaires" se motive facilement dès qu'on réalise que 50 % des profits d'Hydro-Québec sont versés au trésor québécois», poursuit le rapport. Mais ce dernier finit néanmoins par conclure que «la justification d'un projet d'énergie est du ressort du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP), dont le mandat comprend la mise en valeur des ressources énergétiques et l'obligation d'assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques québécois. Selon le MRNFP, sans la construction du Suroît, "le Québec pourrait se retrouver en situation déficitaire au niveau de l'électricité et dépendre des marchés extérieurs" à cause du "risque relié à une faible hydraulicité, d'une croissance plus forte de la demande et du retard dans la mise en service des projets hydroélectriques". Le MRNFP considère donc le projet justifié.» Mais selon un analyste senior au ministère de l'Environnement qui a réclamé l'anonymat, «le rapport d'analyse fait ici preuve de complaisance, car c'est au ministère de l'Environnement de contrôler la validité des justifications avancées par Hydro-Québec ou d'autres ministères, comme le MRNFP. En prenant leur jugement pour parole d'Évangile, sans validation critique, le ministère a mis de côté sa mission légale de contrôle, ce qui ressemble fort à une commande pour justifier la décision annoncée. Et c'est d'autant plus clair que le rapport aurait dû ajouter, ce qui est au dossier, que le déficit anticipé de la demande aurait pu aussi être comblé par une gestion élargie de la demande en électricité au Québec, un domaine où Hydro-Québec ne fait pas le tiers de ce qui serait possible.» D'autre part, le premier ministre Jean Charest a laissé entendre hier, contrairement à ce qu'affirme le décret d'approbation du Suroît, que d'autres entreprises pourraient être mises à contribution pour annuler l'augmentation des émissions attribuables au Suroît. «Il y aura d'autres entreprises, d'autres contributions qu'on sera appelés à faire», a dit le premier ministre sans fournir de précisions. Plus tôt, il avait affirmé que «le protocole de Kyoto est très important pour nous». Le décret et le rapport d'analyse prévoient qu'Hydro devra acheter des droits d'émissions pour annuler les émissions du Suroît. Le rapport précise

même qu'il faudrait que ce coût soit «internalisé», c'est-à-dire facturé aux consommateurs québécois ou américains qui vont bénéficier des mégawatts.

Avec la collaboration de Robert Dutrisac

LA PRESSE

La Presse

Forum, jeudi, 15 janvier 2004, p. A15

Suroît: des solutions de rechange

L'Écuyer, Luc

Le ministre des ressources naturelles du Québec et le président d'**Hydro-Québec** font preuve d'une imagination on ne peut plus fertile lorsqu'ils tentent de justifier une version revue et améliorée de la centrale thermique du Suroît qui, dans les faits, ne réduira que d'une très infime partie les gaz à effet de serre du Québec, comparativement à la version initiale du projet qui a été rejetée par le **BAPE**. Ils se montrent cependant beaucoup moins imaginatifs pour identifier les nombreuses solutions de rechange qui permettraient au Québec de respecter ses engagements à l'égard du protocole de Kyoto et d'assurer l'approvisionnement de la province en électricité sans recourir à une centrale au gaz. Il est tout simplement aberrant que le Québec ne mette pas plus d'énergie à promouvoir et développer les autres possibilités qui sont pourtant connues. Par exemple, un projet pilote mené dans deux municipalités québécoises a déjà démontré qu'un programme national d'économies d'énergie permettrait d'épargner la moitié de l'énergie qu'**Hydro-Québec** croit possible de tirer de sa future centrale au gaz, et ce pour le tiers du coût par kilowatt. Un tel objectif pourrait être obtenu avec des mesures uniquement " légères ", ce qui n'inclut pas, par exemple, de gros travaux tels que l'isolation des murs et plafonds ou le remplacement des fenêtres qui, en toute logique, devraient aussi faire l'objet d'un programme national pour préserver nos ressources d'énergie existantes.

Par ailleurs, il est décourageant de constater le peu d'intérêt affiché depuis toujours par **Hydro-Québec** pour l'éolien, une énergie propre et renouvelable extrêmement développée dans certains pays européens, comme l'Allemagne. L'efficacité de ce mode de production est pourtant démontrée, et cela à un coût équivalent à celui du gaz naturel, sans ses retombées négatives pour l'environnement. Le Québec pourrait devenir un chef de file en Amérique du Nord en matière d'énergie éolienne. Mais **Hydro-Québec** préfère se contenter de modestes achats de 1000 MW d'électricité produite à partir d'éoliennes et devenir plutôt le leader d'une nouvelle technologie basée sur une source d'énergie non renouvelable et qui demeure aussi polluante que dommageable pour le réchauffement climatique. Dans son rapport 170, la commission du **BAPE** en est arrivée à la conclusion qu'elle ne pouvait souscrire à la mise en oeuvre de ce projet dans une perspective de développement durable: " Elle considère que son autorisation devrait être conditionnelle à la démonstration claire qu'il ne compromet pas les engagements du Québec en regard du protocole de Kyoto. " Or le gouvernement du Québec et **Hydro-Québec** viennent de se montrer incapables de faire cette démonstration en relation avec le nouveau projet. Pour toute justification, le ministre des Ressources naturelles clame que le Québec s'avère la province canadienne qui émet le moins de gaz à effet de serre, sous-entendant ainsi que les Québécois peuvent donc se permettre de polluer davantage. M. Sam Hamad semble avoir oublié que son parti a appuyé l'entente de Kyoto et entériné l'engagement du Québec de réduire ses GES de 7 %. Il faudrait aussi lui rappeler que le protocole de Kyoto est déjà nettement insuffisant pour faire échec au réchauffement climatique et que par conséquent, tous les gouvernements devront tôt ou tard prendre des mesures encore plus draconien

LE SOLEIL

Le Soleil

Économie, mercredi, 14 janvier 2004, p. C1

Le Suroît tournera en 2007

La centrale au gaz naturel émettra 2,2 millions de tonnes de GES par an dans le ciel québécois

Couture, Pierre

Ce qui était un secret de Polichinelle est devenu réalité hier lorsque Québec a confirmé la construction de la centrale au gaz naturel du Suroît, située à Beauharnois, en Montérégie. La centrale de 800 mégawatts (MW) émettra toutefois 2,2 millions de tonnes de gaz à effet de serre (GES) par année dans le ciel

québécois. "Nous voulions un projet moins polluant et nous l'avons", a indiqué hier le ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad. Selon ce dernier, la version améliorée du Suroît - construite au coût de 550 millions \$ par Hydro-Québec - permettra de réduire les émissions de GES de 8 % par rapport au plan initial. À l'origine, la centrale devait gonfler de 4 % - 2,4 millions de tonnes - le total québécois des gaz provoquant le réchauffement climatique. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) avait pourtant émis des sévères réserves sur le projet présenté par Hydro-Québec. La raison ? La centrale compromettrait sérieusement les engagements du gouvernement à l'égard du Protocole de Kyoto. Québec soutient qu'elle répond maintenant aux conditions environnementales du BAPE. Pour respecter Kyoto, le Québec devra globalement réduire de 6 % ses émissions actuelles de GES alors que le projet du Suroît en ajoutera 2,6 %. "Nous n'avons plus le choix, on se dirige directement vers un lourd déficit énergétique. Et c'est que nous devons éviter à tout prix", a ajouté le ministre Hamad. Pour Québec, le projet du Suroît demeure urgent si Hydro-Québec veut faire le pont entre les années 2007 et 2010. Après cette période, les projets hydroélectriques dans le collimateur devraient suffire à la demande. Les données d'Hydro-Québec indiquent que le Québec fera face à un déficit énergétique de 3,5 térawattheures (TWh) dès 2006, ce qui serait davantage que la puissance de la nouvelle centrale hydraulique de Toulmoustouc (3 TWh).

Mulcair

Au ministère de l'Environnement, le ministre Thomas Mulcair n'était pas disponible pour commenter la nouvelle.

"C'est sûr que nous aurions préféré autoriser un projet d'énergie renouvelable, a signalé le directeur du cabinet du ministre, Alain Gaul. Mais avec le manque d'énergie qui se profile à l'horizon, c'est la moins pire des solutions."

Chez Hydro-Québec, on jubilait. Car la version améliorée du Suroît - dont l'utilisation sera de 90 % - jouira d'une nouvelle technologie de turbine - 7HMD - développée par General Electric. "L'implantation de cette turbine sera une première en Amérique du Nord", a indiqué le président André Caillé. Pour la société d'État, le projet bonifié tient maintenant compte de la recommandation du BAPE selon laquelle "les efforts de réduction des GES devraient s'orchestrer à l'échelle de l'Amérique du Nord".

Écran de fumée

Du côté des groupes environnementaux, c'était plutôt la désolation hier. Les qualificatifs d' "écran de fumée" et de "mensonges gros comme le bras" ne manquaient pas. "On nous place devant le fait accompli sans avoir de nouveau consulté le BAPE ni avoir la décence d'attendre la fin de la commission parlementaire qui étudiera dès la semaine prochaine le plan stratégique d'Hydro", a déclaré le député péquiste de Lac-Saint-Jean, Stéphan Tremblay. "Si elle voit le jour, cette centrale sera l'équivalent de 20 000 nouvelles voitures sur les routes du Québec", a prévenu Steven Guibeault de Greenpeace. "C'est la fin de l'énergie bleue dont les Québécois sont pourtant si fiers", a estimé Philippe Bourke du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement de Québec (RNCREQ). Le RNCREQ, qui a joint sa voix à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique et l'Union québécoise pour la conservation de la nature, s'est par ailleurs demandée quelle malheureuse hécatombe s'était abattue sur les réserves énergétiques du Québec pour connaître un tel sort. "Mais que s'est-il passé ? En 2002, ce projet devait permettre à Hydro de profiter des occasions sur les marchés de l'exportation. Aujourd'hui, on nous dit que c'est une mesure exceptionnelle pour assurer la sécurité des approvisionnements ?" s'est questionné Philippe Bourke. Pour leur part, tant l'Association de l'industrie électrique que les Manufacturiers et exportateurs et l'Association des constructeurs de routes et de grands travaux ont salué la décision de Québec d'aller de l'avant avec le Suroît.

Été 2007

Si tout se déroule comme prévu, les travaux de construction devraient débuter ce printemps. La centrale, qui doit entrer en service à l'été 2007, devrait fournir du travail permanent à une trentaine de personnes. Hydro-Québec s'est aussi engagée à créer un fonds de développement de 4 millions \$ pour la région de Beauharnois. Hydro-Québec pourrait également permettre à des promoteurs d'un important projet de serres agricoles d'utiliser l'eau chaude rejetée par la centrale pour chauffer leurs installations. L'eau chaude pourrait ainsi faire épargner entre 70 à 75 % des coûts de chauffage aux serriculteurs. Dans ses conclusions, le BAPE recommandait d'ailleurs à Hydro de financer une étude de faisabilité indépendante sur les possibilités d'une mise en valeur durable de l'énergie résiduelle contenue dans le rejet thermique de la centrale. Rappelons qu'outre le projet du Suroît, Hydro-Québec doit aussi acheter de l'électricité

produite par TransCanada Energy qui construira une centrale au gaz naturel de 507 mégawatts à Bécancour. Cette centrale rejettera par année dans l'atmosphère quelque 900 000 tonnes de GES.

PCouture@lesoleil.com

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, mardi, 13 janvier 2004, p. A1

Feu vert à la centrale au gaz

Québec va de l'avant malgré un premier avis défavorable du **BAPE**

Dutrisac, Robert

Québec - Même s'il s'est engagé à respecter le Protocole de Kyoto, le gouvernement Charest va de l'avant avec la construction de la centrale thermique du Suroît qui augmentera de 3 % les rejets de gaz à effet de serre (GES) au Québec. Le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Sam Hamad, annoncera aujourd'hui «la réalisation» par **Hydro-Québec** de cette centrale au gaz naturel de 800 MW à Beauharnois au cours d'une conférence de presse à laquelle participera le p.-d.g de la société d'État, André Caillé. Selon le communiqué diffusé hier par le cabinet de M. Hamad, le ministre présentera «un projet amélioré». Rappelons qu'en février 2003, le Bureau d'audiences publiques (**BAPE**) a rejeté le projet du Suroît présenté par **Hydro-Québec** parce que la centrale, en raison de ses émissions massives de GES, pourrait compromettre les engagements du gouvernement à l'égard du Protocole de Kyoto. Pour respecter ce protocole, le Québec doit globalement réduire de 7 % ses émissions actuelles de GES alors que le projet du Suroît en aurait ajouté 3 %. À la fin de décembre, M. Hamad a confié au quotidien Le Soleil qu'il avait en main un projet de «Suroît nettement mieux qu'avant». Il a même avancé que le **BAPE** avait produit un rapport favorable au nouveau projet, rapport qui ne porterait pas, étrangement, sur l'enjeu environnemental. Dans son communiqué, M. Hamad annonce bien la «réalisation» du projet comme si le **BAPE** avait donné le feu vert au projet. On peut se demander si le **BAPE** sera autorisé à tenir de nouvelles audiences publiques sur le projet ou si le gouvernement jugera que le projet «amélioré» est à ce point semblable à l'ancien que d'autres audiences publiques seraient superfétatoires. À la mi-novembre, M. Hamad et le premier ministre Jean Charest avaient déjà annoncé les couleurs du gouvernement malgré l'opposition du ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair. Même si, sur les banquettes de l'opposition, le Parti libéral s'était opposé au projet du Suroît, M. Charest était maintenant prêt à envisager un tel projet. Dans une allocution devant l'Association de l'industrie électrique du Québec, qui fait son beurre de la construction de centrales, M. Hamad avait été beaucoup plus catégorique: le gouvernement favorisait le recours aux centrales thermiques, car «les projets thermiques constituent une des seules alternatives valables pour assurer aux Québécois à moyen terme une sécurité au niveau de l'approvisionnement énergétique». Les données d'**Hydro-Québec** indiquent que le Québec fera face à un déficit énergétique de 3,5 TWh vers 2006, ce qui est davantage que la capacité de production de la nouvelle centrale hydraulique de Toulnostouc, soit 3 TWh.

Mais pour M. Mulcair, le projet du Suroît, en raison de l'énormité de ses émissions de GES, était inacceptable sur le plan environnemental. «Rappelons que ce projet-là rajouterait dans l'environnement 2,4 millions de tonnes de gaz à effet de serre. C'est impressionnant de penser à cela», avait dit M. Mulcair au moment où M. Hamad prenait parti pour la construction de centrales thermiques. Si une centrale comme celle du Suroît entre en service, le gouvernement Charest, pour respecter le Protocole de Kyoto, devra imposer l'inspection obligatoire de tous les véhicules pour en vérifier les émissions, comme c'est le cas maintenant pour les véhicules lourds seulement, avait prédit M. Mulcair.

En outre, il existe une raison politique pour ne pas construire de nouvelles centrales thermiques au Québec, avait indiqué le ministre de l'Environnement. Il sera très difficile de convaincre les États-Unis de ne pas modifier le Clean Air Act, comme le souhaite l'administration Bush, si le Québec, en se lançant dans la construction de centrales thermiques, n'arrive pas à respecter le Protocole de Kyoto, a expliqué M. Mulcair. Tout en soutenant être en mesure de présenter un projet amélioré, **Hydro-Québec** estimait en novembre qu'il n'y avait aucune avancée technique récente qui permettrait de réduire de façon significative les émissions de GES d'une centrale au gaz naturel de 800 MW comme celle du Suroît.

LE DEVOIR

Le Devoir

PERSPECTIVES, samedi, 3 janvier 2004, p. B1

Vingt-cinq ans d'audiences sur près de 200 projets majeurs

L'incontournable BAPE

L'organisme s'est imposé comme un bastion de la démocratie participative

Francoeur, Louis-Gilles

En 25 ans, les simples citoyens québécois ont pu poser des questions, se prononcer et obtenir des évaluations indépendantes sur près de 200 projets majeurs au Québec. Parfois des projets importants au niveau régional, comme une centrale privée dans le parc de Val-Jalbert au Lac-Saint-Jean, le passage d'une ligne à haute tension à Grondines ou la construction d'une autoroute. Parfois des projets nationaux, comme l'entrée du Québec dans le thermique à Beauharnois, la politique de l'eau ou la production porcine. Et cela, grâce à une institution unique admirée et copiée partout dans le monde.

Il y a 25 ans, juste à la clôture de la session des Fêtes, le gouvernement de René Lévesque créait le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, qui allait devenir, pour le bonheur des uns et le malheur des autres, le bastion de la démocratie participative, ou «démocratie directe», comme on dit aux États-Unis, où est née cette tradition qui confronte experts, technocrates et promoteurs aux gens qui vont devoir vivre avec leurs projets.

Vingt-cinq ans plus tard, l'Assemblée nationale saluait récemment cet anniversaire par une motion unanime qui souhaitait explicitement le maintien de la mission du BAPE malgré la vague de réingénierie, ce qui situe désormais celui-ci dans une sorte de no man's land politique. En réalité, la création du BAPE fait partie, même si on l'oublie souvent, des grandes réformes du premier gouvernement Lévesque avec le déclubage des forêts publiques, la protection du territoire agricole et l'assurance automobile, pour faire une courte liste. Depuis 1978, le BAPE a produit plus de 190 rapports d'audiences, d'enquêtes et de médiation. Plus de 6000 mémoires ont alimenté la réflexion des différents commissaires au cours d'audiences auxquelles ont participé plus de 100 000 personnes. En plus d'avoir procédé à l'évaluation de projets ponctuels, des commissions ont amorcé des virages historiques dans plusieurs domaines comme les arrosages de pesticides en forêt, les déchets dangereux, la régénération forestière, les déchets, l'eau et la production porcine. Ce qui démontre, si quelqu'un en doutait encore, la pertinence d'un des rares articles du Règlement sur l'évaluation des impacts environnementaux à avoir été adoptés par le gouvernement au début des années 80 mais qui n'est jamais entré en vigueur, faute d'avoir été publié dans la Gazette officielle: ce fameux article, qui fait si peur aux gouvernements, prévoit l'évaluation des politiques et programmes gouvernementaux afin de les insérer dans une logique d'intégration environnementale, i.e. qui tiendrait compte simultanément de leurs impacts sur les écosystèmes, la société et l'économie.

L'enquête d'abord

L'originalité de la démarche du BAPE réside en grande partie dans le fait que, dans un premier temps, l'audience s'en tient uniquement à élargir la connaissance du dossier à partir des questions du public et des commissaires. Commentaires et opinions sont réservés pour la deuxième phase, ce qui frustre souvent les citoyens anxieux d'en découdre avec un promoteur. L'idée de placer d'abord la commission en mode d'enquête est de Luc Ouimet, un commissaire de la première équipe du BAPE au début des années 80. La formule a ensuite été exportée dans le processus fédéral par Me Michel Yergeau, le premier vice-président du BAPE qui a siégé à la commission Walsh, au Bureau de consultation de Montréal par Luc Ouimet qui l'a présidé. Luc Ouimet n'hésite pas une seconde: «Si je devais choisir entre la phase de questions et celle réservée aux opinions, je sacrifierais celle des mémoires. Car on sait par les questions des citoyens quelles sont leurs valeurs et leurs préoccupations. Mais surtout, les questions permettent de faire apparaître le non-dit et de confronter les affirmations de chacun à un examen rigoureux, le seul qui puisse faire évoluer substantiellement la connaissance du dossier.» André Beauchamp, qui a présidé le BAPE entre 1983 et 1987, explique que «la première phase de l'audience provoque un important transfert de connaissances: au début, le promoteur arrive avec ses experts, confiant dans l'énormité du savoir accumulé durant la préparation du dossier. Mais au fur et à mesure qu'on décortique son dossier en public, qu'on confronte les experts à la connaissance et aux questions du milieu, la connaissance passe de l'autre côté et on en arrive à égalité quelque part avant la période des mémoires. C'est ce que beaucoup

de promoteurs ont de la difficulté à accepter. Mais on voit que ce travail a transformé les perceptions du dossier dans la tête de la plupart des acteurs, ce qui modifie profondément leur approche du mémoire».

L'indépendance

Le pouvoir des citoyens, qui agissent en quelque sorte comme procureur public par leurs questions, n'aurait pas de sens sans «l'indépendance des commissaires et de la commission, la plus grande force du BAPE», explique de son côté Me Michel Yergeau, à qui on doit d'avoir écrit le règlement sur la procédure d'audiences qui a formalisé les règles de transparence et d'évaluation. Il raconte qu'au tout début du BAPE, dans le cadre de l'audience sur le passage controversé dans Lanaudière de la ligne à haute tension de la Baie-James, il avait reçu un coup de téléphone du ministre de l'Environnement, Marcel Léger. «C'était une époque, raconte-t-il, où l'indépendance des commissaires n'était pas balisée comme aujourd'hui. Elle était dans le pudding, dans le rapport! Voilà que le ministre me dit qu'il se contenterait bien d'une synthèse des opinions exprimées par le milieu dissident, que toutes les questions qu'on posait sur la pertinence de faire passer la ligne à tel ou tel endroit, c'était pas vraiment pertinent pour le ministère, que c'était l'affaire d'Hydro-Québec. Je lui ai expliqué qu'il avait inscrit dans la loi - qu'il avait d'ailleurs parrainée lui-même devant l'Assemblée nationale - un article conférant aux commissaires tous les pouvoirs d'une commission d'enquête, ce qui implique le devoir d'aller au fond des choses. Il m'a répondu que ce n'était pas ce qu'il voulait faire avec cette loi et qu'on posait trop de questions. J'ai alors fait un mémo au sous-ministre, André Caillé, pour lui préciser notre position et lui rappeler les articles de la loi. On n'en a plus entendu parler.»

Si l'indépendance des commissaires constitue la force principale du BAPE, selon Me Yergeau, les commissaires ad hoc - qui siègent occasionnellement - sont «sa partie la plus fragile» car ils demeurent partie liée avec beaucoup d'acteurs de la société. Les premiers commissaires, explique Me Yergeau, tentaient de développer un cadre de référence environnemental pour leurs décisions, ce que d'autres appelleraient une sorte de jurisprudence environnementale. Cette vision voulait développer une certaine cohérence entre les différents rapports. Mais elle a éclaté avec le temps sous l'effet des clans, des écoles de pensée, des lignes politiques... Mais, précise Me Yergeau, si le souci de cohérence doit animer le BAPE comme institution, la volonté de créer une sorte de corpus jurisprudentiel «ne doit en aucun cas devenir une prison, un carcan pour les commissaires: ils devraient cependant avoir l'obligation au moins morale de se référer aux rapports antérieurs et, au besoin, de justifier pourquoi ils se démarquent du courant jurisprudentiel».

La «justification»

Mais aucune jurisprudence ne permet d'escamoter l'enjeu principal de toute audience, la «justification» d'un projet, que bien des promoteurs voudraient s'éviter, comme l'ont fait d'ailleurs certains commissaires à l'occasion pour ne pas se retrouver entre l'écorce et l'arbre. Pour plusieurs, le BAPE devrait se contenter de dire s'il faut planter des arbres ou du gazon en bordure des autoroutes ou des barrages, mais surtout pas statuer sur la pertinence de les construire.

«Le coeur d'une audience, c'est pourtant la justification d'un projet, explique Me Yergeau. Si un projet est vraiment justifié, ses impacts sur le milieu deviennent dès lors beaucoup plus acceptables. Le grand problème d'une audience, c'est d'équilibrer la justification d'un projet avec ses impacts anticipés. Si le jeu en vaut la chandelle, alors on passe à la deuxième étape et on examine à fond la façon de réduire au minimum ses impacts du projet. Mais tout ça est inutile si le jeu n'en vaut pas la chandelle.» André Beauchamp ajoute que la crédibilité des commissions tient à un sentiment qui doit s'imposer dans l'esprit du public et du promoteur: «Si on sent que les commissaires sont capables d'aller jusqu'à rejeter ou à approuver un projet, le public ira jusqu'au bout de la démarche parce que les dés ne sont pas pipés, parce que le verdict n'est pas couru d'avance.» Comme les audiences du BAPE ne sont pas judiciairisées, parce que le BAPE n'est pas décisionnel, la capacité d'accueil des commissaires aux interrogations directes des citoyens est augmentée d'autant. Mais, dit-il, on pourrait améliorer grandement la procédure et même simplifier la confection des études d'impact si on consultait le public avant d'envoyer au promoteur la liste de questions auxquelles il devra répondre dans son étude d'impact.

«Il ne faut jamais oublier, commente Me Yergeau, que le processus d'audiences publiques est une aide à la décision gouvernementale, que l'ensemble du processus est là pour permettre la décision la plus éclairée possible. Le "scoping", qui permet de découvrir les enjeux éventuels d'une audience, recentre les études sur ce qu'un projet a de particulier. Il évite les études théoriques, les approches académiques ou

morales dans lesquelles certains groupes se spécialisent en les ramenant sur la table comme des leitmotiv à chaque audience.» André Beauchamp estime pour sa part que le **BAPE** et toute la philosophie de la consultation publique y gagneraient beaucoup s'il y avait du monde au Québec pour faire des «méta-analyses, analyser et critiquer» les décisions et les méthodes du **BAPE**. «Quand on a fait 25 analyses de lieux d'enfouissement, on est mûr pour un retour critique sur ce genre de dossier. À la limite, le **BAPE** devrait avoir un pouvoir d'autosaisine pour au moins amorcer une réflexion publique sur son action, sur les règles du jeu. Peut-être qu'il faudrait confier ça à d'autres, en dehors du jeu, comme des universitaires ou des journalistes... »

Une chose est certaine, conclut-il: «Le **BAPE** a fait la preuve de sa nécessité mais il devra évoluer, s'adapter en capitalisant sur son expérience.» Luc Ouimet, qui préconise d'étendre le mandat du **BAPE** à plusieurs autres domaines de l'activité publique «qui profiteraient d'une véritable approche de démocratie participative», va un cran plus loin: «Il serait temps, dit-il, que le **BAPE** mette fin à ses visites de famille en province dans les grandes audiences, inutilement coûteuses et qui segmentent l'information. Ça s'appelle diviser pour régner. Une audience centralisée, du moins pour la première partie, permettrait un travail plus étoffé, probablement plus économique, auquel tout le monde pourrait participer de partout par l'entremise d'Internet.» Comme quoi la pertinence et la stabilité d'une institution ne lui évitent pas de nouveaux défis.

2003

LeDroit

Le Droit

En manchette, mercredi, 24 décembre 2003, p. 4

Hydro-Québec veut relancer le projet de la ligne Grand-Brûlé-Vignan

Duquette, Patrick

Hydro-Québec désire redémarrer son controversé projet de ligne électrique entre Gatineau et Saint-Jovite. Avec ce nouveau raccordement, la société d'État veut sécuriser l'approvisionnement en électricité de l'Outaouais en cas de catastrophe, comme durant la tempête de verglas de 1998. " Des études et des recommandations en ce sens seront réalisées en 2004 ", indique **Hydro-Québec** dans un document déposé à la régie de l'énergie, début décembre. Une porte-parole de la société d'État n'a pas donné plus de détails, hier après-midi. " Pour le moment, nous n'avons pas grand-chose à dire. Nous avons fait part à la régie de notre désir de redémarrer le projet, c'est elle qui nous dira si on peut construire ou non ", a indiqué Flavie Côté. Ce projet d'une ligne de 315 kilovolts entre les postes de Grand-Brûlé et Vignan a soulevé la controverse, il y a trois ans. Au point que le gouvernement péquiste d'alors avait décidé de le laisser tomber, en 2001, à la suite des recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**). À l'époque, le gouvernement a jugé que les six centrales d'**Hydro-Québec** en Outaouais suffisaient à la tâche. D'autant plus qu'un projet d'interconnexion avec le réseau de l'Ontario flottait dans l'air à ce moment-là. Celui-ci ne s'est toutefois jamais réalisé. Le ministre de l'Environnement du temps, André Boisclair, avait expliqué que le problème de l'Outaouais en était davantage un " de distribution que d'alimentation ". Selon le ministre, il valait mieux enfouir des fils pour les protéger des intempéries que de construire une nouvelle ligne. La décision du gouvernement d'abandonner le projet avait soulevé un tollé parmi les maires de la MRC Papineau. Pour eux, le projet de presque 200 millions de dollars était une belle occasion de stimuler le développement de la Petite-Nation. Son tracé, d'une longueur de 150 kilomètres, traversait la réserve faunique Papineau-Labelle. **Hydro-Québec** veut relancer les investissements hydroélectriques. Son pdg, André Caillé, a promis d'investir 3,5 milliards par année jusqu'en 2020.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, vendredi, 19 décembre 2003, p. A4

Centrale thermique à Bécancour

L'UQCN brandit le protocole de Kyoto pour expliquer son opposition au projet

Le projet de construction d'une centrale thermique au gaz naturel à Bécancour doit être rejeté impérativement par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour les mêmes raisons qui ont mené une autre de ces commissions à rejeter le projet du Suroît, c'est-à-dire parce qu'il risque de compromettre l'atteinte des objectifs du protocole de Kyoto par le Québec. À lui seul, ce projet thermique augmenterait les rejets de gaz à effet de serre (GES) du Québec de 1,7 % alors que le Canada et la province se sont engagés à les réduire d'au moins 6 % d'ici 2012 sous le niveau historique de 1990. La centrale du Suroît, dont le BAPE a déjà recommandé l'abandon du projet, augmenterait à elle seule les rejets de la province de 3 %. L'adoption de ces deux projets augmenterait globalement les rejets du Québec de 4,7 %, une décision qui rendrait ridicule tout gouvernement qui oserait ensuite demander à ses citoyens de faire des efforts pour atteindre les objectifs du protocole, soutient l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN). Ce groupe ainsi que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies énergétiques et le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) ont unanimement demandé hier à la commission du BAPE, dans leurs mémoires respectifs, un abandon pur et simple du projet de centrale thermique de Bécancour, commodément déguisé, à leur avis, en projet de cogénération pour mieux le faire avaler par l'opinion publique. Le projet de TransCanada Energy Ltd., de Calgary, aurait une puissance de 547 MW et générerait annuellement 4,5 térawatts-heure (TWh). La centrale alimenterait en vapeur Norsk-Hydro et PCI Chimie Canada, elles aussi situées dans le parc industriel de Bécancour.

Le Québec perdrait son avantage

Pour l'UQCN, le développement de la filière thermique «annulerait progressivement l'avantage énergétique dont bénéficie le Québec, avantage qui a permis à la province d'être un faible émetteur de gaz à effet de serre. Ainsi, selon les données fournies par Hydro-Québec dans son plan stratégique 2000-04, une centrale au gaz naturel, même efficace, rejette entre 20 et 100 fois plus de CO₂ (GES) dans l'air qu'un barrage hydroélectrique, 80 fois plus de SO₂ (pluies acides) et 40 fois plus d'oxydes d'azote (NO_x et smog)». On ne peut pas justifier la mise en opération de cet équipement polluant, ajoute l'UQCN, par la décision de la Régie de l'énergie d'autoriser l'appel d'offres d'Hydro-Québec ou par le choix du projet de TransCanada par la société d'État. Dans ces deux cas, aucun facteur environnemental n'a été pris en compte, des critères qui ont été exclus du choix par la loi 116. Il appartient donc au BAPE de procéder au tamisage des projets en fonction de leur compatibilité avec le développement durable, comme l'exige la Loi de l'environnement, ce qui commande de tenir compte des externalités, un critère éliminatoire pour le thermique. Il existe, disent les trois groupes, d'autres filières moins polluantes comme l'éolien, sans oublier la meilleure de toutes, celle des économies d'énergie, que boude Hydro-Québec parce qu'elle lui rapporte moins.

Pour l'AQLPA, il faut majorer de 20 % les émissions reconnues de ce projet car les études indiquent que l'extraction et le transport du gaz naturel sont de cet ordre, ce qui porte à plus de 2 % l'augmentation des GES du Québec pour ce seul projet. De plus, poursuit l'AQLPA, toute hausse importante de la consommation de gaz naturel ne peut qu'«encourager» les projets d'exploration et d'exploitation de gisements par Hydro-Québec dans le golfe.

«Le Québec, indique le mémoire de l'AQLPA, peut très bien se passer qu'Hydro-Québec menace la vie maritime avec les tests et forages pour ensuite souiller l'estuaire du Saint-Laurent avec des puits de gaz et de pétrole, en plus de souiller le ciel avec les torchères de ses puits et ses centrales thermiques ou celles de ses fournisseurs éventuels.»

Économies d'énergie L'AQLPA note qu'Hydro-Québec réduit depuis dix ans toutes ses évaluations du potentiel d'économies d'énergie ainsi que ses objectifs dans ce domaine. Ce qu'elle entend réaliser de ce côté se limite à 9 % d'un potentiel déjà ratatiné par ses services par le jeu des prix, expressément choisis trop bas pour réduire ce potentiel. La réalité, affirme le mémoire, c'est qu'Hydro «a manoeuvré» depuis des années pour atténuer tout recours massif à l'efficacité énergétique et aux filières vertes comme l'éolien. Quant au Conseil régional de l'environnement de la région en cause, il demande à la commission du BAPE de tenir compte aussi des impacts de la construction d'un pipeline de 16 kilomètres qui traverserait le fleuve pour alimenter la centrale, tout comme on le ferait pour un projet alimenté par camion. Pour le CRECQ, il faut voir un «lien» dans le projet de TransCanada et les politiques gouvernementales visant à satisfaire aux dépens de l'environnement la boulimie énergétique d'alumineries comme celle d'Alouette, à Sept-Îles.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, mercredi, 3 décembre 2003, p. A8

Fonds marins du Saint-Laurent

Hydro-Québec reporte son projet d'exploration gazière

Étude d'impacts et consultation publique sont maintenant au programme

Francoeur, Louis-Gilles

Hydro-Québec retirera d'ici 48 heures son projet d'exploration des fonds marins du Saint-Laurent à la recherche de pétrole et de gaz naturel à la suite d'une entente intervenue entre le gouvernement et la société d'État, a appris hier Le Devoir de sources bien informées. La nouvelle sera confirmée au cours des deux prochains jours conjointement par les ministres des Ressources naturelles, Sam Hamad, responsable d'Hydro-Québec, et son collègue de l'Environnement, Thomas Mulcair. Jean Charest avait promis en avril par lettre au milieu environnemental que ce projet n'irait pas de l'avant sans une évaluation publique de ses impacts environnementaux. Les deux ministres ont convenu avec Hydro-Québec qu'elle procédera à une étude complète des impacts environnementaux de son projet, conformément à la promesse du premier ministre, soit les phases d'exploration et d'une éventuelle exploitation des gisements marins dans ce milieu fréquenté par plusieurs espèces de mammifères marins menacés de disparition. Le projet sera ensuite l'objet d'une consultation publique sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Selon les règles de ce processus, c'est le Conseil des ministres qui statue en dernier ressort sur les recommandations du ministre de l'Environnement, qui s'inspire généralement des recommandations du BAPE, mais qui peut aussi s'en écarter. On se rappellera que le gouvernement québécois est le principal actionnaire d'Hydro-Québec, qui lui verse la moitié de ses profits. Ses derniers incluent aussi les dividendes qu'Hydro retire de sa position de quasi-contrôle dans Gaz Métropolitain. Il se pourrait que le retrait officiel du projet évite à l'Office national de l'énergie (ONE) de refuser le feu vert au sous-traitant d'Hydro-Québec, la société GSI. L'ONE a requis l'avis de Pêches et Océans Canada avant de statuer sur la demande de permis d'exploration demandé par GSI. Dans un avis officiel, rapporté par Le Devoir la semaine dernière, Pêches et Océans concluaient à la nécessité de refuser ce permis en raison de la présence d'espèces menacées dans le secteur ciblé.

LA PRESSE

La Presse

La Presse Affaires, jeudi, 13 novembre 2003, p. LA PRESSE AFFAIRES1

Centrale du Suroît

Des promoteurs décidés

Des centaines de serres pour récupérer les rejets d'eau chaude

Paquet, Stéphane

Les promoteurs d'un important projet de serres agricoles à Beauharnois demandent à Hydro-Québec de modifier les plans de sa centrale du Suroît pour qu'ils puissent utiliser l'eau chaude rejetée par la future installation et ainsi chauffer des serres agricoles. "Hydro-Québec, ils nous écoutent, mais on aimerait ça qu'ils nous entendent", laisse tomber Michel Lapierre, directeur général du Centre local de développement (CLD) de Beauharnois-Salaberry. Le CLD rêve d'un grand parc de serres agricoles aux abords du site où Hydro veut construire sa centrale au gaz. "La zone agricole est juste à côté de la future centrale du Suroît", ajoute-t-il, imaginant déjà des dizaines d'hectares de serres s'élever entre le canal de Beauharnois et la rivière Saint-Louis. Et le rêve se concrétise tranquillement. Déjà, le CLD a ciblé deux entreprises du parc industriel qui ont des rejets thermiques (de l'eau chaude ou de la vapeur) suffisamment importants pour chauffer 23 hectares de serres. Dans une étude produite pour le CLD, on estime que les rejets des usines Nexem et Eka Chimie permettraient à eux seuls d'économiser l'équivalent de 9,7 millions de dollars en frais de chauffage au gaz.

"Si Hydro embarque, on pourrait aller du simple au triple en nombre d'hectares", souligne M. Lapierre qui se dit "toujours optimiste", même s'il demeure sans nouvelle de la société d'État. Le gouvernement Charest a demandé à Hydro de revoir son projet après le rejet, par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), de la version initiale d'Hydro. Dans les conclusions de son étude du projet de la centrale au gaz, le BAPE a d'ailleurs recommandé à Hydro-Québec de "financer une étude de faisabilité indépendante sur les possibilités d'une mise en valeur durable de l'énergie résiduelle contenue dans le

rejet thermique de la centrale du Suroît". Et le **BAPE** de poursuivre: "Une démonstration de la compatibilité de la centrale thermique projetée avec une grappe d'infrastructures agroalimentaires permettrait à la région de créer une valeur ajoutée aux retombées de la centrale et à **Hydro-Québec** d'augmenter l'efficacité énergétique de son projet." Neuf mois après la divulgation des recommandations du **BAPE**, **Hydro-Québec** se fait toujours aussi discrète. "On ne souhaite pas faire de commentaires" sur le projet du Suroît en général ni sur le projet de serres en particulier, a dit Marie Archambault, la chef des relationnistes publiques à qui échoient les questions sur l'avenir du Suroît. Le maire de Beauharnois, Daniel Charlebois, est aussi tenu dans l'ignorance. "Je ne sais pas s'ils travaillent là-dessus (le projet des serres) présentement. Mais, définitivement, pour la région, ce serait un plus."

Un procédé déjà utilisé ailleurs

Le CLD estime que la venue des serres créerait une vingtaine d'emplois par hectares cultivés. À cet égard, le Québec accuse un recul certain. L'Ontario, avec un climat moins froid, a une production en serres cinq fois plus importante que celle du Québec, selon les chiffres avancés par M. Lapierre. La technologie, développée en Europe au cours de la crise de l'énergie, vise à utiliser les rejets d'eau chaude ou de vapeur produits par de grands industriels. Ces rejets sont acheminés dans des tuyaux vers des serres qu'ils réchauffent, avant d'être refroidis encore davantage et retournés à l'environnement. M. Lapierre estime que ces rejets industriels permettraient d'assumer de 70 à 75 % des coûts de chauffage des serres. Parce que, dans ce type d'entente, la source de chaleur est habituellement fournie gratuitement, les entreprises qui l'offrent ne veulent s'engager "aucunement en termes de volume, quantité, qualité, température ou autres", souligne une étude préliminaire réalisée pour le centre local de développement. Les premiers résultats de l'étude étaient néanmoins suffisamment convaincants pour que le centre local de développement décide de poursuivre ses analyses en réalisant une étude plus approfondie de 250 000 \$. Les conclusions de cette étude sont attendues d'ici le printemps.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, jeudi, 13 novembre 2003, p. A2

Évaluation environnementale des barrages et des centrales hydroélectriques

Hydro-Québec réclame un traitement de faveur

Francoeur, Louis-Gilles

Hydro-Québec réclame un régime d'exception pour l'évaluation environnementale des barrages et centrales hydroélectriques, lequel exempterait les 8000 MW en planification de plusieurs exigences et normes environnementales qui lui sont présentement imposées ainsi qu'aux autres promoteurs, privés et publics. C'est ce qui ressort d'un chapitre méconnu de son récent plan stratégique dans lequel la société d'État estime avoir suffisamment d'expérience pour ne pas avoir à recommencer chaque fois des évaluations environnementales adaptées aux particularités de chaque milieu aquatique et terrestre où elle veut implanter ses importants projets. Ainsi, **Hydro-Québec** voudrait être exemptée de l'obligation de refaire des études sur ce qu'elle qualifie de «sujets accessoires à la prise de décision», soit des «thèmes pour lesquels on dispose de connaissances bien établies», comme les niveaux de mercure engendrés par la mise en eau des réservoirs. Le plan stratégique ajoute aussi à cette liste d'exemptions possibles «les aspects humains de l'étude d'impacts, les exigences quant aux profils démographiques et socio-économiques, de même que les études d'économie locale ou régionale». Les impacts «humains» et socioéconomiques des mégaprojets en Minganie, où **Hydro-Québec** prévoit développer quelque 3000 MW sur les rivières Romaines et Petit Mécatina, risquent de soulever un débat de fond dans cette région encore isolée du réseau routier québécois. Les autochtones, qui parlent encore l'innu traditionnel, et les Blancs ne voient pas tous l'arrivée du «progrès» de la même façon. D'autre part, les impacts environnementaux du désenclavement de ces territoires vierges sont généralement plus importants que ceux du projet lui-même parce que la horde des chasseurs et pêcheurs, qui suivent le projet, peut modifier les équilibres fauniques de la région au complet. Dans son plan stratégique, **Hydro-Québec** va jusqu'à suggérer que le ministère de l'Environnement, qui lui dicte les questions à étudier dans son étude d'impacts, devrait désormais limiter ses exigences en matière de «variantes». «On devrait pouvoir limiter le nombre de variantes à étudier à un strict minimum - à titre de comparaison, on ne demande pas, à ce jour, à un promoteur de projets thermiques d'étudier diverses variantes d'implantation», réclame-t-on au ministère de l'Environnement. **Hydro-Québec** estime qu'il devrait s'écouler tout au plus 30 mois entre

l'avis de projet adressé au ministre de l'Environnement et la remise du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Il a été possible de le faire pour des projets comme celui de la Péribonka, au Lac-Saint-Jean, et de Toulouste, sur la Côte-Nord. Hydro souhaite donc aller aussi vite avec le détournement du fleuve Rupert vers la Eastmain et La Grande à la Baie-James.

La société d'État estime que Québec et Ottawa devraient aussi standardiser leurs politiques sur les débits réservés des rivières, la protection des milieux humides et la productivité des habitats aquatiques car, pour elle, les priorités de chaque gouvernement dans ces différents domaines lui apparaissent comme autant d'obstacles inutiles à la bonne marche de ses projets. Idéalement, Hydro-Québec souhaite qu'on se contente de lui assigner des objectifs et des résultats environnementaux et qu'on la laisse faire à sa guise pour les atteindre en raison de son expérience passée.

Du côté des parlementaires, on semble plutôt miser sur la valeur éprouvée des règles en place. En effet, l'Assemblée nationale a adopté hier à l'unanimité une proposition du ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, amendée avec son accord par son critique, le député Stéphan Tremblay du Lac-Saint-Jean, pour souligner le 25^e anniversaire prochain du BAPE. L'amendement adopté traduit «l'engagement» des parlementaires «quant au maintien de l'organisation et de sa mission», ce qui indique clairement, explique Stéphan Tremblay, que le BAPE et le processus d'évaluation environnementale doivent «être protégés de l'opération réingénierie».

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, jeudi, 6 novembre 2003, p. A4

Barrage Pikauba

Un gaspillage de fonds publics, disent des écologistes

Francoeur, Louis-Gilles

«Il est invraisemblable que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) donne son aval à un projet de barrage de 100 millions pour faciliter la navigation pendant 15 jours par été au prix de la destruction d'un site naturel d'une valeur irremplaçable.» C'est en ces termes lapidaires que la Fondation Rivières, par la voix de son porte-parole Alain Saladzius, a accueilli hier le feu vert donné la veille au projet de barrage Pikauba comme réservoir d'amont du réservoir Kénogami par la commission du BAPE présidée par Claudette Journault. Ce rapport propose de ramener le projet de barrage à la cote minimale proposée par le promoteur, Hydro-Québec, en lieu et place du ministère des Ressources naturelles. Le projet a aussi soulevé la colère des autochtones de la nation Wendat, qui ont obtenu de Québec de chasser l'original dans cette partie de la réserve des Laurentides qui serait inondée si le gouvernement donnait son aval à ce projet caressé par le gouvernement Landry pour accroître la sécurité du réservoir Kénogami et faciliter la navigation de plaisance. À l'opposé, les porte-parole des 1000 propriétaires de chalets installés sur les rives du lac et des deux rivières en aval, qui permettent à celui-ci s'écouler vers le Saguenay, se sont dits ravis des propositions du BAPE. En juillet 1996, ce qu'on appelle désormais le «déluge» du Saguenay avait tout particulièrement frappé les rivières aux Sables et Chicoutimi, qui servent d'exutoire au réservoir Kénogami. Ce dernier n'avait pas pu emmagasiner l'eau qui lui parvenait de l'amont, notamment de la rivière Pikauba, qui draine une partie de la réserve faunique des Laurentides. C'est pour accroître la sécurité des exutoires et répondre aux doléances des riverains du lac Kénogami, qui se plaignent des bas niveaux d'eau en été et des difficultés d'accès à leurs embarcations, que Québec a envisagé de construire un barrage sur la rivière Pikauba pour en retenir les flots si un nouveau déluge devait survenir, ce qui ne devrait se produire qu'une fois aux... 10 000 ans. La commission du BAPE recommande de construire le barrage sur la rivière Pikauba mais d'y maintenir l'eau à la cote la plus basse avancée par le Conseil régional de l'environnement dans un esprit de compromis, soit à la cote 412,7 mètres, quitte à compenser les 5000 mètres carrés de milieux humides que cet ennoisement ferait disparaître. Mais c'est la justification même de ce projet qu'attaquent les écologistes, la nouvelle Fondation Rivières en tête. Le rapport du BAPE précise en toutes lettres qu'avec les nouveaux moyens de gestion envisagés, le lac Kénogami poserait des inconvénients de navigation, mais seulement pendant 15 jours en moyenne par été. Et la commission précise que cette situation pourrait être davantage améliorée par d'autres mesures qu'elle ne précise pas. Quant à la sécurité des villes saguenéennes, les mesures proposées pour faciliter l'écoulement de l'eau dans la rivière aux Sables seront suffisantes si, en plus, on rehausse quelque peu les digues du lac Kénogami pour augmenter leur stabilité et leur capacité d'emmagasiner l'eau en cas de fortes pluies subites. Pour Alain Saladzius, porte-parole de la Fondation

Rivières, les commissaires ont frileusement évité de conclure que ce projet de 100 millions était injustifié eu égard aux gains réels par rapport à d'autres solutions. Une simple amélioration de la situation ne peut pas justifier une pareille dépense gouvernementale dans le contexte actuel, dit-il, tout comme elle ne peut en aucune façon justifier la destruction d'un milieu naturel sur six kilomètres dans la réserve gouvernementale, que la commission qualifie elle-même d'irremplaçables à plusieurs égards.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, vendredi, 24 octobre 2003, p. a1

Le projet le plus important depuis la Baie-James

Francoeur, Louis-Gilles

Hydro-Québec cible désormais la Minganie (ou Basse-Côte-Nord), où elle projette de lancer au cours de la prochaine décennie deux complexes hydroélectriques d'une capacité globale de 3000 mégawatts (MW), soit le projet le plus important depuis la Baie-James et l'équivalent du projet de la grande rivière de la Baleine (3000 MW), suspendu à l'heure actuelle en raison de l'opposition des irréductibles du petit village cri de Whapmagoostui (Grande-Baleine, du côté cri du village). Selon le plan stratégique rendu public hier par la société d'État lors d'un dîner-conférence de la Chambre de commerce de Montréal, Hydro projette de construire sur la rivière Romaine un complexe de quatre centrales hydroélectriques d'une puissance totale de 1500 MW. Un deuxième projet de puissance identique suivra de peu ou sera réalisé en parallèle sur la rivière du Petit Mécatina, elle aussi dans la portion de la Minganie qui est inaccessible par la route à l'heure actuelle. **Hydro-Québec** n'a pas précisé si elle désenclavera ce territoire côtier avec une route, probablement le principal impact environnemental des deux projets conjugués. La rivière du Petit Mécatina est une rivière à saumons, mais en raison de l'isolement de la Basse-Côte-Nord, elle n'est fréquentée que par un nombre restreint de saumoniers. Quant à la Romaine, elle a un écoulement conjoint sur quelques kilomètres avec une intéressante rivière à saumons, mais en raison de la chute qui barre le cours de la Romaine dans sa partie aval, l'amont du cours d'eau ne serait pas accessible aux rois des eaux nordiques, ce qui laisse présager qu'il n'y aura pas de lever de boucliers comme cela serait le cas si la société d'État touchait aux joyaux de la côte, comme la Natashquan, la Mingan ou la Moisie.

Si **Hydro-Québec** prévoit d'épuiser le potentiel hydroélectrique de la province d'ici 2020 (voir texte ci-contre), à court terme, elle terminera les projets approuvés par Québec, soit Manouane (2003), Grand-Mère et Toulnostouc (2004). Elle accélérera simultanément les projets déjà en gestation à la Baie-James, dont l'énorme projet de détournement de la tête des eaux du fleuve Rupert, «le projet hydroélectrique le plus important de la décennie», qui devrait rapporter un peu plus de 9 TWh quand son eau passera successivement dans les turbines d'Eastmain 1-A, de LG-2 et de LG-1. En comparaison, Hydro tirera plus de 12 TWh de la production anticipée sur les rivières Romaine et du Petit Mécatina. Elle prévoit de mener à bien avec presque un an d'avance le projet Eastmain 1-A, soit à l'été 2007, a précisé hier Thierry Vandal, président d'HQ Production.

Hydro-Québec prépare en même temps trois autres projets plus petits mais néanmoins importants, soit la centrale de la Sarcelle, celle de la chute Allard et celle des rapides des Coeurs, en Mauricie. Ces projets, actuellement au stade d'avant-projet, ont fait l'objet d'«ententes» avec les communautés locales, soutient la société d'État, qui prévoit de les faire démarrer dans trois ans. En comparaison des dix milliards de dollars qu'Hydro prévoit d'investir en Minganie, la société d'État investira 0,004 % de cette somme, soit 40 millions de dollars, en matière d'économies d'énergie.

Invité à commenter cette différence, le président d'**Hydro-Québec**, André Caillé, a dit qu'il était prêt «à aller aussi loin que nos partenaires le voudront» en matière d'économies d'énergie, mais à la condition qu'ils le demandent et en assumant volontairement la facture... Même chose pour le développement de l'énergie éolienne, que la société d'État entend laisser entièrement au secteur privé au lieu d'y ajouter le poids de sa capacité financière et technologique afin de développer l'énorme potentiel du Québec. D'autre part, **Hydro-Québec** ne lâche pas prise et espère que Québec entérinera son projet de centrale thermique du Suroît (800 MW) même si celui-ci va à l'encontre de la politique de réduction des gaz à effet de serre du Québec, comme l'ont souligné le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) et le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, premier responsable de cette politique. La société d'État espère que Québec entérinera par ailleurs la construction de la centrale thermique de Bécancour,

qui fonctionnera au gaz naturel, tout comme celle du Suroît. Hydro projette aussi de lancer sous peu un important programme de cogénération au gaz ou au pétrole, qui devrait ajouter 800 MW au parc de production québécois. Le Suroît, Bécancour et la «cogen», comme on désigne la cogénération dans le jargon du milieu, devraient à eux trois hausser de plus de 6 % les émissions de gaz à effet de serre du Québec. Or la province s'est engagée à réduire de 6 % ses émissions, ce qui reportera par conséquent le fardeau de réduction du parc hydro-québécois à d'autres entreprises du Québec, surtout dans le secteur industriel. À Québec, on rêve de voir Ottawa assumer cette facture, ce qu'on serait de moins en moins enclin à faire de ce côté, où on stigmatise privément l'incohérence du Québec, grand défenseur officiel du protocole de Kyoto...

Invité à dire comment **Hydro-Québec** compensera les entreprises québécoises obligées de réduire leurs émissions pour faire de la place à celles d'**Hydro-Québec**, Thierry Vandal a répondu: «La question se pose. Mais je n'ai pas la réponse.» Cette réponse, a-t-il dit, serait plus facile à élaborer si on connaissait les mécanismes de mise en oeuvre arrêtés par le Québec, ce dont on ne voit pas le moindre iota pour l'instant. Le déplacement des priorités d'**Hydro-Québec** vers la Minganie n'est pas sans obstacle car les Innus, en discussions au sujet de leurs droits avec Québec, pourraient avoir des exigences imprévues: en effet, plusieurs communautés de la Basse-Côte-Nord ont toujours perçu le désenclavement de leur région comme une calamité environnementale, tout comme les Cris de Whapmagoostui. **Hydro-Québec** a pour la première fois reconnu dans les études environnementales du projet Grande-Baleine que l'ouverture ou le désenclavement d'un territoire, avec leurs séquelles de lacs vidés et de cheptels d'animaux décimés par la horde de chasseurs et de pêcheurs blancs, constituent des impacts environnementaux globalement plus importants que tous ceux liés à la construction d'un barrage ou d'une centrale ainsi qu'à l'enneigement du territoire.

Mais les Innus vont éviter ces problèmes, du moins à court terme. En effet, le plan stratégique estime que l'aménagement hydroélectrique de la Nastapoka (500 MW) n'a de sens qu'en conjonction avec Grande-Baleine, mis sur les tablettes. Quant au harnachement de la Caniapiscau, il «pourrait devenir intéressant à moyen terme» avec un coût de revient de 11 ¢ le kWh. Mais pas question d'aller sur le fleuve George à court ou à moyen terme compte tenu des lois et règlements fédéraux en vigueur, qui protègent le saumon avec des règles sans équivalent au Québec.

En ce qui a trait au Labrador, Thierry Vandal a expliqué que «la balle est dans le camp de Terre-Neuve». Et il s'est refusé à supputer sur le récent changement de gouvernement dans cette province.

LES AFFAIRES

Les Affaires

Dossier spécial, samedi, 27 septembre 2003, p. 35

Industrie électrique

Hydro-Québec part en guerre contre les délais d'approbation

La société d'État presse les gouvernements de simplifier et d'harmoniser leurs processus pour l'étude des projets hydroélectriques

Picard, Pierre

Hydro-Québec part en guerre et presse les gouvernements de régler la situation. Son cheval de bataille : la réduction des délais d'approbation de ses projets. Le ministre des **Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Sam Hamad**, travaille à ce dossier et souhaite pouvoir en arriver à réduire d'un an le processus d'approbation. De façon générale, il faut compter une douzaine d'années entre le moment où un projet est présenté par **Hydro-Québec** aux autorités gouvernementales et sa réalisation. Le président d'**Hydro-Québec**, **André Caillé**, souhaiterait voir ce délai réduit à six ou sept ans. Le dossier est complexe, car Québec doit coordonner ses actions avec le gouvernement fédéral, qui a aussi son mot à dire dans les projets hydro-électriques en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Cette loi s'applique aux projets pour lesquels Ottawa a un pouvoir de décision, soit la construction de nouvelles centrales et les dérivations partielles de rivières. L'intervention d'Ottawa a trait à celle des eaux navigables et à la protection de l'habitat des poissons. "Les délais les plus longs sont ceux pour obtenir des directives claires sur ce que les gouvernements exigent comme études d'impact environnemental. Les gouvernements fédéral et provincial ont chacun leurs processus", explique **Roger Lanoue**, vice-président, recherche et planification stratégique, chez **Hydro-Québec**. Les délais d'approbation de centrales thermiques sont plus courts, soit d'environ un an. "Nous comprenons que les projets thermiques sont beaucoup plus simples que les projets hydroélectriques. Mais l'hydroélectricité est la plus importante

source d'énergie du monde, ajoute-t-il. Il serait souhaitable que les responsables gouvernementaux au Canada soient conscients de cela et qu'ils fassent en sorte que la démarche soit effectuée avec le plus de diligence possible."

Hydro-Québec aimerait bien que les autorités gouvernementales tiennent compte du fait qu'elle effectue des études environnementales depuis plus de 30 ans et qu'elles lui confèrent, à cet égard, une plus grande marge de manoeuvre.

"Souvent, l'hydroélectricité n'est pas favorisée exclusivement à cause de facteurs environnementaux. Pourtant, aucune de nos réalisations n'est un désastre environnemental. Prenez l'exemple du réservoir Gouin, créé de toutes pièces pour des activités hydroélectriques. C'est aujourd'hui un très beau bassin de pêche. Cela démontre comment nos projets s'insèrent dans le milieu naturel avec le temps", affirme **Daniel Garant**, vice-président, marchés de gros et projets de développement, d'**Hydro-Québec Production**. Au passage, M. Garant lance une flèche vers le **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE)** : "La majorité des questions que le **BAPE** nous adresse ne touchent même pas l'environnement. Le **BAPE** s'intéresse, par exemple, à des déplacements de chalets, qui sont surtout des cabanes pour les chasseurs."

Formation d'un comité de travail

Pour **Hydro-Québec**, la solution pour raccourcir les délais passe par une harmonisation des processus d'approbation entre les deux paliers de gouvernement, position que soutient **Jacques Marquis**, pdg de l'**Association de l'industrie électrique du Québec**. "Si les processus fédéral et provincial fonctionnaient en parallèle et non en série, comme c'est souvent le cas, je suis persuadé que nous pourrions réduire les délais d'au moins une année", dit M. Marquis. Au printemps dernier, le gouvernement du Québec a confié à un comité spécial le mandat d'analyser comment les projets hydroélectriques pourraient être accélérés. Il est formé de représentants de plusieurs ministères (**Environnement, Finances, Ressources naturelles, du Conseil du trésor**) et d'**Hydro-Québec**. Mais pour l'instant, chacun se renvoie la balle, et il est difficile d'obtenir des détails sur les objectifs et les échéanciers de travail de ce groupe. "Nous misons beaucoup sur ce comité. Nous espérons que de vraies solutions seront mises de l'avant au Québec. Nous souhaitons aussi que le gouvernement du Canada embarque dans le train s'il veut atteindre les objectifs de Kyoto ", dit **Pierre-Luc Desgagné**, directeur principal, environnement et affaires publiques, chez **Hydro-Québec**.

LE SOLEIL

Le Soleil

Actualités, samedi, 6 septembre 2003, p. A4

Agrandissement de la centrale gentilly-2

Hydro-Québec serait en conflit d'intérêts

Un groupe environnemental dénonce le manque d'indépendance de l'étude d'impact
Champagne, Anne-Louise

Le Regroupement pour la surveillance du nucléaire (RSN) crie au conflit d'intérêts dans le projet d'agrandissement des installations de stockage des déchets radioactifs de la centrale nucléaire Gentilly-2. **Hydro-Québec** doit remettre au début de 2004 une étude sur les impacts environnementaux qu'occasionneraient ces nouvelles installations. La Commission canadienne sur la sûreté nucléaire (CCSN) vient d'approuver les lignes directrices qui guideront **Hydro-Québec** dans son évaluation. Par la suite, la Commission examinera le rapport d'Hydro, et aura à juger si oui ou non il y aura des impacts environnementaux et, si oui, de quelle ampleur. La CCSN estime que, à l'étape actuelle, il n'est pas nécessaire de passer par le ministère fédéral de l'Environnement, ni par des consultations publiques. Pour Gordon Edwards, du RSN, **Hydro-Québec** n'est pas en position de faire une étude objective.

"La section nucléaire d'**Hydro-Québec** est impliquée dans le projet, dont le succès dépend directement de l'étude d'impact, explique-t-il. Il vaudrait mieux une étude vraiment indépendante." Selon lui, une étude "ouverte et un processus vraiment indépendant" permettrait d'évaluer les autres options, dont la fermeture de la centrale. Une telle instance pourrait évaluer toutes les informations, répondre à toutes les questions des citoyens, bref, avoir une vue d'ensemble des autres avenues possibles. M. Edwards croit aussi que le lien est trop étroit entre la CCSN et l'industrie nucléaire. "La CCSN répond au même ministre (Ressources naturelles) que le promoteur." Il croit que la Commission devrait plutôt relever de

l'Environnement ou de la Santé. "C'est très important, dit-il. Les déchets nucléaires sont les plus dangereux, les plus toxiques au monde." La CCSN n'est évidemment pas de cet avis. "La Commission n'accepte pas l'opinion du Regroupement au sujet du manque présumé d'objectivité de la CCSN dans le déroulement de l'évaluation environnementale", lit-on dans le compte rendu des délibérations. M. Guy Riverin, spécialiste en évaluation environnementale pour la CCSN, rappelle que lorsque la Commission examinera le projet d'Hydro, elle le soumettra à toute la "famille fédérale". Ainsi, outre les Ressources naturelles, Pêches et Océans, les Affaires autochtones, l'Environnement et la Santé auront leur mot à dire.

Le BAPE

Si l'étape actuelle se passe dans la "famille fédérale", Québec sera aussi éventuellement impliqué dans la décision. Lorsque la version finale sera complétée, le projet sera rendu public par le BAPE, qui tiendra alors des audiences si la demande lui en est faite.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, jeudi, 10 juillet 2003, p. A1

L'enfouissement au site de Lachenaie est «inacceptable» pour le BAPE

Mulcair écarte le projet de centrale thermique du Suroît
Francoeur, Louis-Gilles

La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui a évalué le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Lachenaie, en conclut que celui-ci est «inacceptable» en raison de sa démesure et parce qu'il court-circuite l'élaboration du Plan de gestion des déchets de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). La commission propose plutôt à Québec d'autoriser la poursuite des activités d'enfouissement jusqu'en 2008 afin de donner le temps à la CMM de produire son plan de gestion des déchets et de définir ses besoins d'enfouissement ainsi que la part de Lachenaie dans cette stratégie. Réagissant sur-le-champ à la divulgation du rapport, le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, a déclaré hier qu'il entérinerait la philosophie de la commission. Il a précisé en entrevue au Devoir qu'il ne fera «aucune recommandation au conseil des ministres» au sujet de la capacité d'enfouissement, y compris la prolongation des activités d'ici 2008, avant d'avoir en main le Plan de gestion des déchets de la CMM, qui sera prêt d'ici la fin de l'année. M. Mulcair ne voit pas la nécessité de bouger dans ce dossier d'ici mars 2004, date à laquelle se termine la prolongation d'activités autorisée par son prédécesseur, André Boisclair.

Le ministre de l'Environnement semble accorder une grande importance aux recommandations du BAPE de façon générale. C'est ainsi que conformément à une autre recommandation du BAPE, il a annoncé au Devoir hier que le dossier de la centrale thermique de 800 MW du Suroît était en définitive suspendu et qu'il n'irait pas au conseil des ministres avec un décret pour le faire accepter.

«Il n'y a plus personne qui suggère d'aller de l'avant avec ce dossier», a déclaré Thomas Mulcair, y compris Hydro-Québec. Cela s'explique, a-t-il dit, en raison de la fin de non-recevoir claire et nette opposée par le BAPE à ce projet, contraire aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre du Québec. Un projet qui a passé le test de l'audience publique mais qui n'est pas formellement refusé par décret gouvernemental demeure susceptible de refaire surface sur la table du conseil des ministres pendant une période d'environ cinq ans. À moins que le promoteur, évidemment, ne le retire officiellement, ce qui n'a pas été fait. Par contre, selon le ministre Mulcair, il risque d'y avoir «un grand débat» dans le nouveau dossier de la centrale thermique de Bécancour car, contrairement à la centrale du Suroît d'Hydro-Québec, le promoteur privé avance dans ce cas l'idée de valoriser une partie de la vapeur produite à des fins industrielles, un «équilibre plus intéressant», laisse tomber le ministre.

Thomas Mulcair devait révéler au cours de l'entrevue qu'il «est encore en échange avec le promoteur», la société TransCanada Énergie, laquelle n'a pas encore officiellement saisi le ministère de son projet de centrale thermique de 502 MW par l'«avis de projet» prévu dans la loi. Certains promoteurs utilisent cette façon de procéder pour tester le ministère à propos de ce qui rendrait leur projet plus acceptable avant de lui conférer une forme définitive. Évidemment, les adversaires potentiels, qui ne connaissent pas le contenu de ces pourparlers, ne peuvent réagir ou critiquer l'approche du promoteur. C'est ce qu'on appelle dans le jargon environnemental le début de l'«audience parallèle», qui a historiquement miné la crédibilité du processus balisé par la loi. D'autre part, le rejet par le BAPE du mégaprojet de Lachenaie a été accueilli

très favorablement hier par les autorités de la CMM, qui voient l'essentiel de leurs recommandations entérinées par la commission ainsi que par les villes voisines, comme celle de pouvoir définir les objectifs d'enfouissement avant que les projets de sites ne soient entérinés. Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) était particulièrement satisfait que la commission reprenne leur idée de multiplier les sites dans la région métropolitaine en vue d'impliquer chaque sous-région dans la gestion de ses déchets en lieu et place d'un mégasite unique.

Cette idée était cependant accueillie avec une certaine réserve du côté de la CMM. Le coordonnateur à l'aménagement, Pierre Bélanger, acceptait qu'on en débattenne lors des audiences de l'automne prochain sur le Plan de gestion. Cependant, a-t-il dit, la multiplication des équipements pourrait bien multiplier les foyers de contestation.

Par ailleurs, la commission, présidée par la commissaire Gisèle Gallichan, propose de ramener la hauteur prévue du site - 55 mètres, soit l'équivalent d'un édifice de 17 étages - à la hauteur des arbres avoisinants, soit un peu moins que les 23 mètres actuellement autorisés. Cette question d'esthétique ainsi que tous les inconvénients de proximité comme les odeurs, les biogaz et le trafic lourd ont été au coeur de l'opposition des riverains et des municipalités voisines, qui refusent de servir de dépotoir à 60 % de la population québécoise, effectivement présente dans le territoire de la CMM, pour une autre génération.

Plus fondamentalement, la commission du **BAPE** a jugé le projet «inacceptable». «Source d'iniquité sociale, ce projet est rejeté par les citoyens et, dans le contexte de la gestion des matières résiduelles de la région de Montréal, sa taille, favorisant l'enfouissement au détriment de la récupération, apparaît comme allant à l'encontre des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.» Pour les commissaires, le Plan de gestion des déchets de la CMM est un «préalable» incontournable. Si on procédait à l'inverse en autorisant Lachenaie à enfouir 39,5 millions de tonnes de déchets d'ici 25 ans, on priverait la CMM de son droit de refuser les déchets provenant de l'extérieur de son territoire, un droit garanti par la loi. Pour le ministre Mulcair, si la CMM se présente au fil de départ en 2008 alors qu'elle devrait être alors au fil d'arrivée prévu par la politique, ce n'est pas dramatique car il s'agit somme toute, dit-il, «de deux ou trois années sur des horizons de planification de plus de 30 ans». Le ministre maintient cependant l'échéance de 2008 malgré son caractère ambitieux. La région métropolitaine devra d'ici ces cinq années faire passer son taux de recyclage de 17,5 % à 60 %, un objectif que pourrait compromettre une trop grande capacité d'enfouissement par des prix inférieurs à ceux de la réutilisation et du recyclage. Les commissaires estiment enfin qu'aucune autorisation d'agrandissement ne devrait être accordée sans une analyse de risque pour la santé des riverains et une réduction significative des inconvénients que ceux-ci subissent. La commission estime même incompatible le développement résidentiel et urbain intense aussi près d'un mégasite, fût-il équipé des techniques les plus modernes pour éliminer lixiviats et biogaz. Il faudrait agrandir la zone tampon, écrivent-ils, bien au delà des 150 mètres prévus par la réglementation; les cellules d'enfouissement devraient être de plus petite taille pour minimiser les émissions fugitives de biogaz ainsi que l'accès des goélands.

Enfin, recommandation sans précédent dans un rapport sur ce sujet, les commissaires écrivent que «pour faciliter l'atteinte des objectifs gouvernementaux [en matière de recyclage et d'environnement en général], la commission est d'avis que les tarifs de l'enfouissement devraient inclure l'ensemble des coûts sociaux et environnementaux qui résultent de cette activité». Elle insiste aussi pour que Québec se décide à adopter rapidement les règlements qui vont traduire dans les faits sa politique sur les déchets.

LE DEVOIR

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, lundi, 7 juillet 2003, p. A2

Nouveaux contrats secrets

Hydro-Québec passe un test majeur devant la Commission de l'énergie

Francoeur, Louis-Gilles

Hydro-Québec passera ce matin un test majeur devant la Régie de l'énergie, à laquelle elle demande l'autorisation de créer une troisième génération de contrats secrets, soit ceux qu'elle entend conclure avec un nouveau fournisseur d'énergie issu du secteur privé. La société d'État adressait la semaine dernière à la Régie une demande pour ne pas dévoiler le prix d'achat conclu avec la société Trans-Canada Energy.

Cette société a remporté un appel d'offres pour fournir 600 mégawatts d'électricité à **Hydro-Québec** après la construction d'une centrale thermique au gaz naturel à Bécancour, similaire à celle du Suroît, rejetée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, qui l'a qualifiée d'injustifiable en pleine période de lutte aux changements climatiques. Le reste de cet appel d'offres pour 1200 nouveaux mégawatts, qui doivent combler les besoins du marché québécois entre 2006 et 2011, a été remporté par **Hydro-Québec** elle-même, qui avait en réserve quelque

600 mégawatts à ses centrales de LG-1 et LG-2, des mégawatts dont la société d'État ignorait vraisemblablement l'existence lorsqu'elle a réclamé de la Régie de nouveaux mégawatts pour combler ses besoins d'ici 2006... Ces nouveaux mégawatts, qui vont être vendus aux Québécois au coût marginal de plus de 6 cents, ont cependant été produits avec des équipements payés par les contribuables, qui leur fournissent actuellement des mégawatts à environ 3 cents le kWh. Il est de notoriété publique qu'Hydro était prête à payer en moyenne un peu plus de 6 cents le kWh pour les nouveaux mégawatts de Bécancour. Mais en demandant de garder secret son contrat, la société d'État ne veut pas que la Régie et le public puissent discuter du prix de ses achats et des autres clauses du contrat, une donnée fondamentale pour déterminer si le prix facturé aux utilisateurs est juste et équitable. Il sera par ailleurs impossible, durant les audiences du **BAPE** sur ce projet, de valider la valeur de solutions de rechange comme l'énergie éolienne ou les économies d'énergie si le prix de référence n'est pas connu, ce qui réduira la portée de cet exercice d'évaluation pourtant prévu par la loi.

Rappel historique

Hydro-Québec a signé une première génération de contrats secrets dans les années 80, dans lesquels elle a concédé aux grands producteurs d'aluminium québécois des prix en deçà de son tarif le plus bas, le tarif industriel «L». La société d'État était censée se rembourser avec les gains que ces sociétés privées allaient réaliser lorsque le prix de l'aluminium remonterait, ce qui ne s'est pas produit à l'échelle prévue, de sorte qu'Hydro va perdre des centaines de millions dans l'affaire. La deuxième vague de contrats secrets touche quelques contrats accordés à des producteurs privés dans le cadre du deuxième volet de la production au moyen de petites centrales. Le nombre de ces contrats est cependant fort réduit et Hydro a fait savoir qu'à l'avenir elle rendrait publics ces contrats, même s'il s'agit là aussi de producteurs privés. L'argumentaire d'**Hydro-Québec** pour justifier une troisième génération de contrats secrets avec un fournisseur d'électricité thermique - on ne sait pas si elle veut aussi cacher le prix de l'électricité qu'elle se vend elle-même - est contenu dans un rapport que la Régie n'a pas rendu public et dont la divulgation doit faire l'objet de l'audience d'aujourd'hui, tout comme la pertinence de divulguer la teneur des contrats eux-mêmes.

Groupes écologistes

La procédure de la Régie, qui accorde aux écologistes et aux consommateurs un minimum d'information pour l'examen des dossiers - «et parfois moins que le minimum», ajoute Philippe Bourque, du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCRE) - a cette fois scandalisé ces mêmes groupes. Ceux-ci estiment en effet impossible, en pleine période estivale, de devoir préparer à une semaine d'avis une contre-expertise sur un rapport dont ils ignorent le contenu. C'est au point où le RNCRE a fait savoir par communiqué qu'il sera absent de l'audience, car il «ne cautionnera ni les intentions d'**Hydro-Québec**, ni la procédure» et les «délais outrageusement limités» de la Régie. Pour le RNCRE, il est temps que le gouvernement Charest et son ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad, placent en tête de leurs priorités la mise en oeuvre d'une «politique énergétique fondée sur la sécurité, la fiabilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et l'efficacité», après en avoir dénoncé l'absence pendant des années.

LE SOLEIL

Le Soleil

Éditorial, jeudi, 8 mai 2003, p. A16

Chronique politique

Remettre Hydro sous tension

Samson, J -Jacques

La nouvelle **Hydro-Québec**, née le 1er mai 1963 de l'acquisition de huit compagnies privées d'électricité et symbole par excellence de la Révolution tranquille, fête ses 40 ans. Or, par un concours de circonstances, cet anniversaire a suivi de quelques jours l'assermentation d'un nouveau Conseil des ministres, issu d'une

députation fraîchement élue du Parti libéral du Québec, la formation politique qui a procédé à la nationalisation de l'électricité en 1962 avec René Lévesque et parrainé les gigantesques développements hydroélectriques de la Baie James, avec Robert Bourassa.

Mais le plus-que-parfait du subjonctif, un verbe du passé, est maintenant obligatoire pour dissenter sur **Hydro-Québec**, en tant qu'objet de notre fierté collective et catalyseur du nationalisme québécois. Certes, l'objectif premier qui était poursuivi demeure un acquis incontesté : assurer une alimentation domestique fiable à tous les citoyens, de toutes les régions, de l'Abitibi à la Gaspésie, à un prix unique. L'électricité disponible fut aussi un puissant levier de développement économique. Les Québécois jouissent de tarifs parmi les plus bas au monde (l'un de nos rares avantages réels) et **Hydro-Québec** verse des dividendes à son gouvernement-actionnaire qui ont dépassé le milliard de dollars ces dernières années, devancée seulement par la très peu morale Loto-Québec.

Ce 40e anniversaire, qui coïncide avec l'entrée en fonction d'un nouveau gouvernement, devrait toutefois être l'occasion de la publication de nouveaux plans d'orientation et d'action pour **Hydro-Québec**. Bien malin en effet celui qui peut prétendre s'y retrouver dans le serpentement de ses dirigeants corporatifs et de ses tuteurs politiques depuis 10 ans. Encore plus malin celui qui pourrait prétendre savoir ce que les libéraux veulent vraiment en faire. D'abord, les prévisions de demande d'Hydro valent à peu près celles d'une Jojo Savard. La consommation interne atteint déjà le niveau prévu pour 2008, d'où une série de décisions "avance-recule" liées à la production. Hydro répète que l'hydroélectricité demeurera la filière privilégiée d'approvisionnement mais qu'elle cherche à varier son portefeuille énergétique. Le gouvernement Landry et Hydro ont donc annoncé en l'espace de quelques mois la construction d'une centrale thermique (Le Suroît, dans la région de Montréal) au coût de 500 millions \$ pour 800 mégawatts, puis l'obstruction du **BAPE** au projet. Ils ont repris le programme des minicentrales en lançant 36 projets ; sous les pressions, ils n'en ont conservé que deux. Hydro tire aussi des millions de dollars dans l'éolien, dans des recherches à partir de résidus forestiers, de méthane récupéré des lieux d'enfouissement municipaux, de gaz généré par des lisiers de porc. Aucune de ces sources ne permettra jamais de produire de l'électricité en quantité intéressante à des coûts comparables à l'hydroélectricité.

Hydro et le gouvernement Landry se sont en même temps engagés à fournir de nouveaux blocs énergétiques aux alumineries Alouette et Alcoa mais des chercheurs indépendants soutiennent qu'il en coûtera près de 300 millions \$ par an, 3 milliards \$ en 10 ans aux contribuables québécois, chiffres que conteste **Hydro-Québec**. Le dernier critique libéral dans ce dossier, Claude Béchard, avait alors dénoncé cette stratégie en employant des formules souvent très alarmistes. Le PLQ est maintenant au pouvoir. Ce parti a toujours plaidé en faveur des grands ouvrages hydroélectriques ; il a critiqué l'abandon du projet Grande-Baleine et du programme des minicentrales ; il a alerté l'opinion publique sur l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre liée au projet de centrale thermique Le Suroît et il a évoqué le risque de prolifération de telles installations pour répondre d'urgence à une croissance mal planifiée de la demande. Les tarifs d'électricité ont été gelés en 1999 jusqu'en 2004. Les libéraux agitaient le spectre de hausses majeures par la suite. Le gouvernement Landry a cependant conclu des ententes en fin de mandat avec les autochtones qui ouvraient la porte à de nouveaux ouvrages hydroélectriques gigantesques. Les libéraux ont longtemps reproché l'improvisation qui tenait lieu de politique énergétique sous le Parti québécois. Impossible toutefois après une relecture attentive du document du PLQ sur l'énergie et la forêt, publié en mars dernier, de cerner en quoi **Hydro-Québec** et le gouvernement Charest s'orienteront différemment. Le texte est verbeux. Les libéraux préconisent essentiellement les mêmes choix et le même éparpillement coûteux, dans des sources marginales d'électricité. Ils promettent seulement une accélération des autorisations et du lancement des travaux pour les grands barrages.

En raison de ce qu'elle symbolise mais surtout pour son importance économique, **Hydro-Québec** devrait venir en priorité dans l'examen du modèle québécois et de la réingénierie de l'État, 40 ans après la Révolution tranquille. Peut-être l'exercice ne conduira-t-il pas à des réformes spectaculaires à **Hydro-Québec** mais il permettra d'exposer la politique énergétique du gouvernement Charest, de faire le point sur la performance d'Hydro et de préciser les attentes à court terme.

LE SOLEIL

Le Soleil

Économie, samedi, 3 mai 2003, p. B2

Un emprunt record pour l'époque

En 1963, pour financer l'achat de huit compagnies privées d'électricité au coût de 604 millions \$, **Hydro-Québec** conclut le plus gros emprunt jamais négocié par des étrangers aux États-Unis. Pour être en mesure de rembourser les actionnaires des entreprises acquises, **Hydro-Québec** émet et écoule très rapidement 300 millions \$ d'obligations sur les marchés américains. "C'était du jamais vu à l'époque, raconte l'historien André Bolduc. Et c'est ce qui allait donner à **Hydro-Québec** toute la crédibilité financière qu'elle recherchait." La transaction est tellement importante que les financiers américains ne peuvent fournir sur-le-champ les dollars promis. Ils prendront 15 mois à émettre la somme, à raison de tranches de 20 millions \$ chacune. En 1984, tous les emprunts de ses filiales contractés pour la nationalisation de 1963 auront été remboursés. Ce qui fait dire au professeur responsable de la Chaire économique en énergie de l'Université Laval, Jean-Thomas Bernard, que le gouvernement du Québec n'a jamais vraiment eu l'occasion de mettre un cent dans l'aventure. "Grâce à la saine gestion d'**Hydro, Québec** s'est toujours porté garant des emprunts contractés, mais n'a jamais investi directement de l'argent dans les activités de sa société d'État.

"L'investissement aura finalement valu le coup, ajoute M. Bernard. Car en plus d'offrir des tarifs d'électricité parmi les plus bas au monde, la société d'État rapporte année après année des sommes considérables à l'État québécois."

Pigeon le visionnaire

Et cette indépendance financière, **Hydro-Québec** la doit en grande partie à Louis-Philippe Pigeon, un conseiller juridique du premier ministre Adélard Godbout et auteur de la loi qui a donné naissance à la société d'État en 1944.

Pour rédiger la Loi d'**Hydro-Québec**, Pigeon se serait inspiré de l'expérience de la Tennessee Valley Authority (TVA), une société d'État américaine mariant, selon la volonté du président américain F. D. Roosevelt, "la force de l'État et la souplesse de l'entreprise privée". "Pigeon a donné à **Hydro-Québec** un mandat clair en lui procurant une large autonomie de gestion afin de la mettre à l'abri d'interventions politiques, explique André Bolduc. Elle a ainsi obtenu tous les moyens financiers dont elle a besoin pour poursuivre son expansion sans devoir recourir aux caprices de l'État."

Ainsi, dès 1944, Pigeon s'assure que la société d'État pourra, si elle le désire, sur autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil, acheter des actions ou d'autres valeurs de toute compagnie détenant des forces hydrauliques.

"Cet article de la Loi d'**Hydro-Québec** devient ni plus ni moins, en 1963, la clé de voûte de la seconde phase de la nationalisation de l'électricité au Québec", poursuit l'historien. Des éléments également essentiels permettant à **Hydro-Québec** de prendre l'expansion toute voulue sur les marchés extérieurs dans les années 80 et 90. Le patron d'**Hydro-Québec**, André Caillé, estime d'ailleurs que ses administrateurs ont développé au fil du temps une certaine préférence pour les bénéfices nets. "Nous avons maintenant pris goût à l'argent, lance-t-il fièrement. C'est pourquoi nous avons enregistré l'an dernier une hausse de 418 millions \$ de nos profits pour atteindre 1,526 milliard \$. Un montant permettant de verser au gouvernement du Québec des dividendes sans précédent de 763 millions \$."

En 2002, pour la première fois de son histoire, le rendement de l'avoir propre s'est élevé de 11 % - comparativement à 7,6 % en 2001 - et a dépassé le taux moyen du coût de la dette (8,4 %). Et ce n'est pas fini. André Caillé soutient que le potentiel de développement hydro-électrique d'**Hydro-Québec** est loin d'être atteint. "Il y a encore de la place pour 40 % de notre potentiel actuel, avance-t-il. Il y aura encore des profits." En clair, **Hydro-Québec** pourrait ajouter à son parc de 32 000 mégawatts un autre bloc de 12 000. "Oui, mais à quel prix, poursuit Jean-Thomas Bernard. Car l'ère des grands projets hydroélectriques à faibles coûts tire définitivement à sa fin." D'après ce dernier, produire de l'électricité par l'eau ou par le gaz naturel revient sensiblement au même coût, soit environ 6 ¢ le kilowatt/heure.

Et s'il n'en tenait qu'au patron d'**Hydro-Québec**, le virage au gaz naturel aurait eu lieu depuis belle lurette. André Caillé n'en démord pas en faisant allusion à la décision du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) en février de ne pas souscrire au projet de construction d'une centrale électrique (Suroît) au gaz naturel de 800 mégawatts (MW) à Melocheville, près de Beauharnois. "Nous n'avons plus le choix, la demande est là et nous devons y répondre rapidement en attendant la réalisation de deux grands projets hydroélectriques. Le temps pourrait bientôt jouer contre nous", dit-il. Ainsi, selon lui, les 11 autres projets de centrales électriques au gaz naturel au Québec - d'une puissance de 2200 MW - encore dans les cartons des différents promoteurs devraient tous aller de l'avant.

LES GRANDES ÉTAPES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT

1944 : création de la Commission hydroélectrique de Québec.

1944-1959 : développement du parc de production.

1963 : deuxième phase de la nationalisation de l'électricité.

1965 : une incursion dans la technologie du nucléaire avec Gentilly-1. Par la suite, **Hydro-Québec** se dotera aussi d'une centrale nucléaire commerciale, Gentilly-2.

1967 : création de l'Institut de recherche en électricité d'**Hydro-Québec**.

1968 : inauguration du barrage Daniel-Johnson à Manic-5.

1968 : achèvement de la construction de la centrale de Tracy.

1969 : signature d'un contrat avec la Churchill Falls (Labrador).

1971 : lancement du "projet du siècle". **Hydro-Québec** donne le coup d'envoi à l'aménagement du complexe La Grande, à la Baie James.

1975 : signature de la Convention de la Baie James et du Nord québécois avec les Inuits et les Cris de la Baie James.

1978 : création d'**Hydro-Québec** International (HQI).

1981 : création de Nouveler. En 1997, Nouveler deviendra **Hydro-Québec** CapiTech, une société de capital de risque, filiale à part entière d'**Hydro-Québec**.

1987 : inauguration du Laboratoire des technologies électrochimiques et des électrotechnologies (LTEE), à Shawinigan.

1996 : création de la Régie de l'énergie du Québec. Le gouvernement du Québec met sur pied un organisme responsable de l'encadrement réglementaire du transport et de la distribution de l'énergie.

1997 : participation dans Noverco. **Hydro-Québec** acquiert une participation importante dans Noverco, la société de gestion qui chapeaute, notamment, la société en commandite Gaz Métropolitain.

1997 : ouverture des marchés de gros de l'électricité en Amérique du Nord.

1999 : gel des tarifs. **Hydro-Québec** décrète un gel des tarifs d'électricité jusqu'en 2004.

2000 : bénéfice net de 1 milliard \$ pour la première fois.

2001-2002 : création de nouvelles divisions. L'entreprise compte désormais quatre grandes divisions. À **Hydro-Québec** TransÉnergie (créée en 1997) s'ajoutent **Hydro-Québec** Distribution, **Hydro-Québec** Production et **Hydro-Québec** Équipement (créée en 2002). Au début de 2002, la division **Hydro-Québec** Distribution dépose son premier plan d'approvisionnement auprès de la Régie de l'énergie.

2002 : signature de la Paix des Braves avec les Cris. Cette entente ouvre la porte à de nouveaux et grands projets hydroélectriques.



La Presse

Actualités, vendredi, 14 février 2003, p. A5

Centrale thermique à Beauharnois

Refus conditionnel du **BAPE** au projet d'Hydro

Côté, Charles

HYDRO-QUÉBEC ne devrait pas construire sa centrale thermique à Beauharnois, à moins qu'il ne soit démontré que le projet ne "compromet pas les engagements du Québec en regard du protocole de Kyoto". C'est la conclusion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) dans son rapport déposé hier au sujet du projet de centrale de 800 mégawatts. Ce refus conditionnel du **BAPE** au projet de centrale thermique au gaz naturel, qui ferait augmenter à lui seul les émissions de gaz à effet de serre (GES) du Québec de 3 %, a cependant plu à **Hydro-Québec**, qui s'en déclare "satisfaite". "**Hydro-Québec** retient particulièrement le fait que le **BAPE** reconnaisse de nombreux avantages au projet, affirme la société d'État dans un communiqué." "Quant aux émissions de gaz à effet de serre, **Hydro-Québec** s'est depuis longtemps positionnée en faveur de la ratification du protocole de Kyoto. Le **BAPE**, dans son rapport, préconise: "une approche continentale pour une réduction globale des GES". Cette approche convient à **Hydro-Québec**." Au cours des audiences l'automne dernier, **Hydro-Québec** avait affirmé que ses exportations d'hydroélectricité "propre" aux États-Unis justifiaient l'ajout d'une source polluante au Québec. Dans son rapport, le **BAPE** ne trouve aucune autre raison de refuser le projet. Les contaminants que la centrale émettrait "ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la santé de la population environnante". Ses émissions respecteraient les normes en vigueur et "ne contribuerait pas à accroître de façon notable le smog à Montréal".

Parmi les nombreux opposants au projet, hier, les avis étaient partagés. Greenpeace se réjouissait des conclusions du **BAPE**. Son porte-parole, Steven Guilbeault, estime que l'analyse du **BAPE** "justifie bien l'abandon du projet et conforte notre position sur toute la filière gazière et pétrolière au Québec, que ce soit au Suroît, ou dans l'exploitation dans le golfe du St-Laurent". De même, Philippe Bourke, directeur du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) affirme que "cette décision confirme que la problématique du changement climatique est désormais une priorité au Québec". En revanche, l'Union des consommateurs (UC) et le spécialiste en énergie Jean-François Blain se déclarent inquiets. "C'est un rapport très mitigé, affirme Manon Lacharité de l'UC. On est surpris d'une telle ouverture malgré tout: ce n'est pas un non définitif très ferme basé sur plein de motifs. Le **BAPE** endosse sans grande critique le principe de la participation d'**Hydro-Québec** au marché américain à travers la filière gazière." "Je suis assez déçu que le seul argument que le **BAPE** ait retenu soit celui du bilan des gaz à effet de serre, a indiqué M. Blain. Le **BAPE** ne se prononce pas de façon claire et explicite sur la problématique de la rentabilité réelle des exportations, ou de la justification du projet. Le **BAPE** passe ça sous silence." Tout ce débat se transportera la semaine prochaine à Québec, où doit avoir lieu en commission parlementaire la consultation sur l'application au Québec du protocole de Kyoto. Le protocole de Kyoto est un accord international qui vise à combattre le réchauffement climatique global en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Il entrera en vigueur seulement après la ratification de la Russie. Le Canada l'a ratifié en décembre et s'est engagé à réduire ses émissions de GES à 6 % sous le niveau de 1990 pour la moyenne des années 2008 à 2012. Le principal GES est le gaz carbonique (CO₂), qui est notamment émis quand on brûle des hydrocarbures comme le gaz naturel ou le pétrole. Par exemple, lorsqu'on brûle un litre d'essence, on émet 2,5 kilos de CO₂. Les GES emprisonnent la chaleur du soleil dans l'atmosphère. Selon le consensus scientifique mondial, le climat de la Terre a déjà commencé à se réchauffer et ce réchauffement est dû principalement à l'activité humaine.

LE SOLEIL

Le Soleil

Économie, vendredi, 14 février 2003, p. C1

Centrale Suroît

Le **BAPE** dit non

Couture, Pierre

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) dit non à **Hydro-Québec** et à son projet de construire une centrale électrique (Suroît) au gaz naturel de 800 mégawatts (MW) à Melocheville, près de Beauharnois. Dans son rapport final rendu public hier, le président du **BAPE**, André Harvey, écrit que " malgré ses avantages et ses impacts environnementaux locaux réduits, le projet augmenterait de façon substantielle les émissions de gaz à effet de serre au Québec. Eu égard à la démarche québécoise face aux engagements de Kyoto et dans une perspective de développement durable, la commission ne peut souscrire à la réalisation. " En somme, le **BAPE** calcule que les émissions annuelles de GES de la centrale de Suroît - entre 2,17 et 2,45 mégatonnes (Mt) - équivaldraient à près de la moitié de l'augmentation de 4,3 Mt imputée au secteur des transports entre 1990 et 2000. Les transports sont responsables de 38 % (33,6 Mt) des émissions totales de GES du Québec, qui étaient en l'an 2000 de 88,3 Mt (12,3 % des émissions canadiennes). D'autant plus qu'en se conformant à Kyoto, Québec devra abaisser de 6 % ses émissions de GES selon les standards de 1990.

Hydro jubile...

Ironiquement, **Hydro-Québec** a accueilli favorablement la décision du **BAPE**. Par voie de communiqué, la société d'État a dit retenir " particulièrement le fait que le **BAPE** reconnaisse de nombreux avantages au projet, notamment à l'égard de sa contribution importante à l'essor économique de la région de Beauharnois et à ses impacts réduits sur l'environnement ".

De son côté, l'Association de l'industrie électrique du Québec (AEIQ) ne comprenait toujours pas la conclusion du **BAPE**. " Je m'explique encore mal cette décision, a affirmé hier le président et directeur général de l'AEIQ, Jacques Marquis. Il faut construire au plus vite cette centrale si l'on ne veut pas manquer d'électricité en 2006. Cela compromet sérieusement la sécurité réelle d'approvisionnement en énergie des Québécois. "

Boisclair réfléchit

Le ministre de l'Environnement, André Boisclair, n'a pas voulu émettre de commentaires hier. Ce dernier, qui a en sa possession le rapport du **BAPE** depuis le 3 janvier, n'a pas de date limite pour décider du sort qu'il réserve au projet de centrale Suroît. Son attaché de presse, Martin Lévesque, a toutefois affirmé qu'il était encore trop tôt pour se prononcer dans le dossier et que Québec prendrait tout le temps nécessaire afin de rendre une décision éclairée.

Rappelons que le premier ministre Landry a déjà fait savoir que le projet de la centrale Suroît n'était plus une priorité pour son gouvernement. La raison ? Les nombreuses opportunités de développements hydroélectriques dans le Nord du Québec depuis la signature de la Paix des braves avec les Cris seraient maintenant très tentantes. Onze autres projets de centrales électriques au gaz naturel au Québec - d'une puissance de 2200 MW - sont encore sur la table des différents promoteurs. S'ils voyaient tous le jour, ce serait pas moins de cinq millions de tonnes de GES qui seraient ainsi émises dans le ciel québécois.

LE DEVOIR

Le Devoir

Les Actualités, vendredi, 14 février 2003, p. A2

Le **BAPE** rejette le projet de centrale thermique au gaz

Chouinard, Tommy

Québec - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) rejette le projet de centrale thermique à cycle combiné du Suroît à Beauharnois présenté par **Hydro-Québec**. Une telle centrale d'une puissance de 800 MW alimentée au gaz naturel, dont le coût est évalué à 550 millions de dollars, générerait des émissions de gaz à effet de serre si importantes qu'elles pourraient empêcher le Québec d'atteindre les objectifs de réduction de GES fixés dans le protocole de Kyoto. «Malgré les aspects avantageux du projet pour le promoteur, malgré sa contribution importante à l'essor économique de la région de Beauharnois et malgré les impacts réduits qu'il aurait sur l'environnement, sur la qualité de vie et sur la sécurité de la population en périphérie, la commission constate qu'il augmenterait de façon substantielle les émissions de gaz à effet de serre au Québec. Ces émissions pourraient compromettre la démarche du Québec et réduire sa marge de manoeuvre face au protocole de Kyoto. Pour cette raison et dans une perspective de développement durable, la commission ne peut souscrire à la mise en oeuvre du projet», écrit dans son rapport d'enquête rendu public hier la commission du **BAPE** chargée d'étudier le projet. Selon la technologie retenue par **Hydro-Québec**, les émissions annuelles de GES de la centrale du Suroît se situeraient entre 2,17 et 2,45 Mt, une hausse de 3 % des émissions actuelles. Par exemple, ces rejets représenteraient entre 2,5 et 2,8 % des émissions totales du Québec en 1998 et 0,35 % des émissions du Canada pour la même année. Une telle quantité de GES équivaldrait aux efforts combinés de réduction consentis dans les secteurs de l'industrie et de l'électricité entre 1990 et 2000, fait valoir la commission du **BAPE**, qui a réalisé des audiences sur le sujet cet automne. La commission, présidée par Nicole Boulet, considère que son autorisation devrait être conditionnelle à la «démonstration claire» qu'il ne compromet pas les engagements du Québec en regard du protocole de Kyoto. Pour respecter le protocole, le Québec doit abaisser ses émissions de GES de 6 % sous leur niveau de 1990 d'ici 2010. Elles seraient actuellement de 4 % au-dessus du niveau de 1990. Le directeur général du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, Philippe Bourke, a manifesté hier au Devoir sa satisfaction devant la décision du **BAPE**, qui donne la priorité au développement durable. L'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ), qui représente 170 entreprises de production d'électricité, est cependant «étonnée». «Les besoins énergétiques du Québec ne pourront être comblés à partir de 2006 car la production hydroélectrique ne sera plus suffisante», a-t-elle indiqué par voie de communiqué. «Il serait donc irresponsable en ce moment de décider de ne pas construire la centrale du Suroît», a-t-elle ajouté. Le ministre de l'Environnement, André Boisclair, n'a pas commenté le rapport du **BAPE**. Son ministère prépare aussi une étude environnementale sur le projet du Suroît. C'est au moment de la divulgation des résultats de cet autre rapport que M. Boisclair annoncera ses intentions, a indiqué son cabinet. Les orientations du plan québécois sur l'atteinte des objectifs du protocole de Kyoto seront d'ailleurs débattues la semaine prochaine, le 18 février, en commission parlementaire.

LeDroit

Le Droit

En manchette, lundi, 6 janvier 2003, p. 2

Hydro-Québec est mieux préparé

Montréal - Si une pluie verglaçante de l'ampleur de celle de 1998 se produisait de nouveau aujourd'hui, il faudrait 10 fois moins de temps à **Hydro-Québec** pour rebrancher ses abonnés, a déclaré vendredi le patron de la société d'État, André Caillé, dans une entrevue accordée à *La Presse* " Au lieu de durer un mois, la crise durerait six ou sept jours ", soutient celui qui était à la tête d'**Hydro-Québec** lorsque la grande région de Montréal et une partie du sud de la province ont été plongées dans le noir en janvier 1998 - et qui en tient toujours les rênes aujourd'hui. Le renforcement accéléré du réseau de transport et de distribution, tel que recommandé par la commission Nicolet, est la principale raison de son assurance. " Le réseau peut maintenant supporter le double du verglas d'il y a cinq ans ", soutient M. Caillé. Toutefois, il ajoute que la fin des travaux sur la ligne à haute tension entre Hertel et Des Cantons seront nécessaires pour assurer une meilleure efficacité du réseau. " **Hydro-Québec** a agi avec le plus de diligence possible pour terminer les travaux de bouclage, mais cinq ans, je trouve ça long ! " dit-il, en notant que les poursuites judiciaires intentées contre **Hydro-Québec** par des groupes de citoyens ont retardé les travaux. En janvier 2001, le Bureau d'audiences publiques en environnement du Québec (**BAPE**) avait donné raison aux contestataires de la ligne Hertel-Des Cantons en jugeant " non indispensable " la construction du dernier tronçon. Le grand patron d'**Hydro-Québec** insiste que la ligne Hertel-Des Cantons est une nécessité. " C'est notre police d'assurance collective, ce n'est pas pour l'exportation (d'électricité aux États-Unis) ", assure André Caillé. Le bouclage des lignes de transport - notamment entre Québec et la Mauricie, Gaspé-Percé et dans l'île de Montréal - permettra de réalimenter les lignes électriques d'une autre façon en cas d'effondrement de l'une d'entre elles, rappelle-t-il. La même chose sera vraie pour la Montérégie lorsque les travaux seront terminés. " Nous avons dû faire face une fois à l'impossible, nous ne voulons plus jamais que ça se reproduise ", soutient-il. En 1998, plus de 1000 pylônes avaient cédé sous le poids des 110 mm de verglas. Dans la zone surnommée le " triangle noir " - qui s'étendait entre les villes de Granby, Saint-Hyacinthe et Saint-Jean-sur-Richelieu - des milliers de clients de la société d'État ont été privés de courant pendant plus de 30 jours.



La Presse

Nouvelles générales, samedi, 4 janvier 2003, p. A1

5 ans: Le grand verglas

La grande région de Montréal a frôlé la catastrophe

Caillé se fait rassurant

Perreault, Laura-Julie

SI UNE PLUIE VERGLAÇANTE de l'ampleur de celle de 1998 se produisait de nouveau aujourd'hui, il faudrait 10 fois moins de temps à **Hydro-Québec** pour rebrancher ses abonnés, a déclaré hier le patron de la société d'État, André Caillé, dans une entrevue accordée à *La Presse*. "Au lieu de durer un mois, la crise durerait six ou sept jours", soutient celui qui était à la tête d'**Hydro-Québec** lorsque la grande région de Montréal et une partie du sud de la province ont été plongées dans le noir en janvier 1998- et qui en tient toujours les rênes aujourd'hui. Le renforcement accéléré du réseau de transport et de distribution, tel que recommandé par la commission Nicolet, est la principale raison de son assurance. "Le réseau peut maintenant supporter le double du verglas d'il y a cinq ans", soutient André Caillé. Mais il remarque que la fin des travaux sur la ligne à haute tension entre Hertel et Des Cantons seront nécessaires pour assurer une meilleure efficacité du réseau. "**Hydro-Québec** a agi avec le plus de diligence possible pour terminer les travaux de bouclage, mais cinq ans, je trouve ça long!" dit-il, en notant que les poursuites judiciaires intentées contre **Hydro-Québec** par des groupes de citoyens ont retardé les travaux. En janvier 2001, le Bureau d'audiences publiques en environnement du Québec (**BAPE**) avait donné raison aux contestataires de la ligne Hertel-Des Cantons en jugeant "non indispensable" la construction du dernier tronçon. Le grand patron d'**Hydro-Québec** persiste et signe en répétant que la ligne Hertel-Des Cantons est une nécessité. "C'est notre police d'assurance collective, ce n'est pas pour l'exportation (d'électricité aux États-Unis)", assure André Caillé. Le bouclage des lignes de transport- notamment entre Québec et la Mauricie, Gaspé-Percé et dans l'île de Montréal- permettra de réalimenter les lignes électriques d'une autre façon en cas d'effondrement de l'une d'entre elles, rappelle-t-il. La même chose sera vraie pour la Montérégie lorsque les travaux seront terminés. "Nous avons dû faire face une fois à l'impossible, nous ne

voulons plus jamais que ça se reproduise", soutient celui qui entame sa huitième année à la tête d'**Hydro-Québec**.

En 1998, plus de 1000 pylônes avaient cédé sous le poids des 110 mm de verglas. Dans la zone surnommée le "triangle noir"- qui s'étendait entre les villes de Granby, Saint-Hyacinthe et Saint-Jean-sur-Richelieu- des milliers de clients de la société d'État ont été privés de courant pendant plus de 30 jours.

Montréal a évité le pire

Montréal avait aussi connu ses heures sombres. Mais, raconte aujourd'hui André Caillé, ce qui a été une situation d'urgence aurait pu tourner à la catastrophe si la pluie verglaçante n'avait pas cessé comme elle l'a fait le 9 janvier.

"Ça a été le moment le plus critique de la crise. Une heure de pluie de plus et la dernière ligne qui alimentait Montréal s'effondrait", se rappelle-t-il. Le dernier lien vers la métropole coupé, il aurait alors été beaucoup plus difficile, voire impossible, pour **Hydro-Québec** d'alimenter les usines de production d'eau potable afin d'éviter la pénurie. Cette fois, c'est le ciel qui est venu en aide à la compagnie d'hydroélectricité en arrêtant de pleurer son verglas. Aujourd'hui, c'est la ligne Beauharnois-Anjou qui sauverait Montréal, affirme André Caillé. Le PDG d'**Hydro-Québec** n'a que des éloges à faire à tout son personnel, qui a travaillé d'arrache-pied du premier au dernier jour de la crise. "Souvent, ça ressemblait à de l'acharnement, on devait obliger les gens à aller se reposer pour leur propre sécurité", se souvient-il. S'il a des fleurs pour la plupart des gens, il s'envoie le pot à lui-même en avouant que le plan de communications d'**Hydro-Québec** avec les municipalités sinistrées avait laissé à désirer en 1998. "Les gens voulaient savoir quand ils allaient être rebranchés. Nous connaissions la situation pour le réseau en général, mais c'était plus difficile de donner des réponses précises", affirme-t-il. Les nouveaux outils de communication créés depuis la crise du verglas seraient aujourd'hui beaucoup plus efficaces, convient le gestionnaire. .

2002



La Presse

Affaires, vendredi, 15 novembre 2002, p. D1

Caillé rêve toujours du Suroît

Le président d'Hydro refuse d'enterrer le projet de centrale thermique
Breton, Pascale

Québec - Le président d'**Hydro-Québec**, André Caillé, rêve toujours de la construction de la centrale thermique du Suroît, à Beauharnois, même si la réalisation du projet semble pour le moins moribonde dans les plans du gouvernement. Au cours d'une entrevue accordée à *La Presse* il y a un mois, le premier ministre Bernard Landry émettait en effet de sérieuses réserves quant à la possibilité que le feu vert soit donné au projet. Le Suroît, avait-il souligné, avait été annoncé avant la signature de la Paix des braves, cette entente de 25 ans avec les Cris qui a changé considérablement le bilan énergétique pour la province. Depuis, s'est aussi ajouté un projet d'énergie éolienne de 1000 MW en Gaspésie, avait dit le premier ministre. Le président d'**Hydro-Québec** a cependant confié hier attendre avec "beaucoup de confiance" le rapport du Bureau d'audiences publiques en environnement (**BAPE**) et ce, même si les consultations menées à la fin de l'été ont démontré une certaine opposition, principalement de la part des environnementalistes. Pour le président d'**Hydro-Québec**, le projet du Suroît revêt une grande importance. La société d'État a d'ailleurs investi à ce jour 1 million de dollars pour les travaux de préparation. Si le Suroît n'est pas réalisé au Québec, certains s'en chargeront aux États-Unis, a argué M. Caillé. "La centrale du Suroît va être construite à l'une ou l'autre des deux places, à Beauharnois ou dans la région de Chicago. Mais pour être construite, elle va l'être", a-t-il déclaré. Outre des centrales thermiques à cycles combinés, **Hydro-Québec** regarde aussi du côté des projets de cogénération, alliant la production de vapeur et d'électricité. Dans le cadre du Rendez-Vous national des régions, qui s'est terminé hier à Québec, le gouvernement a d'ailleurs promis des appels d'offres en ce sens dès le premier trimestre "pour un volume significatif". Le montant n'a cependant pas été divulgué. Pour **Hydro-Québec**, l'hydroélectricité est toujours la priorité en tête de liste, a cependant rappelé M. Caillé, particulièrement dans le cadre du protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre, puisqu'il s'agit d'une ressource non polluante et renouvelable. Les autres formes d'énergie potentielles, dont les centrales au gaz, viennent ensuite sur

un pied d'égalité au deuxième rang des priorités. L'énergie éolienne fait évidemment partie de ces autres formes d'énergie. M. Caillé a souligné que la société d'État compte bien récupérer des crédits résultant du protocole de Kyoto à ce chapitre, mais qu'il faut être patient face à la mise en valeur de ce potentiel énergétique "dans le vent". **Hydro-Québec** se fixe une longue échéance de 10 ans pour acheter 1000 MW d'énergie éolienne du privé afin de maximiser les retombées économiques pour le Québec. Un parc d'autant de mégawatts représente un investissement de 1 milliard et il faut en plus acheter l'équipement à l'étranger. "Actuellement, il n'y a pas, ou très peu, de fabrication en usine d'équipement éolien. C'est trop peu pour construire un parc de 1000 MW, si bien que nous l'étendons sur 10 ans pour donner le temps aux entrepreneurs de s'installer afin de fabriquer l'équipement éolien, les pales et les génératrices. Ça va faire qu'au lieu d'avoir simplement des retombées au niveau du génie civil, avec la construction des pylônes, on va pouvoir fabriquer cet équipement comme ça se fait pour l'hydroélectricité", a indiqué M. Caillé. Rappelant qu'**Hydro-Québec** compte mettre en valeur tout ce qui peut l'être, le président a aussi insisté sur le vaste terrain de jeu qui s'offre à la société d'État pour faire des affaires et de l'exportation, soit le continent nord-américain. En 2001, **Hydro-Québec** a ainsi vendu pour 3,1 milliards aux États-Unis et acheté pour 2,2 milliards. Les résultats du troisième trimestre ont aussi montré des bénéfiques records de 1,5 milliard pour la société d'État- une augmentation de 132 % comparativement à l'an dernier- en partie dus à l'exportation.



La Presse

Nouvelles générales, mardi, 15 octobre 2002, p. A1

Le Québec se prépare à virer au gaz

Côté, Charles

LE PREMIER MINISTRE Bernard Landry a peut-être scellé le sort du controversé projet de centrale thermique du Suroît qu'**Hydro-Québec** se propose de construire à Beauharnois. En entrevue à *La Presse* vendredi, il mettait en doute la pertinence du projet, annoncé un an plus tôt. Mais ce n'est que partie remise pour ce type de production électrique, en plein essor sur le continent, mais encore à peu près inconnu au Québec. En effet, des promoteurs privés ont dans leurs cartons des projets pour implanter 12 autres centrales électriques alimentées au gaz naturel dans le sud du Québec. Cette perspective inquiète les écologistes, en raison de la pollution et des gaz à effet de serre (GES) qui se dégageraient de ces centrales. Ils disent aussi qu'**Hydro-Québec** a tendance à surestimer ses besoins en électricité. "Depuis 1990, le scénario faible d'**Hydro-Québec** est toujours la plus réaliste", dit John Burcombe, du mouvement Au Courant. Le président de la division Production d'**Hydro-Québec**, Thierry Vandal, a reconnu qu'une centrale au gaz représentait "un deuxième choix" après l'hydroélectricité. Toutefois, **Hydro-Québec** et les industriels voient d'un bon œil ces projets, parce qu'ils peuvent être autorisés et construits quatre fois plus rapidement que les barrages hydroélectriques. C'est une façon pour **Hydro-Québec** et ses fournisseurs de l'Association de l'industrie électrique du Québec de critiquer ce qu'ils perçoivent comme une lenteur administrative nuisible à l'hydroélectricité. Pour de nombreux opposants, toutefois, les centrales au gaz sont au mieux un troisième, voire un quatrième choix, après les économies d'énergie et l'éolien. "Il y a un potentiel fort important à aller chercher (en efficacité énergétique) avant de construire des centrales au gaz", déclarait la semaine dernière devant le **BAPE** Jean-Marc Pelletier, du Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ.

Deux grands projets, 11 autres en vue

Les deux projets les plus importants sont ceux qui sont au stade le plus avancé du point de vue administratif. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) doit remettre son rapport sur le projet du Suroît, d'une puissance de 800 MW, d'ici le 3 janvier. Cet avis n'aura qu'un caractère consultatif. Ce sera ensuite au Conseil de ministres de prendre une décision. Au cours des audiences du **BAPE** sur ce projet, les opposants ont eu beau jeu d'en soulever l'incongruité: censé répondre aux besoins en énergie des Québécois, il ne répondait pourtant à aucun appel d'offres de la division Distribution d'**Hydro-Québec**. Ce n'est pas le cas de l'autre projet, celui lui de Calpine / Axor, à Varennes, pour une centrale de 600 MW. Il a été retenu par **Hydro-Québec** dans le cadre de son plus récent appel d'offres. Il sera lui aussi étudié par le **BAPE**, mais probablement pas avant un an. À 75 % de la puissance du Suroît, cette centrale posera des problèmes du même ordre: la production québécoise totale de GES augmenterait de 2 %, alors que le protocole de Kyoto prévoit que le Canada

doit réduire sa production de GES de 6 % par rapport au niveau de 1990. Il y a dans les cartons des promoteurs 11 autres projets, plus petits, mais presque tous plus importants que tout ce qui existe actuellement au Québec en matière de centrale au gaz. Ils ont été présentés dans le cadre du même appel d'offres, mais n'ont pas été retenus. Ils pourraient cependant resurgir lors d'appels d'offre ultérieurs. Ces centrales utilisent le gaz naturel pour faire tourner une turbine semblable au réacteur d'un avion afin de produire de l'électricité. Les gaz d'échappement de cette turbine sont ensuite utilisés pour faire chauffer une chaudière qui produit à son tour de l'électricité. La combinaison de ces deux procédés permet d'atteindre une efficacité de près de 60 %. C'est une performance considérée comme un progrès dans les régions où les centrales thermiques au charbon et le chauffage au mazout ou au gaz constituent la norme, mais pas au Québec. Ici, la norme, c'est le chauffage électrique alimenté par des centrales hydroélectriques. Les spécialistes soulignent que, dans le contexte québécois, il serait plus efficace d'utiliser le gaz naturel directement dans les fournaies des maisons et des commerces. L'efficacité énergétique dépasserait alors les 90 %. De leur côté, les centrales en cogénération appartiennent à des industries qui ont des besoins suffisants en énergie ou en vapeur pour justifier la construction d'une centrale dont le surplus peut être revendu au réseau électrique. Au Québec, on en compte une demi-douzaine. La plupart sont installées dans les papeteries et utilisent les écorces de bois comme carburant. Une seule, d'une puissance de 31 MW, fonctionne au gaz naturel. Les projets de cogénération dans le sud du Québec prévoient tous l'utilisation de gaz naturel. Le plus important, celui de TransCanada Energy, à Bécancour, serait d'une puissance de 547 MW.



La Presse

Forum, vendredi, 11 octobre 2002, p. A11

Une centrale inutile?

Le Bureau d'audiences publiques en environnement tient cette semaine des audiences publiques sur le controversé projet d'**Hydro-Québec** d'ériger une centrale électrique alimentée un gaz naturel à Beauharnois. Nous publions ici des extraits de quelques mémoires présentés devant le **BAPE**. **DES ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC** *Extrait d'une présentation faite par Hydro-Québec devant le BAPE.* LES PRÉOCCUPATIONS de la population, au plan environnemental, résident généralement dans les émissions potentielles de contaminants atmosphériques dits classiques et réglementés, tels le soufre ou SO₂, l'oxyde d'azote ou NO, et les particules. Il y a aussi une inquiétude particulière et légitime à l'égard des émissions de gaz à effet de serre. Parlons d'abord des contaminants classiques. Grâce à l'utilisation exclusive du gaz naturel, les émissions de SO₂ et de particules seront très inférieures aux normes prescrites et autorisées. En un mot, nous serons bien en dessous des niveaux requis par les lois et règlements. Il n'y aura donc pas d'effet sur la santé de la population ni de contribution aux pluies acides. Quant aux NO, responsables du smog, les brûleurs utilisés et les systèmes de contrôle retenus réduiront à un niveau négligeable les émissions. Quant aux gaz à effet de serre, ils font l'objet de bien des débats. Ils ne sont pas actuellement réglementés et, notons-le, ils n'ont pas d'impact au niveau local. **Hydro-Québec** souscrit aux objectifs du Protocole de Kyoto et continue à encourager sa ratification. Notre centrale émettra entre 2,17 et 2,40 millions de tonnes d'équivalent CO₂, ce qui représente jusqu'à 0,35 % des émissions du Canada et 2,8 % des émissions du Québec. Je mentionne ici que le Québec a, au prorata, la meilleure performance au Canada en cette matière et qu'**Hydro-Québec** n'est pas étrangère à cette performance.

Kyoto: une solution

Nous maintenons l'objectif de minimiser ces émissions. Et à ce titre justement, le Protocole de Kyoto et les discussions entourant sa mise en oeuvre nous offrent une solution. La plupart des observateurs s'entendent sur l'idée que le contrôle des émissions de GES passe, entre autres, par un système de crédits d'émissions de GES échangeables. L'allocation initiale de ces crédits reste à préciser. Nous serons vigilants et le gouvernement du Québec a fait savoir qu'il le serait aussi. On peut dès aujourd'hui prévoir qu'**Hydro-Québec** Production recevra d'importants crédits pour son développement hydroélectrique passé et ses exportations continues d'énergie propre, grâce auxquelles d'importantes quantités d'émissions de GES sont évitées dans notre environnement immédiat. Nous avons à ce jour comptabilisé près de 78,4 millions de tonnes d'équivalent CO₂ dans le cadre du programme Éco-geste du gouvernement du Québec. **Hydro-Québec** Production prend aujourd'hui l'engagement de consacrer la quantité de crédits d'émissions

nécessaire pour couvrir l'équivalent des GES émis par le Suroît. En clair nous annulerons à même notre bilan de crédits d'émissions l'effet du projet du Suroît en terme de GES. Nous croyons qu'une telle approche est tout à fait compatible avec l'esprit et la mise en œuvre prochaine du Protocole de Kyoto. D'ailleurs, dans la foulée de son application au Québec, il serait souhaitable que tous les promoteurs de futurs projets thermiques au Québec s'inspirent de cette initiative.

COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉS LÀ? *Association des ingénieurs conseils du Québec (AICQ).* POURQUOI **Hydro-Québec** préconise-t-elle un projet de centrale thermique alors qu'un projet de centrale hydraulique aurait été beaucoup plus avantageux tant sur le plan environnemental que sur le plan des retombées économiques ? Pourquoi un projet de centrale thermique alors qu'**Hydro-Québec**, dans son plan stratégique, affirme favoriser la filière de l'énergie hydraulique et que le Québec dispose encore de nombreux sites de projets qui font l'envie de dizaines de pays ? Avons-nous bien fait d'abandonner le projet Grande-Baleine dans lequel nous avons tant investi ? Les réponses à ces questions se retrouvent dans les difficultés particulières à la mise en œuvre des projets hydroélectriques qui sont ainsi désavantagés par rapport aux projets de centrales thermiques. (...)

Bilan écologique

Personne ne nierait qu'il est difficile d'obtenir l'acceptabilité environnementale des projets hydroélectriques dans le cadre des lois actuelles et de la réglementation qu'elles ont inspirée. Pourtant, avec l'expérience, **Hydro-Québec** et ses partenaires sont néanmoins parvenus à limiter les impacts de ces projets à des niveaux tels qu'il convient maintenant de les comparer aux impacts des autres filières énergétiques. Le bilan écologique du projet de la Baie James montre en effet clairement que le milieu aquatique créé par les grands barrages et leurs grands réservoirs est plus riche du point de vue biologique que le milieu terrestre qu'il a remplacé. De plus, des études récentes montrent également que les grands réservoirs constituent des lieux de villégiature prisés par les Québécois pour leurs qualités de navigabilité parce que ce sont de grands plans d'eau stables et pour leur accessibilité grâce aux routes construites pour la construction de l'aménagement hydroélectrique.

L'obtention des permis

Le fait qu'**Hydro-Québec** doive avoir recours au thermique semble être, pour l'AICQ, une illustration éloquente que les systèmes en place, d'évaluation environnementale et d'émission de permis peuvent être perçus comme plus exigeants pour une filière dont la particularité est de produire de l'énergie propre renouvelable. Notre système législatif et réglementaire ignore une grande partie des avantages de la production hydroélectrique et impose à ces projets des exigences déraisonnables qu'il n'impose pas aux projets de production thermique. De plus, l'obtention de tous les permis requis pour la réalisation des projets est une véritable course à obstacles bureaucratiques et politiques qui augmente tellement les délais et l'incertitude quant à la réalisation des projets qu'il s'agit-là maintenant du risque le plus important auquel, à leurs dires, font face les promoteurs des projets. L'AICQ est d'avis que le processus législatif et réglementaire doit être révisé pour permettre la réalisation de tous les projets hydroélectriques qui rencontrent les critères judicieusement énoncés par **Hydro-Québec**. (...)

UN PROJET PUREMENT COMMERCIAL *Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) et du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE).* NI DANS son étude d'impacts ni au cours de la première partie des audiences, **Hydro-Québec** n'a été en mesure de faire la démonstration que le projet de centrale à cycles combinés du Suroît est réellement destiné à répondre aux besoins anticipés du Québec. Bien qu'elle ait maintes fois allégué la croissance de la consommation québécoise comme motif d'ajout d'équipements de production, il est graduellement devenu de plus en plus évident que ce projet vise uniquement à permettre à **Hydro-Québec** de profiter d'occasions d'affaires sur les marchés d'exportation. Le témoignage de M. Thierry Vandal, président d'**Hydro-Québec** Production, est particulièrement éloquent à cet égard. Il en ressort clairement que le projet du Suroît " c'est avant tout une opération commerciale ", qui serait nécessaire car " ... le contexte dans lequel se font aujourd'hui les projets de production, c'est aussi un contexte d'opportunité commerciale, d'opportunité de participer à un marché qui va être approvisionné ". " Et, on est dans la même situation, par exemple, que le serait une compagnie " ... " comme Alcan qui verrait vraiment une croissance de son marché, marché en termes de capacité d'y participer, mais qui n'aurait pas les capacités de production pour participer à ça et qui se verrait donc dans la situation de laisser des compétiteurs. Et ça devient essentiellement, à ce moment-là, vraiment des questions de part de marché. "

Aucune obligation

Il est toutefois intéressant de noter que M. Vandal admet qu'il n'y a aucune obligation pour **Hydro-Québec** de faire du courtage et d'exporter : " On n'a pas d'obligation de faire du courtage. On le fait dans le but d'enrichir et de créer de la valeur. On ne fait pas ça par obligation là. " " On n'a pas d'obligation d'exporter, il n'y a pas d'obligation. " Il est clair pour le RNCREQ et le CQDE que le projet de centrale thermique du Suroît est facultatif et qu'il ne vise qu'à garantir à **Hydro-Québec** le maintien ou l'augmentation de sa marge de manoeuvre pour profiter d'occasions d'affaires sur les marchés extérieurs. Dans ce contexte, un projet qui porte autant d'impacts négatifs sur l'environnement et la santé de la population québécoise, est totalement injustifiable. La seule obligation légale et contractuelle d'**Hydro-Québec** est de fournir 165TWh annuellement. Ceci est clairement établi aux textes législatifs et admis par M. Vandal.

DES CONSOMMATEURS CAPTIFS(*L'Union des consommateurs*)

À LA SUITE de certains programmes (substitution vers le chauffage à l'électricité,...) mis de l'avant par **Hydro-Québec** alors qu'elle était en situation de forts surplus, une grande majorité de consommateurs québécois sont désormais " captifs " et demeurent à la merci des décisions de la société d'État. Le fait que cette dernière fasse de moins en moins preuve de transparence et soit plus axée que jamais vers un développement accéléré de projets de production énergétiques d'envergure fort coûteux à des fins autres que de répondre à une hausse des besoins québécois suscite donc de vives inquiétudes pour l'avenir. Un tel développement intensif de production énergétique, surtout lorsqu'il est principalement justifié, comme dans le cas du projet Le Suroît et des autres projets en cours de construction par **Hydro-Québec** Production, par des impératifs de commerce sur des marchés de l'électricité de plus en plus volatils, comporte une part de risques financiers et économiques importants de même que des impacts sociaux et environnementaux considérables qu'il convient de ne pas négliger.

PAS DE CRÉDITS !(*L'Union québécoise pour la conservation de la nature*)

L'IDÉE DE réclamer des crédits pour l'exportation d'énergie " propre " ne fait pas l'objet d'une reconnaissance internationale (ni dans le cadre du Protocole de Kyoto, ni ailleurs) et elle soulève de sérieux problèmes méthodologiques quant à la définition de ce qui est " propre ". Les émissions de la centrale projetée du Suroît affecteraient grandement les émissions de GES depuis la province et augmenteraient les difficultés pour le gouvernement québécois de répondre aux engagements du Protocole de Kyoto. Rien ne laisse présager, sur un horizon de 10 ans, qu'**Hydro-Québec** puisse bénéficier de crédits d'émission. Le coût associé à la réduction des nouvelles émissions devrait être assumé par des tiers ou encore **Hydro-Québec** devrait inclure le coût de la réduction dans son estimation du coût de la production d'énergie par la centrale. Dans ce dernier cas, la centrale n'est clairement pas rentable.

UN EXCELLENT DEUXIÈME CHOIX(*L'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec*)

LE CHOIX d'une centrale au gaz naturel comme celle du Suroît nous apparaît un excellent deuxième choix. Au-delà de 7,5 milliards de dollars d'investissements sont maintenant sur la table en projets hydroélectriques. Quoique nécessaires, l'acceptation des projets et l'attente des permis sont des étapes qui retardent la mise en service des centrales hydroélectriques. Veuillez noter ici que l'ACRGTQ ne remet pas en cause ces étapes, mais qu'elle les constate. Nous n'avons donc pas le choix de nous tourner vers une autre source de production si nous voulons suffire à la demande à court terme. Un projet comme le Suroît peut être réalisé entièrement en 5 ans tout en respectant l'ensemble des démarches d'acceptabilité environnementale et en partenariat avec le milieu. La centrale du Suroît vise le marché de la période 2005-10 pour lequel il n'y a tout simplement pas de solution de rechange hydroélectrique acceptable.

DES ENJEUX CACHÉS ?(*M. André Desrochers, résidant de Beauharnois*)

UNE DES grandes inquiétudes qui règne parmi les citoyens est que l'accumulation des chiffres, des statistiques, des données et des rapports ne soient là que pour nous mettre de la poudre aux yeux, pour nous cacher des enjeux de plus haut niveau. Avec les nombreux scandales financiers récemment déterrés, avec les fonctionnaires qui se contredisent sur les chiffres et les emplois créés ou perdus par le Protocole de Kyoto, comment faire confiance, comment savoir si les chiffres donnés par l'entreprise sont conformes, comment savoir si les données ne sont pas galvaudées pour mieux nous faire avaler le projet ? Des

questions qui ne trouveront peut-être jamais de réponse. Encore une fois, je le répète, la population de la région n'a d'autres alternatives que de s'en remettre à la bonne conscience et au bon jugement du **BAPE**.

La Presse

La Presse

Nouvelles générales, vendredi, 11 octobre 2002, p. E7

Le Suroît: un projet absurde, polluant et inutile, selon les opposants

Côté, Charles

LE PROJET de centrale thermique au gaz naturel du Suroît, proposé par **Hydro-Québec**, est "absurde, polluant, inutile" et sa rentabilité est "douteuse", selon la majorité des participants aux audiences publiques qui se terminaient hier, à Beauharnois. "Le jour où on aura *harnaché* toutes les rivières du Québec, où on aura fait le plein d'économies d'énergie, où on aura saturé le Québec d'éoliennes, on pourra peut-être regarder le gaz", a affirmé Jean-Marc Pelletier, du Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ (Institut de recherche sur l'électricité du Québec, appartenant à **Hydro-Québec**). Steven Guilbeault, de Greenpeace, a concentré ses critiques sur les prétentions exprimées par **Hydro-Québec** de se prévaloir d'éventuels crédits pour l'exportation d'énergie propre pour justifier les émissions de gaz à effet de serre (GES) de sa centrale projetée. "On assiste chez **Hydro-Québec** à un phénomène de pensée magique, a-t-il déclaré. Pour recevoir des crédits, il faut qu'un projet ait pour effet de réduire les émissions. Au Québec, le choix du gaz naturel représente clairement une augmentation des émissions de GES." Deux représentants d'Environnement Jeunesse (EnJeu) se sont présentés coiffés de chapeaux et de chemises hawaïennes, inspirés, disent-ils, "la vision à long terme d'**Hydro-Québec**", qui contribuera selon eux au réchauffement climatique global. René Coignaud, responsable du dossier des changements climatiques à EnJeu, a qualifié d'"absurde" le projet du Suroît. Il a souligné que les efforts de réduction de GES ne font que commencer avec Kyoto. "C'est une première période d'engagement, dit-il. Il y en aura d'autres après. Il semblerait qu'il faudrait réduire les émissions de 60 % à 80 % au-dessous des niveaux de 1990. La centrale ne fermera pas ses portes en 2012. À partir de ce moment, il faudra faire beaucoup plus d'efforts." "Comme on est jeune, on est là pour plus longtemps, alors on pense à plus long terme", a affirmé M. Coignaud, réussissant à dérider même les représentants d'Hydro. Jean-Marc Pelletier, de l'IREQ, a voulu souligner que la demande de permis d'**Hydro-Québec** concerne une puissance de 900 mégawatts, et non 800. Cette puissance, à un taux d'utilisation de 93 %, permettra de produire annuellement 7,2 térawattheure mais émettra dans l'atmosphère autant de GES que 700 000 voitures circulant 20 000 kilomètres par année, a-t-il précisé. Il a affirmé en outre que "la rentabilité du projet n'a pas été démontrée". "Il existe des limites dans les capacités de transiger avec les réseaux voisins, dit-il. Du côté américain, il y a des bouchons d'étranglement. En outre, le marché américain est intéressant mais n'est pas aussi mirobolant qu'on a voulu nous le laisser croire. Il est en train de se stabiliser."

Il confère un avantage aux concurrents américains d'**Hydro-Québec**, qui peuvent installer des centrales identiques à celle du Suroît tout près des marchés. "La société Calpine a des projets de centrales d'une puissance totale de 15 100 MW de centrales prêtes à mettre en service tout près des endroits de consommation", dit-il. Plus tôt cette semaine, d'autres intervenants sont venus s'opposer au projet. Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement l'a déclaré "injustifiable", car il serait essentiellement destiné aux exportations et fera que les efforts de réduction d'émissions de GES devront être faits par d'autres secteurs. Deux groupes industriels sont se toutefois portés à la défense du projet. L'Association de l'industrie électrique du Québec a invoqué entre autres la nécessité de "maintenir une réserve en énergie suffisante pour faire face aux aléas climatiques, comme une période de faible hydraulité". L'AIEQ a par ailleurs rejeté la filière éolienne à cause de son manque de fiabilité. L'Association des manufacturiers et exportateurs du Québec s'est aussi déclarée favorable au projet. "Nous craignons comme la peste une situation de déficit énergétique", a affirmé le président, Paul-Arthur Huot, soulignant que la croissance de la demande en électricité "sera grandement due au secteur industriel" d'ici 2010. Par ailleurs, l'association a souligné l'incertitude qui demeure au sujet des mécanismes qui permettraient à **Hydro-Québec** de réclamer des crédits pour l'exportation d'énergie propre. C'était hier la dernière séance publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au sujet du projet Suroît. Le **BAPE** doit remettre son rapport au plus tard le 3 janvier 2003. Jacques Ruelland, du mouvement Au Courant déclare: "C'est une décision parfaitement justifiable sur le plan financier mais

Hydro-Québec évacue toutes les considérations sociales, environnementales et de santé publique, exactement comme le ferait une entreprise privée."

LE DEVOIR

Le Devoir

Les Actualités, jeudi, 10 octobre 2002, p. A2

Dérivation de la rivière Manouane

Québec autorise un projet que le BAPE a déjà jugé "inacceptable"

Francoeur, Louis-Gilles

L'approbation hier du détournement de la Manouane au Lac-Saint-Jean vers la Côte-Nord, malgré le verdict du BAPE il y a un an, démontre bien qu'ultimement, au Québec, c'est le gouvernement qui tire un bénéfice d'un projet, qui décide de son sort. Le conseil des ministres du Québec a décidé d'autoriser la dérivation de la rivière Manouane, un affluent de la Péribonka située dans le bassin du lac Saint-Jean, vers les turbines de Bersimis, sur la Côte-Nord, même si la commission indépendante du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a qualifié ce projet d'"inacceptable" dans son rapport d'octobre 2001. Il aura fallu un an au ministère de l'Environnement du Québec (MENV) pour contourner le verdict de la commission selon lequel *"le projet ne peut justifier la mise en péril d'une rivière et de ses usages: elle [la commission] préconise donc un projet de moindre impact environnemental"*. La commission estimait qu'il faudrait laisser passer minimalement neuf mètres cubes/seconde de débit réservé pour maintenir la vie aquatique et les usages du cours d'eau, un des plus beaux parcours canotables du Québec. Dans ses recommandations au conseil des ministres, le ministre de l'Environnement et de l'Eau, André Boisclair, a fait sienne intégralement la proposition d'Hydro-Québec, dans son étude d'impact, de limiter à trois mètres/seconde le "débit réservé" pour ne pas compromettre la rentabilité de son projet. Le ministère a finalement jugé que ce *"projet était acceptable"* avec les maigres trois mètres cubes/seconde proposés par Hydro-Québec. Le MENV n'a pas jugé bon d'arracher la moindre concession supplémentaire au promoteur. Il faut dire que le gouvernement provincial, actionnaire en titre d'Hydro-Québec, prévoit que le détournement de la Manouane, conjugué à ceux des rivières Portneuf et Sault-aux-Cochons, vers les turbines de Bersimis va rapporter beaucoup d'argent à sa première société d'État. En effet, le triple détournement se situe dans la gamme des projets dont les coûts de production se situaient sous la barre des 3 ¢ du kilowattheure. En comparaison, les derniers appels d'offres pour les petites centrales privées ainsi que le coût du kWh à l'éventuelle centrale du Suroît se situent au double, soit autour de 6 ¢ du kWh. Au Québec, quand une autorité indépendante comme le BAPE se prononce sur un projet parrainé ou profitant au gouvernement, c'est quand même ce dernier qui prend la décision finale, contrairement à la logique des "Public Utilities" américains qui sont généralement décisionnels dans ces situations.

Le ministère de l'Environnement estime que la transformation de la Manouane en une série de petits lacs contrôlés par des seuils naturels ou construits, comme au kilomètre 83 et à la sortie du lac Duhamel, va suffire à protéger les espèces vivantes qu'on y trouve. Ces seuils de même que *"le balisage du chenal de navigation des rivières Manouane et Péribonka permettront d'atténuer les impacts de la dérivation sur les activités de canotage"* pour ceux qui voudront encore aller racler le fond de leurs canots dans ce cours d'eau diminué. Le gouvernement fédéral n'a pas encore approuvé ce projet de dérivation, mais la chose ne devrait pas faire problème puisqu'il accepte désormais, comme dans le dossier de la centrale de Toulustuc, malgré sa politique nationale sur les débits réservés, de faire sienne la politique du MENV de lacustration (transformation en lacs) des rivières au lieu de s'en tenir aux recommandations de commissions indépendantes comme celles du BAPE.

LE DEVOIR

Le Devoir

Les Actualités, mercredi, 9 octobre 2002, p. A2

Le Québec n'a pas besoin de la centrale du Suroît

Des groupes environnementalistes condamnent le projet d'Hydro-Québec

Francoeur, Louis-Gilles

La Rive-Sud, championne québécoise de la pollution industrielle, est en voie d'ajouter à son palmarès les centrales thermiques, une filière énergétique polluante mais doublement payante pour Hydro-Québec, qui

empoche la moitié des profits de Gaz métropolitain. Les audiences sur le projet du Suroît reprenaient hier soir, quelques jours après qu'**Hydro-Québec** eut retenu un autre projet thermique, privé cette fois, qui sera situé à Varennes. Le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement (RNCRE), le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) et l'Union des consommateurs ont demandé hier au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) de rejeter le projet de centrale thermique à cycles combinés du Suroît parce qu'elle s'inscrit à rebours du développement durable, de la politique de contrôle des gaz à effet de serre du Québec et, plus fondamentalement encore, parce que cet équipement polluant ne répond à aucun besoin énergétique du Québec autre que celui de rapporter de l'argent au gouvernement via **Hydro-Québec**. Les trois groupes ont déposé hier soir leurs mémoires à l'ouverture de la deuxième phase des audiences sur le projet du Suroît. Cette centrale thermique de 550 millions produira à compter de 2006 quelque 800 MW au profit du marché américain. Le RNCRE représente des organismes régionaux qui regroupent actuellement quelque 230 organismes environnementaux, 167 gouvernements locaux, 49 organismes parapublics et 250 corporations privées. Le RNCRE est un des quelques organismes environnementaux reconnus devant la Régie de l'énergie.

Pour le RNCRE et le CQDE, la centrale thermique du Suroît imposera de "*lourds impacts environnementaux et sociaux*" à cette région en augmentant, de plus et de façon significative, les rejets de gaz à effet de serre (GES) du Québec de 2,8 %, soit la moitié de l'effort demandé à la province pour se situer à 6 % sous le niveau de 1990. Par ailleurs, ses rejets polluants, plus intenses localement, s'ajouteront à ceux de la pire région du Québec sous ce rapport.

La MRC de Beauharnois-Salaberry rappelait hier dans son mémoire que les rejets polluants (NOx, CO, MP 2,5, SO2, COV, etc.) produits par la combustion du gaz naturel s'ajouteront à ceux des routes 132 et 236, en plus de ceux des usines d'Alcan, PPG, Nexen et Spixel. Déjà, note la MRC, la région de Beauharnois affiche le pire bilan de santé de la Montérégie, elle-même la région industrielle la plus polluée. Mais, conclut néanmoins la MRC, le projet a sa place dans la région du moment que sa pollution additionnelle respecte les normes. Pour le RNCRE et le CQDE, il en va autrement et il faut en considérer les impacts cumulatifs d'autant plus que la région n'a pas besoin de cette énergie. À leur avis, le projet générera quatre fois moins d'emplois temporaires que si Hydro obtenait la même électricité avec un programme d'économies d'énergie. De plus, ajoute le mémoire conjoint, Hydro n'a pas démontré la rentabilité financière du projet, dont doutent certains en raison des prix volatils du gaz et de l'instabilité du marché des exportations.

Non seulement la centrale augmentera de façon sensible les rejets de GES du Québec mais, selon le RNCRE et le CQDE dans leur mémoire conjoint, le gouvernement et sa société d'État se comportent comme s'ils cherchaient "*à transférer à d'autres les efforts de réduction aux fins strictes de l'accord de Kyoto*" Ce projet, conclut le RNCRE, n'a pu être comparé en audiences à d'autres solutions en raison du cadre trop étroit des examens du **BAPE**, qu'il faudrait élargir aux programmes gouvernementaux plutôt qu'à un examen cas par cas. Quant à l'Union des consommateurs, elle estime impératif de tenir une audience générique sur le thermique avant d'avaliser quelque projet que ce soit. Quant au RNCRE-CQDE, ils estiment que les projets thermiques n'ont de place au Québec qu'après épuisement des autres filières, y compris celle des économies d'énergie, abandonnée par **Hydro-Québec** malgré le potentiel qu'elle a elle-même identifié dans le passé.



La Presse

Affaires, samedi, 5 octobre 2002, p. E1

Hydro-Québec retient un projet de centrale au gaz à Varennes

Simard, Mario

PC

Hydro-Québec a finalement retenu deux soumissions dans le cadre de son appel d'offres pour la production de 1200 mégawatts, soit un projet de centrale au gaz naturel à Varennes ainsi qu'un bloc de 600 mégawatts qui lui sera fourni par... **Hydro-Québec**, à partir des centrales LG-2 et LG-1 à la Baie James. La division production d'**Hydro-Québec** avait en effet pris part à l'appel d'offres, présentant trois des 19 projets qui ont été déposés en juin dernier. L'autre projet retenu avait été présenté conjointement par le Groupe Axor et Calpine Corporation. Il s'agit d'une centrale au gaz naturel qui serait construite à Varennes, sur la rive sud de Montréal, et dont la puissance serait de 600 mégawatts.

Hydro-Québec doit maintenant négocier, d'ici la fin du mois de décembre, les modalités des contrats qui lieront la société d'État aux promoteurs. Les producteurs devront être en mesure de fournir leurs 600 mégawatts à compter du 1er mars 2007. Axor est un groupe montréalais spécialisé dans le développement de projets, notamment dans le secteur de l'énergie éolienne. Il compte parmi ses réalisations le parc éolien Le Nordais, en Gaspésie. Pour cette première expérience dans la construction d'une centrale au gaz naturel, Axor s'est associé à un producteur américain d'électricité qui possède une grande expertise dans ce domaine. Calpine, dont le siège social est situé à San Jose en Californie, produira en 2004 28 000 mégawatts d'électricité à partir de ses centrales au gaz naturel.

600 millions d'investissements

Une porte-parole d'Axor, Marie-Josée Gagnon, a précisé hier que la nouvelle centrale serait située "en plein coeur de la zone industrielle de Varennes" et que sa construction nécessiterait des investissements de plus de 600 millions de dollars. Elle n'a pas voulu révéler quelle serait la part des investissements pour Axor. Cette centrale compterait deux turbines au gaz naturel et une autre à la vapeur. "Comme tout projet de cette envergure, il devra y avoir un dialogue avec la communauté, a dit Mme Gagnon. Il y aura des consultations publiques et des audiences du **BAPE** (Bureau d'audiences publiques en environnement)." Dans le cas où **Hydro-Québec** et les promoteurs ne parviendraient pas à s'entendre pour la finalisation des contrats, ou si le projet ne pouvait voir le jour pour différentes raisons, une troisième soumission a été retenue, soit celle de TransCanada Energy, qui souhaite construire à Bécancour une centrale de cogénération au gaz naturel de 507 mégawatts. Quant à **Hydro-Québec** Production, elle fournira les 600 mégawatts supplémentaires en augmentant tout simplement la production de ses centrales existantes à la Baie-James. Dans le cadre de la soumission retenue, cette division d'**Hydro-Québec** s'engage à fournir 350 mégawatts de façon continue (ce que la société d'État appelle la production de base) à partir de la centrale LG-2, en plus de 250 mégawatts en période de forte demande à partir de la centrale LG-1. Selon Daniel Garant, directeur principal des marchés de gros et des projets de développement chez **Hydro-Québec** Production, les centrales de LG-1 et de LG-2 ont été choisies "parce qu'elles offrent suffisamment de marge de disponibilité pour que nous puissions respecter les exigences du client", soit les 250 mégawatts supplémentaires que pourrait demander **Hydro-Québec** Distribution à tout moment. M. Garant n'a pu dire si la filiale de distribution prendra part au prochain appel d'offres, annoncé hier par la société d'État, et qui portera cette fois sur 400 mégawatts. Ce nouveau processus devrait avoir lieu en 2003. "**Hydro-Québec** Production est en croissance, avec des projets de développement qui totalisent plus de 5 milliards de dollars, a-t-il dit. Nous souhaitons participer à la croissance du marché québécois, comme nous en avons fait la preuve aujourd'hui."

LE SOLEIL

Le Soleil

Économie, samedi, 5 octobre 2002, p. B1

Hydro a fait son choix

Une centrale à Varennes, l'autre à la baie James

Simard, Mario

PC

Montréal - **Hydro-Québec** a finalement retenu deux soumissions dans le cadre de son appel d'offres pour la production de 1200 mégawatts, soit un projet de centrale au gaz naturel à Varennes ainsi qu'un bloc de 600 mégawatts qui lui sera fourni par ... **Hydro-Québec**, à partir des centrales LG-2 et LG-1 à la baie James. La division de la production d'**Hydro-Québec** avait en effet pris part à l'appel d'offres, présentant trois des 19 projets qui ont été déposés en juin.

L'autre projet retenu avait été présenté conjointement par le Groupe Axor et Calpine Corporation. Il s'agit d'une centrale au gaz naturel qui serait construite à Varennes, sur le rive sud de Montréal, et dont la puissance serait de 600 mégawatts. **Hydro-Québec** doit maintenant négocier, d'ici la fin du mois de décembre, les modalités des contrats qui lieront la société d'État aux promoteurs. Les producteurs devront être en mesure de fournir leurs 600 mégawatts à compter du 1er mars 2007. Axor est un groupe montréalais spécialisé dans le développement de projets, notamment dans le secteur de l'énergie éolienne. Il compte parmi ses réalisations le parc éolien Le Nordais, en Gaspésie. Pour cette première expérience dans la construction d'une centrale au gaz naturel, Axor s'est associé à un producteur américain d'électricité qui possède une grande expertise dans ce domaine. Calpine, dont le siège social est situé à San Jose en Californie, produira en 2004 28 000 mégawatts d'électricité à partir de ses centrales

au gaz naturel. Une porte-parole d'Axor, Marie-Josée Gagnon, a précisé vendredi que la nouvelle centrale serait située " en plein coeur de la zone industrielle de Varennes " et que sa construction nécessiterait des investissements de plus de 600 millions \$. Elle n'a pas voulu révéler quelle serait la part des investissements pour Axor.

Cette centrale compterait deux turbines au gaz naturel et une autre à la vapeur. " Comme tout projet de cette envergure, il devra y avoir un dialogue avec la communauté, a dit Mme Gagnon. Il y aura des consultations publiques et des audiences du BAPE (Bureau d'audiences publiques en environnement). " Dans le cas où Hydro-Québec et les promoteurs ne parviendraient pas à s'entendre pour la finalisation des contrats, ou si le projet ne pouvait voir le jour pour différentes raisons, une troisième soumission a été retenue, soit celle de TransCanada Energy qui souhaite construire à Bécancour une centrale de cogénération au gaz naturel de 507 mégawatts. Quant à Hydro-Québec Production, elle fournira les 600 mégawatts supplémentaires en augmentant tout simplement la production de ses centrales existantes à la Baie-James. Dans le cadre de la soumission retenue, cette division d'Hydro-Québec s'engage à fournir 350 mégawatts de façon continue (ce que la société d'Etat appelle la production de base) à partir de la centrale LG-2, en plus de 250 mégawatts en période de forte demande à partir de la centrale LG-1. Selon Daniel Garant, directeur principal des marchés de gros et des projets de développement chez Hydro-Québec Production, les centrales de LG-1 et de LG-2 ont été choisies " parce qu'elles offrent suffisamment de marge de disponibilité pour que nous puissions respecter les exigences du client ", soit les 250 mégawatts supplémentaires que pourrait demander Hydro-Québec Distribution à tout moment. M. Garant n'a pu dire si la filiale de distribution prendra part au prochain appel d'offres, annoncé hier par la société d'Etat, et qui portera cette fois sur 400 mégawatts. Ce nouveau processus devrait avoir lieu en 2003.

LE DEVOIR

Le Devoir

Les Actualités, vendredi, 4 octobre 2002, p. A1

Hydro: deuxième vague de contrats secrets

Après les alumineries, au tour des petites centrales hydroélectriques privées
Francoeur, Louis-Gilles

Après une première saga de contrats secrets avec les alumineries de la province dans les années 80, Hydro-Québec prépare depuis quelques mois une deuxième génération de contrats secrets qui vont couvrir cette fois ses ententes avec les promoteurs de petites centrales privées. C'est ce que révèle la lecture du "contrat type" soumis par le président d'Hydro-Québec-Production (HQ-P), Thierry Vandale, aux nombreux promoteurs privés intéressés par l'un ou l'autre des 14 sites publics offerts par le gouvernement lors du dernier appel de proposition adressé au secteur privé. Au cours de cet appel d'offres, dont les résultats ont été divulgués cette semaine, sept projets ont été convoités par 13 promoteurs. Mais cinq autres promoteurs ont réglé l'affaire en privé avec Hydro parce qu'ils étaient propriétaires des sites. L'article 28 du contrat type proposé dans le dernier appel d'offres stipule que *"les parties s'engagent à assurer la confidentialité du présent contrat et de tout document ou communication qui pourrait en résulter"*. Le même article prévoit toutefois deux accommodements. On y précise en effet qu'aucune des deux parties ne pourra divulguer la teneur des contrats d'achat d'électricité sans l'accord de l'autre, et, deuxième nuance, *"sauf si elle est légalement tenue de le faire"*

Personne hier à Hydro-Québec n'a pu dire si cette nuance autoriserait un promoteur à divulguer en audience publique les conditions d'achat de son électricité, ce qui pourrait s'avérer essentiel pour que les commissaires du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) jugent de sa pertinence sociale et économique. En effet, les promoteurs doivent s'associer avec des acteurs publics, soit des municipalités ou des MRC, question de faire profiter le milieu des retombées du projet. Mais si l'entente liant les acteurs municipaux à un promoteur privé constitue un document distinct du contrat d'achat secret passé avec Hydro-Québec, c'est seulement la divulgation du contrat secret lui-même qui peut permettre à des commissaires et au public de comparer les profits générés par un projet avec les retombées accordées au milieu pour établir s'il s'agit de miettes ou d'une contribution substantielle. Cette question est au coeur du mandat du BAPE, qui doit apprécier en audience la nécessité ou la pertinence de chaque projet et, partant, de sa rentabilité sociale. Curieusement, aucune clause de confidentialité n'est exigée des

promoteurs qui ont acheminé des propositions économiques à **Hydro-Québec** dans le cadre de l'appel d'offres pour combler ses besoins en énergie, soit 1200 MW, d'ici 2010, précisait hier Marc Chamberland, d'**Hydro-Québec**. Au début des années 90, **Hydro-Québec** avait divulgué les 56 contrats passés avec autant de promoteurs de petites centrales privées à la suite d'une demande en vertu de la Loi d'accès à l'information déposée par le mouvement Au Courant. Les documents obtenus avaient servi notamment au groupe pour justifier la création d'une commission d'enquête, que le gouvernement Parizeau a finalement créée pour en confier la présidence au juge François Doyon. La commission avait recommandé la mise en place d'un système d'octroi des sites publics à la suite d'un appel d'offres, et cela, si démonstration était faite dans une audience indépendante de la pertinence économique et sociale de la filière des petites centrales privées, ce qui n'avait pas été fait préalablement. Pour la porte-parole d'**Hydro-Québec**, Christine Martin, le contenu du contrat type tout comme les termes de l'appel d'offres *"ont été convenus avec le gouvernement"* et non pas décidés seulement par **Hydro-Québec**. Si le prix proposé par les promoteurs privés demeure secret en vertu du projet de contrat type, explique Mme Martin, c'est parce qu'il s'agit *"d'une information hautement commerciale"* et qu'Hydro estime devoir la protéger *"comme les niveaux d'eau des réservoirs"*.

La commission d'accès à l'information a effectivement rendu une décision qui permet à la société d'État de garder secret le niveau de ses barrages, une information publique pendant des décennies. La commission a jugé que les ventes commerciales de la société d'État, marginales par rapport à ses ventes au Québec, justifiaient que la société publique cache à la population la gestion de la totalité de ses réserves énergétiques afin de protéger sa position concurrentielle. Pour Christine Martin, le contexte économique des achats d'électricité auprès du secteur privé a aussi changé. En 1991, dit-elle, il n'y avait pas de concurrence: le prix offert était identique pour tous. Maintenant qu'il y a concurrence, dit-elle, Hydro se retrouve dans une situation différente et doit protéger la position concurrentielle de ses partenaires. En réalité, les prix étaient différents en 1991 car les contrats tenaient compte de plusieurs variables, dont le facteur d'utilisation qui changeait d'une centrale à l'autre, explique Alain Saladzius, coordonnateur de l'opération "Adoptez une rivière", un groupe qui se propose de faire *"barrage aux barrages privés"*. C'est ce groupe qui mobilisait il y a quelques jours quelque 70 artistes et intellectuels contre la production privée sur le parvis même d'**Hydro-Québec** à Montréal Comme par hasard, révèle Alain Saladzius, ce groupe a déposé il y a quelques jours quatre demandes d'accès à l'information auprès d'**Hydro-Québec** pour obtenir les contrats passés dans la dernière année avec des promoteurs privés de petites centrales, propriétaires de sites riverains au barrage Angliers, au Témiscamingue, à Trois-Pistoles, à l'île Verte et sur la Lièvre (projet d'Énergie MacLaren). Le groupe entend mener une bataille sans merci pour obtenir ces contrats, explique Alain Saladzius, car, dit-il, *"les lois d'accès n'ont pas changé; la nature des contrats est semblable à ceux de 1991 et l'intérêt public commande qu'une société d'État et ses partenaires publics dans certains cas, comme les MRC et les municipalités, puissent rendre des comptes vérifiables à leurs commettants, qui ont le droit de savoir si on les a roulés ou pas"*. Le mouvement Adoptez une rivière se demande par ailleurs *"si Hydro-Québec a signé d'autres contrats qu'on ne connaît pas, ce qui est plausible s'ils font une obligation à leurs partenaires de n'en rien dire"*. À certains endroits, ajoute Alain Saladzius, les gens apprennent qu'un projet a été autorisé quand la machinerie lourde débarque dans leur cours d'eau, ce que la commission Doyon avait jugé inacceptable. Aujourd'hui, la chose demeure possible pour les projets de moins de 5 MW, comme celui de Trois-Pistoles.

"L'enjeu fondamental dans cette affaire, conclut le porte-parole du mouvement de défense des rivières, c'est la pertinence de ce programme de production privée. Il faut connaître les prix payés par Hydro-Québec pour savoir si la société d'État accepte de payer plus cher pour des mégawatts lourds d'impacts environnementaux au lieu d'acheter des mégawatts dans un programme d'économie d'énergie qui lui coûterait moins cher. Le public a le droit de savoir et le gouvernement Landry devrait exiger une politique de transparence d'une société d'État au lieu de pousser Hydro dans le sens contraire".

LeDroit

Le Droit

En manchette, mercredi, 18 septembre 2002, p. 5

Un projet de 100 millions \$ sera réalisé d'ici 2005 au barrage Mercier

Plante, Jean-François

Après plus de 10 années d'études et plusieurs projets qui se sont avérés non rentables, **Hydro-Québec** a finalement trouvé la formule qui de rentabilisera son projet de centrale hydroélectrique au barrage Mercier situé à Grand-Remous, près de Maniwaki. Au cours des dernières années, des projets plus élaborés d'une centrale générant 90 mégawatts avaient échoué, mais cette fois-ci, **Hydro-Québec** est retourné à la table à dessin pour mettre en oeuvre un projet moins ambitieux qui assurera sa rentabilité. Une centrale de six groupes de turbines-alternateurs sera installée et produira 60 mW au pied du barrage Mercier, qui existe depuis 1927. Le projet entre dès maintenant dans sa première phase et il avoisinera les 100 millions \$ lorsqu'il sera complété à l'hiver 2005. "Même à faible débit, nous allons pouvoir turbiner et les 60 mW apporteront une plus grande autonomie et un service plus fiable aux gens de la région de l'Outaouais. Ceux-ci seront moins dépendants de l'électricité en provenance de l'extérieur de la région", explique, Éric Moisan, porte parole chez **Hydro-Québec**. L'énergie produite au barrage de la rivière Gatineau sera premièrement acheminée au poste de Grand-Remous avant d'être acheminée au réseau québécois. En comparaison, la centrale de Rapid Farmers à Gatineau, près du pont Alonzo-Wright, produit 100 mW. Depuis l'automne 2001, **Hydro-Québec** a obtenu l'approbation du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) dans la réalisation de son projet. En juin dernier, c'était au tour de Pêches et Océans Canada d'accorder son aval puisque le niveau de l'eau ne sera nullement affecté par la présence de la centrale, un barrage sans turbine existant déjà à Grand-Remous à l'embouchure du réservoir Baskatong. En août, **Hydro-Québec** a obtenu les autorisations provinciales requises à la réalisation du projet de la centrale Mercier. Enfin, début septembre, le conseil d'administration d'**Hydro-Québec** a approuvé la réalisation du projet.

Travaux préparatoires

Dès maintenant, des travaux préparatoires seront effectués afin d'élargir le dessus du barrage pour permettre le passage de la machinerie. Trois grands contrats seront également attribués par **Hydro-Québec** dans la construction et la réfection du barrage. Des clauses particulières sont prévues aux contrats afin de favoriser les retombées régionales. Au plus fort des activités, c'est-à-dire à l'automne 2003, quelque 160 personnes devraient oeuvrer au chantier. "À part de l'équipement qui proviendra de l'extérieur, la majorité des travailleurs viendront de la région. L'entrepreneur aura des clauses dans son contrat qui lui accorderont des bonis s'il utilise plus de main-d'oeuvre locale", assure Éric Moisan. Voilà de la musique douce aux oreilles du maire de Grand-Remous, Gérard Coulombe. "Le projet va créer beaucoup d'emplois et rapportera beaucoup de sous. Les gens de notre région seront heureux, surtout que les travaux vont s'échelonner sur deux ans." Aussi, la grande région de Maniwaki et Montcerf-Lytton bénéficiera grandement des activités du barrage Mercier. Le projet stipule que 2 % de la valeur du projet (deux millions \$) ira à la réalisation d'autres projets locaux. Le maire de Grand-Remous parle déjà d'ensemencer la rivière Gatineau, construire des nouvelles routes et développer le côté récréo-touristique de sa région. "L'argent sera divisé entre les municipalités et j'aimerais qu'on se base sur ce qui s'est fait sur la Côte-Nord afin de savoir comment on va se répartir le montant." À Maniwaki, le maire Robert Coulombe était aussi satisfait de savoir que le projet allait finalement être entériné. "Ça doit faire au moins 10 ans qu'on en parle. L'étape de la construction agira comme levier économique chez nous. Je pense que personne ne s'opposera à ça".



La Presse

Actualités, mardi, 17 septembre 2002, p. A8

Les ingénieurs d'Hydro contre une centrale thermique au gaz à Beauharnois

Côté, Charles

Le syndicat des ingénieurs d'**Hydro-Québec** demande l'abandon pur et simple du projet de centrale thermique au gaz naturel de 900 mégawatts que la société d'État veut bâtir à Beauharnois. "Je pense qu'on n'a pas besoin de cette centrale-là", dit Louis Champagne, président du syndicat. Il pense qu'**Hydro-Québec** cède à une "mode" avec son projet de centrale au gaz, qui n'apportera rien aux Québécois, selon lui. "Les retombées les plus connues des centrales au gaz sont les gaz à effet de serre et les profits aux producteurs de gaz albertains", affirme-t-il. Il s'inquiète comme de nombreux citoyens et écologistes des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui s'échapperont de la future centrale, soit environ 2,5 millions de tonnes par année. Il critique aussi le raisonnement d'Hydro, qui veut utiliser d'éventuels crédits d'énergie propre pour couvrir ses émissions. Hydro compte sur l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto

pour recevoir un crédit pour ses exportations passées d'hydroélectricité aux États-Unis, une éventualité que plusieurs experts jugent hautement improbable. "C'est comme si quelqu'un n'avait pas de point d'inaptitude et qu'il justifiait ça pour faire des excès de vitesse! dit M. Champagne. Ce serait drôle si ce n'était pas vrai, si ça venait de Ding et Dong, mais ça vient de gens qui devraient être plus sérieux que ça."

Un creux vers 2006

La semaine dernière, devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), Hydro-Québec affirmé que la centrale était nécessaire pour suppléer à un creux dans l'approvisionnement vers 2006, tout en reconnaissant que la filière thermique était un "deuxième choix", après l'hydroélectricité. M. Champagne croit qu'il y a d'autres moyens de combler cet éventuel creux. "On pourrait le faire autrement, par une combinaison de moyens, dit-il. On pourrait importer davantage en période creuse. On pourrait aussi faire approuver facilement de la puissance éolienne. C'est pas aussi fiable que le gaz ou l'eau, mais ça fera l'affaire." Le porte-parole d'Hydro avait également souligné la longueur des démarches permettant d'autoriser la construction d'une centrale hydroélectrique pour justifier l'empressement de sa société à construire une centrale thermique. Cet argument ne convainc pas M. Champagne. "C'est vrai que c'est compliqué de faire approuver des centrales hydrauliques, mais c'est pas suffisant comme raison, dit-il. Ce n'est pas plus compliqué qu'avant. On a la même réglementation qu'au moment de la phase 2 de la Baie-James." Il pense que le projet du Suroît révèle surtout des lacunes de planification chez son employeur. Il demande en outre l'arrêt des consultations du BAPE, qui doivent reprendre le 8 octobre et se poursuivre jusqu'au 3 janvier. "Le gouvernement devrait tout simplement arrêter le projet, dit-il. Le BAPE va"

LES AFFAIRES

Les Affaires

À la une, samedi, 14 septembre 2002, p. 5

La machine est repartie

Hydro-Québec a 10 projets totalisant 10 milliards de dollars dans le collimateur

Jolicoeur, Martin

Ce n'est pas de sitôt qu'on revivra la grande époque de la Baie-James, mais après une de plusieurs années, Hydro-Québec sort de ses cartons une dizaine de projets qui promettent de faire vibrer plusieurs régions du Québec.

Sur la Côte-Nord

Pour le moment, c'est sur la Côte-Nord que la société d'État est la plus présente. En plus d'achver la mise en service de la centrale de la rivière Sainte-Marguerite (SM-3), Hydro a entrepris l'aménagement de la rivière Toulousteuc, un projet d'un milliard de dollars (1 G\$) à 100 km au nord de Baie-Comeau. Le chantier occupe déjà 700 travailleurs.

Depuis un an, les ouvriers ont travaillé à la réfection des routes d'accès (104 km) et ont commencé l'excavation de la galerie d'amenée. L'ensemble du projet, qui s'inscrit dans l'achèvement du *Complexe Manicouagan*, ne sera pas terminé avant la deuxième moitié de 2005. Pendant ce temps, c'est plus au nord, sur le territoire conventionné de la Baie James, que les travaux d'Hydro sont les plus prometteurs. L'aménagement hydroélectrique de la rivière Eastmain-1, un chantier de 2 G\$, occupe déjà 300 travailleurs affectés à la construction d'une route d'accès de 70 km.

L'inauguration de Eastmain-1 est prévue pour 2008. Les travaux devraient se poursuivre au moins jusqu'en 2010 dans cette région, en raison d'une deuxième phase (Eastmain-1A), actuellement à l'étape de l'avant-projet, et qui est déjà contestée. Un autre chantier d'importance où Hydro-Québec investit actuellement 454 M\$ dans la construction d'une nouvelle centrale de 220 MW à Grand-Mère, en Mauricie, dans le but de remplacer la centrale existante, datant de 1915, autrefois propriété de la **Shawinigan Power Company**, une filiale de la **Shawinigan Water and Power Company**. Les travaux ont commencé à l'été 2000 et devraient se poursuivre jusqu'en 2004.

Une période propice pour les projets

En Montérégie, le projet de centrale à cycle combiné de Suroît, un investissement prévu de 550 M\$, est rendu à l'étape des audiences publiques du **Bureau d'audience publique en environnement (BAPE)**, qui a commencé le 9 septembre. Si les autorisations gouvernementales ne se font pas trop attendre à la

suite du rapport du **BAPE**, dans quatre mois, la centrale pourrait être mise en service dès 2006." Il nous faut absolument saisir cette occasion, dit le nouveau président d'**Hydro Québec Équipement, Richard Cacchione**. Le moment n'a jamais été plus propice à l'approbation et au démarrage de nouveaux projets. "Du côté des projets actuellement en préparation, outre le projet d'Eastmain-1A et de la déviation de la rivière Rupert (2 G\$), **Hydro-Québec** fonde de nombreux espoirs du côté de l'aménagement hydroélectrique de la rivière Péribonka, au Saguenay-Lac-Saint-Jean. La centrale au fil de l'eau, d'un investissement de 1 G\$, pourrait être inaugurée en 2009, après des travaux qui devraient durer quatre ans. Deux autres projets, dont l'aménagement hydroélectrique de la rivière Romaine (500 M\$) dans la Manicouagan, ainsi que celui de la Chute-Allard et des Rapides des Coeurs (300 M\$) en Mauricie, devraient respectivement, si tout va bien, entrer en chantier d'ici cinq ans.

Le Nunavik

Au-delà de ces projets de nouvelles centrales, le président **André Caillé** mise sur le territoire du Nunavik, dans le Grand-Nord québécois. **Hydro-Québec** a décidé d'investir une première tranche de 50 M\$ dans l'étude du potentiel exploitable des rivières George, Caniapiscou et Aux Feuilles. " Les défis techniques y sont intéressants et le potentiel de production extrêmement élevé, mais il est encore tôt pour en dire davantage ", soutient **Élise Proulx**, attachée de presse d'**Hydro-Québec**.

jolicoeurm@transcontinental.ca **LES NOUVEAUX PROJETS D'HYDRO-QUÉBEC**

A: PROJETS EN CONSTRUCTION

1. Ste-Marguerite 3 (SM-3)

2,4 G\$ ⁽¹⁾

882 MW ⁽²⁾

2003 ⁽³⁾

2. Eastmain 1

2G \$ ⁽¹⁾

480 MW ⁽²⁾

2008 ⁽³⁾

3. Toulousteuc

1G \$ ⁽¹⁾

526 MW ⁽²⁾

2005 ⁽³⁾

4. Grand-Mère

454 M\$ ⁽¹⁾

220 MW ⁽²⁾

2004 ⁽³⁾

5. Mercier

77M\$ ⁽¹⁾

60 MW ⁽²⁾

2005 ⁽³⁾

B: EN ATTENTE D'AUTORISATION

6. Suroît (cycle combiné au gaz naturel)

550 M\$ ⁽¹⁾

800 MW ⁽²⁾

2006 ⁽³⁾

C: EN AVANT-PROJET

7. Eastmain-1A et dérivation de riv. Rupert

2G\$ ⁽¹⁾

770 MW ⁽²⁾

2008-10 ⁽³⁾

8. Péribonka

1G\$ ⁽¹⁾

450 MW ⁽²⁾

2009 ⁽³⁾

9. La Romaine

500 M\$ ⁽¹⁾

220 MW ⁽²⁾

2007 ⁽³⁾

10. Chute-Allard et Rapides des Coeurs

300 M\$ ⁽¹⁾

150 MW ⁽²⁾

2008 ⁽³⁾

D: SITE EN ÉVALUATION

11. Nunavik

Données non disponibles

¹ : Montant de l'investissement ² : Nombre de mégawatts ³ : Échéancier, Source : *Hydro-Québec*,
TABLEAU : MARTIN JOLICOEUR ET LOUISE ROULEAU, LES AFFAIRES



La Presse

Actualités, mercredi, 11 septembre 2002, p. A8

Le Suroît, un "deuxième choix", reconnaît Hydro

Côté, Charles

PAR UNE CHALEUR caniculaire, le fossé entre **Hydro-Québec** et la population, aux attentes aiguës par le débat actuel sur les changements climatiques, s'est creusé hier aux audiences sur le projet de centrale au gaz naturel du Suroît, à Beauharnois. La société d'État a dû dépêcher Thierry Vandal, président de sa filiale de production, pour répondre aux questions de la présidente des audiences du **BAPE** (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement), Nicole Boulet, et des intervenants, après que le porte-parole et chef de projet d'**Hydro-Québec**, Macky Tall, eut donné plusieurs réponses jugées insatisfaisantes. Pour M. Vandal, la centrale projetée est un "deuxième choix" par rapport à des projets hydroélectriques moins polluants. "L'hydroélectricité reste notre mission première mais, malheureusement, ces centrales hydroélectriques prennent plus de temps à réaliser, a déclaré M. Vandal. Sur l'horizon de l'année 2005 ou 2006, il y a vraiment un resserrement important et il y a nécessité pour nous d'avoir des moyens de production additionnels." Les explications de M. Vandal n'ont pas satisfait les participants aux audiences. "Je suis assez découragé des réponses obtenues au cours de la journée, a affirmé Jean-François Blain, consultant en énergie. On n'a pas obtenu de données tangibles sur la rentabilité du projet." "**Hydro-Québec** a l'obligation de justifier ce projet de façon claire, et tout ce qu'ils font, c'est éviter les questions, dit André Bélisle, de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique. C'est juste une décision d'affaires, c'est le *cash* et rien d'autre." M. Bélisle s'oppose au projet de centrale au gaz naturel qu'**Hydro-Québec** veut installer près du canal de Beauharnois. Il croit que ses émanations d'oxyde d'azote vont aggraver le smog dans la région montréalaise, d'autant plus qu'une dizaine d'autres projets de centrales au gaz ou de cogénération sont à l'étude dans le sud du Québec. La centrale du Suroît, composée d'une turbine et d'une chaudière, sera d'une puissance de 900 mégawatts. Elle pourrait alimenter une ville de la taille de Gatineau, pour une consommation annuelle de 6,5 térawattheure (TWh), mais elle entraînerait des émanations annuelles de 2,5 millions de tonnes de gaz à effet de serre (GES), sous forme de gaz carbonique (CO₂).

M. Vandal a réitéré l'intention d'**Hydro-Québec** d'utiliser d'éventuels crédits d'émissions de gaz à effet de serre pour couvrir les émissions de gaz carbonique de la future centrale. Il dit qu'**Hydro-Québec** a accumulé, par le programme provincial Écogeste, des crédits de 78 millions de tonnes, assez pour couvrir les émissions du Suroît pendant plus de 30 ans.

"C'est indéniable qu'une centrale thermique émet du CO₂, dit M. Vandal. Il y a des objectifs qui sont avancés dans le protocole de Kyoto et c'est tout un défi qui est présenté. La position cohérente (pour les écologistes), ce serait d'intervenir en faveur des projets hydroélectriques, à un moment donné! Il y a un choix à faire. Le premier est l'hydro, le deuxième est une centrale comme celle-ci." Les groupes écologistes proposent d'autres solutions, comme les économies d'énergie. "Depuis 1995, plus aucune somme n'a été investie et **Hydro-Québec** n'a mis de l'avant aucun nouveau projet d'efficacité énergétique", a déploré Hélène Sicard, du Centre québécois du droit de l'environnement.

Selon elle, les règles du jeu sont défavorables aux économies d'énergie: leur rentabilité est jugée d'après un prix de 2,79 cents le kilowattheure (KWh) alors que les nouveaux projets d'Hydro, comme le Suroît et la centrale SM3, sur la Côte-Nord, fourniront de l'électricité deux fois plus chère, à environ six cents le KWh. "On pourrait faire beaucoup d'efficacité énergétique à six cents", affirme-t-elle. De son côté, M. Bélisle affirme que les coûts de l'énergie éolienne ont baissé à environ six cents le KWh et sont donc

concurrentiels avec le gaz naturel. "Le potentiel éolien du Québec est très mal connu", affirme-t-il. **Hydro-Québec** ne fait aucun projet éolien mais en achète à des producteurs privés. Le plus gros parc d'éoliennes est situé en Gaspésie. "Je suis tout à fait en faveur de l'éolien comme énergie d'appoint, affirme M. Vandal. Mais en raison des incitatifs fiscaux, les montages financiers sont très complexes. **Hydro-Québec** fait sa part de l'équation en signant des contrats à long terme." La partie "information" des audiences se poursuit jusqu'à demain, après quoi les groupes et les citoyens qui le désirent pourront préparer leurs mémoires pour les présenter à partir du 8 octobre.



La Presse

Actualités, mardi, 10 septembre 2002, p. A6

Hydro-Québec se félicite d'avoir bientôt le droit de polluer

Côté, Charles

HYDRO-QUÉBEC se félicite de ne pas avoir pollué par le passé, car elle pourra maintenant en avoir le droit. C'est le raisonnement qu'a tenu la société d'État hier à l'ouverture des audiences publiques sur le projet de centrale au gaz du Suroît, à Beauharnois, au sud-ouest de Montréal. Macky Tall, directeur de projet et porte-parole d'**Hydro-Québec** Production, a annoncé hier soir qu'**Hydro-Québec** s'engage à appliquer ses éventuels crédits de gaz à effet de serre (GES) pour couvrir les émissions de la future centrale, évaluées à entre 2,17 et 2,45 millions de tonnes de gaz carbonique (CO₂) par année.

"Depuis 1990, **Hydro-Québec** Production a évité des émissions de gaz à effet de serre et nous nous attendons à recevoir des crédits d'émission, a affirmé M. Tall. Nous allons par ce fait couvrir nos émissions du Suroît." L'attribution de crédit d'émission de GES fait partie des scénarios envisagés par le gouvernement fédéral pour atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto. Toutefois, personne ne sait actuellement qui recevra ces crédits et à quel titre. **Hydro-Québec** espère en recevoir pour ses exportations aux États-Unis depuis 1990, mais rien n'est moins sûr. L'annonce d'**Hydro-Québec** avait pour but de répondre aux nombreuses critiques qui se sont élevées à l'encontre du projet de centrale thermique depuis son annonce en octobre 2001. Une fois en service fin 2006, la centrale de 900 mégawatts émettra en moyenne autant de GES que 30 000 voitures parcourant 30 000 kilomètres en consommant en moyenne 10 litres aux 100 kilomètres. La centrale fera augmenter les émissions québécoises de GES de 2,8 %, alors que le protocole de Kyoto exige que le Canada réduise ses émissions de 6 % par rapport aux niveaux de 1990. On ignore pour l'instant comment cet effort de réduction sera réparti.

L'annonce qu'**Hydro-Québec** se servira d'éventuels "droits de polluer" n'a pas convaincu les militants et citoyens venu assister à la première audience du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) hier soir à Beauharnois. Il demeure en effet que la centrale va contribuer à l'effet de serre. "Il est inacceptable qu'un gouvernement qui dit appuyer l'accord de Kyoto et qui possède un énorme potentiel éolien se borne à une filière conservatrice et passiste de l'énergie thermique fossile, a déclaré Daniel Breton, du Parti vert du Québec. C'est un virage inadmissible qui poussera peut-être le Canada à renier ses engagements internationaux." Par ailleurs, le ministère de l'Environnement, dans ses questions à **Hydro-Québec** en réponse à son étude d'impacts, rappelle les engagements du Québec et du Canada à l'égard des gaz à effet de serre et demande à Hydro de mettre de l'avant un programme de réductions équivalentes pour compenser les augmentations annoncées. En réponse à ces demandes, le porte-parole d'**Hydro-Québec** s'est employé à faire la liste des investissements de la société d'État dans des projets comme le moteur-roue et la pile ACEP, sans préciser comment ces projets permettent de réduire les GES. Les représentants du ministère présents à l'audience ont aussi souligné le caractère totalement spéculatif des crédits d'émission. "Il n'y a rien de coulé dans le béton, rien n'est établi, on peut faire les spéculations qu'on veut, dit Renée Loiselle. On est dans les hypothèses les plus totales. On peut être dans le champ complètement." Par ailleurs, les crédits pour l'exportation pour l'énergie propre sont un concept que les autres signataires du protocole de Kyoto refusent catégoriquement de considérer. En outre, dans le cas précis d'**Hydro-Québec**, les exportations sont allées aux États-Unis, qui ont renié le protocole de Kyoto. Qui dit crédit pour Hydro dit débit pour ses clients américains, ce qui est loin d'être envisagé dans le contexte actuel.

Hydro-Québec a commencé ses consultations en vue de la dérivation de la rivière de Rupert, à la Baie-James. Ce projet est la pierre d'assise de la Paix des braves, l'accord entre les Cris et le gouvernement du Québec, mais il continue de soulever de l'opposition, tant chez des écologistes québécois que chez les Cris traditionalistes. De retour d'une expédition de 13 jours sur la Rupert, *La Presse* a consulté des spécialistes et a interviewé le président d'**Hydro-Québec**, André Caillé au sujet de ce projet, le plus coûteux entrepris au Québec depuis la construction de la centrale LG1. Nous vous présentons aujourd'hui le deuxième et dernier volet de notre dossier. D'ici 2010, **Hydro-Québec**, veut construire quatre barrages, 51 digues, une centrale électrique et 12 kilomètres de canaux au coût de 2 milliards, pour turbiner l'eau de la Rupert. C'est un projet à la mesure de cette rivière, qui se jette dans la baie James à Waskaganish, après un parcours de 450 kilomètres. Son débit dépasse celui de la Saint-Maurice et elle prend sa source dans le lac Mistassini, le plus grand du Québec.

Ces ouvrages auront pour effet d'inonder 230 kilomètres carrés et de dériver un débit maximal de 800 mètres cubes d'eau par seconde vers le nord, dans le bassin de la rivière Eastmain. Cette rivière a déjà été dérivée plus loin au nord, dans le bassin de la rivière La Grande, il y a 20 ans. L'eau de la Rupert passerait à travers les turbines de la centrale EM1, déjà en chantier, et aussi de EM1A, qui devrait être construite non loin. Puis, elle se jetterait dans le réservoir Robert-Bourassa pour faire tourner les turbines à LG2 et LG1. Le projet EM1 coûtera lui aussi 2 milliards, mais ne produira que 2,7 térawatts/heure (Twh) par année. Il est indissociable sur le plan économique du projet de dérivation de la Rupert, qui produira 12,5 Twh. En tout, ce sont donc plus de 4 milliards qu'Hydro prévoit investir dans la région. Dans le projet original, **Hydro-Québec** prévoyait ne laisser que 10 % du débit de la Rupert au point de dérivation, ce qui aurait laissé l'équivalent de 32 % du débit actuel à l'embouchure, 300 kilomètres en aval. Mais dans des documents remis aux leaders Cris et dont *La Presse* a obtenu copie, **Hydro-Québec** affirme que le débit à l'embouchure ne pourra être inférieur à 47 % du débit actuel.

Hydro-Québec a aussi proposé aux Cris de bâtir jusqu'à 10 biefs sur le cours inférieur de la Rupert. Ces ouvrages sont des digues par-dessus lesquelles l'eau s'écoule. Le but est de tenter de simuler un rapide tout en maintenant le niveau de l'eau en aval. Un de ces biefs servirait à maintenir le niveau du lac Némiscau, un élargissement de la Rupert où les Cris sont établis depuis des siècles pour la pêche et la chasse. Le brochet, le doré, le corégone et l'esturgeon foisonnent dans la Rupert. Les Cris ont le droit exclusif de pêche de ces deux dernières espèces. Par ailleurs, la souche Rupert de la truite mouchetée est reconnue comme la plus résistante et la plus costaute au Québec. Elle est utilisée dans toutes les piscicultures de la province.

Études d'impact

Avant de dériver l'eau de la Rupert, **Hydro-Québec** devra y mener de complexes études d'impact. "Toutes les espèces de poisson n'ont pas la même capacité de distribution, dit Daniel Boisclair, professeur de biologie à l'Université de Montréal. Certaines restent proches de leur zones de frai, d'autres voyagent plus loin, pour se nourrir. Parfois, il faut avoir un site de frai, un site d'alimentation et un site d'hivernage proches les uns des autres." Si une partie importante des eaux de la Rupert est dérivée "c'est à peu près sûr que l'eau va être plus chaude, l'oxygène va diminuer et la turbidité va augmenter". Cependant, un débit réservé de 30 % ou plus permettrait selon lui de limiter les dégâts. "Tout va dépendre des niveaux de tolérance des espèces, dit-il. Certaines vont bien s'en tirer: certaines espèces de truite, les esturgeons. D'autres vont être plus lourdement affectées." Selon lui, "la pensée écologique" ne peut pas arrêter le développement. "Vaut mieux trouver des solutions", dit-il. Il a d'ailleurs un contrat de recherche avec **Hydro-Québec** en ce sens. Les opposants au projet de dérivation s'opposent à toute altération du milieu naturel. "Je ne suis pas un expert, mais je crois que l'eau derrière les biefs ne sera pas bonne à boire, dit Robert Bernard, guide de pêche sur la Rupert depuis 15 ans. Elle sera plus chaude, plus stagnante et les algues vont proliférer. Je ne crois pas non plus que les poissons vont frayer au pied des

biefs." "On ne les compte pas par centaines, les rivières comme ça, avoue Daniel Boisclair. Est-ce que c'est mieux de la garder complètement vierge, ou de créer tant de milliers d'emploi et générer tant d'électricité? C'est une question de société." Selon l'échéancier proposé par **Hydro-Québec**, des études déjà en cours sur les impacts du projet et des mesures de mitigation seront examinées dès l'an prochain dans le cadre du rapport d'impact final. Des consultations ont déjà eu lieu à Chibougamau avec les usagers blancs de la rivière, comme les pourvoyeurs, les guides de pêche et des amateurs de plein air, mais cet exercice les a laissés sur leur faim. "**Hydro-Québec** joue un drôle de jeu, dit Robert Bernard. Ils donnent de l'information, mais jamais au complet sur le même bout de papier."

Une décision sans débat

AVANT D'INVESTIR deux milliards dans la dérivation de la Rupert, transformant à jamais une rivière plus puissante que la Saint-Maurice, **Hydro-Québec** ne se présentera ni devant la Régie de l'énergie ni devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), ce que dénoncent les militants et certains experts. Depuis l'adoption de la loi 116 en juin 2000, les projets de production d'électricité sont soustraits à l'examen de la Régie de l'énergie. Par ailleurs, la juridiction du **BAPE** ne s'étend pas aux territoires visés par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Pourtant, il n'est plus possible de se lancer dans des méga-projets sans réexaminer les pour et les contre de l'hydroélectricité, selon militants et experts. Le projet de dérivation de la Rupert ne résisterait pas à l'examen ailleurs sur le continent, croit Philip Raphals, un expert indépendant qui a été coordonnateur scientifique adjoint du bureau qui devait aider l'examen public du défunt projet Grande-Baleine. "Une rivière comme la Rupert, ça n'existe plus aux États-Unis, dit-il, mais si c'était le cas, la mentalité serait de la conserver dans son état naturel." Éric Gagnon, coprésident de Révérence Rupert, pense qu'il est temps que les mentalités changent à **Hydro-Québec**. "Il y a encore des gens chez **Hydro-Québec** qui portent des cravates larges et des vestons à carreaux, qui planifient les barrages de 2025 comme si on était encore en 1975", lance-t-il. "Presque partout en Amérique du Nord, la construction de barrages s'est arrêtée, dit Patrick McCully, de l'organisme International Rivers Network, à Berkeley, en Californie. Il y a trop d'opposition dans le public. Il y a 75 000 barrages aux États-Unis, mais 500 sont démantelés chaque année." Aux États-Unis, ce sont les centrales au gaz et, dans une moindre mesure, l'énergie éolienne qui prennent la relève. Le secteur éolien est encore marginal, mais il pourrait représenter cinq à 10% de toute la production électrique mondiale en 2020. Il est en forte progression partout, y compris au Québec, où toutefois ce sont des producteurs privés qui vendent de la production éolienne à **Hydro-Québec**. "Je crois que le Québec a pris la bonne décision il y a 30 ans en adoptant l'hydroélectricité, estime Steven Guilbeault, de Greenpeace. Mais ce n'est plus la meilleure option aujourd'hui. Il faut faire autrement."

André Caillé: un projet nécessaire et rentable

LA PRESSE: Le Québec a-t-il besoin du projet de dérivation de la Rupert?

ANDRÉ CAILLÉ Oui. Il n'y a pas eu de nouvelles mises en service depuis 1995. Pendant ce temps, la demande québécoise croît de un ou un et demi pour cent par année. La Rupert représente environ 7 % d'augmentation de la production. Alors on tient tête ni plus ni moins à la demande québécoise. Par ailleurs, depuis l'ouverture des marchés, les choses ont changé. On peut faire du commerce dans toute la région du nord-est de l'Amérique du Nord. C'est la responsabilité de **Hydro-Québec** de maximiser la valeur de l'actif investi par les Québécois par le passé, en y ajoutant si nécessaire. Le projet répond à nos trois critères: il est rentable, on croit qu'il est faisable du point de vue de l'environnement, et il est appuyé par la communauté locale.

Quelles sont les solutions de rechange au projet?

Il va y avoir des gens qui vont soumissionner pour fournir l'énergie à notre filiale de distribution, peut-être même des Américains qui vont venir construire des centrales au gaz ici même. Il y a un débouché pour l'énergie éolienne, mais le coût va être plus élevé que le prix de vente, c'est sûr. Pour les économies d'énergie, il y en a qui sont faisables et d'autres qui ne le sont pas. Leur valeur augmente avec le prix de l'électricité, mais on a les tarifs parmi les plus bas au monde au Québec.

Le projet EM1 est-il rentable, sans la dérivation de la Rupert?

EM1, tout seul, est moins rentable que l'ensemble du projet, c'est sûr. Avec le même investissement, on produit 2,7 térawatts/heure avec la première partie du projet et 12,6 térawatts/heure avec la deuxième. Mais c'est un ensemble, ce projet, c'est ainsi que ç'a été conçu. La première partie a été autorisée et la deuxième doit suivre un processus de consultation.

Quel est le critère de rentabilité d'Hydro-Québec?

C'est un coût de production d'environ six ou sept cents canadiens à la centrale, plus le prix du transport. Les prix de l'énergie ont augmenté et ils vont se maintenir. Ils sont déterminés par le prix du gaz naturel dont les prochaines sources sont dans le delta du MacKenzie et en Alaska. C'est du gaz qui va coûter cher.

Au sujet de la Rupert, des informations différentes ont été fournies aux Québécois et aux Cris. Par exemple, on a indiqué aux Cris que la Rupert conserverait 47 % de son débit à l'embouchure, alors que le projet présenté officiellement prévoit un débit minimum de seulement 32 %. Pourquoi ces différences? Dans l'état actuel, on parle d'un débit réservé de 10 % à 30 % au point de dérivation. D'autres scénarios ont pu être évoqués, mais pour l'instant, c'est le projet. Le processus d'évaluation environnementale prévu par la Convention de la Baie-James aura lieu et on verra les résultats.

Conserver une rivière de la taille de la Rupert dans son état naturel, est-ce souhaitable?

Votre question est biaisée! C'est pas la taille d'une rivière qui est importante, c'est le soutien de la communauté. Une rivière aménagée, c'est beau aussi. Beaucoup de communautés sont attachées aux barrages. Il y a des centrales qui sont devenues des monuments historiques. Il y a des dizaines de milliers de personnes qui vont chaque année à LG2.

Pour nous, l'important, c'est que cette énergie est renouvelable. On va se retrouver comme collectivité avec un ouvrage extraordinaire qui va produire de l'électricité pour des centaines d'années.



La Presse

Actualités, mardi, 23 juillet 2002, p. A4

Le BAPE scrutera le projet de centrale au gaz d'Hydro-Québec

Baril, Hélène

La première incursion d'Hydro-Québec dans la production d'électricité à partir du gaz naturel n'est pas passée inaperçue. Une quinzaine de groupes et d'organismes ont réclamé des audiences publiques sur le projet de centrale au gaz Le Suroît. Devant le nombre et la qualité des intervenants, le ministre de l'Environnement, André Boisclair, n'a pu qu'accéder à leur requête, a fait savoir hier son porte-parole, Abel Rodrigue. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) étudiera donc à compter du 3 septembre le projet d'Hydro de construire une centrale au gaz de 550 millions de dollars à Beauharnois. La nouvelle centrale produirait 6,5 térawattheures d'électricité par année, soit assez d'énergie pour alimenter une ville de 300 000 habitants, comme Laval, dès la fin de 2006. Le problème avec les centrales qui utilisent le gaz naturel pour produire de l'électricité, c'est qu'elles émettent dans l'atmosphère des gaz à effet de serre. Tous les intervenants, dont l'Union des consommateurs et le Regroupement des conseils régionaux sur l'environnement, s'inquiètent de la détérioration éventuelle de l'environnement causée par Hydro-Québec, qui pouvait se vanter jusqu'à maintenant de produire une énergie propre. Le ministère des Ressources naturelles du Québec a déjà condamné publiquement l'utilisation du gaz naturel pour produire de l'électricité. Le ministère de l'Environnement s'interroge lui aussi sur l'opportunité pour Hydro-Québec d'investir dans le gaz naturel, ce qui constitue un "virage majeur par rapport à ses orientations passées". Le gouvernement québécois s'est engagé à faire sa part dans la lutte contre les changements climatiques en diminuant notamment le niveau des émissions de gaz à effet de serre. À elle seule, la centrale Le Suroît émettrait 2,8 % des émissions totales de gaz à effet de serre du Québec et 0,35 % de toutes les émissions de gaz à effet de serre du Canada. En outre, Hydro-Québec a fait savoir qu'elle pourrait construire d'autres centrales au gaz. C'est écrit noir sur blanc dans les documents soumis au ministère de l'Environnement: "La poursuite des objectifs de croissance soutenue des ventes d'électricité, conformément au Plan stratégique, incite donc Hydro-Québec Production à planifier, de manière sélective, des projets de centrales thermiques d'importance." En outre, 16 des 19 projets soumis à Hydro-Québec dans le cadre de l'appel d'offres qui doit lui donner accès à 600 mégawatts d'énergie nouvelle sont des projets qui utilisent le gaz naturel comme combustible pour produire de l'électricité.

Des précisions

En réponse aux questions du ministère de l'Environnement, Hydro-Québec a précisé que la centrale Le Suroît aurait, une fois en service, une puissance totale plus proche de 900 mégawatts que des 800

mégawatts annoncés de prime abord. Hydro estime que le coût de production de sa centrale au gaz sera de 5 à 6 cents le kilowattheure, comparativement à 3,5 cents et plus le kilowattheure pour une centrale de production hydroélectrique. Toutefois, aucune installation hydroélectrique d'importance ne peut être mise en service aussi rapidement que la centrale au gaz naturel, fait valoir la société d'État. Parmi les projets hydroélectriques les plus avancés, seul celui de Toulmoustuc peut être mis en service avant 2006 et sa capacité de production (2,6 térawattheures) est insuffisante pour combler les besoins d'électricité des marchés desservis par **Hydro-Québec**, affirment ses dirigeants. **Hydro-Québec** justifie officiellement la construction de la centrale au gaz naturel par la croissance de ses marchés au Québec, en Ontario et aux États-Unis.



La Presse

Actualités, samedi, 29 juin 2002, p. A3

LIGNE HERTEL-DES CANTONS

Cynisme et désabusement

L'annonce de l'achèvement des travaux a été accueillie avec un haussement d'épaules teinté d'amertume Lachapelle, Judith

Robert Perras est un peu comme le dernier des Gaulois qui résiste, encore et toujours, à l'envahisseur. Mais il est loin de se sentir héroïque. Il n'y a pas grand gloire à tirer d'être le dernier des citoyens de la région du Val-Saint-François (Cantons-de-l'Est) à poursuivre la lutte devant les tribunaux, dit-il. Les pylônes sont bien plantés dans sa cour depuis déjà quatre ans et il estime lui-même assez minces ses chances de renverser le plus récent jugement prononcé dans le feuilleton Hertel-Des Cantons. "Si je pouvais gagner, si je pouvais mettre le gouvernement et **Hydro-Québec** dans *l'eau chaude*, ce serait bien cocasse, dit l'homme avec un sourire triste. Mais je ne me fais pas d'illusions. Je poursuis la lutte par principe." La centaine de kilomètres de lignes à haute tension reliant de poste Des Cantons (près de Windsor) à celui de Saint-Césaire est en place depuis l'été 1998, mais aucun courant n'y circule. Cette semaine, **Hydro-Québec** a annoncé qu'elle compléterait cet été les travaux qui ont été suspendus depuis le jugement Rousseau en février 1999. Il s'agit de terminer la construction du nouveau poste de transformation Montérégie, d'apporter des modifications à celui de Saint-Césaire et d'étendre les lignes à haute tension entre Saint-Césaire et le poste Hertel (près de La Prairie). D'autres lignes secondaires doivent encore être posées pour interrelier tous les postes, dont deux qui passeront sur le terrain de Robert Perras, à Roxton Pond. "Elles devraient passer juste au-dessus de la grange, montre M. Perras. Je n'ai pas envie de vivre sous les lignes à haute tension, on ne sait pas trop quels effets les champs magnétiques ont sur notre santé." Ceux qui vivent tout près de la ligne ont vu la valeur de leur propriété chuter de 20 %, affirme Robert Perras. La ligne Hertel-Des Cantons est nécessaire pour sécuriser le réseau, a répété cette semaine **Hydro-Québec**. "Cette ligne-là ne servira pas à vendre de l'électricité aux Américains et n'amène aucune capacité additionnelle pour les interconnexions. Ceux qui prétendent que c'est pour faire des exportations, c'est faux", a déclaré Daniel Vaillant, d'**Hydro-Québec**. Mais les citoyens sont fatigués de se battre contre plus fort qu'eux. Et certains croient que s'ils gagnent le procès, le gouvernement va adopter une autre loi d'exception pour faire valider ses travaux, comme il l'a fait avec le jugement Rousseau. Robert Beaulieu, de la Coalition des citoyens du Val-Saint-François, dit qu'avec le temps, ils ont démontré qu'ils avaient raison. "Mais on est tellement tanné du mépris... C'est pour ça que certains ont décidé de se consacrer à autre chose." La quinzaine de citoyens qui font toujours partie de la Coalition ont maintenant diversifié leur lutte. Certains voudraient faire connaître d'autres sources d'énergie plus "vertes", comme l'énergie solaire et les éoliennes. D'autres militent maintenant pour un renouvellement de la démocratie. C'est le cas de Monique Fournier qui a été, jusqu'à tout récemment, l'un des plus féroces combattants de la Coalition. Aujourd'hui, Mme Fournier s'est retirée de la Coalition, mais milite maintenant au sein du Mouvement pour une démocratie nouvelle qui réclame notamment la représentation proportionnelle au Parlement. "C'est une suite logique, dit-elle. Si le gouvernement a eu autant de pouvoir, c'est en partie à cause de ce mode de scrutin. Quand ils ont passé la loi 42, tous les péquistes ont voté pour et tous les libéraux ont voté contre. S'ils avaient été élus de façon proportionnelle, ça aurait peut-être été différent." Tous les travaux entourant la ligne Hertel-Des Cantons devraient être terminés pour 2004, prévoit **Hydro-Québec**, soit six ans après la tempête de pluie verglaçante et l'adoption des décrets. "On nous avait dit que c'était très très urgent à l'époque, rappelle l'avocat Franklin

S. Gertler. On peut mettre en doute la crédibilité d'un projet quand on a bafoué les droits des gens sous prétexte d'une urgence nationale."

CHRONOLOGIE

Janvier 1998

UNE TEMPÊTE de pluie verglaçante s'abat sur tout le sud-ouest du Québec. La région de la Montérégie est la plus touchée, particulièrement dans la zone surnommée le "Triangle noir" formée des villes Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Hyacinthe et Granby. Les pylônes s'effondrent, jusqu'à un million d'abonnés perdent le courant, certains ne le retrouveront qu'un mois plus tard. Devant l'urgence de la situation, le gouvernement de Lucien Bouchard adopte une série de huit décrets pour "sécuriser l'approvisionnement en électricité des citoyens des régions de Montréal, de la Montérégie et de l'Estrie" dès l'hiver 1999.

Printemps-été 1998

Les citoyens du canton de Melbourn apprennent qu'**Hydro-Québec** a l'intention de construire une nouvelle ligne à haute tension de 735 kV entre les postes Hertel et Des Cantons (avec le poste Saint-Césaire entre les deux), ainsi que la construction d'un nouveau poste de transformation (poste Montérégie) au nord de Granby. Les citoyens doutent de la pertinence d'installer une telle ligne à haute tension seulement pour sécuriser le réseau et soupçonnent Hydro de profiter de "l'urgence" pour construire des lignes qui serviront à l'exportation d'électricité aux États-Unis. Insatisfaits des explications fournies par la société d'État, ils demandent une injonction pour stopper les travaux chez les expropriés. L'injonction est rejetée. Les citoyens décident de poursuivre le gouvernement et Hydro devant les tribunaux. Hydro entame la première phase des travaux entre les postes Des Cantons et Saint-Césaire.

Février 1999

Jugement Rousseau: les décrets à l'égard du projet Hertel-Des Cantons "outrepassent les pouvoirs du Conseil exécutif et sont illégaux, inapplicables, inopérants et sans effet". Le tribunal enjoint également **Hydro-Québec** "de cesser ou de faire cesser immédiatement tous travaux et interventions sur le terrain". La décision survient alors que 100 km des 145 km du projet de la ligne sont déjà construits. La construction du dernier tronçon du projet est suspendue.

Juin 1999

Au lieu d'en appeler du jugement Rousseau, le gouvernement adopte le projet de loi 42 pour légaliser les travaux qui ont été accomplis entre les postes Des Cantons et Saint-Césaire.

Été 2000

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) se penche sur le projet Hertel-Des Cantons. La Coalition des citoyens entreprend des démarches pour contester la validité de la loi 42 devant les tribunaux.

Janvier 2001

Rapport du **BAPE**: la ligne Saint-Césaire-Hertel, le dernier tronçon qui n'est pas encore construit, n'est "pas indispensable" aux yeux du **BAPE**. Le gouvernement reste muet.

Août 2001

Jugement Denis: la cour rejette la requête de la Coalition des citoyens et des citoyennes du Val-Saint-François pour faire déclarer inconstitutionnelle la loi 42. Amèrement déçus et découragés, les membres de la Coalition décident d'abandonner la bataille juridique. Un seul couple de citoyens décide de poursuivre la lutte en appel.

Juin 2002

Sans avoir jamais répondu au rapport du **BAPE**, **Hydro-Québec** et le gouvernement annoncent qu'ils amorceront enfin la dernière phase des travaux de la ligne Hertel-Des Cantons, des travaux considérés comme "urgents" quatre ans plus tôt...

LE DEVOIR

Le Devoir

Les Actualités, mardi, 11 juin 2002, p. A4

Centrale thermique

L'audience publique du **BAPE** pourrait se tenir en été

Francoeur, Louis-Gilles

Les audiences sur la première centrale thermique de base d'**Hydro-Québec** vont-elles se dérouler en été pendant que le public et les groupes écologistes seront en vacances ou mobilisés par la ratification du

protocole de Kyoto et le Sommet de Johannesburg? C'est la question qu'on se pose depuis quelques jours dans des groupes environnementaux comme Greenpeace ou l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) après avoir constaté que Québec vient d'autoriser le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à amorcer la période de consultation sur l'étude d'impacts du promoteur, accessible notamment sur Internet (www.bape.gouv.qc.ca). Cette période de consultation de 45 jours a débuté le 4 juin. Les demandes d'audiences devront donc parvenir au ministre avant le 19 juillet. À compter de cette date, le ministre peut déclencher officiellement l'audience publique, ce qui pourrait situer la première phase, doit la période d'information, en août.

Jean-Louis Laplante, l'attaché de presse du ministre de l'Environnement et des Affaires municipales, André Boisclair, n'exclut pas que l'audience puisse démarrer en août alors qu'une partie importante de la population sera encore en vacances. *"C'est sûr qu'on ne fera pas ça [l'audience] à la mi-juillet, affirme-t-il. C'est une évidence."* M. Laplante précise que le ministre tient à ce que *"les gens aient le temps de se préparer convenablement"* et, ajoute-t-il, puisque la mission du BAPE est d'entendre les gens, *"on va faire en sorte que ça se réalise"* Mais si pour l'attaché de presse du ministre Boisclair, une audience en juillet est exclue, il refuse d'être aussi formel pour le mois d'août. *"Ce serait plutôt ironique s'il fallait que le projet d'une première centrale thermique au Québec soit examiné pendant que la planète s'acharne à sauver le climat au Sommet de Johannesburg"*, commente de son côté Steven Guilbeault, de Greenpeace. Selon lui, *"c'est toute la légitimité de l'audience qui sera en cause si on tente par une pareille astuce de soustraire le dossier en partie au public, absent ou mobilisé par autre chose, comme le seront tous les grands groupes par la ratification de Kyoto et le Sommet de la Terre"* à Johannesburg. Pour André Bélisle, de l'AQLPA, l'audience sur ce projet majeur pour la conformité du Québec aux engagements de Kyoto *"doit être reportée à la mi-septembre à moins qu'on veuille délibérément empêcher le public, et tout le public, d'en saisir les enjeux. Et c'est d'autant plus important qu'on annonce maintenant une centrale thermique de 250 MW à Granby, où la firme Lavalin vient d'acheter un terrain après avoir absorbé la filiale d'Enron spécialisée dans la construction de centrales thermiques, National Energy Production Corporation"*. La centrale thermique qu'Hydro-Québec projette de construire à Melocheville, à côté de sa centrale hydroélectrique de Beauharnois, produira 800 MW avec du gaz naturel. Ses émissions de gaz à effet de serre hausseront de près de 3 % celles du Québec, soit l'équivalent de la moitié de l'effort de réduction que le Québec s'est engagé à réaliser en vertu du protocole de Kyoto.

LeDroit

Le Droit

La Région, vendredi, 5 avril 2002, p. 6

Hydro-Québec pourra construire une centrale au barrage Mercier

Duquette, Patrick

Le projet de construction d'une minicentrale hydroélectrique de 100 millions \$ à Grand-Remous a obtenu, hier, la bénédiction du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). "Le projet de construction est justifié et acceptable sur le plan environnemental", conclut la présidente de la commission, Sylvie Girard. Hydro-Québec entend lancer un premier appel d'offres sitôt la décision du BAPE entériné par le Conseil des ministres. La société d'État prévoit commencer les travaux préparatoires à l'automne 2002. La centrale viendra se greffer au barrage Mercier, au nord de Maniwaki, qui retient les eaux du réservoir Baskatong. L'ouvrage érigé sur la rivière Gatineau sera équipé de six turbines alternateurs de type Saxo et développerait une puissance de 60 MW, selon les plans d'Hydro-Québec.

Les activités du chantier s'échelonnent sur deux ans. Hydro-Québec prévoit que les travaux de construction sur le site commencent à l'été de 2003 et la mise en service de la centrale est prévue pour le printemps de 2005. Hydro-Québec s'est engagé à maintenir la gestion actuelle des eaux des réservoirs Baskatong, Cabonga et Dozois, en amont du barrage, ainsi que le débit de la rivière Gatineau, en aval du barrage.

Communauté favorable

La commission a noté que le projet avait reçu un accueil favorable de la communauté lors des audiences publiques en novembre et décembre 2001. Elle suggère au futur gestionnaire du fonds de compensation de s'adjoindre des partenaires pour définir les attentes et les besoins de la communauté. Elle souhaite également qu'il privilégie les projets comportant un volet environnemental. La commission croit

également souhaitable qu'une zone tampon exempte de toute activité autour du nid du pygargue à tête blanche, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, soit en tout temps respectée. Le promoteur devra aussi éviter que les opérations pouvant modifier la qualité de l'eau de la rivière Gatineau coïncident avec les périodes de fraie du doré jaune et des corégonidés.

LeDroit

Le Droit

L'Économie, samedi, 19 janvier 2002, p. A37

Le président d'Hydro-Québec fustige les longues études environnementales

PC

Québec - Le président et directeur général de la Société **Hydro-Québec**, André Caillé, en a contre les retards dans la réalisation de projets hydroélectriques causés par la lenteur, sinon la futilité, de certaines études environnementales.

"Ces délais coûtent cher, a noté M. Caillé devant les 450 délégués au congrès annuel de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec. C'est plus en termes de revenus dont on se prive et qu'on occasionne de coûts considérables." Cet ancien sous-ministre de l'Environnement, parrain, au début des années 1972, du Bureau d'audiences publiques en environnement (**BAPE**) n'a pas renié ses origines, devant ces entrepreneurs qui abhorrent eux aussi les retards dans la réalisation de projets majeurs. Il a précisé que toute la politique de développement hydroélectrique retenue par l'État québécois risque de perdre sa compétitivité au profit de l'énergie thermique si le tir n'est pas corrigé afin de profiter des marchés qui se développent autour de nous. "Je souhaite qu'on trouve les moyens de raccourcir les délais, a-t-il dit, pour faire en sorte que la filière hydroélectrique qui peut nécessiter 10 ans avant de se réaliser puisse compétitionner avec la filière thermique qui, bien souvent, permet la réalisation d'un projet sur une période de cinq ans. "Je suis bien mal placé pour dire que les précautions environnementales sont toutes à rejeter, a souligné M. Caillé, en rappelant son passage au ministère de l'Environnement. Ces processus ont leur place, sont justes et nécessaires, mais il se trouve que ça prend beaucoup de temps pour passer au travers." Selon M. Caillé, le passé d'**Hydro-Québec** en matière de protection de l'environnement devrait être garant de l'avenir. "Nous n'avons jamais causé et nous ne causerons jamais, c'est notre volonté la plus ferme, de désastre écologique", a-t-il souligné. Le grand patron d'**Hydro-Québec** souhaite que les futures études de faisabilité environnementales tiennent compte des données accumulées au cours des dizaines d'années d'expérience, d'études et de données accumulées de la société d'État et qui ont coûté plus de un milliard de dollars depuis 1972.

"Il faut qu'on comprenne, a-t-il dit, qu'on a acquis une somme considérable de connaissances qui nous laissent à penser que certaines étapes du processus d'évaluation pourraient être raccourcies. Il y a des choses qu'on sait déjà et il n'est pas nécessaire de refaire les mêmes études."

M. Caillé a rappelé qu'après 30 années d'études, il y a sûrement "une partie générique" qu'on ne devrait pas être obligé de répéter chaque fois qu'un projet de développement est lancé, d'autant plus que 60 % des études ont été réalisées au nord du 48e parallèle. "Nous avons déjà fait la preuve, a-t-il ajouté, que nos prévisions à court, moyen et long terme sont exactes autant en ce qui concerne nos projets en cours que ceux qui sont à venir. Nous disposons de banques de données considérables qui seront très utiles dans l'avenir. "Après 600 000 poissons récoltés et analysés, a-t-il précisé, nous devrions davantage consulter nos ordinateurs plutôt qu'en récolter d'autres." Le président et directeur général d'**Hydro-Québec** a reconnu qu'on parle beaucoup et à bon escient de développement durable depuis de nombreuses années, mais que le temps est aussi venu d'insister davantage sur l'aspect productivité. "Il serait maintenant grand temps, a noté M. Caillé, que tous ensemble, nous nous tournions vers le mot développement."

Le grand patron d'**Hydro-Québec** a souligné que, si on veut privilégier la filière hydro-électrique, il faut à tout prix aménager notre processus d'évaluation "pour qu'elle devienne plus compétitive". Pour cela, selon lui, il n'est pas nécessaire de revoir les règles régissant le **BAPE**. Il suffirait d'utiliser davantage la masse de connaissances environnementales accumulées aux fil des ans.

LE SOLEIL

Le Soleil

Économie, jeudi, 17 janvier 2002, p. C3

Études environnementales

Hydro-Québec veut un processus plus rapide
Paquet, Stéphane

André Caillé est "tanné d'attendre". Le président d'Hydro-Québec souhaite que le processus d'études environnementales soit plus rapide, "pour que l'hydroélectricité demeure compétitive face aux centrales thermiques". Mais le ministère québécois de l'Environnement ne semble pas prêt à revoir ses mesures en profondeur. "Ces délais coûtent cher", a souligné André Caillé devant les 450 délégués de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, dont les membres attendent de grands projets. "C'est en termes de revenus dont on se prive qu'on occasionne des coûts considérables." Le président-directeur général de la société d'État a toutefois mis en garde les constructeurs de route et de grands travaux. Le processus d'études environnementales est essentiel, c'est la façon de procéder qu'il faut revoir, a précisé M. Caillé, ancien sous-ministre de l'Environnement au début des années 70.

Concrètement, Hydro-Québec veut pouvoir utiliser des données scientifiques qu'elle a en sa possession plutôt que toujours repartir à zéro. "Après 600 000 poissons pêchés et analysés, nous devrions consulter davantage nos ordinateurs plutôt qu'aller en récolter d'autres dans le nord." André Caillé fait référence à l'expertise environnementale acquise par Hydro-Québec depuis 30 ans. Avant de commencer les travaux de la centrale de la Toulnostouc, par exemple, Hydro-Québec a vu son projet analysé pendant cinq ans. M. Caillé s'était même rendu sur place pour lever la première pelletée de terre... mais l'autorisation d'Ottawa n'était pas arrivée à temps. M. Caillé est reparti, frustré. La mise en service de la centrale Toulnostouc, d'une capacité de 450 MW et dont le coût est estimé à un milliard \$, est prévue pour 2005. Ce projet en est un parmi de nombreux autres. En tout, Hydro-Québec prévoit investir quelque 7,5 milliards de dollars sur une dizaine d'années dans des projets qui vont de Péribonka à la rivière Betsiamites en passant par le Témiscamingue et la Haute-Mauricie. Parce que le processus environnemental est trop long, soutient M. Caillé, Hydro-Québec a dû opter pour la construction d'une centrale au gaz naturel, beaucoup plus polluante que l'hydroélectricité. La centrale sera érigée à Melocheville, au sud de Montréal, et aura une puissance de 800 MW.

"Je pense qu'il serait un peu excessif de dire que toutes les études doivent toujours être refaites", réplique Jean-Louis Laplante, attaché de presse du ministre québécois de l'Environnement, André Boisclair. Et puis, ajoute-t-il, les "délais se sont considérablement améliorés ces dernières années" et il ne sont pas toujours dus au Bureau d'audiences publiques en environnement, le BAPE. Et il cite deux cas où Hydro-Québec a pris environ un an à répondre à des questions du BAPE. Enfin, "il y a dédoublement", conclut M. Laplante, entre les gouvernements fédéral et québécois à cet égard, ce qui peut provoquer d'autres délais. Au ministère fédéral de l'Environnement, personne n'a retourné les appels hier. SPaquet@lesoleil.com

2001

LE DEVOIR

Le Devoir

Les Actualités, vendredi, 5 octobre 2001, p. A10

Un électrochoc pour Hydro

Le BAPE juge "inacceptable" le détournement proposé de la rivière Manouane
Francoeur, Louis-Gilles

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a administré un véritable électrochoc à Hydro-Québec hier en jugeant "inacceptable" le détournement proposé de la rivière Manouane, un affluent de la Péribonka où, justement, Québec et sa société d'État annonçaient la semaine dernière vouloir lancer un autre projet de barrage. La commission d'évaluation du projet était présidée par Jocelyne Beaudet, secondée par les commissaires Mohamed Berraja et Jules Dufour. À l'issue d'une audience publique où la crédibilité de la commission avait été mise en cause par certains participants, la commission conclut que le débit réservé, soit l'eau que laisserait passer le barrage pour éviter l'assèchement total de l'ancien cours, serait nettement insuffisant pour préserver l'intégrité d'une rivière aussi polyvalente et riche en espèces, dont la ouananiche. Même s'il est en effet rentable d'un strict point de vue économique, "la commission estime toutefois que le projet ne peut justifier la mise en péril d'une rivière et de ses usages. Elle préconise donc un projet de moindre impact environnemental". Même si les

eaux de la Manouane s'écoulent vers le lac Saint-Jean en passant par la Péribonka, son détournement alimenterait les turbines de la centrale de Bersimis, sur la Côte-Nord. Ce projet fait partie d'un triptyque, qui comprend le détournement de la tête des eaux des rivières Portneuf et Sault-aux-Cochons vers le réservoir Pipmuacan, lequel alimente Bersimis. Le conseil des ministres du Québec vient tout juste d'autoriser le projet de détournement de la rivière Sault-aux-Cochons. Ce dernier projet ainsi que celui de la Toulnostouc, sur la Manicouagan cette fois, devront aussi passer le test de l'évaluation environnementale fédérale, ce qui ne semble pas acquis, les normes fédérales en matière de débits réservés semblant être, jusqu'à présent du moins, plus rigoureuses que celles du Québec. Le fait qu'une commission provinciale rejette le projet de la Manouane en suggérant justement un débit réservé plus près des normes fédérales embarrasera sûrement les politiques fédéraux, qui semblaient désormais enclins à passer la main dans le dossier Toulnostouc en raison des pressions du lobby québécois de l'énergie. Le dossier de la Toulnostouc fait actuellement l'objet d'une consultation publique pour déterminer s'il doit être l'objet d'une audience fédérale, une expérience dont le Québec a perdu le souvenir...

La commission du **BAPE** note qu'il faudrait laisser passer neuf mètres cubes d'eau à la seconde au barrage de la Manouane pour préserver son intégrité comme cours d'eau et comme écosystème dont dépendent des espèces précieuses comme la ouananiche. Mais **Hydro-Québec** ne veut en laisser passer que trois mètres cubes. La société d'État ayant prétendu qu'avec un débit réservé de 9 m³/s son projet ne serait plus rentable, le **BAPE** se voit obligé de conclure qu'il est "*inacceptable*". La commission note par ailleurs que le filet d'eau proposé par **Hydro-Québec** "*compromettrait le parcours canotable*" de valeur récréative et historique qu'on retrouve sur ce cours d'eau, l'une des plus vieilles routes humaines du continent, dont on reconnaît aussi clairement, pour la première fois peut-être, la valeur patrimoniale, sans parler de l'esthétique des rapides, cascades et chutes de la rivière. Pour la commission, priver une partie de la population d'un cours d'eau qu'elle utilise pour privilégier un usage particulier comme la production électrique pose un sérieux problème "*d'équité*". Les commissaires soulèvent par ailleurs un autre enjeu social, soit le "*conflit d'intérêts*" dans lequel **Hydro-Québec** place les MRC et les élus municipaux à qui elle promet une part des profits de ses ouvrages en retour de leur appui à ses projets, auxquels elle les intéresse financièrement comme actionnaires dans une société en commandite. Parce que les MRC se retrouvent actuellement coincées entre leur devoir de protection du patrimoine aquatique et l'argent d'Hydro, les commissaires suggèrent à l'avenir à **Hydro-Québec** de ne négocier et de ne signer aucune entente avec les responsables régionaux et municipaux tant qu'un projet n'aura pas été approuvé par Québec. En conclusion, les commissaires notent qu'**Hydro-Québec** et son actionnaire, le gouvernement, n'hésitent pas à lancer des projets de production malgré leur retard à mettre en oeuvre la priorité de la politique énergétique, soit l'économie d'énergie, et sans avoir mis en place un plan de protection des rivières patrimoniales, lui aussi abandonné, tout comme la politique officielle.

LE DEVOIR

Le Devoir

Les Actualités, mardi, 28 août 2001, p. A1

Ottawa bloque un projet d'Hydro

Le barrage de la Toulnostouc n'est pas à la hauteur des normes nord-américaines

Francoeur, Louis-Gilles

Le ministère fédéral des Pêches et Océans (MPO) refuse depuis plusieurs mois d'autoriser la construction d'une centrale de 526 MW sur la rivière Toulnostouc, entre Manic-3 et le réservoir Sainte-Anne, parce qu'**Hydro-Québec** n'accepte pas d'y maintenir un débit d'eau suffisant pour assurer la survie des espèces aquatiques. C'est ce que révèle l'essentiel de la correspondance entre **Hydro-Québec** et le ministère fédéral, obtenue en vertu de la Loi d'accès à l'information par le mouvement Au Courant. Pêches et Océans doit autoriser la construction des ouvrages qui obstruent le passage des poissons dans les cours d'eau. Depuis plus de 20 ans, sa politique consiste à n'autoriser aucun ouvrage qui aurait pour effet de provoquer une perte nette d'habitats aquatiques et une baisse de la productivité des cheptels placés sous sa responsabilité. Le refus d'**Hydro-Québec** de respecter les exigences du ministère fédéral l'obligerait à retarder le lancement de ce projet d'un an si les autorisations étaient accordées cet automne, affirmait Robert Abdallah, directeur principal Projets et construction, dans une lettre du 14 mai dernier adressée au

MPO. Hydro mobilise depuis deux mois le lobby des constructeurs de barrage pour forcer la main d'Ottawa dans ce dossier.

Le projet a pourtant été approuvé par Québec, l'unique bailleur de fonds d'Hydro, le 27 juin, trois semaines après la divulgation du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Les commissaires donnaient le feu vert au projet mais, en ce qui a trait au "débit réservé", c'est-à-dire le débit minimal maintenu dans ce cours d'eau, ils proposaient d'y maintenir un minimum de 20 mètres cubes/seconde (m^3/s) d'eau, soit environ 10 % de son débit moyen annuel. Jusqu'en juillet, la société d'État a néanmoins demandé aux autorités fédérales de l'autoriser à ne rejeter que trois m^3/s , soit 1,4 % du débit qu'elle entend soustraire à la Toulnostouc sur 13,5 km pour dériver le reste, soit 209 m^3/s , vers ses turbines. Le 5 juillet, Hydro-Québec assouplissait sa position et proposait au MPO le débit que Québec venait d'approuver par décret. Ce dernier autorise Hydro à maintenir dans la Toulnostouc le filet d'eau de trois m^3/s réclamé entre le 16 septembre et le 14 mai. Mais le décret exige un peu plus, soit six m^3/s entre le 15 et le 31 mai, neuf m^3/s entre le 1er et le 30 juin et dix m^3/s - la moitié de la proposition du BAPE - entre le 1er juillet et le 15 septembre. Le décret prévoit de réévaluer ces chiffres à la hausse si la population de truites du cours d'eau ne suit pas les prédictions optimistes d'Hydro-Québec à plus long terme. Pêches et Océans n'a pas tardé à réagir à cette proposition, portant indirectement un jugement sévère sur la valeur environnementale du décret provincial.

Dans un courriel du 11 juillet, Maryse Lemire, biologiste analyste de la Protection de l'habitat du poisson, écrit à Claude Tessier d'Hydro-Québec qu'après discussion avec les membres de son équipe, "nous demeurons convaincus de l'importance d'assurer le débit réservé déterminé par le MPO pour assurer la protection de l'habitat du poisson".

La position du ministère fédéral avait été clairement définie à Laurent Busque, administrateur de projets d'Hydro-Québec, dans une lettre du 8 juin adressée par le grand patron régional de Pêches et Océans, Jean Piuze.

"Le MPO est d'avis qu'un débit réservé de trente m^3/s (moyenne annuelle) devrait être maintenu en aval du barrage projeté sur la rivière Toulnostouc afin d'assurer un maintien adéquat de la capacité de production des habitats de poissons dans le tronçon touché. De plus, le MPO demeure d'avis que le débit instantané ne devrait à aucun moment descendre au-dessous du débit annuel moyen actuel" (c'est-à-dire 20 m^3/s). Plus loin, le responsable des pêcheries ajoute que, de l'avis de tous les spécialistes consultés, "le fait de réduire le débit sous 10 % du débit moyen annuel d'une rivière risque de mettre en danger l'intégrité de cette rivière dans l'ensemble de ses composantes physiques et écologiques, et par conséquent, ne permet pas le maintien d'habitats de qualité acceptable"

"Simili-norme"

La contre-proposition testée au début de juillet par Claude Tessier, qui reprend le contenu du décret provincial, se situe dans la ligne de ce que plusieurs biologistes du ministère québécois de l'Environnement décrivent comme la "simili-norme québécoise" sur le débit réservé des cours d'eau harnachés à des fins hydro-électriques. Hydro se disait prêt à construire de petits lacs avec des seuils qui auraient conservé au cours d'eau la largeur qu'il aurait eue avec le débit réservé réclamé par Pêches et Océans. Sauf que la rivière aurait alors été remplacée par une série de bassins, qui la transforment en une enfilade de petits lacs alimentés par un filet d'eau en deçà de toutes les normes utilisées ailleurs. Daniel Caissie, ingénieur et hydrologue de l'habitat du poisson, a produit deux rapports d'analyse pour Pêches et Océans dans ce dossier. Il insiste d'abord sur le fait que toute méthode pour déterminer le débit réservé d'un cours d'eau doit être mise de côté lorsqu'elle déroge trop substantiellement de ce qu'on pourrait appeler le point de convergence des principales méthodes reconnues. Or, dit-il en notant le ridicule de la proposition, les trois m^3/s proposés par Hydro-Québec comme débit permanent équivalent à la pire sécheresse possible sur la Toulnostouc en 500 ans! Non seulement la méthode "québécoise" utilisée par Hydro-Québec est présentement objet de controverse scientifique mais son application à la Toulnostouc est si surprenante par ses résultats que cela "impose de remettre en question" sa pertinence dans ce type d'habitat, précise l'expert. D'autres méthodes classiques (Tennant et du 2Q7) suggèrent des débits réservés de 64 et 46,5 m^3/s et Tennant, une sommité nord-américaine, affirme qu'on ne devrait jamais aller sous la barre des 10 %, quelles que soient les circonstances. Et il serait plus sûr, écrivait M. Caissie dans son premier rapport d'avril, de maintenir au moins 25 % dans un cours d'eau si on veut véritablement assurer le maintien de ses fonctions biologiques minimales. Ces questions en apparence techniques ont une importance déterminante pour les 36 futurs projets de petites centrales dont Québec veut lancer la construction dans

le cadre d'une privatisation sans précédent du patrimoine hydraulique, qui pourrait dépasser les 400 MW. Ces considérations techniques pourraient constituer un véritable barrage vert que ne pourront franchir plusieurs projets présentement sur les tables à dessin.

LE DEVOIR

Le Devoir

Idées, mardi, 7 août 2001, p. A7

Sécurisation du réseau hydro-électrique: Une approbation inconditionnelle, empressée et... suspecte

Tout se passe comme si l'AIEQ était en mission commandée: celle de river leur clou aux effrontés qui osent contester la pertinence des travaux envisagés
Fournier, Monique

Le président-directeur général de l'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ), monsieur Jacques Marquis, a réagi dans ces pages, le 26 juillet dernier, à un éditorial de Michel Venne intitulé: *On nous a bernés*. À notre tour, nous aimerions réagir à la prise de position de monsieur Marquis, ne serait-ce que pour faire entendre un autre son de cloche que cette approbation inconditionnelle, empressée et, à vrai dire, suspecte qu'il fait des projets de sécurisation du réseau d'électricité mis en avant par **Hydro-Québec** depuis la fameuse crise du verglas. La Coalition des citoyens et citoyennes de Val-Saint-François croit qu'il est d'autant plus justifié d'intervenir qu'elle estime avoir, par son opposition aux décrets du gouvernement Bouchard et sa bataille devant les tribunaux, contribué de façon significative à l'évolution du débat public sur ces enjeux. Nous croyons, tout particulièrement, que le jugement Rousseau que nous avons obtenu en Cour supérieure a permis le dénouement heureux du dossier de la ligne Grand-Brûlé-Vignan. Nous nous interrogeons sur le rôle que joue l'AIEQ, et en particulier son pdg, dans les débats entourant **Hydro-Québec** depuis deux ou trois années. Un projet de notre société d'État devient-il objet de controverse? Voilà aussitôt l'AIEQ qui entre en scène! Et, aussi immanquablement que le soleil se lève à l'est, nous voyons son pdg se porter vaillamment à la défense de ce qui est, souvent,...indéfendable.

Mission commandée

Tout se passe comme si l'AIEQ était en mission commandée: celle de river leur clou aux effrontés qui osent contester la pertinence des travaux envisagés. Et, en même temps que monsieur Marquis se répand en commentaires dans les médias, la direction d'**Hydro-Québec** et le ministre des Ressources naturelles qui en est le répondant devant l'Assemblée nationale se cantonnent dans un confortable mutisme. Que les responsables officiels d'une entreprise d'État se cachent ainsi derrière le lobby d'une industrie n'a rien de très honorable mais, plus grave encore, cela constitue à notre avis un manquement grave à leur devoir de transparence dans l'administration du bien public qui leur est confiée. Dans sa réponse à l'éditorial de Michel Venne, le porte-parole de l'AIEQ se dit en désaccord avec la récente décision du ministre de l'Environnement, André Boisclair, au sujet de la ligne de transport à haute tension Grand-Brûlé-Vignan. Il déplore qu'on ne respecte pas davantage les avis des experts appelés à nous conseiller en matière de sécurisation et de développement du réseau d'électricité. Il s'inquiète de voir que deux grands projets prétendument de bouclage du réseau d'**Hydro-Québec**, mais à notre avis de lignes d'exportation, restent encore à compléter, celui ci-dessus mentionné et Hertel-Des Cantons. Et monsieur Marquis de se demander: "*Qu'est-ce qui peut justifier [que les gens des régions concernées] ne bénéficient pas de la même sécurité énergétique [que les autres citoyens du Québec]?*" Il insiste: "*La question mérite certainement d'être posée.*" Eh bien! Monsieur Marquis, sachez que la question a effectivement été posée. Et, non seulement la question a-t-elle été posée, mais la réponse nous en a même été donnée! Et cette réponse, c'est non, les deux projets de sécurisation GBV et HDC proposés par **Hydro-Québec** ne sont pas nécessaires! Cette réponse, vous la trouverez dans les deux rapports du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) produits au cours des derniers mois au Québec. Citons-les brièvement. BAPE "*Saint-Césaire-Hertel*", le 11 décembre 2000, page v, "[...] la commission [...] ne peut conclure cependant sur la nécessité de cette ligne et s'explique mal le niveau de puissance choisi pour sécuriser l'alimentation en électricité du centre-ville et de l'ouest de Montréal ainsi que d'une partie de la Rive-Sud. La commission considère en outre que cette ligne n'est pas indispensable à l'amélioration de la sécurité d'alimentation en électricité de la Montérégie[...]"

Quant au **BAPE** Grand-Brûlé-Vignan, le 7 février 2001, page 129: "[...] la commission est d'avis que le projet de ligne à 315 kV [...] n'est pas essentiel à la sécurisation de l'alimentation en électricité de la région de l'Outaouais".

Étrange quand même qu'une personne aussi soucieuse de respecter les avis des experts et des commissions que le pdg de l'AIEQ n'ait fait absolument aucune mention de ces deux rapports dans sa réponse à l'éditorial de Michel Venne! Ils sont pourtant beaucoup plus récents que les rapports des commissions Warren et Nicolet que M. Marquis s'est plu à citer. Ce sont aussi les seuls à avoir porté spécifiquement et autant en profondeur sur les deux projets de ligne ci-dessus mentionnés. Il nous faut donc en déduire que cette omission de monsieur Marquis traduit son agacement devant les conclusions qu'ont tirées les commissaires des deux **BAPE**. Car ces conclusions sont une véritable rebuffade adressée au gouvernement et à **Hydro-Québec** ainsi qu'à tous ceux qui, comme l'AIEQ, les ont appuyés dans leur tentative de faire avaler aux citoyens des pseudo-solutions aux problèmes d'alimentation électrique du Québec que la crise du verglas avait fait ressortir.

Une aubaine pour Hydro-Québec

Les conclusions de ces deux **BAPE** rejoignent ce que nous avons dit, à la Coalition des citoyens et citoyennes de Val-Saint-François, depuis le moment où le gouvernement Bouchard a imposé ses décrets autorisant la construction des nouvelles lignes de transport à 735 kV. Ces lignes ne sont pas nécessaires car elles passent à côté des véritables causes de la panne prolongée qu'a connue une partie importante du Québec à la suite de la tempête de pluie verglaçante. C'est le manque d'entretien et de mise à jour des équipements du réseau de distribution et du réseau de transport qui ont donné à la crise de janvier 1998 une telle ampleur. Point n'est besoin de nouvelles lignes de transport à haute tension pour sécuriser l'alimentation en électricité partout au Québec. Ces projets ne servent qu'à masquer les vraies raisons de la défaillance des réseaux en janvier 1998, à détourner les regards des citoyens de ceux qui en sont les grands responsables et à justifier la construction de lignes qui serviront surtout à l'exportation. Quelle aubaine pour **Hydro-Québec** et le gouvernement! Profitons du vent de panique qui a accompagné la tempête de pluie verglaçante pour en passer "une *petite vite*" aux citoyens": de belles lignes de transport à haute tension, indispensables pour l'exportation, dont une 735 kV (Hertel-Des Cantons), imposées par décrets, sans audiences publiques - urgence oblige! - et que le bon consommateur québécois paiera, puisque nous la déclarons "moyen de sécurisation du réseau québécois". Bref, une belle subvention de monsieur et madame Tout-le-monde à **Hydro-Québec** et au gouvernement qui en retire les dividendes!

Syndrome du "vite! dans mes poches"

Que l'industrie électrique du Québec appuie inconditionnellement et avec le plus vif empressement les projets qu'**Hydro-Québec** met en l'avant peut facilement se comprendre. Ces projets représentent des contrats intéressants et des perspectives de profits auxquelles il peut être difficile de résister. Mais il ne faudrait quand même pas confondre l'intérêt financier d'entreprises ou d'individus, même légitime, avec l'intérêt public. C'est là une distinction incontournable et le lobby que constitue l'AIEQ devrait, à l'avenir, mieux la respecter. Chose certaine, avant de diagnostiquer chez les opposants aux projets qu'ils chérissent le syndrome du "*pas dans ma cour*", M. Marquis et les membres de l'association qu'il représente devraient s'assurer qu'ils ne souffrent pas, eux, d'un autre syndrome, plus pernicieux encore, et malheureusement très courant chez les promoteurs, le syndrome du "*vite! dans mes poches*"

"*Oui, mais, il faut penser aux emplois*", diront, inévitablement, le gouvernement et les partisans des grands projets de développement hydro-électrique. Bien sûr qu'il faut y penser! Mais on peut créer autant d'emplois, et même plus encore, si on se tourne vers les économies d'énergie et vers les énergies renouvelables. (Et il faudrait cesser de considérer l'hydro-électricité comme une énergie renouvelable, l'eau n'étant pas inépuisable, ainsi que nous pouvons le constater aujourd'hui). Que dire aussi du potentiel d'innovation technologique qu'**Hydro-Québec** pourrait exploiter en ces domaines! M. Marquis et son association y ont-ils déjà songé? Jusqu'à maintenant ils restent accrochés à une forme traditionnelle d'énergie, l'hydro-électricité. Sortir des sentiers battus, n'est-ce pas le propre du véritable entrepreneur?

Présidente, Coalition des citoyens et citoyennes de Val-Saint-François

La Presse

La Presse

Économie, samedi, 21 juillet 2001, p. C1

Les petites centrales soulèvent de grosses vagues

Très satisfait de la décision de Québec de relancer la construction de petites centrales hydrauliques privées, l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable est convaincue que cette production d'électricité, décrite par les écologistes, peut être rentable. C'est à tout le moins l'avis de son président, Gilles Lefrançois, qui croit que les sites qui seront choisis à l'automne peuvent être développés à un prix moyen de 4,5 cents le kilowattheure, le prix d'achat socialement acceptable suggéré par la Régie de l'énergie dans son avis au gouvernement sur la petite production hydraulique rendu à la toute fin de 1999. Toutefois, il reconnaît que ce sera serré. M. Lefrançois, aussi président de la société Innergex, le plus important producteur privé d'hydroélectricité au Québec avec 70 mW installés, admet que les sites sur la liste ne sont pas tous rentables, surtout les sites entre 5 et 10 mW qui sont très difficiles à rentabiliser en raison des coûts. Cela retranche une douzaine de sites de la liste du ministère. Quelques sites seront exclus en raison de l'opposition qu'ils soulèvent. Il en resterait une vingtaine. Qu'arrivera-t-il si le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) exige des modifications qui signifient des coûts supplémentaires? "C'est un risque additionnel à prendre, dit-il. C'est pour cette raison que nous suggérons au gouvernement de demander des garanties financières aux promoteurs, pour s'assurer du sérieux des soumissions." Tous les producteurs privés ne voient pas le nouveau régime de la même façon, cependant. Jacques Gauthier, président et chef de l'exploitation de Boralex, premier producteur privé d'électricité à base de résidus forestiers en Amérique du Nord, s'étonne des propos de M. Lefrançois. "Comment peut-il dire ça quand il ne connaît pas encore quel sera le résultat de l'étude d'impact du BAPE?" Le programme annoncé en mai prévoit que tout projet de 5 mW et plus pourra être soumis à l'évaluation du BAPE. Cela signifie qu'au moins 30 des 36 projets pourraient devoir être présentés devant le BAPE, si la population touchée le demandait.

Lorsque la soumission sera présentée par les promoteurs privés, précise M. Gauthier, ces derniers ne connaîtront pas les conclusions de l'examen ni, s'il y a lieu, les mesures coûteuses qui seront requises pour soutenir les exigences environnementales. Le processus proposé, dit-il, rend très difficile la détermination d'un prix définitif. "Par la suite, comment va-t-on soutenir ces projets?" Il qualifie de "pervers" un autre aspect du programme, soit l'obligation de céder sans compensation l'infrastructure après 25 ans, au moment même où la centrale est performante et a un rendement acceptable. Cette obligation n'a aucun sens, soutient-il. Le financement de tels projets est à long terme, sur 20 à 22 ans. Cette obligation va faire obstacle à plusieurs financements. Le régime prévoit que les contrats de location des sites seront d'une durée de 25 ans et non renouvelables. "Je ne peux pas, argue M. Gauthier, embarquer Boralex dans une aventure sans en connaître le coût." Boralex, une filiale de Cascades, a 26,9 mégawatts installés d'énergie hydroélectrique au Québec sur une capacité totale de 300 mW. Elle examine environ trois ou quatre sites. "J'avais beaucoup d'espoir pour continuer notre développement hydroélectrique au Québec, mais avec les règles qui ont été définies et les problèmes possibles qu'elles soulèvent, il faudra y aller avec beaucoup de prudence."

Vive opposition

La nouvelle politique de Québec, qui vise des centrales de 50 mW et moins, la plupart au fil de l'eau, a rapidement soulevé l'ire de plusieurs groupes d'environnementalistes, de groupes de consommateurs et d'associations de loisirs de plein air. Ces opposants, regroupés au sein de la Coalition Eau Secours!, s'opposent farouchement au programme du ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard. Ils s'interrogent quant à sa pertinence sur le plan économique et ne croient pas que le Québec ait besoin de cette énergie. "Faut-il exploiter des cours d'eau vierge pour 400 mW à un prix supérieur à la production d'Hydro-Québec (2,79 cents le kilowattheure)?" demande Jean-François Blain, porte-parole de la coalition. La coalition entend mener une vaste offensive publique sur les petites centrales privées. En région, toutefois, plusieurs maires et préfets de municipalités régionales de comté sont favorables au programme. Le développement de petites centrales constituera une nouvelle source de revenus pour les municipalités. Gaston Tremblay, maire de Forestville, croit qu'il y a moyen de faire un développement en harmonie avec l'environnement. "On peut en tirer des bénéfices, une nouvelle façon de s'autofinancer, dit-il. J'aimerais bien rencontrer les opposants. Nous, on ne brise pas l'environnement." "Il y a pire scandale, lance-t-il. On prend les écorces de la Côte-Nord et on les apporte aux États-Unis pour approvisionner les centrales de cogénération. On a de l'énergie dans notre propre cour et on ne s'en sert pas. On est des faiseurs d'assemblées ici et on donne notre énergie à d'autres. Les vrais problèmes environnementaux au Québec, on n'en parle pas." Les résidus forestiers non utilisés au Québec sont enfouis.

Renaud Touzelle, maire de Rivière-au-Tonnerre, une petite municipalité 110 kilomètres à l'est de Sept-Îles, bien pourvue en installations récréotouristiques, déplore que les opposants ne soient pas bien au fait des sites à développer. "Ils voient seulement du négatif et c'est dommage, opine-t-il. Nous sommes conscients qu'il n'y a pas création d'emplois, mais les redevances que nous pourrions recevoir vont nous permettre de faire du développement."

L'unanimité n'est pas faite pour autant dans les municipalités. Demain, le maire de Canton de Grenville, A.T. Joe Gilmour, fera un point de presse apparemment pour affirmer son opposition au projet de petite centrale sur la rivière Rouge, dans les Laurentides.

"Lutte idéologique"

Gilles Lefrançois, de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable, n'est pas particulièrement tendre à l'endroit des opposants, dont il dénonce l'attitude "égocentrique". Cette opposition, soutient-il, provient du citoyen de Montréal "qui dit aux gens de la Côte-Nord: l'électricité de tes grands projets hydroélectriques, je la veux à Montréal et je veux la payer le même prix que toi. D'autre part, il leur dit: prends-toi en main et développe-toi, mais ne touche pas aux petites rivières parce qu'à ma retraite, je pourrais vouloir y faire du canoë". Attitude "inqualifiable", ajoute-t-il. "C'est une réaction idéologique contre tout ce qui est privé." Les représentants régionaux deviendront des partenaires d'Hydro-Québec au sein de sociétés en commandite. L'opposant Jean-François Blain croit que ce partenariat les place en conflit, entre leurs intérêts financiers à court terme et les intérêts du public à long terme.

Le programme vise 36 sites de 1 à 28 mégawatts sur 24 rivières dans neuf régions du Québec, pour un total de 425 mW (la Régie recommandait une quote-part de 150 mW). La liste préliminaire du gouvernement fait présentement l'objet d'une large consultation avant qu'une liste finale soit déterminée à l'automne.

Par la suite, Hydro-Québec lancera un appel d'offres. La société et le ministère évalueront les projets soumis selon les critères suivants: prix de vente, qualité de la soumission, retombées économiques régionales, etc. Les projets choisis seront connus en avril 2002. La mise en service des nouvelles centrales est prévue pour 2004-2005. Hydro-Québec soutient qu'elle aura besoin d'électricité additionnelle à l'horizon 2004-2007. Selon le nouveau programme, Hydro-Québec pourra acheter l'électricité à un prix concurrentiel qui, selon M. Lefrançois, reflétera ses coûts évités (coûts de projets futurs). Québec espère que la concurrence entre les promoteurs fera baisser les coûts de production et rappelle que le prix moyen de vente d'Hydro-Québec à l'exportation a été de 6,6 cents le kWh en 2000. Il n'y aura ni prix plancher ni prix plafond et Hydro-Québec n'est pas obligée d'en acheter. Elle l'achètera au meilleur prix et pour autant qu'elle y voit un bénéfice.



La Presse

Nouvelles générales, jeudi, 19 juillet 2001, p. A1

Hydro gîflée par Québec

Le gel des tarifs imposé jusqu'en 2004

Pelchat, Martin

Québec - Dure semaine pour Hydro-Québec. Après avoir enterré son projet de ligne à haute tension entre Saint-Jovite et Gatineau, le gouvernement met la hache dans ses scénarios de hausse tarifaire domestique et lui impose une prolongation du gel des tarifs jusqu'au 30 avril 2004. Tout ça alors que des élections sont attendues d'ici une douzaine de mois. Québec ne prend d'ailleurs pas de gants: c'est par un décret publié hier dans la Gazette officielle que le gouvernement précise que le prochain plan stratégique de la société d'État pour les années 2002 à 2006 devra contenir "l'engagement ferme de la société de prolonger le gel en vigueur des tarifs d'Hydro-Québec jusqu'au 30 avril 2004". Hydro s'était engagée il y a deux ans jusqu'en 2002. "Il était opportun que le gouvernement envoie des messages clairs sur la question tarifaire pour éviter que le conseil d'administration d'Hydro-Québec adopte des orientations qu'il aurait probablement été dans l'obligation de réviser", a expliqué hier le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard.

Il a révélé que la direction d'**Hydro-Québec** avait déposé des scénarios prévoyant des hausses de tarifs d'environ 2 % par an, équivalentes à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, sur une période de plus d'un an. Le conseil d'administration ne s'était pas encore commis. Une baisse des tarifs, en contrepartie, aurait été imprudente, plaide le ministre, et ce même si pour la première fois de son histoire, Hydro a franchi en 2000 le cap du milliard de dollars de profits. "Avec un gel, on peut être assuré qu'**Hydro-Québec** va atteindre les prévisions de dividendes et de rendement du plan 2000-2004 approuvé par le gouvernement." Le ministre insiste sur le fait que d'ici 2004, les Québécois auront donc eu droit à cinq années de gel des tarifs domestiques d'électricité. Un thème que le Parti québécois ne manquera pas d'exploiter lors de la prochaine campagne électorale; on avait d'ailleurs envisagé d'annoncer la prolongation du gel en présence de Bernard Landry. Les Québécois doivent cependant s'attendre à une hausse après avril 2004. Car à ce moment, explique le ministre, **Hydro-Québec** devra envisager d'aller en appel d'offres pour de nouvelles fournitures d'énergie.

Une consolation pour **Hydro-Québec**: Jacques Brassard affirme qu'il ne faut pas croire que parce que le projet de ligne à haute tension Grand-Brûlé-Vignan a été lâché par le gouvernement, il en sera nécessairement de même du tronçon Hertel-Saint-Césaire du projet Hertel-Des Cantons, en Montérégie, repoussé lui aussi préalablement par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**). Le ministre juge encore ce projet essentiel à la stratégie de bouclage élaborée par Hydro après la tempête de pluie verglaçante de 1998 et qui a été menée à terme à Montréal, à Québec et en Gaspésie. "Je suis convaincu qu'il faut compléter également pour la Montérégie en terminant la ligne Hertel-Des Cantons et en ajoutant un nouveau poste du côté de Saint-Césaire." Le ministère de l'Environnement poursuit cependant son analyse du projet. La décision du gouvernement, qui tiendra aussi compte de l'avis du **BAPE**, note le ministre Brassard, devrait être prise au début de l'automne.

LeDroit

Le Droit

La Région, jeudi, 19 juillet 2001, p. 11

Aucun tollé devant l'abandon du projet Grand-Brûlé-Vignan

Gauthier, Paul

Petite-Nation - La décision de Québec de ne pas donner suite au projet d'**Hydro-Québec** de construire la ligne d'alimentation électrique Grand-Brûlé-Vignan afin de sécuriser l'approvisionnement en Outaouais n'a pas soulevé le tollé que l'on pouvait attendre dans la Petite-Nation. Pour le député bloquiste d'Argenteuil-Papineau-Mirabel, Mario Laframboise, le gouvernement du Québec a pris une sage décision en respectant les recommandations du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**). "Je me réjouis que le gouvernement ait compris qu'il n'y avait pas de problème d'approvisionnement dans l'Outaouais. La déclaration du ministre de l'Environnement, André Boisclair, est très pertinente car avec les travaux qu'**Hydro-Québec** effectuera au poste d'interconnexion de l'Ange-Gardien ainsi que la production des six centrales existantes en Outaouais, ce sera suffisant pour alimenter le réseau électrique de la région", a affirmé le député Laframboise. D'après lui, la ligne de 315 kilovolts entre les postes de Grand-Brûlé et Vignan aurait plutôt servi à favoriser l'exportation d'électricité en jouant un rôle de support avec la ligne plus au sud alimentée par le poste de Mirabel. "En se basant sur les normes internationales, il appert qu'**Hydro-Québec** aurait préféré utiliser sa ligne au sud pour exporter l'électricité vers l'Ontario car la société d'État doit établir son prix de vente en fonction de ses coûts de production et de transport d'électricité. "Les coûts pour les infrastructures de cette ligne auraient ainsi été inférieurs à ceux de la ligne Grand-Brûlé, ce qui aurait permis à **Hydro-Québec** d'exporter son énergie à un coût moindre", de poursuivre Mario Laframboise. Sachant, en contrepartie, que Québec puise dans la caisse d'**Hydro-Québec** pour transférer de l'argent dans son fonds consolidé, le député a dit que le gouvernement aurait peut-être dû lancer un débat de fonds sur la possibilité qu'**Hydro-Québec** puisse construire la ligne Grand-Brûlé-Vignan pour réaliser des bénéfices supérieurs en vendant son électricité à l'Ontario. Même si la MRC de Papineau s'est toujours montrée favorable au projet de construction de la ligne Grand-Brûlé-Vignan empruntant le couloir au nord du territoire, la réaction du préfet, Desmond Murphy, est pour le moins surprenante. "Si le gouvernement du Québec a décidé d'appuyer les recommandations du **BAPE** parce qu'il juge que l'Outaouais n'a pas besoin de cette ligne, que peut faire de plus la MRC dans ce dossier? "C'est à **Hydro-Québec** de défendre son projet" a laissé savoir M. Murphy. Par contre, il a conclu que plusieurs maires de la MRC de Papineau voyaient dans ce projet une façon d'assurer le développement d'une structure industrielle solide dans l'Outaouais, mais qu'il faut bien se plier à la décision de Québec.

LE DEVOIR

Le Devoir

Éditorial, mercredi, 18 juillet 2001, p. A6

On nous a bernés

Venne, Michel

La décision du gouvernement du Québec de rejeter le projet de construction d'une ligne à haute tension entre Saint-Jovite et Gatineau (Grand-Brûlé-Vignan) montre à quel point le même gouvernement, mais dirigé par Lucien Bouchard à l'époque, avait berné le public, invoquant l'urgence pour autoriser par décret cette construction en pleine crise du verglas en janvier 1998. Aujourd'hui, le ministre de l'Environnement affirme que cette ligne de transport de 315 kilovolts *"ne contribuerait pas, de façon significative, à la sécurisation du réseau électrique québécois"* Or, il y a un peu plus de trois ans, tandis que le poids de la glace faisait s'écrouler les pylônes, **Hydro-Québec** invoquait l'urgence et la nécessité d'accroître la sécurité du réseau afin de faire face à une nouvelle tempête de pluie verglaçante de même ampleur pour justifier l'adoption d'un décret autorisant les travaux sans nécessité de tenir des consultations et de réaliser les études d'impacts sur l'environnement, habituellement requises.

En pleine crise du verglas, le gouvernement avait invoqué l'urgence d'accroître la sécurité du réseau pour autoriser la construction de nouvelles lignes de transport dont celle-ci, qui aurait traversé la réserve faunique Papineau-Labelle et détruit de magnifiques paysages. Le projet a suscité une vive opposition dans la région et 90 groupes ont présenté des mémoires au **BAPE**. L'autre ligne dont la construction avait été autorisée est celle reliant la Montérégie à l'Estrie (Hertel-Des Cantons). Cette ligne a été en partie construite. Il a fallu le combat d'un groupe de citoyens opiniâtres, auxquels il faudrait décerner une médaille de conduite civique exemplaire pour la manière dont ils se sont battus contre les projets inutiles d'**Hydro-Québec**, pour que le projet soit arrêté. La coalition de Val-Saint-François a en effet obtenu, en février 1999, un jugement de la Cour supérieure jugeant illégaux les décrets pris à la hâte en janvier 1998 et permettant la construction de cette ligne en contournant le **BAPE**.

C'est donc à la suite de ce jugement que des audiences publiques ont eu lieu, en Montérégie et, plus tard, en Outaouais. Le **BAPE** avait jugé que cette ligne, qu'**Hydro-Québec** voulait faire construire de toute urgence, n'était indispensable ni pour les abonnés montréalais ni pour ceux de la rive sud. Le **BAPE** en était venu en mars dernier à la même conclusion pour la ligne Grand-Brûlé-Vignan. C'est dire à quel point on s'est payé notre tête en janvier 1998. C'est dire que si le gouvernement avait respecté la loi, en janvier 1998, et exigé qu'**Hydro-Québec** soumette son projet à l'examen du **BAPE**, les citoyens de Val-Saint-François n'auraient pas aujourd'hui, dans leur cour, les 100 kilomètres de lignes installés par **Hydro-Québec** avant que la Cour supérieure n'invalide les décrets. Il est illogique que des citoyens doivent se battre pour que la loi censée protéger leur environnement et forcer les promoteurs économiques à justifier leurs projets soit tout simplement appliquée. Il est immoral que le gouvernement s'autorise à contourner la loi. La Loi sur l'environnement et le **BAPE** n'ont pas été créés dans le but de freiner le développement économique mais pour veiller à ce que ce développement respecte le principe du moindre impact possible sur l'environnement, lorsque ce développement est justifié. De nos jours, dans les sociétés industrialisées, les citoyens ayant atteint un certain niveau de prospérité ont plus à cœur qu'autrefois la protection du bien commun, notamment la protection des paysages et des ressources naturelles. Un gouvernement qui ne tiendrait pas compte de cette évolution perdrait la confiance de l'électorat. La décision annoncée lundi par André Boisclair témoigne-t-elle d'une évolution dans la mentalité du gouvernement actuel à ce sujet? Serait-il en train de revenir à une attitude plus responsable et plus réceptive aux préoccupations légitimes du public pour l'environnement? Il faut noter aussi les déclarations du Québec en faveur du sauvetage du protocole de Kyoto sur les gaz à effet de serre. Assistons-nous à un virage vert de la part du gouvernement du Québec? Si c'est le cas, de toute façon, le virage devra être complété par une autre décision: celle de soumettre à une évaluation et à une audience publique dite générique l'ensemble des projets de petites centrales hydroélectriques récemment autorisés par le gouvernement. La commission Doyon l'avait recommandé. Des études d'impacts menées à la pièce sur les 36 projets en lice seraient un simulacre d'évaluation car il serait impossible de déterminer si chacun d'entre eux, pris individuellement, est justifié, compte tenu de leur petite taille. Ce qu'il faut déterminer, c'est si les 425 MW que l'on veut produire avec ces petites centrales sont nécessaires et, dans l'affirmative, s'il est possible d'obtenir la

même énergie en la produisant autrement, à moindre coût pour l'environnement. Québec démontrerait un véritable leadership environnemental en décidant d'appliquer, dans ce dossier, la recommandation de la commission Doyon.

mvenne@ledevoir.ca

LE DEVOIR

Le Devoir

Les Actualités, mardi, 17 juillet 2001, p. A1

Sécurité énergétique

Québec se range du côté du **BAPE: Hydro-Québec** ne pourra construire la ligne à haute tension Grand-Brûlé-Vignan

Deglise, Fabien

Sous tension depuis plus de deux ans, la population de la MRC Les Laurentides peut maintenant souffler. Les paysages et domaines de villégiature de cette région ne sont désormais plus menacés par l'installation, envisagée par **Hydro-Québec** au lendemain de la crise du verglas de janvier 1998, de la ligne à haute tension Grand-Brûlé-Vignan. Le ministre de l'Environnement du Québec, André Boisclair, l'a annoncé hier: ce projet visant, aux dires de la société d'État à sécuriser le réseau d'approvisionnement en électricité de l'Outaouais, ne sera pas autorisé par le gouvernement. Planifiée entre les postes de Grand-Brûlé dans les Laurentides et Vignan dans l'Outaouais, la construction de cette ligne électrique à haute tension devait servir à augmenter, selon **Hydro-Québec**, la sécurité du réseau électrique québécois dont un grand nombre de faiblesses ont été largement mises au jour par la tempête de pluie verglaçante de 1998. Un bouclage nécessaire, histoire de pallier une catastrophe éventuelle sur la seule source d'alimentation en électricité de la région de l'Outaouais, la ligne Chénier-Vignan. Nécessaire? Pas pour les habitants des Laurentides et de Papineau que l'annonce d'une telle construction a rapidement fait disjoncter. Au coeur de la controverse: l'impact environnemental mais aussi la futilité d'une telle ligne qui, en passant à travers plusieurs paysages et autres zones touristiques, risquait de mettre en péril, inutilement selon eux, le tourisme, moteur économique essentiel pour la région. "L'approvisionnement en électricité dans notre région est sécurisé depuis longtemps, explique Sylvain Boulianne, directeur général de la MRC Les Laurentides. On aura dû flamber 100 000 \$ en procédures de toutes sortes pour se faire entendre du gouvernement. Mais finalement, il a fini par nous écouter."

Un projet socialement irresponsable

Dans son rapport datant du 7 mars dernier, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) avait d'ailleurs donné raison aux opposants au projet jugeant entre autres socialement irresponsable la construction de la ligne Grand-Brûlé-Vignan et fallacieux l'argument d'**Hydro-Québec** quant à la sécurisation du réseau dans la région de l'Outaouais. En outre, cette ligne de 150 km aurait nécessité un investissement total de 175 millions. Une somme considérable que seule "*une utilisation de la ligne [...] à des fins d'échanges commerciaux d'électricité*" aurait pu justifier, selon le **BAPE**. En mettant fin au projet Grand-Brûlé-Vignan, le ministre de l'Environnement a donc décidé de faire siennes les recommandations du Bureau d'audiences publiques, non sans toutefois indiquer que ce geste ne se veut en rien une remise en question du principe de bouclage. Principe cher à **Hydro-Québec** depuis la crise du verglas qui consiste à doubler les sources d'approvisionnement en électricité d'une région par l'installation d'une ligne haute tension provenant d'une autre zone géographique. "*La situation de l'Outaouais est particulière*, a-t-il expliqué. *Pendant la crise du verglas, ce n'est pas le réseau de transport mais bien celui de distribution qui a été à l'origine de 95 % des problèmes rencontrés dans la région. Une nouvelle ligne n'aurait donc rien changé.*" En effet, aujourd'hui, six centrales existantes d'**Hydro-Québec** en Outaouais sont capables de produire 50 % des 1200 mégawatts que consomment les 320 000 habitants de la région durant les heures de pointes. Jumelée à l'installation d'une interconnexion de 1250 mégawatts entre le réseau d'**Hydro-Québec** et le réseau ontarien - interconnexion pour le moment temporaire qui devrait, a annoncé le gouvernement, entrer en fonction de façon définitive en décembre 2002 - mais aussi à quelques travaux d'amélioration sur le réseau actuel de transport et de distribution (élagage, enfouissement de fils, augmentation de la distance entre les lignes et les forêts), la sécurité du réseau est ainsi assurée, estime M. Boisclair.

Hydro-Québec se fait discrète

Invitée par le gouvernement à mettre ses projets en veilleuse entre Grand-Brûlé et Vignan, **Hydro-Québec** n'a pas souhaité se prononcer sur l'annonce faite par le ministre de l'environnement. "On prend acte de la volonté du gouvernement mais la direction ne fera pas de commentaires, a expliqué Sylvie Tremblay, du service des communications de la société d'État. C'est courant [d'agir de la sorte] chez Hydro." Cette victoire des habitants des Laurentides contre **Hydro-Québec** a toutefois réjoui Monique Fournier, présidente de la Coalition des citoyens et citoyennes du Val Saint-François qui s'oppose depuis plus de deux ans à l'implantation de la ligne de 735 kV entre les postes d'Hertel et Des Cantons. La construction de cette ligne amorcée par **Hydro-Québec** sur 100 des 145 km prévus est pour le moment arrêtée, les citoyens du Val tentant actuellement de faire invalider devant les tribunaux la loi 42 qui légalise les travaux électriques d'Hydro dans leur région. "Dans le cas de Grand-Brûlé-Vignan, la décision a été facile à prendre, Hydro n'avait pas mis les citoyens devant le fait accompli en débutant les travaux de construction, explique-t-elle. On garde toutefois toujours espoir. Mais on craint également que le gouvernement ne joue les grands seigneurs et ne suive les recommandations du **BAPE** uniquement lorsqu'il n'y a pas d'exportation d'électricité en jeu.

LE SOLEIL

Le Soleil

Le Québec et le Canada, mardi, 17 juillet 2001, p. A8

Hydro stoppée

Boisclair arrête un projet de ligne à haute tension de 175 millions \$ en Outaouais

Boivin, Mathieu

PC

Montréal - Le ministre de l'Environnement du Québec, André Boisclair, a annoncé hier que le projet de ligne à haute tension Grand-Brûlé-Vignan, proposé par **Hydro-Québec** en vue de sécuriser par bouclage l'approvisionnement en énergie de l'Outaouais, ne serait pas autorisé par le gouvernement. Québec se range donc aux arguments du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), qui estimait dans un rapport déposé en mars dernier que ce projet n'était pas essentiel pour assurer l'alimentation en électricité de la région de l'Outaouais. Faisant siennes les constatations du **BAPE**, le ministre Boisclair a signalé que " la production des six centrales existantes d'**Hydro-Québec** en Outaouais, les diverses améliorations apportées depuis 1998 au réseau de distribution de la Société d'État ainsi que l'interconnexion prévue avec le réseau de l'Ontario permettront d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement électrique de la région ". M. Boisclair a spécifié que la stratégie de bouclage d'une région - qui consiste à ajouter une ligne à haute tension, au cas où celle qui assure déjà l'alimentation d'une région ne serait accidentellement plus en mesure de remplir sa tâche - n'était pas remise en question, mais que la situation particulière de l'Outaouais permettait une approche différente." Le verglas de 1998 a montré que (...) le problème est plus une question de distribution que d'alimentation. Une ligne nouvelle ne viendrait rien ajouter en termes de sécurisation du réseau, sachant que, ce qu'il nous faut faire, c'est élaguer à proximité des lignes de distribution et enfouir des fils afin d'assurer la distribution sécuritaire de l'électricité ", a expliqué le ministre de l'Environnement.

Par ailleurs, l'interconnexion de 1250 mégawatts avec le réseau ontarien sera en fonction en décembre 2002. Sa mise en place est déjà approuvée par le gouvernement. Quant à elles, les centrales électriques de la région outaouaise produisent déjà quelque 600 mégawatts de façon autonome.

Les quelque 320 000 habitants de l'Outaouais, la grande majorité d'entre eux rassemblés dans la région de Hull, consomment en période de pointe entre 1100 et 1200 mégawatts. Chez **Hydro-Québec**, la porte-parole Sylvie Tremblay a déclaré que la société d'État ne voulait pas commenter la décision du ministre Boisclair, ajoutant toutefois que " c'est à la demande même du gouvernement, à la suite du verglas de 1998, qu'**Hydro-Québec** avait élaboré des projets - notamment Grand-Brûlé-Vignan - destinés à accroître la fiabilité du réseau d'alimentation électrique des Québécois ". La mise en place de la ligne Grand-Brûlé-Vignan aurait commandé des investissements de 175 millions \$, tant pour la construction de la ligne d'une longueur de 150 kilomètres que pour les aménagements particuliers qu'il aurait fallu apporter au poste Grand-Brûlé, dans les Laurentides, ainsi qu'au poste Vignan, dans l'Outaouais. Dans son rapport, le **BAPE** signalait que " l'utilisation de la ligne projetée à des fins d'échanges commerciaux d'électricité serait le seul élément qui pourrait justifier un investissement de cette nature ". L'organisme quasi judiciaire indiquait également que le projet d'**Hydro-Québec** devait " être évalué en regard des difficultés

importantes d'acceptabilité sociale " qu'il soulève, et ce " tant du point de vue de sa raison d'être que du tracé proposé ".

LeDroit

Le Droit

La Région, mardi, 17 juillet 2001, p. 11

Québec refuse le projet de ligne Grand-Brûlé-Vignan

PC

Montréal - Le ministre de l'Environnement du Québec, André Boisclair, a annoncé hier que le projet de ligne à haute tension Grand-Brûlé-Vignan, proposé par **Hydro-Québec** en vue de sécuriser par bouclage l'approvisionnement en énergie de l'Outaouais, ne serait pas autorisé par le gouvernement. Québec se range donc aux arguments du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (le **BAPE**), qui estimait dans un rapport déposé en mars dernier que ce projet n'était pas essentiel pour assurer l'alimentation en électricité de la région de l'Outaouais. Faisant siennes les constatations du **BAPE**, le ministre Boisclair a signalé que "la production des six centrales existantes d'**Hydro-Québec** en Outaouais, les diverses améliorations apportées depuis 1998 au réseau de distribution de la Société d'État ainsi que l'interconnexion prévue avec le réseau de l'Ontario permettront d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement électrique de la région".

M. Boisclair a spécifié que la stratégie de bouclage d'une région - qui consiste à ajouter une ligne à haute tension, au cas où celle qui assure déjà l'alimentation d'une région ne serait accidentellement plus en mesure de remplir sa tâche - n'était pas remise en question, mais que la situation particulière de l'Outaouais permettait une approche différente.

"Le verglas de 1998 a montré que (...) le problème est plus une question de distribution que d'alimentation. Une ligne nouvelle ne viendrait rien ajouter en termes de sécurisation du réseau, sachant que, ce qu'il nous faut faire, c'est élaguer à proximité des lignes de distribution et enfouir des fils afin d'assurer la distribution sécuritaire de l'électricité", a expliqué le ministre de l'Environnement. Par ailleurs, l'interconnexion de 1250 mégawatts avec le réseau ontarien sera en fonction en décembre 2002. Sa mise en place est déjà approuvée par le gouvernement. Quant à elles, les centrales électriques de la région outaouaise produisent déjà quelque 600 mégawatts de façon autonome. Les quelque 320 000 habitants de l'Outaouais, la grande majorité d'entre eux rassemblée dans la région de Hull, consomment en période de pointe entre 1100 et 1200 mégawatts. Chez **Hydro-Québec**, la porte-parole Sylvie Tremblay a déclaré que la société d'État ne voulait pas commenter la décision du ministre Boisclair, ajoutant toutefois que "c'est à la demande même du gouvernement, à la suite du verglas de 1998, qu'**Hydro-Québec** avait élaboré des projets - notamment Grand-Brûlé-Vignan - destinés à accroître la fiabilité du réseau d'alimentation électrique des Québécois". La mise en place de la ligne Grand-Brûlé-Vignan aurait commandé des investissements de 175 millions \$, tant pour la construction de la ligne d'une longueur de 150 kilomètres que pour les aménagements particuliers qu'il aurait fallu apporter au poste Grand-Brûlé, dans les Laurentides, ainsi qu'au poste Vignan, dans l'Outaouais.

Dans son rapport, le **BAPE** signalait que "l'utilisation de la ligne projetée à des fins d'échanges commerciaux d'électricité serait le seul élément qui pourrait justifier un investissement de cette nature".

LE SOLEIL

Le Soleil

Argent, vendredi, 13 juillet 2001, p. B1

Le BAPE permet un barrage sur la rivière Sainte-Marguerite

Lacombe, Réjean

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) vient de donner le feu vert à Gulf Power, une filiale de l'Iron Ore, pour la construction d'un barrage hydroélectrique de près de 70 millions \$ en aval du réservoir Sainte-Marguerite-2. Au plan régional, le promoteur prévoit des retombées économiques, directes et indirectes, de 4 millions \$ seulement. Les travaux qui s'échelonnent sur une période de 18 à 24 mois permettront la création de 40 à 50 emplois. Il appartient maintenant au Conseil des ministres, après les recommandations du ministère de l'Environnement, d'approuver le projet de construction. Les dirigeants de Gulf Power prévoient entreprendre les travaux de construction en mai 2002. En fait, la

nouvelle centrale sera construite sur la rive ouest de la rivière Sainte-Marguerite, face à la centrale que Gulf Power exploite déjà. Avec cette nouvelle centrale la capacité de production du site passerait de 17,6 mégawatts à 69,2 mégawatts. Même si le **BAPE** approuve la réalisation de ce projet, Gulf Power aura à se soumettre à toute une série de considérations.

Inquiétudes

Le président du **BAPE**, M. André Harvey, rappelle que les citoyens de la municipalité de Gallix ont profité de l'audience publique pour manifester leurs inquiétudes en regard de la transformation importante de certains éléments de l'estuaire de la Sainte-Marguerite depuis le début du remplissage du réservoir Sainte-Marguerite-3 d'**Hydro-Québec** en avril 1998. L'érosion des berges et le transport de sédiments dans l'estuaire constituaient les principales craintes des citoyens de la municipalité. " Le projet, souligne le **BAPE**, vient mettre à profit un potentiel énergétique engendré par la mise en service de la centrale hydroélectrique Sainte-Marguerite-3 qui, autrement, serait perdu. " Le **BAPE** estime qu'au cours de la période de construction, le promoteur devrait porter une attention particulière aux travaux de dynamitage. En plus, il devrait faciliter les travaux susceptibles d'améliorer la sécurité routière sur la route 138, aux abords du site SM-2.

LES RETOMBÉES

En outre, l'organisme gouvernemental demande à Gulf Power de former un comité responsable qui établira un plan d'action afin de maximiser les retombées économiques locales et régionales du projet. " En regard de la gestion des ouvrages, préconise le **BAPE**, le promoteur devrait suivre l'effet des variations du couvert de glace du réservoir SM-2. Il devrait informer les usagers et, le cas échéant, prendre les mesures appropriées pour assurer leur sécurité. "

De plus, le rapport du **BAPE** croit que le suivi environnemental du projet SM-3 devrait être ajusté en fonction des modifications en cours dans l'estuaire. On devra porter une attention particulière à l'interrelation des phénomènes naturels et ceux découlant d'interventions humaines. Gulf devra également se soucier des préoccupations des citoyens de Gallix. Le **BAPE** rappelle que depuis le début du siècle, plusieurs aménagements hydroélectriques ont été établis sur la Sainte-Marguerite. Il constate que les retombées économiques locales à long terme pour les communautés d'accueil sont souvent minimales. " Dans un souci d'équité envers les communautés directement touchées, suggère le rapport, il conviendrait que des projets semblables comportent un volet visant la mise en valeur du milieu. "

LE DEVOIR

Le Devoir

Les Actualités, vendredi, 8 juin 2001, p. A2

Barrage Toulnostouc

Le **BAPE** accusé de complaisance

Francoeur, Louis-Gilles

Le mouvement Au Courant, l'un des deux requérants de l'audience publique sur le projet de barrage Toulnostouc sur la Côte-Nord, n'était pas surpris hier du feu vert proposé par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**): en mars, en pleine audience, le groupe environnemental s'était plaint par écrit au **BAPE** et auprès du ministre de l'Environnement, André Boisclair, de la "complaisance" des trois commissaires à l'endroit d'**Hydro-Québec** dans ce dossier. La commission du **BAPE**, accusée d'avoir mené une "parodie" d'examen de la justification énergétique de ce projet, était formée des commissaires Louise Boucher, présidente, Christiane Courtois et Claudette Journault.

Dans sa lettre adressée au président du **BAPE** et au ministre Boisclair, le 8 mars dernier, le porte-parole d'Au Courant, Jacques Ruelland, se réfère au déroulement des audiences sur les projets Toulnostouc d'une part et de dérivation des rivières Portneuf et Sault-aux-Cochons d'autre part. Lui-même et son collègue John Burcombe ont suivi les deux audiences.

"Les lacunes dans le processus d'évaluation de la justification furent à notre avis si importantes, écrivait Jacques Ruelland, que nous sommes forcés de nous demander si les présidentes des commissions en cause avaient reçu des directives afin de limiter la portée de l'évaluation de la justification et d'en circonscrire les discussions à leur plus simple expression. La question est délicate mais légitime car ces deux présidentes [Boucher et Journault]ont, dans les audiences antérieures mais récentes [Grand-Brûlé-

Vignan et Saint-Césaire-Hertel], permis et contribué à l'approfondissement de la justification de projets soumis par le même promoteur."Le président du BAPE s'est offusqué dans sa réponse écrite d'une "insinuation" d'une telle gravité. Il a ajouté que les commissaires étaient totalement libres.

"Il nous a été impossible, a expliqué hier le porte-parole d'Au Courant, d'établir la nécessité ou la justification de ces projets par un examen serré des besoins auxquels ils sont censés répondre. On n'a pas pu, non plus, savoir dans quelle mesure ils répondaient à une logique d'exportations. On n'a même pas pu savoir si c'était le projet le plus avantageux sur le plan économique en obtenant son coût au kilowatt, ce qu'Hydro a fourni dans des audiences antérieures. Ils ont omis d'inclure les coûts de financement du projet et le rendement sur l'avoir propre dans les coûts. Ils ont déposé des listes de projets à venir différentes dans les deux audiences, ce que les commissions ont refusé d'élucider, tout comme elles ont accepté béatement toutes les réponses d'Hydro sans procéder à la validation habituelle. Les commissaires, qui ont proposé dans leur rapport d'élargir le système de commandites aux gros projets, ont pourtant refusé tout examen des multiples dimensions de cette question. On est au moins devant une commission qui a refusé d'assumer son mandat et qui se prononce quand même sur les questions dont elle a escamoté l'examen."

LE DEVOIR

Le Devoir

Les Actualités, jeudi, 7 juin 2001, p. A1

Feu vert du BAPE à Hydro pour une centrale de 517 MW

Francoeur, Louis-Gilles

La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) responsable de l'évaluation du projet de la centrale hydroélectrique sur la Toulnostouc, un affluent de la Manicouagan, a recommandé hier à Québec de donner le feu vert à ce projet de 517 MW. Il y avait longtemps qu'une commission du BAPE n'avait pas recommandé d'aller de l'avant dans un projet hydroélectrique important. Le rapport sur le projet Sainte-Marguerite 3 avait jugé ce dernier injustifié dans le contexte énergétique et économique de l'époque. Cette fois, les trois commissaires n'ont rien remis en question dans la justification d'Hydro-Québec, qu'ils entérinent pour l'essentiel. Les commissaires ouvrent d'ailleurs une porte royale à la kyrielle de projets en préparation chez Hydro-Québec et dans les officines gouvernementales en se disant d'avis "que les approvisionnements en électricité seraient insuffisants d'ici 2007 pour satisfaire la demande québécoise en énergie électrique et ce, sans prendre en compte les répercussions que pourraient avoir les changements climatiques sur la capacité de production d'énergie des installations hydroélectriques d'Hydro-Québec"

Ce verdict tombe à point pour le gouvernement, qui salive devant la boulimie énergétique des Américains. Il survient en effet au moment où d'autres commissions du BAPE sont en train d'examiner ou s'apprentent à commencer l'examen de plusieurs projets hydroélectriques, dont principalement le détournement au profit des turbines de la centrale Bersimis, de la tête des trois rivières Sault-aux-Cochons, Portneuf et Manouane. Hydro négocie par ailleurs avec les Cris l'éventuel détournement de la rivière Rupert, à la Baie-James, vers la Eastmain. Enfin, Québec et Terre-Neuve tentent de conclure une entente sur un harnachement réduit d'une partie de la Basse-Churchill, un projet de quatre milliards. Et il y a deux semaines, le ministère des Ressources naturelles autorisait Hydro-Québec à lancer l'étude d'une éventuelle centrale hydroélectrique sur un joyau de la Côte-Nord, la rivière Romaine.

Mais les commissaires du BAPE, qui disposent de la justification énergétique de la centrale Toulnostouc en huit pages, concluent que "dans une approche de gestion d'énergie responsable, l'avenue de l'efficacité énergétique mériterait d'être davantage explorée par la société d'État" La Toulnostouc prend sa source dans les monts Groulx, des sommets parmi les plus élevés du Québec. Cette rivière a été harnachée à la sortie du lac Sainte-Anne, créant à cet endroit un réservoir de 213 kilomètres carrés. Ce dernier se déverse dans le réservoir de Manic-2 à partir d'un barrage de 38 par 270 mètres. C'est l'un des réservoirs les plus artificialisés du Québec: son niveau varie de 26 mètres par année, une amplitude inégalée. Jusqu'à présent, l'eau de ce réservoir n'était pas turbinée mais simplement libérée par un tronçon de rivière qui accuse une dénivellation de 192 mètres. Pour en tirer profit, la société d'État construira un nouvel ouvrage de retenue à 14 km en aval du barrage actuel. C'est de ce nouvel ouvrage que partira la conduite forcée d'une longueur de 13,5 km qui aboutira dans la future centrale. Hydro-Québec a décidé de

construire un nouvel ouvrage parce qu'en réalité l'actuel barrage est aux prises avec de sérieux problèmes d'infiltration, ce qui a obligé ses gestionnaires à abaisser son niveau maximal de cinq mètres.

Les commissaires du **BAPE** ont recommandé au gouvernement d'exiger qu'Hydro maintienne un débit minimal de 20 mètres à la seconde dans la partie asséchée de 13,5 km pour permettre aux truites de pouvoir y survivre et de s'y multiplier. **Hydro-Québec** voulait ramener ce débit à trois mètres cubes à la seconde pour pouvoir turbiner jusqu'à 330 mètres cubes à la seconde! La commission a enfin presque reproché à **Hydro-Québec** de ne pas avoir mis au point un système permettant aux institutions régionales comme les MRC d'investir dans les gros ouvrages comme celui de la Toulnostouc, comme elle le fait pour les petites centrales. Cette recommandation constitue une gifle aux grands groupes environnementaux nationaux impliqués dans le dossier de l'énergie, qui dénoncent ce "*patronage institutionnel*" d'**Hydro-Québec** pour soi-disant "*acheter*" l'adhésion des MRC au saccage de leurs chutes et rapides, ce qui les placerait en "*conflit d'intérêts*" entre leur mission de protection de leur patrimoine aquatique et leurs besoins financiers.

LE SOLEIL

Le Soleil

L'Est et la Côte-Nord, jeudi, 7 juin 2001, p. A4

Côte-Nord: Le **BAPE** donne le feu vert à Hydro

La société d'État pourra construire sa centrale sur la Toulnostouc
Paradis, Steeve

Baie-Comeau - Sans grande surprise, la commission d'enquête du Bureau des audiences publiques sur l'environnement donne son aval au projet hydroélectrique de la rivière Toulnostouc, au nord de Baie-Comeau. La commission a toutefois estimé qu'**Hydro-Québec** devrait explorer davantage l'efficacité énergétique. Dans son rapport publié hier, la commission du **BAPE** présidée par Louise Boucher conclut que le projet hydroélectrique évalué à 600 millions \$ est justifié sur le plan énergétique " parce qu'il répond à un besoin d'électricité qu'**Hydro-Québec** ne pourrait satisfaire à compter de 2007 ". La commission a aussi constaté que la gestion de l'énergie appliquée par la société d'État s'appuie essentiellement sur le développement du potentiel hydroélectrique rentable. Le **BAPE** a soutenu que l'avenue de l'efficacité énergétique mériterait d'être davantage explorée par **Hydro-Québec**, qui projette de construire une centrale de 517 mégawatts sur la Toulnostouc.

Une lacune

Le **BAPE** a relevé une lacune dans l'examen environnemental du projet. La commission a estimé que cet examen aurait dû inclure la ligne de transport à 315 kilovolts de façon à avoir une image complète de la situation et permettre de bien évaluer les enjeux." C'est une question de respect pour le public consulté sur deux projets qui ne peuvent être viables l'un sans l'autre ", a indiqué l'organisme. Quant à l'habitat de l'omble de fontaine, l'une des préoccupations reliées au projet, la commission recommande que le débit de la rivière ne soit jamais inférieur à 20 mètres cubes par seconde durant les périodes critiques de développement de ce poisson. Du coup, le **BAPE** croit que ce débit réservé contribuerait aussi à conserver l'attrait esthétique et le potentiel récréotouristique de cette rivière, très appréciée des amateurs de canot. Dans ses recommandations, le **BAPE** suggère également qu'Hydro facilite davantage la participation des entrepreneurs généraux de la Côte-Nord aux travaux de construction en favorisant le morcellement des contrats.

Au ministre de jouer

Il appartient maintenant au ministre de l'Environnement, André Boisclair, de faire ses recommandations sur ce projet au Conseil des ministres, qui prendra la décision finale. **Hydro-Québec** a déjà démarré les appels d'offres pour les travaux de construction de la route qui mènera à la future centrale. Selon les prévisions de l'entreprise, le projet donnera de l'emploi à environ 500 personnes par année pendant les quatre ans et demi que dureront les travaux.

LES AFFAIRES

Les Affaires

L'Actualité, samedi, 2 juin 2001, p. 11

Le gouvernement change les règles d'appel d'offres pour Hydro

L'autorisation de harnacher 36 rivières lancera une vive concurrence parmi les producteurs privés Normand, François

Le nouveau régime d'octroi et d'exploitation des forces hydrauliques pour les centrales de moins de 50 mégawatts comprend une procédure d'appel d'offres fort différente du précédent régime. Les producteurs privés seront en concurrence pour assurer à **Hydro-Québec** une électricité au meilleur coût possible. Dans l'ancien régime, les producteurs indépendants d'électricité n'étaient pas en concurrence entre eux pour faire baisser les prix. La société d'État garantissait un prix d'achat défini pour l'électricité produite. **Hydro-Québec** achetait cette électricité à un prix supérieur à celui du marché, ce qui a entraîné d'importantes pertes financières pour la société d'État (75 M\$, de 1993 à 1995). Au printemps 1997, le rapport de la commission **Doyon** avait d'ailleurs recommandé à Québec de revoir sa façon de déterminer son tarif d'achat auprès des producteurs privés. Selon le ministère des **Ressources naturelles**, le prix payé par **Hydro-Québec** pourra maintenant varier d'un producteur à l'autre " et ne sera donc pas nécessairement de 4,5 ¢/KWh" comme l'avait déjà proposé la Régie de l'énergie. Le ministère précise aussi qu'**Hydro-Québec** n'achètera l'électricité que " si elle évalue que les prix offerts sont concurrentiels et qu'elle peut y gagner commercialement ". En 2000, le prix moyen de vente d'**Hydro-Québec** sur les marchés hors Québec (principalement les États-Unis, et les autres provinces canadiennes) de court terme s'est élevé à 6,6 ¢/KWh. En 1995, le prix moyen était de 2,35 ¢/KWh.

Évaluation environnementale

Le ministère des Ressources naturelles a autorisé le harnachement de 36 sites potentiels (rivières et chutes) dans neuf régions du Québec. Ces sites ont un potentiel énergétique global de 425 mégawatts. La plupart d'entre eux sont situés sur la Côte-Nord et au Saguenay- Lac-Saint-Jean. Outre le processus d'appel d'offres, le gouvernement a revu à la baisse le règlement sur l'évaluation environnementale. Il a réduit de 10 à 5 MW la norme qui déclenche l'étude d'impacts des projets et leur évaluation par le *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*. La grille d'évaluation des projets comprendra quatre grands critères: le prix et la vente de l'électricité à **Hydro-Québec**, la qualité technique et financière de la soumission, l'insertion du projet dans le milieu, ainsi que les retombées économiques régionales de la construction et de l'exploitation du projet. Une fois les projets choisis, **Hydro-Québec** signera des contrats d'achat d'une durée de 25 ans. Mais auparavant, les promoteurs devront obtenir toutes les autorisations nécessaires, dont celle du ministère de l'**Environnement**. normandf@transcontinental.ca



La Presse

Forum, vendredi, 1 juin 2001, p. A9

Faut-il accélérer le développement d'Hydro?

NON - Attention aux projets non nécessaires et dépassés

Boissonnault, Robert

Le marché nord-américain de l'énergie et de l'électricité en particulier connaît actuellement de profonds bouleversements et fait l'objet de nombreuses manchettes. (...) Ce contexte est tout à l'avantage d'**Hydro-Québec** qui y voit autant d'occasions d'affaires. Pour le gouvernement du Québec cela peut constituer des sources additionnelles de revenus qui seront les bienvenus pour financer le déficit dans le secteur socio-éducatif et contribuer aux "conditions gagnantes". Une politique d'exportation peut être bénéfique pour tous si elle ne tombe pas dans certains pièges. Or le gouvernement du Québec a tendance à se fier quasi exclusivement à **Hydro-Québec** qui est à la fois expert et promoteur. Il y a donc des risques de dérapage important. On peut se poser les questions suivantes: Est-ce qu'en misant trop sur l'exportation de son électricité le Québec assure son développement économique ou surtout celui de ses voisins; le Québec y perd-il son avantage concurrentiel pour attirer de nouvelles entreprises génératrices d'emplois? Est-ce que cette politique d'exportation va entraîner le bétonnage de nos rivières sans considérer leur valeur patrimoniale et leur potentiel récréotouristique? Le ministère de l'Environnement sera-t-il annexé à celui des Ressources naturelles porte-parole des besoins et des désirs d'**Hydro-Québec** et des constructeurs privés de barrage? Les avis du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement seul organisme détenant une expertise critique indépendante d'**Hydro-Québec** seront-ils

renvoyés systématiquement aux oubliettes? Le bilan du Parti québécois en la matière jusqu'ici peu reluisant nous fait craindre le pire.

Est-ce que le gouvernement du Québec va succomber à la tentation de faire avaler à la population des projets de construction de lignes à haute tension à vocation d'exportation commerciale sous le faux prétexte qu'elles sont essentielles à la sécurisation de l'alimentation des régions fortement touchées par le verglas de 98? Un de ces projets moins connu est celui de la ligne Grand Brûlé-Vignan devant relier St-Jovite (poste Grand-Brûlé) à la région de Hull (poste Vignan). Il va faire l'objet d'une décision imminente en même temps que la problématique ligne Hertel-des-Cantons. Nos informations quant aux intentions du gouvernement n'ont rien pour nous rassurer. Rappelons certains faits: le projet Grand Brûlé-Vignan a été conçu à la hâte dans un climat d'urgence à la suite du verglas de janvier 98. Son but est de sécuriser l'approvisionnement électrique de l'Outaouais et se prémunir contre un nouvel événement climatique exceptionnel analogue. Pour boucler la région **Hydro-Québec** veut construire une seconde ligne de transport de 315 kW reliant St-Jovite à Hull sur une distance de 130 km au coût de 200 millions. Le promoteur veut ériger une infrastructure permanente pour un événement exceptionnel limité dans le temps dont la récurrence est plutôt lointaine. La commission Nicolet parle d'une centaine d'années. Or de l'aveu du promoteur 95 % des délais de raccordement occasionnés par le verglas en Outaouais a eu pour cause le réseau de distribution local fortement endommagé par la chute d'arbres et de branches donc pas le manque d'entretien.

Depuis l'automne 1998 ce projet et son tracé sont fortement contestés par les populations locales et la MRC des Laurentides d'autant plus que des alternatives ont été avancées pour atteindre le même objectif. En mars 2001 le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) mandaté par le gouvernement pour évaluer ce projet affirme que celui-ci n'est pas essentiel à la sécurisation de l'Outaouais; il propose en contrepartie un ensemble de mesures qui touche à tous les aspects de l'alimentation électrique: entre autres une amélioration significative de la fiabilité du réseau de distribution et l'utilisation de la nouvelle interconnexion avec l'Ontario du poste Outaouais situé à 15 km de Hull. La demande de pointe pour la région se chiffre à 1100 Mw et plus de 600 Mw sont déjà produits par des barrages locaux. En cas de bris de la ligne actuelle reliant Mirabel (poste Chénier) à Hull (poste Vignan) jusqu'à 1250 Mw pourrait transiter par cette interconnexion en provenance de l'Ontario. Le **BAPE** a souligné le haut niveau de sécurité du réseau de transport principal d'Hydro-Ontario qui dessert la région voisine d'Ottawa et qui a beaucoup mieux résisté au verglas. Les délais d'approvisionnement seront réduits au minimum compte tenu de l'imbrication accrue des réseaux et des ententes préalables entre distributeurs lors de telles urgences. On en a pour preuve le fait suivant: en plein verglas sans préparation spécifique il a suffi de deux heures pour raccorder une partie du réseau Outaouais au réseau d'Hydro-Ontario. Quant au délai de raccordement pour l'usager l'état du réseau de distribution sera encore le facteur le plus déterminant. Ces deux mesures font partie d'un programme plus vaste de consolidation du réseau régional efficace bien articulé et adapté à la récurrence du risque.

Impacts négatifs importants

Si on fait une évaluation en termes coût-bénéfice il ressort clairement que l'amélioration additionnelle qu'apporte le projet Grand-Brûlé-Vignan à la sécurisation de l'Outaouais est très faible en regard des mesures préconisées par le **BAPE**. Ce mince bénéfice supplémentaire ne peut en aucun cas justifier les impacts négatifs et les coûts financiers qui en découlent sur le plan socio-économique environnemental et financier. (...) Depuis deux ans se sont opposées à cette ligne inutile les populations de Brébeuf St-Rémi Vendée Huberdeau Arundel la MRC des Laurentides ainsi que 23 associations de lacs. Dans la MRC de Papineau ce projet a suscité une vive opposition des gens de St-André-Avelin Montpellier Thurso Ripon Chénéville St-Sixte et Notre-Dame-de-la-Paix. Monsieur Mario Laframboise député du Bloc et ex-préfet de cette MRC au départ favorable à ce projet a remis en question à son tour la pertinence de la ligne. Monsieur Jacques Léonard député de Labelle jusqu'à tout récemment y était également opposé. Où est-elle cette acceptation des communautés locales dont Monsieur Caillé nous bassine les oreilles? Pourquoi le ministre de l'Environnement hésite tant à appuyer les mesures raisonnables préconisées par le **BAPE**? Aura-t-il le courage politique de résister au puissant lobby d'**Hydro-Québec**? En résumé ce projet ne tient pas la route et nous croyons qu'il serait logique pour le gouvernement du Québec d'abandonner pour le moment la construction de la ligne Grand-Brûlé-Vignan et évaluer à l'usage l'efficacité du fonctionnement des mesures préconisées par le **BAPE**. Si le gouvernement poursuit malgré tout ce projet seule l'utilisation de cette ligne à des fins d'exportation pourrait justifier cet entêtement mais cela impliquerait que le

promoteur aurait faussé l'enjeu dès le départ et que tout le processus de consultation et d'expertise n'était qu'une mascarade. Exporter c'est possible mais il y a moyen de le faire autrement.

L'auteur est porte-parole de l'Association de protection de l'environnement d'Huberdeau-Lac-à-la-Loutre et de la coalition du Bouclier Laurentien.

LE DEVOIR

Le Devoir

Idées, jeudi, 31 mai 2001, p. A7

Grand-Brûlé-Vignan: Duperie et détournement de lignes à l'horizon

Exporter l'électricité, oui, mais à quel prix?

Boissonnault, Robert

Le gouvernement s'apprête à prendre une décision importante à propos du projet de ligne électrique Grand-Brûlé-Vignan. Ce projet suscite une vive opposition au sein de la population des Laurentides, soutenue par sa MRC, et de la population de Papineau. Pour sa part, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), en mai 2001, à la suite d'une analyse rigoureuse sur le plan technique, a jugé ce projet non nécessaire à la consolidation de l'alimentation électrique de l'Outaouais. En contrepartie, il a proposé un programme complet de consolidation du réseau régional, qui s'appuie entre autres sur la nouvelle interconnexion du poste Outaouais avec l'Ontario. Nous craignons cependant que le gouvernement donne son feu vert au projet, en cédant aux pressions d'Hydro-Québec, pour utiliser cette ligne à des fins d'exportation. Le contexte nord-américain y est propice. La tentation est d'autant plus grande pour le gouvernement que les revenus additionnels peuvent contribuer aux fameuses conditions gagnantes. Mais un tel détournement de finalité est inacceptable, frise la fausse représentation et la malhonnêteté intellectuelle. Cela implique que le promoteur aurait faussé tout le débat depuis plus d'un an sous le fallacieux prétexte de consolider l'alimentation d'une région et qu'il aurait biaisé toute l'évaluation quant à l'opportunité du projet. Nous espérons vivement que le gouvernement ne tombe pas dans le piège que lui tend Hydro-Québec. Un Hertel-Des-Cantons, ça suffit, et c'est déjà trop!

Peut-on à la toute fin d'un processus qui dure depuis deux ans changer la raison première d'un projet et en modifier radicalement l'enjeu? Depuis l'été 1998 jusqu'aux audiences du BAPE en octobre 2000, Hydro-Québec a répété ad nauseam que le projet n'avait aucune visée d'exportation et que sa raison première était la consolidation de l'alimentation en électricité de l'Outaouais. C'est l'essence même du mandat que le gouvernement du Québec avait confié à cette société d'État. Tout le débat s'est fait autour de cette justification. Y aurait-il menteur en la demeure?

On peut se demander si tout ce processus de consultation et d'expertise est seulement un moyen pour ventiler l'opposition de la population, cette empêcheuse de tourner en rond, un écran de fumée derrière lequel les pouvoirs discutent des "vrais" enjeux. Il ne faudrait pas que le Parti québécois prenne les gens pour des poignées de porte qu'on actionne tous les quatre ans. Nous ne sommes pas contre une politique d'exportation, surtout dans le contexte actuel où l'utilisation d'une énergie propre peut diminuer la production de gaz à effet de serre. Mais la ligne Grand-Brûlé-Vignan et son tracé ne sauraient en faire partie, et ce, pour deux autres raisons. Ce sont les contribuables et non Hydro-Québec qui vont financer par leurs impôts cette infrastructure de transport à vocation commerciale. Rappelons que, à la suite du verglas, un budget exceptionnel et généreux avait été dégagé par le gouvernement dans un contexte d'urgence pour financer les infrastructures destinées à consolider les régions. Or le BAPE a démontré que ce projet n'était pas nécessaire à cette fin.

En toute logique, Hydro-Québec devrait inclure les coûts dans le calcul de son prix de vente. Les exclure lui permet de gonfler ses résultats financiers et d'être plus compétitif face à nos voisins, mais à nos dépens. Cela s'appelle arnaquer les contribuables. Serons-nous contraints de faire des gestes politiquement incorrects, à l'instar de certaines démarches des Premières Nations? Devrons-nous aller à Washington et à New York pour dénoncer cette forme déguisée de subventions à l'exportation pour que le gouvernement tienne compte de notre opposition farouche?

Le tracé retenu est inapproprié aux fins d'exportation. Il obéit à des critères spécifiques pour consolider la région de l'Outaouais à la suite du verglas: corridor distinct, faible considération des coûts et principe de bouclage. Ce dernier consiste à alimenter une région à partir de deux sources distinctes pour protéger une population des impacts d'une panne majeure. Ce principe, au coeur du tracé actuel, n'est plus un critère

déterminant pour une ligne à vocation commerciale, d'autant plus qu'il entraîne des impacts négatifs majeurs sur l'environnement, sur la réserve faunique Papineau-Labelle, sur la mise en valeur des potentiels récréotouristiques, essentielle au développement régional, et sur la qualité de vie des résidents. Exporter? Oui, mais pas à n'importe quel prix. Si **Hydro-Québec** veut aller de l'avant malgré l'opposition manifeste et les conclusions du **BAPE**, tout le projet doit être réévalué à partir de critères habituellement utilisés pour un projet à des fins commerciales. Nous sommes convaincus qu'une évaluation dans une perspective d'exportation susciterait l'émergence de projets beaucoup plus efficaces et rentables. Ainsi, on pourrait, entre autres, envisager de doubler la ligne actuelle dans l'axe Mirabel-Hull entre les postes Chénier et Outaouais.

L'emprise existante de 122 mètres a la largeur prévue pour l'érection éventuelle d'une deuxième ligne. Grâce à la nouvelle génération de pylônes anticascades, plus résistants aux intempéries, et grâce à la mise en application de nouvelles techniques de déglacage, ce couloir devient tout à fait envisageable à des fins d'exportation. Le coût de construction en est même inférieur de 45 millions de dollars. Et cette ligne peut aussi contribuer à la consolidation de l'Outaouais sans en être le pilier. Enfin, les impacts négatifs sont considérablement réduits sur les plans environnemental et socioéconomique. À quoi sert d'exporter une énergie propre qui réduit les gaz à effet de serre si c'est en saccageant l'environnement de son propre pays? Le projet Grand-Brûlé-Vignan a perdu toute crédibilité et toute légitimité. Il n'est pas essentiel à la consolidation de l'Outaouais, il est inapproprié pour des fins commerciales d'exportation, et ses impacts, même atténués, sont inacceptables pour les communautés locales d'Huberdeau, dans les Laurentides, à La Petite-Nation, dans Papineau. *Porte-parole de la Coalition pour le Bouclier canadien Huberdeau, Laurentides*

LES AFFAIRES

Les Affaires

L'Actualité, samedi, 31 mars 2001, p. 8

Hydro-Québec doit lancer des projets pour suffire à la demande

La société d'État engrange un milliard de profits

Normand, François

Pour suffire à la demande, **Hydro-Québec** doit augmenter sa capacité de production au cours des prochaines années, mais son président, **André Caillé**, n'est pas prêt à le faire à n'importe quel prix. La demande québécoise en électricité s'élève à 150 térawattheures (TWh). En 2005-2006, Hydro estime que la demande dépassera 165 TWh. Or, la capacité actuelle d'Hydro est justement de 165 TWh, dont fait partie la centrale *SM3* (2,8 TWh), en service l'automne prochain. D'où l'importance, pour la société d'État, d'avoir de nouveaux projets de production d'électricité. "Avant de faire des projets, **Hydro-Québec production** (une filiale d'**Hydro-Québec**) doit me prouver trois choses. Il faut que ça ait du sens économiquement, il ne faut pas faire des projets qui vont saccager l'environnement et il faut avoir le soutien des communautés locales, autochtones et non-autochtones", dit André Caillé aux AFFAIRES.

12 centrales en projet

"Sans appui, ça finit en syndrome Grande-Baleine", ajoute le président d'**Hydro-Québec**. Au début des années 90, le gouvernement du Québec avait dû renoncer au projet de centrale hydroélectrique Grande-Baleine en raison de l'opposition des Cris. Hydro a trois portefeuilles de projets totalisant 12 centrales hydroélectriques, dont deux majeures, dit M. Caillé. Premièrement, la société d'État veut construire une centrale sur le territoire de la Baie James, sur la rivière Eastmain (puissance de 1 900 mégawatts, 10 TWh). Il s'agit en fait d'un vieux projet. La nouvelle version prévoit une dérivation de la rivière Rupert. Le projet Eastmain-Rupert est toutefois loin d'être assuré. **Hydro-Québec** et le **Grand conseil des Cris** mènent chacun de leur côté des études pour évaluer la faisabilité du projet, ainsi que son impact sur les populations (sur le mode de vie) et l'environnement. L'étude menée par les Cris est entièrement financée par Hydro.

Des études terminées en avril

Selon **Romeo Saganash**, directeur des relations pour le Québec au Grand conseil des Cris, le premier volet de l'étude des Cris portant sur l'aspect économique du projet est terminé. Les deuxième et troisième volets devraient être complétés en avril. Bien qu'ils se disent ouverts à ce projet, M. Saganash précise que "les Cris ne sont pas prêts à accepter n'importe quoi". Le deuxième portefeuille comprend un projet de

grande centrale sur la rivière Churchill (Gull Island), au Labrador. On parle ici d'une centrale d'environ 2 000 MW. À titre de comparaison, les trois plus importantes centrales d'Hydro en service au 31 janvier 1999 avaient des puissances respectives de 5 328 MW (*Robert-Bourassa*), 2 650 MW (*La Grande-4*) et 2 304 MW (*La Grande-3*). Enfin, le troisième portefeuille comprend une dizaine de projets totalisant 10 TWh, soit une puissance moyenne de 190 MW par centrale. De ce nombre, mentionnons le projet de centrale *Toulnoustouc* de 517 MW sur la Côte-Nord (à l'étape d'évaluation environnementale) et les projets de détournement des rivières Portneuf et Sault-aux-Cochons, sur la Côte-Nord. Dans le cas de ces deux projets, deux récents rapports du **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)** ont mis en cause leur justification. Si ces 12 projets recevaient toutes les approbations juridiques, ils totaliseraient environ 30 TWh supplémentaires.

Plus d'un milliard de profits

Par ailleurs, Hydro a obtenu de bons résultats au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2000. Son bénéfice net s'est élevé à 1 078 M\$ (1,1 milliard), soit une hausse de 19 % comparativement aux 906 M\$ de 1999. Ses revenus ont totalisé 11,4 milliards (G), en hausse de 19 % par rapport à 1999. Ces résultats permettent à Hydro de verser un dividende de 539 M\$ au gouvernement du Québec, unique actionnaire. C'est 19 % de plus que les 453 M\$ versés l'an dernier. Le rendement de l'avoire propre est passé de 6,7 % en 1999 à 7,7 % en 2000. L'objectif est d'atteindre 9,8 % en 2004. Quant à la dette à long terme, elle s'établit à 34,9 G\$, en baisse de 3 % par rapport à l'an dernier (36,0 G\$).

La direction attribue principalement ces résultats à la progression des revenus associés aux transactions d'électricité sur les marchés américains, entre autres avec l'achat-revente sur le marché à court terme. **Hydro-Québec** explique aussi sa performance par la bonne tenue de l'économie québécoise.

normandf@transcontinental.ca

LE SOLEIL

Le Soleil

Argent, samedi, 17 mars 2001, p. E10

Projet hydroélectrique sur la rivière Toulnoustouc

Un accord quasi unanime devant le **BAPE**

Paradis, Steeve

Baie-Comeau - C'est d'une voix quasi unanime que les élus et les gens d'affaires de la région de Baie-Comeau ont donné leur accord au projet d'**Hydro-Québec** d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Toulnoustouc, devant la commission d'enquête du **BAPE** qui a terminé tard en soirée mardi à Baie-Comeau sa deuxième partie d'audiences publiques. La grande majorité des mémoires et des commentaires présentés devant la commission abondait dans le même sens: le projet Toulnoustouc, évalué à 600 millions \$, est nécessaire pour stimuler l'économie de la région Manicouagan et que les ressources hydrauliques du territoire sont une richesse que la région doit développer. Ce son de cloche avait déjà été entendu lors de la première partie des audiences du **BAPE**. Parmi les partisans, la MRC Manicouagan est d'accord avec ce projet, notamment parce que les ententes de partenariat conclues par la MRC et le conseil de bande de Betsiamites avec **Hydro-Québec** tiennent compte des doléances de la population et permettra à la région de se tourner vers le développement durable. La MRC recevra d'ailleurs 13 millions \$ d'Hydro dès l'adoption du décret autorisant le début des travaux, prévu pour cet été. Cet argent sera géré par la MRC, mais on sait déjà que la manière dont il sera dépensé sera fort débattu à la table du conseil des maires. Une partie devrait être affectée au fonds de relance économique que la MRC met actuellement sur pied avec plusieurs autres intervenants.

Note discordante

Une des rares notes discordantes au projet est venu d'un citoyen, Christian Beaudin, qui se dit écologiquement inquiet pour l'avenir de ses enfants. M. Beaudin avait bien des récriminations à apporter aux études d'**Hydro-Québec**, mais il ne se fait guère d'illusions sur le résultat de sa démarche. "Je sais que je ne pèse pas lourd dans la balance, mais j'espère que mon intervention lors de cette audience aura permis de voir que tout n'est pas aussi rose qu'on tente de nous faire croire, a-t-il lancé devant la commission. Il y a plusieurs zones grises et encore bien d'autres qu'on ne peut même pas deviner les couleurs". Le mouvement Au Courant a également marqué son opposition au projet. Son représentant, John Burcombe, a lui aussi jugé que les études d'impact d'**Hydro-Québec** étaient bâclées et qu'il a

rarement obtenu de réponses satisfaisantes à ses questions. Le mandat de la commission du **BAPE** se termine le 29 mai et elle devra d'ici là déposer son rapport au ministre de l'Environnement.

LE DEVOIR

Le Devoir

Les Actualités, jeudi, 8 mars 2001, p. A1

Ligne Vignan-Grand-Brûlé

Le projet d'Hydro n'est pas essentiel, juge le **BAPE**

Parent, Rollande

PC

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) est d'avis que le projet de ligne à haute tension entre les postes Grand-Brûlé, dans les Laurentides, et Vignan, en Outaouais, n'est pas essentiel pour assurer l'alimentation en électricité de la région de l'Outaouais. "Bien que le projet de ligne Grand-Brûlé-Vignan devrait permettre d'améliorer davantage la sécurité de l'alimentation du poste Vignan, la commission estime que l'utilisation de la ligne projetée à des fins d'échanges commerciaux d'électricité serait le seul élément qui pourrait justifier un investissement de cette nature." **Hydro-Québec** évalue les coûts des travaux à 175 millions de dollars. Si le gouvernement décidait d'autoriser **Hydro-Québec** à aller de l'avant avec ce projet de ligne à 315 kV, le **BAPE** fait valoir que cette décision devrait être évaluée en regard des difficultés importantes d'acceptabilité sociale que soulève le projet, tant du point de vue de sa raison d'être qu'à l'égard du tracé proposé. À cet égard, le **BAPE** signale qu'à la suite des audiences publiques tenues, il est clair que les paysages susceptibles d'être touchés ont une très grande importance pour la communauté et qu'on devrait y apporter une grande attention. Le **BAPE** a jugé que le projet d'**Hydro-Québec** n'est pas essentiel parce que "la production d'électricité des centrales locales d'**Hydro-Québec** et les améliorations apportées au réseau de la société d'État depuis 1998 confèrent à la région une position avantageuse comparativement à d'autres".

"Il faut considérer également la mise en service prochaine du poste permanent d'interconnexion de l'Outaouais, récemment autorisé par le gouvernement, qui augmentera de façon significative la sécurité de l'approvisionnement en électricité en cas de besoin", peut-on lire dans le rapport rendu public hier. Par ailleurs, le **BAPE** souligne dans son rapport la nécessité pour **Hydro-Québec** de prendre des mesures préventives pour réduire la vulnérabilité du réseau de distribution d'électricité. "Lors de la crise du verglas en 1998, 95 % des problèmes d'alimentation en électricité de la région ont été occasionnés par la chute d'arbres et de branches sur les lignes de distribution d'électricité", peut-on lire dans le rapport. Le **BAPE** soutient également qu'**Hydro-Québec** devrait être assujettie au plus tôt à l'engagement gouvernemental de cesser d'utiliser des phytocides chimiques en milieu forestier. "Dans l'intervalle, la société d'État devrait réduire progressivement et de façon significative leur emploi. Elle devrait également respecter la volonté de tous les propriétaires qui refusent l'usage de phytocides dans l'emprise située sur leur propriété, au profit de l'entretien mécanique", y ajoute-t-on. Finalement, au profit des citoyens concernés, le **BAPE** suggère que soient remplacés les disjoncteurs actuels par des disjoncteurs moins bruyants, que le projet de ligne se réalise ou non. Le **BAPE** prévoit que la mise en place prochaine du poste de l'Outaouais est susceptible d'entraîner une augmentation du nombre de déclenchements des disjoncteurs et de la fréquence des bruits impulsionsnels au poste Vignan. Comme le signale le **BAPE**, il appartient maintenant au ministre de l'Environnement de faire ses recommandations au conseil des ministres, qui prendra la décision finale quant à l'avenir du projet. En réaction à l'avis du **BAPE**, Jacques Marquis, de l'Association de l'industrie électrique du Québec, s'est dit étonné de la position de l'organisme-conseil. "On ne peut considérer qu'une région dont l'approvisionnement en électricité n'est que partiellement sécurisée est totalement à l'abri de situations d'urgence. Dans une société moderne, où l'objectif est d'assurer une sécurité d'approvisionnement optimale du réseau, on doit tendre vers 100 % et rien de moins", a répliqué M. Marquis dans un communiqué.



La Presse

Actualités, jeudi, 8 mars 2001, p. A3

Le **BAPE** juge non essentielle une ligne à haute tension entre Vignan et Grand-Brûlé

Parent, Rollande

LE BUREAU d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) est d'avis que le projet de ligne à haute tension entre les postes Grand-Brûlé, dans les Laurentides, et Vignan, en Outaouais, n'est pas essentiel pour assurer l'alimentation en électricité de la région de l'Outaouais. "Bien que le projet de ligne Grand-Brûlé- Vignan devrait permettre d'améliorer davantage la sécurité de l'alimentation du poste Vignan, la commission estime que l'utilisation de la ligne projetée à des fins d'échanges commerciaux d'électricité serait le seul élément qui pourrait justifier un investissement de cette nature."

Hydro-Québec évalue les coûts des travaux à 175 millions \$.

Si le gouvernement décidait d'autoriser **Hydro-Québec** à aller de l'avant avec ce projet de ligne à 315 kV, le **BAPE** fait valoir que cette décision devrait être évaluée en regard des difficultés importantes d'acceptabilité sociale que soulève le projet, tant du point de vue de sa raison d'être qu'à l'égard du tracé proposé. À cet égard, le **BAPE** signale qu'à la suite des audiences publiques tenues, il est clair que les paysages susceptibles d'être touchés ont une très grande importance pour la communauté et qu'on devrait y apporter une grande attention. Le **BAPE** a jugé que le projet d'**Hydro-Québec** n'est pas essentiel parce que "la production d'électricité des centrales locales d'**Hydro-Québec** et les améliorations apportées au réseau de la société d'État depuis 1998 confèrent à la région une position avantageuse comparativement à d'autres." "Il faut considérer également la mise en service prochaine du poste permanent d'interconnexion de l'Outaouais, récemment autorisée par le gouvernement, qui augmentera de façon significative la sécurité de l'approvisionnement en électricité en cas de besoin", peut-on lire dans le rapport, rendu public hier.

Par ailleurs, le **BAPE** souligne dans son rapport la nécessité pour **Hydro-Québec** de prendre des mesures préventives pour réduire la vulnérabilité du réseau de distribution d'électricité. "Lors de la crise du verglas en 1998, 95 % des problèmes d'alimentation en électricité de la région ont été occasionnés par la chute d'arbres et de branches sur les lignes de distribution d'électricité", peut-on lire dans le rapport.

Le **BAPE** soutient également qu'**Hydro-Québec** devrait être assujettie au plus tôt à l'engagement gouvernemental de cesser d'utiliser des phytocides chimiques en milieu forestier. "Dans l'intervalle, la société d'État devrait réduire progressivement et de façon significative leur emploi. Elle devrait également respecter la volonté de tous les propriétaires qui refusent l'usage de phytocides dans l'emprise située sur leur propriété, au profit de l'entretien mécanique", y ajoute-t-on. Finalement au profit des citoyens concernés, le **BAPE** suggère que soient remplacés les disjoncteurs actuels par des disjoncteurs moins bruyants, que le projet de ligne se réalise ou non. Le **BAPE** prévoit que la mise en place prochaine du poste de l'Outaouais est susceptible d'entraîner une augmentation du nombre de déclenchements des disjoncteurs et de la fréquence des bruits impulsionnels au poste Vignan. Comme le signale le **BAPE**, il appartient maintenant au ministre de l'Environnement de faire ses recommandations au Conseil des ministres qui prendra la décision finale quant à l'avenir du projet. En réaction à l'avis du **BAPE**, M. Jacques Marquis, de l'Association de l'industrie électrique du Québec, s'est dit étonné de la position de l'organisme conseil.

"On ne peut considérer, a-t-il expliqué, qu'une région dont l'approvisionnement en électricité n'est que partiellement sécurisé est totalement à l'abri de situations d'urgence." "Dans une société moderne, où l'objectif est d'assurer une sécurité d'approvisionnement optimale du réseau, on doit tendre vers 100 % et rien de moins."

LeDroit

Le Droit

La Région, jeudi, 8 mars 2001, p. 4

Les vœux de la Ville de Gatineau ont été exaucés

Rodrigue, Isabelle

Le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) a réservé quelques pages de son rapport déposé hier sur l'aménagement souhaité du poste Vignan à Gatineau, au grand bonheur de l'administration municipale qui avait formulé plusieurs demandes. Le poste Vignan est situé le long du boulevard Gréber, au nord du boulevard LaVérendrye, à proximité d'un quartier résidentiel. Gatineau ne s'était pas opposé au projet de ligne à haute tension, mais avait relevé certains aspects qui mériteraient

d'être améliorés ou modifiés. Ce sont ces demandes de la Ville qui ont, en quelque sorte, été retenues par le BAPE. Ainsi, le BAPE mentionne que Hydro-Québec devrait remplacer les disjoncteurs en opération par des disjoncteurs moins bruyants "et ce, que le projet de ligne Grand-Brûlé-Vignan se réalise ou non". Régulièrement, les disjoncteurs du poste Vignan font entendre un bruit se rapprochant à un coup de canon. De plus, le BAPE est d'avis que si le projet devait se réaliser, Hydro-Québec devrait assurer un suivi quant au bruit, aux champs électromagnétiques et à l'aménagement des pylônes électriques à proximité des résidences. L'aménagement paysager autour du poste Vignan devrait aussi être amélioré. Hier, le conseiller du quartier Centre-ville, Jacques R. Forget, ne cachait pas sa satisfaction. "C'est une belle victoire pour les résidents du quartier, et c'est tout à l'honneur de la Ville de Gatineau et des professionnels qui ont produit un mémoire étoffé. Le plus important, c'est le remplacement des disjoncteurs. Le bruit est tellement fort, ça n'a pas de bon sens que ça continue comme ça." M. Forget se dit conscient qu'il ne s'agit que de recommandations. "Mais ça nous donne des armes supplémentaires pour faire valoir notre point de vue. On va continuer à suivre le dossier, et je vais exiger qu'Hydro-Québec aille de l'avant avec le remplacement des disjoncteurs", ajoute le conseiller. Le BAPE souligne toutefois "l'incongruité de développer des quartiers résidentiels à proximité de postes de transformation électrique" et que les municipalités ont le devoir de prévoir des zones tampons pour éviter le genre de situations que l'on retrouve à Gatineau.

LE DEVOIR

Le Devoir

Les Actualités, mardi, 13 février 2001, p. A4

Détournement de rivières

Le BAPE aurait pu aller plus loin, selon Eau-Secours
Francoeur, Louis-Gilles

Tout en applaudissant à plusieurs recommandations du BAPE à propos du détournement de la tête des rivières Portneuf et Sault aux Cochons, sur la Côte-Nord, le rapport publié vendredi dernier par cette commission illustre à quel point les verdicts de cet organisme sont limités par son horizon et celui que lui imposent les promoteurs. C'est ainsi qu'a réagi hier le nouveau porte-parole du "comité des rivières" de la coalition Eau-Secours, Jean-François Blain, selon qui le BAPE "aurait pu aller sensiblement plus loin" dans son analyse si il avait eu en main les données nécessaires. Ce qui aurait été le cas, a-t-il précisé, si le dossier avait été soumis à la Régie de l'énergie, désormais privée de sa responsabilité en matière d'approbation des projets énergétiques. Le rapport du BAPE estime que le projet de détournement des deux rivières est acceptable dans la mesure où Hydro-Québec aurait préalablement épuisé son bassin d'efficacité énergétique et optimisé les équipements existants sur les rivières déjà harnachées avant de lancer de nouveaux projets, un jeu de priorités auquel applaudissent les deux groupes. Du côté de la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK), on était ravi qu'un premier rapport recommande de préserver des parcours canotables par le maintien de leur débit d'été, un débit réservé sensiblement supérieur à celui réservé aux poissons, lequel tend d'ailleurs à s'étioler d'une année à l'autre. Mais pour la présidente de la FQCK, Sophie DeCorwin, en l'absence d'une vision globale des projets et de leurs impacts cumulatifs - la Portneuf et la Sault aux Cochons sont déjà harnachées par le secteur privé - la commission n'est pas vraiment outillée pour écarter carrément un projet.

Eau-Secours pense la même chose: si la liste de tous les projets hydro-électriques avaient été soumise à la commission, au lieu de deux seulement, les commissaires auraient peut-être dit qu'il ne fallait pas toucher aux deux rivières de la Côte-Nord en raison d'impacts trop importants par rapport à d'autres projets.

"Le BAPE n'a pas exigé d'Hydro-Québec, explique Jean-François Blain, qu'elle établisse si cette énergie servira des priorités internes ou des ventes à l'étranger, ce qui change l'ordre de priorités, ou quels sont les coûts réels de ces projets, ce qui empêche de porter un vrai jugement sur la pertinence des projets. La commission aurait dû utiliser ses pouvoirs d'enquête pour assumer ses responsabilités." Quant à la FQCK, elle estime qu'il s'agit malgré tout d'un "excellent rapport" puisque la commission reconnaît fondamentalement la nécessité de protéger le patrimoine canotable du Québec, dans une région où ce patrimoine historique et collectif diminue constamment.

LE DEVOIR

Le Devoir

Les Actualités, samedi, 10 février 2001, p. A4

Détournement de deux rivières

BAPE: Hydro doit être plus parcimonieuse avec l'électricité
Francoeur, Louis-Gilles

Les projets de dérivation partielle des rivières Portneuf et du Sault aux Cochons, sur la Côte-Nord, seraient acceptables si **Hydro-Québec** utilisait une "approche d'énergie responsable" et consacrait "autant d'efforts à réduire la demande en énergie qu'à développer de nouvelles sources de production" C'est uniquement à ces deux conditions, qui ne semblent pas réunies dans le projet soumis à son examen, que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) recommande au ministre de l'Environnement, Paul Bégin, d'autoriser ces projets. La commission du **BAPE** responsable de l'évaluation publique des deux projets de dérivation définit "l'approche d'énergie responsable" comme la manière de protéger "à la fois la qualité des écosystèmes, les ressources et les multiples attraits des milieux d'accueil" des projets hydroélectriques. La commission, présidée par Claudette Journault, estime qu'**Hydro-Québec** ne respecte pas ces conditions puisque, écrivent les commissaires, la société d'État "aurait avantage à développer une stratégie dynamique en matière d'efficacité énergétique". Son prochain plan stratégique, ajoutent les commissaires, "devrait refléter l'importance qu'accorde la politique énergétique du gouvernement du Québec à la question de l'efficacité énergétique. De plus, un bilan détaillé devrait être produit périodiquement par **Hydro-Québec** afin que soit vérifiée la progression de la performance d'Hydro en cette matière"

La commission note qu'Hydro a limité à 2,5 TWh son objectif d'efficacité énergétique des dix prochaines années alors que, selon ses propres analyses, elle aurait pu économiser quelque 9,3 TWh avant l'an 2000 et même réaliser des économies de 27,6 TWh au coût marginal des équipements construits durant cette décennie. Le **BAPE** estime en somme que Québec devrait plutôt réaligner **Hydro-Québec** par rapport aux objectifs d'économies d'énergie énoncés dans sa politique énergétique avant d'autoriser de nouveaux mégawatts. Les commissaires ont par ailleurs recommandé à Québec de ramasser les mégawatts inutilisés sur certaines rivières déjà harnachées avant d'autoriser de nouveaux projets coûteux sur le plan environnemental. Ainsi, disent-ils, **Hydro-Québec** devrait "favoriser l'optimisation des potentiels électriques" des centrales existantes avant de construire de nouveaux équipements. La Portneuf, indique le rapport, est coupée par trois ouvrages de la société Innergex qui pourraient avoir une puissance totale inférieure au potentiel de la rivière, ce qui pourrait avoir été fait délibérément pour éviter l'exigence d'une audience publique applicable aux projets de 10 MW et plus. Innergex est poursuivie par l'Environnement pour avoir fourni de fausses données au ministère quant aux caractéristiques et aux impacts réels de son projet, ce qui, selon l'accusation, lui aurait évité une audience publique tout en privant le public de son droit de regard. Lorsque les deux projets de dérivation auront respecté les conditions proposées par la commission, ils devront être modifiés pour faire en sorte notamment que les deux rivières demeurent navigables tout l'été.

LeDroit

Le Droit

La Région, samedi, 10 février 2001, p. 16

Grand-Brûlé-Vignan: le **BAPE** soumet son rapport

Gauthier, Paul

Petite-Nation - La Commission d'enquête du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) a remis son rapport ainsi que ses recommandations au ministre de l'Environnement, Paul Bégin, hier après-midi, relativement au projet de construction de la ligne d'alimentation hydroélectrique Grand-Brûlé-Vignan. Cependant, comme l'a signifié la porte-parole du **BAPE**, Louise Bourdages, le rapport ne sera rendu public que lorsque le ministre le jugera nécessaire.

"En réalité, M. Bégin devra prendre connaissance du rapport du **BAPE** ainsi que de l'évaluation environnementale qui lui sera soumise par son ministère avant de rendre sa décision face à ce projet", a indiqué Mme Bourdages.

60 jours de réflexion

Le ministre Bégin devrait donc faire connaître sa décision d'ici le 9 avril puisqu'il dispose de 60 jours pour le faire à partir du moment où le **BAPE** lui soumet son rapport et ses recommandations. Rappelons que le projet de construction de cette ligne de 315 kV de 152 km entre les postes de Gatineau et de Saint-Jovite devrait coûter au bas mot à **Hydro-Québec** un peu moins de 200 millions \$ et une bonne partie du tracé, environ 50 %, se retrouve dans la réserve faunique Papineau-Labelle, sur le territoire de la MRC Papineau. Ce projet de bouclage du réseau de l'Outaouais a été initié à la suite de la tempête de verglas de janvier 1998 afin de sécuriser l'approvisionnement en électricité dans la région.

LE SOLEIL

Le Soleil

Argent, vendredi, 9 février 2001, p. B1

Aval du **BAPE**

Hydro-Québec pourra dériver les rivières Sault-aux-Cochons et Portneuf
Paradis, Steeve

Baie-Comeau - Le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) a donné son aval aux projets de dérivation partielle des rivières Sault-aux-Cochons et Portneuf sur la Côte-Nord, mais rappelle à la société d'État de se préoccuper un peu plus de la gestion de la demande québécoise afin de ne pas augmenter indéfiniment le nombre d'ouvrages électriques sur les rivières. Le **BAPE** soutient dans son rapport rendu public hier que le projet présenté par Hydro est acceptable dans la mesure où l'entreprise adopte une approche d'énergie responsable même si Hydro évalue une croissance annuelle de 1,4 % de la demande québécoise en électricité en moyenne d'ici 2013 et qu'en 1999, elle a vendu 14 % de son électricité sur les marchés extérieurs. "Dans ce contexte, la commission croit qu'il devient primordial de se préoccuper davantage de la gestion de la demande afin d'éviter d'augmenter indûment le parc de production, a souligné dans sa conclusion la présidente de la commission, Claudette Journault. À cette fin, **Hydro-Québec** aurait avantage à développer une stratégie dynamique en matière d'efficacité énergétique, en se fixant des objectifs ambitieux, Cela permettrait, a-t-elle poursuivi, au Québec et à la société d'État d'être des chefs de file en Amérique du Nord quant à l'utilisation rationnelle de l'énergie dans un contexte de développement durable."

Assurer les débits

La commission a aussi rappelé qu'il est important d'assurer des débits réservés suffisants dans les rivières visées afin de ne pas trop nuire aux autres activités, dont le canotage, très pratiqué sur la Portneuf. Le rapport recommande notamment à **Hydro-Québec** de considérer la possibilité de dériver une partie de la rivière Tagi dans le lac Portneuf ou d'installer une vanne dans le barrage prévu afin de maintenir la navigation dans la rivière durant l'été. Pour ce qui est de la société en commandite créée notamment avec la MRC Haute-Côte-Nord et le conseil de bande de Betsiamites, le **BAPE** soutient qu'il s'agit là d'une occasion de compenser les impacts réels du projet et indique que le coût des mesures de compensation faunique, récréotouristique ou autre devrait toutefois être intégré dans l'avenir au coût des projets et non associé à une redistribution des revenus entre les municipalités.

Hausser la production

Avec ces deux projets, évalués à 6 millions \$, **Hydro-Québec** entend dériver les rivières Sault-aux-Cochons et Portneuf dans le réservoir Pipmuacan. Ce réservoir alimente la rivière Betsiamites, sur laquelle sont déjà installées deux centrales hydroélectriques, et Hydro souhaite ainsi augmenter la production en turbinant plus d'eau.



La Presse

Économie, vendredi, 9 février 2001, p. D12

Le **BAPE** approuve deux projets de dérivation soumis par **Hydro-Québec**

PC

Baie-Comeau - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) a donné son aval aux projets de dérivation partielle des rivières Sault-aux-Cochons et Portneuf, sur la Côte-Nord. Cependant, il rappelle

à la société **Hydro-Québec** de se préoccuper un peu plus de la gestion de la demande québécoise afin de ne pas augmenter indéfiniment le nombre d'ouvrages électriques sur les rivières. Le **BAPE** soutient dans son rapport rendu public hier que le projet présenté par la société d'État est acceptable dans la mesure où l'entreprise adopte une approche d'énergie responsable même si Hydro évalue une croissance annuelle de 1,4 % de la demande québécoise en électricité en moyenne d'ici 2013 et qu'en 1999, elle a vendu 14 % de son électricité sur les marchés extérieurs.

Stratégie dynamique

"Dans ce contexte, la commission croit qu'il devient primordial de se préoccuper davantage de la gestion de la demande afin d'éviter d'augmenter indûment le parc de production, affirme la présidente de la commission, Claudette Journault. À cette fin, **Hydro-Québec** aurait avantage à développer une stratégie dynamique en matière d'efficacité énergétique, en se fixant des objectifs ambitieux, Cela permettrait, a-t-elle poursuivi, au Québec et à la société d'État d'être des chefs de file en Amérique du Nord quant à l'utilisation rationnelle de l'énergie dans un contexte de développement durable."

Débits suffisants

La commission a aussi rappelé qu'il est important d'assurer des débits réservés suffisants dans les rivières visées afin de ne pas trop nuire aux autres activités, dont le canotage, très pratiqué sur la Portneuf. Le rapport recommande notamment à **Hydro-Québec** de considérer la possibilité de dériver une partie de la rivière Tagi dans le lac Portneuf ou d'installer une vanne dans le barrage prévu afin de maintenir la navigation dans la rivière durant l'été.

Société en commandite

Pour ce qui est de la société en commandite créée notamment avec la MRC Haute-Côte-Nord et le conseil de bande de Betsiamites, le **BAPE** soutient qu'il s'agit là d'une occasion de compenser les impacts réels du projet et indique que le coût des mesures de compensation faunique, récréotouristique ou autre devrait toutefois être intégré dans l'avenir au coût des projets et non associé à une redistribution des revenus entre les municipalités. Avec ces deux projets, évalués à six millions de dollars, **Hydro-Québec** entend dériver les rivières Sault-aux-Cochons et Portneuf dans le réservoir Pipmuacan. Ce réservoir alimente la rivière Betsiamites, sur laquelle sont déjà installées deux centrales hydroélectriques, et Hydro souhaite ainsi augmenter la production en turbinant plus d'eau.



La Presse

Économie, vendredi, 9 février 2001, p. D12

Le BAPE approuve deux projets de dérivation soumis par Hydro-Québec

PC

Baie-Comeau - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) a donné son aval aux projets de dérivation partielle des rivières Sault-aux-Cochons et Portneuf, sur la Côte-Nord. Cependant, il rappelle à la société **Hydro-Québec** de se préoccuper un peu plus de la gestion de la demande québécoise afin de ne pas augmenter indéfiniment le nombre d'ouvrages électriques sur les rivières. Le **BAPE** soutient dans son rapport rendu public hier que le projet présenté par la société d'État est acceptable dans la mesure où l'entreprise adopte une approche d'énergie responsable même si Hydro évalue une croissance annuelle de 1,4 % de la demande québécoise en électricité en moyenne d'ici 2013 et qu'en 1999, elle a vendu 14 % de son électricité sur les marchés extérieurs.

Stratégie dynamique

"Dans ce contexte, la commission croit qu'il devient primordial de se préoccuper davantage de la gestion de la demande afin d'éviter d'augmenter indûment le parc de production, affirme la présidente de la commission, Claudette Journault. À cette fin, **Hydro-Québec** aurait avantage à développer une stratégie dynamique en matière d'efficacité énergétique, en se fixant des objectifs ambitieux, Cela permettrait, a-t-elle poursuivi, au Québec et à la société d'État d'être des chefs de file en Amérique du Nord quant à l'utilisation rationnelle de l'énergie dans un contexte de développement durable."

Débits suffisants

La commission a aussi rappelé qu'il est important d'assurer des débits réservés suffisants dans les rivières visées afin de ne pas trop nuire aux autres activités, dont le canotage, très pratiqué sur la Portneuf. Le rapport recommande notamment à **Hydro-Québec** de considérer la possibilité de dériver une partie de la rivière Tagi dans le lac Portneuf ou d'installer une vanne dans le barrage prévu afin de maintenir la navigation dans la rivière durant l'été.

Société en commandite

Pour ce qui est de la société en commandite créée notamment avec la MRC Haute-Côte-Nord et le conseil de bande de Betsiamites, le **BAPE** soutient qu'il s'agit là d'une occasion de compenser les impacts réels du projet et indique que le coût des mesures de compensation faunique, récréotouristique ou autre devrait toutefois être intégré dans l'avenir au coût des projets et non associé à une redistribution des revenus entre les municipalités. Avec ces deux projets, évalués à six millions de dollars, **Hydro-Québec** entend dériver les rivières Sault-aux-Cochons et Portneuf dans le réservoir Pipmuacan. Ce réservoir alimente la rivière Betsiamites, sur laquelle sont déjà installées deux centrales hydroélectriques, et Hydro souhaite ainsi augmenter la production en turbinant plus d'eau.

LE SOLEIL

Le Soleil

Argent, samedi, 3 février 2001, p. B4

Centrale sur la rivière Toulnostouc

Les gens d'affaires à 100 % derrière le projet d'Hydro
Paradis, Steeve

Baie-Comeau - Les gens d'affaires de la région Manicouagan se rangent derrière le projet de construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Toulnostouc, un projet de 600 millions \$; ils l'ont clairement dit au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**). La commission d'enquête du **BAPE** a conclu, jeudi soir, à Baie-Comeau sa première semaine d'audiences sur ce projet. Dès la première soirée une certaine de gens d'affaires se sont présentés pour manifester leur appui au projet et même demander au **BAPE** d'accélérer son processus d'enquête. Hydro souhaite en effet débiter les travaux dès le printemps. Pour s'assurer que ses membres tirent pleinement profit du projet, la Chambre de commerce de Baie-Comeau a créé un comité de maximisation des retombées économiques. Ce comité fera en sorte que les fournisseurs de produits et services de la région soient bien au fait des contrats offerts dans le cadre de ces travaux. En fait, les représentants du mouvement environnemental Au Courant ont à peu près été les seuls pendant la semaine à émettre des bémols au bel enthousiasme que suscite le dossier. Jacques Ruelland, porte-parole du mouvement, a entre autres indiqué que la société d'État n'a pas fait ses devoirs correctement sur plusieurs plans, notamment au chapitre de la justification économique du projet, qu'il juge bâclée.

Selon M. Ruelland, **Hydro-Québec** ne dit pas tout quand elle soutient que le projet Toulnostouc coûterait 600 millions \$, puisque le budget des ententes avec les conseils de bande et les MRC ainsi que le rendement prévu sur l'investissement ne sont pas calculés dans ce total. De plus, Hydro n'a pas présenté, selon lui, d'autres scénarios pour la Toulnostouc, ce qui ne permet pas de comparer le projet actuel avec d'autres hypothèses. M. Patrick Arnaud, d'**Hydro-Québec**, a confirmé que l'entreprise ne dévoile pas tous ses chiffres, notamment pour des raisons de concurrence. Cette réponse a d'ailleurs donné lieu à une petite prise de bec entre Jacques Ruelland et la présidente de la commission, Louise Boucher, qui a accepté la réponse de M. Arnaud, alors que M. Ruelland la jugeait insatisfaisante. Le mouvement Au Courant a aussi laissé entendre au cours de la semaine que la construction de deux centrales au début et à la sortie de l'actuel réservoir Sainte-Anne aurait été moins dommageable pour l'environnement et aurait produit autant d'électricité.

Mais M. Arnaud a soutenu que cette hypothèse n'aurait pas été rentable pour **Hydro-Québec** car le coût du kilowatt/heure aurait été plus élevé que 3 ¢. Avec son projet, Hydro souhaite construire un nouveau barrage sur la rivière Toulnostouc, ce qui augmenterait de 10 % la superficie du réservoir Sainte-Anne. La centrale projetée aurait une puissance de 517 mégawatts. Selon les prévisions d'**Hydro-Québec**, le projet donnera de l'emploi à environ 500 personnes par année pendant les quatre ans et demi que dureront les travaux. La commission du **BAPE** poursuit ses travaux lundi et mardi à Betsiamites, alors que l'utilisation du milieu, la culture et les traditions seront au menu. Le **BAPE** reviendra à Baie-Comeau, le 12 mars.

LE SOLEIL

Le Soleil

Le Québec et le Canada, lundi, 29 janvier 2001, p. A12

Décision du BAPE sur la ligne Hertel-des-Cantons: Une victoire morale pour les opposants à Hydro-Québec

La Coalition des citoyens du Val-Saint-François voulait des audiences sur l'ensemble du projet lancé au lendemain de la crise du verglas

PC

Sherbrooke - La Coalition des citoyens du Val-Saint-François accueille la décision du BAPE comme une victoire morale, et ce d'autant plus qu'ils avaient boycotté les audiences publiques du BAPE. "Depuis le départ, nous disons qu'une ligne de 735 kV est trop puissante pour l'usage qu'Hydro-Québec souhaite en faire. D'après nous, elle est destinée à l'exportation d'énergie. Les conclusions du BAPE sont une autre petite victoire dans notre longue bataille", indique la présidente de la Coalition des citoyens du Val-Saint-François, Monique Fournier. Elle soutient que la coalition a boycotté les audiences du BAPE pour la simple raison que le mandat émis par le ministère de l'Environnement était selon elle biaisé, étant donné qu'il ne concernait que la partie du projet comprise entre les postes Saint-Césaire et Hertel, en Montérégie. "Nous demandions des audiences publiques du BAPE sur l'ensemble du projet, pas seulement sur cette portion de 40 km, ce qui nous a été refusé, explique-t-elle. Le gouvernement Bouchard a choisi de convoquer des audiences publiques sur une partie du projet, alors qu'une telle pratique ne s'est jamais faite. "Malgré cela, se félicite Mme Fournier, le BAPE juge que le tronçon n'est pas nécessaire, s'explique mal son niveau de puissance et estime qu'il n'est pas indispensable à l'amélioration de la sécurité d'alimentation en électricité de la Montérégie." Munie de ce rapport favorable, la coalition entend poursuivre sa lutte, car ces conclusions du BAPE ne constituent que des recommandations. La bataille juridique continue donc en vue de faire déclarer inconstitutionnelle la loi 42, adoptée par le gouvernement du Québec en juin 1999. Cette loi vise à protéger les infrastructures déjà construites sur une distance de 100 kilomètres entre les postes Des Cantons et Saint-Césaire.

Selon Mme Fournier, la situation a changé au cours des trois dernières années pour Hydro-Québec, ce qui fait que la ligne de 735 kV tant contestée ne serait plus aussi urgente. La déréglementation aux États-Unis et le retrait d'Hydro-Québec du projet Churchill Falls ajoutent à cette thèse. "Il coûterait moins cher à Hydro-Québec de démanteler les infrastructures déjà construites et d'abandonner le projet que de le rendre à terme. C'est le rêve que nous caressons, afin d'y aménager le sentier de la démocratie sur les terrains qui ont été injustement sacrifiés par Hydro-Québec", estime Monique Fournier. La Coalition des citoyens du Val-Saint-François entend réclamer une rencontre avec l'éventuel nouveau premier ministre, Bernard Landry, pour faire valoir sa position. "Nous l'avions rencontré en 1998 à Valcourt et il semblait favorable à notre cause. Espérons que le ministère de l'Environnement saura tenir compte des conclusions du BAPE lorsque viendra le temps d'émettre leurs recommandations", a dit espérer la présidente de la Coalition des citoyens du Val-Saint-François.

LE SOLEIL

Le Soleil

Le Québec et le Canada, samedi, 27 janvier 2001, p. A25

Le BAPE court-circuite la ligne Saint-Césaire-Hertel

"Aucune analyse approfondie d'autres solutions n'a été réalisée par Hydro-Québec", déplorent les commissaires

Tison, Marie

PC

Montréal - Hydro-Québec n'a pas réussi à convaincre le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de la nécessité de la ligne Saint-Césaire-Hertel. Dans un rapport rendu public hier, le BAPE estime que la ligne de 735 kV n'est pas indispensable à l'amélioration de la sécurité d'alimentation en électricité de la Montérégie. "Aucune analyse approfondie d'autres solutions, non plus qu'aucune étude comparative coûts-bénéfices n'ont été réalisées par Hydro-Québec", déplorent les commissaires en conclusion du document de plus d'une centaine de pages. "La commission est d'avis que les impacts permanents engendrés par le projet, particulièrement pour la population, mériteraient que de telles études soient préalablement

réalisées ", ajoutent les commissaires. Le **BAPE** reconnaît que l'ensemble des travaux de renforcement réalisés par **Hydro-Québec** à ce jour a contribué à l'amélioration de la sécurité d'alimentation en électricité." De telles améliorations, associées aux autres sources d'énergie dont font appel les services publics et privés ainsi que les clients commerciaux et industriels d'**Hydro-Québec**, diminuent la pression pour la réalisation immédiate de la ligne et favorisent un temps de réflexion pour examiner d'autres stratégies visant à accroître la sécurité des régions ciblées ", écrivent les commissaires. En matière environnementale, le **BAPE** recommande à **Hydro-Québec** d'accentuer " la recherche et l'expérimentation sur le terrain de méthodes et de mesures qui permettraient de réduire substantiellement les impacts perçus comme inacceptables par la population ".

Hydro-Québec

Hydro-Québec a fait savoir qu'elle étudiera le rapport en détail avant de faire connaître ses commentaires. " Il y a beaucoup de monde qui travaillera en fin de semaine ", a déclaré le porte-parole de la société d'État, Nicholas Carette. Cependant, l'Association de l'industrie électrique du Québec et les Manufacturiers et exportateurs du Québec ont déploré la décision du **BAPE**. " L'assurance d'un approvisionnement en électricité fiable constitue un élément primordial d'un développement économique soutenu, a déclaré Manuel Dussault, directeur à la recherche et à l'analyse chez les Manufacturiers et exportateurs du Québec, par voie de communiqué. Ce qui se passe actuellement en Californie et les conséquences sur les entreprises de Silicon Valley devraient en convaincre l'ensemble des Québécois. " Le directeur général de l'Association de l'industrie électrique du Québec, Jacques Marquis, a déclaré pour sa part qu'il ne voyait pas la nécessité de perpétuer le processus d'analyse. " Plus de trois années se sont déjà écoulées depuis la crise du verglas et c'est plus de 1,5 million de citoyens qui doivent encore attendre ", a-t-il fait savoir. Le porte-parole de l'opposition officielle en matière de ressources naturelles, Claude Béchar, a soutenu pour sa part que le rapport confirmait les dires de l'opposition libérale. " Le gouvernement a agi dans l'illégalité, de façon irréfléchie et faisant fi des répercussions sur la qualité de vie des citoyens touchés ", a-t-il déclaré au moyen d'un communiqué. Il appartiendra au Conseil des ministres de prendre une décision finale quant à l'avenir du projet.

LE DEVOIR

Le Devoir

Les Actualités, samedi, 27 janvier 2001, p. A3

La ligne Hertel-Des Cantons: Le BAPE renvoie Hydro-Québec refaire ses devoirs

Tout le projet n'est pas indispensable et il n'assure pas la pleine sécurité énergétique de la région montréalaise

Francoeur, Louis-Gilles

La ligne Saint-Césaire-Hertel n'est "*pas indispensable*" pour assurer l'alimentation électrique de Montréal et d'une partie de la rive sud, tout comme la grande ligne à haute tension reliant Saint-Césaire au poste Des Cantons, en Montérégie, n'apporte qu'une solution partielle à la sécurité énergétique de cette région. C'est donc un renvoi d'**Hydro-Québec** à sa table à dessin que recommande le rapport de la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), chargée de faire un examen après coup des travaux de construction de la ligne à 735 kV Hertel-Des Cantons. Les travaux sur cette ligne avaient débuté après le grand verglas de 1998 grâce à des décrets qui ont soustrait ces travaux aux audiences du **BAPE**. Des citoyens de Val-Saint-François ont néanmoins obtenu en janvier 1999 l'annulation de ces décrets devant la Cour supérieure, ce qui a obligé le gouvernement Bouchard à légaliser le tout après coup en décrétant des audiences au moins pour la partie restante du projet, présentement inachevé. C'est le rapport de cette audience qui a été rendu public hier à la demande du ministre de l'Environnement, Paul Bégin. Ce dernier devra désormais acheminer au conseil des ministres ses recommandations à partir des conclusions des commissaires du **BAPE**, qui pensent qu'**Hydro-Québec** a le temps de refaire ses devoirs car la possibilité d'un nouveau verglas, disent-ils, est non seulement très faible mais les mesures adoptées jusqu'à présent ont rendu le réseau beaucoup moins vulnérable qu'à l'époque.

À ce propos, précise le rapport, les travaux réalisés jusqu'ici ont ramené de 30 à 18 jours la période qui serait nécessaire pour rétablir le courant dans la métropole advenant une réédition du grand verglas. Ces chiffres ont été confirmés par **Hydro-Québec** pendant l'audience, qui a aussi reconnu que le parachèvement de la ligne Hertel-Des Cantons ferait passer de 18 à 14 jours la période de rétablissement

du courant dans l'ensemble de la région. Quant à la boucle passant par Saint-Césaire, qui ajouterait une quatrième ligne d'approvisionnement au poste Hertel, situé à la porte de Montréal, sur la rive sud, la commission reconnaît qu'elle améliorerait réellement le niveau de sécurité. Mais la commission *"s'interroge toutefois sur [la] nécessité [de cette ligne] et sur la puissance proposée pour sécuriser l'alimentation du centre-ville et de l'ouest de Montréal ainsi que d'une partie de la rive sud"*.

"Aucune analyse approfondie d'autres solutions, non plus qu'aucune étude comparative coûts-bénéfices, n'a été réalisée par Hydro-Québec" pour démontrer le bien-fondé de ses affirmations, indique la commission. Cette dernière en vient donc à la conclusion que l'importance des impacts permanents de la solution d'Hydro *"mériterait que de telles études soient préalablement réalisées"* avant que Québec n'autorise les projets de la société d'État. Ces nouvelles analyses sont d'autant plus impératives, ajoute le rapport du BAPE, qu'Hydro-Québec a reconnu durant les audiences *"qu'en dépit de la réalisation de la ligne et du poste, et dans l'éventualité d'une tempête de verglas similaire à celle de 1998, de 10 % à 20 % des clients de la région montréalaise seraient toujours privés d'électricité"*. Et en Montérégie, où la nouvelle ligne est censée blinder la sécurité énergétique, le pourcentage des clients susceptibles d'être privés d'électricité se situerait encore entre 20 et 40 % alors que le délai de rétablissement ne serait réduit que de quatre jours.

La construction du poste Montérégie, ajoutent les commissaires du BAPE, *"contribuerait à l'amélioration de la sécurité d'alimentation en électricité de la Montérégie sans pour autant y apporter une réponse complète puisque plusieurs municipalités ne seraient toujours pas sécurisées"* Les commissaires soulignent enfin les *"risques potentiels"* associés à une exposition prolongée des riverains des lignes aux champs électromagnétiques, l'importance qu'accorde la population à l'impact visuel de ces lignes, la nécessité de compenser financièrement non seulement les expropriés mais tout ceux dont la qualité de vie est altérée, y compris par les impacts visuels, un problème qui est devenu le principal enjeu de tout débat sur ces questions. Le rapport souligne enfin l'iniquité qu'occasionne le traitement financier accordé aux agriculteurs par Hydro-Québec et à leurs voisins qui ne sont pas membres de leur puissant syndicat. Malgré les dénégations d'Hydro-Québec, accusée de construire cette ligne à haute tension pour faciliter ses exportations vers les États-Unis, les commissaires concluent qu'*"il est donc réaliste de penser que la ligne Des Cantons-Hertel à 735 kV pourrait devenir un atout dans la décision d'établir une nouvelle interconnexion avec les États-Unis"*, ce qui, disent-ils, réduit sensiblement son acceptabilité dans la population..



La Presse

Actualités, samedi, 27 janvier 2001, p. A3

Hertel-Des Cantons: le BAPE rabroue Hydro

Pelchat, Martin

Québec - Jugée urgente par Hydro-Québec après la crise du verglas de 1998, la mise en place d'une nouvelle ligne à 735 kV en Montérégie n'est indispensable ni pour les abonnés montréalais ni pour ceux de la Rive-Sud, vient de conclure sans ménagement le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Dans un rapport rendu public hier, le BAPE recommande à la société d'État de prendre un "temps de réflexion" et d'examiner d'autres stratégies et d'autres technologies, comme l'enfouissement des câbles. Le rapport reproche à Hydro de n'avoir pas réalisé d'analyses approfondies des solutions de rechange, pas plus qu'une étude comparative coûts-bénéfices, même si ses projets en Montérégie pourraient coûter 385 millions. "La multiplicité des lignes à haute tension sillonnant le territoire québécois devient un enjeu de société et devrait être perçue comme telle par Hydro-Québec, avertissent aussi les commissaires. Il apparaît évident que la société d'État devrait accentuer la recherche et l'expérimentation de méthodes et de mesures permettant d'aplanir les impacts perçus comme inacceptables par la population."

La Montérégie "relativement négligée"

Le BAPE note par ailleurs que même si elle a été la plus touchée par la catastrophe de 1998, la région de la Montérégie, contrairement à la métropole, a été "relativement négligée" par les travaux de renforcement du réseau réalisés depuis 1998. Ainsi, seulement 6 % de la distribution y a été étoffée. Parce que la fiabilité du réseau a quand même augmenté, le BAPE juge "peu probable" une répétition des

événements de 1998. Mais il considère la région vulnérable et presse Hydro d'y accélérer les travaux de renforcement. La société d'État, avisent cependant les commissaires, ne devra pas se contenter de construire à cette fin le poste de la Montérégie (140 millions) et d'y lancer trois nouvelles lignes de raccordement au réseau à 120 kV (35 millions), car plusieurs municipalités ne profiteraient pas de ces améliorations. Le **BAPE** demande à la société d'État d'apporter une réponse "plus complète" aux besoins. Après la catastrophe de janvier 1998 et plaidant l'urgence de sécuriser l'approvisionnement en énergie de la Rive-Sud et du centre-ville de Montréal, le gouvernement a autorisé par décrets Hydro à court-circuiter le processus habituel d'évaluation environnementale pour entreprendre immédiatement la construction d'une ligne de transport d'électricité à 735 kV entre les postes Des Cantons, à Windsor, et Hertel, à La Prairie, ainsi qu'un poste de transformation à Sainte-Cécile-de-Milton, en Montérégie.

Jugement

Jusqu'en février 1999, la société d'État a installé 100 km de lignes entre le poste Des Cantons et Saint-Césaire, au coût de 121 millions. Un jugement obtenu par une coalition de citoyens - du Val-Saint-François - a toutefois ordonné le 23 février 1999 l'arrêt de ces travaux, la Cour supérieure estimant que les décrets gouvernementaux étaient illégaux. En juin 1999, le gouvernement a adopté le projet de loi 42 qui protégeait les travaux déjà réalisés et autorisait leur poursuite, mais dans le respect des procédures habituelles d'évaluation. C'est ainsi que le **BAPE** s'est penché entre août et décembre dernier sur la suite, soit la construction de 44 km de lignes entre Saint-Césaire et le poste Hertel et du poste de la Montérégie, au coût total de 230 millions. Hydro comptait entreprendre ces chantiers en décembre dernier et exploiter ces nouvelles installations en décembre 2002. Elle affirme que la réalisation complète du projet permettrait de réduire le délai maximal de rétablissement du service, dans l'éventualité d'une catastrophe semblable à celle de 1998, de 30 jours à 14 jours. Mais le **BAPE** signale que grâce aux travaux de renforcement déjà réalisés par Hydro depuis 1998, dont la ligne à 315 kV Duvernay-Anjou et la boucle à 315kV du centre-ville de Montréal, ce délai a déjà été réduit à 18 jours. "De telles améliorations diminuent la pression pour la réalisation immédiate du projet Saint-Césaire-Hertel et favorisent un temps de réflexion pour examiner d'autres stratégies visant à accroître la sécurité des régions ciblées", jugent les commissaires. De plus, notent-ils, les conséquences d'une tempête seraient moindres puisque plusieurs édifices sont équipés depuis de génératrices et que plusieurs citoyens se sont dotés de chauffages d'appoint. Conclusion: la construction de la ligne Saint-Césaire-Hertel "n'est pas urgente", dit la commission, "et sa puissance n'est pas pleinement justifiée". Ni le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, ni **Hydro-Québec** n'ont voulu commenter hier le rapport du **BAPE**. Au cabinet du ministre de l'Environnement, Paul Bégin, on précisait que ce rapport allait être suivi d'une analyse environnementale, par le ministère, du projet d'Hydro et que les deux documents allaient étayer la recommandation future du ministre à ses collègues. Heureuse de voir le **BAPE** accréditer ses arguments, la présidente de la Coalition des citoyens du Val-Saint-François, Monique Fournier, a pour sa part indiqué hier que son groupe allait maintenant tenter de rencontrer le futur premier ministre du Québec, Bernard Landry, qui l'avait reçu avec ouverture, en 1998, en tant que ministre responsable de l'Estrie.

"On va essayer de le revoir pour voir ce qu'il compte faire de ce gâchis, dit-elle. On ne désespère pas qu'un jour, les équipements déjà installés puissent être enlevés. Hydro a profité de l'urgence alléguée et de la panique pour aller plus vite. Maintenant, ils sont pris avec." Ironie du sort: la coalition avait boycotté les audiences du **BAPE**, qu'elle qualifiait d'exercice "bidon" compte tenu de l'état d'avancement des travaux. "Si dès le départ, le gouvernement avait respecté les lois et agi en toute transparence, le processus devant mener à la sécurisation du réseau serait sans doute complété sans que des sommes considérables y soient englouties inutilement", a pour sa part commenté le critique de l'opposition libérale, Claude Béchar. Le rapport du **BAPE** a par contre déçu les Manufacturiers et exportateurs du Québec et l'Association de l'industrie électrique, qui craignent que la construction de la ligne à 735 kV se retrouve encore sur la glace. Ces gens d'affaires se disent convaincus que la ligne de 735kV demeure la seule façon de sécuriser l'approvisionnement en électricité de Montréal et de la Rive-Sud. Ils applaudissent néanmoins au feu vert du **BAPE** à la construction du poste de la Montérégie.

LE SOLEIL

Le Soleil

La Capitale et ses régions, jeudi, 25 janvier 2001, p. A6

Coup d'oeil sur les régions

Audiences du BAPE

Baie-Comeau - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) amorcera lundi à Baie-Comeau la première partie de l'audience publique sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Toulnostouc. La commission d'enquête du **BAPE**, présidée par Louise Boucher, sera à la salle des Chevaliers de Colomb du 29 janvier au 1er février. Elle se déplacera ensuite à Betsiamites les 5 et 6 février. Cette première partie sera consacrée aux explications d'**Hydro-Québec** qui présentera son projet et ses études d'impact. La deuxième partie de l'audience, où la commission recueillera l'opinion et les suggestions des gens intéressés à se faire entendre, aura lieu quelques semaines plus tard. **Hydro-Québec** souhaite ériger sur la Toulnostouc une centrale de 517 mégawatts et un barrage en aval du lac Sainte-Anne, un projet de 600 millions \$. **S.P.**

LeDroit

Le Droit

La Région, vendredi, 12 janvier 2001, p. 7

Le poste permanent de L'Ange-Gardien sera construit

Un projet de 185 millions \$

Soucy, Yves

L'Ange-Gardien - Le gouvernement québécois donne le feu vert à **Hydro-Québec** pour aller de l'avant avec son projet d'investissement estimé à 185 millions \$ visant la construction d'un poste permanent de conversion de 315-230 kilovolts, à L'Ange-Gardien. Adopté le 13 décembre 2000, le décret ministériel autorisant le projet est en vigueur depuis sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*, le 3 janvier. Baptisé le poste de l'Outaouais, ce projet permettra une alimentation alternative par le réseau ontarien en cas de panne majeure dans l'Outaouais québécois et facilitera l'exportation d'électricité. **Hydro-Québec** se réjouit de la décision du gouvernement, mais précise cependant qu'il reste encore certains détails importants à finaliser avant que les travaux puissent démarrer. "Avec le décret, c'est finalisé du côté du Québec. Mais nous faisons également affaire avec un partenaire, qui est Hydro-Ontario, et cette partie n'est pas encore complétée. Il reste des choses à régler et c'est ce qui retarde quelque peu le début des travaux. Mais ce qui est important, c'est qu'il va se concrétiser", a indiqué Réal Maillot, responsable du projet pour **Hydro-Québec**. La réalisation du projet devrait s'échelonner sur une période de 24 mois et l'échéancier révisé de la société d'État est de compléter les travaux pour juin 2003, plutôt que décembre 2002. Dans son rapport, le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) avait donné son aval au projet mais à la condition qu'**Hydro-Québec** mettent en place certaines mesures additionnelles à celles initialement prévues afin de maximiser la protection des citoyens et de l'environnement. "Nous avons déjà répondu au **BAPE** que nous allons respecter son rapport", a souligné M. Maillot. Les précautions supplémentaires prescrites sont notamment sur le plan de l'efficacité des écrans végétaux, la protection du boisé dans la zone tampon, l'intégration architecturale des bâtiments au paysage agroforestier, la réduction de l'impact créé par l'éclairage et le bruit de même que la protection de la nappe phréatique et la sécurité des résidants du secteur Lonsdale. Projeté pour être construit au même endroit - intersection des chemins Donaldson et River - que le poste érigé temporairement en 1998 pour servir de "police d'assurance" en cas de panne majeure en Outaouais, le poste permanent de conversion sera cependant six fois plus gros. Il comprendra notamment deux bâtiments d'une hauteur de 18 mètres chacun en plus des structures de ligne de 25 mètres de hauteur.

Retombées économiques

La municipalité de L'Ange-Gardien profitera des retombées économiques du futur poste car pour tous ses projets d'infrastructures, **Hydro-Québec** remet à la municipalité un montant équivalent à 1 % de la valeur globale du projet réalisé sur son territoire. Une fois la construction des installations complétées, c'est donc environ 1,8 million \$ que la municipalité touchera. Ces crédits devront cependant être utilisés exclusivement pour la réalisation d'initiatives visant l'amélioration de l'environnement, certaines infrastructures municipales ou l'appui au développement régional.

2000

Nouvelle controverse à propos de la ligne Grand-Brûlé-Vignan

Laframboise pense qu'**Hydro-Québec** est déconnectée

Gauthier, Paul

Petite-Nation - Le projet de construction de la ligne hydroélectrique de 315 000 volts entre les postes de Grand-Brûlé, à Saint-Jovite, et Vignan, à Gatineau, pourrait bien être scruté à la loupe par des experts internationaux. Le préfet de la MRC Papineau a demandé, à titre personnel, au président du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) de réclamer un budget auprès de Québec pour que des experts impartiaux se prononcent sur l'usage que compte vraiment faire de cette ligne **Hydro-Québec**. "Après avoir constaté qu'**Hydro-Québec** n'a pas réussi à prouver hors de tout doute raisonnable lors des audiences publiques que la ligne Grand-Brûlé-Vignan ne sera pas érigée seulement pour favoriser l'exportation d'électricité vers l'Ontario, j'ai épluché près d'une vingtaine de mémoires de groupes opposés au projet de construction de la ligne électrique pour mieux comprendre", a dit Mario Laframboise, tout en croyant que la société d'État est "déconnectée de la réalité". Le fait que Grand-Brûlé-Vignan se rende directement à Gatineau sans transiter par le poste d'interconnection de l'Ange-Gardien fait croire à M. Laframboise que cette ligne servira à alimenter l'Outaouais, tandis que la ligne Chénier-Vignan, plus au sud, sera utilisée plus particulièrement pour exporter de l'électricité vers l'Ontario, puisqu'elle se rend au poste de l'Ange-Gardien. "Je crois qu'une expertise impartiale nous permettra de savoir si **Hydro-Québec** n'essaie pas de nous passer un sapin avec son projet de construction de Grand-Brûlé-Vignan", a conclu Mario Laframboise. Du côté d'**Hydro-Québec**, on s'interroge sur cette volte-face soudaine du préfet alors que la MRC Papineau appuie fortement le projet qui vise à sécuriser l'alimentation en électricité dans l'Outaouais, dans l'éventualité d'une panne majeure. "Que M. Laframboise consulte le rapport du comité Warren, qui était constitué d'experts internationaux, ou celui de la commission Nicolet. Il verra bien que les deux rapports ont conclu que la meilleure façon de sécuriser une région en électricité, c'était de procéder au bouclage du réseau", a confié Éric Moisan, porte-parole d'**Hydro-Québec**. Dans l'état actuel des choses, la société d'État est en mesure d'exporter de l'électricité vers l'Ontario, à cause du poste de l'Ange-Gardien et de la ligne Chénier-Vignan. Elle n'a donc pas besoin de la ligne Grand-Brûlé-Vignan pour le faire, rappelle M. Moisan.

Ligne d'Hydro-Québec** entre Grand-Brûlé et Vignan**

Le **BAPE** reprend ses audiences publiques

Gauthier, Paul

Petite-Nation - La deuxième partie de l'audience publique visant le projet de construction de la ligne d'alimentation électrique de 315 000 volts entre les postes de Grand-Brûlé, à Saint-Jovite, et Vignan, à Gatineau, a débuté cette semaine. La Commission d'enquête du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) s'attendait à recevoir une cinquantaine de mémoires de citoyens et de groupes et, lundi ainsi que mardi derniers, elle était à Huberdeau pour y entendre les 22 mémoires qui étaient inscrits à sa liste dans ce secteur ainsi que l'opinion des gens sur ce projet.

Séance écourtée

"Par contre, la séance qui se tiendra à Gatineau, ce soir, au sous-sol de la cathédrale Saint-Jean-Marie-Vianney a été écourtée, car, vendredi dernier, il n'y avait que huit mémoires enregistrés. Elle débutera donc à 19 h, plutôt qu'à 13 h 30, comme il était prévu à l'origine", a expliqué Louise Bourdages, agente d'information pour le **BAPE**. Le lendemain, la Commission d'enquête se transportera au Centre communautaire de Ripon pour recevoir les 15 mémoires inscrits à sa liste. Dans ce cas, la séance débutera à 13 h 30 et se poursuivra dans la soirée à compter de 19 h.

Sécurité

Rappelons que le projet de construction de cette ligne hydroélectrique par **Hydro-Québec** vise à sécuriser la région de l'Outaouais dans l'éventualité d'une panne électrique majeure de la ligne entre les postes de Chénier, à Mirabel, et Vignan, à Gatineau, comme il s'est produit lors de la tempête de verglas de janvier 1998. Cette ligne devrait coûter un peu plus de 175 millions \$ et passerait en bonne partie dans la réserve faunique Papineau-Labelle, sur le territoire de la MRC Papineau.

LeDroit

Le Droit

La Région, mardi, 31 octobre 2000, p. 18

Hydro-Québec fait des étincelles

La résistance s'organise dans la Petite-Nation

Gauthier, Paul

Petite-Nation - Deux projets d'**Hydro-Québec** dans la MRC Papineau commencent à faire des étincelles au sein de la population. En effet, des pétitions circulent pour dénoncer le projet de construction de la ligne électrique Grand-Brûlé-Vignan, entre Saint-Jovite et Gatineau, et face au déboisement additionnel de la ligne de service entre le poste de Papineauville et Chénéville. Dans le premier cas, un groupe d'action composé d'une trentaine de membres accuse **Hydro-Québec** de ne pas dire toute la vérité face à la construction de la ligne Grand-Brûlé-Vignan. Michel Gratton, membre du groupe, soutient que la ligne de 315 kv servira uniquement à sécuriser une partie de l'Outaouais urbain en cas de panne de la ligne Chénier-Vignan, plus au sud. M. Gratton apporte donc une proposition qui sera incluse dans le mémoire qui sera déposé devant la commission d'enquête du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), le 16 novembre prochain, à Ripon.

Au lieu de construire la ligne Grand-Brûlé-Vignan, il désire qu'**Hydro-Québec** se penche sérieusement sur le projet de loi du ministre de la Sécurité publique qui prône "de vraies mesures d'urgences", dont l'installation de turbines aux postes d'énergie et assurer la disponibilité de génératrices pour les municipalités, les agriculteurs et les autres points critiques. L'autre projet d'**Hydro-Québec** qui fait l'objet d'une controverse est celui qui a trait à la ligne électrique de service de 120 kv entre Papineauville et Chénéville. Une pétition circule notamment auprès des propriétaires terriens visés parce qu'ils sont inquiets. Selon Michel Gratton, **Hydro-Québec** acquiert des droits de coupe auprès d'eux pour élargir l'emprise de 7,5 mètres de chaque côté de la ligne. "Cette nouvelle emprise pourrait permettre le passage d'une ligne à plus haut voltage et les propriétaires voudraient être rassurés par la société d'État que ce ne sera pas le cas. Cependant, au moment de conclure l'entente, **Hydro-Québec** refuse d'inclure ses intentions dans le contrat", a-t-il conclu.

LE SOLEIL

Le Soleil

La Capitale et ses régions, jeudi, 26 octobre 2000, p. A6

Coup d'oeil sur les régions

Audiences du BAPE

La dérivation partielle des rivières en inquiète plusieurs

Paradis, Steeve

Sainte-Anne-de-Portneuf - La deuxième partie de l'audience publique sur la dérivation partielle des rivières Portneuf et Sault-au-Cochon sur la Côte-Nord s'est amorcée lundi soir à Sainte-Anne-de-Portneuf. Si des mémoires présentés à la commission du **BAPE** sont en accord avec le projet d'**Hydro-Québec** pour des raisons économiques ou de sauvegarde des espèces, d'autres profitent du projet pour interroger sérieusement la politique énergétique du Québec. La municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf "considère qu'économie et environnement font bon ménage dans ce projet", écrit le maire Jean-Marie Delauney. La municipalité, qui bénéficiera de sommes importantes en vertu de la société en commandite créée avec **Hydro-Québec**, estime que la société d'État a fait preuve de transparence et de sincère collaboration dans ses démarches menant à ce projet évalué à 6 millions \$. Afin de rassurer la population, qui pourrait s'inquiéter des effets de ces détournements de rivières, la municipalité a recommandé la création d'un comité de suivi environnemental qui s'assurerait du respect des mesures d'atténuation mises de l'avant par **Hydro-Québec**.

Inquiétudes

Un citoyen, Christian Beaudoin a déposé un mémoire s'inquiétant de la mainmise d'Hydro sur le développement du territoire. Ce technicien en aménagement cynégétique et halieutique se demande si le Québec a réellement besoin de cette électricité ou si elle sera plutôt vendue aux États-Unis. M. Beaudoin doute également des études d'impact de la société d'État, qu'il juge plutôt complaisantes à l'égard des projets d'Hydro. Le technicien, qui se dit écologiquement inquiet pour l'avenir de ses enfants, juge notamment que la régularisation du débit de la Portneuf aura des effets négatifs sur son estuaire. "On a beau trouver ça parfait sur ordinateur, mais ce n'est pas comme ça que ça se passe dans la vraie vie. Il y a des impacts beaucoup plus subtils qu'on pense à détourner des rivières", a-t-il lancé à la commission. Quant aux amis de la rivière Portneuf, ils ont aussi bien des choses à reprocher aux études d'**Hydro-Québec**, et ils s'interrogent sur la pertinence du projet. Le groupe exige des études exhaustives sur tous les impacts possibles du détournement de la rivière et particulièrement sur le banc de sable de Portneuf, qui protège le village contre les mauvaises humeurs du fleuve. Du côté des pourvoyeurs, la principale crainte est de voir une invasion d'une espèce de poisson indésirable parmi la population de truites des lacs du secteur. Claude Dumas, qui présentait deux mémoires pour autant de pourvoies, a soutenu que le cyprin de lac, mieux connu sous le sobriquet de *mené de lac*, peut s'immiscer à l'intérieur "du plus grand bassin de truites mouchetées indigènes au monde". Toutefois, a révélé M. Dumas aux questions des commissaires, cette contamination risque de se produire même si **Hydro-Québec** ne va pas de l'avant dans ce dossier. Fondamentalement peu en faveur du projet puisqu'il s'inquiète des effets à long terme, le pourvoyeur demande tout de même à **Hydro-Québec** de s'assurer que le barrage situé entre les lacs Itomamo et Portneuf soit étanche et ne laisse passer ni eau ni poissons. Le mémoire de la Fédération des pourvoyeurs du Québec abonde sensiblement dans le même sens. Après deux soirées à Sainte-Anne-de-Portneuf, la commission du **BAPE** se retrouve ce soir à Forestville et demain à Betsiamites. Au total, 19 mémoires devraient être présentés pendant cette semaine à la présidente Claudette Journault.

LeDroit

Le Droit

La Région, vendredi, 20 octobre 2000, p. 7

Les maires craignent qu'un autre tracé soit recommandé par le BAPE

Gauthier, Paul

Petite-Nation - Les maires de la MRC Papineau redoutent que le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) puisse recommander au ministre de l'Environnement de choisir un tracé plus au sud, même s'il n'a pas fait l'objet de l'audience publique qui se tient présentement. Selon les appréhensions du maire de Ripon, le **BAPE** pourrait recommander au ministre Paul Bégin que la ligne hydroélectrique entre les postes de Grand-Brûlé, à Saint-Jovite, et Vignan, à Gatineau, soit érigée sur l'une des variantes qu'a étudiée **Hydro-Québec** avant d'en arriver au tracé optimal. "De plus, Québec pourrait décréter unilatéralement de construire la ligne d'alimentation sur ce nouveau tracé sans que les citoyens concernés aient été préalablement consultés par le **BAPE**", a mentionné Léo Bédard.

Si le gouvernement faisait une telle chose, a dit le préfet, il s'embarquerait dans tout un débat juridique. Cela, parce que **Hydro-Québec** n'a pas d'avis de conformité de la MRC pour construire sa ligne de transport d'électricité à un autre endroit que dans le tracé qui est actuellement soumis à l'audience publique du **BAPE**. "Il lui faudrait donc être conforme au schéma d'aménagement de la MRC avant d'ériger sa ligne ailleurs", a poursuivi Mario Laframboise. Les élus de Papineau ont donc décidé de parer à cette éventualité en prévoyant rappeler cette obligation à l'intérieur du mémoire qui sera présenté à la commission d'enquête du **BAPE** lors de la deuxième partie de l'audience, le mois prochain.

LeDroit

Le Droit

La Région, mercredi, 18 octobre 2000, p. 20

Ripon

Près de 200 personnes à l'audience du **BAPE**

Gauthier, Paul

Petite-Nation - Près de deux cents citoyens se sont présentés à la première partie de l'audience publique du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), à Ripon. La commission d'enquête a donc

dû prolonger son séjour dans cette municipalité sur deux jours pour permettre aux gens de la MRC Papineau d'être bien informés sur le projet de construction de la ligne hydroélectrique de 315 kilovolts entre les postes de Grand-Brûlé, à Saint-Jovite, et Vignan, à Gatineau. "J'ai trouvé les questions des citoyens fort pertinentes. Il était intéressant de constater que les gens se sentaient concernés malgré que le projet de ligne étudié ne passe pas dans leur cour", a affirmé Louise Bourdages, agente d'information du **BAPE**.

Les citoyens se sont fortement interrogés sur les avantages de la construction de cette ligne plutôt que de favoriser le renforcement de la ligne Chénier-Vignan, entre Mirabel et Gatineau. En effet, certains ont dit craindre l'impact de ce projet, évalué à plus de 175 millions \$, sur l'environnement puisque la ligne de 152 km risquerait d'affecter l'aspect visuel du secteur touristique. D'autres ont exprimé des doutes sur les intentions réelles d'**Hydro-Québec** qui viseraient à la construire pour favoriser la vente de l'électricité vers l'extérieur plutôt que pour sécuriser l'alimentation électrique de l'Outaouais au cas où la ligne Chénier-Vignan tombait en panne. Également, d'autres ont posé des questions qui laissaient paraître leurs inquiétudes vis-à-vis la santé humaine et animale quant à l'utilisation de phytocides pour l'entretien du réseau et l'impact des champs électromagnétiques. Certains ont fortement tenté de mettre en doute la quasi-certitude énoncée par **Hydro-Québec** à l'effet que les abonnés ne sont pas prêts à manquer d'électricité durant plus de 24 heures. Ils seraient favorables à ce que la société d'État sonde la population pour savoir si elle ne serait pas prête à manquer d'électricité plus longtemps avant de se lancer dans ce projet.

Scène plus disgracieuse

Par ailleurs, les représentants d'**Hydro-Québec**, des différents ministères du Québec et de la commission du **BAPE** ont eu droit à un bras d'honneur de la part d'un intervenant fort mécontent, tandis que le microphone a dû être fermé à quelques reprises lorsqu'un autre, visiblement propriétaire d'un terrain boisé, a manifesté sa colère face à une entente qui a été conclue et qui n'aurait pas, selon lui, été respectée dans le passé par la société d'État relativement à la servitude visant son boisé.

LeDroit

Le Droit

La Région, vendredi, 29 septembre 2000, p. 20

Ligne Grand-Brûlé-Vignan: le préfet suppléant fulmine

Gauthier, Paul

Petite-Nation - Le préfet suppléant de la MRC Papineau, Desmond Murphy, fulmine contre le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) puisque ce dernier n'entend pas tenir d'audiences publiques sur le territoire de cette MRC relativement à la construction de la ligne Grand-Brûlé, à Saint-Jovite, et Vignan, à Gatineau. Selon la MRC, Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice du secrétariat de la Commission du **BAPE**, a spécifié, hier, que les audiences publiques se tiendront du 10 au 13 octobre, à Huberdeau, pour entendre les doléances des citoyens des Laurentides, et à Gatineau, du 17 au 19 octobre. Parce qu'aucune audience n'a été prévue pour les citoyens de Papineau, le préfet suppléant a contacté le **BAPE**, hier, pour réclamer des audiences dans la MRC. "Plus de la moitié du tracé traverse notre territoire. Nos citoyens sont donc ceux qui sont le plus touchés par le projet. Il est inacceptable que le **BAPE** ne tienne pas d'audiences dans Papineau et qu'il exige par conséquent que nos citoyens se déplacent à plus d'une heure de route pour se faire entendre dans les Laurentides, une région opposée au choix d'**Hydro-Québec**", a poursuivi M. Murphy. Rappelant qu'auparavant il y a toujours eu des rencontres à Ripon pour les citoyens de Papineau relativement à ce projet, le coordonnateur à l'aménagement de la MRC, Jean Bissonnette, s'interroge sur cette procédure du **BAPE**. "Il est vrai que la MRC Papineau a dû utiliser, en 1998, des procédures légales afin de limiter les pouvoirs du comité Harvey qui outrepassait ses mandats décrétés par Québec. Il ne faudrait pas aujourd'hui utiliser le **BAPE** pour écarter la MRC Papineau et ses citoyens du processus d'audiences et de consultation", a-t-il révélé. La demande d'audiences publiques se terminant aujourd'hui (29 sept), l'agente d'information du **BAPE**, Louise Bourdages, a rappelé que la tenue d'audiences publiques à Gatineau et dans les Laurentides n'était qu'un scénario qui avait été envisagé parmi d'autres. Contrairement à la révélation qu'aurait faite à la MRC la coordonnatrice du secrétariat de la Commission du **BAPE**, Mme Bourdages a rappelé que rien n'était officiel, même pas les dates des audiences dans les municipalités.

LA PRESSE

La Presse

Nouvelles générales, jeudi, 14 septembre 2000, p. B7

Le BAPE retourne Hydro à sa table à dessin

Le poste permanent prévu dans l'Outaouais serait inutile

Bisson, Bruno

Le poste de 185 millions de dollars projeté par **Hydro-Québec** en Outaouais va réduire la sécurité de l'alimentation électrique de la région en cas de sinistre, a estimé le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), dans un rapport qui va relancer le débat sur les projets hérités du verglas de janvier 1998. Selon le **BAPE**, un poste temporaire de 400 mégawatts aménagé à la hâte par la société d'État pour sécuriser la région, après le verglas, offrirait une meilleure protection pour l'Outaouais que le poste permanent qui est pourtant destiné à le remplacer. Le **BAPE** recommande donc qu'**Hydro-Québec** retourne à sa table à dessin pour reconfigurer certains aspects techniques du poste et de l'interconnexion projetés, pour que le poste permanent puisse "minimalement offrir le même niveau de sécurisation que celui de l'actuel poste temporaire". Dans son rapport, le **BAPE** en fait même une question d'"équité envers la population" sur le plan environnemental et social. "Aux yeux de la commission, le projet apparaît justifié en autant qu'un tel mécanisme est intégré au poste de l'Outaouais."

Ce rapport ne remet pas fondamentalement en question le projet d'**Hydro-Québec**. Le **BAPE** reconnaît la nécessité de mieux sécuriser la région de l'Outaouais en cas de panne ou de sinistre. Mais ses commissaires soulignent que la nature même du projet est ambiguë, en notant au passage que la concomitance entre le besoin de mieux sécuriser la région et l'ouverture des marchés de l'électricité à travers l'Amérique du Nord et des opportunités commerciales ainsi offertes à **Hydro-Québec**, sont indissociables dans l'évaluation du projet. En janvier 1998, la tempête de pluie verglaçante a coupé l'Outaouais du reste du réseau d'**Hydro-Québec** durant plusieurs jours, en raison de bris survenus sur la ligne à haute tension Chénier/Vignan, la seule qui reliait cette région au réseau principal de la société d'État. Pour éviter qu'un tel scénario se répète, **Hydro-Québec** a alors proposé de construire une interconnexion de 1000 mégawatts (MW) avec le réseau voisin d'Hydro-Ontario ainsi qu'une deuxième ligne à 315 kilovolts entre son réseau de transport principal et le "sous-réseau" électrique régional. Cette ligne, appelée Grand Brûlé/Vignan, est actuellement à l'étude.

Le projet de poste et d'interconnexion avec l'Ontario, gonflée à 1250 MW dans sa dernière version, et le projet de Grand Brûlé/ Vignan, sont évidemment étroitement liés. Le **BAPE** n'a toutefois pu les examiner ensemble parce que le ministre de l'Environnement du Québec, Paul Bégin, lui a confié des mandats distincts. Cette situation n'a sans doute pas aidé à la compréhension des projets d'**Hydro-Québec** dans leur globalité. "Depuis l'annonce du projet en 1998, une certaine ambiguïté a persisté quant au rôle que pourrait jouer le poste permanent pour sécuriser l'alimentation électrique de la région de l'Outaouais, précise le **BAPE**. **Hydro-Québec** a rappelé que l'objectif du projet est de sécuriser l'alimentation en électricité du Québec et il a été clairement établi que le poste de l'Outaouais ne pourrait pas fonctionner en cas de perte de la ligne Chénier/Vignan", comme ce fut le cas en 1998. "Or, l'audience a fait ressortir la nécessité, pour plusieurs participants, de sécuriser autant l'alimentation électrique de la région que celle de l'ensemble du réseau québécois", poursuit le **BAPE**, en concluant que dans sa conception actuelle, le projet de la société d'État ne remplira pas cette double fonction.

LeDroit

Le Droit

La Région, jeudi, 14 septembre 2000, p. 14

Le BAPE donne le feu vert pour le poste de L'Ange-Gardien

Soucy, Yves

L'ange-Gardien - Le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) se prononce en faveur du projet d'investissement de 200 millions \$ d'**Hydro-Québec** pour la construction d'un poste permanent de conversion de 315-230 kilovolts, à L'Ange-Gardien, mais pose certaines conditions. Lors des audiences tenues en mai dernier, le projet avait suscité très peu d'opposition. Seulement trois des 13 mémoires présentés devant la commission du **BAPE** avaient pour but de s'objecter au projet. Dans leur rapport

déposé le 17 août au ministre de l'Environnement, Paul Bégin, et rendu public hier, les commissaires Claudette Journault et Louis Dériger considèrent qu'en constituant une interconnexion avec le réseau ontarien et les réseaux qui s'y rattachent, le poste de l'Outaouais contribuerait à augmenter la sécurité de l'alimentation électrique du Québec. La commission estime également que la fonction d'échange commercial avec les réseaux voisins est indissociable de la fonction de sécurité. Elle est d'avis toutefois qu'il est primordial d'ajouter un mécanisme permettant au poste de l'Outaouais de sécuriser la région en cas de défaillance de la ligne à 315 kV Chénier-Vignan. Si elle donne son aval au projet, la commission estime cependant que certaines mesures additionnelles sont nécessaires pour la protection de l'environnement et des résidants notamment concernant l'efficacité des écrans végétaux, la protection du boisé dans la zone tampon, l'intégration architecturale des bâtiments au paysage agroforestier, la réduction de l'impact créé par l'éclairage et le bruit de même que la protection de la nappe phréatique et la sécurité des résidants du secteur Lonsdale. Chez **Hydro-Québec** on se dit heureux que le **BAPE** ait conclu que le poste de L'Ange-Gardien est nécessaire. Quant aux mesures supplémentaires, la société d'État soutient avoir déjà pris des engagements avec la municipalité et préfère analyser le rapport en détail avant de le commenter la semaine prochaine, a indiqué son porte-parole, Éric Moisan. La commission estime important qu'**Hydro-Québec** associe la municipalité de L'Ange-Gardien dans la mise sur pied des mesures d'atténuation de même que le suivi environnemental. Une recommandation que le maire de L'Ange-Gardien, Gilles Déry, applaudit. "Lors des audiences, nous avons exprimé certaines inquiétudes notamment sur le bruit et l'éclairage, et le **BAPE** a reconnu la légitimité de ces inquiétudes. Nous avons toujours eu une bonne collaboration d'**Hydro-Québec** et lors des audiences, elle s'est engagée à mettre en place ces mesures, et nous n'avons aucune raison de croire qu'elle ne respectera pas ses engagements", a déclaré le maire Déry. Le **BAPE** propose également que des simulations périodiques d'interventions d'urgence soient faites en collaboration avec les intervenants appelés à agir en cas d'incidents majeurs au poste. À la lumière du rapport du **BAPE**, il appartient maintenant au ministre de l'Environnement de faire sa recommandation au Conseil des ministres qui prendra une décision finale quant à l'avenir du projet d'implantation du poste de l'Outaouais.

LeDroit

Le Droit

La Région, vendredi, 8 septembre 2000, p. 6

Ligne Grand-Brûlé-Vignan

Forget veut des audiences publiques sur **Hydro-Québec**

Gaudreault, Patrice

Insatisfait des réponses obtenues d'**Hydro-Québec**, hier soir, lors d'une séance d'information sur la ligne hydroélectrique Grand-Brûlé-Vignan, le conseiller gatinois Jacques-R. Forget réclamera la tenue d'une audience publique. "Ils n'ont pas répondu à mes préoccupations et à celles de mes citoyens quant à la laideur du poste Vignan et au bruit infernal qui en émane parfois jour et nuit", a expliqué le conseiller du quartier Centre-ville, à la fin de la rencontre tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**). Évalué à 175 millions \$, le projet d'**Hydro-Québec** permettrait la construction d'une ligne hydroélectrique de 315 000 volts entre les postes de Grand-Brûlé, à Saint-Jovite, et Vignan, à Gatineau. **Hydro-Québec** prévoit entre autres de raccorder le poste Vignan à la nouvelle ligne par des disjoncteurs peu bruyants, mais se refuse à remplacer les anciens. La société d'État propose également l'élaboration d'un aménagement paysager de 100 000 \$ autour du poste de Vignan, de manière à diminuer la pollution visuelle dans le secteur. "Ce sont des *peanuts*, estime M. Forget. Il y a des gens qui dépensent davantage d'argent autour de leur maison. C'est inacceptable. Il faudrait à tout le moins qu'**Hydro-Québec** crée une zone tampon entre le poste Vignan et les résidences du secteur. Quitte à procéder à des expropriations. Dans un monde parfait, **Hydro-Québec** aurait dû acheter ces terrains avant qu'on y construise des résidences. Ils doivent maintenant prendre leurs responsabilités." Rappelons que l'étude d'impact décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement, de même que d'autres documents relatifs au projet, sont disponibles pour consultation à la bibliothèque Bowater, à Gatineau, à l'Université du Québec à Hull et aux bureaux de la municipalité de Ripon. Les personnes, groupes ou municipalités qui désirent la tenue d'une audience publique doivent s'adresser par écrit au ministre de l'Environnement, Paul Bégin, d'ici au 29 septembre.

Les deux provinces y trouvent chacune leur avantage

L'Ontario veut importer plus d'électricité du Québec

Ducas, Isabelle

L'Ontario souhaite importer plus d'électricité en provenance du réseau d'**Hydro-Québec**. La province souhaite profiter de meilleurs prix grâce à la nouvelle ligne à haute tension de 1250 mégawatts qui reliera bientôt les réseaux électriques des deux provinces, à la hauteur de Masson et de Cumberland.

Selon **Hydro-Québec**, cette ligne est construite avant tout pour "sécuriser" le réseau électrique de l'Outaouais et de tout le Québec, pour que l'électricité puisse venir de l'Ontario en cas de panne majeure, par exemple s'il survient une tempête de verglas comme celle d'il y a deux ans. Mais pour Hydro One Networks, la nouvelle compagnie de distribution d'électricité ontarienne, l'interconnexion avec le Québec vise surtout l'importation d'une plus grande quantité d'énergie en provenance de la province voisine à des prix très intéressants. "Nous croyons que **Hydro-Québec** vend son électricité à meilleur prix, parce que l'hydroélectricité est typiquement moins chère que le charbon, le gaz naturel ou l'énergie nucléaire", indique David Curtis, gérant de la réglementation des transmissions à Hydro One. La ligne de 1250 mégawatts est assez puissante pour fournir toute l'énergie nécessaire pour une ville d'un demi-million d'habitants. L'Ontario est en pleine déréglementation de son marché de l'électricité. D'ici peu, les prix de l'électricité dans la province seront déterminés par un genre de "bourse" de l'énergie, où les fournisseurs d'électricité pourront faire des mises et où les consommateurs transmettront leurs besoins en énergie.

Les centrales électriques publiques de l'Ontario, maintenant gérées par l'organisme Ontario Power Generation (OPG), fournissent actuellement 90 % de l'électricité dans la province, alors que le reste provient de producteurs privés. Pour s'assurer que les prix de l'électricité sont réellement fixés par un contexte de compétition, le gouvernement de l'Ontario a demandé que les interconnexions avec les provinces voisines soient augmentées de 2000 mégawatts, pour que les fournisseurs extérieurs d'électricité, comme **Hydro-Québec**, puissent aussi vendre leur énergie. L'interconnexion actuellement en construction avec le Québec représente plus de la moitié de l'exigence de 2000 mégawatts. Il ne fait aucun doute que **Hydro-Québec**, avec ses prix très compétitifs, sera en bonne position pour vendre son électricité en Ontario. Chez **Hydro-Québec**, on ne nie pas que la nouvelle ligne vers l'Ontario, ainsi que le poste de conversion de L'Ange-Gardien, serviront surtout à vendre de l'électricité à la province voisine, ou à en acheter.

"Pour nous, la première idée était de sécuriser l'ensemble du réseau québécois, indique Éric Moisan, porte-parole d'**Hydro-Québec**. Mais, en deuxième, il servira à l'échange d'électricité, on ne s'en est jamais caché." **Hydro-Québec** dépense plus de 200 millions \$ pour permettre à son réseau d'échanger de l'électricité avec l'Ontario. Un poste temporaire de conversion a été construit à L'Ange-Gardien en 1998 et une ligne à haute tension est en place pour relier ce poste à l'Ontario. Après la crise du verglas, ce système a été construit grâce à un décret gouvernemental pour servir en cas d'urgence seulement. La puissance de l'interconnexion est seulement de 300 mégawatts actuellement. Maintenant, **Hydro-Québec** attend les conclusions du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), probablement cet automne, pour faire les travaux qui rendront permanent le poste de L'Ange-Gardien. Du côté ontarien, Hydro One mène actuellement des consultations au sujet des travaux qui augmenteront la puissance d'une ligne à haute tension de 20 kilomètres, entre Cumberland (jonction Gamble) et Ottawa (poste Hawthorne), pour qu'on puisse recevoir l'électricité québécoise.

LE SOLEIL

Le Soleil

Le Québec et le Canada, vendredi, 7 juillet 2000, p. A8

Ligne Hertel-Saint-CésaireLe **BAPE** se reprend

PC

Québec - Le **BAPE** tiendra des consultations publiques sur la construction du second tronçon de la ligne Hertel-Des Cantons, à compter du 14 août prochain. C'est à la demande du ministre de l'Environnement,

Paul Bégin, que le Bureau des audiences publiques sur l'environnement se déplacera le mois prochain en Montérégie où **Hydro-Québec** compte boucler sa ligne de transport d'électricité. Prétextant la crise du verglas de janvier 1998, et avec l'appui du gouvernement, **Hydro-Québec** avait procédé en 1998 à la construction d'une partie de la ligne Hertel-Des Cantons de 735 KV, la soustrayant toutefois à la procédure habituelle d'évaluation environnementale. Malgré les protestations des citoyens de la région du val Saint-François en Estrie, un premier tronçon de 100 kilomètres a donc été érigé à l'automne 1998 entre le poste Des Cantons, puis Windsor, et le poste de Saint-Césaire.

En février dernier, la Cour supérieure a invalidé les décrets gouvernementaux qui avaient permis l'exécution rapide de ces travaux. Le gouvernement a réagi de deux manières: d'abord en stoppant les travaux en cours sur la ligne Hertel-Des Cantons et en adoptant rapidement une loi dite "conservatoire" pour mettre à l'abri de la démolition les lignes de transport déjà érigées. Comme le souhaitent les contestataires, la décision du ministre Bégin soumet donc la terminaison de cette ligne à la procédure normale. "La loi s'applique et le **BAPE** entre en jeu", a déclaré hier la porte-parole du ministre, Caroline Drouin. Les consultations publiques porteront sur la construction d'une ligne de 735 KV sur le tronçon Hertel-Saint-Césaire et le bouclage du réseau Hertel-Des Cantons. A l'origine, **Hydro-Québec** souhaitait le rendre fonctionnel à l'automne 2001. La population de la Montérégie pourra donc donner au **BAPE** son avis sur ce projet. Le **BAPE** fera ensuite rapport au ministère, qui fera de même au ministre Bégin, qui fera à son tour une recommandation au Conseil des ministres.

LE SOLEIL

Le Soleil

La Capitale et ses régions, jeudi, 18 mai 2000, p. A6

Coup d'oeil sur les régions

Forestville veut sa part du gâteau

Le **BAPE** rencontre la population concernant le projet de dérivation de la Sault aux Cochons

Paradis, Steeve

Forestville - Le Bureau d'audiences publiques rencontrait la population de Forestville mardi soir pour les informer et recueillir leurs commentaires sur le projet d'**Hydro-Québec** de dérivation partielle de la rivière du Sault aux Cochons. Les gens de la localité, frustrés d'avoir vu plusieurs projets industriels leur passer sous le nez dernièrement, ont exigé le maximum des retombées prévues, qui ne sont cependant pas exorbitantes. Ce projet de 7 millions \$, qui ne s'échelonne que sur quelques mois, vise à dériver une partie de la rivière du Sault aux Cochons pour augmenter le débit de la rivière Betsiamites, qui alimente les centrales Bersimis-1 et 2. Les retombées économiques sont estimées entre 625 000 \$ et un million \$ pour la durée des travaux et **Hydro-Québec** évalue la création d'emplois entre 9 et 16. Les appels d'offres pour les travaux liés à ce projet seront réservés à la région 09. Si quelques-uns ont avoué s'inquiéter des impacts de cette dérivation sur la quantité d'eau qui demeurera dans la rivière, sur l'habitat des poissons ou l'environnement, les préoccupations dans la salle étaient surtout d'ordre économique. Pour sa part, le maire de Forestville, M. Gaston Tremblay a profité de cette soirée pour crier sa colère et celle de ses commettants. Il a réclamé 40 % des retombées directes pour sa municipalité mais la MRC Haute-Côte-Nord, qui a signé l'entente avec **Hydro-Québec** pour gérer les retombées, n'en promet que 10 %. "On est tellement en faveur de ce projet qu'on est pratiquement contre, car on se fait déshabiller et vider nos ressources naturelles à chaque fois qu'on approuve un projet, a lancé M. Tremblay, encore sous le choc de savoir que Louisiana-Pacific n'installera pas son usine de panneaux de bois à Forestville. On commence à avoir notre voyage". La porte-parole d'Hydro, Danielle Piette, a cependant indiqué qu'en vertu des ententes signées, la société d'État ne peut intervenir dans la répartition des sommes générées par le projet.

Garanties

Le maire Tremblay a même laissé entendre que la municipalité pourrait retirer sa résolution d'appui au projet de la Sault aux Cochons si elle n'obtient pas des garanties, notamment celle d'obtenir le bois qui devra être coupé pour la réalisation du projet. "On ne laissera sûrement pas passer sans dire un mot les 200 000 mètres cubes de bois qui seront coupés", a-t-il notamment ajouté. Avec cette dérivation, **Hydro-Québec** entend tirer un gain net supplémentaire de production hydroélectrique de 149 millions de kilowattheures par année dans les deux centrales. Selon Mme Piette, porte-parole d'Hydro au dossier, cette quantité d'énergie équivaut à l'alimentation d'une ville de 25 000 habitants. La répartition de l'argent

entre Forestville et la MRC inquiétait tellement les participants à la soirée d'information qu'il ne serait pas étonnant qu'une demande d'audiences publiques soit présentée pour ce projet. Les gens intéressés ont jusqu'au 9 juin pour présenter une telle demande auprès du ministre de l'Environnement.

LeDroit

Le Droit

La Région, vendredi, 28 avril 2000, p. 4

Hydro-Québec défend son projet devant le BAPE

Soucy, Yves

L'Ange-Gardien - **Hydro-Québec** soutient que le poste permanent de conversion de 315-230 kilovolts qu'elle projette de construire sur le même site que le poste temporaire érigé en 1998, à L'Ange-Gardien, entraînerait peu d'impacts environnementaux. La société d'État a présenté, hier, devant la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), son étude d'impact du projet et les mesures de protection et d'atténuation qu'elle entend mettre en place. Les travaux de terrassement et de modification du drainage, par exemple, pourraient altérer temporairement la qualité des cours d'eau en y introduisant des sédiments et des poussières, mais sans nuire à la nappe phréatique. À l'étape d'exploitation du poste, on prévoit un impact lié à l'entretien de l'équipement et à la gestion des produits contaminants (huile, glycol). Mais Hydro considère mineur cet impact en raison des mesures de sécurité prévues pour éviter un déversement accidentel. Notamment, tous les équipements contenant de l'huile reposeront sur des bassins raccordés à un puits-récupérateur pouvant capter près du double du volume d'huile contenu dans le plus important transformateur prévu à cet endroit. Au plan sonore, l'entreprise s'engage à ce qu'à la limite de sa propriété le bruit émis par les équipements ne dépasse pas 45 décibels le jour et 40 décibels la nuit. Le poste de conversion comprendra deux bâtiments d'une hauteur de 18 mètres chacun en plus des structures de ligne de 25 mètres de hauteur. Pour atténuer leur visibilité et les intégrer au milieu environnemental, l'aménagement de deux talus boisés et d'une plantation s'ajouteront à la végétation existante pour former un écran visuel. Les audiences publiques du **BAPE** se poursuivront le 30 mai.

LeDroit

Le Droit

La Région, jeudi, 27 avril 2000, p. 12

Audiences du BAPE sur les projets d'Hydro-Québec

Le poste de l'Ange-Gardien a peu d'opposants

Soucy, Yves

L'Ange-Gardien - Si l'on se fie aux commentaires émis lors de la première journée des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), le projet d'**Hydro-Québec** visant la construction d'un poste permanent de conversion de 315-230 kilovolts, à L'Ange-Gardien, ne semble pas susciter trop d'opposition. Le poste permettrait une interconnexion visant à sécuriser l'alimentation du réseau électrique d'**Hydro-Québec** et celui de l'Ontario, tout en augmentant la capacité d'exporter de l'énergie. Baptisé poste de l'Outaouais, il serait édifié sur le même site que celui érigé temporairement en 1998 (intersection des chemins Donaldson et River). Cet emplacement aurait comme avantage de se situer dans l'axe des traversées de la rivière des Outaouais par les deux lignes de Great Lakes Power (anciennement Maclaren), dont l'une sera utilisée pour l'interconnexion. Même si la première partie des audiences voulait surtout permettre au public et à la commission du **BAPE** d'interroger le promoteur pour cerner tous les aspects de son projet, seulement deux des six organismes qui ont demandé la tenue d'audiences publiques se sont prononcés contre le projet. Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) soutient que le projet aura un impact important sur la qualité de l'environnement. Pour combler une plus grande portion de la consommation locale, on prône plutôt des projets comme celui d'une usine de cogénération qui serait en voie de réalisation à Hull. Pour sa part, le CREDD de la région des Laurentides remet en question toute la pertinence du projet qui, à son avis, servirait plus à exporter l'électricité qu'à sécuriser le réseau. L'organisme prétend donc que ce n'est pas à la clientèle québécoise à assumer les investissements de 185 millions \$ que nécessitera le projet d'interconnexion, mais aux réseaux ontariens et américains qui vont en profiter. Quant à la MRC des Laurentides et aux municipalités

d'Amherst et de Saint-Jovite paroisse, elles sont favorables poste de conversion de L'Ange-Gardien, car il permettrait de sécuriser suffisamment le réseau Outaouais pour éviter la construction de la ligne Grand-Brûlé/ Vignan qui doit traverser leur territoire et qu'ils jugent inutile. Les audiences du **BAPE** se poursuivent aujourd'hui.

LeDroit

Le Droit

La Région, jeudi, 13 avril 2000, p. 4

Poste permanent d'Hydro-Québec à l'Ange-Gardien

Début des audiences du **BAPE** le 25 avril

Turbide, Mathieu

Les audiences du **BAPE** au sujet de la construction d'un poste régional permanent d'**Hydro-Québec**, à L'Ange-Gardien, débiteront le 25 avril prochain. Le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) a annoncé, hier, qu'il tiendrait ces audiences en deux étapes, à la sucrerie Le Palais Gommé, sur le chemin Doherty, à L'Ange-Gardien. La première étape, qui débutera le 25 avril, à 19 h, permettra au public et aux membres de la commission d'enquête du **BAPE** de questionner les représentants d'**Hydro-Québec** sur leur projet. Ensuite, au cours de la seconde étape, le **BAPE** entendra les commentaires des citoyens et recevra les mémoires. Cette étape débutera le 30 mai. Le poste central permanent que veut construire **Hydro-Québec**, à L'Ange-Gardien, permettrait de relier les réseaux d'électricité du Québec et de l'Ontario. Il s'agirait d'un poste de conversion de 315 à 230 kilovolts. En 1998, un poste temporaire a été installé par **Hydro-Québec**, à la suite de la tempête de verglas. La société d'État soutenait qu'elle devait agir ainsi pour se protéger en créant un lien d'approvisionnement avec l'Ontario, en cas de panne majeure. La municipalité de L'Ange-Gardien et la MRC des Collines-de-l'Outaouais pourraient toucher quelque 1,8 million \$ si **Hydro-Québec** concrétise son projet de construction de poste permanent. Le calendrier des travaux prévoit que la construction du poste permanent débiterait en septembre 2000 et la mise en service en décembre 2002. Baptisé le poste de l'Outaouais, il sera six fois plus gros (400 mètres par 460 mètres) que le poste temporaire. L'aménagement du poste comprendrait notamment deux bâtiments d'une hauteur de 18 mèt

LeDroit

Le Droit

La Deux, samedi, 26 février 2000, p. 2

Les Laurentides s'opposent à une nouvelle ligne de transport d'Hydro-Québec

PC

Montréal - Le passage d'une des lignes électriques promises dans les Laurentides par **Hydro-Québec** après le verglas de janvier 1998 fera face à une opposition concertée de l'ensemble des représentants socio-économiques de cette région. Les municipalités concernées, la communauté d'affaires et les environnementalistes estiment que cette ligne de 250 millions \$ entre les postes Grand-Brûlé et Vignan n'est ni nécessaire ni justifiable. Depuis décembre, les acteurs régionaux des Laurentides ont même interrompu toute discussion avec Hydro quant au choix d'un tracé ayant le moins d'impact possible sur le milieu, parce qu'on estime que ces pourparlers sont prématurés dans l'état actuel des choses. "En 1998, quand **Hydro-Québec** nous a approchés au sujet de cette ligne, sa justification était simple, dit Denis Savard, directeur général de la MRC Laurentides. Il y avait eu le verglas, l'Outaouais était isolé par les pannes électriques, et la ligne à haute tension entre les Laurentides et l'Outaouais devait servir à alimenter cette région, s'il arrivait un autre sinistre." Mais depuis 1998, dit M. Savard, "nous avons pris une certaine expérience dans l'analyse de ces projets". Et, dans la région, on s'interroge aujourd'hui sur la réelle nécessité de construire une ligne à haute tension pour alimenter l'Outaouais en cas d'urgence alors que la société d'État prévoit aussi augmenter les capacités de ses interconnexions avec le réseau d'Hydro-Ontario. Au printemps, le Bureau d'audiences publiques en environnement (**BAPE**) étudiera un projet de poste de conversion de 1250 mégawatts près de la frontière ontarienne. La coalition laurentienne appuie ce projet d'autant plus qu'à son avis, **Hydro-Québec** aura ainsi la possibilité d'acheminer suffisamment d'électricité dans la région outaouaise pour alimenter tous ses clients en cas de situation d'urgence.

En conséquence, dit M. Savard, si le poste de conversion prévu dans la municipalité de L'Ange-Gardien a une puissance suffisante pour alimenter l'Outaouais, qu'est-ce qui justifie de construire, en plus, une nouvelle ligne de transport d'électricité? "Nous allons donc nous présenter ensemble devant le **BAPE** pour

poser ces questions et présenter notre position, dit le directeur de la MRC. Ensuite, si le BAPE conclut que le projet est justifié et nécessaire, il sera toujours temps de discuter d'un tracé avec Hydro-Québec et les élus de l'Outaouais. "En pleine crise du verglas, en 1998, Hydro lançait trois projets de "bouclage" dans les régions de Montréal, de l'Outaouais et de la Montérégie, qui furent les plus affectées par le sinistre, afin d'améliorer les possibilités d'alimentation électrique régionale. Invoquant l'urgence d'agir, le gouvernement du Québec a permis à Hydro-Québec, par décret, d'escamoter l'étape des consultations et des évaluations environnementales de ces projets. Mais au début de 1999, des citoyens de l'Estrie ont obtenu une injonction de la Cour supérieure invalidant les décrets et obligeant Hydro à fermer ses chantiers, dont celui de la ligne Grand-Brûlé/Vignan.

LeDroit

Le Droit

La Région, vendredi, 21 janvier 2000, p. 7

Guerre de tranchées entre les MRC Papineau et des Laurentides

Gauthier, Paul

Petite-Nation - Les audiences publiques sur l'environnement en ce qui concerne le projet de construction de la ligne d'alimentation hydroélectrique destinée à approvisionner l'Outaouais entre les postes de Chénier, à Mirabel, et Grand-Vignan, à Gatineau, devraient se mettre en branle dès que le ministre de l'Environnement aura remis la proposition de tracé d'Hydro-Québec au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Par contre, si la société d'État reçoit les dernières propositions du milieu avant de soumettre sa proposition de tracé au ministère de l'Environnement le mois prochain, déjà se profile une guerre de tranchées entre les MRC Papineau et des Laurentides. Pendant que la MRC Papineau s'affaire à étoffer un dossier afin de privilégier la construction de cette ligne d'alimentation au nord du territoire, la MRC des Laurentides entend s'opposer à son aménagement parce qu'elle n'en voit pas l'utilité. Elle privilégie plutôt la conversion du poste de transformation temporaire, à L'Ange-Gardien, en un poste permanent qui servira de soupape de sécurité en cas de panne électrique grâce à un approvisionnement en provenance de l'Ontario.

Forte de l'appui du Conseil régional de développement des Laurentides et de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides, la MRC des Laurentides a en fait scindé le projet en deux parties distinctes.

"Notre position n'est pas négative, car nous voulons appuyer l'Outaouais et Hydro-Québec pour le poste de conversion, a dit le préfet des Laurentides, Maurice Giroux. Nous voulons défendre ce projet devant le BAPE car nous estimons qu'il suffira à assurer une sécurité d'approvisionnement dans l'Outaouais en cas de panne électrique." D'autre part, la MRC des Laurentides se dit en désaccord avec la construction de la ligne d'alimentation entre Mirabel et Gatineau puisqu'elle ne serait plus nécessaire. "Si, à la suite des audiences, le ministère de l'Environnement décidait qu'il faut qu'une ligne soit construite quand même, alors on décidera de l'endroit où elle passera", a-t-il poursuivi. Cette procédure entraînerait donc un nouveau retard dans la construction de la ligne Chénier-Vignan puisqu'il faudra retourner une deuxième fois devant le ministère de l'Environnement si le projet s'avère nécessaire. À cette étape, la MRC des Laurentides défendrait à nouveau un tracé au sud de son territoire, dans les municipalités d'Huberdeau et de Saint-Rémi d'Amherst, car, pour elle, ce tracé aurait moins d'impact sur le secteur touristique de Saint-Rémi d'Amherst que le tracé nord préconisé par la MRC de Papineau et Hydro-Québec. Pour la MRC de Papineau, la MRC des Laurentides ne veut rien savoir et ne veut plus discuter avec personne dans ce dossier. "Pour nous, il est important que la ligne d'alimentation soit construite afin d'avoir une solution de rechange dans l'éventualité d'une panne électrique. Aussi, nous proposons de nouveau que le tracé soit situé dans le corridor du moindre impact, soit celui le plus au nord du territoire", a affirmé le préfet Mario Laframboise.

Pour faire contrepoids aux Laurentides qui remettent en question la validité de la construction de la ligne d'alimentation, il a demandé aux maires de faire vite afin de faire parvenir leurs recommandations à Hydro-Québec avant que cette dernière ne soumette son rapport d'avant-projet au ministre de l'Environnement.

LE DEVOIR

Le Devoir

Les Actualités, samedi, 8 janvier 2000, p. A1

La Régie de l'énergie dans le collimateur de la déréglementation

Que deviendra ce régulateur indépendant? L'an 2000 pourrait le dire.

Francoeur, Louis-Gilles

L'année 2000 sera une année charnière dans le domaine de l'énergie et tout particulièrement pour la Régie de l'énergie, dont plusieurs signes annoncent une réduction sensible des pouvoirs octroyés par sa loi constitutive, adoptée à la fin de 1996. Le régulateur indépendant de la politique énergétique deviendra-t-il un simple guichet des plaintes ou un nouveau mur des Lamentations? Le 14 janvier, soit dans une semaine, Charles Trabant, de la Merrill Lynch, un des apôtres de la déréglementation aux États-Unis, remettra un rapport au gouvernement du Québec qui sera rendu public à une date indéterminée. M. Trabant a reçu comme mandat l'automne dernier d'indiquer au gouvernement les avenues d'une éventuelle déréglementation de l'électricité au Québec, qui seraient compatibles avec ce qu'il est désormais convenu d'appeler le "*pacte social*" issu de l'élection quasi référendaire qui avait entériné, le 14 novembre 1962, la nationalisation de l'électricité au Québec, qui a assuré un accès et un tarif universel à cette forme d'énergie. Pourtant, la loi créant la Régie exigeait qu'elle - et non pas Merrill Lynch - émette éventuellement un avis sur la pertinence de déréglementer au Québec, comme aux États-Unis, ce que la population d'ici avait décidé de regrouper sous un même chapeau, c'est-à-dire la production, le transport et la distribution de l'électricité. Le mandat conféré à Merrill Lynch ne demande pas de déterminer s'il est pertinent de déréglementer la production au Québec en vendant les barrages d'Hydro au privé. L'"expert" Trabant, dont plusieurs prédisent déjà les conclusions, tiendra pour acquis qu'il faut avancer dans cette direction et suggérera des manières de ne pas remettre en question l'uniformité tarifaire par une déréglementation qui rend la Régie inutile en créant un marché libre de producteurs. Pourtant, il n'est pas nécessaire de revoir le mandat de la Régie pour protéger ces acquis: la loi de la Régie prévoit qu'il suffit d'une simple directive adressée au régulateur pour l'obliger à protéger le pacte social dans toutes ces décisions.

On peut se demander ce qui a conduit Québec à remettre en question l'existence et les mandats du seul organisme capable de lui dire si les prédictions d'Hydro-Québec, si essentielles à la planification du budget de l'État, reposent sur du vent ou des redevances sonnantes. Le dernier plan stratégique d'Hydro-Québec, basé sur des ventes américaines qui se sont peu matérialisées, devrait pourtant inciter les grands argentiers de l'État à rechercher un pareil niveau de sécurité. Mais cela ne semble pas la voie choisie par Québec. Il est en effet apparu très tôt que la nouvelle Régie, issue d'une consultation publique, ne coïncidait plus avec les stratégies de la nouvelle direction d'Hydro-Québec, des pros de la distribution et des marchés du gaz. L'audience à l'origine de la Régie avait fait plutôt consensus sur un modèle destiné à consolider Hydro-Québec comme service public et comme pilier d'un développement économique mais plus durable, axé cette fois sur des stratégies comme la gestion de la demande et l'efficacité énergétique plutôt que sur une relance de la production grâce à l'expansion d'un éventuel marché de producteurs dans un cadre déréglementé. Cette stratégie fort différente s'est pourtant élaborée au sein d'Hydro-Québec au moment même où naissait une Régie censée devenir le pilier d'une autre logique de gestion. Québec n'a pas non plus mis en vigueur l'article central de la loi créant la nouvelle Régie, qui lui fait obligation de passer au crible avec toute l'expertise nécessaire les plans stratégiques et les projets d'Hydro-Québec, les parlementaires s'étant jugés incapables d'effectuer cet exercice avec rigueur. Pourtant, Québec répétera, du 25 au 27 janvier, le même exercice superficiel, transformé par la magie des relationnistes en opération de vente médiatique.

La Régie s'est pourtant lancée sur la glace pour accoucher de l'avis requis par l'article 167 de sa loi constitutive. Elle devait ainsi indiquer au gouvernement qu'il était essentiel de procéder à un examen public des coûts de production de l'électricité d'Hydro-Québec. Elle a remis son avis après une audience en règle, où tous les experts ont pu être contre-interrogés. Mais Hydro ne voulait plus de ce plan, ni se soumettre à un examen public qui donnerait, a-t-elle soutenu sans succès, des informations privilégiées à ses concurrents américains. Il suffit, disait-elle, de prendre acte des tarifs actuels et de statuer à l'avenir sur la pertinence de les hausser ou de les réduire. Grands consommateurs industriels, écologistes et consommateurs ont fait front commun depuis pour que Québec autorise effectivement la tenue de cet exercice pour connaître notamment le taux d'interfinancement entre les différentes catégories de clients d'Hydro-Québec. Tout le monde, sauf Hydro, veut savoir au moins une fois ce que coûte l'électricité au Québec, y compris les petits consommateurs qui veulent lever le voile du même coup sur d'autres formes d'interfinancement, c'est-à-dire savoir si les clients d'ici payent de leur poche une partie de l'électricité vendue aux Américains, celle vendue par les contrats secrets aux alumineries et fonderies, voire une

partie des coûts des nouvelles activités internationales d'**Hydro-Québec** ou de ses partenariats avec le secteur privé. Québec a tenté de contourner ce premier avis de sa Régie en faisant appel à quatre experts, dont il refuse toujours de divulguer les conclusions. Un cran plus loin, il a été jusqu'à donner un mandat à Merrill Lynch, dont les conclusions risquent d'être connues avant celles des quatre experts chargés de revoir en privé les conclusions de l'audience publique...Mais en même temps que les consommateurs, petits et grands, les écologistes et une partie des producteurs privés misent sur la Régie pour voir un peu plus clair dans les coûts réels d'**Hydro-Québec**; la défiance envers cet organisme s'effrite chaque jour davantage. Plusieurs décisions de la Régie ont été et vont vraisemblablement être contestées devant les tribunaux.

Et ces confrontations techniques se doublent de plus en plus d'une crise de crédibilité, pourrait-on dire, surtout depuis le récent rapport recommandant à Québec d'allouer un quota de 100 MW aux producteurs privés, une incohérence avec les principes de la PIR et ceux ayant justifié le démarrage d'une industrie éolienne québécoise. Plusieurs estiment par ailleurs que la Régie a escamoté la question principale, à savoir s'il vaut mieux produire 100 MW avec un seul projet de taille moyenne plutôt qu'avec dix ou 20 plus petits projets afin de réaliser des économies d'échelle dans les impacts environnementaux. Pourtant, l'article 5 de la loi oblige la Régie à tenir compte des dimensions environnementales, que n'évalueront pas davantage globalement les commissaires du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), appelés à se prononcer sur des projets précis. Pas sur le programme lui-même. L'appui ainsi accordé à la Régie jusqu'ici pourrait bien fondre comme neige au soleil au moment même où Québec songe à réduire ses pouvoirs. Un bras de fer qui va se jouer visière levée au cours des prochains mois.

1999

LE DEVOIR

Le Devoir

Éditorial, vendredi, 29 octobre 1999, p. A8

Libre opinion

L'UQCN et la côte des Éboulements

Mead, Harvey

Président de l'Union québécoise pour la conservation de la nature

La récente couverture, par les médias, des travaux sur la côte des Éboulements a soulevé des questions sur le rôle qu'a joué et joue encore l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) dans le dossier. L'UQCN est intervenue à maintes reprises en répondant aux médias, en tenant des conférences de presse et, bien sûr, par sa décision d'avoir recours aux tribunaux (avec un appel devant la Cour suprême actuellement), et ce, pour la première fois dans ses 18 ans d'existence. Il nous apparaît important de clarifier la position de l'UQCN, qui insiste sur le rôle qu'aurait dû jouer le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) dans le dossier. Les groupes qui ont fondé l'UQCN sont intervenus dès la toute première consultation du **BAPE**, en 1978. Depuis ce temps, en de nombreuses occasions, l'UQCN a pu constater l'efficacité de cet impressionnant outil de dialogue et de prise de décision appartenant à la collectivité québécoise. De façon générale, les consultations du **BAPE** ont permis d'améliorer les projets soumis par des promoteurs gouvernementaux ou privés, ce qui est la raison d'être même de cette procédure. À la suite de la crise du verglas de janvier 1998, le gouvernement Bouchard a choisi d'emprunter la voie des décrets du conseil des ministres afin d'exempter plusieurs projets de grande envergure de la procédure normale d'examen par le **BAPE** et d'adopter même un plan stratégique quinquennal d'**Hydro-Québec**; la ligne Hertel-Des Cantons est, parmi ces projets, le dossier qui a le plus retenu l'attention. Cette approche par décrets a par la suite été discréditée par tous les secteurs de la société. L'apparente urgence ne justifiait pas une approche qui mettait au rancart un processus de consultation reconnu au fil des ans comme étant un atout majeur dans la prise de décision. Presque au même moment, le gouvernement Bouchard choisissait de procéder de la même façon dans le dossier de la côte des Éboulements, site d'une tragédie que tous reconnaissent. Devant l'opprobre que soulevait l'utilisation de nouveaux décrets, le gouvernement choisit d'utiliser un subterfuge pour éviter de soumettre son projet à la consultation publique. Le ministre des Transports décidait en effet de contourner la loi sans avoir recours aux décrets, en ajoutant au projet de la côte des Éboulements la réfection de la

rue principale du village voisin de Saint-Joseph-de-la-Rive; cela avait pour effet de soustraire le projet des exigences pouvant nécessiter une audience publique du **BAPE**.

Le droit à la consultation

L'UQCN avait été parmi les premiers intervenants à prendre position dans le dossier Hertel-des-Cantons, afin de protester contre l'approche du gouvernement qui brimait le droit des citoyens à une consultation appropriée. Face à la même intention du gouvernement dans le cas de la côte des Éboulements, l'UQCN a décidé d'intervenir à nouveau, à la demande d'ailleurs de groupes locaux. Des projets d'envergure, tels que celui de la côte des Éboulements, dont les coûts dépassent les 20 millions de dollars, sont reconnus depuis 20 ans comme étant d'intérêt sociétal et non régional. L'UQCN adhère à cette vision, qui sous-entend que les contribuables de la province et les villégiateurs et touristes qui fréquentent Charlevoix, tout comme les professionnels intéressés par la protection du patrimoine et de l'environnement, ont un intérêt et un droit d'intervention dans le dossier, et non seulement les gens de la région. Plusieurs prétendent que ce processus implique de longs délais. Je crois qu'il est important de souligner que le recours par l'UQCN aux tribunaux n'a à aucun moment ralenti les préparatifs du gouvernement, ni retardé sa décision; ceux-ci ont été ralentis par les difficultés techniques rencontrées par les ingénieurs dans ce dossier, tout au long de leur examen. En effet, les travaux se font dans une zone de mouvements de terrain - "éboulements" - à risque élevé, classée ainsi par le gouvernement. Pendant cette période, le gouvernement aurait pu voir la pertinence de soumettre le projet à une consultation transparente et formelle, le type de consultation professionnelle menée par le **BAPE**. L'étude d'impact requise pour cette consultation était, sur le plan technique, presque identique à celle requise par le ministère des Transports lui-même dans ce type de projet; elle aurait inclus, par contre, une analyse de la pertinence même du projet et des alternatives suggérées, ainsi qu'une analyse des éléments sociaux et économiques en cause. La période de consultation aurait pris quatre mois, période respectée par le **BAPE** depuis 20 ans, sans exception. Et le débat aurait pu permettre un regard plus complet que celui permis par les rencontres *ad hoc* tenues en 1998. Les commentaires de certains intervenants se font à cet égard comme si le rapport du coroner mettant en cause l'autobus et non directement la côte, les retards du ministère des Transports soulignant l'énorme difficulté technique du projet, la présence dans la région de plusieurs autres côtes dangereuses mais non discutées, l'opposition bien réfléchie d'autres gens de la région, un investissement de 20 millions de dollars de fonds provinciaux venant de tous les contribuables, le jugement de nombreux éditorialistes et commentateurs ainsi que de sommités comme Pierre Dansereau et des administrateurs bien rodés de l'UQCN, n'avaient aucune signification devant la sagesse du gouvernement et de certaines personnes de la région. L'UQCN est donc intervenue devant les tribunaux pour défendre un principe important pour l'ensemble de la population québécoise. Elle prétend que l'intérêt du plus grand nombre, dans les dossiers importants, justifie une approche plus transparente, plus démocratique et plus globale. L'approche prônée par l'UQCN, par ailleurs, empêche d'envenimer les relations entre les gens du milieu.

LeDroit

Le Droit

La Région, vendredi, 20 août 1999, p. 6

Le bouclage du réseau électrique de l'Outaouais québécois pourrait se retrouver devant le **BAPE**

Hydro-Québec revient à la case départ

Ducas, Isabelle

Hydro-Québec s'apprête à refaire ses devoirs en menant un processus complet d'examen et de consultation de la population au sujet de la construction, à l'Ange-Gardien, du poste de l'Outaouais, qui permettra de relier de façon permanente le réseau électrique québécois à celui d'Hydro-Ontario.

Des consultations publiques, qui n'étaient cependant pas aussi complètes qu'à l'habitude, ont été faites l'année dernière par un comité spécial au sujet de ce projet de 200 millions \$. Mais **Hydro-Québec** doit revenir à la case départ après un jugement de la Cour supérieure, en février dernier, qui déclarait illégaux les décrets gouvernementaux qui lui avaient permis d'effectuer des travaux sans se soumettre au processus normal d'examen. Ce jugement ouvre la porte à une enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) sur la construction du poste permanent à l'Ange-Gardien, si des citoyens en font la demande. Le gouvernement avait invoqué une situation d'urgence, pendant la crise du verglas de 1998, pour autoriser **Hydro-Québec** à procéder à des travaux pour sécuriser rapidement le réseau électrique. Grâce à ces décrets, avant qu'ils ne soient invalidés par la Cour, **Hydro-Québec** a déjà pu construire, l'année dernière, un poste de transformation temporaire à l'Ange-Gardien et une ligne de

transport permanente de 15 kilomètres entre ce poste et l'Ontario, en passant par Masson-Angers. Ces travaux n'ont pas fait l'objet de consultations publiques. Le poste de transformation temporaire, conçu pour servir en cas d'urgence seulement, est prêt depuis décembre 1998, mais Hydro-Québec n'a pas eu à s'en servir jusqu'à maintenant. Ce poste permet d'alimenter la région grâce à de l'électricité provenant de l'Ontario en cas de panne majeure de la seule ligne à haute tension qui dessert actuellement l'Outaouais via les Laurentides. Hydro-Québec travaille maintenant à le rendre permanent, en y ajoutant des équipements de transformation qui permettront de synchroniser le réseau électrique de l'Outaouais avec celui de l'Ontario pour rendre possibles les échanges d'électricité de façon régulière. Le poste permanent permettra une alimentation alternative en cas de panne majeure, mais il facilitera également les exportations d'électricité d'Hydro-Québec vers l'Ontario, et vice-versa. Ce sont ces travaux, pour rendre permanent le poste temporaire, qui font maintenant l'objet d'une consultation publique.

Études et information

Demain, entre 11 h et 16 h, les citoyens pourront recevoir de l'information et poser des questions sur le projet aux représentants d'Hydro-Québec, aux bureaux municipaux de l'Ange-Gardien, sur le chemin Donaldson. Hydro-Québec devra par la suite faire diverses études, comme un rapport de répercussions environnementales. L'analyse du projet par le ministère de l'Environnement peut prendre jusqu'à un an, indique Éric Moisan, porte-parole d'Hydro-Québec. Si des citoyens en font la demande, le BAPE pourrait également faire enquête. L'obligation pour Hydro-Québec de se soumettre au processus normal d'examen retarde de façon considérable la mise en service prévue du poste de l'Outaouais: on vise actuellement décembre 2002, alors que la société d'État parlait plutôt de 2000-2001 lorsque le projet a été annoncé au printemps 1998.

Un autre délai

Un autre projet d'Hydro-Québec dans la région est également retardé, celui de la construction de la ligne Grand-Brûlé-Vignan, entre Saint-Jovite et Gatineau. Le tracé de cette ligne à haute tension de 130 kilomètres a déjà donné lieu à beaucoup de controverse dans les MRC de Papineau et des Laurentides. Mais les démarches pour sa mise en place sont arrêtées depuis le jugement de la Cour supérieure, en février dernier.

LE DEVOIR

Le Devoir

Les Actualités, mercredi, 23 juin 1999, p. A8

Entente entre les Montagnais et Hydro-Québec: La Coalition arc-en-ciel demande un examen de la Régie des projets de la Côte-Nord

L'entente n'a pas fait que des heureux parmi la nation montagnaise
Francoeur, Louis-Gilles

La Coalition arc-en-ciel, qui regroupe la quasi-totalité des groupes sociaux, industriels et environnementaux accrédités devant la Régie de l'énergie, estime que la future centrale Toulnostouc et les trois détournements de rivières qu'Hydro-Québec veut effectuer sur la Côte-Nord, avec les Montagnais de Bersimis, devraient être évalués par cet organisme quasi judiciaire pour que le public sache s'il répond à un besoin énergétique et si on refile au public des «*coûts cachés*». La coalition réagissait hier à l'annonce, faite la veille, de la signature d'une entente de principe entre les Montagnais de Betsiamites et Hydro-Québec sur le détournement éventuel des rivières Portneuf, Sault-aux-Cochons et Manouane vers les turbines de Bersimis, une rivière qui coule dans la réserve amérindienne. L'entente assure aux Montagnais plus de 120 millions en bénéfices sur 50 ans et une part des emplois et des contrats reliés au projet. Hydro a obtenu en échange de pouvoir construire, seule, une centrale de 440 MW sur la rivière Toulnostouc dans le territoire revendiqué par la bande.

Cette entente n'a pas fait que des heureux dans la nation montagnaise. Armand McKenzie, de la bande de Schefferville et un des porte-parole d'Alliance Innu (opposée au projet Churchill), a déclaré au Devoir que «*ce genre d'entente constitue toujours un dangereux précédent parce qu'Hydro impose en réalité son modèle de développement en territoire autochtone*» en échange de miettes. Dans le cas de Betsiamites, a commenté le leader autochtone, «*Hydro se construit un Wal-Mart sur la Toulnostouc en laissant la cabane à patates frites aux autochtones*», qui obtiennent 17,5 % des actions uniquement de la société responsable des trois détournements de rivières. «*Hydro-Québec, ajoute Armand McKenzie, achète*

la paix avec son argent et en particulier avec les autochtones de Betsiamites. Ce genre d'entente crée de sérieux malaises en région en opposant développeurs et protectionnistes. Hydro fait miroiter argent et profits aux municipalités et aux chambres de commerce pour mieux liquer les forces économiques contre les forces sociales. Il faut que les Québécois soient de plus en plus critiques sur cette façon d'agir.»

Du côté de la Coalition arc-en-ciel, le porte-parole industriel, Luc Boulanger, déplorait que les trois projets de dérivation partielle et la construction de la centrale Toulnostouc ne puissent être soumis à la Régie de l'énergie, en place depuis deux ans et demi, parce que les règlements qui mettraient en vigueur son pouvoir d'examen du plan de ressources et des projets d'Hydro-Québec n'ont pas encore été mis en vigueur par Québec. Pour Éric Michaud, représentant des environnementalistes dans la coalition, Québec préfère perpétuer le système d'évaluation des projets à la pièce en empêchant la Régie de faire un examen global des besoins en électricité de la province de peur que les projets d'Hydro ne se retrouvent... à l'eau. La Régie est décisionnelle dans ce domaine alors qu'un examen par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ne donne lieu qu'à des recommandations qui ne pèsent pas lourd au gouvernement. De plus, l'examen à ce niveau risquerait, selon la coalition, d'être beaucoup plus faible en matière de justification énergétique. Ce qui n'empêchait pas les groupes de cet organisme de songer hier à réclamer une audience dès que les études d'impact seront rendues publiques. Quant à Manon Lacharité, porte-parole des consommateurs au sein de la coalition, elle notait qu'au cours des audiences actuelles sur les petites centrales hydroélectriques «*personne, même les producteurs, ne voit de besoins en vue avant 2006-2010, de sorte qu'on peut se demander pourquoi les consommateurs paieraient pour des projets dont la pertinence est loin d'être établie*». Mme Lacharité n'est d'ailleurs pas sûre que l'électricité de ces projets coûtera moins de 3 ¢, comme le prétend André Caillé, président d'Hydro, compte tenu des efforts déployés pour éviter un examen indépendant de ces projets devant la Régie de l'énergie.

LE DEVOIR

Le Devoir

Les Actualités, mardi, 22 juin 1999, p. A1

Les Montagnais s'associent à Hydro-Québec

Quatre projets rapporteront au minimum 121 millions aux 2500 autochtones
Francoeur, Louis-Gilles

Hydro-Québec et la bande montagnaise de Betsiamites, sur la Côte-Nord, se sont entendus hier pour détourner ensemble la tête des rivières Portneuf, Sault-aux-Cochons et Manouane pour qu'elles se déversent dans la rivière Bersimis (ou Betsiamites). La société créée conjointement par Hydro et la bande de Betsiamites investira 82 millions pour détourner ces trois rivières: cette même société vendra son électricité à Hydro-Québec au prix de trois cents du kW-h. Les autochtones investiront 14 millions pour obtenir 17,5 % des actions de la nouvelle société. La bande autochtone, qui s'opposait à ces projets l'an dernier de crainte que le surcroît d'eau ne frappe davantage la population en déclin de saumons de la Bersimis, a finalement obtenu qu'Hydro mette de côté, du moins temporairement, son projet de détourner la tête de la rivière Boucher vers la rivière Outardes, située plus à l'est. Les autochtones espèrent depuis longtemps rétablir la population de saumons de la Bersimis par l'aménagement de la Boucher, son affluent, au profit des saumons autrefois nombreux dans le cours d'eau principal. La bande de Bersimis a par ailleurs donné son accord à la construction par Hydro-Québec d'une importante centrale hydro-électrique sur la rivière Toulnostouc, qui déverse les eaux du réservoir Sainte-Anne dans Manic-2. Cette centrale d'une valeur de 600 millions sera construite dans un territoire revendiqué par les autochtones, dans lequel Hydro a construit dans le passé les complexes Manic et Outardes sans verser de compensation équivalente à celle octroyée à la même époque aux Cris. Depuis, la bande de Betsiamites conteste l'entente symbolique signée alors et ne réclame, pour l'occupation de son territoire ancestral, pas moins de 500 millions. L'entente signée hier est muette sur le sort de cette poursuite, qui demeure donc pendante. La centrale de Toulnostouc aura une capacité de 440 MW. Elle produira à elle seule 2 TWh, soit plus du double du maigre 0,8 TWh produit grâce aux trois détournements projetés vers le réservoir Pipmuacan. Ce dernier constitue la réserve principale du complexe formé des centrales Bersimis I et II, construites avant Manic et Outardes.

Le détournement de la rivière Manouane, qui se déverse présentement dans le lac Saint-Jean via la Péribonka, donnera lieu à des compensations en électricité aux compagnies Alcan et Price, qui utilisaient

cette eau aux fins de leur production. Hydro espère en tirer une plus grande énergie du fait que les eaux détournées de la Manouane seront précipitées d'une hauteur beaucoup plus importante une fois turbinées dans le complexe de la Côte-Nord. **Hydro-Québec** entend par ailleurs payer rubis sur l'ongle à la société Innergex les KWh qu'elle ne produira plus à ses trois centrales de la rivière Portneuf lorsque la tête de ce cours d'eau sera renvoyée vers la Bersimis. L'entente d'hier a été signée au nouveau Centre d'interprétation de la culture innue de Papinachoï par le président d'**Hydro-Québec**, André Caillé, et le chef René Simon. Cette entente constitue le point de départ d'un barrage politique sans précédent contre les grands groupes environnementaux et sociaux d'envergure nationale qui contestent la construction de ces projets en période de surplus d'électricité mais qui font néanmoins partie du dernier Plan stratégique de la société d'État.

On a une idée de l'importance du syndicat de développeurs qui va se lever pour défendre les quatre projets quand on lit dans le communiqué d'**Hydro-Québec** que «*dans les semaines à venir, le projet devrait faire l'objet d'ententes supplémentaires avec les Conseils de bande d'Essipit (Escoumins) et de Mashteuiash ainsi que les MRC Fjord-du-Saguenay, Haute-Côte-Nord, Lac Saint-Jean, Manicouagan et Maria-Chapdelaine*» Ces éventuels «partenaires» des projets de détournement et de harnachement devraient eux aussi avoir leur part du gâteau selon une formule qui n'a pas été précisée hier. Les 17,5% d'actions détenues par la bande de Betsiamites vont rapporter au minimum deux millions par année à cette communauté d'environ 2500 personnes au cours des 50 prochaines années, pour un total de 100 millions. La manne des dollars ne s'arrête pas là. Un Fonds communautaire sera par ailleurs créé dans lequel Hydro versera 10,4 millions pour compenser le passage de la ligne de la centrale Toulnostouc et pour les inconvénients associés aux détournements, dont 9,6 millions seront donnés en 14 versements dès que le ministre de l'Environnement du Québec aura émis le certificat d'autorisation à la ligne à haute tension.

La pression sur le ministre Paul Bégin ne s'arrêtera pas là: l'entente prévoit explicitement que la société d'État versera, «*lors de l'émission du Certificat d'autorisation*» par le ministre de l'Environnement d'une somme globale de 11 autres millions soit 2,5 millions pour chacun des détournements des rivières Portneuf et Manouane et trois millions pour celui de la Sault-aux-Cochons et du harnachement de la Toulnostouc. La bande a reçu un million hier à titre de versement anticipé, qui sera suivi dans un an d'une autre tranche de 300 000 \$. L'entente ne précise pas si ces avances seront remboursées dans l'hypothèse où certains de ces projets seraient refusés à l'issue des audiences publiques, une hypothèse qui semble avoir été balayée par les signataires... L'entente prévoit enfin que les Montagnais de Betsiamites profiteront de 12,5 % des emplois générés par les trois projets, soit l'équivalent de 200 «*années-personnes*» et que les entreprises de la réserve vont monopoliser 10 % des contrats d'une valeur totale de 35 millions. Les trois projets de détournement de la tête des rivières Portneuf, Sault-aux-Cochons et Manouane, laquelle s'écoule actuellement vers le lac Saint-Jean via la Péribonka, pourraient être soumis pour évaluation au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) si des groupes en font la demande.

Par contre, il est à peu près certain que les quatre projets seront soustraits à l'autorité de la Régie de l'énergie car Québec a évité jusqu'à présent de mettre en vigueur l'article 73 de sa loi, lequel oblige Hydro et les distributeurs gaziers à lui soumettre leurs projets d'équipements de production. Certaines mauvaises langues murmurent à Québec que le retard du gouvernement à approuver le règlement d'entrée en vigueur de l'article 73 n'est pas étranger au fait que ce retard lui confère le privilège, comme par le passé, de donner lui-même le feu vert aux projets d'Hydro sans examen indépendant de leur pertinence énergétique et économique. Rappelons que les verdicts du **BAPE** sur la «justification» des projets ne pèsent pas lourd: lorsque cet organisme a jugé injustifié au plan énergétique et économique le projet de la centrale SM-3 sur la rivière Sainte-Marguerite - un verdict aujourd'hui officiellement partagé par **Hydro-Québec** qui le juge trop coûteux - non seulement Québec a-t-il fait fi de cette conclusion mais il a écarté du **BAPE** son ancien vice-président, André Delisle, qui avait osé contester l'orthodoxie hydro-québécoise du moment... Pour André Caillé, le pdg d'**Hydro-Québec**, il s'agissait hier «*d'un grand jour*» puisque la société d'État avait enfin «*trouvé un partenaire qui pourra participer à toutes les phases des travaux et dans le projet commercial du projet*». Quant au chef de Betsiamites, René Simon, il était d'autant plus heureux de la conclusion des négociations que, soulignait-il, l'entreprise devrait se solder par «*la restauration d'une des plus belles rivières à saumon du patrimoine innu-montagnais et à des développements majeurs qui auront un impact sur la pratique des activités traditionnelles de chasse, de*

pêche et de piégeage». Le communiqué d'Hydro ne précise toutefois pas le lien entre l'entente et les bénéfiques escomptés par les autochtones, ce qu'il a été impossible de faire préciser par un porte-parole autorisé de la bande

LE SOLEIL

Le Soleil

Le Québec et le Canada, jeudi, 20 mai 1999, p. A14

Projets d'Hydro-Québec relatifs au verglas

Patrons et syndicats prient Québec d'autoriser la poursuite des travaux

Asselin, Pierre

Syndiqués et employeurs ont demandé conjointement, hier, au gouvernement, de valider l'ensemble des décrets et autorisations accordés pour les travaux d'Hydro-Québec relatifs au verglas, plutôt que de s'en tenir aux travaux effectués jusqu'à maintenant. Cette «Coalition patronale-syndicale en faveur de la reprise des travaux de renforcement électrique du Québec» répond en fait à un vœu exprimé par le président d'Hydro-Québec lors de son passage devant l'Association des constructeurs de routes et de grands travaux. André Caillé souhaitait alors que des appuis se manifestent à Hydro-Québec pour faire contrepoids aux critiques qui visent régulièrement la société d'État.

Hier, devant la commission parlementaire qui examine les travaux de sécurisation du réseau électrique, le directeur général de l'Association de l'industrie électrique du Québec, Jacques Marquis, a convenu que le gouvernement a commis une erreur en adoptant les décrets sans convoquer l'Assemblée nationale. «Mais c'était une erreur de procédure et non une erreur de fond. N'allons pas commettre une deuxième erreur en tentant de réparer la première.» La coalition demande donc d'inclure l'ensemble des autorisations déjà accordées, dans la Loi conservatoire qui viendra légaliser, rétroactivement, les décisions prises par le gouvernement. Le projet de loi déposé la semaine dernière ne couvre que les travaux effectués jusqu'à maintenant et soumettre les travaux à venir à la procédure normale d'évaluation. À tout le moins, plaide la coalition, le gouvernement pourrait légiférer pour créer un processus d'autorisation spécial qui éviterait de refaire les études et autorisations réalisées jusqu'ici, et qui fixerait une limite de temps pour les étapes subséquentes. Dans son mémoire, la Coalition rappelle que les entreprises engagées dans les travaux ont pris des engagements de bonne foi envers leurs propres fournisseurs et sous-traitants et qu'elles avaient mis les bouchées doubles pour respecter les échéanciers serrés fixés par Hydro. Quelque 1200 monteurs de ligne s'attendaient à effectuer un million d'heures cette année, mais ils sont maintenant réduits au chômage. Les travaux prévus cette année représentaient l'équivalent de 4500 année-personnes. La coalition était suivie par le Regroupement national des centres régionaux de l'environnement, qui a plaidé, au contraire, pour le respect de la procédure.

«Le bouclage des réseaux aurait pu être acceptable si la population avait pu participer aux décisions, a soutenu le président du RNCREQ, Marc Turgeon. Il faut faire confiance au bon jugement de la population. Quand ils ont les bonnes informations, ils font les bons choix.» M. Turgeon a aussi fait observer que la voie des décrets n'aura, en bout de ligne, pas permis de réaliser l'économie de temps souhaitée. «Ce n'est pas par défi que nous venons vous dire qu'on aurait pu agir autrement. Nous sommes fiers de nos institutions démocratiques», a souligné M. Turgeon, en faisant référence à la Régie de l'énergie et au Bureau des audiences publiques sur l'environnement. D'ailleurs, a fait remarquer le vice-président du regroupement, M. Jean-Guy Dépôt, lui-même président du CRE de l'Estrie, les audiences du BAPE sont très appréciées dans cette région du Québec. Il y en a eu six jusqu'ici, dit-il, et elles ont permis dans un cas d'éviter l'ensablement du Lac Memphrémagog, et dans un autre elles ont non seulement empêché l'agrandissement d'un site d'enfouissement, elles ont même permis sa fermeture après qu'il fut démontré que la nappe phréatique avait été empoisonnée.

LE SOLEIL

Le Soleil

Le Québec et le Canada, jeudi, 20 mai 1999, p. A14

Projets d'Hydro-Québec relatifs au verglas

Patrons et syndicats prient Québec d'autoriser la poursuite des travaux

Asselin, Pierre

Syndiqués et employeurs ont demandé conjointement, hier, au gouvernement, de valider l'ensemble des décrets et autorisations accordés pour les travaux d'**Hydro-Québec** relatifs au verglas, plutôt que de s'en tenir aux travaux effectués jusqu'à maintenant. Cette «Coalition patronale-syndicale en faveur de la reprise des travaux de renforcement électrique du Québec» répond en fait à un vœu exprimé par le président d'**Hydro-Québec** lors de son passage devant l'Association des constructeurs de routes et de grands travaux. André Caillé souhaitait alors que des appuis se manifestent à **Hydro-Québec** pour faire contrepoids aux critiques qui visent régulièrement la société d'État. Hier, devant la commission parlementaire qui examine les travaux de sécurisation du réseau électrique, le directeur général de l'Association de l'industrie électrique du Québec, Jacques Marquis, a convenu que le gouvernement a commis une erreur en adoptant les décrets sans convoquer l'Assemblée nationale. «Mais c'était une erreur de procédure et non une erreur de fond. N'allons pas commettre une deuxième erreur en tentant de réparer la première.»

La coalition demande donc d'inclure l'ensemble des autorisations déjà accordées, dans la Loi conservatoire qui viendra légaliser, rétroactivement, les décisions prises par le gouvernement. Le projet de loi déposé la semaine dernière ne couvre que les travaux effectués jusqu'à maintenant et soumettre les travaux à venir à la procédure normale d'évaluation. À tout le moins, plaide la coalition, le gouvernement pourrait légiférer pour créer un processus d'autorisation spécial qui éviterait de refaire les études et autorisations réalisées jusqu'ici, et qui fixerait une limite de temps pour les étapes subséquentes. Dans son mémoire, la Coalition rappelle que les entreprises engagées dans les travaux ont pris des engagements de bonne foi envers leurs propres fournisseurs et sous-traitants et qu'elles avaient mis les bouchées doubles pour respecter les échéanciers serrés fixés par Hydro. Quelque 1200 monteurs de ligne s'attendaient à effectuer un million d'heures cette année, mais ils sont maintenant réduits au chômage. Les travaux prévus cette année représentaient l'équivalent de 4500 année-personnes. La coalition était suivie par le Regroupement national des centres régionaux de l'environnement, qui a plaidé, au contraire, pour le respect de la procédure. «Le bouclage des réseaux aurait pu être acceptable si la population avait pu participer aux décisions, a soutenu le président du RNCREQ, Marc Turgeon. Il faut faire confiance au bon jugement de la population. Quand ils ont les bonnes informations, ils font les bons choix.»

M. Turgeon a aussi fait observer que la voie des décrets n'aura, en bout de ligne, pas permis de réaliser l'économie de temps souhaitée. «Ce n'est pas par défi que nous venons vous dire qu'on aurait pu agir autrement. Nous sommes fiers de nos institutions démocratiques», a souligné M. Turgeon, en faisant référence à la Régie de l'énergie et au Bureau des audiences publiques sur l'environnement. D'ailleurs, a fait remarquer le vice-président du regroupement, M. Jean-Guy Dépôt, lui-même président du CRE de l'Estrie, les audiences du **BAPE** sont très appréciées dans cette région du Québec. Il y en a eu six jusqu'ici, dit-il, et elles ont permis dans un cas d'éviter l'ensablement du Lac Memphrémagog, et dans un autre elles ont non seulement empêché l'agrandissement d'un site d'enfouissement, elles ont même permis sa fermeture après qu'il fut démontré que la nappe phréatique avait été empoisonnée.

LA PRESSE

La Presse

Nouvelles générales, samedi, 13 mars 1999, p. A3

Hertel-Des Cantons: le BAPE étudiera les projets d'Hydro-Québec

Bisson, Bruno

Le ministère des Ressources naturelles du Québec assure que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**) examinera les projets de bouclage d'**Hydro-Québec**, et ce, peu importe les résultats de la commission parlementaire qui sera appelée à se pencher sur l'état et la sécurité du réseau électrique. Appelée à clarifier un passage de la déclaration ministérielle faite à l'Assemblée nationale par le ministre Jacques Brassard, jeudi, son attachée de presse, Louise Accolas, a affirmé hier que les critiques et les craintes exprimées par les citoyens du Val-Saint-François ne sont pas fondées. «Le ministre Brassard a été clair là-dessus lors du point de presse de jeudi, dit-elle. Sa déclaration selon laquelle il y aura une commission publique (sur la sécurité du réseau d'**Hydro-Québec**), et qu'ensuite, le processus du **BAPE** sur ce qu'il reste à construire des projets de bouclage va se tenir.» Mme Accolas a aussi rappelé que la commission parlementaire ou le mandat particulier qui pourrait être attribué à la commission scientifique et technique sur le verglas présidée par l'ingénieur Roger Nicolet, invitera **Hydro-Québec**,

évidemment, et «des groupes qui voudront s'exprimer sur le sujet», à discuter publiquement du «niveau de sécurité du réseau déjà atteint», en vertu des travaux effectués par la société d'État durant l'année 1998. Rappelons qu'à Montréal, en Outaouais et en Montérégie, **Hydro-Québec** a bénéficié de décrets gouvernementaux après la crise du verglas de janvier 1998, pour construire la première phase de ses projets de bouclage du réseau électrique, sans examen des impacts environnementaux. Ainsi, Hydro a pu boucler au cours de l'année 1998 le poste Saint-Césaire, en Montérégie, en le reliant au poste Des Cantons, dans les Cantons de l'Est, par le tronçon principal de la ligne Hertel-Des Cantons. Les travaux de construction de ce tronçon ont été achevés moins d'une semaine avant qu'une injonction de la Cour supérieure donne raison aux citoyens du Val-Saint-François et ordonne à **Hydro-Québec** de fermer le chantier de la ligne. Jeudi, le ministre Brassard, responsable d'Hydro, a lu à l'Assemblée nationale une déclaration ministérielle constituant la réponse du gouvernement du Québec à cette injonction. Celle-ci est exposée en trois points. Primo, le gouvernement du Québec ne contestera pas en appel la décision de la Cour supérieure et adoptera une loi spéciale pour valider rétroactivement le processus suivi pour la construction de cette ligne controversée. Secundo, une commission parlementaire se penchera au printemps sur l'état de sécurité du réseau électrique. Tous s'entendent sur le fait que le tronçon construit de la ligne Hertel-Des Cantons, tout comme la construction d'une interconnexion avec le réseau ontarien, en Outaouais, améliorent la sécurité d'alimentation des populations frappées par le verglas en 1998. Mais ces bouclages ne suffiraient pas à réalimenter totalement la charge électrique de ces régions en cas de nouvelle panne majeure. Tertio, le gouvernement soumettra à l'attention du **BAPE** ce qu'il reste à construire des projets d'**Hydro-Québec**. En attendant, la société d'État a fermé les chantiers de ces trois bouclages, même si seulement Hertel-Des Cantons était visée par l'injonction. Or, le texte de la déclaration de jeudi du ministre Brassard semble subordonner la tenue d'audiences du **BAPE** au résultat des travaux de la commission parlementaire sur la sécurité du réseau.

Ce paragraphe se lit comme suit: «Le gouvernement souhaite que la suite des opérations de bouclage et de sécurisation du réseau, dont la nécessité demeure, puisse s'effectuer dans le cadre des procédures usuelles prévues par nos lois (notamment la Loi sur la qualité de l'Environnement, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles), *dans toute la mesure où le niveau de sécurité du réseau déjà atteint le permet* Cette formulation a fait sursauter l'avocat des citoyens du Val-Saint-François, Me Franklin Gertler, qui a affirmé avoir lu et relu quelques dizaines de fois la déclaration ministérielle pour en comprendre toute la portée. Mais, selon Mme Accolas, cette formulation est surtout due au caractère légaliste (parfois quasi incompréhensible) des textes de loi. Elle a affirmé pouvoir comprendre la méfiance des gens du Val-Saint-François quant aux intentions du gouvernement, tout en assurant que dans ce cas bien précis, les processus légaux pour l'obtention des autorisations nécessaires à la construction des projets d'Hydro suivront leur cours normal.

LE DEVOIR

Le Devoir

Les Actualités, vendredi, 12 mars 1999, p. A1

Ligne Hertel-Des Cantons: Québec n'ira pas en appel

Le **BAPE** interviendra et la sécurité du réseau sera étudiée en commission
Cloutier, Mario; Lachapelle, Judith

Québec n'interjettera pas appel de la décision de la Cour supérieure du 23 février dernier, qui invalidait les décrets gouvernementaux permettant la construction de la ligne électrique Hertel-Des Cantons. Le gouvernement entend déposer une loi pour protéger juridiquement les travaux déjà effectués, au coût de 300 millions, et se pliera donc aux procédures d'études environnementales habituelles avant de terminer son projet de «sécurisation» du réseau électrique. Comme il l'a fait à maintes reprises au cours des dernières semaines, le premier ministre Bouchard a insisté sur la poursuite des travaux hier afin de s'assurer que ne se reproduise jamais une crise telle que celle de l'an dernier. Il n'est surtout pas question, selon lui, de démanteler la ligne Hertel-Des Cantons. «*Je n'ai jamais entendu les citoyens du Val-Saint-François demander la démolition. Au contraire, je crois même qu'ils ont laissé entendre que ce n'est pas ce qu'ils souhaitaient.*»

Les travaux de bouclage du réseau d'**Hydro-Québec** pourraient donc reprendre avant la fin de l'année. Tout dépendra maintenant du processus de présentation des projets en cours, qui sera acheminée au

ministère de l'Environnement, puis au BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement). C'est par une déclaration ministérielle, lue par le responsable des Ressources naturelles, Jacques Brassard, que le gouvernement a annoncé sa décision hier à l'Assemblée nationale. M. Brassard a indiqué que son gouvernement croit toujours à la nécessité des travaux entrepris pour consolider le réseau électrique à la suite de la tempête de verglas, l'hiver dernier, mais qu'après réflexion, l'appel n'était véritablement pas la solution. «*Aller en appel, c'était repousser la réalisation et la poursuite des travaux loin, trop loin dans le temps.*» M. Brassard a expliqué qu'un appel aurait dû nécessiter une demande de sursis pour lever l'injonction qui stoppe présentement les travaux d'Hydro-Québec, une autre procédure longue et laborieuse.

En commission parlementaire ou devant la Commission scientifique et technique sur le verglas, présidée par Roger Nicolet, Hydro-Québec viendra maintenant expliquer l'état actuel du réseau qui a déjà été passablement «sécurisé», selon le ministre Brassard. Cet exercice «pédagogique» devrait permettre de «prendre en considération les mesures visant à pourvoir dans les délais appropriés les populations concernées de la sécurité d'alimentation requise», selon la déclaration ministérielle. En outre, une loi conservatoire sera déposée prochainement devant l'Assemblée nationale pour s'assurer qu'aucun recours juridique ne sera entrepris pour faire démanteler la ligne Hertel-Des Cantons, déjà complétée à 80 %. Soutenant que «les travaux prévus ont été et sont encore soutenus par une très large majorité de la population québécoise», le gouvernement compte donc terminer les travaux entrepris. Cette fois, cependant, Québec attendra la fin des études d'impacts environnementaux avant de donner le feu vert à Hydro-Québec. La société d'État a cessé tous ses travaux de consolidation du réseau électrique, même ceux qui n'étaient pas visés par le jugement de la Cour supérieure, notamment à Montréal et en Outaouais. Ils reprendront également lorsque le permettront les procédures usuelles prévues par les lois de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la protection du territoire agricole.

Quelles audiences publiques?

Le Comité des citoyens du Val-Saint-François a accueilli plutôt froidement la décision ministérielle. D'abord, il refuse qu'on qualifie d'audiences publiques les travaux qui seront faits en commission parlementaire ou par la Commission technique et scientifique sur le verglas. «*La commission va discuter à savoir si cette ligne-là va arriver à sécuriser le réseau, pas sur le bien-fondé de la ligne!*, s'insurge Monique Fournier, du comité des citoyens. *Pour nous, c'est comme si on nous disait: on va discuter, mais les conclusions sont déjà tirées d'avance.*» La juge Jeannine Rousseau, réplique Monique Fournier, avait dit au gouvernement de «retourner faire ses devoirs» Le comité répond aussi à Lucien Bouchard qui affirmait que les citoyens ne souhaitaient pas le démantèlement de la ligne. «*On n'a jamais parlé de démanteler la ligne parce qu'on n'était pas rendus à parler de ça! Avant d'en parler, il fallait qu'il y ait eu une discussion sur le bien-fondé du projet. S'il y avait eu des audiences publiques, on aurait décidé ce qu'on aurait fait selon les conclusions auxquelles elles seraient arrivées. Est-ce qu'on démantèle la ligne, est-ce qu'on la modifie ou on la laisse comme ça? Maintenant, on nous dit qu'on ne peut plus rien remettre en cause.*»

Du côté de la MRC des Laurentides, la décision du gouvernement a fait des heureux. Celle-ci avait annoncé un peu plus tôt cette semaine son intention de suivre l'exemple du Comité des citoyens du Val-Saint-François pour faire stopper les travaux de la construction de la ligne Grand-Brûlé-Vignan. La MRC n'a jamais donné à Hydro-Québec les autorisations prévues à la loi de l'urbanisme, du territoire agricole et de l'environnement et voulait obtenir une injonction pour les mêmes motifs que ceux qu'avaient invoqués les citoyens du Val-Saint-François. Le gouvernement savait très bien que la MRC allait gagner son point à cause du jugement Rousseau, constate le directeur général de la MRC, Denis Savard, et il a décidé d'interrompre les travaux sur son territoire. «*Ça démontre que lorsque des municipalités se prennent en main, même contre une grosse machine, on peut obtenir quelque chose*», a déclaré Denis Savard. Ce dernier est assez optimiste quant aux travaux qui seront faits en commission parlementaire, contrairement au Comité des citoyens du Val-Saint-François.

LE DEVOIR

Le Devoir

Les Actualités, mardi, 9 mars 1999, p. A1

Hydro accusée de défier la cour

Après les citoyens du Val-Saint François, ceux des Laurentides songent à poursuivre la société d'État Francoeur, Louis-Gilles; Lachapelle, Judith

Hydro-Québec a-t-elle osé défier la cour? Les citoyens du Val-Saint-François, eux, n'en croient pas leurs yeux: ils affirment que des travaux ont été effectués depuis une semaine sur le tracé de la ligne Hertel-Des Cantons, malgré l'injonction de la Cour supérieure ordonnant l'arrêt de toute activité reliée à ce chantier jusqu'à ce que le projet soit soumis aux diverses lois s'y appliquant. Pendant ce temps, la MRC des Laurentides songe à déposer cette semaine une requête en injonction pour interrompre les travaux de construction de la ligne Grand-Brûlé-Vignan. La MRC a même retenu les services de Me Franklin S. Gertler, l'avocat des citoyens du Val-Saint-François. Plusieurs événements inquiétants ont été rapportés aux responsables du Comité des citoyens: travaux d'arpentage en bordure de l'autoroute 10 mercredi dernier, travaux de déboisement près du rang Casimir à L'Ange-Gardien vendredi, travaux effectués par Thiro Ltée dans le secteur de Sainte-Cécile-de-Milton hier, sans compter d'autres travaux dans le secteur de Granby. Le Comité des citoyens n'a fait ni une ni deux: il a rapidement compilé ses preuves et envoyé hier une mise en demeure au président d'**Hydro-Québec**, André Caillé, pour lui demander de respecter «*intégralement et sans délai*» l'ordonnance d'injonction prononcée par la juge Jeannine Rousseau le 23 février dernier.

Mais la société d'État s'est défendue hier d'avoir bafoué le jugement Rousseau. Pour ce qui est de l'arpentage, «*c'était plutôt de l'étalonnage d'instruments*», selon Jean-Claude Lefebvre, porte-parole d'**Hydro-Québec**. Les arpenteurs sont tenus par la loi de calibrer leurs instruments, explique le porte-parole, et ils doivent le faire sur des bornes spéciales prévues à cet effet. «*C'est ce qu'ils faisaient quand ils ont été vus.*» Aucun rapport avec la ligne, affirme Jean-Claude Lefebvre. «*Ils ne faisaient pas de la mesure d'arpentage, ils calibraient leurs instruments.*»

Quant au déboisement, Hydro affirme après vérification qu'il n'y a pas eu de tels travaux dans le secteur. «*C'est sûr qu'il peut y avoir beaucoup d'intervenants qui peuvent être appelés à un moment ou à un autre à couper un arbre. Ça peut-être les propriétaires eux-mêmes, ça pourrait être, par exemple, le ministère des Ressources naturelles, dit Jean-Claude Lefebvre. Il ne faut pas présumer que toutes les activités sur le terrain sont faites par Hydro-Québec.*» La Sûreté du Québec a d'ailleurs été appelée sur les lieux hier pour vérifier si les travailleurs ne contrevenaient pas à l'injonction. Ceux-ci ont déclaré travailler pour le propriétaire du terrain mais il faudra vérifier, indique François Doré de la SQ, si le propriétaire, lui, ne déboisait pas pour le compte d'Hydro...

Dans le cas de Thiro Ltée, Hydro explique que le sous-traitant n'a fait que retirer son équipement. «*Ils ne peuvent pas non plus laisser leur équipement indéfiniment dans le champ, un point c'est tout. Je ne pense pas que ce soit interdit par l'injonction...*» À Granby, les seuls travaux qui y étaient effectués étaient «*de la facturation de travaux réalisés par des contractuels*» Par ailleurs, **Hydro-Québec** affirme avoir parlé et écrit à ses sous-contractants dès le dévoilement du jugement Rousseau pour les informer de cesser tous les travaux concernant la ligne Hertel-Des Cantons. Le jugement, très dur à l'endroit du gouvernement et d'**Hydro-Québec**, avait critiqué vertement le fait que le projet de la construction de la ligne à haute tension entre les postes Hertel et Des Cantons n'avait pas été soumis au processus démocratique habituel. C'est pourquoi la juge Rousseau avait ordonné l'arrêt des travaux «*jusqu'à l'éventuelle autorisation et approbation régulière du projet à l'égard des diverses lois s'y appliquant, y compris la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Loi sur Hydro-Québec, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur la qualité de l'environnement*»

Hydro achevait tout juste le premier tronçon entre Saint-Césaire et Des Cantons, une partie de la ligne qui passe sur les terrains des citoyens du Val-Saint-François en Estrie, quand l'injonction est tombée. La société d'État a été contrainte d'arrêter tous les travaux concernant le second tronçon entre les postes Saint-Césaire et Hertel, sur la Rive-Sud, et surtout la construction du poste montérégien près de Sainte-Cécile-de-Milton.

Une autre poursuite contre Hydro?

Le succès remporté par les citoyens du Val-Saint-François incite actuellement plusieurs municipalités de la MRC des Laurentides à présenter une requête en injonction contre **Hydro-Québec** avant que les travaux de la ligne Grand-Brûlé-Vignan (GBV) n'aient pris chez eux une allure irréversible. Cette ligne devait relier le

poste Grand-Brûlé, situé à côté de Saint-Jérôme, au poste Vignan, à côté de Hull. Ce nouveau lien à très haute tension devait permettre à l'Ontario d'alimenter les Laurentides et l'Outaouais en cas de panne majeure et, le reste du temps, à exporter l'électricité du parc québécois vers la voisine anglophone. Le comité de consultation sur ce projet, présidé par André Harvey, le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), a conclu dans son rapport en janvier que le tracé retenu par Hydro-Québec dans la MRC des Laurentides n'était pas celui de moindre impact. La ligne GBV passe dans quatre MRC. Elle part de la MRC des Laurentides, traverse ensuite celle de Papineau, puis celle des Collines (les municipalités au nord de Hull), et entre carrément dans le territoire de la voisine québécoise d'Ottawa, où se fait la jonction avec l'Ontario. Or Hydro-Québec, qui s'était entendu sur un tracé avec la MRC des Laurentides, l'a soudainement mis de côté après avoir établi une autre entente avec la MRC de Papineau sur un tracé situé plus au nord. La MRC de Papineau, qui est dirigée par le président de l'UMQ, Mario Laframboise, a décidé de faire passer la ligne dans la réserve faunique Papineau-Labelle. M. Laframboise est aussi président du conseil de la réserve, qui a accepté cet empiètement malgré la vocation de conservation de ce territoire. Depuis, le ministère de l'Environnement a accepté le tracé dans Papineau tout comme le poste Grand-Brûlé, dans la MRC des Laurentides. Le point de départ et le point milieu de la ligne ayant ainsi été déterminé, la MRC des Laurentides se retrouve donc avec une ligne à sa porte à un endroit où elle n'en veut pas et qui est même totalement différent de celui qui avait fait l'objet d'un accord avec Hydro-Québec.

Comme Hydro-Québec n'a obtenu de la MRC des Laurentides aucune des autorisations prévues à la loi de l'urbanisme et de l'Environnement, exactement comme dans le cas du Val-Saint-François, la MRC et les municipalités en cause ont décidé de retenir les services de Me Franklin S. Gertler, pour présenter une demande d'injonction pour les mêmes motifs que ceux ayant assuré la victoire de ses clients estriens.

1998

LA PRESSE

La Presse

Nouvelles générales, mercredi, 22 juillet 1998, p. A5

Audiences publiques pour les lignes d'Hydro-Québec à LaSalle et à Verdun

Bisson, Bruno

Les audiences publiques sur les nouvelles lignes qu'Hydro-Québec souhaite construire à Verdun et LaSalle se tiendront en août et septembre prochain sous la gouverne d'un comité indépendant dont le fonctionnement s'inspirera du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE). Ce comité, qui sera d'ailleurs présidé par M. André Harvey, le président du BAPE, tiendra une première séance d'information et d'échanges sur le projet, le 10 août prochain. Des représentants d'Hydro-Québec seront sur place pour présenter le projet estimé à 72 millions, et répondre directement aux questions du comité et des citoyens sur les impacts prévus et les divers composantes des travaux.

Dans les 10 jours qui suivront, Hydro-Québec devra répondre par écrit au comité à des questions et problèmes non résolus. Ces commentaires et réponses seront publics, et les municipalités, citoyens ou organismes qui le souhaitent bénéficieront eux aussi de 10 jours pour préparer leurs réactions et propositions, avant la tenue d'une deuxième séance de consultation, le 14 septembre. Le porte-parole de ce comité, Didier Le Hénaff, a comparé, hier, le fonctionnement de cet organisme indépendant à celui du BAPE «avec un mandat beaucoup plus restreint, mais beaucoup plus ouvert».

«C'est une sorte de mandat de médiation, a dit M. Le Hénaff. Le comité fera en sorte qu'il y ait des rapprochements entre le projet, tel qu'Hydro-Québec le propose, et les propositions qui pourront être présentées par le public. Il verra aussi à ce que les questions posées reçoivent des réponses». Le projet Aqueduc-Atwater-Viger, annoncé peu après la fin de la crise du verglas, est le premier des trois projets contestés qu'Hydro-Québec a eu la permission de construire sans le soumettre à un examen environnemental normal, en vertu des décret adoptés par le gouvernement du Québec durant la crise de janvier. Il vise à compléter le «bouclage» du centre-ville de Montréal par la construction d'une ligne de 315 kilovolts entre les poste de distribution Aqueduc, à LaSalle et Atwater, à la limite des villes de Verdun et de Montréal. Hydro-Québec affirme que l'aménagement de ces lignes permettra plus de flexibilité aux gestionnaires du réseau pour alimenter le centre-ville de Montréal en cas de panne majeure comme celle de janvier dernier. Dans une première étape, les lignes de 120 kilovolts longeant le canal de l'Aqueduc

municipal de Montréal, entre les postes de distribution Aqueduc, Hadley et Atwater, seront démantelées. Une nouvelle ligne à 315 kV la remplacera, dans la même emprise. Ces installations doivent entrer en fonction l'hiver prochain et les travaux prévus ne sont pas soumis à l'examen public du comité.

La seconde étape prévoit la construction, l'an prochain, d'une ligne souterraine de 120 kV entre les postes Hadley et Atwater et la construction d'un poste de liaison, à l'arrière de l'usine de filtration Atwater de la Ville de Montréal. À la suggestion de la ville de Verdun, **Hydro-Québec** a corrigé, déjà, le tracé de son projet en plus de déplacer l'emplacement du poste de liaison aérosouterrain, afin d'atténuer le plus possible les impacts permanents sur les résidents des rues Joseph et Dupuis, à Verdun. La documentation concernant le projet Aqueduc-Atwater-Viger, qui comprend un cahier décrivant le projet et ses impacts potentiels sur le milieu, les résidents locaux et l'environnement visuel, est disponible depuis lundi à la bibliothèque municipale de Verdun, à la bibliothèque Octogone, à LaSalle, et à celle de l'UQAM, à Montréal. Un site Internet a aussi été créé dans le cadre de cet examen. Il peut être consulté sous la rubrique «Consultations publiques» du site du gouvernement du Québec. Par ailleurs, les travaux de construction de la ligne à haute tension reliant Laval et Anjou, un projet d'**Hydro-Québec** qui a été dénoncé par des écologistes et des citoyens du secteur, et rejeté par le **BAPE**, mais autorisé par un décret du gouvernement du Québec, en pleine crise du verglas, ont débuté ces jours-ci sur la rive montréalaise de la rivière des Prairies.

LE DEVOIR

Le Devoir

Idées, samedi, 6 juin 1998, p. A11

Le virage commercial d'Hydro-Québec: Le verglas a été providentiel. Si, si.

Tirant prétexte de la crise de janvier, le gouvernement a décrété la construction de la ligne Saint-Césaire-Des Cantons au mépris de toute transparence

Cardinal, Mario

Val-Joli - Lucien Bouchard, premier ministre du Québec,

Plus le projet de construction d'une ligne de transport d'électricité de 735 kilovolts à travers l'Estrie prend forme, plus les mensonges de votre gouvernement et d'**Hydro-Québec** à la population deviennent évidents. Il faudra bien qu'un jour vous ayez le courage - certains diront l'honnêteté intellectuelle - d'établir les choses toutes claires: **Hydro-Québec**, avec la complicité de votre gouvernement, a pris prétexte d'une tempête de verglas appréhendée pour lancer son «virage commercial», à l'assaut du marché désormais déréglementé de l'électricité aux États-Unis. Jamais, depuis l'époque duplessiste de la vente «à une cent la tonne» du minerai de la Côte-Nord aux Américains, un gouvernement n'a osé mentir avec autant d'assurance à sa population; jamais un organisme dit de service public n'a autant bousculé une population pour satisfaire ses objectifs, non pas de rentabilité, ce qui pourrait être louable à la limite, mais de bénéfices nets. Car c'est bien de cela qu'il s'agit: un organisme de service public, **Hydro-Québec**, qui sacrifie les plus élémentaires principes de la démocratie pour satisfaire son insatiable unique actionnaire, votre gouvernement.

Le jour où vous daignerez - et de grâce, ne mandatez pas pour ce faire votre ministre d'État des Ressources naturelles, il n'a plus aucune crédibilité dans ce dossier - retrouver vos vertus de transparence, je voudrais que vous répondiez aux questions suivantes. Est-il vrai que le gouvernement espère toucher 310 millions en dividendes d'**Hydro-Québec** au cours de l'année en cours, à même un bénéfice net de 760 millions pour la société d'État? Comment sera-ce possible puisque les tarifs d'**Hydro-Québec** sont à toutes fins utiles gelés pour les quatre prochaines années? Par des exportations d'électricité?

Si André Caillé atteint son objectif d'un bénéfice annuel de 1.8 milliard d'ici cinq ans (*La Presse*, 23 octobre 1997), quelle sera la part du gouvernement? Quel prix social et environnemental êtes-vous prêt à payer pour mettre la main sur ces millions? Est-il vrai que M. Caillé à faire reconnaître **Hydro-Québec** par Washington en tant que grossiste sur le marché américain de l'électricité (*Le Monde diplomatique*, mai 1998)? À quoi vont servir les 15 nouvelles conventions d'exportations d'électricité vers les États-Unis que votre gouvernement vient d'adopter par décret (décret n° 597-98) (*Le Devoir*, 23 mai 1998)? Est-il vrai qu'**Hydro-Québec** «compte porter ses ventes américaines à plus de 600 millions de dollars par an» (*Le Monde diplomatique*, mai 1998)? Pourquoi **Hydro-Québec** est-elle prête à investir des milliards au Labrador, si ce n'est pour vendre de l'électricité aux Américains? Le Québec, que je sache, n'a pas besoin

d'autant de courant. Et, puisqu'on y est, par où passera cette électricité? Certainement pas par Terre-Neuve. Si M. Tobin a dû aller chercher deux milliards à Ottawa pour amener dans sa propre île l'électricité de la Churchill, il ne va certainement pas investir des milliards dans une ligne sous-marine pour réacheminer cette électricité vers la Nouvelle-Angleterre si tant est qu'un tel projet était réalisable.

Pourquoi, si ce n'est pour vendre de l'électricité aux Américains, les dirigeants d'**Hydro-Québec**, à la manière de prédateurs lorsqu'ils voient une rivière ou une campagne encore vierge, veulent-ils construire une centrale sur la rivière Toulousteuc, une autre sur la Témiscamingue? (Tiens, tiens, n'y a-t-il pas un projet de ligne de 315 kV du côté de l'Outaouais?) Pourquoi veulent-ils détourner la Mégiscane du versant nord pour diriger ses eaux vers le bassin de la Saint-Maurice, pourquoi projeter de détourner la Portneuf, la Manouane, la Sault-aux-Cochons, la Boucher, la Pékans, etc.? Pourquoi recommencer à jouer dans les cours d'eau de la région de la Baie-James (*Le Devoir*, 27 avril 1998)? Qu'allons-nous faire de toute cette électricité si nous ne la vendons pas? Et si nous la vendons, comment allons-nous la transporter, sinon par une gigantesque toile d'araignée de 735 kilovolts sur l'ensemble du Québec? Quelle interprétation faut-il donner aux propos de Thierry Vandal, vice-président à la planification stratégique et au développement d'**Hydro-Québec**, qui a dit à l'émission *Le Point* du 15 avril dernier: «On est le Wall-Mart de l'électricité!»? Ou encore, aux propos d'Yves Bélanger, du Centre opérationnel des transactions de **Hydro-Québec**, au cours de la même émission: «Ce n'est pas la production [de l'électricité] *qui nous limite, c'est la capacité de transport*»

Ou à ceux du ministre Chevrette lorsqu'il soutient que «*grâce à Hydro-Québec, le Québec peut devenir un joueur majeur de l'échiquier mondial de l'énergie*» (*Le Devoir*, 16 octobre 1997)? À quoi sert Transénergie, cette filiale d'**Hydro-Québec**, si ce n'est à rentabiliser et développer ces «*autoroutes à péage*» que vont devenir ces lignes de transport d'électricité (le mot est d'Achille Michaud, *Le Point*, 15 avril)? Faut-il considérer comme étant le fruit de leur imagination la carte qu'ont produite les Cris le 12 mai dernier et qui désigne la future ligne Des Cantons-Saint-Césaire comme une source d'approvisionnement des futures interconnexions avec les États-Unis? Est-ce un hasard si le député Christos Sirros prétend substantiellement la même chose?

Quelle importance faut-il accorder au rapport du Comité consultatif en environnement et collectivités d'**Hydro-Québec** qui soutient que «*le bien-fondé environnemental, social et économique d'exploiter des ressources hydrauliques patrimoniales à des fins d'exportations n'est pas établi pour l'ensemble de la population*» (*Le Devoir*, 22 avril 1998)? Pourquoi le ministre des Affaires municipales Rémy Trudel permet-il aux municipalités régionales de comté (MRC) de dépenser l'argent des contribuables en préparation de schémas d'aménagement si la première venue, **Hydro-Québec**, ne les respecte pas? Pourquoi sécuriser le poste de Saint-Césaire avec une ligne à très haute puissance (735 kV), puissance utilisée pour le transport de l'énergie sur de longues distances, alors qu'une ligne de 315 kV suffit amplement pour répondre aux besoins des régions (le préfet Marc-André Martel de la MRC du Val-Saint-François, *Le Devoir*, 15 mai 1998)? Où va l'électricité produite par la très importante centrale de Beauharnois, si elle ne sert pas à sécuriser Montréal, la Montérégie et le reste du Québec? Les dirigeants d'**Hydro-Québec** n'écartent pas l'idée d'un câble sous-marin entre la centrale de Beauharnois et Montréal (*Le Devoir*, 24 mai 1998) mais «*un tel lien coûterait trop cher s'il ne servait qu'en cas de crise*». Si la ligne Des Cantons-Saint-Césaire est construite pour sécuriser Montréal, la Montérégie et, depuis peu dans le discours d'**Hydro-Québec**, l'Estrie, comment la rentabiliser elle aussi si elle ne doit servir qu'en cas de crise?

Des questions, il y en aurait bien d'autres à poser, par exemple à propos des pylônes (des monstres plus haut qu'un immeuble de 18 étages) que les dinosaures d'**Hydro-Québec** veulent encore peinturlurer dans les plus beaux paysages du Québec alors qu'il y a certainement des modèles «plus esthétiques», des questions à propos des dangers pour la population et les animaux d'une ligne de 735 kV (la comparaison du grille-pain utilisée par **Hydro-Québec** fait de nous des imbéciles!), à propos de l'utilité du **BAPE** mais surtout de celle de la nouvelle Régie de l'énergie si la plupart des décisions stratégiques d'**Hydro-Québec** lui échappent, etc. Nous ne sommes pas naïfs. Le président Caillé a présenté son *Rapport sur l'état du réseau électrique* douze jours après le verglas. Comme un dossier depuis longtemps en attente dans les cartons. Sept jours plus tard, le 28 janvier, le gouvernement adoptait un décret (85-98) qui plaçait **Hydro-Québec** au-dessus de toutes les lois, y compris celles du civisme et de la décence, l'autorisant à construire cette ligne de 735 kV, un monstre dans le ciel de n'importe quel territoire. Déjà, les couloirs qui délimitaient le tracé étaient identifiés: la carte était annexée au décret. Le tout en 19 jours. Ni votre gouvernement, ni aucun autre gouvernement et encore moins **Hydro-Québec** ne nous avaient habitués à autant de rapidité d'exécution. Il faut qu'il y ait une autre explication: tout était prêt et

le verglas a été providentiel. Le temps est maintenant venu, M. Bouchard, de nous dire en toute transparence et en toute humilité qu'il fallait prendre de court sur le marché américain les centrales nucléaires qui battent de l'aile dans l'opinion publique et les centrales thermiques qui seront alimentées à même le gaz du golf naturel du Mexique ou d'ailleurs. D'où cette précipitation dans les décisions qui vous a amenés, votre gouvernement et **Hydro-Québec**, à bafouer ce que nous aurons mis tant d'années à acquérir: un peu de transparence dans la gestion de la chose publique.

Et s'il vous reste du temps, M. Bouchard, j'aimerais, moi, vous poser une dernière question: qu'est-ce que je fais de ma petite érablière de 3000 ou 4000 arbres que j'ai adoptée comme un petit bonheur, il y a 26 ans, à partir d'une coupe à blanc, et que j'ai bichonnée en rêvant qu'un jour, à ma retraite, j'y produirais du sirop d'érable? Elle va maintenant disparaître, ma petite érablière: la ligne de 735 kV la transperce de part en part. Ironie du sort: elle pouvait vaillamment prendre la relève des érablières qui ont été détruites par le verglas... Elle mourra à cause d'un verglas appréhendé.

Si j'avais la conviction qu'elle doit être sacrifiée pour la sécurité énergétique de mes concitoyens, j'entendrais raison, encore qu'il faudrait me prouver que ce sacrifice est la meilleure solution. Mais, comme la majorité des Québécois (Sondagem, décembre 1997), je ne veux pas de grands projets dévastateurs aux seules fins d'exporter de l'électricité aux États-Unis. Obligez donc, M. Bouchard, **Hydro-Québec** à s'administrer comme un service public qui fait ses frais et taxez-moi directement, visière levée, pour rencontrer les obligations de votre gouvernement.

LE DEVOIR

Le Devoir

Les Actualités, vendredi, 5 juin 1998, p. A2

L'UQCN s'en prend au président du BAPE

Francoeur, Louis-Gilles

Le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), André Harvey, doit démissionner des comités ad hoc créés par Québec pour contourner l'organisme public qu'il préside, dans le dossier des lignes à haute tension qu'**Hydro-Québec** a été autorisé à construire au cours des trois prochaines années, par décrets d'exception, à la suite du verglas de janvier. C'est ce que vient de réclamer l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) dans une lettre adressée au ministre québécois de l'Environnement, Paul Bégin. C'est la deuxième fois seulement en 20 ans qu'un groupe environnemental - et l'un des plus modérés - attaque publiquement la crédibilité du président du **BAPE**. L'autre attaque avait visé - avec succès - Victor Goldbloom, qui avait été invité par la ministre de l'Environnement, Lise Bacon, à quitter ses fonctions après avoir proposé un plan secret au gouvernement destiné à aseptiser l'enquête publique du **BAPE** sur les déchets dangereux, qui allait devenir plus tard la commission Charbonneau. L'UQCN a aussi adressé une lettre de protestation auprès du Secrétariat francophone de l'Association internationale pour l'évaluation d'impacts, qui tenait ses assises au Québec, il y a deux semaines. La rencontre, dont le thème portait sur «*l'évaluation d'impacts et la participation publique: tendances dans le monde francophone*», était présidée par le président controversé du **BAPE**.

«*Quelle ne fut pas notre surprise, écrit Harvey Mead, président de l'UQCN, au directeur général du Secrétariat, Normand Trempe, de voir que vous avez sollicité la présidence de M. André Harvey, président du BAPE, pour votre colloque, en dépit de son attitude pour le moins ambiguë envers l'organisme qu'il préside. En effet, M. Harvey a accepté de présider un de ces comités ad hoc d'Hydro-Québec, qui relègue le BAPE aux oubliettes et en dénigre de facto la compétence et l'efficacité. Par ailleurs, ce choix de M. Harvey discrédite déjà l'organisme qu'il préside puisque certains groupes et citoyens hésitent maintenant à demander l'intervention du BAPE, compte tenu de la méfiance suscitée par cette décision fort regrettable de la part de son président.*» L'UQCN souhaite explicitement dans cette lettre, dont copie a été envoyée à M. Harvey, que ce dernier «*reviendra sur sa décision*» en prenant le recul nécessaire pour maintenir la crédibilité de son organisme. Dans l'autre lettre envoyée au ministre Bégin, l'UQCN invite le responsable ministériel du **BAPE** à utiliser ses pouvoirs «*pour corriger cette regrettable erreur*» attribuée à un «*manque de jugement et d'indépendance d'esprit fort inquiétant*». Pour l'UQCN, la nomination par Québec d'André Harvey sur les comités ad hoc, dénoncés en Estrie et à Montréal comme des «*simulacres de consultation*

publique», n'est pas étrangère au fait que, «depuis quelque temps déjà, certains milieux et, en premier chef, votre gouvernement ignorent ou tentent de déprécier cet outil essentiel de notre démocratie».

LeDroit

Le Droit

La Région, vendredi, 17 avril 1998, p. 3

Bouclage de l'Outaouais

La MRC Papineau farouchement opposée au tracé d'**Hydro-Québec**
Comtois, Martin

Les maires de la MRC Papineau s'opposent farouchement à l'un des corridors de lignes haute tension retenus par **Hydro-Québec** pour le bouclage de l'Outaouais avec la région des Laurentides. Selon eux, le corridor reliant le poste de Grand-Brûlé, près de Saint-Jovite, à celui de Vignan, à Gatineau, renie carrément leur schéma d'aménagement en ce qui concerne la protection des paysages et de l'écosystème. La majeure partie des pylônes de la future ligne de 315 kilovolts (kv) se retrouverait au cœur de paysages sensibles et de territoires agricoles protégés. Le préfet de la MRC Papineau, Mario Laframboise, dénonce le manque de consultations avec la population pour le choix du corridor. «Nous nous sommes rencontrés à trois reprises et, à chaque fois, nous avons fait part de nos inquiétudes. Cela a plutôt ressemblé à un dialogue de sourds», a-t-il affirmé, lorsque joint par *Le Droit*. Ce dernier dit appuyer le concept de renforcement du réseau de transport pour éviter que la région replonge éventuellement dans le noir. Il n'apprécie toutefois pas la façon de faire des responsables chez **Hydro-Québec**. «Ils n'ont tout simplement pas pris en considération notre cartographie. Le résultat, c'est que ce corridor passe près de nos principales routes et des cours d'eau», a souligné le préfet.

M. Laframboise a rappelé que la MRC Papineau a pris un engagement sérieux, en 1995, pour protéger «l'or vert» sur son territoire. «Comment pourrait-on justifier une exception, surtout aux entrepreneurs forestiers de la région qui ont toujours été tenus de respecter nos paysages sensibles?» a-t-il soulevé, confirmant que les élus ne pourront émettre un certificat de travail. Des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme obligent toutefois **Hydro-Québec** à obtenir un avis de conformité de la MRC Papineau pour donner suite à son projet. «**Hydro-Québec** a fait une erreur. Si les gens décident de maintenir leur choix de corridor, qu'ils le disent. Nous, de notre côté, on conserve notre volonté d'ouverture», a ajouté M. Laframboise. Le préfet a toutefois reconnu que la société d'État pourrait faire appel au gouvernement pour outrepasser le refus des municipalités de comté.

Possibilités

Chez les dirigeants d'**Hydro-Québec**, on préfère attendre et recevoir une correspondance officielle du préfet de la MRC Papineau avant de réagir. Le porte-parole de la société d'État, Éric Moisan, a toutefois mentionné que le corridor pourrait être modifié advenant une «opposition majeure» des édiles. «Le corridor actuel, c'est la solution idéale, car il fait un lien droit, ce qui permet de réduire les coûts», a mentionné M. Moisan. Celui-ci a fait savoir que le tracé de la ligne sera déterminé par un comité technique regroupant des spécialistes d'**Hydro-Québec** et de la MRC Papineau. Ces projets ont déjà fait l'objet de décrets du gouvernement québécois, évitant une représentation devant le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE). **Hydro-Québec** compte tout de même soumettre le tracé pour approbation des citoyens et de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

LeDroit

Le Droit

La Région, jeudi, 16 avril 1998, p. 7

L'assurance d'Hydro-Québec s'appuiera sur un meilleur lien avec Hydro-Ontario

Morin, Annie

Pour éviter que l'Outaouais ne soit plongé dans le noir en cas de bris du réseau de transport d'électricité, **Hydro-Québec** renforcera le lien qu'elle entretient avec le réseau hydroélectrique ontarien. Conséquence directe de la tempête de verglas de janvier dernier, le bouclage du réseau de transport d'électricité de l'Outaouais prendra trois ans à réaliser et nécessitera un investissement d'environ 450 millions \$. Au total, **Hydro-Québec** investit plus de 800 millions \$ pour améliorer la fiabilité de son réseau. Pour l'hiver prochain, **Hydro-Québec** construira une nouvelle ligne de transport permanente de 230

kilovolts (kv) s'étendant sur 15 kilomètres et reliant L'Ange-Gardien à l'Est ontarien. L'interconnexion se fera à la hauteur de Masson-Angers, dans la cour arrière de l'usine MacLaren. Le raccordement des deux lignes suppose la construction d'un poste de transformation temporaire à la hauteur de L'Ange-Gardien.

Ce lien est en quelque sorte une «police d'assurance» pour la région, qui a goûté aux affres du verglas l'hiver dernier. Avec ses 400 mégawatts (MW), il permettra de combler les déficits en cas de panne. En période de pointe, l'Outaouais peut consommer jusqu'à 1100 MW d'électricité. **Hydro-Québec** prévoit aussi construire, au cours des deux prochaines années, une ligne de haute tension reliant le poste de Grand Brûlé, près de Saint-Jovite, et celui de Vignan, à Gatineau. Ce projet suppose l'installation de pylônes sur une distance de 130 kilomètres. Troisième et dernière étape du bouclage du réseau, en 2000-2001: construction d'un poste de transformation permanent, le poste Outaouais, à L'Ange-Gardien. Ces travaux «d'urgence» font l'objet de décrets gouvernementaux et n'auront donc pas à passer par le Bureau d'audiences publiques en environnement (**BAPE**). Éric Moisan, porte-parole d'**Hydro-Québec** dans la région, assure cependant que les tracés seront soumis à l'approbation des citoyens et de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et se feront dans le plus grand respect de l'environnement. Des pourparlers sont engagés depuis avril avec les propriétaires des terrains agricoles sur lesquels passeront les lignes de haute tension d'**Hydro-Québec**.

LeDroit

Le Droit

Éditorial, samedi, 31 janvier 1998, p. 16

Les génuflexions du BAPE

Tout ce qu'on peut espérer, c'est que la voie du moindre impact soit choisie

Gaboury, Paul

Le gouvernement Bouchard ne veut pas lésiner sur les moyens. Il entend faire la lumière sur la dernière tempête de verglas et éviter qu'un autre désastre se reproduise. Mercredi, il annonçait coup sur coup la création d'une commission scientifique et technique, présidée par Roger Nicolet (qui a présidé la commission sur le déluge du Saguenay-Lac Saint-Jean), pour étudier comment la tempête a tourné à la catastrophe et éviter qu'un tel scénario se répète. Puis, il donnait son aval à la construction au coût de 815 millions \$ d'un groupe de lignes de transport et de distribution d'électricité, dont l'une de 315 kilovolts doit être construite entre Saint-Jovite et Gatineau, au coût de 200 millions \$. Dans un des décrets, le gouvernement invoque l'urgence pour soustraire trois de ces nouvelles lignes de transport, dont celle de l'Outaouais, aux évaluations généralement effectuées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), prétextant qu'il doit permettre à **Hydro-Québec** d'entreprendre les travaux le plus rapidement possible pour sécuriser son réseau. La loi sur la qualité de l'environnement permet de soustraire des projets à l'étude du **BAPE**, en vertu de l'article 22, et le gouvernement s'en est prévalu.

S'il a de bonnes raisons de vouloir sécuriser le réseau de transport rapidement, sa décision met en lumière le rôle très élastique que peut jouer le **BAPE**, qui n'est donc pas à l'abri des interventions du pouvoir politique. Le président de l'organisme, André Harvey, a beau dire que les travaux annoncés d'Hydro permettront de faire "quelque chose de très bien" du point de vue environnemental, il admet sans le dire que le **BAPE** est forcé de se plier à la volonté politique du moment. Ce que le ministre de l'Environnement et son gouvernement veulent dans ce dossier, le **BAPE** sera forcé de le vouloir aussi. Qui pourrait prétendre le contraire? Et comment pourra-t-on encore parler de l'indépendance du **BAPE** dans d'autres dossiers? La ligne de transport qui devra traverser l'Outaouais viendra boucler la boucle du réseau dans la région. Et autant **Hydro-Québec** que ses clients bénéficieront certes d'investissements aussi considérables. Mais cela n'empêche que la construction de cette ligne aura un impact sur de nombreuses terres agricoles qu'elle devra traverser dans la Petite-Nation, La Lièvre, et Val-des-Monts, ou dans les terres sur la réserve Papineau-Labelle. À Gatineau, par exemple, la ligne de transport devra se faufiler près de l'hôpital et des zones résidentielles pour atteindre le poste Vignan. Tout ce qu'on peut espérer, c'est que la voie du moindre impact soit choisie. Il faudra se fier aux arguments des ingénieurs d'Hydro pour nous en convaincre plutôt que le **BAPE**: qui aura le temps de contre-attaquer?

Il fallait peut-être une situation comme celle-là pour mieux comprendre le rôle du **BAPE** qui, il n'y a pas très longtemps, rejetait du revers de la main le projet d'autoroute 50 en le qualifiant de "non recevable",

parce que ne répondant pas aux principes de la politique de développement durable, ou d'aménagement du territoire. Est-ce que la ligne de transport y répondrait, elle? Le **BAPE** devrait au moins nous dire ce qu'il en pense, même si cela n'y changera pas grand-chose. Si les arguments des agriculteurs ont été, par exemple, assez puissants pour bloquer l'autoroute 50, ils auront probablement beaucoup moins d'influence cette fois-ci. Compte tenu de la volonté politique exprimée par le gouvernement, le **BAPE** devrait se faire bien discret dans le dossier des lignes de transport d'électricité. Preuve que son mandat peut être aussi élastique que les principes que ses commissaires défendent, souvent, au nom de la protection de notre environnement.

LE DEVOIR

Le Devoir

Les Actualités, vendredi, 30 janvier 1998, p. A1

Perspectives

Soupçons de complaisance

Francoeur, Louis-Gilles

Parce qu'il y a urgence sociale et énergétique depuis la tempête de verglas, Québec a suspendu les règles habituelles de l'évaluation environnementale pour autoriser les nombreux projets visant à améliorer et à renforcer l'alimentation des trois régions touchées. Mais quand on y regarde de près, si crise il y a, ce pourrait bien être aussi en matière d'éthique de la consultation publique. Il serait futile de contester l'urgence de revoir et d'améliorer la sécurité de la métropole, de la Montérégie et de l'Outaouais après ce que ces trois régions viennent de traverser. Mais s'il y a urgence - et si cela justifie de mettre de côté le mécanisme habituel d'évaluation environnementale -, rien n'empêcherait le ministre de l'Environnement et de la Faune, Paul Bégin, de procéder avec le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**), avec un organisme aux règles claires et balisées par règlement, plutôt qu'en le contournant au profit d'une solution discutable. L'enjeu, c'est de savoir comment seront évalués les différents sons de cloche lors des futures consultations. L'expérience démontre que lorsqu'une évaluation est confiée aux responsables d'une solution ou à des personnes dépendantes ou liées de trop près aux sphères du pouvoir qui les appuient, le jeu des complaisances joue plus souvent qu'autrement en défaveur du public, qui subit les erreurs des technocrates.

Pour le maillage le plus urgent, entre Saint-Césaire et Sherbrooke, c'est **Hydro-Québec** qui consultera le public et évaluera ses points de vue sur le projet. Dans le passé, les audiences vraiment indépendantes ont démontré que les lectures d'**Hydro-Québec** des besoins de la population souffraient certaines lacunes... Enfin, si c'est si urgent! Mais dans le cas des autres projets qui consolideront les réseaux des trois régions récemment touchées, Québec retient toujours la règle de l'urgence, ce qui soustrait toujours ces projets de plus long terme à la procédure d'évaluation environnementale. Le gouvernement met donc en place deux comités. Pour les projets métropolitains, un comité présidé par André Harvey, l'actuel président du **BAPE**. Dans le cas de la ligne Hertel-Des Cantons, un autre comité, présidé par le vice-président de la Régie des marchés agricoles et alimentaires, Jean-Claude Blanchette. Ces décisions sont surprenantes à plusieurs points de vue car il était élémentaire de confier au **BAPE** ces consultations publiques, au moins celles dévolues aux deux comités, et d'offrir au public une évaluation réellement indépendante, faite par l'organisme le plus expérimenté à évaluer un dossier complexe dans un délai limité. On doit se demander pourquoi le gouvernement a voulu éviter de recourir à des commissaires qui obéissent à une éthique de la consultation publique, balisée par règlement, ce qui n'est pas le cas des deux comités *ad hoc*. Québec a fait valoir que les délais du **BAPE** étaient trop longs - «15 mois» -, ce qu'il fallait ramener à trois mois. En réalité, tous les rapports sur la question ont démontré que les promoteurs et le gouvernement étaient responsables de ces longs délais. Quant au **BAPE**, il est obligé par règlement de produire son rapport en quatre mois. Point à la ligne. Si le ministre Paul Bégin avait voulu mandater le **BAPE** dans un contexte d'exception, en vertu des règles d'enquête plutôt que d'audience, il aurait pu exiger les deux rapports en trois mois. Tout simplement! On doit donc s'interroger sur le fait que le président du **BAPE** ait accepté un mandat qui n'est pas prévu à la loi de cet organisme, en vertu des articles 6 et 31, et qui, en réalité, les contourne. La présence de M. Harvey ne confère pas une crédibilité automatique à cette opération. Il n'a jamais présidé d'audience. Et il a piloté jusqu'à sa nomination au **BAPE** la Direction des évaluations environnementales du ministère, au moment où cette dernière s'est avérée en dessous de tout dans le dossier des petites centrales. Complaisance envers les promoteurs et

inapte à évaluer les dossiers de petits barrages, a conclu, il y a moins d'un an, la commission d'enquête publique présidée par le juge Doyon. Les pylônes seront-ils sous aussi bonne surveillance?

Il est tout aussi surprenant de voir une personnalité du monde agricole présider l'autre comité de consultation. L'éthique de la consultation publique, telle que définie par les règles du **BAPE**, aurait plutôt exigé ici une indépendance totale par rapport au milieu et aux intérêts en cause pour éviter tout soupçon de complaisance. Mais plus inquiétante est la vision environnementale qui sous-tend cette approche où le gouvernement dit vouloir équilibrer environnement et sécurité d'approvisionnement. L'environnement est défini dans la loi comme la somme des aspects sociaux, économiques et biophysiques. Ici, le tout est mis sur le même pied que la partie: une déformation fondamentale de l'esprit de la Loi de l'environnement. Pire, cette conception des années 60 érige en système une vision conflictuelle des choses au lieu d'une approche de conciliation et d'intégration. Pourquoi alors s'être passé de l'outil le mieux rodé? Qui en serait potentiellement indisposé? Deux réponses qui s'imposeront d'elles-mêmes.

LeDroit

Le Droit

Le Pays, jeudi, 29 janvier 1998, p. 14

Plusieurs lignes de transport, dont une pour l'Outaouais

Québec donne son aval

April, Pierre

PC

Québec - **Hydro-Québec** a reçu, hier, l'aval du gouvernement pour construire de toute urgence au coût de 815 millions \$ un groupe de lignes de transport et de distribution d'électricité. **Hydro-Québec** pourra se mettre au travail rapidement grâce à une procédure accélérée d'évaluation des impacts environnementaux. Le gouvernement a aussi créé une Commission scientifique et technique chargée d'analyser la crise du verglas et l'action des divers intervenants qui l'ont gérée. La commission, formée de six membres, qui ne sont pas encore nommés, sera présidée par M. Roger Nicolet, l'auteur du rapport sur les inondations de 1996 au Saguenay. Elle siègera jusqu'au 30 novembre.

Dans un des neuf décrets adoptés hier, le gouvernement invoque l'urgence pour soustraire la construction de trois nouvelles lignes de transport d'électricité (en Montérégie, au centre-ville de Montréal et dans l'Outaouais) ainsi qu'une série de lignes d'interconnexion, aux évaluations environnementales généralement effectuées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (**BAPE**). «Il reviendra à deux comités consultatifs de tenir des séances d'information et de consultation afin de recevoir les commentaires du public», a annoncé le ministre de l'Environnement Paul Bégin. Puisque le but de ces installations est de sécuriser l'approvisionnement en cas de catastrophe, le ministre Bégin a précisé que ces comités devront livrer leur rapport dans les trois mois qui suivront la date des demandes d'autorisation d'**Hydro-Québec**. «Cette démarche exceptionnelle, a expliqué le ministre, permettra la réalisation des travaux dans les plus brefs délais afin de se prémunir contre d'autres catastrophes semblables à celles qui vient d' affecter près de la moitié de la population québécoise.» Le président du **BAPE**, M. André Harvey, et le vice-président de la Régie des marchés agricoles et alimentaires, M. Jean-Claude Blanchette, présideront ces comités consultatifs.

Accompagné du président d'**Hydro-Québec**, André Caillé, présent à la réunion du Conseil des ministres, des ministres de l'Environnement, de l'Agriculture (Guy Julien) et de la Sécurité publique (Pierre Bélanger), le premier ministre Lucien Bouchard a parlé de l'urgence de réaliser les travaux. M. Caillé a mentionné la nécessité de sécuriser les régions de la Montérégie, de Montréal et de l'Outaouais. «Les trois projets se feront en étroite collaboration avec les milieux (concernés), par de la consultation et de l'information, dans le respect d'une entente déjà conclue avec l'Union des producteurs agricoles», a-t-il expliqué.

Une ligne sera construite entre Sherbrooke et Saint-Césaire, une autre à Montréal entre les postes Aqueduc et Atwater et une troisième dans l'Outaouais qui permettra d'aller chercher de l'électricité en Ontario.

M. Bouchard a réitéré qu'il ne permettra pas à **Hydro-Québec** de lever le gel des tarifs «même si cela a des répercussions sur le niveau des dividendes payés à l'État par **Hydro-Québec**».

«Une chose est certaine, toutefois, a-t-il précisé, nous maintenons le cap sur nos objectifs de réduction du déficit. On va prendre les moyens pour y arriver. C'est faisable, sans toucher aux grandes missions de l'État (santé et éducation) et sans augmenter les impôts.»

LeDroit

Le Droit

La Région, samedi, 24 janvier 1998, p. 3

L'urgence avant l'environnement

200 millions \$ pour l'Outaouais

Lagacé, Patrick

Afin d'éviter à jamais la répétition de pannes généralisées en Outaouais, **Hydro-Québec** va investir 200 millions \$ pour améliorer son réseau électrique en Outaouais, d'ici janvier 1999. Et s'il le faut, **Hydro-Québec** prendra des libertés avec les normes environnementales pour compléter le projet.

«Cet investissement va sécuriser l'alimentation électrique de l'Outaouais. Plus jamais on ne vivra ce qu'on a vécu» a fait valoir le ministre responsable de l'Outaouais, Sylvain Simard, lors d'un point de presse tenu à Buckingham, hier, en compagnie de Guy Julien, ministre de l'Agriculture du Québec, venu constater de visu les dégâts subis par les producteurs agricoles de l'Outaouais. Avec ces travaux, **Hydro-Québec** veut que l'Outaouais cesse de dépendre d'une seule ligne pour son alimentation électrique; la ligne de 315 kV reliant le poste de Chénier, près de Mirabel, à celui de Vignan, au nord de Hull. Or, lorsque la ligne Chénier-Vignan connaît des ratés, c'est tout l'Outaouais qui en souffre, comme ce fut le cas au plus fort de la crise, quand plus de 95 000 abonnés ont été privés de courant, à la mi-janvier. Les 200 millions \$ d'Hydro serviront donc en priorité à solidifier et à diversifier l'alimentation électrique en Outaouais, par les ajouts suivants: - Construction d'une nouvelle ligne de 315 kV, entre les postes de Vignan et Grand-Brûlé, près de Saint-Jovite, dans les Laurentides; - Construction d'un nouveau poste de transformation, près de Buckingham, qui sera relié à la ligne Chénier-Vignan; - Le nouveau poste de Buckingham sera doté d'une interconnexion de 1000 MW avec l'Ontario, en cas de besoin. Ces travaux s'inscrivent dans une perspective provinciale: en tout, c'est entre 500 et 600 millions \$ qu'**Hydro-Québec** investira en Montérégie, à Montréal, en Outaouais et à Québec, dans les prochains mois.

Environnement

Et dans l'urgence des travaux de solidification, fera-t-on grand cas de l'environnement? Là-dessus, le ministre est prudent. Ces travaux se feront dans le respect de l'environnement, a promis Sylvain Simard, mais surtout «dans le respect de l'urgence de la situation». En Outaouais comme ailleurs, donc, le mot d'ordre est le même: Hydro a le feu vert pour solidifier son réseau électrique, même s'il faut prendre des libertés avec les normes environnementales. «**Hydro-Québec** pourrait passer outre le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour solidifier le réseau de l'Outaouais», a admis M. Simard. On se rappellera que, la semaine dernière, un décret du cabinet Bouchard a autorisé **Hydro-Québec** à construire une nouvelle ligne aérienne reliant Montréal au réseau québécois, au coût de 20 millions \$. Cette décision a choqué le **BAPE**, qui prônait une ligne sous-fluviale, au coût de 120 millions \$.

Agriculture

Lors du point de presse, Guy Julien a enjoint les acériculteurs de l'Outaouais à faire preuve de patience devant les dommages subis par leurs érables. «Il est encore trop tôt pour évaluer les dommages subis par les arbres. Ce qu'on demande, c'est de surtout éviter de faire des coupes à blanc dans les érablières» a lancé le ministre de l'Agriculture. Au printemps prochain, a assuré M. Julien, «il y aura du sirop dans les érables» mais il faudra attendre «avant de savoir combien il y en aura». Québec assure que les acériculteurs, comme tous les producteurs agricoles, seront dédommagés pour les dommages subis pendant la crise, «comme ce fut le cas au Saguenay Lac-Saint-Jean, en 1996», selon une formule de compensation fédérale-provinciale.

LeDroit

Le Droit

Le Pays, mercredi, 21 janvier 1998, p. 23

Hydro-Québec accusé de profiter de la situation

Montréal - Des citoyens du nord-est de Montréal ne veulent pas d'une ligne à haute tension dans leur cour. Le député libéral de Lafontaine à l'Assemblée nationale, Jean-Claude Gobé, le maire d'Anjou, Luis Miranda, et quelques résidants ont convoqué une conférence de presse hier pour dénoncer la ligne de 315 kilovolts qu'**Hydro-Québec** veut construire pour relier les postes de Duvernay et d'Anjou.

Il s'agit d'un projet que la société d'État caresse depuis plusieurs années, mais le **BAPE**, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, a émis de sérieuses réserves à ce sujet. Dans un rapport émis en août 1996, le bureau a reconnu la nécessité de ce projet, mais pas à court terme. Le Bureau a également rejeté le tracé proposé par **Hydro-Québec**, soit une ligne totalement aérienne. Il a plutôt recommandé une ligne souterraine pour la traversée de la rivière des Prairies et pour la partie de la ligne située sur l'île de Montréal. Le gouvernement québécois a cependant donné le feu vert à la construction de la ligne aérienne la semaine dernière, afin notamment de mieux assurer l'alimentation électrique de l'île de Montréal. M. Gobé a accusé **Hydro-Québec** et le premier ministre Lucien Bouchard d'avoir cyniquement profité de la situation de crise pour passer outre aux recommandations du **BAPE**. «M. Bouchard a utilisé les émotions de manière cynique», a-t-il soutenu.

Un ingénieur civil d'**Hydro-Québec**, Nicholas Androas, a cependant déclaré lundi que l'enfouissement de la ligne Duvernay-Anjou coûterait 225 mil lions \$. Une ligne aérienne ne coûterait que 25 millions \$. Le président du Comité de vigilance des citoyens de Rivière-des-Prairies, Georges Roman, s'est inquiété au sujet des effets des lignes à haute tension sur la santé des gens, notamment des enfants et des personnes âgées. Yolanda Palmieri, de l'Association des Prairievois, a rappelé que les citoyens avaient déjà lutté énergiquement contre la construction de la ligne et qu'ils ne lanceront pas la serviette. Elle a soutenu que les résidants iront jusque sur le chantier pour empêcher la construction.

M. Gobé a demandé au premier ministre Bouchard de reconnaître qu'il avait agi un peu trop hâtivement en donnant le feu vert à **Hydro-Québec** dans ce dossier. Il a également suggéré d'entreprendre une étude sérieuse, sans précipitation, sur la fiabilité de l'approvisionnement en électricité pour l'île de Montréal.

LE DEVOIR

Le Devoir

Éditorial, samedi, 17 janvier 1998, p. A10

Fuite vers l'avant

La tempête de verglas devrait être l'occasion de revoir certaines certitudes à propos d'**Hydro-Québec**.
Sansfaçon, Jean-Robert

Une gestion centralisée de la crise a permis à **Hydro-Québec** de présenter une image d'entreprise responsable, d'abord soucieuse du bien-être des Québécois. Pour un temps, on a oublié que notre société d'État était désormais lancée sur le sentier de la conquête des marchés, délaissant volontairement ses préoccupations de protection de l'environnement et de développement durable. Qui a dit que cette catastrophe était une occasion de réfléchir pour mieux repartir? Les temps de crise devraient être des moments privilégiés pour remettre en question des pratiques qui étaient jusque-là considérées comme normales. Des pylônes qui s'écrasent, des lignes qui s'effilochent, des millions de citoyens privés d'électricité pendant des jours, tous les ingrédients sont réunis pour procéder à un examen du modèle tout-à-l'électricité que nous avons adopté depuis 30 ans. Ce ne sont pas les questions qui manquent: le réseau est-il aussi fiable qu'on l'a prétendu? Les pylônes répondent-ils aux normes de sécurité les plus élevées? Ne faut-il pas envisager l'enfouissement des fils en zone urbaine? N'y a-t-il pas lieu de diversifier les sources d'approvisionnement en énergie? Ne faut-il pas revoir la stratégie de gestion de la demande, notamment aux heures de pointe? En somme, exploitons-nous l'hydroélectricité de la façon la plus sage possible? Alors qu'on se serait attendu à ce que nos dirigeants s'arrêtent un instant et posent ces questions, voilà que des indices nous incitent à croire qu'on s'apprête à suivre une démarche radicalement opposée: la recherche de moyens détournés pour poursuivre et même accélérer le plan de développement d'**Hydro-Québec** qui n'est même pas adopté, comme si rien ne s'était passé.

Ainsi, en cette période où des centaines de milliers de foyers sont toujours privés d'électricité, on devrait s'attendre à ce que le gouvernement et **Hydro-Québec** s'abstiennent de prendre des décisions hâtives. Or, du même trait de plume par lequel on adoptait des décrets pour la reconstruction accélérée de sections du réseau de transport d'énergie détruites par le verglas, le conseil des ministres vient d'autoriser, sans

limite de temps et sans autres études d'impact, la réparation mais aussi le «renforcement» du réseau québécois. Le même décret d'une portée abusive lance la construction d'une ligne de transmission aérienne reliant le poste d'Anjou, dans l'est de Montréal, à celui de Duvernay, à Laval, un projet fort contesté par les résidents du secteur. Dans le rapport remis en août 1996, après plusieurs semaines d'étude et de consultation, le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) disait douter de l'urgence de construire une telle liaison compte tenu des prévisions de croissance de la demande d'électricité pour les prochaines années sur l'île de Montréal. «*La commission ne reconnaît pas la pertinence de réaliser cette intervention à court terme, peut-on y lire, compte tenu de la très faible croissance démographique prévue sur l'île de Montréal (0,02 %) et des forts taux de croissance de la demande attribués par le promoteur (Hydro-Québec) aux secteurs institutionnel (1,4 %) et industriel (2 %) [...]»* Le BAPE ajoute: «*Dans une perspective de développement durable à laquelle Hydro-Québec a adhéré et dans l'objectif de limiter la multiplication d'infrastructures de transport coûteuses qui affectent la qualité de vie, la commission estime qu'un repositionnement à l'égard des programmes d'économies d'énergie est indispensable et préalable à tout projet de développement futur malgré les objectifs corporatifs de maximisation des ressources hydroélectriques.»*

À la lecture de ce rapport produit par un organisme public créé dans le but spécifique d'évaluer la pertinence et l'impact environnemental des projets d'une certaine envergure, comment ne pas être sceptique devant la décision du conseil des ministres d'autoriser la construction immédiate des neuf kilomètres de ligne entre Anjou et Laval? Certes, il n'y a pas que le facteur de la demande pour justifier la construction d'un tronçon supplémentaire reliant la rive nord à l'île de Montréal. Le BAPE lui-même a reconnu qu'un tel projet pourrait servir à améliorer «*sensiblement la qualité et la fiabilité du réseau dans le secteur visé*». Mais alors, nuançaient les commissaires, si on décide d'aller de l'avant pour de tels motifs et malgré la recommandation contraire de la commission, il faudrait opter pour un parcours souterrain. Hydro soutenait que les dommages à l'environnement causés par une ligne aérienne, qui est beaucoup moins coûteuse, seraient limités par la présence éventuelle d'un pont autoroutier, celui de la 25, qu'on prévoit construire plus tard dans le même corridor. Or, ce pont, le gros bon sens veut qu'on ne le construise jamais si on croit à l'importance de limiter l'étalement urbain. Cette semaine, en entrevue au *Devoir*, le président d'Hydro-Québec, André Caillé, a surtout insisté sur l'aspect sécurité pour l'approvisionnement du centre-ville. Pourtant, à moins d'une autre tempête de verglas qui rendrait cette nouvelle ligne aérienne traversant une rivière aussi vulnérable que les autres, on comprend mal l'urgence de construire ce tronçon à cet endroit merveilleux de la rivière des Prairies. Selon le tracé retenu par Hydro-Québec, mais refusé par le BAPE, les lignes à haute tension seront suspendues au-dessus de quartiers résidentiels sur une partie du tracé et, curiosité, elles traverseront le boulevard Gouin, là où Montréal et Hydro-Québec viennent d'investir des millions... pour enfouir les fils sous terre.

Bien sûr, les coûts sont passablement plus élevés dans le cas d'une ligne souterraine: 130 millions selon le BAPE, au lieu des 30 millions requis pour une ligne aérienne. Et les délais de construction sont plus longs, de trois à quatre fois. Voilà pourquoi le président d'Hydro préfère l'une à l'autre. Mais depuis quand les priorités d'un président d'entreprise ont-elles prédominance sur la volonté populaire et sur les recommandations du BAPE? Qu'on construise cette ligne s'il le faut, et au-dessus de la rivière si c'est là la meilleure méthode. Mais voilà, pour le moment, seuls Hydro-Québec et le premier ministre croient que c'est la solution qu'il nous faut. Ce cas n'est qu'une illustration de plus de l'orientation récente adoptée par le gouvernement Bouchard et par la direction d'Hydro-Québec, après la décision de relancer la production privée des petites centrales et celle de déréglementer le marché de gros. Loin de tirer les leçons qui lui sont suggérées par la crise actuelle, le gouvernement Bouchard en profite pour donner carte blanche à Hydro-Québec. En imposant son choix et en faisant taire le ministère de l'Environnement qui aurait dû, au moins, recevoir la liste de tous les travaux qui découleront du décret adopté cette semaine, surtout ceux qui ne sont pas urgents, M. Bouchard abuse des circonstances et de son pouvoir.